

UNIVERSITÉ MICHEL DE MONTAIGNE—BORDEAUX III
UFR DE GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT
ADES - UMR 5185

THÈSE
pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX 3
Discipline : Géographie

présentée et soutenue publiquement

par
Eva BIGANDO
le 4 décembre 2006

LA SENSIBILITÉ AU PAYSAGE ORDINAIRE **des habitants de la grande périphérie bordelaise**

(communes du Médoc et de la Basse Vallée de l'Isle)

Sous la direction de
Guy Di Méo
Professeur des universités
Université de Bordeaux 3

Composition du jury

Guy Di Méo, professeur à l'Université de Bordeaux 3

Pierre Donadieu, professeur à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

Jean-Claude Hinnewinkel, professeur à l'Université de Bordeaux 3

Yves Luginbühl, directeur de recherche au CNRS, LADYSS (UMR 7533), Paris 1

Serge Morin, professeur à l'Université de Bordeaux 3

Serge Ormaux, professeur à l'Université de Besançon

Résumés

La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle)

Résumé : Cette thèse s'intéresse au rôle du paysage ordinaire dans les manières d'habiter et, plus particulièrement, à la sensibilité des habitants au paysage de leurs lieux de vie dans les espaces périphériques de l'agglomération bordelaise. La spécificité de cette approche réside dans l'intérêt porté au rapport singulier, à la fois social et sensible, de l'être-habitant à son espace de vie à travers ses expériences paysagères banales qui participent de la construction de son territoire quotidien. L'analyse est menée à partir de discours d'habitants, recueillis grâce à une démarche d'enquête et pouvant s'appuyer sur un support photographique directement produit par les personnes interrogées. Pour comprendre cette sensibilité paysagère habitante, il est tout d'abord nécessaire de considérer la manière dont se tisse, dans la quotidienneté, une véritable relation paysagère entre l'être-habitant et ses lieux de vie. Relevant davantage d'une manière de vivre que d'un acte d'intellectualisation, ce vécu paysager semble plus machinal que proprement réfléchi. Est alors envisagée la manière dont il peut émerger à la conscience du sujet en tant que réalité vécue. La modification brutale, de type événementiel, de la physionomie des lieux de vie est susceptible d'initier un tel processus de conscientisation par le (re-)éveil d'affections paysagères demeurées en puissance. Ainsi, certaines dynamiques de changements affectant l'espace géographique auraient cette capacité. Ce peuvent être la réalisation de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle, la tempête de 1999 qui a détruit le massif forestier en Médoc et la dynamique d'urbanisation qui caractérise ces deux espaces.

Mots-clés : paysage ordinaire, sensibilité, habitant, enquête, lieu de vie, périurbain, quotidien, événement, tempête, autoroute, urbanisation.

The sensitivity to the ordinary landscape of inhabitants in outlying spaces of Bordeaux (South of Medoc and lower valley of l'Isle)

Abstract : The aim of this doctoral thesis is to discuss the role – in the dwelling practices – of the ordinary landscape and more particularly the inhabitants' sensitivity to the landscape of their living places in outlying spaces of Bordeaux. The specificity of this approach meets of our intention of giving prominence to the singular link of the inhabitant, both social et sentient being, to his living space through his own daily landscape experience. In order to attain their sensitivity, inhabitants have been interviewed. Some of them have also taken photographs of « their » landscape, which have been used as a medium to facilitate their speech. As from these discourses, it is question of considering how this singular inhabitants' link to their living space is generated. However it seems to be a « manner of living » more than a really thought act. So, if this landscape relationship is not conscious, what can do it emerge to the consciousness ? It seems to be revealed to the individual especially when happen strong modifications which can change a lot the living environment. Thus, compromising the conscious or unconscious relationships woven between inhabitants and their living space, these changes come and shake up the daily landscape of the inhabitants while making it emerge as a living reality. It can be the building of a motorway (M89 in lower valley of l'Isle), a tempest (the one which happens in 1999 and which has ruined the forest in south of Medoc) and the less « original » movement of the urbanization in these outlying spaces of Bordeaux.

Keywords : ordinary landscape, sensitivity, inhabitant, interview, living place, outlying, peri-urban area, daily, event, storm, motorway, urbanization.

Sommaire

Résumés -----	2
Sommaire-----	3
Remerciements -----	5
Avant-propos -----	6
Quelques précisions pour la lecture du texte -----	7
Introduction -----	8
PREMIÈRE PARTIE	
LA SENSIBILITÉ AU PAYSAGE ORDINAIRE : DE CADRAGE THÉORIQUE EN	
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE-----	13
Chapitre 1	
Paysage ordinaire, sensibilité et événement - Cadrage conceptuel-----	15
1. Le statut du paysage (ordinaire)-----	16
2.L'être-habitant et son paysage ordinaire : une question de sensibilité ?	26
3.Sensibilité au paysage ordinaire et événement paysager-----	48
Chapitre 2	
Démarche méthodologique : Des discours d'habitants dans des lieux de vie ordinaires	54
1. Les terrains d'étude : des lieux de vie ordinaires -----	55
2. Faire parler les habitants : une démarche d'enquête-----	85
SECONDE PARTIE	
LES MODALITÉS DE LA SENSIBILITÉ AU PAYSAGE ORDINAIRE-----	110
Chapitre 1	
Les formes de la relation paysagère ordinaire et les postures du sujet-----	113
1. Qu'est-ce que le paysage dans ces lieux de vie ordinaires ?	
Points de vue d'habitants-----	114
2. « Quand l'être-habitant part à la rencontre du paysage... » :	
postures et conditions d'observation-----	124
3. « Quand l'individu se (sur-)prend à « habiter » le paysage » :	
émergence et caractéristiques d'une incorporation paysagère-----	160
Chapitre 2	
Les formes de l'« objet paysage » : Matérialités et lieux du paysage ordinaire -----	172
1. De l'idée à la matérialisation d'un paysage de campagne :	
quels repères paysagers ? -----	174
2. Identification collective des paysages locaux et préférences	
paysagères individuelles : du « paysage vitrine » au « paysage intime »	221
3. Le paysage ordinaire dans les limites de l'espace résidentiel-----	244
Chapitre 3	
Les valeurs du paysage ordinaire -----	275
1. Les principales valeurs fondatrices de la sensibilité au paysage ordinaire	277
2. Systèmes de valeurs et autonomisation de la sensibilité au paysage	
ordinaire-----	313
3. Le regard du sujet sur sa sensibilité au paysage ordinaire-----	324

TROISIÈME PARTIE	
LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE A L'ÉPREUVE DE L'ÉVÉNEMENT -----	337
Chapitre 1	
De changements paysagers en événements-----	340
1. Les changements paysagers en représentations -----	341
2. De l'immuable au changement de cap paysager : la perception d'une dynamique « événementielle » par l'habitant-----	348
3. Le point sur trois événements (paysagers) : la tempête de 1999, l'autoroute A89 et la « mise en urbanisation » des campagnes -----	355
Chapitre 2	
L'événement paysager, facteur de déstructuration et de renouvellement de la sensibilité au paysage ordinaire -----	407
1. Événement paysager et déstructuration de la relation paysagère quotidienne-----	409
2. Retour d'expérience : « malaise » paysager et « (re)-éveil » de la sensibilité au paysage ordinaire -----	424
3. La sensibilité au paysage ordinaire à l'épreuve du temps -----	439
Conclusion générale-----	449
Bibliographie-----	456
Table des documents -----	473
Table des figures -----	473
Table des photos de l'auteur -----	474
Table des photos d'enquêtes-----	476
Table des tableaux-----	480
Table des matières-----	482

Remerciements

Merci à mon directeur de recherche sur lequel j'ai toujours pu compter, qui sait le long chemin, les étapes importantes, les obstacles surmontés, les événements de la vie... toujours à l'écoute, patient relecteur... merci, encore merci...

Merci aux membres du jury, patients lecteurs... et de la patience, il en faut pour parcourir plus cinq cents de pages... Mais je suis honorée d'être lue par ceux dont je connais les écrits presque par cœur. Si la discussion m'angoisse quelque peu, je suis heureuse que ce soit avec chacun de vous...

Merci à tous ces habitants qui m'ont accueillie, belles âmes qui m'ont ouvert leur porte et leur cœur, qui m'ont donné leur temps (des heures d'entretien, sans compter la réalisation des photographies), des moments difficiles pour certains, des évocations douloureuses, parfois accompagnées de quelques larmes... Pardonnez-moi... Sans vous, cette thèse ne serait pas. Une part de ces écrits vous revient. Si vous êtes ici anonymes, vous ne le l'êtes pas dans mon cœur... Encore merci...

Merci à mes parents et à mes soeurs qui ont toujours cru en moi, même dans les moments difficiles, et qui m'ont permis d'en arriver là aujourd'hui...

Merci à celui qui m'a donné la force de finir, la force de tenir, qui s'est donné sans compter... Merci pour ces heures, ces journées, ces mois de patience, ces nuits de travail... Merci d'y avoir cru pour deux... Qu'il sache combien je l'aime.

Enfin merci à ma petite princesse qui a supporté sans trop rien dire mes impatiences, mes présences « absentes », mes humeurs, notre éloignement nécessaire à l'achèvement de l'ouvrage, le manque de moi comme j'ai pu manquer d'elle... C'était pour la bonne cause. A présent, on ne se quittera plus... Merci à tous ceux qui ont donné de leur temps pour elle quand je n'en avais pas à lui consacrer... Pardon et merci, ma princesse. Je t'aime et ces écrits te sont dédiés...

AVANT-PROPOS

Histoire de sensibilité...

Ces quelques lignes, rédigées exceptionnellement à la première personne du singulier, sont l'occasion d'exprimer quelques-unes de mes pensées personnelles.

Je tenais, avant de me lancer dans une discussion scientifique autour de la sensibilité des autres, à évoquer ma propre sensibilité... Sans doute fallait-il qu'elle soit grande pour écrire une thèse sur la sensibilité, de manière scientifique et « sensible »... Yves Luginbühl, dans sa thèse (1981), mettait l'« accent sur la connaissance empirique et sensible du terrain car nous sommes convaincus qu'elle permet de saisir certains phénomènes, que seule, la recherche scientifique ne permettrait pas de repérer : l'étude du paysage nécessite, nous en sommes persuadés, une ouverture sur des aspects qui font appel à la sensibilité du chercheur »... J'ajouterai la sensibilité du chercheur lorsqu'il choisit de fonder sa démarche sur la parole des autres. A présent, j'en appelle à la sensibilité du lecteur. Qu'il fasse bonne lecture...

Je souhaitais également rappeler que, lorsque je me suis lancée dans ce travail de recherche, l'idée de paysage ordinaire émergeait... Aujourd'hui, en 2006, les choses ont beaucoup évolué. Le paysage ordinaire s'est imposé. En témoignent ces habitants qui l'ont évoqué de la manière la plus spontanée qui soit.

Je tenais enfin à dire quelques mots concernant le temps pris pour aller au bout de cette thèse et le volume final (thèse mûrie pendant près de six ans, en même temps qu'une petite fille). Mais le sujet était intéressant et fort prolixe, la matière à analyser (soixante entretiens semi-directifs et cinquante enquêtes par questionnaire) sans doute trop riche et abondante. A cela s'ajoute, l'idée d'aller au bout, coûte que coûte, de deux sujets en un, finalement (comprendra qui lira)... Enfin, la volonté de ne jamais rien laisser échapper... gageure quand il s'agit de sensibilité...

Quelques précisions pour la lecture du texte

Locutions entre guillemets

Toutes les citations, qu'elles soient celles d'auteurs ou extraites du corpus d'enquêtes, sont présentées entre guillemets. L'emploi de l'italique, strictement réservé aux citations d'enquêtes, permet de distinguer dans le corps du texte ces deux types de citations.

Expression des quantités

Nous avons opté, par souci de clarté et de force du propos – parce que ce qui est plus visible est aussi plus lisible –, d'exprimer les quantités et proportions en numérotation arabe et non en lettres.

Notes infra-paginales

Nous avons fait le choix de notes infra-paginales. Dans la mesure où elles ont été conservées, autant que possible, dans leur intégralité sur la page où elles ont été appelées, cela a pu entraîner parfois des espaces blancs en bas des pages.

Illustrations photographiques

Les illustrations photographiques proviennent de deux sources : celles réalisées par les personnes s'étant prêtées au jeu de l'enquête photographique et celles que nous avons nous-même réalisées.

Les clichés issus des enquêtes photographiques font l'objet d'une numérotation différente (photo n°1) de celle utilisée pour nos propres clichés (photo n°A1). Par conséquent, ils apparaissent dans deux tables des photographies distinctes.

Par ailleurs, les clichés issus des enquêtes photographiques n'ont pas été versés en annexe, mais apparaissent au cours du texte en fonction des besoins de l'argumentation. Par conséquent, certaines photographies sont susceptibles d'être reprises à plusieurs endroits. Si tel est le cas, elles sont alors numérotées à nouveau.

Il convient enfin de préciser, toujours en ce qui concerne les clichés issus des enquêtes photographiques, que seule la source, à savoir le numéro de l'enquête de laquelle ils sont extraits, figure en légende. En effet, nous n'avons pas jugé nécessaire d'y apporter nos propres commentaires dans la mesure où ils sont commentés par l'auteur lui-même dans le corps du texte.

Seules nos propres photographies font donc l'objet d'un commentaire légendé.

Annexes

Nous avons décidé de ne pas annexer de documents. En effet, tout document utile à la compréhension du texte a été incorporé en son sein.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Apparu en Europe à la Renaissance et longtemps réservé à une élite initiée, le paysage a achevé sa diffusion sociale à la fin du siècle dernier pour constituer, aujourd'hui, une notion profondément ancrée dans notre société occidentale et contemporaine. Ainsi, à côté des sphères intellectuelles et praticiennes, l'opinion publique manifeste un véritable engouement en faveur de la question paysagère qui participe dorénavant de ces sujets sociétaux, objets de débats et de discussions.

L'idée d'un paysage ordinaire émerge lorsque se produit un glissement des préoccupations paysagères, des sites jugés remarquables vers les territoires ordinaires. Cette émergence correspond, à la fois, à une inquiétude quant à l'éventuelle perte des spécificités paysagères d'espaces en voie de banalisation car soumis à d'importants mouvements de transformation, ainsi qu'à un recentrage de la société sur l'ici et le maintenant. La montée en puissance d'une profession paysagiste et la considération de la part de la communauté scientifique pour cette nouvelle dimension du paysage s'inscrivent dans ce contexte.

Ainsi, le paysage ordinaire devient objet de recherche, même si, dans un premier temps, il n'est pas nécessairement nommé. Citons, pour exemple, Yves Luginbühl qui, au cours des années 1980, a analysé les représentations paysagères des habitants d'une petite région agricole, à savoir le pays du Boischaut (1989a). Plus tard, Yves Michelin s'est intéressé aux représentations paysagères de quelques acteurs dans la montagne thiernoise (1998). Laurent Lelli a procédé, quant à lui, à une analyse paysagère du Nord-Comminges dans le cadre de sa thèse dont l'intitulé inclut alors la notion même de paysage ordinaire (2000). Plus récemment, c'est un ouvrage publié par une équipe suisse qui s'intéresse explicitement à la question des paysages ordinaires (Dewarrat J.P. *et alii*, 2003). Dans ce mouvement, les recherches anglophones ne sont pas en reste. C'est cependant davantage d'un point de vue théorique qu'elles se penchent sur la question : *The interpretation of ordinary landscapes* (Meinig D.W., 1997), *Discovering the vernacular landscape* (Jackson J.B., 1984) traduit récemment en français (2003)...

Figure n°1 : Localisation des terrains d'étude



C'est dans ce mouvement général, à la fois social et scientifique, que s'inscrit notre recherche. A l'origine de ce projet de thèse demeure, néanmoins, un questionnement personnel sur la sensibilité des habitants à leur paysage ordinaire. La spécificité de notre approche consiste à s'intéresser au rapport singulier, à la fois social et sensible, de l'être-habitant à son espace de vie à travers ses expériences paysagères banales qui participent de la construction de son territoire quotidien. Nous positionnons cette thématique de recherche au sein d'une démarche conceptuelle et méthodologique sociale et sensible. Il s'agit de privilégier ici « le point de vue – au propre et au figuré – des habitants » tel que le préconisait déjà Gilles Sautter (1979, p.64). Un tel positionnement reflète notre intérêt pour une géographie œuvrant au cœur des relations socio-spatiales appréhendées à travers l'individu (sujet doué de sensibilité et socialement construit), le lieu (en tant qu'« ici », à savoir les lieux de vie ordinaires) et le quotidien (en tant que « maintenant », dans sa dimension récurrente).

Notre problématique se situe précisément à l'interface entre le sujet et l'objet, dans la relation paysagère quotidienne qui les lie. Nous allons tâcher de comprendre comment, dans cette quotidienneté, se tisse ce lien paysager entre l'être-habitant et ses lieux de vie. En quoi ces lieux de vie ordinaires sont-ils susceptibles de « faire » paysage pour l'être-habitant ? De quelle manière l'être-habitant « paysage-t-il » ses lieux de vie ordinaires ? La quotidienneté de cette relation ne relève-t-elle pas davantage d'une manière de vivre plutôt que d'un acte pensé ? S'il s'agit d'un vécu paysager non réfléchi, comment y accéder ?

Nous pensons qu'entrer par la sensibilité peut être la solution pour pénétrer au cœur de ce lien, qu'il soit conscient ou inconscient. En effet, la sensibilité intègre sentis et ressentis dont le champ d'action s'étend du fonctionnement des récepteurs sensoriels à la vie affective qu'ils suscitent. Or, sentis et ressentis impliquent l'idée d'une dimension paysagère qui ne nécessite pas d'être réfléchie pour être vécue. Mais alors, quelles seraient les conditions nécessaires pour qu'émerge à la conscience de l'être-habitant l'existence de ce vécu paysager ? Cela ne passe-t-il pas par l'intervention d'un événement venant perturber une des composantes de la relation (sujet ou objet) ? Une modification brutale, de type événementiel, de la physionomie de ses lieux de vie ne serait-elle pas à même de bousculer le quotidien paysager de l'être-habitant et ainsi de le faire émerger en tant que réalité vécue ?

Nos terrains d'étude ont précisément été sélectionnés en fonction des dynamiques de changements qui les caractérisaient. Il convenait en effet qu'ils soient, à la fois, suffisamment banals pour être considérés comme des lieux de vie ordinaires et soumis à des mouvements de transformation à même d'être remarqués par les habitants. Aborder la sensibilité au paysage ordinaire de l'être-habitant impliquait, en outre, de nous situer à l'échelon local. C'est effectivement à cet échelon que sont susceptibles d'être cernées les expériences paysagères individuelles quotidiennes. Ainsi, notre choix s'est porté sur des communes situées en dehors des périmètres définis des paysages remarquables. Les communes choisies appartiennent à deux secteurs distincts : la basse vallée de l'Isle (Abzac, Les Billaux, Fronsac, Saint-Denis-de-Pile) à l'Est de Bordeaux et le Sud du Médoc (Avensan et Sainte-Hélène) à l'Ouest (cf. Figure n°1). Localisées dans la grande périphérie de l'agglomération bordelaise, elles constituent par défaut des lieux de vie ordinaires. Ce critère mis à part, ces communes ont été choisies pour les changements exceptionnels qu'elles ont connus : la réalisation de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle et les effets de la tempête de 1999 sur le massif forestier en Médoc. La dissociation des terrains d'étude répondait d'ailleurs à une volonté de confronter deux espaces marqués par

des dynamiques de changement différentes. En outre, situés en périphérie d'agglomération, ils avaient l'avantage de présenter également les caractéristiques d'une dynamique d'urbanisation croissante d'une part, et un processus de déprise agricole (activité viticole exceptée) d'autre part.

C'est au sein de ces deux terrains d'étude que nous sommes allée à la rencontre des habitants. La démarche mise en œuvre afin de cerner au mieux leur sensibilité au paysage nécessitait d'introduire une réelle proximité avec eux. C'est la raison pour laquelle nous avons privilégié l'enquête directe, par entretien semi-directif, afin de recueillir leurs discours. L'objectif était de les faire parler pour accéder à leur vécu paysager, tant au regard de leurs pratiques que de leurs affects. La richesse et l'abondance du discours ainsi produit nous a permis de nous appuyer largement sur leurs paroles pour étayer notre argumentation. Certains d'entre eux ont, par ailleurs, accepté de se prêter au jeu d'une enquête photographique. Les clichés ainsi réalisés par leur soin ont servi à nourrir l'échange et de support à l'expression de leur discours.

Ce tour d'horizon se veut concis dans la mesure où notre première partie est intégralement consacrée au cadrage conceptuel et méthodologique ainsi qu'à la présentation de nos terrains d'étude. La suite de cette introduction va donc s'attacher, à partir de notre questionnement initial, à présenter les hypothèses qui structurent notre recherche.

Notre point de départ est donc qu'il existe une véritable sensibilité de l'être-habitant à son paysage quotidien, quand bien même ce paysage peut être qualifié d'ordinaire. De là découlent les principales hypothèses que nous allons chercher à vérifier.

Nous supposons tout d'abord que la manière d'être sensible au paysage dans les lieux de vie ordinaires se distingue nettement de la manière d'être sensible aux paysages remarquables, que ce soit en termes de postures du sujet, d'objet appréhendé et de critères d'appréciation du paysage.

Concernant les postures, nous formulons l'hypothèse que l'être-habitant développe des attitudes qui se détachent du regard distancié et esthétisant hérité de la Renaissance. Il nous semble en effet que l'expérience paysagère dans les lieux de vie doit davantage relever d'une proximité sujet/objet, favorisant ainsi d'autres formes de rencontre paysagère notamment fondées sur la polysensorialité.

Pour ce qui est de l'objet, nous supposons que les matérialités susceptibles de « faire » paysage diffèrent selon le registre par rapport auquel se positionne l'être-habitant : de celui d'un « être ensemble », susceptible d'être partagé, à celui d'un vécu paysager individuel. Le paysage « donné à voir » ne serait pas nécessairement le même que celui objet de ses préférences. Les éléments de patrimoine par exemple, s'ils sont facilement « mis en vitrine », sont-ils retenus comme participant de l'intimité paysagère du sujet ? De même, l'être-habitant trouve-t-il, au sein même de son espace résidentiel (maison, jardin, etc.) qui constitue un lieu intime par excellence, des éléments susceptibles de « faire » paysage ?

Nous supposons en outre que dans la mise en œuvre de la relation paysagère ordinaire et quotidienne, ne prime pas nécessairement le caractère esthétique du paysage, mais que d'autres critères d'appréciation lui correspondent davantage. Plus qu'être « beau », le paysage ordinaire trouverait son fondement dans le fait que l'être-habitant s'y sente bien, s'y sente « soi ». Prévaudrait alors le rôle de valeurs telles que l'identité et le bien-être, des valeurs qui seraient

finalement plus personnelles que collectives.

D'ailleurs nous supposons (hypothèse sous-jacente à l'ensemble de nos questionnements) que cette sensibilité paysagère habitante, tout en étant celle d'un sujet socialement construit, demeure avant tout celle d'un individu qui s'éprouve personnellement face à ce qui constitue « son » quotidien. Un de nos objectifs est précisément de mesurer, dans cette appréciation paysagère, ce qui relève du social et ce qui revient plus particulièrement au sujet.

Comme nous l'évoquions précédemment, nous pensons que cette appréhension sensible du paysage ordinaire relève davantage d'un vécu machinal et que, par conséquent, elle n'est pas nécessairement conscientisée. En fait, tout dépendrait des moments et des lieux constitués en paysage. Certains seraient associés à des démarches intentionnelles de rencontre paysagère, tandis que d'autres correspondraient à des pratiques plus quotidiennes, routinières et non intentionnelles.

Mais nous émettons l'hypothèse (et c'est là le second point central de notre problématique) que ce vécu paysager quotidien est susceptible d'être révélé au sujet à la suite d'un événement qui viendrait en perturber le cours. Ainsi, des modifications affectant l'ordre paysager à partir duquel avait été établie la relation paysagère auraient la capacité de faire émerger à la conscience de l'individu son attachement à son paysage quotidien. Certaines dynamiques de changements un peu « trop » brutales, non désirées et/ou non attendues, seraient alors l'occasion d'un « réveil » de la sensibilité paysagère habitante. Nous chercherons à vérifier cette hypothèse à partir de nos différents terrains d'étude qui ont été sélectionnés, rappelons-le, en fonction des mouvements de transformation qui y sont ou y ont été à l'œuvre. On peut aisément imaginer que des dynamiques exceptionnelles sont susceptibles de jouer ce rôle de révélateur (la destruction du massif forestier par la tempête de 1999 ou la réalisation de l'autoroute A89 pour ses riverains). Qu'en est-il, en revanche, des dynamiques relevant d'une évolution jugée plus « normale », comme le processus d'urbanisation ou encore le mouvement de déprise agricole qui affectent, à l'heure actuelle, ces espaces périphériques de l'agglomération bordelaise ? Nous nous attacherons à vérifier lesquels de ces mouvements de transformation sont à même d'être vécus comme un « événement paysager » par les habitants.

Il ne s'agit là, bien entendu, que des principales hypothèses qui structurent une arborescence plus complexe dont le détail apparaîtra tout au long de notre analyse.

La présentation de ce travail de recherche est organisée en trois temps. Ainsi que nous l'évoquions précédemment, une première partie théorique et méthodologique pose, de manière plus détaillée, les principaux concepts utilisés (chapitre 1), la démarche méthodologique adoptée et les deux terrains d'étude sur lesquels s'appuie notre analyse (chapitre 2). La seconde partie s'attache à caractériser la manière dont s'établit et ce sur quoi repose la relation paysagère tissée entre les habitants et leurs lieux de vie. Y sont analysées les postures du sujet (chapitre 1), les formes de l'objet appréhendé (chapitre 2) et les valeurs paysagères que le premier attribue au second (chapitre 3). Enfin, la troisième partie est centrée sur la question de la mise à l'épreuve de la sensibilité paysagère habitante par l'événement paysager. Pour ce faire, sont tout d'abord mises en évidence les dynamiques de changements susceptibles de prendre une dimension événementielle pour l'être-habitant (chapitre 1), puis caractérisée leur capacité à « réveiller » le sujet sensible à son ordinaire paysager (chapitre 2).

PREMIÈRE PARTIE

LA SENSIBILITÉ AU PAYSAGE ORDINAIRE :

**DE CADRAGE THÉORIQUE EN
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE**

Cette première partie théorique et méthodologique, bien qu'un peu classique, nous semble toutefois nécessaire afin de poser, de manière précise, plusieurs préalables que la seule introduction générale ne pouvait contenir.

Le premier chapitre offre ainsi un cadrage conceptuel. Il s'agira tout d'abord, sous forme de préambule, de positionner notre démarche par rapport au vaste champ de recherche scientifique et de montrer l'intérêt d'une telle approche. Ce sera également l'occasion de signifier le statut du paysage, et qui plus est du paysage ordinaire, dans notre société occidentale et contemporaine. La suite de ce chapitre est envisagée comme un éclairage conceptuel quant aux grandes notions utilisées dans ce travail de recherche, à savoir la notion de « sensibilité » au paysage ordinaire en posant ce qu'elle est, ses déterminants et la manière dont elle prend forme dans le champ du vécu et des expériences quotidiennes de l'être-habitant. Nous en viendrons enfin à l'idée d'événement, en tant que mouvement de transformation de l'espace géographique susceptible de bouleverser une relation paysagère tissée entre l'être-habitant et ses lieux de vie, et finalement de révéler et modifier le cours de la sensibilité paysagère habitante.

Le second chapitre, à visée méthodologique, cherche, quant à lui, à caractériser les moyens mis en œuvre afin de cerner cette sensibilité des habitants à leur ordinaire paysager. Nécessairement centrée sur les discours, nous considérerons la démarche d'enquête élaborée, des choix initiaux quant à la forme de l'enquête à la rencontre avec les habitants en passant par l'analyse de contenu des discours recueillis. Ce second chapitre sera également l'occasion d'une présentation détaillée des deux terrains d'étude, support de notre réflexion.

Chapitre 1

Paysage ordinaire, sensibilité et événement Cadrage conceptuel

Nous proposons, dans ce premier chapitre, de clarifier les concepts essentiels à la compréhension de ce travail de recherche. Ce premier cadrage s'impose, même si les chapitres qui suivent ne seront pas exempts d'étayage théorique en fonction des besoins de notre argumentation.

Il nous semble en effet nécessaire de revenir sur la notion de paysage ordinaire. Si cela n'a pas toujours été le cas, cette idée a commencé à faire son chemin et tend aujourd'hui à s'imposer. Nous pensons en effet, comme Yves Luginbühl, que tout territoire est susceptible d'être paysage (2005, p.58). Dès lors, il peut sembler inutile de lui accoler le qualificatif « ordinaire », l'idée d'un « paysage des habitants » pouvant par exemple suffire. Néanmoins, il convenait de préciser qu'il s'agit bien du paysage « ordinaire » des habitants, tel qu'ils le caractérisent souvent eux-mêmes explicitement.

Parce que nous supposons que ce paysage ordinaire s'appréhende à travers les pratiques et coutumes habitantes, à travers un regard quotidien souvent dépourvu d'intentionnalité particulière mais auquel personne ne peut échapper, nous avons donc choisi de l'aborder par le biais de la sensibilité. Cette notion de sensibilité, centrale dans ce travail de recherche, mérite également que nous nous attardions quelque peu sur la signification que nous lui attribuons.

Enfin, nous sommes allée chercher cette sensibilité paysagère là où il nous semblait qu'elle pouvait être « éprouvée », « ébranlée » par des modifications brutales de l'espace géographique. Nous avons pu considérer ces mouvements de transformation comme des événements susceptibles de perturber, modifier voire révéler une sensibilité paysagère habitante. Rappelons que ce sont ces territoires ordinaires, susceptibles d'être éprouvés en tant que « paysages », qui subissent, à l'heure actuelle, les mouvements de transformation les plus rapides. Il nous semble donc intéressant de cerner à la fois ce que sont ces paysages ordinaires et quotidiens, comment ils sont appréhendés par les habitants, à quel point ils comptent pour eux, aussi banals soient-ils, et les conséquences des modifications qu'ils subissent en terme de vécu paysager pour les habitants.

Ce premier chapitre sera donc structuré comme suit : un premier point considère le statut du paysage (ordinaire), le second s'intéresse à la question de la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager et ses déterminants sociaux, spatiaux et individuels, le troisième point est enfin consacré à l'idée d'événement en tant que dynamique de changements de l'espace géographique susceptible d'ébranler cette sensibilité paysagère habitante.

1. Le statut du paysage (ordinaire)

Tant du point de vue théorique et conceptuel que de l'usage courant et quotidien qui en est fait, le terme «paysage» s'appréhende de multiples manières. En effet, loin d'être défini de façon précise et univoque, le paysage brille toujours par son incroyable polysémie et par ses multiples facettes d'objet scientifique, de mission décorative, de vocable usuel...

Les préoccupations paysagères au cœur de notre société ont ainsi favorisé l'émergence d'une thématique de recherche véritablement pluridisciplinaire, bien que parfois trop cloisonnée. Elles ont également suscité la constitution d'un corps de professionnels du paysage. Objet ou sujet d'étude pour de nombreuses disciplines, mais ne pouvant être plus particulièrement rattaché à l'une d'entre elles, le paysage a inspiré une considérable profusion d'essais théoriques et méthodologiques.

Parallèlement, la vulgarisation dont il fait l'objet conduit le paysage à étendre son emprise bien au-delà de la seule sphère langagière courante, pour prendre directement part aux manières de vivre et d'habiter. Mais si le paysage peut désormais prendre corps au cœur des territoires du quotidien au gré de pratiques ordinaires, alors il semble nécessaire de le distinguer de son pendant «exceptionnel» par un qualificatif. C'est ainsi que nous singularisons le paysage ordinaire.

Aussi convient-il, dans ce contexte de foisonnement, à la fois savant et vulgaire autour de la notion de paysage, d'éclairer le lecteur sur notre position quant à la manière de la concevoir et de l'appréhender et de témoigner de l'intérêt et de la validité de cette conception personnelle.

1.1. Positionnement d'une approche paysagère au sein d'un vaste champ de recherche scientifique

Il ne s'agit surtout pas ici de procéder à un état des lieux exhaustif des approches conceptuelles et méthodologiques de la question paysagère en géographie. Nous considérons davantage ces premières pages comme l'occasion de positionner notre démarche et notre problématique par rapport à ce vaste champ de recherche scientifique.

Quelle que soit la définition, tout le monde s'accorde aujourd'hui pour reconnaître que le paysage suppose l'existence conjointe de l'objet (ce qui est « observé ») et du sujet (individu « observant »). C'est, pour certains, le fondement même de l'élévation du « pays » (étendue offerte à la vue) en « paysage ». Ainsi, pour Charles Avocat (1982), la racine *pays*- évoque une portion d'espace donnée de la surface terrestre. Le suffixe *-age* revêt deux significations. Il sert, d'une part, à former des ensembles (comme feuille et feuillage). Ceci conduit à considérer le paysage comme l'ensemble des caractéristiques du terrain découvert par la vue. Il désigne, d'autre part, l'activité humaine : le labourage est l'action de labourer. Le terme paysage évoquerait donc tout à la fois l'action de percevoir le pays et l'observation des traits qui le caractérisent. On s'éloigne là de l'approche géographique « classique », telle que pratiquée par l'Ecole française de géographie à l'époque vidalienne jusque dans les années cinquante, qui considère le paysage comme unique objet de description, à la fois littéraire et « objective », capable de faire oublier le descripteur. Le paysage, c'est « ce que l'œil embrasse du regard » dit Vidal de la Blache. « Avec l'hégémonie vidalienne, la description du paysage fonde et distingue l'Ecole française de géographie. Les traits singuliers d'un paysage servent à délimiter et à caractériser la « région » géographique. Le regard du géographe s'exerce à saisir directement le terrain dans lequel le concret se confond avec le visible » (Bertrand G., 1984).

Dans l'acception désormais courante du paysage, objet et sujet sont reconnus comme

indissociables, même s'il s'agit là du seul élément de définition susceptible de faire l'unanimité. Ainsi, pour Georges Bertrand par exemple, « le paysage naît de la rencontre entre un objet matériel, fleurs, décharges urbaines ou Cirque de Gavarnie, avec un être pensant doté de sensibilité et de mémoire, riche de sa culture. Le paysage vient entre ce sujet et cet objet. C'est donc par essence un produit d'interface » (Bertrand G., 1978).

Une telle reconnaissance n'empêche pas le parti « pris » des chercheurs qui, pendant longtemps, privilégient l'une ou l'autre des deux sphères en relation, la dimension objective ou la dimension subjective. Caricaturalement peut-être, mais surtout par souci de simplification, il existe deux grands types d'approches paysagères : la démarche objectivante et la démarche subjective. La démarche objectivante (qui part de l'objet), tout en admettant l'indispensable rôle du sujet dans la fonction paysagère, considère cependant le paysage comme un objet à décrire et analyser objectivement. Dans sa conception extrême (exclusion du sujet), le paysage est assimilé à un « écosystème objectivable » au travers de caractéristiques quantifiables et considérées, par ses tenants, comme scientifiques (cf. la *Landscape ecology*). La démarche subjective (qui part du sujet), tout en reconnaissant le fondement de l'existence d'un paysage sur son irréductible et très concrète réalité matérielle, l'étudie sous l'angle des constructions de l'esprit qui l'organisent dans la pensée.

Entre ces deux démarches, il existe toute une palette d'appréhensions scientifiques du paysage proposant des degrés d'objectivation ou de subjectivation variables. Nous en donnerons deux exemples, propres à la discipline géographique. Ainsi, citons tout d'abord le « paysage visible », élaboré par l'école bisontine (Wieber J.C., 1984, 1995...), qui se situe entre l'objet et le sujet en quelque sorte. Le paysage visible constitue la boîte intermédiaire du « polysystème-paysage » selon « l'école de Besançon », entre un « système producteur » et un « système utilisateur ». C'est un « lieu où les objets produits par les mécanismes naturels et/ou l'action des sociétés humaines sont agencés en images perceptibles, offertes à la vue, même si personne ne les regarde ou ne les voit [...]. C'est le lieu où le paysage produit physiquement devient signe avant d'être décrypté » (Wieber J.C., 1995, p.182). Le paysage visible serait donc le « perçu » objectif du paysage. Pour Serge Ormaux, « le paysage visible n'est pas encore le paysage, c'est tout au plus un paysage potentiel » (1999, p.21). « L'approche par le paysage visible ne touche pas aux niveaux supérieurs de la perception, elle ne fait que pousser l'objet jusqu'aux limites externes du champ de la perception individuelle » (Ormaux S., 1999, p.23). La démarche mise en œuvre consiste ensuite à définir une grille méthodologique scientifique afin de décortiquer la vision en une série d'images interprétables et cartographiables selon une approche quantitative.

Inspirée de l'écosystème, la notion de « géosystème », proposée par Georges Bertrand (1978), s'attache à rendre compte du paysage comme un système à mi-chemin entre le naturel et le social. Ce système à trois dimensions GTP (géosystème, territoire, paysage) est pensé comme un concept territorial qui permet d'étudier les interactions homme-nature. L'approche, qui s'appuie à la base sur un savoir tourné vers les sciences de la nature comme l'écologie ou la biogéographie, considère le facteur anthropique mais présenté sous un angle naturaliste (Lelli L., 2000).

Le courant dit « culturaliste » constitue sans doute le principal représentant d'une démarche plus subjective. La conception qu'il défend, centrée sur la phénoménologie de l'espace et la question de l'esthétique, a longtemps considéré comme déterminante, pour qu'il y ait paysage, l'existence d'un terme dans le langage susceptible de le nommer. Ce sont même « quatre » critères distinctifs, sur lesquels nous reviendrons ultérieurement, qui ont été mis en évidence par Augustin Berque (1994, 1995). A cela s'ajoute la dimension esthétique : le pays, pour devenir

paysage, doit passer par un processus d'artialisation, selon la théorie d'Alain Roger (1995, 1997). Mais, pour Françoise Dubost, « à trop autonomiser le paysage comme objet esthétique, ou comme simple univers de signes, on perd de vue le réel, son référent. Il faut donc en revenir au paysage des habitants » (Dubost F., 1991, p.230).

Notre travail de recherche s'intéresse précisément au paysage des habitants, selon une problématique qui se positionne exactement à l'interface entre l'objet et le sujet. En émettant l'hypothèse d'une sensibilité de l'être-habitant au paysage de ses lieux de vie ordinaires, sont nécessairement pris en compte à la fois le sujet socialisé – auteur de postures et de système de représentations et de valeurs paysagères – ainsi que l'objet – les matérialités auxquelles ce sujet socialisé est sensible – à travers la relation établie entre les deux. La relation paysagère est donc saisie dans sa dimension à la fois matérielle et immatérielle. Tissée entre objet et sujet, elle est bien de type trajectif, pour reprendre l'expression d'Augustin Berque (1997). « La réalité de l'écoumène – ce que le paysage traduit en termes sensibles – conjoint en effet trajectivement ce que la chose est en elle-même et ce qu'elle est pour nous » (Berque A., 1997). Mais si nous empruntons l'idée de trajection au courant de pensée culturaliste, nous nous en détachons cependant pour deux raisons essentielles. Nous supposons tout d'abord que cette relation paysagère est susceptible d'être établie par tout individu au sein même de ces lieux d'ancrage banals. Le paysage n'existe donc pas seulement de par son caractère remarquable et médiatisé par une opération artistique. La considération esthétique en effet – et c'est là la seconde raison – ne peut refléter, à elle seule, la réalité d'un vécu paysager quotidien. Ainsi, la relation établie par l'être-habitant avec ses lieux de vie ordinaires ne semble pas procéder d'un processus d'artialisation. Nous œuvrerons à démontrer cela tout au long de ces écrits.

En cela, notre démarche se rapproche un peu d'un courant de pensée qui tend à s'imposer, à l'heure actuelle, et que défend notamment Yves Luginbühl. Le paysage y est considéré comme « une construction sociale possédant une dimension matérielle où se développent des processus biophysiques et une dimension immatérielle où se situent les représentations sociales, les valeurs esthétiques, affectives et symboliques » (2005, p.58). Une telle conception permet la considération de tous types d'espaces, « qu'ils soient ruraux, urbains, périurbains, qu'ils soient porteurs de paysages remarquables ou de paysages « ordinaires » ou du quotidien » (Luginbühl Y., 2005, p.59).

Notre réflexion nous conduira, plus personnellement, à tenter de comprendre la manière dont s'établit, en dehors de tout processus d'artialisation, la relation paysagère dans ces territoires ordinaires « habités », en considérant précisément la relation tissée par l'être-habitant avec ses lieux de vie, et ce que cela suppose en termes de postures du sujet, de matérialités appréhendées susceptibles de « faire » paysage et de valeurs paysagères.

Mais poser le vécu paysager de l'être-habitant considéré dans ses lieux de vie ordinaires comme thématique de recherche principale suppose de définir tout d'abord ce que nous entendons par paysage ordinaire.

1.2. Du paysage au paysage ordinaire

Ce point tente de définir ce qu'est, pour nous, le paysage ordinaire et pose les principales questions et suppositions quant à la relation entre paysage ordinaire et espace de vie.

1.2.1. Le paysage ordinaire en réponse à la trop grande exception paysagère

Depuis la Renaissance, le paysage a surtout été conçu à travers son caractère exceptionnel, tant du point de vue de l'expérience paysagère elle-même, réservée à quelques observateurs initiés, que du point de vue du nombre limité des sites jugés susceptibles de proposer une émotion paysagère. Mais depuis quelques années, force est de constater, d'une part, la remise en cause de ces paysages sacralisés et très souvent sanctuarisés et, d'autre part, l'emprise croissante de la notion de paysage dans les moments et les lieux du quotidien. Si, d'un point de vue langagier, l'emploi même du terme paysage s'est banalisé, son emprise spatiale s'est parallèlement étendue à l'ensemble des territoires ordinaires. Banalité et quotidienneté riment donc avec ordinaire paysager.

1.2.1.1. De l'hégémonie de la lecture paysagère classique...

Dans nos sociétés paysagères¹, l'existence de grands paysages culturels, identifiés collectivement et déterminés par l'apprentissage social, est non seulement reconnue mais aussi légitimée par tout un arsenal réglementaire et juridique visant la préservation de ce qui participe dorénavant de notre patrimoine. Citons, pour exemple, de grands sites français dont les images sont véhiculées par les médias et connues de tous, tels que le Mont Saint-Michel, les volcans d'Auvergne, la Pointe du Raz ou encore le village pittoresque de Saint-Émilion...

Il a longtemps été communément admis qu'un paysage perçu en tant que tel naissait du regard d'un observateur généralement avisé et extérieur. L'expérience paysagère était associée à une élite qui cherchait le plaisir des sens dans l'harmonie des perspectives d'un paysage « légitime », aux valeurs paysagères codées, identifiées et identifiables, et dès lors « consacré ». La grille de lecture de ce paysage classique se réfère à un modèle esthétique et notamment pictural hérité des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

Ainsi, la *Loi Paysage* du 8 janvier 1993, « sur la protection et la mise en valeur des paysages », a-t-elle encouragé la délimitation de ces « territoires remarquables par leur intérêt paysager » et la mise en place d'actions de protection réglementées. Mais une telle politique de protection, destinée à quelques lieux et conduisant le plus souvent à leur « préservation-sanctuarisation », n'est pas sans risque. Elle suppose effectivement la division de la surface terrestre en deux ensembles inégaux. D'une part, sont délimités de manière précise des secteurs restreints dont le paysage hérité est « protégé ». D'autre part, demeure tout le reste de la surface terrestre – la grande majorité des territoires – soi-disant sans paysage de qualité et livré aux constructions, aux activités humaines et aux grands travaux d'aménagement².

¹ Augustin Berque a ainsi opposé des sociétés paysagères (la Chine depuis les premiers siècles de notre ère et l'Europe occidentale depuis la Renaissance, c'est-à-dire près d'un millénaire plus tard) et des sociétés non paysagères. Cette idée est présentée, de manière plus détaillée, dans un point ultérieur de ce chapitre (p.34).

² Notons cependant que, paradoxalement et surtout *a posteriori*, cette *Loi Paysage* de 1993 semble avoir généré les prémices d'une réflexion sur les paysages ordinaires.

Ce sont ces modifications récentes et brutales qui sont d'ailleurs à l'origine des préoccupations croissantes et des interrogations actuelles quant au devenir du paysage. Elles ont ainsi conduit certains auteurs à augurer sa mort avec le passage au nouveau millénaire.

1.2.1.2. ... à la remise en cause de la suprématie des paysages légitimes et de leur appréhension esthétique

Ainsi, le paysage, né rappelons-le en Europe il y a environ cinq siècles, aurait atteint son espérance de vie maximale. Les titres de certains ouvrages, parus il y a quelques années, sont, à ce titre, fort éloquentes. Ils interrogeaient la « crise du paysage », la « fin du paysage », voire la « mort du paysage ». Certes, le paysage tel qu'il est entendu dans sa conception moderne, est de plus en plus malmené. Mais c'était pour prendre d'autres formes, exister en d'autres lieux et selon d'autres modes d'appréhension.

Apparu au début des temps modernes, le paysage « à l'européenne » est, pour Augustin Berque, indissociable de la Modernité occidentale. Un lien organique s'érige rapidement « entre le regard que les européens allaient désormais porter sur le monde et la manière dont la civilisation, petit à petit, allait le transformer » (Berque A., 1995, p.103). L'origine du paysage correspond alors à la création de nouveaux rapports spatiaux et affectifs entre l'individu et le milieu dans lequel il vit. Or, s'il se manifeste comme une alternative à la Modernité occidentale, une incompatibilité fatale s'immisce entre cette modernité et le paysage. La première suppose des progrès notamment techniques qui, aux yeux de l'individu, semblent mettre en péril l'avenir du second. C'est pourquoi notre société accorde un intérêt croissant au devenir de ce qu'elle considère comme l'héritage des générations antérieures. La Modernité, après avoir été à l'origine de son émergence, serait-elle donc à l'origine de la mort du paysage ?

Pour François Dagognet, « le paysage – géographiquement et esthétiquement – n'existe plus » ou, plus précisément, il appartient au passé (Dagognet F., 1982, p.32). Du fait de la déprise agricole, synonyme de disparition des paysages pastoraux et bucoliques d'hier, du fait également de l'industrialisation et de l'urbanisation croissantes, la physionomie du paysage change au point que ce dernier ne peut plus être perçu en tant que tel. En outre, l'art lui-même, à la source de son émergence, a relégué, dans cette ère à la gloire des performances, sa représentation picturale au musée.

Dans un numéro de la revue *Ethnologie Française* (1989-3) s'interrogeant sur la validité d'une *Crise du paysage*, les auteurs préfèrent évoquer une crise du « sentiment paysagiste ». Le paysage, même modifié voire bouleversé, serait toujours là, prêt à être reconnu. Mais le lien qui l'unissait jadis au sujet dans une émotion esthétique aurait, quant à lui, disparu. Ce serait donc la grille de lecture classique, essentiellement esthétique et spectatorielle, qui serait désormais inadaptée, suscitant une crise du regard davantage qu'une crise du paysage à proprement parler. Seraient-ce là les prémices d'une remise en cause du procès d'artialisation ? En fait, l'individu ne saurait plus de quelle manière appréhender ces nouveaux paysages, qu'ils soient ces paysages autrefois légitimes et aujourd'hui pervertis par des modifications qui les ont vidés de leur sens paysager³ ou qu'ils soient ces paysages en marge des périmètres légitimés. La société dans son ensemble se trouverait devant le problème de l'assignation de valeurs paysagères aux territoires ordinaires, incompatible avec la conception classique.

³ Ce point de vue, certes entaché d'un certain passéisme, relève d'une idéologie encore très présente dans les discours. Cela résulte peut-être du pouvoir de martèlement de certains médias très populaires et susceptibles de véhiculer ce genre d'idées. Citons pour exemple une émission télévisuelle telle que *Ushuaïa Nature* bénéficiant d'un fort retentissement auprès de l'opinion publique.

En résumé, la remise en cause de l'hégémonie de la lecture classique du paysage est consécutive à une double évolution. Dans un premier mouvement, les paysages légitimes au caractère remarquable, profondément transformés, ne seraient plus à même d'animer l'émotion paysagère qu'ils provoquaient jadis. Dans un second mouvement, cette même lecture serait parfaitement incompatible avec l'appréhension des paysages ordinaires et du quotidien, si différente des représentations paysagères classiques. « On proclame la mort du paysage. Mieux vaudrait écrire qu'il s'est produit un déplacement dans les paysages et une modification dans nos moyens de l'appréhender » (Sansot P., 1983, p.158). Le paysage, bien plus qu'un spectacle, possède une fonction rassurante, propose la fixité de l'espace susceptible de contribuer à établir des continuités temporelles : la fonction de mémoire des jardins ou la familiarité d'un pays (Dewarrat *et alii*, 2003, p.20). C'est ce dernier point qui nous intéresse. La familiarité d'un pays est-elle à même de le faire émerger en tant que paysage ? Un paysage peut-il être ordinaire ? Comment la banalité et la quotidienneté sont-elles compatibles avec l'idée de paysage ?

1.2.2. Le paysage ordinaire : un paysage banal, familier, quotidien ?

Au-delà des représentations classiques du paysage sacralisé⁴, l'expérience paysagère semble donc trouver ses racines au sein même des territoires ordinaires. Selon le *Petit Robert*, l'adjectif « ordinaire » qualifie ce « qui n'a aucun caractère spécial », et le nom « ce qui n'a rien d'exceptionnel ». Le paysage ordinaire ne présenterait alors aucun caractère exceptionnel, entendu au sens esthétique du terme. Il serait donc banal.

Non protégés parce que considérés comme non légitimes, ces paysages ordinaires sont soumis de façon perpétuelle à des transformations, qu'elles soient programmées ou inattendues, concertées ou imposées, progressives ou brutales, d'emprise spatiale étendue ou ponctuelle. Aussi, certains n'hésitent pas à évoquer un paysage « banalisé » plutôt qu'un paysage « banal ». Ce qualificatif sous-tend une idée supplémentaire relative à l'homogénéisation et à l'uniformisation du paysage ordinaire dont participent, par exemple, le mitage des campagnes françaises (toutefois de plus en plus maîtrisé) et la construction de ces lotissements pavillonnaires à la périphérie des anciens bourgs ruraux (qui en constituent paradoxalement la maîtrise). Est-ce là le sens que Jean-Robert Pitte donne à la notion de « paysage banal » dans le dernier chapitre du second tome de *l'Histoire du paysage français*, lorsque il écrit : « [...] rares sont désormais les villages et les hameaux qui ne possèdent pas à leur périphérie ou parfois sur un espace plus vaste un paysage rurbain banal » (Pitte J.R., 1983a, p.139).

Dans tous les cas, l'ordinaire paysager, parce qu'il s'écarte de la grille de lecture esthétique classique du paysage, s'avère difficile à saisir. Afin de mieux le cerner, Pierre Sansot propose de l'appréhender à la fois et tour à tour comme un paysage « banal », « oublié » et « interstitiel » (Sansot P., 1989, p.239). Il se veut « banal » car il constitue le « fond » de notre existence, l'endroit où nous vivons, les lieux que nous traversons quotidiennement. En résumé, il est le dépositaire de nos repères existentiels dans le domaine du visible. Grand « oublié », il l'est dans le sens où, jusqu'à une période récente, il ne répondait pas aux attendus paysagers présumés à un lieu donné. Incompatible avec les critères d'appréciation classique du paysage, il ne pouvait donc faire l'objet d'aucune expérience paysagère légitime. Enfin, en tant que paysage « interstitiel »,

⁴ Le paysage exceptionnel est sacralisé dès lors que la société lui confère un caractère sacré, c'est-à-dire digne d'un respect absolu. Citons les *lieux de Mémoire* évoqués par Pierre Nora par exemple.

il peut correspondre, dans certains cas, à « des enclaves situées entre des territoires plus ou moins assumés [...], tout ce qui permet de passer d'un ailleurs à un autre ailleurs » (Sansot P., 1989, p.239). Mais comment cet espace interstitiel, doté d'une profonde banalité apparente, réussit-il à s'élever au rang de paysage, même ordinaire ? Il suffit d'imaginer que le caractère esthétique ne dépend plus de cette harmonie classiquement recherchée et qui ne peut soi-disant être appréhendée que par un observateur extérieur, seul capable d'objectivité. Mais il émanerait plutôt d'une forte « intensité émotionnelle » se dégageant d'une association plus ou moins hasardeuse des éléments du milieu qui viennent « heurter nos sens et nous imposent, sans façon, leur incontestable existence » (Sansot P., 1989, p.242). Nous serions même tentée d'ajouter qu'il n'y aurait plus d'artificialisation possible, dès lors qu'il serait question de ces paysages ordinaires, banals, oubliés.

Ainsi, l'expérience paysagère ne serait plus le seul fait d'un observateur initié au regard distancié et esthétisant, mais tendrait à s'ouvrir au simple habitant, sensible à son ordinaire paysager. Elle trouverait alors ses racines dans la pratique et le vécu des lieux de vie ordinaires. Emergerait alors un paysage « familier » pour qui le pratique au « quotidien » et, par conséquent, pour qui le connaît bien. Sa quotidienneté, il la trouverait essentiellement dans les lieux de vie : les lieux de résidence principalement, élargis éventuellement aux lieux de travail, voire aux lieux de loisirs et de services quotidiens (jogging dans les « passes »⁵ avoisinant le domicile, fréquentation journalière des petits commerces du bourg de la commune de résidence...), ainsi que les itinéraires de déplacement réguliers.

1.2.3. Le paysage ordinaire de l'être-habitant : de quelques hypothèses

Si le paysage ordinaire fait l'objet d'une reconnaissance progressive dans les domaines pratiques, institutionnels et de la recherche, il ne semble pas encore tout à fait cerné. Selon un axe de lecture relatif à la question habitante, nous souhaitons ici émettre les quelques hypothèses qui sont les nôtres et qu'il s'agira de vérifier à la lumière des enquêtes de terrain.

1.2.3.1. Habiter les lieux : « paysager » les lieux ?

Habiter un lieu, c'est faire sienne une portion d'espace. L'individu s'approprie ce lieu aussi bien juridiquement, par le biais des biens fonciers notamment (une maison, une propriété, des terrains...), qu'intellectuellement en se familiarisant avec le lieu en question (Dewarrat J.P. *et alii*, 2003, p.82). Cette familiarité passerait, à notre sens, par une identification puis une assimilation, conscientisées ou non, collectives et/ou individuelles, des repères et des éléments paysagers entendus au sens de matérialités physiques.

Précisons notre pensée à travers un exemple. Nous avons constaté que les lieux de vie ordinaires jouissent d'une qualification paysagère, même si celle-ci n'est pas explicitement identifiée en tant que telle par l'être-habitant. En témoigne la quasi incontournable référence paysagère pour décrire son lieu de vie. Dans la basse vallée de l'Isle, les personnes que nous avons rencontrées distinguent fréquemment les habitants des palus, de ceux des terrasses et de ceux des coteaux, etc. Cette première constatation a été validée par les entretiens menés dans le

⁵ Le terme de « passe » désigne, dans le Médoc, un petit chemin en terre battue qui permet de « couper », de « passer » à travers les bois ou à travers les vignes. Il se présente souvent comme un raccourci joignant deux zones habitées.

Médoc. En effet, sur la commune d'Avensan, nous avons très distinctement repéré les habitants de la forêt, ceux de la vigne, ceux des gravières, etc. Dans la plupart des cas, le locuteur en tant qu'habitant fait référence à l'unité paysagère dominante qui entoure son lieu de vie et qui définit donc son cadre de vie. Il en est de même pour la commune de Sainte-Hélène où les habitants du bourg, par exemple, présentent les habitants des « écarts » comme les « gens de la forêt ». L'emploi de tels qualificatifs paysagers dénote une identification personnelle et/ou collective à un type d'unité paysagère. Doit-on interpréter cette référence paysagère comme participant de l'identité individuelle et/ou collective ? Nous chercherons ainsi à montrer que ce que l'être-habitant recherche et trouve dans les paysages ordinaires, c'est une forme de permanence à laquelle il peut se référer et qui lui confère une identité, davantage qu'une simple émotion esthétique.

De même, ce paysage banal semble devoir son émergence à la recherche active d'une qualité du cadre de vie, source de bien-être, dont participe la dimension paysagère. « *J'aime chez moi. Mon parc. Les arbres y étaient avant qu'on ne bâtit. Je travaille dur pour donner un cadre agréable. Je suis bien ici* » (enquête n°23, Avensan). « *J'ai choisi de faire construire ma maison là parce que justement je voulais être dans une zone verte : zone boisée, de marais... J'aime les paysages de forêt, c'est ma raison d'être là où je suis. On y est bien...* » (enquête n°30, Avensan). Nous chercherons donc également à mettre en évidence la relation entre bien-être et intérêt porté au paysage des lieux de vie ordinaires.

Interrogeons-nous, enfin, sur le rôle joué et la posture adoptée par l'être-habitant dans la caractérisation du paysage, ici ordinaire : est-il un « simple usager passif », un acteur susceptible de le dévoiler à lui-même et aux autres ou bien fait-il partie intégrante du paysage ? Nous supposons en fait que si l'être-habitant est susceptible de mettre en œuvre une relation paysagère – en tant que participant actif acteur du paysage ou en tant qu'observateur extérieur et distancié –, il est également susceptible d'appartenir au paysage de la même manière que ce dernier est susceptible de lui appartenir (sortes de scènes paysagères qui feraient partie de nous ?). Il s'agirait donc d'une sorte de relation réciproque entre l'être-habitant et ses lieux de vie. En effet, le sujet contribuerait à l'existence du lieu en tant que paysage tant par sa présence *in situ* que par ses pratiques quotidiennes ou régulières. De même, l'émotion paysagère que ces lieux lui offrent à vivre constituerait, pour lui, un véritable « vécu » paysager, qu'il soit formalisé explicitement ou non.

Cette expérience paysagère quotidienne semble ainsi au cœur d'une relation individuelle, voire profondément intime, avec certains lieux de vie. Mais peut-elle être au centre d'une relation partagée avec les autres habitants ?

1.2.3.2. Les lieux de vie ordinaires entre vécu paysager individuel et vécu paysager collectif

Ainsi, le paysage ordinaire procéderait d'une manière de vivre les lieux d'ancrage banals. En fait, nous le supposons émerger à force d'histoires particulières et/ou communes, d'identités collectives, d'attachements personnels. Associant pluriel et singulier, ou caractérisant davantage l'un ou l'autre, le paysage ordinaire se déclinerait, selon nous, de deux manières : d'abord familial, relevant d'une expérience paysagère individuelle, il serait susceptible de prendre une dimension plus emblématique en faisant l'objet d'une identification collective.

Du vécu paysager individuel...

Les points d'observation ordinaires caractéristiques des paysages familiers seraient les plus intimes. Ancrés dans le quotidien, ils correspondraient à des pratiques banales. Nous les imaginons susceptibles d'être localisés autour de la maison, de ce qu'elle offre à observer d'une fenêtre, du pas de la porte ou du jardin. Mais ces points d'observation ordinaires individuels pourraient aussi se rencontrer, nous l'évoquions, sur un itinéraire de déplacement régulier : sur le chemin emprunté quotidiennement pour promener son chien, l'itinéraire choisi pour pratiquer son jogging ou encore sur la route pour se rendre à son lieu de travail. Il s'agirait là d'expériences paysagères proprement personnelles.

Ce paysage familier prend forme, à notre sens, dans l'Ici et Maintenant, du sujet. Ici, c'est le lieu où l'être existe. Exister, c'est être placé hors du néant. Cet Ici, qui est au-delà de l'être, se présente comme un prolongement de celui-ci (Merleau-Ponty, 1967). Ce serait donc le lieu, à très grossière échelle, qui caractériserait l'être-habitant. Nous l'imaginons propre à chaque habitant qui le singulariserait – comme il le singulariserait – en le distinguant d'un voisinage. Ce pourrait être un cours d'eau, un coin de forêt ou de clairière, une colline, une butte, un coteau, son jardin, une vue particulière... Dès lors que ce lieu propre serait sélectionné, consciemment ou non, et de fait singularisé, l'individu lui transmettrait de surcroît sa propre singularité. Fort de cette charge singulière supplémentaire, ce « petit bout de Globe », lui serait alors encore plus particulier. Le paysage intime serait constitué de cette combinaison (davantage encore que la simple somme) de ces points singuliers, petites localités, personnellement évocatrices. La mise en évidence de ce paysage intime participe de nos objectifs de recherche.

Ce que nous nommons le « jardin jardiné » enfin fonctionne, à notre sens, de la même manière. Dès lors qu'un individu initie la mise en valeur de son jardin, il est à l'origine d'un acte de création d'un paysage dans l'Ici. Le jardin travaillé miniaturise le paysage (Serres, 1985, p.320). Ce point est d'autant plus singulier qu'il émerge d'une composition personnelle. Cette volonté de littéralement « fabriquer » du paysage familier est-elle liée à la recherche intime d'un Eden (ou paradis perdu), une question de mode, un fait de société, une volonté de rétablir un lien de proximité avec la nature, un simple goût esthétique, une aptitude à la création artistique, un désir d'asseoir son identité ? Le rôle du jardin, dans cette manière de vivre le paysage ordinaire, nous semble essentiel. Nous tenterons ainsi de le mettre en évidence.

... au vécu paysager collectif

Nous supposons enfin que le paysage quotidien peut également faire l'objet, dans certaines conditions, d'une reconnaissance collective. Tout en appartenant au domaine de l'ordinaire, il est susceptible de proposer des référents (paysagers) communs à l'ensemble des habitants. Dès lors, sans être élevé au rang de paysage exceptionnel, il prendrait une dimension plus emblématique, ainsi constitué d'expériences collectives (ou d'expériences privées identiques et répétitives), d'identités et de mémoire communes.

Nous supposons certains lieux de la basse vallée de l'Isle et des deux communes médocaines étudiées susceptibles de présenter effectivement une dimension paysagère « emblématique » pour les habitants. Paysages de lieux non distingués, non célébrés, mais reconnus par tous ou la plupart, ils s'apparenteraient à ce que nous pourrions nommer des paysages ordinaires génériques. A Sainte-Hélène, la forêt, lieu d'expériences privées identiques et répétitives, est-elle ainsi reconnue collectivement ? Dans la basse vallée de l'Isle, les palus bocagères sont-elles susceptibles de constituer des paysages ordinaires génériques ?

Dans tous les cas, il convient de distinguer ces paysages ordinaires génériques des paysages de notoriété symbolique et éminente, eux aussi de reconnaissance collective. A Avensan, le village de Saint-Raphaël (lieu de naissance de Pey Berland), site classé, son airiel et sa chapelle sont, à notre sens, à même de disposer ainsi d'une dimension emblématique reconnue par l'ensemble des Avensannais rencontrés, mais dont la notoriété dépasse les limites communales. De même, le Tertre de Fronsac, belvédère dominant la confluence de l'Isle avec la Dordogne et proposant des vues panoramiques sur les palus de l'Isle et la ville de Libourne, se présente comme un paysage local éminent de la basse vallée de l'Isle. Il fait d'ailleurs l'objet d'une signalisation le long de l'autoroute A89.

Nous imaginons ainsi qu'il existe différents niveaux d'appréhension (individuel et/ou collectif) de ces paysages ordinaires. Il s'agira alors de les mettre en évidence.

En conclusion, les paysages ordinaires occupent, à notre sens, une place essentielle dans les parcours de vie individuels. C'est dans l'évolution du rapport que l'être-habitant entretient avec ses lieux de vie qu'il convient de chercher le rôle actuel et sans cesse croissant de ces paysages ordinaires. Pour Isabelle Auricoste, « tout se passe comme si une exigence nouvelle de cohérence entre les gestes habituels de l'existence et le monde visible dans lequel ils se produisent cherchait à prendre corps » (Auricoste I., 2001, p.65).

Mais parce que son appréhension relève de sentiments et d'émotions inhabituels pour l'individu inscrit dans un contexte paysager socialement et culturellement encore très marqué, le paysage ordinaire n'est pas toujours identifié de manière précise et consciente par l'être-habitant. Est-ce pour ne s'être jamais interrogé personnellement sur ses relations avec ses lieux de vie ? L'occasion aurait-elle manqué ? Nous le supposons. Pierre Sansot émet également l'idée que « si l'habitant ne peut pas très bien dire ce qui constitue un paysage qui lui est familier, qui lui paraît bien discernable parmi tant d'autres, ce n'est pas véritablement faute de maîtrise verbale ou par suite d'une réflexion insuffisante. C'est que le paysage est tout entier en lui-même et qu'il ne se réduit jamais en une somme de vertus ; c'est qu'au mieux on peut le retranscrire en une qualité elle-même globale, une certaine douceur, une certaine lumière ou mélancolie » (Sansot P., 1983, p.20). Le paysage serait « façon d'être » plutôt qu'« acte pensé » ? Il s'agit là d'une des hypothèses centrales de notre recherche et la raison pour laquelle nous souhaitons appréhender ce paysage ordinaire à partir de la notion de sensibilité.

Notre réflexion reposant sur cette notion de sensibilité, il convient à présent d'éclairer le lecteur sur le sens que nous lui attribuons.

2. L'être-habitant et son paysage ordinaire : une question de sensibilité ?

La sensibilité au paysage est entendue ici en tant que faculté d'éprouver le paysage (sensoriellement et affectivement) et non en tant que manière d'apprécier le paysage selon un système de codes et de représentations d'une manière plus générale, même si la faculté d'éprouver est en partie influencée par cette manière d'apprécier et *vice et versa*. Il s'agira donc moins d'étudier « les » sensibilités paysagères (qu'elles soient sociales pour les uns ou culturelles pour les autres) que « la » sensibilité de l'être-habitant à son paysage ordinaire, à savoir sa capacité à y être sensible.

La sensibilité inverse la hiérarchie éthique qui tend à privilégier l'intellect sur les affects. Mais nous défendons l'idée que l'appréhension de son ordinaire paysager par l'être-habitant met davantage en œuvre des affects que des idées, lesquelles doivent être formalisées. Nous supposons, en effet, qu'elle est avant tout constituée de sentis et de ressentis, non nécessairement conscientisés. C'est tout au moins ce que nous chercherons à démontrer.

Cette sensibilité suppose l'établissement d'une relation paysagère entre l'individu et ses lieux de vie. Elle est fonction de l'objet-paysage (réalités matérielles) et du sujet réceptif (perceptif et émotif) à la fois social et sensible. Trois pôles déterminent donc cette relation : l'objet, le sujet, le social. L'objet et le sujet constituent les deux principaux éléments de la relation, ceux qui entrent directement en contact de manière sensible. Le social, quant à lui, influence la forme de l'objet par une action sur lui et la manière d'être et de faire du sujet sensible.

Dans ce point, nous proposerons tout d'abord une définition précise de la notion de sensibilité, telle que nous la concevons. Nous montrerons ensuite que la sensibilité paysagère de l'être-habitant résulte d'un rapport au monde soumis à une tension permanente entre l'individu en tant que sujet et la société dans laquelle il s'inscrit susceptible de l'influencer dans ce rapport au monde. Nous schématiserons enfin la manière dont s'établit la relation paysagère telle que tissée entre le sujet social doué de sensibilité et ses lieux de vie ordinaires (formes visibles et invisibles).

2.1. Définir la sensibilité au paysage

En cherchant à définir précisément la notion de sensibilité, nous avons été confrontée à un véritable «vide» conceptuel. Si certains géographes usent, à n'en pas douter, de ce terme au hasard de leurs communications écrites ou orales, aucun cependant ne s'est jamais employé à le définir, ni, encore moins, essayé à le conceptualiser. Que ce soit en feuilletant le *Dictionnaire de la Géographie* de Pierre Georges (déjà ancien, il est vrai [1970]), en parcourant *Les Mots de la Géographie* de Roger Brunet (pourtant plus récent [1993]) ou enfin en consultant le *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés* de Jacques Lévy et Michel Lussault (le dernier en date [2003]), on ne peut d'ailleurs que constater cette absence. Pourtant ces ouvrages, à l'exception de celui de Pierre Georges qui est trop ancien, s'inscrivent au cœur d'une géographie qui reconsidère la place du sujet et de la société dans toute expérience géographique. D'ailleurs, ils abordent des thèmes voisins tels que la perception, le vécu, les représentations, les images (mentales notamment), la cognition, etc.

La notion de sensibilité est néanmoins utilisée. Citons, pour exemple, le cas de Serge Schmitz, géographe belge, dont la thèse de Doctorat (1999) porte un titre évocateur : *les sensibilités territoriales*. Mais la définition qu'il propose de la sensibilité s'y réduit à quelques

lignes et se contente d'une réadaptation d'un court article extrait du *Petit Robert*.

La géographie, en cherchant à comprendre la manière dont nous concevons le monde au sein duquel nous évoluons, doit se confronter à la question du sensible et de la sensibilité. Il semble important de le rappeler dans une période où, selon Dominique Bourdin, « l'on voit revenir l'alliance entre le biologisme (le cerveau étant conçu sur le modèle de l'ordinateur) et l'intellectualisme dans la conception cognitiviste de l'être humain, qui sous-estime les émotions et les sentiments, et qui néglige les processus inconscients » (Bourdin D. *et alii*, 1998, p.13). Notre manière d'appréhender le monde dans lequel nous vivons n'est pas purement cognitive et, par là même, objective, mais elle relève aussi d'impressions et d'émotions toutes subjectives. Il en est ainsi du paysage.

Le contexte posé, voici la manière dont nous définissons la notion de sensibilité au paysage.

2.1.1. De la sensibilité à la sensibilité au paysage

Les philosophes ont longtemps évité la question de la sensibilité en la substituant à la seule sensation, de Platon à Kant en passant par Merleau-Ponty⁶, explique ainsi Gabrielle Dufour-Kowalska (1996). Pour cette philosophe, en assimilant la sensibilité à la seule sensation, celle-ci est définitivement abandonnée à la part subjective de l'être. Il en résulte, dans un monde où la cognition, objective et idéale, prime sur les lois du sensible, un rejet de la sensibilité au profit d'un approfondissement de nos connaissances sur les champs de l'idée et de la pensée pures.

Néanmoins, la sensibilité, en tant que faculté spécifique, ne peut être réduite à la seule sensorialité, à savoir ce qui relève de l'ordre des sens. L'être sensible n'est pas un être purement et simplement sensoriel. Il dispose de ce tout petit supplément d'âme qui lui permet d'« éprouver » ce qu'il observe à partir des sens. Qu'est-ce qui constitue alors nos fonctions sensorielles en « facultés sensibles », qui plus est au paysage ? L'affectivité. La sensibilité ne se réduit donc pas aux seules sensations – objets appréhendés par les sens et déterminés par le corps, activité purement organique –, mais suppose d'en être affecté, d'éprouver des sentiments. Bien plus que la seule capacité de sentir le monde qui nous entoure, la sensibilité suppose de le ressentir au moyen de nos sens animés par les sentiments.

Ainsi, la sensibilité au paysage se caractérise, non pas comme la simple faculté de sentir, mais plus spécifiquement comme la capacité de ressentir le caractère paysager d'un lieu donné. Elle mêle de manière indissoluble sens et sentiment, senti et ressenti. Elle est donc, à la fois et

⁶ Pour Platon (1950), la sensibilité se définit à partir des sensations. Comme telle, elle reconduit au corps et est de fait totalement séparée de l'âme. De même pour Kant, la sensibilité est assimilée à la sensation. « L'impression d'un objet sur la faculté représentative en tant que nous en sommes affectés, est la sensation. ». La sensation est, pour lui aussi, séparée de l'âme et de la faculté de juger. Il se démarque cependant de la dénégation métaphysique de toute possibilité de connaissance rationnelle (Platon). Il envisage en effet deux sources pour la connaissance humaine : la faculté inférieure de connaître (la sensibilité qu'il réduit à la seule sensation) et la faculté supérieure de connaître (l'entendement et la raison). En fait, la sensibilité se présente comme la simple réception passive de sensations, sensations au travers desquelles nous sont donnés les objets du monde visible. La sensibilité par la sensation nous révèle le contenu impressionnel des objets. C'est cette forme de réceptivité qui constitue la sensibilité. « La capacité de recevoir (réceptivité) des représentations grâce à la manière dont nous sommes affectés par les objets se nomme sensibilité » (Kant E., 1963, p. 53). Dans sa *Phénoménologie de la perception* (1945), Merleau-Ponty en vient à penser que, même s'il y a projection du sujet dans l'extériorité du monde (la vie sensible est conçue comme fusion du sujet sentant et de l'objet senti), la structure relationnelle de la sensibilité est identiquement sa réduction à la sensation.

plus, sensorialité et affectivité : elle est affectivité, mais initiée par d'irréductibles impressions sensorielles. Il convient, par conséquent, de ne pas négliger cette forte part émotionnelle susceptible de participer de l'expérience paysagère⁷.

En fait, il n'est rien de moins objectif que l'expérience paysagère, expérience particulière mettant en lumière des qualités sensibles et des propriétés affectives. En effet, l'expérience du paysage ne consiste pas à simplement « percevoir » une série d'objets de telle manière disposés ou un site donné et quelconque, mais à en « éprouver » le pouvoir paysager en soi. L'interprétation subjective dont résulte le paysage, relève d'une confrontation du sujet avec le lieu observé dont il éprouve les caractéristiques physiques en son for intérieur et auquel il s'abandonne. La sensibilité au paysage désigne donc la réaction affective d'un individu, consécutive à l'animation de ses sens, qui le rend capable d'éprouver le caractère paysager d'un lieu donné, c'est-à-dire de le ressentir en tant que paysage.

2.1.2. Sensibilité, perception, cognition : différence et complémentarité

Tout d'abord, la sensibilité diffère de la perception⁸. La perception se présente comme une « activité à la fois sensorielle et cognitive par laquelle l'individu constitue sa représentation intérieure (son image mentale) du monde de son expérience »⁹. Plus générale que la perception, la sensibilité désigne, nous l'avons évoqué, une activité certes sensorielle, mais aussi affective qui permet à l'individu d'éprouver le monde qui l'entoure. Cette capacité à éprouver le monde extérieur s'effectue tant à travers les sensations qui naissent de son contact, qu'à travers les affects qui en émergent. La sensibilité implique donc des émotions et des sentiments que la simple perception n'induit pas nécessairement. En outre, la perception est intrinsèquement liée à l'activité cognitive dans la mesure où l'objectif principal de l'acte perceptif réside dans la constitution de représentations ou la mise en référence. La relation entre la sensibilité et le domaine cognitif relève, en revanche, d'un ordre différent. Si l'être percevant se représente avant tout, l'être sensible, quant à lui, ressent des émotions dont le but principal n'est pas l'extension du cortège des représentations existantes.

Toutefois, sans lien de causalité immédiate (notamment par l'élaboration de représentations), sensibilité et cognition peuvent malgré tout intervenir l'une sur l'autre. La question de la sensibilité souligne en fait la difficulté de distinguer nettement ce qui est représentatif et cognitif de ce qui est de l'ordre de l'affect. La frontière entre les deux, si elle existe, est particulièrement floue et leur mode d'articulation laisse encore de grandes zones d'ombre. Toujours est-il que la sensibilité paysagère peut contribuer d'une certaine manière à la construction d'un savoir paysager. Expliquons cette proposition.

L'ébranlement affectif qui participe de l'expérience paysagère et qu'induit la sensibilité particulière d'un individu au paysage peut se doubler d'un mouvement cognitif. Nous l'avons dit, toute expérience paysagère trouve son fondement dans une mise en émoi des sens. Cependant,

⁷ Georg Simmel emploie la notion de *Stimmung*. La *Stimmung*, expression intraduisible ou, au plus approchant, sorte d'« état d'âme », correspondrait à une forme d'affect qui fait qu'un sujet va assembler différents objets du réel et les constituer en paysage. Il s'agit, plus précisément et selon son auteur, d'un « processus affectif exclusivement humain » qui instaure « un complexe d'objets naturels inanimés » en paysage (Simmel G., in Le Dantec, 1996, p.373). C'est « l'âme du spectateur qui instaure le paysage », explique Georg Simmel (*ibid.*).

⁸ Notons qu'Erwin Straus a cherché à différencier la question du « sentir » et du « percevoir ». La perception, c'est le « connaître », la sensibilité le « sentir ». Or, le « sentir » n'est pas le « connaître » (1989).

⁹ Définition extraite de l'article sur la perception proposée par le *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* (Lévy J., Lussault M., 2003).

elle peut aussi induire, à partir de ce vécu paysager, une mise en référence par rapport à un champ de connaissance déjà construit sur le paysage. Ainsi, la sensibilité éveillée incite à la confrontation des sensations premières (non intentionnelles) et des émotions qui en découlent avec le savoir paysager existant. Sensations et émotions liées à l'expérience paysagère en question entrent alors dans le système de référence du sujet, confirmant, invalidant ou éventuellement complétant ses représentations paysagères et surtout le système de valeurs induit. Finalement, dans un premier temps, la sensibilité au paysage correspond à la capacité à la fois sensorielle et affective d'un être humain d'appréhender son environnement immédiat ou, plus précisément, de « sentir » et « ressentir » plus ou moins spontanément les éléments qui le constituent en paysage. La sensibilité participerait donc d'un premier mouvement impressionnel et affectif. Dans un second temps, cette sensibilité au paysage est susceptible de participer à la construction d'une certaine vision du monde¹⁰, c'est-à-dire une manière particulière de se le représenter. C'est alors la mise en œuvre d'un second mouvement qui est, quant à lui, cognitif. S'il existe donc tout un volet émotionnel individuel inhérent à l'expérience paysagère et relevant de la sensibilité au paysage, ce vécu affectif peut ensuite être éventuellement référencé dans le champ du savoir paysager (ou des représentations). De même, il convient de supposer, réciproquement, que le bagage cognitif du sujet est susceptible d'influencer sa sensibilité au paysage.

En résumé, la sensibilité ne se réduit pas aux seules sensations. L'émotion que procure l'objet senti plonge le sujet dans l'affect, ce en quoi la sensibilité diffère de la perception. En effet, la perception implique de fait la cognition. La sensibilité, quant à elle, n'a pas *a priori* de vertu cognitive. Néanmoins, nous pensons, en ce qui concerne le paysage, que cette sensibilité peut éventuellement induire une réflexivité ou, tout au moins, faire entrer l'expérience dans le bagage cognitif du sujet. Ainsi, l'expérience paysagère résulte de la rencontre d'un objet appréhendé au moyen des sens et de la capacité du sujet à éprouver une émotion paysagère, ce qu'exprime la notion de sensibilité au paysage. Étudier la sensibilité au paysage, c'est donc chercher la manière dont elle s'inscrit dans l'expérience paysagère, au-delà de la perception.

La suite de notre propos œuvre à inscrire la sensibilité dans le triangle des rapports Homme-Société-Espace¹¹. En effet, le rapport au réel éprouvé par le biais de la sensibilité au paysage ordinaire est tout à la fois influencé par un contexte sociétal prégnant et empreint de la subjectivité de l'être-habitant. De fait, la sensibilité paysagère résulte d'un incontournable et indissociable va-et-vient entre ce qui relève de la sphère du réel, de la sphère du social et de la sphère du sujet. C'est cet enchevêtrement de facteurs liés à un contexte socio-culturel et revisité au gré d'expériences individuelles, au sein même de lieux de vie ancrés dans le réel, que nous souhaitons appréhender à présent.

¹⁰ Au sens où l'entend Denis Cosgrove cité par Bernard Debardieux (2001).

¹¹ Expression empruntée à Guy Di Méo (2004).

2.2. La sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager : un rapport au réel entre conditionnements socio-culturels et autonomisation du sujet

L'être-habitant est indéniablement influencé, dans sa manière d'éprouver le paysage, par son bagage socio-culturel, résultat d'un positionnement dans l'espace et le temps d'une société. Mais il existe, à notre sens, une tension permanente entre ce qu'« est » le sujet sensible dans son rapport au monde et la manière dont il est influencé par le contexte socio-culturel. Il nous semble que cette tension aujourd'hui aboutit à accorder une place importante au sujet autonomisé.

2.2.1. Le poids d'une culture paysagère

Il s'agit ici de montrer en quoi le contexte socio-culturel s'impose comme un facteur susceptible d'influencer la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager.

2.2.1.1. Inscription dans une société paysagère

Rappelons que la sensibilité au paysage ordinaire que nous étudions est celle d'individus inscrits dans une société dite paysagère. Mais qu'est-ce qu'une société paysagère ?

Pour Augustin Berque (1995), l'appréciation paysagère semble n'être demeurée qu'un phénomène exceptionnel à l'échelle de l'histoire culturelle du monde. Elle ne se serait développée qu'au sein de deux civilisations particulièrement éloignées dans l'espace et dans le temps : la Chine au début de notre ère et l'Europe à partir de la Renaissance. Il y aurait donc des sociétés paysagères et d'autres qui ne le seraient pas. Pour lui, tous les êtres humains sont, à leur manière, sensibles à leur environnement. Cependant, tous ne pensent pas forcément leur rapport au monde en termes paysagers. Il a mis en évidence quatre critères susceptibles de distinguer les civilisations paysagères de celles qui ne le sont pas. Une société, pour être ainsi qualifiée, doit disposer de représentations linguistiques (disposer d'un ou plusieurs termes pour nommer le paysage), de représentations littéraires (évoqueries écrites ou orales des paysages et de leur beauté), des représentations picturales (savoir ou vouloir peindre des paysages) et des représentations jardinées (créer des jardins d'agrément comme représentations esthétiques et symboliques de la nature). Mais si un ou plusieurs de ces critères peuvent se rencontrer dans certaines sociétés, seule la réunion des quatre fonde, pour Augustin Berque, une société paysagère à proprement parler¹². Or, nous l'évoquions, seules deux civilisations dans l'histoire de l'humanité auraient réellement présenté ou présenteraient l'ensemble de ces critères : la Chine à partir du IV^e siècle de notre ère et l'Europe occidentale près de 1200 ans plus tard (Berque A., 1994 et 1995).

« Penser que tout être humain jouit de la beauté des paysages et que la nature elle-même ne peut qu'être belle [...], c'est projeter sur autrui nos propres façons de voir », précise Augustin

¹² Elisabeth Galliot propose d'ailleurs qu'aux quatre critères dont il est ici question soit ajouté un cinquième : le « nom de paysage » (Galliot E., 1995). Elle explique qu'un paysage ne saurait exister sans nom qui lui soit propre, autrement dit sans nom qui l'identifie. Ainsi, dans les sociétés d'Extrême-Orient et d'Occident, les lieux sont tous nommés, que ce soit par nécessité ou par habitude culturelle. Si un lieu n'est pas nommé, les individus s'empressent d'y remédier, le plus souvent dans l'espoir inconscient de lui faire prendre corps, de l'enraciner, de lui attribuer une existence paysagère. En outre, il n'est pas de représentations picturales, d'évoqueries littéraires et de jardins qui ne soient pourvus d'un nom. Ce « nom de paysage », plus que la simple reprise de la toponymie, propose l'idée d'un moment-paysage où se produit un basculement du réel en paysage.

Berque (1994, p.15). Pour lui, bien des civilisations ont conscience de leur monde extérieur dans des termes différents de ceux qui caractérisent le paysage. Il utilise d'ailleurs la notion de « proto-paysage » pour définir l'appréciation que toute société fait de son environnement, à partir de la vue, mais sans que cela implique nécessairement une lecture paysagère. Ce « proto-paysage » constituerait en fait la base commune à partir de laquelle chaque groupe social et culturel serait susceptible de développer sa propre appréciation, qu'elle se produise en termes paysagers ou non (Berque A., 1994, p.17).

Même si certains points de cette théorie (la nécessité absolue des quatre critères pour constituer une société en société paysagère, la date d'émergence de la culture paysagère en Europe par exemple) demeurent critiquables¹³, il ne fait aucun doute que nous sommes bien, à l'heure actuelle et en ce qui nous concerne en Europe, dans une société paysagère.

Reste la question des paysages ordinaires. Peuvent-ils faire paysage sans avoir été le fruit de représentations picturales ou de descriptions littéraires ? Yves Luginbühl considère ainsi que le rapport que les habitants de la côte viticole beunoise ont établi avec les espaces de montagne situés en haut de cette côte relève bien d'un rapport sensible et paysager, même s'il ne semble pas avoir donné lieu à des représentations picturales et que la littérature ne s'y soit pas intéressée, en dehors de l'appréciation négative qu'en a donnée Stendhal (1991b, p.41). Mais nous pensons que le problème ne se pose pas tout à fait en ces termes. A partir du moment où l'idée de paysage existe, tout individu serait susceptible de développer un rapport paysager avec son environnement, que ce dernier ait fait ou non l'objet de représentations paysagères picturales et descriptions littéraires.

Mais c'est un autre point souligné par Augustin Berque qui nous semble plus gênant. La manière dont il définit la culture paysagère insiste certainement trop sur sa dimension réflexive (Genard J.L., 2006, p.37). La culture paysagère en Europe se serait constituée parallèlement à une objectivation du monde, laquelle serait constitutive de la Modernité. Mise à distance du monde et prise de recul par rapport à lui supposent un mouvement réflexif sur ce qu'il est. A cela s'ajoute un important mouvement de négation de la subjectivité humaine. Dans ce contexte, il considère l'expérience paysagère, en Europe, comme un acte nécessairement objectivé et réfléchi. Or, notre propos est précisément de dire que l'expérience paysagère s'inscrit, au quotidien, dans une dimension indéniablement subjective (cf. la définition que nous donnons de la sensibilité au paysage). Elle relève d'un acte non nécessairement réfléchi. De fait, en nous plaçant précisément dans la sphère subjective et sensible, nous nous détachons de la théorie d'Augustin Berque.

En fait, nous considérons que, étant et se sachant dans une société paysagère, l'individu n'a donc pas nécessairement besoin de se penser « regardant » le paysage pour y être sensible.

¹³ Jean-Louis Genard (2006, p.36) rappelle ainsi que des jardins existaient, en Europe occidentale, bien avant l'époque moderne. Il souligne également que les historiens seraient certainement capables de faire valoir des descriptions paysagères, qu'elles soient picturales ou littéraires, bien avant la Modernité. A ce propos, Anne Cauquelin rappelle que les Grecs cultivaient les jardins et que le paysage pouvait être représenté sur les murs des villas romaines et décrit dans les textes de Plin et d'Horace bien avant l'apparition d'un terme pour le nommer, lequel n'apparaît, en Europe, précisément qu'à la Renaissance (Cauquelin A., 2005, p.12). Le tour de force d'Augustin Berque résiderait finalement dans la nécessaire convergence des quatre critères. En cela, l'élément le plus discriminant demeure le critère linguistique. Serge Morin a, lui aussi, remis en cause ce critère linguistique. Certains villages et finages des montagnes du Nord Cameroun témoigneraient d'un sens poussé de l'esthétique. Leurs habitants seraient capables de « fabriquer » des paysages, malgré l'absence du terme dans leur vocabulaire pour nommer ce goût et cette qualité (Morin S., 1996). Serge Morin préfère d'ailleurs parler de « paysages existentiels » plutôt que de « proto-paysages », tels que les caractériserait sans doute Augustin Berque.

2.2.1.2. Des références culturelles prégnantes

Il existe, selon les groupes et selon les périodes, des attendus paysagers sociétaux susceptibles d'influencer en partie les représentations et valeurs paysagères individuelles et, de fait, les comportements paysagers ainsi que, vraisemblablement, la sensibilité au paysage. Ces attendus paysagers sont notamment empreints de références « culturelles ». Il peut être question de références littéraires : les paysages champêtres et pastoraux idylliques tels que décrits par Virgile, Marcel Pagnol, Jean Giono, les paysages de pommiers de Marcel Proust ou la mise en paysage des marais salants proposée par Honoré de Balzac¹⁴. Ces images anciennes, parfois désuètes, sont encore culturellement très présentes dans notre société. Yves Luginbühl propose l'exemple du paysage beauceron, « évoquant l'immensité de la mer, un océan d'où émergent, comme des îles et des archipels, les fermes et les villages, la houle des blés mûrs... » et renvoyant à l'œuvre d'Emile Zola (*La Terre*) ou de Charles Péguy (Luginbühl Y., 1991b, p.38). A cela s'ajoute évidemment des références picturales : les paysages de Van Gogh, de Gauguin, de Cézanne, de Monet, de Millet, de Courbet¹⁵... Signalons également les références cinématographiques : *Out Of Africa* nous fait connaître les paysages d'Afrique du sud, Lawrence d'Arabie nous invite dans le désert, les littoraux italiens s'éprouvent grâce à Fellini, les westerns américains nous initient au grand Far West... Notons, en outre, le rôle indéniable de certaines campagnes publicitaires. La communication d'une eau minérale est centrée sur le paysage des Volcans d'Auvergne. Des images de plages de sable blanc à l'ombre de palmiers ou de cocotiers vantent les atouts d'îles tropicales, jugées paradisiaques, dans les catalogues des agences de voyage. « La publicité affectionne surtout les stéréotypes de paysage. L'image de marque des volcans d'Auvergne emprunte ses valeurs de pureté et de terres vierges à la campagne de l'eau minérale Volvic. La nature sauvage et montagnarde, mais aussi champêtre, fait vendre voitures, voyages et logements », explique Pierre Donadieu (Donadieu P., 1994, p.61). Interviennent également des références « scientifiques », plus ou moins théoriques, notamment véhiculées par l'école. Ne sommes-nous pas empreints, quoi que nous en disions, « du bel ordonnancement cher aux géographes du début du siècle » et de la description qu'ils en font (Chabasson L., 1991, p.113). Toutes ces images et ces descriptions s'ajoutent et se superposent pour former un cortège de références culturelles qui marquent plus ou moins chacun d'entre nous, participent de notre bagage socio-culturel et sont susceptibles d'influencer nos comportements paysagers, qu'ils s'inscrivent dans une appréhension collective et/ou individuelle du paysage. Chacun, par sélection de certaines de ces références, se forge ainsi sa propre culture. Mais en fonction de quoi cette sélection s'élabore-t-elle ?

2.2.1.3. A propos du positionnement social

Certains établissent en fait des catégorisations sociales susceptibles d'expliquer des types de comportements paysagers différents. Citons, à ce titre, Pierre Donadieu qui propose une division binaire de la société dite « paysagiste » occidentale et contemporaine. Il envisage ainsi deux grands groupes sociaux, qui « ne répondent pas de la même façon aux sollicitations des idées et des valeurs que représentent les paysages et les jardins ». Les uns, « populaires »,

¹⁴ Pierre Donadieu y fait référence lorsqu'il évoque la renaissance des marais salants de Guérande (Donadieu P., 1994, p.59).

¹⁵ Nous reviendrons précisément sur le rôle de la peinture dans les représentations d'un paysage de campagne ultérieurement (Seconde partie, Chapitre 2).

« dépendent de relations cinesthésiques avec leur milieu de vie ou bien d'informations, scientifiques ou non, que diffusent les médias ou l'opinion publique. » Ceux-là « apprécient plutôt le cadre de la nature – des parcs, des bois, des bords d'étang, de rivière ou de mer – pour pêcher, chasser, pique-niquer, jouer aux cartes, pratiquer le jogging, la randonnée ou le VTT ou bien promener quotidiennement leur chien. Leurs pratiques sont banales dans un paysage ordinaire ». Les autres, « élite et esthètes », recourent à des « modèles esthétiques du paysage acquis au contact des œuvres artistiques et littéraires. » Ceux-là « préfèrent les valeurs élitistes aux valeurs ordinaires, les plages privées aux bords des plans d'eau de loisirs, l'équitation ou le golf à la bicyclette, l'hôtel quatre étoiles au camping ». « Pour caricaturer, d'un côté des esthètes affectant le culte exclusif et raffiné de la beauté formelle et le scepticisme le plus profond pour toute autre valeur, de l'autre des non-esthètes, sensibles aux idéaux paysagistes – la nature, le jardin, la convivialité –, mais préférant ce qui est fonctionnel à la contemplation esthétique » (Donadieu P., 2002, p.13).

Mais si l'interprétation de Pierre Donadieu relève d'une division entre groupes populaires et groupes élitistes, d'autres ont pu envisager des références catégorielles inhérentes aux grandes catégories socio-professionnelles ou aux classes sociales (cf. Catherine Bidou et sa particularisation de la classe moyenne [1984]). D'autres encore analysent les différences en termes de dichotomie entre culture paysagère rurale et culture paysagère urbaine. Mais ces divisions catégorielles, ces notions d'appartenance à un groupe social, cette dichotomie culture rurale/culture urbaine correspondent-elles encore à une réalité ?

Pour Bertrand Hervieu et Jean Viard, « nous sommes dans une société où nous partageons une métaculture collective » (2001a, p.35). Ces deux auteurs y lisent « la réussite de trois grandes politiques menées tout au long du siècle et surtout depuis cinquante ans » : l'école qui a joué son rôle d'intégration et de brassage des cultures (tout le monde a accès au même enseignement au moins jusqu'au collège), la politique de développement des médias qui reprennent et véhiculent les modèles sociétaux (télévision, cinéma, magazines, etc.), sans compter notre capacité à être désormais très mobiles et à pouvoir nous rendre compte par nous-mêmes de ce que sont ces paysages.

Il en résulte, à notre sens, un lissage progressif des comportements catégoriels dans la société actuelle et la généralisation d'une forme de culture paysagère susceptible d'être partagée par tous. Or, dès lors que se produit un certain lissage, la nuance s'établit alors dans l'individuation. A ces deux niveaux, global et individuel, Yves Luginbühl ajoute encore un troisième niveau marqué par les codes et valeurs de la société locale.

Il caractérise ainsi trois échelles d'appréhension des représentations sociales du paysage (2001, p.2) : globale, locale, individuelle. Le premier niveau se situe à l'échelle de l'ensemble de la société considérée dans sa « globalité ». Là, les modèles paysagers « résultent de visions culturelles du paysage modelées dans le changement social et peu à peu diffusées dans le corps social comme des manières de penser le paysage et de le qualifier ». En deçà de ces représentations paysagères globales, demeurent celles relevant de l'échelle locale. Les représentations paysagères correspondent alors à la pratique qui est faite d'un lieu dans l'exercice de la vie quotidienne. « A cette échelle, les modèles évoqués antérieurement s'effacent et le sens esthétique, symbolique et phénoménologique donné au lieu dépend de la manière dont il a été vécu et ressenti par l'exercice de la vie quotidienne ou par l'entremise de la mémoire sociale » (2001, p.14). L'échelle individuelle est, quant à elle, celle d'un individu « qui investit les paysages connus de significations relatives à sa propre trajectoire, aux événements qu'il a vécus et par rapport à l'ensemble des paysages qu'il connaît ou qu'il a vus ou vécus » (2001, p.2).

S'il distingue clairement ces trois échelles propres aux représentations sociales du paysage, Yves Luginbühl explique néanmoins qu'elles ne fonctionnent pas isolément et qu'il existe des passerelles entre ces trois niveaux d'appréhension du paysage. Chacun dispose d'un ensemble de représentations où s'entremêlent ce qui relève de la société globale, du lieu et de l'individu (2001, p.2). Nous ajouterions que ces trois niveaux d'appréhension sont mis en tension par le sujet éprouvant le paysage.

Il existe bien, dans la manière d'éprouver le paysage, une tension entre ce qui relève d'une culture paysagère – le propre de la sphère du social – et ce qui est particulier au sujet. L'habitant en tant qu'individu éprouvant le paysage de son espace de vie est pris dans le jeu de son bagage socio-culturel, dont l'acquisition débute dès le plus jeune âge, et de sa constitution psychologique. La sensibilité au paysage ordinaire est ainsi également affaire de sujet. Si nous avons eu l'occasion de le souligner à travers plusieurs exemples, il s'agit à présent de caractériser de manière plus explicite ce qui lui revient spécifiquement.

2.2.2. La place de l'individu, du sujet et du Moi

La constitution spécifique de chacun d'entre nous, ainsi que notre parcours de vie, influencent notre sensibilité au paysage : itinéraire individuel, déterminations inconscientes, relations affectives... La sensibilité dépend de la spontanéité du rapport de l'être au milieu qui l'entoure. En effet, le contexte social et culturel (global, local ou catégoriel) autour duquel s'édifie la sensibilité individuelle n'est pas figé. Il laisse une marge appréciable de liberté émotionnelle propre à chaque individu. « C'est la part irréductible du sujet pensant et agissant au cœur du paysage » (Di Méo G., 1991).

2.2.2.1. Les trois registres de l'individu et l'expérience paysagère

Pour Jean-Pierre Vernant (1989, p.215-216), l'individu se décline selon trois registres : l'individu *stricto sensu*, l'individu en situation de sujet et le Moi. L'individu *stricto sensu* se définit par sa place et son rôle dans ses groupes d'appartenance. Ce qu'il exprime, en matière d'expérience paysagère, c'est sa valeur et sa marge de manœuvre – ou autonomie – par rapport à son encadrement institutionnel (ici conditionnements sociaux et apprentissages culturels). Mais son rapport au paysage se limite à ce qu'il est convenu qu'il attende de ce dernier. L'individu en situation de sujet s'exprime quant à lui à la première personne, c'est-à-dire en son propre nom. Il dévoile alors davantage ce qui fait sa singularité. L'expérience paysagère dépendra non pas de ce qu'il est convenu qu'il attende du paysage, mais de ce qu'il en attend en tant qu'être singulier. Il porte donc une moins grande attention et, par voie de conséquence, une moins grande adhésion vis-à-vis des attendus paysagers du groupe. Enfin, le Moi se caractérise par l'ensemble des pratiques et des attitudes psychologiques donnant au sujet une dimension d'intériorité et une dimension d'unicité. La nature authentique de ce Moi réside alors dans son secret intime. L'individu présente tout son être à l'expérience paysagère, laquelle semble alors influencée par ses attendus paysagers les plus intimes. Il est alors sensibilisé au paysage d'une manière très prononcée jusque dans son Moi le plus profond. Chaque être élabore de la sorte son monde privé, un monde vécu et représenté (ici plus spécifiquement paysager). Toutefois, comme le souligne fort justement Merleau-Ponty, « ces mondes privés ne sont mondes que pour leurs titulaires, ils ne sont pas le monde » (1945).

Nous touchons, avec le Moi, à la psychologie propre de l'individu. Cette approche particulière, loin des démarches géographiques classiques, prend tout son sens dans le cadre

d'une étude sur la sensibilité, dans la mesure où les déterminations psychologiques de l'individu participent de l'expérience paysagère qui est faite de ses lieux de vie ordinaires. Dans tout rapport au paysage, il existe « une composante poétique, un rapport d'ordre phénoménologique qui échappe à toute logique causale » (Di Méo G., 1991).

2.2.2.2. Le sensible et l'expression du Moi

Jean-Louis Genard, qui cherche en fait à nuancer le trop grand crédit accordé à « l'objectivation du monde » et au procès de rationalisation comme principal fondement de la culture paysagère occidentale – ce que nous faisons nous aussi –, reprend à son compte les hypothèses de Charles Taylor concernant la constitution de deux individualismes (Taylor C., 1998). Ces derniers correspondraient à deux strates de la modernité occidentale : « un premier individualisme, qu'illustrerait par excellence le cartésianisme, où Taylor décèle l'image de ce qu'il appelle le moi rationnel ; un deuxième individualisme qui, philosophiquement, puise ses racines chez les moralistes écossais du début du XVIII^e siècle, chez Rousseau ou encore dans le romantisme, que Taylor désigne en parlant de moi expressif. Celui-ci correspond à la « découverte » par l'individu de la profondeur et de la richesse de son moi intérieur, mais d'un moi intérieur qui peut se révéler de manière privilégiée dans un ensemble d'expériences mettant à distance les effets sur lui du processus de rationalisation. Comme le révèlent les *Rêveries du promeneur solitaire* de Jean-Jacques Rousseau, l'expérience de la nature et du paysage sont susceptibles de jouer là un rôle essentiel. Entre moi expressif et rapport au paysage existent donc des proximités importantes qui expliquent certainement l'efflorescence actuelle de la référence au paysage dans un contexte où, précisément l'image du moi expressif tend à se généraliser » (Genard J.L., 2006, p.44-45). Jean-Louis Genard y voit un lien profond entre paysage et sensibilité. Le lien est d'autant plus puissant lorsqu'il s'agit de sensibilité au paysage ordinaire. En effet, Charles Taylor replace la puissance du Moi précisément dans la vie ordinaire de l'être humain (Taylor C., 1998). Ce serait donc au cœur de ce deuxième individualisme que la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager – telle qu'elle émerge dans notre société actuelle et à propos de laquelle nous tentons de mettre en évidence les mécanismes de fonctionnement – puiserait toute sa force.

L'expérience paysagère quotidienne consomme la dilution de la distance entre l'objet et le sujet : « ce qui n'était avant que des relations entre paysage et art se constitue là en relations intimes » et quotidiennes ajouterions-nous (Genard J.L., 2006, p.46). Loin de toute objectivation du monde, objet et sujet se mêlent donc dans l'appréciation quotidienne du paysage. Avec le sentir, les choses m'enveloppent, je suis dans les choses, mêlées à elles.

2.2.2.3. Le Moi et les aléas de « l'affection paysagère »¹⁶...

Il convient alors de prendre en considération les aléas de la psyché. Pour Gabrielle Dufour-Kowalska, revisitant le philosophe Michel Henry : « la sensibilité qui détermine notre existence dans le monde, détermine aussi bien ce monde lui-même. Notre milieu d'existence est un milieu essentiellement sensible que notre âme module et tonalise au gré des rythmes et des

¹⁶ Nous empruntons cette expression à Pierre Sansot dans son ouvrage sur les *Variations paysagères, Invitation au voyage* (1983).

variations affectives de sa vie intérieure » (Dufour-Kowalska G., 1996). Ainsi, notre capacité à accueillir ce qui nous est proposé, notre manière de nous rendre disponible à ce qui nous est offert en tel lieu et à tel moment influencent toute expérience paysagère. François Béguin, cité par Pierre Sansot (1983, p.64), explique qu'il « n'existerait pas un paysage mais une multitude de paysages en puissance autour d'un lieu et le long d'une déambulation. Par notre manière de nous laisser affecter ce jour-là, par notre disponibilité ou notre aimantation singulière, nous préparerions l'élection d'un de ces paysages ».

Sujet et objet étant ainsi mêlés, si les humeurs du sujet tonalisent le monde qui l'entoure, le monde qui l'entoure est susceptible de tonaliser, en retour, sa manière de recevoir ce qui lui est offert. En effet, de même que le climat intérieur « atmosphérise » tout ce que nous rencontrons, le climat extérieur nous prédispose ou pas à l'appréciation d'un paysage. Il module, en quelque sorte, notre état de disponibilité et de réceptivité paysagères. Les météores interviendraient ainsi sur les aléas de la psyché. Ils agiraient sur les humeurs de chacun. Pour Alain Corbin, il existe un « accord entre l'être intime, le sentiment du moi et les événements météorologiques ». Il va même jusqu'à signifier le « rôle, au sein de notre société, de tout ce qui relève de ce « baromètre de l'âme » (Jean-Jacques Rousseau) qui fait varier l'être intime selon les aléas de la météorologie » (2001, p.131). « Une correspondance s'établit entre le sentiment de la variabilité de l'être et celle de l'état du ciel. Le nuage, la brume ou la pluie affectent l'humeur », ajoute-t-il (Corbin, 2001, p.137). Le corps (à travers lequel, au moyen des sens, nous ressentons la tonalité extérieure fluctuant au gré des météores) et la psyché sont indistinctement liés à travers la sensibilité.

Ainsi, notre affectivité du jour peut nous conduire à rechercher, voire provoquer, l'expérience paysagère, comme elle peut nous amener à l'éviter. Citons le cas d'une habitante qui devait se prêter à l'enquête photographique et qui s'excuse de n'avoir pas réalisé les clichés plus tôt, le mauvais temps ne l'y prédisposant pas.

Si la sensibilité au paysage se construit indéniablement au sein de l'espace, de l'histoire et de la culture d'une société, il convient de reconnaître toutefois le rôle fondamental de la singularité psychique de chaque individu dans son mode de fonctionnement. Ainsi, paradoxalement, c'est à partir du moment où la « métaculture » paysagère tend à lisser le rôle d'éventuels comportements paysagers catégoriels, que l'individu s'autonomise et prend de l'importance. Nous qualifierons cette mise en tension et cette autonomisation toujours plus grande du sujet, malgré tout inscrit dans l'espace et le temps d'une société, par le biais de la notion de « sujet socialisé » (qui prend en compte cette double dimension du sujet et de la société susceptible de l'influencer).

Ainsi, après avoir considéré ce qui relève de la sphère du social et ce qui relève de la sphère du sujet, il reste à analyser le rapport au réel de ce « sujet socialisé », ici par le biais de l'appréhension sensorielle.

2.2.3. Le rapport au réel d'un « sujet socialisé » : l'expérience sensorielle entre objectivation socio-culturelle et subjectivation

« Le paysage était vaste aussi et encadrait de grandes lignes de verdure, un peu rougie aux approches de l'automne, ce large terrain d'un brun vigoureux, où des pluies récentes avaient laissé, dans quelques sillons, des lignes d'eau que le soleil faisait briller comme des minces filets d'argent. La journée était claire et tiède, et la terre, fraîchement ouverte par le tranchant des charrues, exhalait une vapeur légère ».

Georges Sand, *La mare au diable*.

L'ancrage dans le réel suppose une mise en contact corporelle. Cette expérience corporelle s'effectue par le biais de la sensorialité. Nous avons vu, en effet, que la sensibilité suppose, dans un premier mouvement, la mise en marche de ce système sensoriel. Il correspond à l'organisation des sens, organes de la perception externe, et comprend leur mode d'articulation avec le système nerveux ainsi que le codage dans le cortex cérébral. Les sens sont les médiations par le biais desquelles s'effectue l'expérience sensorielle à proprement parler. Nous proposons à présent d'aborder cette dimension sensorielle de la sensibilité au paysage¹⁷ du sujet socialisé. Nous avons mis en évidence, précédemment, la tension permanente qui caractérise le sujet entre son Moi intime et la société au sein de laquelle il évolue et qui l'influence. Cette tension se révèle également dans l'animation sensorielle inhérente à l'expérience paysagère à travers la suprématie accordée à la vue par la société et la convocation des autres sens par le sujet sensible.

2.2.3.1. La suprématie de la vue dans l'expérience paysagère : une pré-détermination socio-culturelle ?

Le rôle déterminant de la vue¹⁸, en tant que sens majeur au cours d'une expérience paysagère, constitue l'un des lieux communs de la pensée occidentale. Rappelons les propos de Simon Schama qui rend « justice à l'œil humain, car c'est son regard qui fait toute la différence entre la matière brute et le paysage » (Schama S., 1999, p.16). Il est vrai que « le rapport entre le paysage et la vue ne semble poser de problème pour personne » (Pitte J.R., 1983a, p.22).

Le primat de la vue au cours de l'expérience paysagère se présente avant tout comme un fait sociétal lié à l'émergence même de la notion de paysage. Nous l'avons déjà évoqué,

¹⁷ Nous regrettons de n'avoir pu prendre connaissance de l'ouvrage de David Le Breton, *La Saveur du Monde : une anthropologie des sens* (2006) – paru trop tardivement – qu'après l'achèvement de ces écrits et au moment de leur mise en page. Nous jugeons cependant utile, pour l'avoir parcouru rapidement, de signaler cet ouvrage dans cette note infra-paginale et en bibliographie.

¹⁸ Notre société occidentale reconnaît la supériorité de la vue sur les autres sens. Le débat de la *Métaphysique* mené par Aristote place le critère de supériorité d'un sens sur un autre dans le pouvoir de discrimination. Il s'agit de la capacité d'un sens à distinguer de nombreuses différences (*pallas diaphoras*), c'est-à-dire d'être capable de séparer de manière détaillée. Cela suppose un réel pouvoir de précision ou acuité (*akribéia*) (Aristote, 1974). Or, de l'ensemble des sens, la vue apparaît comme le plus discriminant par nature, au point que, pour Aristote, dans la *Rhétorique*: « l'acuité visuelle est préférable à l'acuité olfactive » (Aristote, 1967). Ce même auteur considère d'ailleurs que la vue connaît le monde comme par une pure activité, sans être affectée par l'objet. Ce serait le plus formel des sens.

son invention est récente dans notre civilisation occidentale. Elle remonterait à la Renaissance et s'avèrerait profondément liée aux choix d'évolution de la société moderne. La naissance du paysage serait indissociable de la mise à distance opérée par l'homme vis-à-vis de son environnement. Désormais, le sujet se placerait en retrait par rapport à son milieu de vie qu'il observerait de manière distanciée et objective. Le paysage émergerait dans ce contexte de prise de recul de l'individu par rapport au monde extérieur.

L'émergence du paysage serait ensuite indissociable de sa mise en représentation. Les peintres sont souvent considérés comme les premiers à avoir témoigné d'une sensibilité particulière au paysage qu'ils représentent sous forme de tableaux. D'ailleurs, le terme lui-même aurait tout d'abord désigné une peinture. Ajoutons à cela la mise au point d'outils, dont la perspective linéaire par exemple, contribuant à la réalisation de représentations (picturales notamment) de plus en plus « objectives », c'est-à-dire conformes à la réalité visible. Le paysage, en Europe, se serait donc tout d'abord manifesté en tant que forme visuelle autonome. Les représentations picturales du paysage ont en effet précédé de plusieurs décennies la naissance du mot pour le nommer, à la différence de la Chine, autre grande civilisation paysagère, où le paysage a été initialement nommé (notamment dans le cadre du genre poétique) avant d'être peint¹⁹ (Berque A., 1994 et 1995).

Enfin, la reconnaissance d'un paysage relèverait d'une appréhension esthétique, voire artistique. Alain Roger a, à ce titre, élaboré la théorie de l'artialisation²⁰ (Roger A., 1997). C'est l'idée selon laquelle le paysage ne se constitue en tant que tel que, non seulement dans une distanciation du sujet par rapport à l'espace physique, mais aussi dans le cadre d'une contemplation régie par des modèles esthétiques et artistiques qui positionnent l'individu en tant que spectateur.

La notion de paysage a donc été essentiellement élaborée et surtout conceptualisée à partir de l'expérience visuelle objectivée par la société. Ainsi, se comprend mieux le rôle primordial, voire quasi exclusif, accordé au regard dans l'expérience paysagère. Mais le sujet sensible possède d'autres sens pour appréhender le réel. Aussi, si la géographie de la perception a été analysée de manière quasi exclusive sous l'angle de la vue (Staszak J.F., 1998, p.49), aborder le paysage par le biais de la sensibilité permet d'éviter une telle omission.

2.2.3.2. Le rôle des autres sens : une subjectivation de l'expérience paysagère quotidienne ?

Nous supposons que la sensibilité au paysage ordinaire met en œuvre l'ensemble des sens qui constituent notre système sensoriel. Il est d'ailleurs, aujourd'hui, de plus en plus fréquemment admis que l'ouïe, l'odorat, le toucher et, à sa manière, le goût participent tous à l'animation sensorielle qui constitue l'acte de sensibilité conduisant à l'émergence d'un paysage.

En effet, force est de reconnaître que l'expérience paysagère *in situ* (à la différence de l'expérience *in visu*, contemplation de représentations picturales ou photographiques par exemple) anime l'ensemble des sens humains fondamentaux. Sommes-nous, en effet, réellement

¹⁹ C'est en Chine qu'apparaît pour la première fois une certaine forme de sensibilité au paysage au début de notre ère. Pour Augustin Berque (1994 et 1995), les prémices se font jour sous la dynastie des Han (206 avant J.C., 220 après J.C.), mais ce n'est qu'au IV^e siècle de notre ère qu'une esthétique du paysage y règne véritablement au sens plein.

²⁰ Alain Roger dit avoir emprunté le terme d'artialisation à Montaigne afin de rendre compte de la contribution de l'art dans notre manière d'appréhender la nature.

capables de nous soustraire aux autres sens que la vue lors d'une expérience paysagère *in situ* ? L'expérience paysagère au quotidien suppose, selon nous, des sensations auxquelles participent tous les sens fondamentaux. C'est ce que nous allons montrer en présentant successivement le rôle à jouer de chacun des cinq sens, sans oublier toutefois que c'est de manière concomitante et indissociable qu'ils participent de la sensibilité au paysage.

Jean-François Augoyard, sociologue, a réfléchi sur l'existence éventuelle d'un paysage sonore (Augoyard J.F., 1995). Il se réfère à la notion de « *soundscape* », néologisme proposé par Murray Schafer. Pour lui, « le paysage sonore désigne précisément ce qui dans l'environnement sonore est perceptible comme unité esthétique » (1995, p.336). Mais, il demeure une différence avec le paysage visuel. Les éléments paysagers observés au moyen de la vue restent toujours présents. Ce qui s'entend, en revanche, est soumis à la discontinuité. Aucun son n'est *a priori* durable. Pierre Sansot le résume en ces termes : « le visuel comporte malgré d'inévitables modifications un principe de permanence, le sonore nous installe dans la mouvance et les variations » (Sansot, 1983, p.83).

Mais peut-on vraiment parler de paysage sonore ? Existe-t-il un paysage sonore en soi ? Alain Corbin discerne paysage et environnement sonore. Il est possible de « parler de paysage [sonore] à partir du moment où l'espace est offert à l'appréciation esthétique ». Pour le reste, il s'agit davantage d'environnement sonore (Corbin, 2001, p.42). Malgré ces précisions, il semble difficile de concevoir une expérience paysagère quotidienne, le plus souvent non réfléchie, où seuls compteraient les sons et les sonorités. D'une manière générale, ces derniers viennent corroborer ou expliciter des images dont la source principale demeure la vue. Sons et images s'associent donc pour constituer un environnement ordinaire en paysage. Pour Jean-Marie Rapin, « ce concept [le paysage sonore] n'a été inventé que pour rappeler que la perception d'un paysage ne fait pas uniquement appel à l'expérience visuelle mais aussi à celle que nous avons acquise par nos différents sens et en particulier celui de l'ouïe » (Rapin J.M., 1994, p.111). Le terme de « composante sonore » devrait alors être préféré à celui de « paysage sonore », « le son étant souvent étroitement et inconsciemment lié à l'image [visuelle] que l'on s'est forgé d'un espace ou d'un objet » (Rapin J.M., 1994, p.111). Le paysage serait donc constitué de composantes visuelles et sonores.

En fait, la qualité sonore d'un lieu influence le degré d'intérêt et de qualification accordé à un paysage. Ainsi, certains bruits riment avec l'idée de paysage : le chant des oiseaux, le bruissement de la végétation au sol, le craquement des branchages, le sifflement du vent dans le feuillage, le clapotis des gouttes d'eau qui tombent de feuilles en feuilles pour achever leur voyage au sol en forêt par exemple. Ces petits bruits aident à l'identification d'entités paysagères.

Par ailleurs, tels ou tels lieux seront cités pour leurs paysages plaisants du fait de leur caractère paisible, calme, reposant, silencieux, etc. Dans ce cas, c'est le silence qui est apprécié²¹. Pierre Sansot a eu l'occasion d'insister sur le rôle de ce « fond in-sonore » du paysage. Le silence

²¹ On pourrait se poser la question de la définition du silence. L'article du *Petit Robert* (1996) le présente comme une « absence de bruit, d'agitation, état d'un lieu où aucun son n'est perceptible ». Soulignons cette dernière partie de la définition : « où aucun son n'est perceptible ». Elle soulève l'attention sur l'incroyable subjectivité inhérente à la notion de silence. En effet, sur Terre, la présence d'air et de mouvement suppose une émission sonore permanente et donc l'impossibilité théorique, pour le silence, d'exister. En fait, l'oreille humaine ne perçoit pas cette émission sonore. C'est pour cette raison que l'on parle de silence. Mais c'est un silence relatif. Dans ces conditions, Jean-Marie Rapin préfère présenter le silence comme « un bruit non écouté qui est interprété comme silence par rapport à un autre bruit qui a soulevé l'attention » (Rapin J.M., 1994, p.113).

est au paysage qui s'entend ce que l'horizon est au paysage qui se voit. Le paysage est constitué d'un fond in-sonore (ou silencieux) sur lequel les phénomènes sonores viennent s'appuyer, de la même manière que les éléments paysagers visibles s'inscrivent sur fond d'horizon plus ou moins éloigné (Sansot, 1983, p.77). Horizon et silence s'avèrent ainsi nécessaires pour certaines postures paysagères. Pour les personnes rencontrées²², la notion de silence sous-tend souvent la présence de bruits, à condition qu'ils soient non urbains ou non humains. Elles entendent par silence l'absence de bruits inhérents aux activités humaines, afin de privilégier l'écoute des bruits de la nature. Le souffle du vent, l'eau qui coule, le chant des oiseaux reviennent fréquemment dans leurs descriptions d'un paysage plaisant. « *Dans le jardin, j'aime regarder les arbres...qu'il reste ! [sous-entendu après la tempête]... et écouter les petits oiseaux... comme les pigeons qui roucoulent. J'apprécie le calme.* » (enquête n°5, Avensan). « *Ça, c'est mon paysage. J'aime la Rivière et le bruit qu'elle fait quand elle s'écoule* » (enquête n°30, basse vallée de l'Isle, Savignac-sur-Isle). « *C'est un paysage qui nous rappelle la proximité de la mer. Parfois, ici, on l'entend la mer, en fonction des vents* » (enquête n°16, Sainte-Hélène).

Ce fond sonore (jugé naturel) est opposé aux bruits liés à la présence humaine (circulation automobile, machines diverses et variées, etc.). En fait, pour être acceptable un bruit doit pouvoir être assimilé à l'image que l'individu se représente des lieux. Ainsi, l'émission sonore liée à la circulation automobile rapide et quasi ininterrompue de l'autoroute A89 traversant les palus bocagères de la basse vallée de l'Isle est contradictoire avec l'image que les habitants rencontrés ont des lieux. Les palus bocagères génèrent une image de havre de paix et de silence (malgré tous les bruits propres à ce lieu et interprétés comme silencieux : bruits des animaux, de l'air en mouvement, des éventuelles machines agricoles, etc.). Or, l'autoroute est à l'origine d'émissions sonores incompatibles avec l'idée de silence évoquée par les habitants. « *L'autoroute crée un grand mur de terre bruyant à travers toute la palus* » (enquête n°10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *A l'avenir [sous-entendu avec l'autoroute], ce sera un paysage roulant et bruyant, si tant est que ceci soit encore un paysage !* » (enquête n°4, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

Dans le même ordre d'idées, à Avensan, l'évolution de la campagne en paysage de type périurbain se repère aussi à la nature des bruits qui a changé et, par la même occasion, augmenté de volume. Une habitante du bourg souligne ainsi que « *la route principale du bourg est de plus en plus fréquentée et que ça change tout dans le paysage. Comment apprécier d'entendre davantage la circulation automobile que le chant des oiseaux le matin en se levant ?* » (enquête n°10, Avensan). D'ailleurs, elle avait débuté l'entretien en précisant que le paysage « *c'est ce que je vois autour de moi, dans mon environnement, ce que je perçois. Tout est très lié : paysage, perception auditive. [...] [Le paysage] c'est donc une perception visuelle et auditive de l'espace autour de nous* ». Ainsi, le sonore et le visuel sont indistinctement liés dans l'expérience paysagère : « le premier nous permet de mieux distribuer et de mieux articuler le paysage tandis que le second nous assure le plus souvent de son existence » (Sansot P., 1983, p.82-83). Le paysage est donc perçu, de manière globale et souvent inconsciente, à travers les images offertes à la vue mais aussi à travers les bruits et, pourquoi pas, les odeurs.

« Il existe des paysages olfactifs (en anglais, *smellscapes*). Dès la descente de l'avion, la Corée sent le *kimchi* (choucroute à l'ail et au piment), Tahiti la fleur de tiaré, Dakar le poisson

²² Nous allons évoquer ici des exemples directement extraits des enquêtes que nous avons réalisées auprès des habitants de nos deux terrains d'étude, dans la mesure où ils viennent renforcer, à notre sens, le contenu théorique de nos propos.

séché : émotion garantie, du type « petite madeleine », pour les natifs ou les habitués, choc plus ou moins agréable, car inconnu, pour les nouveaux venus », explique Jean-Robert Pitte lors d'un colloque sur la géographie des odeurs (1998, p.9). Toutefois, il convient de demeurer prudent. C'est du moins ce que relate Alain Corbin à l'issue d'un débat entre Alain Roger, Augustin Berque et Philippe Descola. Un paysage olfactif en tant que tel est difficile à appréhender. En fait, les odeurs participent de l'expérience paysagère mais ne la constituent pas à elles seules. Il s'agit davantage d'un « pouvoir d'évocation du message olfactif », d'un « pouvoir de réminiscence par l'odeur » (Corbin A., 2001, p.46).

Comme l'odorat, le goût a un pouvoir de réminiscence capable d'évoquer, pour le sujet, un paysage vécu et mémorisé. C'est ainsi que le goût de la petite madeleine renvoie Marcel Proust, pour un court laps de temps, dans son passé, abolissant de la sorte la distance temporelle. Mais elle ne crée pas à proprement parler un paysage. Le sens gustatif participerait donc de l'expérience paysagère selon le même schéma que l'odorat. C'est d'ailleurs en vue de le justifier que Jean-Robert Pitte (1983a, p.23) fait référence aux écrits d'un chroniqueur gastronomique qui avait dégusté un vin d'Apremont : « il était de ces vins extrêmement rares qui, en bouche, font instantanément surgir un paysage. C'est une promenade en montagne, dans les prés, à la fin du printemps ou au début de l'été, vers les dix heures du matin, que nous suggéra l'Apremont de M. Boniface » (*Le Figaro*, 7-8 mars 1981).

In situ, l'odorat – comme le goût dont le processus de fonctionnement est plus ou moins simultané – peut également participer de l'expérience paysagère. L'odeur de l'herbe fraîchement coupée est régulièrement évoquée par les locuteurs, pour lesquels elle confirme (qui en douterait ?) qu'ils sont bien à la campagne. D'ailleurs, le plus souvent, de tels propos sont tenus par des ex-citadins nouvellement installés ou de retour au pays. Dans le cadre des enquêtes qui ont été menées dans le Médoc et dans la basse vallée de l'Isle, rien ne justifie l'expression de paysage olfactif à proprement parler. Néanmoins, la composante olfactive contribue à l'appréciation d'un paysage. Ainsi, une habitante de Sainte-Hélène évoque l'importance des odeurs dans le cadre de son expérience paysagère ordinaire. Elle précise qu'ici, en ce qui concerne le paysage, « tout est relié à la mer... » [Sainte-Hélène n'est pourtant pas une commune littorale mais se situe à une vingtaine de kilomètres de l'océan atlantique]. « Et puis y'a l'odeur. L'odeur des pins chauds à la fin de l'été... et l'odeur d'iode... jusqu'ici à Sainte-Hélène... On est à trente kilomètres de la mer... C'est très surprenant... » (enquête n°2, Sainte-Hélène).

Enfin, de même que l'odorat, le goût et l'ouïe, le sens tactile semble participer à l'expérience paysagère *in situ*. Sa contribution sensorielle passe par exemple par la sensation de la texture du sol sous le pied du marcheur ou entre les doigts de celui qui jardine. « J'ai besoin d'un contact direct. Je sens mieux les choses. C'est plus proche. Je peux palper, sentir, regarder de près... J'aime la proximité, le contact... Par exemple, je fais du jardinage. J'ai besoin de tripoter la terre, les plantes... les voir pousser, participer à l'évolution du paysage » (enquête n° 13, Sainte-Hélène). Mais ce peut être également la sensation de l'air et, éventuellement, de l'eau qui frôlent une peau dénudée : fraîcheur d'un soir d'été, contact des flocons de neige sur un visage transi par le froid, etc.. Ce rôle des météores²³ apparaît à travers les propos d'une locutrice avensannaise, adepte de paysage maritime breton : « J'aime la Bretagne. Je l'aime l'été et sous la tempête... la nuit aussi pour écouter les clapotis sur les rochers ». Une autre

²³ Nous entendons par météore, au sens évoqué par Alain Corbin (2001, p.131), tout phénomène qui se produit dans l'atmosphère. Ainsi, le vent, la pluie, la neige, l'orage, les arcs-en-ciel, mais aussi la rosée du matin sont des météores (définition du *Petit Robert*).

souligne que le paysage s'apprécie « avec du soleil... la pluie c'est pas très agréable... » (enquête n°5, Avensan). Le rôle des météores est ainsi éprouvé par le biais de la sensorialité tactile notamment.

Au paroxysme de la convocation de tous les sens réside l'ambiance dont participe la tonalité climatique. Nous l'avons évoqué, la tonalité climatique influe sur l'appréciation paysagère. Ainsi, saison, heure du jour, conditions météorologiques agissent sur la sensibilité au paysage. La peinture impressionniste a ainsi montré la volonté de représenter, au-delà du réel, les impressions du réel. L'exemple des séries de peintures de la *Cathédrale de Rouen*, des *Meules de foin* ou du *Jardin et Pont japonais* de Claude Monet s'avère, à ce titre, fort éloquent (Document n°1). Il a peint ces séries de vues paysagères à diverses heures de la journée,



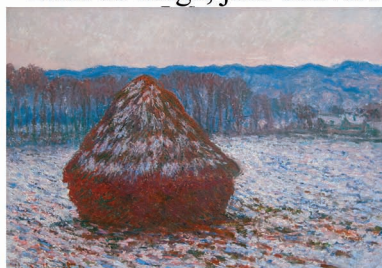
Fin d'été le soir



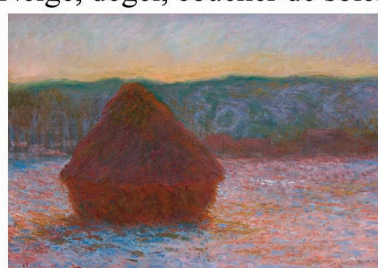
Fin d'été

Claude Monet : *Meules de foin* (1890-91)

Effet de neige, jour couvert



Neige, dégel, coucher de soleil



Document n°1 : Claude Monet, série des Meules de foin (1890-91)

dans des conditions atmosphériques variées et, par conséquent, dans le cadre d'expériences paysagères différentes. Il souhaitait représenter dans ses œuvres aussi bien l'indélébile (à savoir ce qui se voit, les éléments visibles constitutifs du paysage) que le fugace (à savoir ce qui se ressent, c'est-à-dire l'atmosphère, l'ambiance, les impressions éphémères, même si celles-ci se visualisent aussi). En effet, ces derniers aspects participent également de la composition paysagère et influencent la sensibilité du sujet. En tant qu'impressionniste, c'est d'ailleurs bien cela que Claude Monet souhaitait montrer.

A travers un exemple concret à présent, témoignons de ce rôle fondamental, dans l'expérience paysagère habitante, de l'ambiance et de l'atmosphère (dont l'appréhension nécessite l'animation des autres sens que la seule vue). Elles peuvent contribuer à produire, *in situ*, un sentiment de bien-être, de plaisir. Mais elles ne sont ni éternelles, ni en tous lieux. Elles sont le fruit d'une alliance d'éléments fortuite et temporaire. Evoquons le paysage d'airial matinal, à la fois humide et ensoleillé, d'un habitant de Sainte-Hélène. En montrant quelques photographies qu'il a lui-même réalisées, il explique : « Regardez. C'est le matin, après avoir plu, sur les coups de neuf heures et demie dix heures, l'effet de lumière dans les arbres. Après un peu de pluie, toujours à cette heure-là, les rayons de soleil sur l'airial, c'est magnifique... C'est pas tous les jours mais ça a beaucoup de charme. Quand je suis chez moi et que le

temps s'y prête, je me réjouis de ce paysage » (enquête n°5, Sainte-Hélène). C'est un instantané occasionnel et temporaire qui ne s'éprouve qu'en de rares moments et de rares endroits, et, qui plus est, est propre à chaque individu. Toutes les conditions doivent être réunies pour produire une expérience riche de telles sensations.

Les propos d'une autre locutrice résument, enfin, parfaitement l'éveil des différents sens dans le cadre d'une expérience paysagère ordinaire. Parmi les paysages qu'elle apprécie le plus dans son espace de vie, elle cite « *les (anciennes) gravières, le soir à la fraîche, quand il n'y a plus personne* ». Cette posture paysagère sous-entend l'ébranlement du sens auditif (le silence ou l'absence de bruits) et le sens tactile notamment (la fraîcheur de l'air au contact de la peau). Malgré le caractère irréductible de la vue, les autres sens du corps humain jouent donc un rôle indéniable dans la manière d'appréhender le paysage. Ils permettent notamment à l'individu de s'imprégner de l'ambiance qui se dégage et qui contribue à constituer le milieu observé en paysage. On pourrait même imaginer que, pour éprouver au plus profond cette ambiance, elle aille jusqu'à fermer les yeux... Cette ambiance se manifeste bien à travers la polysensorialité. Ainsi, le sujet est attentif (d'après les évocations récurrentes des locuteurs) au chant des oiseaux, au bruit de l'eau qui coule, à l'odeur de l'herbe fraîchement coupée, au contact du vent sur la peau, à l'air pur que l'on a l'impression de respirer... Dans le même ordre d'idée, rappelons que le jardin anglais, emblème paysager s'il en est (ou s'il en fut), était certes conçu pour plaire au regard grâce à des perspectives et des panoramas recherchés, mais il devait également assurer au promeneur le plaisir de l'ouïe et de l'odorat grâce, entre autres, aux plantes odoriférantes, aux bruits apaisants de l'eau qui coule, aux chants des oiseaux... A l'inverse, trop de bruit ou de mauvaises odeurs peuvent annihiler la rencontre paysagère. Ainsi, un locuteur avoue « *ne pas aimer le bruit, la pollution et les mauvaises odeurs dans le paysage* » (enquête n°15, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

Si ces impressions sensorielles (auditives, olfactives, tactiles) ne permettent pas de structurer directement et à elles seules une expérience paysagère, elles contribuent à compléter ce qui s'offre au regard, à singulariser par leur caractère davantage subjectif l'expérience paysagère quotidienne. Elles ne définissent donc pas un lieu de manière objective, mais le connotent de manière subjective. Cela suffit cependant à rendre un lieu unique et incomparable, ce qui est le propre du vécu paysager inhérent aux lieux de vie quotidiennement éprouvés. Le paysage ordinaire est indissociable de l'ambiance au sein de laquelle il prend corps. Or, cette ambiance est constituée d'odeurs, de bruits, de textures et influencée par les météores, les saisons et l'heure du jour...

Éprouver le paysage ordinaire, c'est s'attacher « prioritairement à ce qui s'offre aux sens, à ce qui se perçoit, s'entend, se subodore » et ne « pas trop lier le sort du paysage à la représentation visuelle » (Sansot P., 1983, p.25), celle qui est attachée à la culture paysagère dont nous avons hérité.

2.2.3.3. *La sensibilité au paysage ordinaire ou la réhabilitation des cinq sens : d'une observation distanciée à une posture d'immersion*

La prééminence du rôle du regard dans l'expérience paysagère, prééminence relative au paysage occidental et moderne, implique, d'une part, la distanciation de l'observateur par rapport à ce qui est observé et, d'autre part, une esthétique de la contemplation qui participe de la culture du sujet capable de « paysager » son environnement. Mais la sensibilité au paysage ordinaire suppose, à notre sens, une mise entre parenthèse de cette conception moderne du paysage. En effet, dès lors que l'on investit la sphère de la sensibilité, aux dépens de la sphère

des idées objectivant l'expérience paysagère, et dès lors que l'on s'intéresse au paysage ordinaire et quotidien du sujet, nous supposons ce dernier susceptible de faire à nouveau corps avec son environnement. Il n'observerait plus le paysage de l'extérieur, mais le visiterait de l'intérieur. Il participerait de manière active, par le moyen d'une observation participante, au paysage. La sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager serait l'occasion d'une réinsertion du sujet dans le paysage. L'individu n'attendrait pas que le miracle du paysage s'offre à lui dans une attitude contemplative. Désormais, il le ferait vivre activement, mais aussi machinalement, par (ou au cours de) ses pratiques quotidiennes. On imagine bien alors le rôle des autres sens dans l'aptitude du sujet à « paysager » son environnement immédiat et familier. Nous émettons ainsi l'hypothèse suivante que ce travail de recherche tentera de vérifier : l'expérience quotidienne d'un paysage banal est susceptible, d'une part, de se détacher d'une attitude purement contemplative et exclusivement distanciée d'un spectateur uniquement guidé par son regard et, d'autre part, de procéder d'une démarche d'« immersion » dans le paysage de la part d'un sujet acteur de la rencontre paysagère. Tous les sens y seraient en éveil, prêts à explorer l'ensemble des composantes visuelles, auditives, olfactives, tactiles du paysage. L'expérience paysagère y serait polysensorialité au sens plein du terme. Cet éveil sensoriel et impressionnel d'un sujet réinvesti « dans » le paysage vient donner de la profondeur aux paysages « habités » et justifie, à lui seul, que l'on s'attache à cette notion de sensibilité au paysage. Cette hypothèse nous place au cœur même de la sensibilité.

Par rapport à tout ce qui vient d'être évoqué, nous pouvons aisément imaginer à quel point la sensibilité au paysage ordinaire peut varier considérablement d'un individu à l'autre. Elle dépend en effet, comme nous l'avons présenté, du milieu au sein duquel l'individu évolue et ce qu'il offre à « observer », au sens large du terme. Mais elle dépend aussi et avant tout du sujet qui, bien qu'influencé par son inscription dans l'espace et le temps d'une société, est aussi guidé dans ses choix par sa propre trajectoire de vie et ses caractéristiques psychologiques et biologiques (réactivité de l'animation sensorielle)²⁴. Susceptible d'influer sur ses goûts et ses affects paysagers, son bagage culturel, par exemple, résulte à la fois du degré d'intérêt porté par l'individu aux différents référents culturels, de sa capacité à assimiler les valeurs collectives et de sa faculté à transcender éventuellement les positionnements sociaux. Bref, tout contribue à doter la sensibilité au paysage ordinaire d'une infinie subjectivité. Ainsi, cerner la sensibilité paysagère suppose de comprendre tout autant le milieu que l'individu intégré dans un contexte socio-spatial et influencé par son intuition sensible, sa psyché, son histoire de vie.

Aussi, ayant évoqué les différents facteurs susceptibles d'influencer la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager, il reste à présenter plus spécifiquement la manière dont s'instaure la relation paysagère au quotidien et les différents éléments en jeu dans cette relation.

²⁴ Pour Augustin Berque, le paysage convoque trois échelles de temps différentes (1995, p.28). La première relève de l'histoire biologique. C'est la capacité propre à l'être humain de percevoir son environnement au moyen de ses sens. La seconde correspond à l'histoire culturelle. C'est l'héritage paysager que produit et transmet une civilisation dite « paysagère ». La troisième échelle se situe au niveau individuel. C'est « celle qui est propre à la vie d'une personne en particulier, avec ses goûts, ses souvenirs et ses dispositions du moment ».

2.3. Etablissement d'une relation paysagère entre l'individu social sensible et ses lieux de vie

Il s'agit d'exposer ici, sur la base d'un croquis évolutif (progressivement enrichi tout au long de ces écrits), la manière dont s'établit la relation paysagère au quotidien. Cette présentation sera essentiellement théorique dans la mesure où son analyse, au regard des pratiques quotidiennes des habitants, constitue le cœur de la démonstration de la seconde partie de ce travail de recherche.

2.3.1. Schématisation de l'établissement de la relation paysagère quotidienne

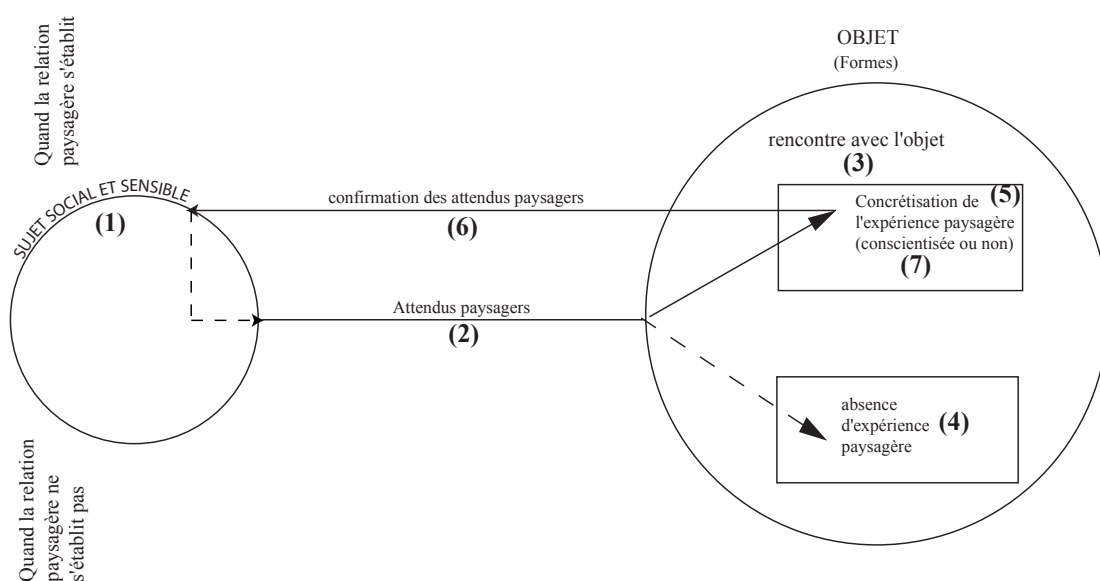


Figure n°2 : Établissement de la relation paysagère

Cette relation (cf. Figure n°2) pose le sujet social et sensible tel que nous l'avons présenté au cours des pages précédentes (1). Il développe des attendus paysagers (2) qui répondent aux diverses postures qu'il est susceptible d'adopter, à des registres différents d'appréhension du paysage et à son système de valeurs paysagères²⁵.

C'est sur la base de ces attendus paysagers que se produit la rencontre avec l'objet (formes visibles et invisibles) susceptible ou non de « faire » paysage. La concrétisation ou la non concrétisation de l'expérience paysagère résulte de cette rencontre (3). En effet, nous envisageons, pour l'instant (il s'agit d'une schématisation évolutive), deux cas de figure possibles. Premièrement, lorsque les formes de l'objet ne coïncident pas avec les attendus du sujet, l'expérience paysagère ne se produit pas (4). Aucune relation paysagère n'est alors établie.

²⁵ Ces différents éléments constitutifs des attendus paysagers sont analysés dans la Seconde partie de ce travail de recherche. Les postures du sujet sont analysées parallèlement aux formes de la relation paysagère dans le Chapitre 1. Les différents registres d'appréhension du paysage sont abordés, quant à eux, en relation avec les « formes de l'objet » dans le Chapitre 2 (2). Les valeurs paysagères font, quant à elles, l'objet du Chapitre 3.

Dans le second cas de figure, les formes de l'objet coïncident avec les attendus paysagers du sujet. L'expérience paysagère est concrétisée (5). La relation paysagère est alors établie. Par retour d'expérience (6), les attendus paysagers du sujet sont ensuite confirmés et éventuellement renforcés.

Nous souhaitons attirer l'attention sur un fait important. Cette relation est celle de la « rencontre » éprouvée d'un sujet social sensible avec un objet (formes visibles et invisibles de ses lieux de vie) dans une situation théorique jugée en équilibre. Nous l'avons dit, il s'agit ici simplement de poser les bases nécessaires à la suite de notre réflexion, laquelle va précisément œuvrer à imaginer la possibilité de situations de déséquilibre. Mais nous y reviendrons ultérieurement.

Le dernier point à envisager est celui de la question de la conscientisation (7). Cette relation paysagère est celle tissée entre un habitant et ses lieux de vie ordinaires. Davantage quotidienne qu'exceptionnelle, elle peut s'établir en dehors de tout procès de conscientisation de la part du sujet. En effet, la sensibilité au paysage ordinaire intègre sentis et ressentis dont le champ d'action s'étend du fonctionnement des récepteurs sensoriels à la vie affective qu'ils suscitent. Or, sentis et ressentis paysagers, tels que nous les avons définis (cf. définition de la sensibilité paysagère), impliquent l'idée d'une dimension paysagère qui ne nécessite pas obligatoirement d'être réfléchie ou intellectualisée pour exister mais peut, au contraire, être vécue de manière instinctive par l'individu.

2.3.2. L'expérience paysagère au quotidien : entre conscience pratique et conscience discursive

L'appréhension du paysage ordinaire relève d'émotions et de sentiments, d'une part, largement instinctifs et, d'autre part, susceptibles d'être jugés « inhabituels » pour un individu inscrit dans un contexte paysager encore marqué socialement et culturellement par des manières à la fois distanciées et objectivées de « regarder » et d'« éprouver » le paysage. De fait, sa relation à « son » paysage ordinaire ne semble pas toujours être identifiée, de manière précise et consciente, par l'être-habitant. En fait, nous supposons cette sensibilité demeurer en puissance, c'est-à-dire non conscientisée, ou, plus précisément, relever de la conscience pratique.

Anthony Giddens (1987, p.90-91) privilégie l'emploi des termes « conscience pratique » et « conscience discursive » à ceux d'inconscient et de conscient proposés par Freud. Plus précisément, il adopte la trichotomie, inhérente au modèle de stratification de l'agent, à savoir le système de sécurité de base, la conscience pratique et la conscience discursive, en lieu et place du ça, du moi et du surmoi. Toutefois, il pose que cette trichotomie ne correspond pas, terme à terme, à celle proposée par Freud. Au cours du déroulement d'une action, la conscience pratique définit l'attitude d'un acteur « conscient », c'est-à-dire dont les mécanismes sensoriels sont en fonctionnement, qui se meut et agit dans un espace sans porter attention à ce qui s'y passe et, nous ajouterions, à ce dont il est constitué. La conscience discursive implique, quant à elle, un sujet non seulement conscient au sens entendu précédemment, mais aussi attentif à ce qui l'entoure (milieu constitutif et faits) et capable de le verbaliser. Ces deux concepts traduisent parfaitement l'idée que nous évoquons d'une sensibilité au paysage ordinaire qui existerait potentiellement, mais dont le sujet pourrait avoir ou, au contraire, ne pas avoir conscience. Proposons, pour exemple, l'attitude d'un individu qui emprunte un itinéraire de déplacement régulier pour accompagner ses enfants à l'école. Il traverse des bois, franchit un petit pont d'où il est possible d'apercevoir un ancien moulin, traverse à nouveau des bois, puis un petit hameau, des prés abandonnés aux friches et des parcelles de vignes, avant de pénétrer

enfin au cœur du village où se situe l'école. Vraisemblablement, il traverse machinalement ce paysage, sans y prêter une attention particulière. Ce n'est pas pour autant qu'il ne constitue pas l'objet ainsi « rencontré » en paysage (« son » paysage ordinaire). Son attitude correspond à ce que Anthony Giddens entend par conscience pratique. Ce même individu peut adopter un comportement totalement différent en décidant de faire une petite promenade. A cette occasion, il emprunte le même parcours que celui proposé précédemment. Pourtant, l'action implique ici une réceptivité de la part du sujet quant à l'expérience paysagère que suscitent les lieux traversés. Cette expérience paysagère, vécue consciemment, voire sciemment, est susceptible, dans l'immédiat et/ou par la suite, d'être aisément verbalisée. Cette attitude correspond à ce que Anthony Giddens entend par conscience discursive.

En ce qui concerne l'expérience paysagère quotidienne, la conscience pratique implique un ressenti paysager qui demeure de la sphère de l'inconscient, mais qui peut, à certaines occasions (au cours de l'action par exemple), s'en extraire sous la forme d'un rappel à la conscience. Relevant néanmoins d'un acte non réfléchi, l'individu est incapable de l'exprimer verbalement par la suite. La conscience discursive implique, quant à elle, une forme de rappel que l'individu est cette fois capable d'exprimer verbalement, y compris lorsque l'action est terminée. La différence tient au fait que seule la conscience discursive est susceptible d'être associée à un mouvement réellement réflexif.

Par conséquent, le paysage ordinaire est bien susceptible d'être vécu de manière non conscientisée par l'habitant. En outre, nous pouvons imaginer que la relation paysagère ordinaire peut aussi bien être établie par le biais de l'élaboration de démarches de rencontre paysagère intentionnelles de la part du sujet que par un vécu quotidien non réfléchi, à savoir l'absence de démarche paysagère réellement intentionnelle.

L'hypothèse d'une sensibilité au paysage ordinaire susceptible d'exister sans être identifiée de manière précise (et consciente) par l'être-habitant semble donc admissible même s'il reste à la vérifier à partir des enquêtes de terrain. L'être-habitant peut être affecté par son paysage ordinaire, l'expérience paysagère faire partie intégrante de sa vie quotidienne et s'en suivre éventuellement l'élaboration de représentations paysagères ordinaires, sans qu'il y ait véritablement conscience explicite de cet attachement et de l'importance de la place et du rôle qu'occupe le paysage dans sa vie et pour son être. Dans ce cas, une sensibilité au paysage existe mais elle demeure en puissance, intime au point de ne pas être (re-)connue. Elle se manifeste alors en dehors de toute verbalisation et même de toute production volontaire et réfléchie. Mais peut-être est-ce par manque d'une opportunité de le nommer ?

Cette hypothèse, centrale dans ce travail de recherche, induit d'autres questionnements. Quelles seraient les éventuelles conditions nécessaires pour qu'émerge à la conscience de l'être-habitant l'existence de son ordinaire paysager ? Autrement dit, qu'est-ce qui pourrait éventuellement conduire l'individu, non conscient de l'expérience paysagère que lui donnent à vivre quotidiennement ses lieux de vie, à reconnaître l'existence d'un vécu paysager ordinaire ? A ce propos, nous souhaiterions émettre deux hypothèses. Tout d'abord, la remise en cause de l'équilibre relationnel initialement établi entre l'habitant et ses lieux de vie serait susceptible de faire émerger à la conscience du sujet son vécu paysager initial et, par là même, sa propre sensibilité à son ordinaire paysager, par le (re-)éveil d'affections paysagères demeurées en puissance. Ensuite, une modification brutale, de type événementiel, ne serait-elle pas à même de bousculer le quotidien paysager de l'être-habitant et de le faire alors émerger en tant que réalité vécue ? C'est ainsi que nous en venons au rôle de l'événement paysager.

3. Sensibilité au paysage ordinaire et événement paysager

Il s'agit, plus précisément, d'envisager ici le rôle de dynamiques de changements dans la mise en déséquilibre d'une relation paysagère initialement tissée entre l'être-habitant et ses lieux de vie ordinaires et, par là même, dans le procès de conscientisation par l'être-habitant de sa propre sensibilité à son ordinaire paysager. Nous émettons l'hypothèse suivante. L'existence d'un vécu paysager ordinaire et quotidien est susceptible d'émerger à la conscience de l'être-habitant à la suite de la modification plus ou moins brutale, de type événementiel, annoncée ou inattendue, de ses lieux d'ancrage banals. La vérification de cette hypothèse se situe précisément au cœur de notre troisième partie. Sans entrer ici dans le détail, nous souhaitons cependant clarifier ce que nous entendons par événement paysager.

3.1. Modification de l'« objet-paysage » : du changement à l'événement

Nous l'avons évoqué, l'être-habitant n'a pas toujours spontanément conscience de l'expérience paysagère que lui procurent ses lieux de vie. Nous supposons donc que, pour émerger, elle nécessite parfois d'être révélée. Nous estimons, et c'est là la première partie de notre hypothèse, qu'une modification des lieux d'ancrage banals serait capable de révéler à l'être-habitant sa sensibilité à son ordinaire paysager.

Pour Pierre Sansot, le paysage constitue une totalité pour et avec le sujet qui l'éprouve. Mais « un déplacement d'accent, la modification d'un élément peuvent transformer cette totalité dans sa physionomie d'ensemble » (Sansot P., 1983, p.20) et ne peuvent donc être ignorés par l'être-habitant qui doit y faire face. Toutefois, il est probable que la sensibilité au changement paysager et la reconnaissance consécutive de l'existence d'un vécu paysager ordinaire dépendent de la forme et de la localisation de la modification. En nous appuyant sur les travaux de Serge Schmitz, nous posons que cette relation de cause à conséquence doit vraisemblablement dépendre (Schmitz S., 1999, p.24) : de la nature de la modification (plus la nature de la modification s'écarte des types des composantes du milieu et plus l'individu est sensible à ce changement), de la taille de la modification (plus l'emprise au sol et/ou le volume de la modification sont importants et plus l'individu y est sensible), de la visibilité de la modification dans le paysage depuis certains lieux privilégiés, de la distance de la modification par rapport au lieu de résidence et/ou à un autre lieu chargé d'affect, de l'origine de la modification (naturelle ou anthropique et, dans ce dernier cas, de l'auteur de la modification), de l'écart entre la modification et la représentation idéale du paysage.

Ensuite, et c'est là la seconde partie de notre hypothèse, cette modification « trop forte » – ou ressentie comme telle – peut prendre une dimension événementielle pour l'être-habitant. Dans ces conditions, le changement crée l'événement. Pascal Engel, reprenant Taylor pour l'occasion, considère qu'un événement, de manière générale, doit introduire un grand changement (Engel P., 1991, p.238). Des modifications massives, brutales, inopinées ou encore « blessantes », sont ainsi susceptibles d'être vécues comme un événement.

Il se présente alors comme un ébranlement qui « nous ouvre sur la qualité et le sens d'un paysage que nous regardions distraitement » (Sansot P., 1983, p.60). Ce qu'induit l'événement, ici « paysager », fonctionne à la manière de l'événement personnel évoqué par Pierre Sansot, à savoir un deuil douloureux, une solitude cruelle ou, pourquoi pas, une séparation, un départ. « D'ailleurs, comment distinguer dans l'émotion ce qu'elle déstructure et ce qu'elle redistribue d'une façon originale : les éléments libérés s'agrègent autrement. Il y a seulement d'autres brèches, des ruptures inattendues, pour cette blessure de l'œil ou de l'âme, il ne se produit pas

une véritable hémorragie du sens mais une déchirure qui nous sensibilise à ce qui casse ou interrompt l'ordre des choses » (Sansot P., 1983, p.60). C'est là tout le propre de l'événement, mais aussi notre hypothèse. Parce qu'il rompt ou interrompt l'ordre paysager des choses, l'événement sensibilise l'être-habitant à son vécu paysager ordinaire.

3.2. A propos de l'événement paysager

Nous proposons, dans ce point, de présenter l'événement tel que nous l'entendons, et ce par rapport à son champ théorique. Les géographes se sont employés à cerner la notion d'événement de manière assez tardive. Ainsi, seul le *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés* (Levy J., Lussault M., 2003), dernier du genre paru dans la discipline, propose un article sur ce thème. A cela s'ajoutent, dans un numéro de *L'Espace Géographique* (n°3, 2000), une mise au point et un débat sur la notion d'événement spatial. Une telle tendance est à replacer dans le contexte général des sciences sociales qui, après une période de rejet de l'événement, œuvrent désormais à sa réhabilitation.

Les philosophes appliquent ce terme à tout ce qui arrive. Par opposition, les journalistes le limitent à ce qui arrive mais dont on a beaucoup parlé. Les historiens l'utilisent, quant à eux, pour caractériser ce qui apporte quelque chose de nouveau et qui servira de référence au groupe. Toutefois, loin des débats dont l'objet est de dresser en toute objectivité ce qui doit être distingué ou non comme un événement par le chercheur, nous nous attacherons ici à cerner l'événement par le biais de l'incontournable subjectivité de sa reconnaissance par l'observateur ou l'acteur contemporain, à savoir, en ce qui concerne notre sujet, l'être-habitant.

Ainsi, le *Petit Robert* définit, dans un second sens – celui que nous retiendrons ici –, l'événement comme « ce qui arrive et qui a quelque importance pour l'homme »²⁶. C'est l'individu, le sujet socialisé, l'être-habitant qui fait advenir un simple fait en événement. L'événement n'existe qu'à travers celui qui l'éprouve et se le représente en tant que tel. La dimension subjective de l'événement semble donc évidente. D'ailleurs, son étymologie allemande nous le confirme. *Ereignis*, dérivant du mot *auge* (œil), caractérise un fait entrant dans le champ de vision d'un observateur. La relation subjective entre ce fait et l'observateur se révèle donc très forte. En français, l'usage le plus courant est celui d'un fait suffisamment exceptionnel pour qu'un individu le remarque (Ozouf-Marignier M.V. et Verdier N., 2000). Ainsi, un simple fait devient événement dès lors qu'il apparaît extraordinaire à l'individu par rapport à l'expérience et à l'horizon de son quotidien. La dimension subjective de l'événement s'avère donc ici incontournable.

Finalement, l'événement paysager c'est quelque chose qui arrive (un mouvement de transformation), qui modifie « trop » brutalement la physionomie des lieux pour celui qui y vit et qui va en perturber l'appréhension (affects et représentations des habitants). En cela, il diffère fondamentalement de l'événement spatial, défini, par les tenants de sa théorie, comme ce qui perturbe, de manière durable, l'organisation d'un système spatial (entendu comme l'organisation des lieux les uns par rapport aux autres en fonction de la participation de l'espace aux systèmes socio-économiques). Si l'événement spatial positionne l'espace comme objet d'étude, l'événement paysager le considère davantage comme le support-même de l'événement. Ce dernier n'est pas jugé en fonction d'une étude objective de l'espace. Mais il est déterminé

²⁶ Dans un premier sens, *Le Petit Robert* rapproche l'événement de l'avènement ou « fait auquel vient aboutir une situation ». Un troisième sens présente l'emploi de l'événement dans la théorie mathématique des probabilités.

à travers la sensibilité des habitants par rapport aux modifications plus ou moins brutales, profondes et irrévocables de la physionomie des lieux où ils vivent.

3.3. Spatialité et temporalité de l'événement

Il s'agit de présenter ici nos hypothèses quant aux échelles de temporalité et de spatialité spécifiques à la caractérisation d'un événement.

3.3.1. Echelles de temps et d'espace

Nous supposons que ce que l'habitant est susceptible d'ériger en événement ne correspond pas nécessairement à des critères de spatialité et de temporalité fixes. La dynamique de changements qui va faire événement est celle à laquelle va être associé un « surinvestissement » de sens. Dès lors, une dynamique peut faire événement qu'elle se produise sur un temps court (la tempête de 1999 qui a modifié en quelques heures la physionomie du massif médocain) ou sur un temps plus long (une dizaine d'années passe entre le moment où le projet autoroutier est annoncé et sa concrétisation dans l'espace). De même, l'événement peut se caractériser par différents degrés d'emprise au sol. Les modifications qu'il implique peuvent être ponctuelles (l'autoroute prend place le long d'un tracé linéaire) ou plus diffuse (la tempête a touché une grande partie du massif forestier), de manière massive (l'autoroute) ou plus disparate (l'urbanisation). Mais, dans tous les cas, les modifications liées à l'événement doivent se lire visiblement dans l'espace. En effet, ne devient événement, en matière de sensibilité au paysage, que ce qui « choque » l'être-habitant. Ce qui compte c'est la brutalité considérée du changement induit.

Prenons l'exemple de la dynamique d'urbanisation qui caractérise à l'heure actuelle les espaces situés à la périphérie des agglomérations. Les formes selon lesquelles elle se produit peuvent lui conférer un caractère événementiel. De manière diffuse dans l'espace et progressive dans le temps, elle ne choque que peu, voire pas du tout, l'être-habitant. Dans ce cas, elle ne présente pas les caractères susceptibles de l'ériger en événement. Elle relève alors davantage de l'évolution « normale » d'une situation socio-spatiale. *A contrario*, de manière concentrée dans l'espace et rapide dans le temps, nous pensons que la dynamique d'urbanisation peut choquer et présenter ainsi un caractère événementiel. Il en serait ainsi de ces grands lotissements de type périurbain qui poussent à la vitesse de « champignons »²⁷ à la limite des anciens bourgs ruraux (jusqu'à 100 lots réalisés en deux ou trois ans sur les communes d'Avensan et de Sainte-Hélène). Ils modifient en effet, fondamentalement et brutalement (d'une année sur l'autre), la physionomie des lieux.

Finalement, quelles que soient la durée de l'inscription temporelle et l'ampleur de son emprise spatiale, nous considérons qu'il n'y a événement que si les habitants le perçoivent en tant que tel. Ce qui importe, c'est la perturbation de l'ordre des lieux qu'il induit, mais aussi et surtout la manière dont celle-ci est vécue par les habitants. Mais alors, comment identifier un événement ? Il s'agit de repérer, à travers les discours, le sens que les habitants accordent à certaines transformations majeures de leurs lieux de vie, l'importance qu'elles prennent pour eux et les enjeux qu'elles présupposent en terme paysager.

Mais si l'inscription temporelle et spatiale de ce qui va faire événement est variable,

²⁷ Nous empruntons cette image de « lotissements champignons » ou « maisons champignons » à certains locuteurs rencontrés dans le Médoc et dans la basse vallée de l'Isle.

nous supposons en revanche qu'importe l'unité de sens qui lui est accordée. L'événement doit s'inscrire dans un « avant » et un « après ».

3.3.2. L'« avant » et l'« après » dans l'idée d'événement paysager

« Il faut un minimum d'avant et d'après pour constituer l'unité de sens qui fait de quelque chose qui se passe un événement » (Koselleck R., 1990, p. 134). Cette unité de sens suppose un observateur susceptible de l'identifier. Il contribue de la sorte à la reconnaissance de son caractère événementiel. L'événement est reconnu en tant que tel par qui considère qu'il se trouve face à une situation exceptionnelle et inenvisageable (parce qu'invisagée). Cela suppose, pour cet observateur, un « champ d'expérience » et un « horizon d'attente »²⁸. En effet, pour que le fait devienne événement, « il se doit d'être extraordinaire par rapport à l'expérience et à l'horizon du quotidien » (Ozouf-Marignier M.V. et Verdier N., 2000). Le champ d'expérience, expériences déjà vécues et demeurées en mémoire, relève de l'ordre du passé. Il se situe en amont de l'événement. C'est parce qu'un fait particulier vient se détacher de ce champ d'expériences déjà vécues qu'il se caractérise en tant qu'événement. L'horizon d'attente relève quant à lui du futur. Il préfigure un aval de l'événement. Il correspond à la perspective, espoir ou crainte, d'un certain ordre des choses auquel on s'attend ou que l'on attend. Or, l'événement s'érige en tant que tel parce qu'il induit un ordre des choses différent de ce qui est attendu.

L'événement suppose, d'une part, force d'irruption pour changer l'ordre à venir des choses et, d'autre part, rupture par rapport à un ordre des choses passé. L'événement crée de la nouveauté. Il induit une expérience nouvelle des lieux dans le présent. Mais il implique aussi, par la même occasion, la mise en œuvre d'interrogations et un centre d'intérêt tourné vers l'avenir, inquiétant ou déroutant. En outre, cette rupture dans le présent suppose également que le sujet fasse le deuil d'expériences passées révolues. C'est précisément ce deuil, parfois difficile à faire, d'un ordre des choses passé et les interrogations que l'avenir suscite qui nous intéresse dans cette rupture créée par l'événement.

En ce qui concerne le paysage, les notions d'avant et d'après sont primordiales. En effet, il semble que se dessinent presque toujours, pour l'esprit humain, un « avant » et un « après » tout changement. L'idée d'une sorte de « continuum paysager », c'est-à-dire une évolution progressive (bien que faite de séquences plus ou moins rapides), n'est pas automatique en matière de sensibilité au changement paysager. L'individu identifie plus aisément des séquences qui seraient des « phases d'inertie », assimilées par l'esprit humain à une sorte de « stabilité paysagère », entrecoupées de ruptures (de cette soi-disant « stabilité ») de l'ordre apaisant et considéré comme immuable du paysage. Certaines de ces ruptures peuvent s'avérer très violentes. De l'ordre de l'événementiel, elles s'apparentent alors à des changements de « cap paysager » plus ou moins difficiles à assumer par le cœur et l'esprit. Elles interviennent lorsqu'une évolution devient trop flagrante – ou trop évidente – au point que l'on ne puisse plus ni la nier, ni l'assimiler (l'accélération de l'urbanisation des campagnes situées à la périphérie des aires urbaines), ou lorsque, d'emblée, elle est trop volumineuse – ou trop présente – dans un espace donné (la construction d'une autoroute ou une tempête mettant à mal l'ensemble d'un

²⁸ Ces deux expressions, proposées par Reinhart Koselleck dans son ouvrage, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques* (1990), se présentent comme deux catégories historiques ou deux concepts au service de l'Histoire. Elles donnent sens, en termes anthropologiques, au passé et au futur. « Expérience et attente sont deux catégories qui, entrecroisant comme elles le font passé et futur, sont parfaitement aptes à thématiser le temps historique » (Koselleck R., 1990). Elles nous aident ici à comprendre ce qui constitue un événement.

massif forestier)... Mais nous n'insisterons pas davantage sur ce point qui fait l'objet d'une analyse plus poussée dans la troisième partie.

3.4. L'événement : une crise, une catastrophe ?

Une dynamique événementielle, en fonction de ses principales caractéristiques, est souvent verbalisée par les individus à travers l'emploi de termes tels que crise, catastrophe, voire cataclysme. L'utilisation d'un tel vocable exprime parfaitement à quel point un changement paysager est ressenti de manière négative, mais aussi toute la puissance, voire la violence, auxquelles il est associé.

L'événement peut effectivement être considéré comme une catastrophe au sens où l'entend René Thom²⁹. Il apporte l'idée de rupture dans un continuum linéaire, mais en même temps l'idée d'un aboutissement. L'événement se présente, *a posteriori*, comme une mise en scène du sens profond de ce continuum. Il crée un équilibre précaire et génère ainsi la phase suivante de ce continuum.

Pour René Thom, les termes de crise et catastrophe présentent une différence radicale. « Une "catastrophe" (au sens le plus large du terme) est un phénomène bien visible, une discontinuité observable... La crise, quant à elle, peut être latente, sournoise » (Thom R., 1983, p.116-117). La crise, définie par le Petit Robert, se manifeste comme une phase grave dans l'évolution des choses. Elle suppose une tension et conduit au conflit dans la mesure où elle est ce qui aurait pu être évité. La réalisation d'une grande infrastructure de transport peut mener à ce type de situation. La tempête, quant à elle, en tant que discontinuité observable et pas forcément prévisible relève davantage de la catastrophe. Enfin, si l'événement traduit un fait qui survient et qui a quelque importance pour une personne et/ou un groupe social, il peut être prévu, voire attendu, mais non voulu. Il nous semble que l'accélération d'une dynamique d'urbanisation relève de cet ordre-là. Nous la considérerons comme un « événement normalisé » dans la mesure où celui-ci est inhérent à l'accélération d'une situation socio-spatiale déjà amorcée.

Ainsi, nous supposons que les mouvements de transformation qui vont être érigés en événement par l'habitant répondent à des manières variées de les ressentir, de les concevoir et de les verbaliser.

En résumé, nous considérons l'événement paysager comme un fait particulier qui vient ébranler une circonstance locale, soit par l'accélération brutale d'une dynamique d'évolution déjà amorcée, soit par un saut brusque au sein du continuum paysager tel un changement profond de cap paysager. Or, ceci est vécu comme une remise en cause fondamentale d'un état local jugé stable ou « en équilibre » par l'être-habitant. Nous envisageons, pour l'instant, la possibilité de rencontrer trois types d'événement : l'« événement catastrophe » (de type tempête), l'« événement crise » ici socio-politico-paysagère (de type autoroute), l'événement « normalisé » (du type de l'urbanisation accélérée des campagnes). Nous tenterons de comprendre en quoi ces événements diffèrent et la manière dont ils agissent sur le vécu paysager quotidien de l'être-habitant.

²⁹ La théorie des catastrophes proposée par René Thom tente de décrire les *discontinuités* qui peuvent se présenter dans l'évolution d'un système. Pour lui, en effet, « l'évolution globale d'un système se présente comme une succession d'évolutions continues, séparées par des sauts brusques de nature qualitativement différente » (Thom R., 1983, p 60).

S'il nous semblait important de procéder à un cadrage conceptuel concernant la notion d'événement, il convient de rappeler toutefois que ce n'est pas à l'événement en lui-même que nous nous intéressons, mais à sa capacité à induire le (re-)éveil de la sensibilité de l'être-habitant son ordinaire paysager. Nous reviendrons de manière plus détaillée sur ces questions et hypothèses dans la troisième et dernière partie de ces écrits.

Conclusion de chapitre

Comme Yves Luginbühl (2005, p.58), nous pensons que la notion de paysage telle qu'elle est conçue aujourd'hui doit considérer que tout territoire est susceptible d'être paysage, qu'il n'est pas nécessaire de passer par le processus d'artialisation pour instaurer un pays en paysage, qu'enfin son appréhension peut exister en dehors d'un terme – et du « verbe » ajouterions nous – pour le signifier. Mais si, pour Yves Luginbühl le paysage est avant tout construction sociale, nous préférierions signifier qu'il est œuvre d'individus socialisés doués de sensibilité.

La sensibilité au paysage comprend à la fois une forme d'innéité et une forme acquise. La forme innée relève de l'immédiateté du rapport au paysage par les sens et les sentiments. Elle met en avant l'intuition sensible. La forme acquise est, quant à elle, élaborée progressivement à partir d'acquis relevant de la société et de l'espace. La sensibilité au paysage est donc à la fois propre et immédiate à soi par les sensations et les émotions suscitées, mais aussi conditionnée par des attendus résultant d'apprentissages socio-culturels.

De cette manière, sa sensibilité à son paysage quotidien peut échapper à la conscience de celui qui l'éprouve. Mais nous considérons que certaines circonstances ont la capacité de la lui révéler. Ainsi, nous supposons le rôle de certains mouvements de transformation de ses lieux de vie, susceptibles de prendre une dimension événementielle pour l'être habitant, dans la reconnaissance de l'existence d'un vécu paysager ordinaire et quotidien.

Il s'agira donc à la fois de mettre en évidence la manière dont s'établit la relation paysagère entre l'être habitant et ses lieux de vie ordinaires et de rendre compte de la manière dont une dynamique de changements de type événementiel est susceptible de remettre en cause cette relation et, partant, de (re-)éveiller l'habitant à sa sensibilité à son ordinaire paysager.

A présent que le contexte théorique est posé et que la problématique est éclaircie, il convient d'exposer notre démarche méthodologique. Nous proposons donc de présenter les étapes successives et les questionnements inhérents à l'élaboration d'une technique de mise en évidence et d'analyse de la sensibilité au paysage ordinaire de l'être habitant. Cette démarche cible à la fois les lieux et les personnes.

Chapitre 2

Démarche méthodologique : Des discours d'habitants dans des lieux de vie ordinaires

L'approche élaborée afin de piéger la sensibilité au paysage ordinaire cible à la fois les lieux et les personnes. Il s'agit tout d'abord de sélectionner un terrain d'étude qui corresponde à des critères de banalité, dont le paysage puisse être considéré comme ordinaire. Il doit en outre présenter des dynamiques de changements relevant à la fois de faits ponctuels et exceptionnels et de processus d'évolution « normale ».

Mais l'intérêt pour les paysages égocentrés (Di Méo G., 2003), c'est-à-dire le vécu paysager de l'être-habitant, implique une analyse des rapports des individus à leur espace en partant du sujet social et sensible. Nous avons ainsi œuvré à l'adaptation d'une méthodologie à cette démarche conceptuelle construite autour de l'habitant. Cela nécessitait inévitablement de recourir aux discours. Une telle orientation supposait de privilégier un contact direct avec les habitants et d'opérer directement à l'échelon local.

Il existe un véritable mouvement interactif entre l'environnement (et sa dimension saisissable par les sens) et le sujet socialisé doué de sensibilité. Un contact terrain permet de repérer les éléments qui composent les paysages dans leur dimension matérielle ainsi que les dynamiques passées et actuelles qui les caractérisent. Parallèlement, un contact humain avec les habitants est organisé afin de recueillir, sous forme d'enquêtes, des discours susceptibles de nous permettre d'appréhender la manière dont ils mettent en œuvre leur relation paysagère avec leurs lieux de vie ordinaires. Au cœur même de cette volonté de cibler à la fois les lieux et les personnes, se situe la démarche d'enquête photographique mettant directement en scène les habitants, auteurs d'un portrait photographique du paysage de leur espace de vie auquel ils sont sensibles.

Les lieux « ciblés » sont ceux de quatre communes de la basse vallée de l'Isle dans sa partie girondine et de deux communes (non littorales) du sud-médocain. Ces deux terrains d'étude se situent dans la grande périphérie de Bordeaux. Les personnes « ciblées » sont principalement des habitants de ces différentes communes³⁰. La sensibilité au paysage ordinaire de 110 habitants

³⁰ Nous reconnaissons que des personnes dont la résidence principale se situe en dehors des communes étudiées sont également susceptibles de faire preuve d'une sensibilité particulière au paysage de ces lieux qui pourraient participer de leurs lieux de vie (résidence secondaire par exemple). Toutefois, pour des raisons pratiques et afin de ne pas élargir encore davantage le champ des questionnements et hypothèses déjà important, nous ne nous intéresserons qu'aux résidents principaux. Mais nous n'excluons pas l'éventualité de traiter cette question lors de recherches ultérieures.

des communes de Fronsac, les Billaux, Saint-Denis-de-Pile, Abzac en ce qui concerne la basse vallée de l'Isle et d'Avensan et Sainte-Hélène pour le Médoc est ainsi mise à l'étude.

1. Les terrains d'étude : des lieux de vie ordinaires

Nous rappellerons tout d'abord les différents critères de sélection des deux terrains d'étude que nous présenterons ensuite de manière détaillée.

1.1. Choix des terrains d'étude

Il s'agit d'expliquer ici le choix des terrains d'étude en considérant notamment l'échelle d'analyse retenue ainsi que les critères de sélection.

1.1.1. Choix de l'échelle

L'échelon local constitue vraisemblablement l'échelle la plus pertinente pour appréhender la relation paysagère tissée entre les habitants et leurs lieux de vie. C'est, en effet, directement à cet échelon que sont susceptibles d'être cernées les expériences individuelles et sensibles du monde dont résulte l'affection paysagère des lieux de vie ordinaires. Nous avons travaillé à l'échelle communale, par commodité (d'accès à certaines données statistiques comme le recensement général de la population ou le recensement général agricole, aux plans d'occupation des sols³¹, de rencontres avec les élus...), sans jamais oublier que la sensibilité de l'être-habitant au paysage de ses lieux de vie ordinaires ne se limite bien évidemment pas aux frontières communales. Elle peut s'étendre au-delà ou, au contraire pour certains habitants, se restreindre, au gré de l'espace « habité » et des territoires individuels et/ou collectifs. Nous avons donc laissé une marge de liberté aux habitants participants afin qu'ils puissent donner l'extension qu'ils jugeaient pertinente à leur ordinaire paysager.

Cette étude menée à l'échelle locale n'a pas valeur d'universalité (nous ne chercherons donc pas à généraliser), mais est nécessaire pour aborder, à partir d'entretiens, des phénomènes inhérents à des pratiques et un vécu quotidiens, et demeure indispensable pour mettre en évidence les modalités de la sensibilité paysagère de l'être-habitant.

1.1.2. Critères de sélection des terrains d'étude

Situés en dehors des périmètres définis des paysages remarquables, nos deux terrains d'étude constituent par défaut des lieux de vie ou de passage ordinaires. Ce critère essentiel mis à part, le choix des terrains d'étude devait répondre à deux autres caractéristiques. D'une part, nous souhaitons des espaces marqués par les processus actuels de déprise agricole et d'urbanisation des campagnes. D'autre part, les secteurs sélectionnés devaient subir ou avoir subi des modifications liées à des dynamiques plus ponctuelles, voire exceptionnelles.

Les deux terrains d'étude ont ainsi été sélectionnés pour les transformations majeures, mais aussi plus discrètes, qu'ils enregistrent ou ont enregistré. La basse vallée de l'Isle, dans le Libournais, a été choisie en raison de la réalisation de l'autoroute A89³², mais ce territoire est

³¹ Notons qu'au moment de l'étude de terrain, les plans locaux d'urbanisme n'étaient pas encore élaborés.

³² L'autoroute A89 était encore au stade de simple projet au début de nos travaux de recherche (mémoire de Maîtrise réalisé en 1997), puis en cours de construction (mémoire de DEA). Aujourd'hui, elle est achevée. Sa mise en service remonte à l'été 2001.

également soumis à un processus de déprise agricole marqué (activité viticole exceptée), doublé d'une dynamique d'urbanisation accélérée. Cette dernière est notamment liée à la proximité immédiate de la ville de Libourne, mais aussi de Bordeaux, située à une trentaine de kilomètres. Le Haut-Médoc a été sélectionné en raison de la tempête qui y a sévi en décembre 1999 et qui a eu des conséquences considérables sur le massif forestier. En outre, cet espace, situé dans la grande périphérie de l'agglomération bordelaise, avait l'avantage de présenter également les caractéristiques d'une dynamique d'urbanisation croissante, d'une part, et un important mouvement de déprise agricole (toujours activité viticole exceptée) d'autre part.

L'urbanisation croissante que subissent ces différents espaces est à mettre en relation avec le phénomène, plus vaste, d'étalement urbain, mouvement de desserrement de la population et des activités des centres-villes vers leur périphérie. A cet étalement périphérique est fréquemment associée la notion de périurbanisation, forme d'urbanisation liée à la croissance urbaine mais touchant des communes rurales situées à la marge d'une agglomération. Ce terme constitue, dans la géographie française, un terme imprécis, flou et désignant un phénomène multiforme (Lévy J. & Lussault M., 2003, p.706). Ainsi, les critères définitionnels peuvent varier d'un auteur à l'autre. Nous n'entrerons pas dans ce débat. Ce qu'il convient de retenir en revanche, c'est que nos deux terrains d'étude sont marqués par le mouvement de redistribution démographique qui, depuis les années 1970 notamment, tend à repeupler voire littéralement à « urbaniser » certaines campagnes, notamment celles situées en périphérie d'agglomérations³³, quelle que soit finalement la manière dont ces communes de campagne qui s'urbanisent sont nommées³⁴.

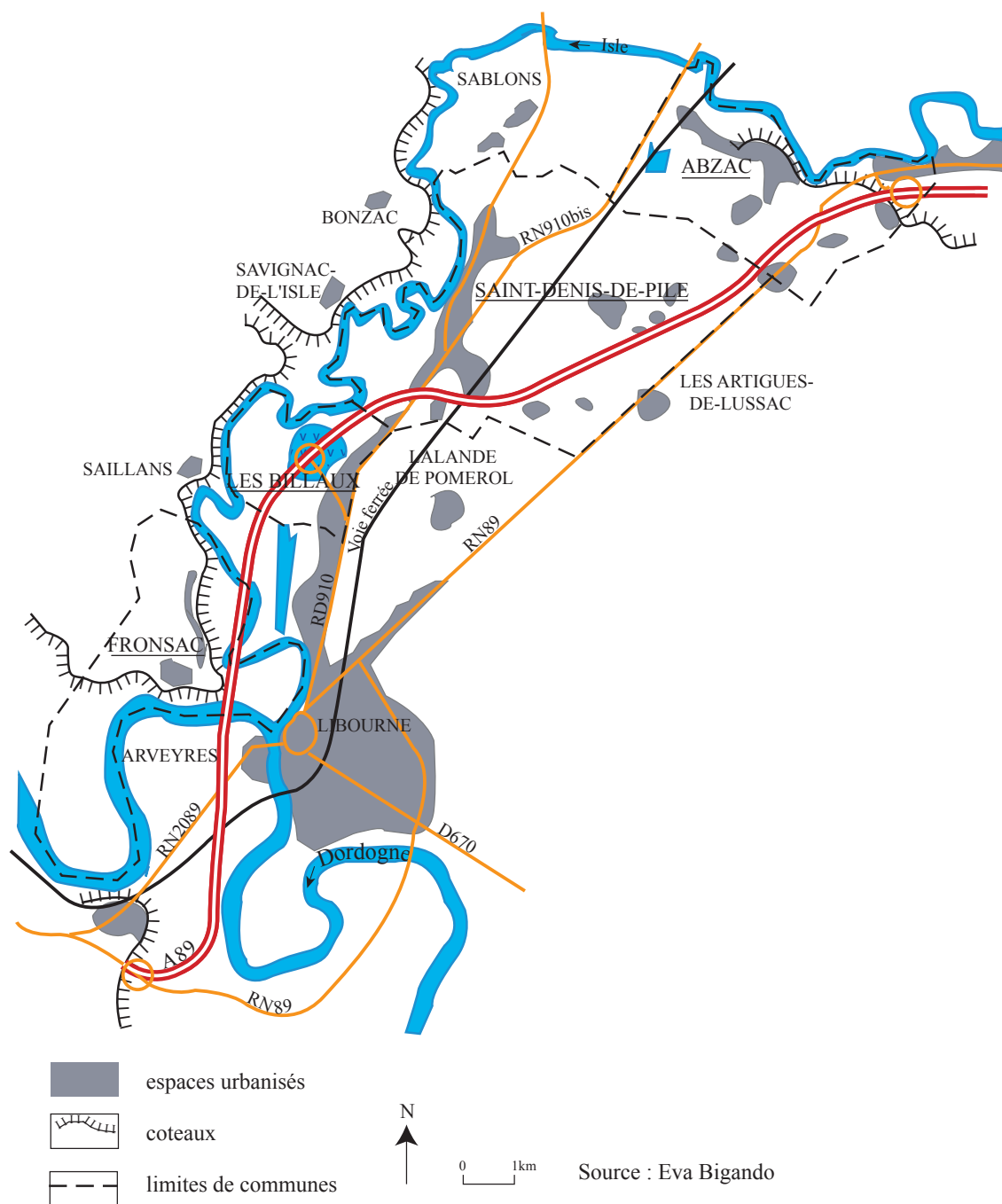
Parallèlement, les deux terrains d'étude enregistrent un mouvement de déprise agricole. Il répond à une nette réduction de la superficie agricole utilisée du fait, d'une part, d'une mutation du système d'exploitation et de production agricole principalement marquée par une diminution du nombre d'exploitants et, d'autre part, d'une régression des activités agricoles et pastorales. Notons que l'activité viticole, quant à elle, n'est pas concernée.

En résumé, deux types de dynamiques caractérisent les deux espaces étudiés. Le premier type correspond à ce que nous pourrions nommer une dynamique liée à une évolution « normale », fondée sur un double mouvement de déprise agricole et d'urbanisation croissante de ces communes situées dans la grande périphérie de Bordeaux. Le second type de dynamiques relève de phénomènes plus exceptionnels. Celles-là ne sont pas attendues et viennent se surajouter et perturber la dynamique en cours. Il s'agit d'événements ponctuels marquants : la réalisation d'une infrastructure lourde, l'autoroute A89, dans la basse vallée de l'Isle et la tempête de 1999 (intervenant une décennie après le grand incendie de mars 1990) qui a mis à mal la majeure partie du massif forestier, ici médocain.

³³ Dans le champ d'analyse théorique, ce mouvement de redistribution démographique peut être interprété de manière différente (Dubost F., 1990, p.177). Pour certains, il s'agit d'un processus normal d'urbanisation qui se poursuivrait en fait sous une forme différente, moins dense, à savoir la « rurbanisation » (Bauer G. et Roux M., 1973). Pour d'autres, il s'agit davantage d'un processus de déconcentration urbaine associé d'un phénomène de renaissance rurale et de recomposition des sociétés rurales (Kayser B., 1986, 1990). Pour les derniers, ces différents modèles se combinent pour faire des espaces ruraux français des espaces en pleine mutation et recomposition (Berger M. *et alii*, 1980 ; Mathieu N., 1985).

³⁴ Ces campagnes en proie à une urbanisation grandissante peuvent faire l'objet d'une terminologie différente : qu'elles soient nommées, selon les définitions ou les auteurs, communes périurbaines, campagnes urbaines (Donadieu P., 1998), couronne périurbaine (INSEE), couronne suburbaine, etc.

Figure n°3 : Localisation des quatre communes de la basse vallée de l'Isle



1.1.3. Objectifs de présentation des terrains d'étude

Nous allons donc présenter le « contexte » paysager des deux terrains d'étude, les dynamiques, normales ou plus exceptionnelles, qu'ils ont enregistrées et celles qu'ils continuent d'enregistrer. Nos propos seront illustrés autant que possible par des cartes, croquis, schémas et planches photographiques, tous susceptibles d'« imager » les composantes matérielles de ces paysages ordinaires. Cette présentation factuelle doit ainsi permettre au lecteur de prendre connaissance des principaux lieux de référence qui pourront être évoqués par les habitants.

1.2. La basse vallée de l'Isle et la réalisation de l'autoroute A89

Ce terrain d'étude correspond aux quatre communes de la basse vallée de l'Isle situées en amont de Libourne et traversées par l'autoroute A89 : Fronsac, Les Billaux, Saint-Denis-de-Pile et Abzac (cf. Figure n°3). N'offrant pas de paysage répertorié comme exceptionnel, ces communes fournissent un terrain propice à cette étude du paysage ordinaire. Néanmoins, elles présentent des qualités appréciables et abritent en puissance quelques sites au potentiel paysager plus marqué, susceptibles d'être identifiés comme tels par les habitants.

1.2.1. Un ordinaire paysager de basse vallée ...

La figure des « entités paysagères » et des principaux éléments paysagers retenus par les habitants de la basse vallée de l'Isle³⁵ propose une schématisation des propos qui vont suivre. [cf. Figure n°4)

1.2.1.1. Un relief peu marqué mais avec des éléments forts, véritables repères topographiques pour les habitants...

Malgré de faibles altitudes (pas plus de 76 mètres sur le secteur étudié), certains contrastes topographiques jouent un rôle majeur dans le contexte paysager, constituant de véritables repères pour les habitants. Ils soulignent notamment une opposition entre la rive gauche et la rive droite de l'Isle. Ainsi, sur la rive gauche, l'altitude s'élève progressivement d'ouest en est, de la basse plaine inondable au système des terrasses alluviales. Sur la rive droite de l'Isle,

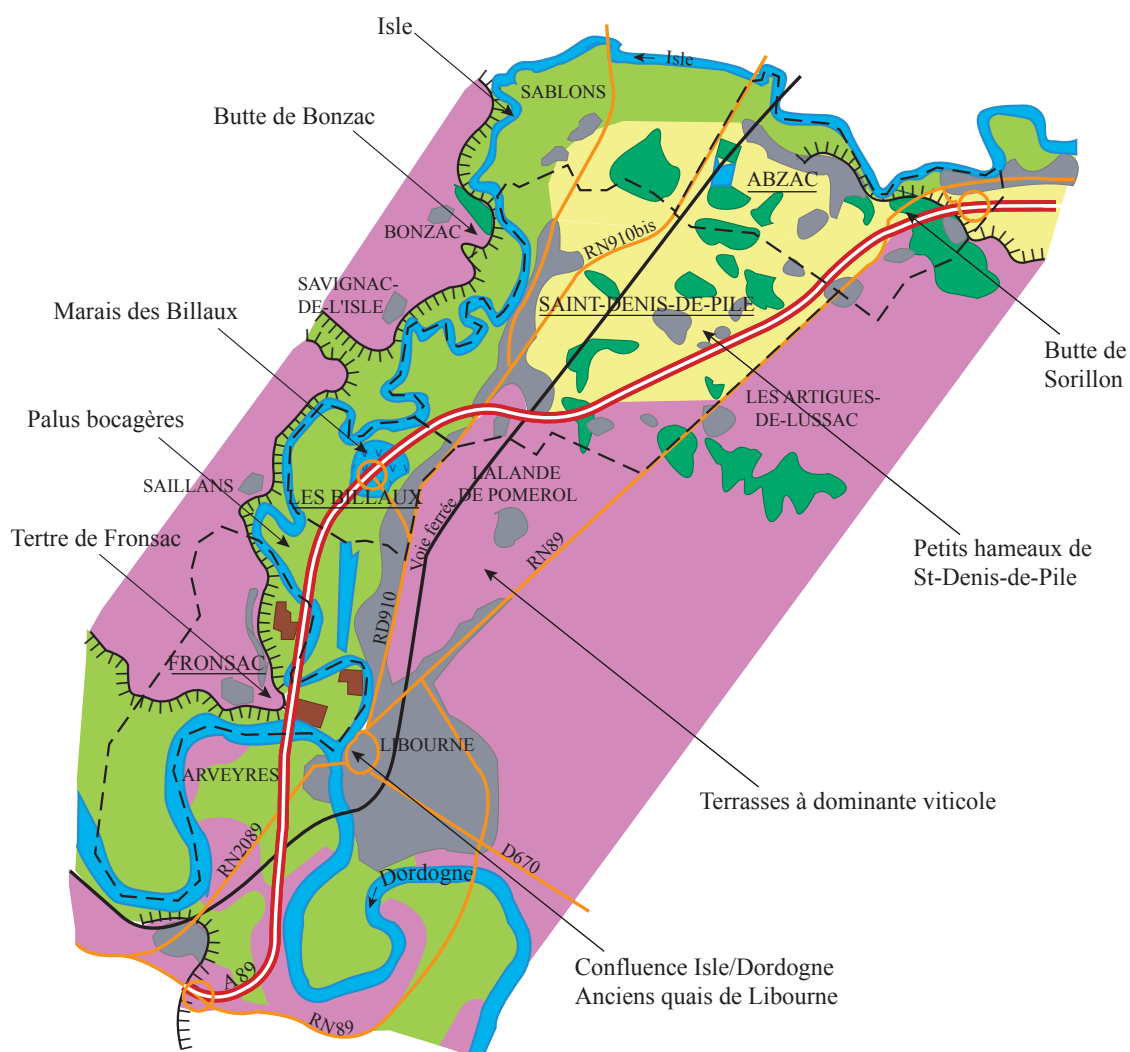


Photo n°A1 : Vue sur le Tertre de Fronsac avant la construction de l'A89

en revanche, le relief s'avère plus « heurté ». Là, la basse plaine inondable, beaucoup plus étroite que sur la rive gauche de l'Isle, cède rapidement sa place à un coteau souple mais marqué. Il s'allonge, selon une direction sud-nord, de Fronsac à Bonzac, en passant entre autres par Saillans et Savignac-sur-Isle. Ce coteau, qui à l'exception de sa partie fronsadaise se situe en dehors des communes étudiées, forme par endroit des préminences topographiques – ou *buttes* – comme le Tertre de Fronsac (cf. Photos n°A1 et A2) et la butte de Bonzac. La butte de

³⁵ Notons que cette présentation doit également permettre de situer les principaux points d'intérêt paysagers tels que verbalisés par les habitants interrogés.

Figure n°4 : Les entités paysagères de la basse vallée de l'Isle



Les entités paysagères

- Paysage des palus bocagères
- Paysage de marais
- Paysage viticole (terrasses et coteaux)
- Paysage mixte (champs, prairies, vignes et friches)
- Paysage boisé des terrasses
- Paysage de peupleraies
- Paysage urbanisé
- Limite visuelle forte des coteaux



0 1km

Source : Eva Bigando



Photo n°A2 : Vue sur le Tertre de Fronsac avant la construction de l'A89



Photo n°A3 : Vue sur la basse vallée de l'Isle depuis Bonzac

Sorillon caractérise le coteau d'Abzac qui se situe, quant à lui, sur la rive gauche de l'Isle. Ce second coteau marqué s'allonge selon une direction nord-ouest/sud-est. Il constitue la terminaison nord-ouest du plateau du Landais. Ces deux coteaux sont coiffés de plusieurs châteaux (Fronsac) et villages (Saillans, Savignac-sur-Isle, Bonzac, Abzac entre autres) qui s'ouvrent sur la vallée. Coteaux et buttes offrent ainsi des vues lointaines sur la basse vallée de l'Isle et, au-delà, sur le plateau du Landais (cf. Photo n°A3).

1.2.1.2. Des palus bocagères au Marais des Billaux : un paysage de basse vallée marqué par une végétation verdoyante, l'omniprésence de l'eau et un bocage de qualité



Photo n°A4 : Prairie bocagère des Billaux

Le secteur des palus³⁶, qui occupe la majeure partie de la basse plaine inondable de l'Isle, constitue le champ d'épandage des crues de la rivière³⁷. Majoritairement bocager, ce secteur est composé de prairies, zones herbacées au degré d'hydromorphie variable et ceinturées de haies à base de frênes et de chênes pédonculés (cf. Photos n°A4 et n°A5). Une flore originale se développe dans ce milieu plus particulièrement investi par des espèces rares telles que la *Fritillaria Meleagris* et le

³⁶ Est nommée « palus » ou encore « palud », une terre d'alluvions humide ou un ancien marais (littoral ou fluvial).

³⁷ La fréquence des débordements de l'Isle est notamment liée à l'influence de la marée (les courants des marées de l'Atlantique remontent l'Isle sur plus de 22 kilomètres). La crue de décembre 1944, la plus importante du XX^e siècle, dont le débit a été estimé à plus de 1000m³ par seconde à Guîtres, fait figure de crue historique de référence et détermine la limite actuelle de la zone inondable. Les crues les plus récentes datent, quant à elles, des mois de janvier 1982 et 1994. Aussi, du fait de la quasi-absence de digue susceptible de renforcer l'action des bourrelets de berge ravinés, les points les plus bas de la basse plaine de l'Isle sont rapidement submergés lorsque se conjuguent une période pluvieuse importante et de forts coefficients de marée. En outre, ce phénomène de submersion du secteur des palus est accentué par le manque d'entretien régulier du réseau des fossés et estveys, censé absorber les eaux de débordement de la rivière.



Photo n°A5 : Prairie bocagère inondée des Billaux

Carex Rostrata. L'ampleur et la continuité de cet ensemble bocager, ainsi que la succession et l'interpénétration des milieux dont résulte une mosaïque d'espaces favorables à une indéniable diversité biologique, garantissent à cette zone un intérêt écologique majeur dont témoigne son classement en Z.N.I.E.F.F.³⁸. Dans ce secteur de la basse vallée de l'Isle, s'observe donc un bocage de qualité, organisé autour d'épaisses haies vives. Les seules exceptions concernent certains secteurs proches des zones de gravières et certaines parcelles remembrées, comme sur la commune de Saint-Denis-de-Pile par exemple (cf. Photos n°A6 et n°A7). Si la trame allongée, orthogonale et régulière, s'accompagne d'une



Photo n°A6 : Bocage peu dense à Saint-Denis-de-Pile



Photo n°A7 : Bocage peu dense à Saint-Denis-de-Pile

grande qualité de la flore composant les haies et d'un entretien régulier, la vue pénètre alors à travers le tissu bocager. Ainsi, l'ensemble du réseau demeure visible en profondeur, notamment à partir des voies de desserte ou des coteaux voisins.

Au sein de ces palus et encerclé par ces prairies bocagères, s'individualise le Marais des Billaux (cf. Photos n°A8 et n°A9). Cette cuvette, légèrement en contrebas par rapport à l'Isle et se présentant sous la forme d'un croissant marécageux, est située au cœur des lieux-dits Petit et Grand Brizard et du lieu-dit les Bardes. Une nappe d'eau y affleure en toute saison et



Photo n°A8 : Marais des Billaux



Photo n°A9 : Marais des Billaux

³⁸ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

peut même, pendant les périodes pluvieuses, submerger entièrement les terrains concernés. Il en résulte le développement d'une faune et d'une flore spécifiques des milieux humides. Le marais des Billaux constitue un milieu unique dans cette vallée. Il manifeste un intérêt biologique remarquable, tant par la diversité que par la rareté des espèces qui le peuplent. Classée en Z.N.I.E.F.F. de type I, cette zone humide accueille entre autres le *pélodyte ponctué*, petit crapaud des marais ouverts, espèce rare en Aquitaine et même en France. Les lieux-dits Petit et Grand Brizard constituent en outre un site de nidification majeur. Le héron cendré et le héron bihoreau nichent dans les grands arbres qui ceinturent le marais, tandis que le râle d'eau et la marouette ponctuée nichent dans les roseaux et les laïches (dont le rare *Carex Rostrata*) qui bordent les fossés et esteyes. Enfin, en période de nidification, la cigogne blanche et le héron pourpré (le plus rare des hérons) fréquentent également ce marais. Sa richesse biologique, à la fois faunistique et floristique, ainsi que le caractère pittoresque de cette entité paysagère ouverte au sein même d'un bocage relativement fermé, font de ce marais un lieu particulièrement investi pour la chasse au gibier d'eau, la pêche et les excursions pédagogiques. Il accueille également les promeneurs à la recherche de l'intimité particulière qui fait le cachet de ces lieux.

Enfin, au cœur de ces palus sinue l'Isle qui vient, avec son déploiement de méandres, ajouter au caractère omniprésent de l'eau.

L'altitude sur l'ensemble du secteur des palus varie en moyenne de 3 à 7 mètres, des bords de l'Isle jusqu'aux abords de la RD910bis. Cette route, dite *Route des coteaux*, constitue la limite approximative entre la basse plaine de l'Isle et les terrasses alluviales.

1.2.1.3. Les terrasses de la vallée de l'Isle, de Saint-Denis-de-Pile à Abzac



Photo n°A10 : Paysage mixte

Entre la plaine inondable de l'Isle, secteur des palus, et les terrasses alluviales proprement dites, s'élève à 2 ou 3 mètres au-dessus des palus, la partie non inondable de la basse plaine de l'Isle. Là, aux prairies bocagères succède alors une occupation du sol marquée par l'alternance de cultures, vignes et prairies ainsi qu'une forte urbanisation (cf. Photo n°A10). C'est sur cette frange légèrement surélevée que s'étendent, en effet, les bourgs des Billaux et de Saint-Denis-de-Pile.

Puis, les terrasses alluviales de la rive gauche de l'Isle s'élèvent graduellement d'ouest en est pour atteindre 48 mètres au lieu-dit la Fiole, près de la RN89. Ces terrasses constituent les deux tiers des territoires communaux de Saint-Denis-de-Pile et d'Abzac. C'est en outre sur la partie supérieure de ces terrasses que se rencontre l'essentiel du vignoble de notre terrain d'étude, si l'on excepte le coteau viticole fronsadais. D'une manière générale, l'entité paysagère que constitue le système des terrasses est assez peu marquant. L'habitat récent disséminé homogénéise cet espace et trahit la proximité de Libourne d'une part, mais aussi l'influence de la métropole régionale bordelaise d'autre part.

1.2.2....caractérisé par une dynamique d'urbanisation accélérée et un mouvement de déprise agricole marqué...

Ce secteur de la basse vallée de l'Isle est, par ailleurs, soumis à une évolution caractérisée par le passage plus ou moins progressif d'une campagne à dominante agricole et jardinée à une campagne cédant de plus en plus la place à une urbanisation croissante.

1.2.2.1. Des friches et des vignes : les caractères d'une déprise agricole avancée face à la puissance d'une activité viticole

La tendance actuelle marque le passage d'un paysage dominé par une ambiance agricole à un paysage marqué par une ambiance urbaine croissante.

Jadis, les terres agricoles de la basse vallée de l'Isle étaient caractérisées par un système de polyculture associant notamment le chanvre, le lin, la vigne et l'élevage. Si aujourd'hui le secteur des palus est principalement orienté vers l'élevage et la partie supérieure des terrasses vers la vigne, entre les deux s'observe une alternance de champs (surtout désormais consacrés aux céréales, cf. Photo n°A11), de vignes et de prairies.

Dans le cadre de notre aire d'étude, les principales entités paysagères à caractère viticole marqué se rencontrent aujourd'hui essentiellement sur le coteau fronsadais (cf. Photo n°A12) et dans la partie orientale des communes de Saint-Denis-de-Pile et d'Abzac (cf. Photo n°A13). Cette dernière localisation coïncide avec la partie supérieure des terrasses alluviales de l'Isle. Mais autrefois, les vignes occupaient les palus. Les vins qui y étaient produits avaient ainsi contribué à la renommée des premiers crus fronsadais. Lorsque sévit la crise phylloxérique du début du XX^e siècle, les vignes de la plaine inondable de l'Isle manifestèrent, d'ailleurs, une plus grande résistance par rapport à celles des terrasses. Cependant, l'évolution des structures économiques, sociales et culturelles a suscité le renouvellement quasi total de l'organisation spatiale de cette activité viticole. Il en a résulté un déplacement du vignoble vers les coteaux et les terrasses supérieures. Les plus grandes appellations s'y côtoient donc désormais. Le lobby viticole, extrêmement puissant, a en outre œuvré en faveur d'un tracé autoroutier



Photo n°A11 : Champ de céréales



Photo n°A12 : Coteau viticole fronsadais



Photo n°A13 : Terrasses viticoles

évitant au maximum les exploitations situées en zones d'appellation d'origine contrôlée.

En fait, l'activité viticole a tendance à marquer de plus en plus le paysage de la basse vallée de l'Isle, la commune des Billaux exceptée. La vigne tend ainsi à devenir la culture dominante sur les deux communes d'Abzac et de Saint-Denis-de-Pile, pourtant autrefois dominées par un système de polyculture traditionnel. En effet, si la vigne occupait 15% de la superficie agricole utilisée de la commune d'Abzac en 1979, elle en occupe 42% en 2000. De même, à Saint-Denis-de-Pile, la vigne qui occupait, en 1979, 33% de la superficie agricole utilisée, en occupe, en 2000, 54%. Notons que cette forte augmentation répond à l'action conjuguée d'une extension de la superficie plantée en vignes et d'une diminution de la superficie agricole utilisée totale. Au-delà d'un vignoble qui prospère et qui marque le paysage, les autres activités régressent. Plusieurs paramètres le confirment. Prenons, pour exemple, le cas de l'élevage bovin, autrefois dominant dont le cheptel a été considérablement réduit (cf. Tableau n°1). En outre, la superficie agricole utilisée, nous l'évoquions, a été, d'une manière générale, particulièrement restreinte, du tiers voire de moitié selon les communes (cf. Tableau n°2). Dans ces communes jadis essentiellement agricoles, le nombre des agriculteurs, viticulteurs exceptés, a énormément diminué. Ainsi, sur la commune des Billaux (non viticole), seuls cinq exploitants agricoles exercent encore une activité à temps complet, en 2000, contre plus d'une trentaine dans les années 1960 et une quinzaine en 1979.

Tableau n°1 : Evolution du cheptel bovin entre 1979 et 2000 dans les quatre communes de la basse vallée de l'Isle

	Total bovins Effectif 1979	Total bovins Effectif 1988	Total bovins Effectif 2000
Abzac	494	217	222
Les Billaux	235	111	65
Fronsac	83	57	c
Saint-Denis-de-Pile	1 085	903	742

Sources : Recensement Général Agricole, 2000.

Tableau n°2 : Evolution de la superficie agricole utilisée entre 1979 et 2000 dans les quatre communes de la basse vallée de l'Isle

	Superficie agricole utilisée (ha) 1979	Superficie agricole utilisée (ha) 1988	Superficie agricole utilisée (ha) 2000
Abzac	774	691	454
Les Billaux	366	254	152
Fronsac	740	501	680
Saint-Denis-de-Pile	1 749	1 581	1 178

Sources : Recensement Général Agricole, 2000.

N.B. : Commune majoritairement viticole, Fronsac fait exception entre 1988 et 2000. Notons que sa superficie plantée en vignes a suivi exactement la même évolution durant cette période.

La déprise agricole se traduit par la multiplication des friches dans le paysage (cf. Photos n°A14 et n°A15). Cet enfrichement s'avère, dans certains secteurs, très avancé. Là, des bois non entretenus ont remplacé les champs ou les prairies. En outre, les friches se développent aussi bien dans le paysage bocager fermé, où se poursuit l'abandon progressif de l'élevage bovin extensif traditionnel, que dans le paysage ouvert d'agriculture mixte marqué désormais par l'alternance des champs, des vignes, des prairies et des friches. Parallèlement à l'extension des espèces végétales spécifiques d'une évolution vers un état de friches, tout le réseau des fossés de drainage et d'assainissement est abandonné. Le déficit d'entretien engendre une colonisation végétale progressive du lit et des bords de ces émissaires. Un tel encombrement de leur lit les empêche d'assurer de manière efficace leur fonction hydraulique majeure. Ils prennent alors une apparence sauvage. Essor des friches et abandon du réseau d'assainissement se présentent donc comme les deux manifestations les plus visibles de cette dynamique de déprise agricole marquée.



Photo n°A14 : Paysage de friches



Photo n°A15 : Paysage de friches



Photo n°A16 : Peupleraie

A cela s'ajoute un mouvement d'abandon des espaces boisés, que ce soit sur les coteaux non viticoles ou dans les vallons qui traversent les terrasses alluviales. En effet, aujourd'hui, nombre de secteurs boisés présentent un délaissement que traduit un sous-bois peu entretenu où se développent les broussailles. Une telle situation révèle l'affaiblissement des intentions sylvicoles dont ce milieu fait l'objet, exceptions faites des peupleraies (cf. Photo n°A16). Cette transformation progressive du paysage passe par un « ensauvagement »

d'espaces jadis fortement empreints de la marque des activités humaines. Il en résulte une évolution des pratiques et des regards des habitants. Les habitants de toujours ou au moins de longue date, les contemporains d'une activité agricole autrefois florissante, déplorent cet enfrichement comme un enjeu à la fois économique et paysager. Les nouveaux habitants, quant à eux, conçoivent ces friches comme des milieux dits « naturels » ou plus précisément « sauvages » ayant une vocation écologique. Mais nous y reviendrons dans la troisième partie de ce travail de recherche.

Le caractère jadis extrêmement organisé et spécifiquement agricole de cet espace est donc aujourd'hui fortement concurrencé par l'extension des friches, la création de gravières,

la progression des activités de loisirs et surtout par une urbanisation diffuse et accélérée autour des pôles existants et le long des voies de communication. Qu'en est-il de cette dynamique d'urbanisation ?

1.2.2.2. Urbanisation accélérée d'une campagne libournaise sous influence bordelaise

Situées à proximité de Libourne, les communes des Billaux, de Saint-Denis-de-Pile et d'Abzac comptent un nombre croissant d'habitants³⁹. Après avoir quelque peu régressé pendant la première moitié de ce siècle, la population croît à nouveau à partir de la fin des années soixante avec une accélération plus forte ces trente dernières années. La dynamique d'urbanisation en est la principale cause. L'effet le plus massif s'est fait ressentir à Saint-Denis-de-Pile. Cette commune qui ne comptait que 2807 habitants au recensement de 1975 en compte à présent plus de 4200 (cf. Tableau n°3). Cette augmentation de la population a été principalement liée au mouvement migratoire. En témoigne la tableau du taux de variation annuel de la population de Saint-Denis-de-Pile (cf. Tableau n°4). Notons que la baisse du taux de variation annuel dû au mouvement migratoire sur la période allant de 1990 à 1999, à Saint-Denis-de-Pile, est essentiellement liée à l'incertitude du tracé autoroutier et la limitation du nombre des constructions. Mais, d'une manière générale, on assiste à une augmentation du nombre des logements sur chacune de ces communes, Fronsac devant toujours être considérée comme un cas particulier (cf. Tableau n°5).

Tableau n°3 : Evolution de la population entre 1968 et 2005 dans les quatre communes de la basse vallée de l'Isle.

Communes	1968	1975	1982	1990	1999	2005
Abzac (1344 ha)	1474	1426	1475	1472	1599	-
Les Billaux (626 ha)	582	721	707	809	816	903
Saint-Denis-de-Pile (2827 ha)	2371	2807	3204	3909	4089	4210
Fronsac (1529 ha)	1155	1129	1170	1067	1042	1028

Tableau n°4 : Evolution du taux de variation annuel de population de 1968 à 1999 à Saint-Denis-de-Pile

	1968/1975	1975/1982	1982/1990	1990/1999
Dû au mouvement migratoire	+2,49	+1,64	+2,41	+0,28
Dû au mouvement naturel	-0,04	+0,26	+0,10	+0,22
Total	+2,45	+1,90	+2,52	+0,50

³⁹ La commune de Fronsac fait exception dans la mesure où elle ne présente pas de dynamique d'urbanisation accélérée. Le manque d'espace en est la raison principale. Tout d'abord, une bonne partie du territoire communal se situe en zone inondable, donc non constructible. Ensuite, le reste du territoire est essentiellement occupé par un vignoble réputé. L'extension urbaine sur cette commune est donc particulièrement limitée. Le premier adjoint au maire de la commune, que nous rencontrons en 1997, déplorait d'ailleurs cette impossibilité d'ouvrir sa commune aux nouvelles constructions et un déclin du nombre d'habitants à prévoir d'ici quelques années (confirmé d'ailleurs avec le dernier recensement).

Figure n°5 : Tracé de l'autoroute A89 de Bordeaux à Clermont-Ferrand

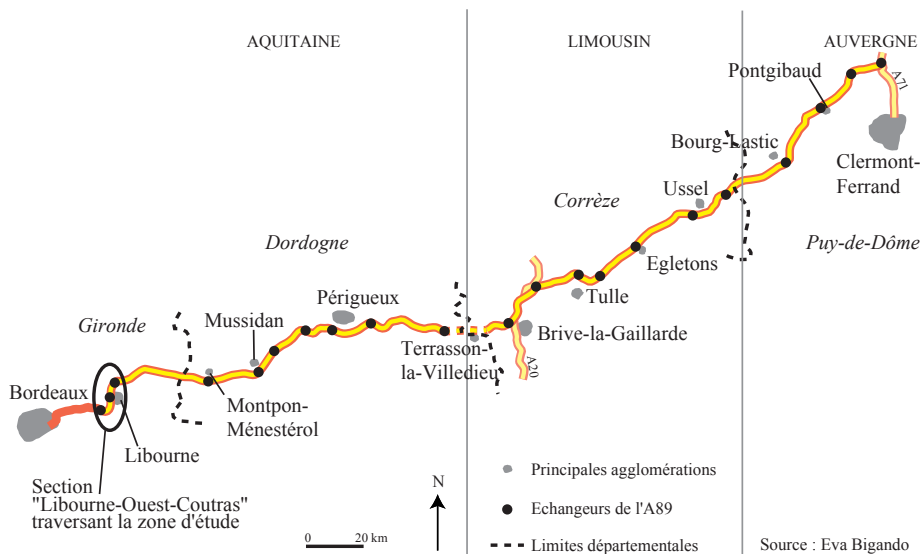


Figure n°6 : Principales modifications liées à l'autoroute A89 en basse vallée de l'Isle

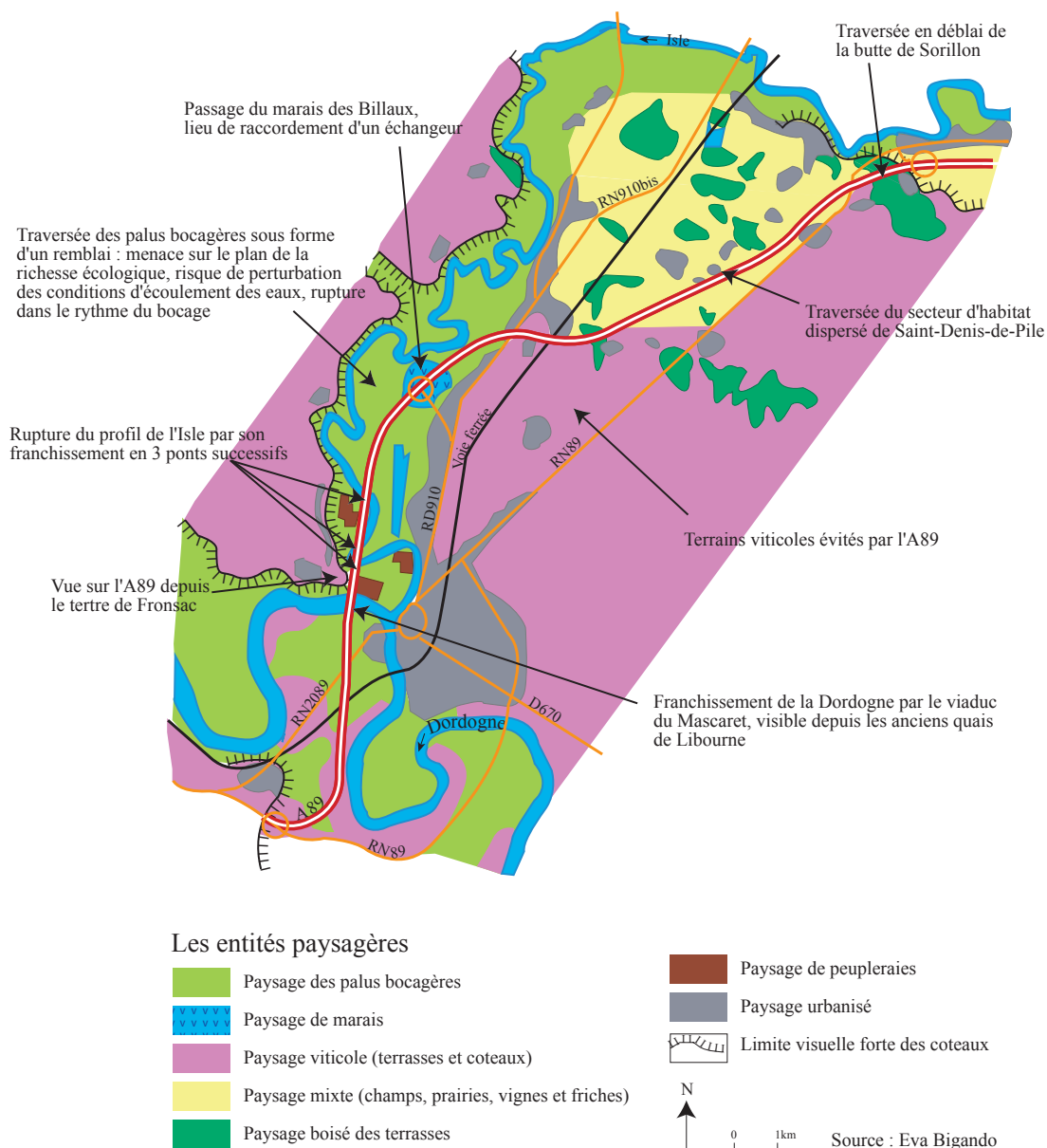


Tableau n°5 : Evolution du nombre des logements de 1975 à 1999 dans les quatre communes de la basse vallée de l'Isle.

Nb de logements	1975	1982	1990	1999
Saint-Denis-de-Pile	992	1143	1464	1634
Les Billaux	255	276	316	350
Abzac	573	577	646	721
Fronsac	428	455	480	484

Cet espace est donc soumis à l'étalement périphérique de la ville de Libourne, toute proche, mais aussi de la proximité de la ville de Bordeaux, à une trentaine de kilomètres. Les signes visibles d'une dominante agricole s'estompent tandis que l'habitat pavillonnaire, notamment sous forme de lotissements, se développe. La dynamique d'urbanisation consomme un espace rural délaissé par l'activité agricole (exception faite des zones réservées à l'activité viticole) et le réorganise autour de nouvelles fonctions liées à l'urbanisation (habitat, loisirs, services, commerces...).

C'est au sein de cette ambiance particulière, tout en respectant les repères paysagers propres à ces lieux, que l'autoroute A89 doit s'intégrer.

1.2.3. ...où vient s'insérer un projet autoroutier

La basse vallée de l'Isle est traversée par la partie la plus occidentale de l'autoroute concédée A89 qui relie Bordeaux à Clermont-Ferrand, à savoir la section dite « Libourne Ouest - Coutras » longue de 25 kilomètres (cf. Figure n°5). L'infrastructure de transport, aujourd'hui construite et mise en service, n'était à l'époque des enquêtes de terrain qu'à l'état de projet (1997) ou en cours de réalisation (2000).

Après le franchissement de la Dordogne par un viaduc au pied du Tertre de Fronsac, l'autoroute emprunte la basse vallée de l'Isle en s'insérant successivement dans le secteur des palus, puis celui des terrasses, secteur d'habitat particulièrement dispersé. Si c'est en déblai qu'elle franchit le coteau d'Abzac qu'elle « coupe » au niveau de la butte de Sorillon, sur la plus grande partie de son itinéraire, en revanche, elle est érigée sur un remblai atteignant parfois de 7 à 8 mètres de hauteur.

Elle rencontre donc un site paysager original et traverse deux grandes entités paysagères (palus bocagères et paysage mixte des terrasses). Le site original est celui de la confluence de l'Isle avec la Dordogne entre la ville de Libourne et le Tertre de Fronsac (qui correspond au lieu de franchissement de la Dordogne par l'autoroute). Cela laisse supposer des incidences d'impact différentes selon les lieux et les milieux traversés (cf. Figure n°6).

1.2.3.1. Le « viaduc du Mascaret » ou le franchissement de la Dordogne au pied du Tertre de Fronsac

Le franchissement de la Dordogne – et ses voies de berges VC105 et RD670 – entre la ville de Libourne et le Tertre de Fronsac, par un viaduc horizontal d'une longueur de 540 mètres, est ressenti comme un point délicat sur le plan paysager. Ce tertre, qui occupe une position de commandement par rapport à l'ensemble du confluent Isle-Dordogne, appartient au classement des sites inscrits depuis le 31 juillet 1935. La population locale attribue à ce site, d'où il est

possible d'avoir de « *belles vues* » sur les vallées (Dordogne et Isle) et Libourne, non seulement une valeur pittoresque inestimable mais aussi une valeur identitaire liée à son histoire.

Le premier de ces points de vue s'apprécie depuis les anciens quais de Libourne et depuis le mail promenade qui borde la vieille bastide. La vue qu'il offre s'étend sur la Dordogne et se prolonge au loin vers l'horizon en direction de l'océan. Ce bief, d'une longueur de trois kilomètres environ et d'une largeur de 250 mètres, dominé par le Tertre de Fronsac, est particulièrement recherché par les habitants notamment au moment du soleil couchant. Or, il est coupé par le viaduc du Mascaret à moins d'un kilomètre de Libourne, précisément au pied du Tertre. L'horizon sur la Dordogne et sur le fameux promontoire se trouve donc « *bouché* »⁴⁰ par le passage de l'autoroute (cf. Photo n°A17).



Photo n°A17 : Le viaduc du Mascaret vu depuis Libourne

Le sommet du Tertre offre le second point de vue intéressant. Il propose des vues panoramiques sur la palus d'Arveyres, le site du confluent, les anciens quais de la Bastide libournaise et les palus de la basse vallée de l'Isle. Or, le tracé autoroutier traverse précisément ces différents espaces. Si, depuis le sommet et dirigé vers Libourne, le regard ne rencontre pas l'infrastructure de transport, il n'en est rien cependant des vues en direction des palus d'Arveyres et de la basse vallée de l'Isle. Ainsi, les habitants du coteau fronsadais, prolongement septentrional du Tertre le long de la vallée de l'Isle, doivent désormais s'accommoder d'une vue « *plongante* » sur l'autoroute A89 (photos n°A18 et n°A19).



Photo n°A18 : Vue sur l'A89 depuis le coteau de Fronsac



Photo n°A19 : Vue sur l'A89 depuis le coteau de Fronsac

⁴⁰ Ce terme a été employé par plusieurs personnes rencontrées.

Par ailleurs, ce site dispose d'une forte valeur identitaire liée à son histoire. Il évoque à la fois le passé fluvio-commercial de Libourne et des villages portuaires voisins et les relations historiques, parfois difficiles, entre la bastide et ces mêmes villages⁴¹. La possibilité d'accéder à l'océan par la Dordogne et, par conséquent, l'idée d'un horizon paysager maritime « deviné » participent des représentations paysagères locales. Le franchissement du cours d'eau, sous la forme d'un viaduc horizontal, induit la perte de cet accès à la mer depuis le port de Libourne, accès qui a fait jadis la richesse de la vieille bastide.

Après avoir franchi la Dordogne et traversé ce premier site à l'intérêt paysager indéniable, l'autoroute A89 s'inscrit dans la plaine inondable de l'Isle, milieu palustre et bocager d'une grande richesse.

1.2.3.2. La traversée des palus bocagères

Après le franchissement de la Dordogne, l'autoroute concédée s'insinue en « remblai » dans le couloir de la basse vallée de l'Isle. Elle traverse alors le secteur des palus, territoire de Fronsac, Libourne, Saillans, les Billaux et Saint-Denis-de-Pile jusqu'au lieu-dit Mauriens.

La première incidence est liée aux trois franchissements de l'Isle. D'une longueur cumulée de 520 mètres, ils se succèdent en à peine 3 kilomètres. Cette série de ponts – qui donne « l'impression de rectifier le cours [méandreux] de la rivière », pour reprendre les propos d'un de nos locuteurs (enquête n°28, basse vallée de l'Isle, Fronsac) – est visible de loin et notamment depuis le Tertre de Fronsac ou le coteau qui le prolonge vers le nord (cf. Photos n°A18 et n°A19). Ce triple franchissement crée donc une rupture du profil de l'Isle et de son déploiement de méandres regretté par les habitants.

Par ailleurs, le passage de l'autoroute peut présenter une menace sur le plan écologique pour le milieu palustre bocager. Ainsi, insérer une voie de communication de cette envergure au sein de ces milieux bocagers risque de perturber la bonne exécution des multiples fonctions caractéristiques des haies et des surfaces enherbées. En effet, la construction de l'infrastructure de transport interrompt, tout le long du tracé, la continuité du réseau et, par là-même, réduit les possibilités d'échange. Or, ces échanges constituent le principal facteur de la richesse floristique et faunistique. Le réseau de libre circulation primitif des espèces, animales et végétales, pourrait ainsi céder sa place à un système d'îlots isolés induisant un cloisonnement excessif et, à terme, un appauvrissement de la faune et de la flore. De plus, les changements de condition d'écoulement

⁴¹ Monsieur Monloubou, habitant de Fronsac et historien amateur à ses heures, nous a fait part de ce qu'il savait des relations historiques entre Libourne et Fronsac. Cette rencontre a eu lieu en 1997, alors que l'autoroute n'était encore qu'à l'état de projet. Il insistait alors sur le fait que ces relations demeuraient toujours inscrites dans le paysage du confluent. Autrefois, tout opposait les deux communes. Quand le port de Libourne végétait, celui de Fronsac prospérait. Leur opposition s'effectuait alors dans le cadre des différentes seigneuries. Le port défensif de Fronsac disposait, au sommet du Tertre, d'une place forte située exactement en face du port marchand de Libourne, qu'elle surplombait. Sur cette butte, en position de commandement par rapport à l'ensemble du site du confluent, avait en effet été construit, à l'époque féodale, un château fort qui contribuait à envenimer les relations entre les deux sites portuaires. Après avoir été détruit et reconstruit plusieurs fois, le château féodal disparut définitivement au XVIII^e siècle avec la Révolution Française. Tous ces faits historiques restent ancrés, pour Monsieur Monloubou, comme « *des symboles au sein du paysage du confluent* ». La disparition du château féodal a déjà privé la mémoire des habitants d'une marque effective de ce passé. De celui-ci ne subsiste, à ce jour, que des reproductions. Mais le Tertre en conserve la mémoire. Pour cet homme, la réalisation de l'autoroute a pour conséquence de séparer définitivement les deux ports, mettant un terme à cet héritage relationnel entre la vieille bastide et les hauteurs du Tertre. Les représentations paysagères locales véhiculent les images et la mémoire de ce passé, les choix des générations antérieures. Mais tout ceci ne concerne-t-il aujourd'hui qu'un seul homme ou bien relève-t-il désormais de la mémoire collective ?

des eaux et les perturbations hydriques, liés à la réalisation d'un remblai autoroutier dans une zone inondable, sont susceptibles de bouleverser le bon équilibre de cet ensemble et, éventuellement, accroître les risques d'inondations. D'ailleurs, les différentes études préalables qui ont été menées indiquent, sur ce point, une réelle fragilité de ce milieu.



Photo n°A20 : Passage de l'A89 dans le marais des Billaux

Le marais des Billaux est également traversé par le tracé autoroutier et lieu de raccordement d'un échangeur. Cette entité paysagère, milieu ouvert ceinturé d'un maillage bocager dense, présentait, avant la réalisation de l'autoroute, un caractère homogène et cohérent. Il est désormais coupé en deux, quasiment par son milieu (cf. Photo n°A20). Cette situation engendre, dans un premier temps, la création de deux secteurs isolés et, par conséquent, fragilisés sur le plan écologique. Dans un second temps, l'apport des matériaux de remblai nécessaires à la construction de l'autoroute risque éventuellement d'accélérer le processus, déjà en cours, d'assèchement du marais⁴².

Au-delà de la menace écologique qui pèse sur le marais des Billaux, c'est la fréquentation pure et simple de cette entité paysagère pour des pratiques ludiques comme la promenade, la chasse ou la pêche, qui semble aujourd'hui remise en question. Cet affaiblissement des pratiques répond entre autres à une accessibilité rendue difficile et à un changement des valeurs paysagères attribuées au site.

Enfin, l'autoroute A89, dans l'ensemble du secteur des palus, réalise, dans le rythme du bocage, une sorte de grande « balafre », plus ou moins parallèle à l'Isle. Cette « plaie », très visible depuis certains points de vue fort appréciés (Tertre et coteau de Fronsac, coteaux de Saillans, de Savignac-sur-Isle ou encore Butte de Bonzac), modifie par conséquent le contenu des vues que proposent ces différents belvédères.

Ce n'est qu'après avoir parcouru les palus sur plusieurs kilomètres, que l'autoroute A89 quitte la plaine inondable de l'Isle pour traverser ses terrasses alluviales sur les communes de Saint-Denis-de-Pile et d'Abzac.

1.2.3.3. L'A89 et la traversée des terrasses, secteur à dominante bâtie, boisée et viticole

C'est au niveau du lieu-dit Mauriens, commune de Saint-Denis-de-Pile, que l'autoroute quitte la plaine inondable. Elle accède alors au secteur des terrasses sous la forme d'un tracé en arc-de-cercle qui prend place au cœur d'une échappée visuelle. Or, l'infrastructure de transport opère ici une trouée dans le bâti, lequel demeurerait peu touché jusqu'à cette portion du tracé. En effet, si l'autoroute A89 évite les bourgs des Billaux et de Saint-Denis-de-Pile, ainsi que la

⁴² La pérennité du marais semblait déjà incertaine avant même la réalisation de l'autoroute A89. En effet, par manque d'entretien régulier, c'est-à-dire le fauchage des prairies et le récurage des fossés jadis réalisés par les exploitants agricoles aujourd'hui trop peu nombreux, le marais montre les signes d'un atterrissement progressif. Ainsi, la masse végétale, laissée abandonnée sur un sol gorgé d'eau, engendre le développement d'une sorte de tourbe. Celle-ci, produite en quantité croissante et associée au comblement des émissaires, conduit progressivement à l'assèchement du marais.

plupart des petits pôles urbanisés ou hameaux épars sur l'ensemble des terrasses alluviales, elle ne peut toutefois épargner l'habitat diffus qui se développe le long des axes de communication. Le tracé autoroutier touche ainsi plus particulièrement l'habitat dispersé localisé entre les lieux-dits Nouet et Grand Frappe, entre les lieux-dits Coudreau et Bossuet, entre les lieux-dits Martin-Masson et Picampeau. La réalisation effective de l'autoroute, dans ce secteur, a effectivement nécessité d'importants prélèvements sur le bâti et donc de nombreuses expropriations (22 sur la seule commune de Saint-Denis-de-Pile dont 18 sous emprise autoroutière et 4 hors emprise). Mais si le passage de l'autoroute suppose l'expropriation d'un certain nombre d'habitants, elle induit, pour ceux qui restent, une transformation majeure du paysage familial. En effet, avec un passage en remblai à 7 ou 8 mètres de hauteur dans la partie occidentale des terrasses alluviales, l'infrastructure de transport prive incontestablement certaines zones habitées de leurs points de vue paysagers ordinaires. Mais nous y reviendrons.

Après avoir parcouru cette zone d'urbanisation lâche et de paysage mixte de champs, prairies, friches et petits massifs boisés, le tracé autoroutier, ayant évité la majeure partie du vignoble, se rapproche de la RN89 qu'il coupe au niveau de la Butte de Sorillon, à Abzac. A la descente du coteau d'Abzac, il regagne la vallée, large et peu profonde. Là, son tracé se poursuit sur les terrasses alluviales de la rive gauche, entre l'Isle et le rebord du plateau du Landais constitué ici de coteaux souples et coiffés de boisements. Son itinéraire aboutit alors au diffuseur « de Coutras » entre les lieux-dits Vacher en haut du coteau et les lieux-dits Port du Mas et Penot, situés en contrebas, le long de la RN89 et près de l'Isle.

Le secteur de la basse vallée de l'Isle étudié étant présenté, considérons à présent les deux communes médocaines.

1.3. La frange « périurbaine » médocaine et la tempête du siècle

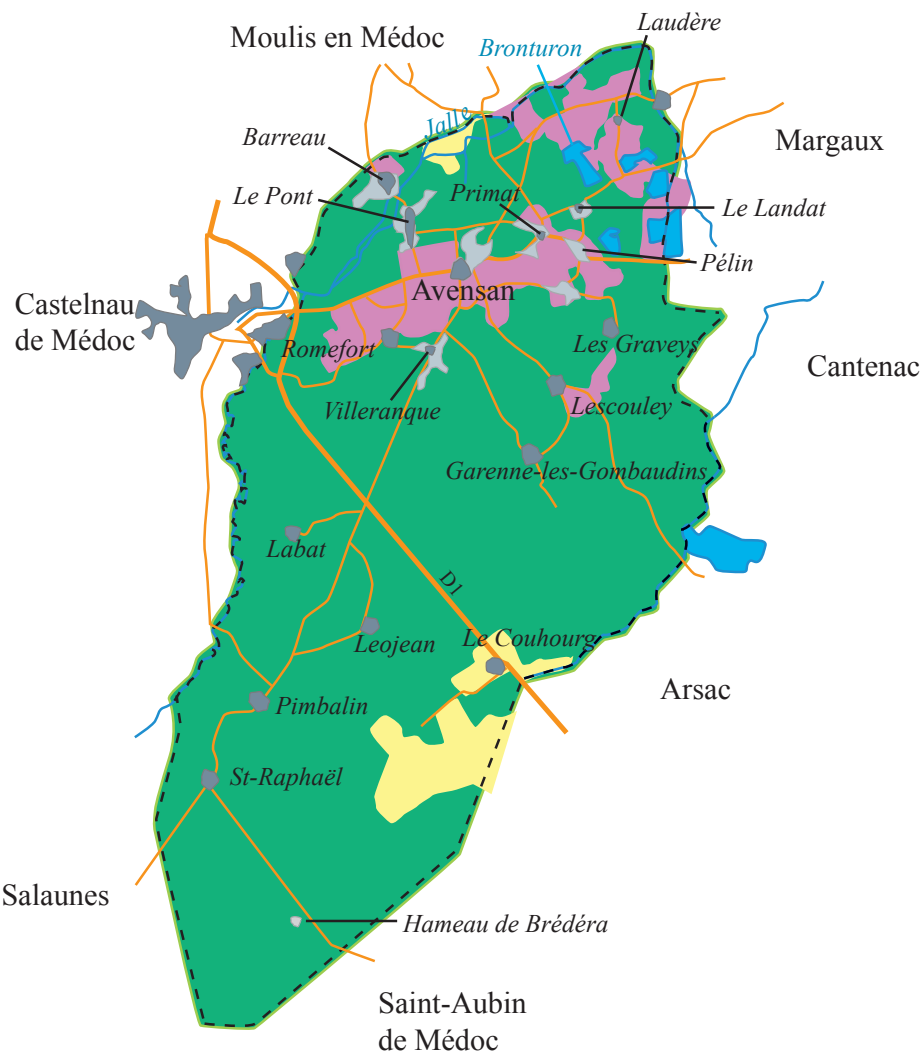
A environ 30 kilomètres de la ville de Bordeaux⁴³ (cf. Figure n°1, introduction générale), les communes d'Avensan et de Sainte-Hélène se situent dans l'axe central de la partie Sud de la presqu'île médocaine. Elles ne jouxtent ni le littoral atlantique, ni l'estuaire de la Gironde. En fait, elles appartiennent majoritairement au Médoc forestier – les Landes du Médoc qui participent du grand massif des Landes de Gascogne – et, pour moins de 5% du territoire communal avensannais uniquement, au Médoc viticole (cf. Figures n°7 et n°8).

Aucun paysage remarquable n'y est répertorié. Cependant, ce qui n'est pas « remarquable » est susceptible d'être « remarqué » (Lelli L., Paradis-Maindive S., 2000). Ainsi, la diversité ou, au contraire, l'uniformité du paysage détient un sens pour la population locale et la mosaïque des différentes unités paysagères une logique qui relève des charmes d'une campagne vouée à l'extension périurbaine de Bordeaux.

Situées sur la terminaison septentrionale du plateau des Landes de Gascogne, ces deux communes présentent un relief particulièrement « *plat et monotone* », nous disent les habitants. Sainte-Hélène s'étale sur un plateau tabulaire de basse altitude (42 mètres maximum) légèrement incliné vers l'ouest. Si les deux tiers sud-ouest de la commune d'Avensan présentent le même type de relief (altitude maximale à 50 mètres au lieu-dit Brédéra), le tiers nord-est, en revanche, propose un relief légèrement différent, un peu plus vallonné à l'approche de l'estuaire de la Gironde. Ainsi, le centre-bourg se situe sur la partie sommitale du « dôme » d'Avensan qui atteint 35 mètres au lieu-dit Villeranque.

⁴³ Sainte-Hélène se situe sur la route de Lacanau à 30 kilomètres au nord-ouest de Bordeaux et Avensan sur la route du Verdon à 30 kilomètres au nord-nord-ouest de Bordeaux.

Figure n°7 : Les entités paysagères de la commune d'Avensan



Les entités paysagères

- Paysage forestier
- Paysage viticole
- Paysage mixte (champs, prairies et friches)
- Paysage urbanisé (noyaux anciens)
- Paysage urbanisé (extensions récentes)
- Plan d'eau

Arsac : Nom de commune

St-Raphaël : nom de lieu-dit

0 1km



Source : Eva Bigando

Figure n°8 : Les entités paysagères de la commune de Sainte-Hélène



Les entités paysagères

- Paysage forestier
- Paysage mixte (champs, prairies et friches)
- Paysage urbanisé (noyaux anciens)
- Paysage urbanisé (extensions récentes)
- Entrepôts de la poudrerie

Salaunes : nom de commune

Bédillon : nom de lieu-dit



0 1km

Source : Eva Bigando

1.3.1. L'ordinaire paysager du Médoc forestier

Les communes d'Avensan et de Sainte-Hélène sont majoritairement forestières. Les boisements couvrent 73% de la superficie communale de Sainte-Hélène (soit 9375 hectares sur 12787⁴⁴) et d'Avensan (soit 3800 hectares sur 5224). Ces espaces boisés appartiennent, pour l'essentiel, au grand massif des Landes de Gascogne.

Le paysage forestier de ces deux communes est en grande partie hérité du XIX^e siècle. C'est en effet à ce moment-là que furent initiés l'assainissement des landes et l'implantation du pin maritime suscitant un profond bouleversement de la physionomie des lieux.

1.3.1.1. La lande médocaine, d'hier à aujourd'hui...

Ce paysage est récent, un siècle et demi à peine. La lande d'hier était constituée d'une lande désertique et marécageuse seulement parcourue par des bergers sur échasses et leurs troupeaux. La forêt des Landes s'est substituée aux landes pastorales au Second Empire.

Au XIX^e siècle, le plan Chambreland, vaste plan d'aménagement mené entre 1857⁴⁵ et 1875, est à l'origine de la constitution de la forêt des Landes de Gascogne. La plantation de cette forêt correspondait à un double objectif. Il s'agissait, d'une part, d'assainir les terrains des landes marécageuses⁴⁶ et, d'autre part, de répondre à plusieurs intérêts industriels et artisanaux. Le pin garantissait ce double objectif écologique et économique. Il se présentait en effet comme l'essence écologiquement la mieux adaptée au milieu landais (racines peu profondes et grande capacité d'absorption d'eau) mais aussi comme une indéniable source de richesse pour certains débouchés industriels. Citons, par exemple, l'exploitation de la gemme, essence du pin maritime pour la production de substances chimiques, la fabrication de mâts de mairie et de poteaux de mines pour l'industrie du charbon britannique et, enfin, l'alimentation des menuiseries.

Ce massif forestier conserve aujourd'hui une importante fonction économique. Forêts de pins maritimes et peupleraies sont surtout des forêts de rendement. La chasse exceptée⁴⁷, la fonction de loisirs était encore récemment peu présente. Cependant, depuis quelques années, elle joue un rôle croissant. Ainsi, les passes DFCI, dont l'usage est normalement strictement réservé à des interventions d'entretien et de défense contre les incendies, sont de plus en plus utilisées par les promeneurs. Cette ouverture au public, au dire de certains propriétaires ou exploitants forestiers, accentuerait d'ailleurs les risques d'incendies.

⁴⁴ Notons que la commune de Sainte-Hélène, avec une superficie de 12787 hectares, compte parmi les plus grandes de France.

⁴⁵ La Loi du 19 juin 1857 contraint les communes à assainir et ensemer en pins les territoires communaux.

⁴⁶ Brémontier, à l'origine de la fixation des dunes par le pin et l'oyat, a été l'instigateur de l'assainissement de ces landes marécageuses.

⁴⁷ La chasse participe ainsi de ces activités qui font vivre la forêt médocaine. Or, paradoxalement, les landes de Gascogne sont souvent considérées comme un désert faunistique du fait de la pauvreté du substrat et de l'artificialisation du milieu. En fait, la diversité du milieu est fonction de l'occupation plus ou moins hétérogène du sol. Les conditions landicoles (lande basse, lande haute, semis, jeune peuplement) présentent des qualités : un milieu dégagé favorable à la chasse et des buissons de bruyères et d'ajoncs favorables à la nidification et à l'alimentation des animaux. La forêt adulte débroussaillée pour la production sylvicole dispose d'une variété d'espèces très limitée en raison de l'absence d'une strate arbustive. En général, la diversité et l'abondance de l'avifaune dépendent de la mosaïque des milieux, de la stratification verticale et de la localisation particulière d'une forêt.

En effet, cette forêt est victime d'incendies fréquents qui bouleversent l'écosystème et transforment radicalement le paysage du jour au lendemain. Les risques sont d'ailleurs parfaitement connus et mesurés. Les petits incendies ne font ainsi plus « événement » et sont dans l'ensemble rapidement maîtrisés. Seuls demeurent marquants les « grands » incendies. Le dernier date de mars 1990 et a emporté près de 3500 hectares de forêt. Il a touché les communes de Sainte-Hélène, Saint-Aubin, Salaunes, Brach, Lacanau et Carcans mais s'est arrêté à la lisière de la forêt avensannaise.

1.3.1.2. La pinède, le secteur des landes humides...

La pinède est considérée comme l'unique élément paysager de la commune de Sainte-Hélène. Bien sûr, cette entité paysagère dispose de quelques boisements mixtes, de clairières, d'enclaves agricoles, désormais principalement vouées à la maïsiculture, et d'espaces de reconstruction après les grands incendies de la fin des années 1980.

A Avensan, les pins maritimes (*Pinus Pinaster*) représentent 80 % du massif boisé et sont surtout présents dans les deux tiers sud-ouest de la commune. Cette forêt est une forêt de rendement plutôt bien entretenue (cf. Photo n°A21).



Photo n°A21 : La forêt de pins maritimes (Avensan)

Cette pinède est quasi exclusivement située en landes humides⁴⁸. Les sols, peu évolués et hydromorphes (la nappe très proche de la surface les sature en eau), ne présentent pas de grande qualité agronomique, excepté pour le pin ou, une fois drainés, pour la culture du maïs. Contrairement aux boisements de feuillus, la pinède change peu d'aspect au cours d'une année. Cependant, l'initié y trouve des variantes « saisonnières ». La pinède classique de la période estivale se révèle très humide en hiver, voire inondée, principalement du fait des faibles pentes et du difficile écoulement des eaux de surface (particulièrement dans les secteurs où l'alias⁴⁹ proche de la surface freine l'infiltration des eaux en profondeur).

Près du bourg d'Avensan, ce caractère de lande humide s'atténue et permet l'apparition d'autres types de boisements.

⁴⁸ Il existe principalement trois grands types de lande liés à des degrés différents d'humidité : la lande humide, la lande mésophile et la lande sèche. Il en résulte, sous les pins, une flore légèrement différenciée. La strate arbustive est composée de molinie et de bruyère à quatre angles en lande humide, de molinie et de fougère aigle en lande mésophile, et de fougère, hélianthème, callune et bruyère en lande sèche.

⁴⁹ L'alias est un grès organique ou ferrugineux constituant un des horizons du podzol des Landes.

1.3.1.3. Les autres types de boisements : une particularité avensannaise

Il existe à Avensan un ensemble de très vieux chênes, autour de la chapelle de Saint-Raphaël (cf. Photos n°A22, n°A23 et n°A24). Ils composent la garenne de cet ancien arial récemment réhabilité. Ce boisement, jugé de grande qualité, participe d'une entité paysagère « remarquable » par les Avensannais. Egalement « remarquable », ce site est depuis longtemps classé à l'inventaire départemental et, depuis peu, à celui des sites historiques.



Photo n°A22 : La garenne de Saint-Raphaël



Photo n°A23 : La garenne de Saint-Raphaël



Photo n°A24 : La chapelle de Saint-Raphaël

Avensan dispose aussi d'une couverture de taillis de chênes sous futaie (chênes pédonculés, chênes tauzin) qui représente 15% de ses peuplements forestiers. Elle se rencontre essentiellement dans la partie orientale de la commune à proximité des frontières communales avec Soussans et Cantenac. Ces boisements sont globalement peu entretenus. Enfin, les 5% restant de la superficie forestière sont voués aux peupleraies. Ces plantations se rencontrent surtout dans la partie septentrionale de la commune du côté du château Citran et le long de la Jalle.

1.3.2. Deux histoires d'eau très différentes

La presque île médocaine, entre autres caractérisée par de nombreux étangs, est parcourue par des chenaux, jalles et esteys. Véritables bras de mer, ces derniers pénètrent dans les terres et participent largement au caractère humide du Médoc. Ainsi, les bords de ruisseaux sont dotés de larges zones humides. La partie septentrionale de la commune d'Avensan est, par exemple, caractérisée par une déclivité décroissante orientée sud-sud-ouest/nord-nord-est. Le point le plus au nord, au lieu-dit *Le Castéra*, atteint 3 mètres NGF. Ensuite, ce niveau se maintient jusqu'à la Gironde. Un tel profil topographique, typique du bord de l'estuaire, génère, pendant

les marées, des flux entrants dans ces cours d'eau perpendiculaires à la Gironde. Il en résulte la présence de nombreux marais tourbeux.

A proximité d'Avensan, le marais d'Arcins s'allonge de part et d'autre de l'Estey du Tayac. Cet estey se prolonge vers l'intérieur des terres par la Jalle de Tiquetorte qui constitue la limite communale septentrionale d'Avensan, puis pénètre le territoire avensannais par la Jalle du Pas de Meyre du lieu-dit Barreau jusqu'au lieu-dit le Sablonat. Cette jalle présente tout le long de son parcours avensannais des qualités de biotope remarquables. Elle est dotée de la végétation caractéristique des bords de cours d'eau : boisements de feuillus (chêne pédonculé, chêne tauzin, chêne vert, bouleau, peuplier, saule, aulne, robinier...). Cette unité écologique à caractère humide (jalle et marais) constitue une entité paysagère jugée de qualité par les services gestionnaires de cet espace et par les habitants eux-mêmes qui le fréquentent de plus en plus. Ces bords de Jalle sont classés en ZNIEFF n°3307 des marais du Haut-Médoc, marais d'Arcins. Cette zone est en outre signalée d'équilibre fragile compte tenu de la tendance à l'abandon de l'activité agricole traditionnelle (élevage et bocage) qui sévit de manière croissante dans le Médoc. Et même si le marais d'Arcins ne s'étend pas sur le territoire de la commune d'Avensan, il détermine néanmoins tout l'équilibre de l'espace situé en amont, c'est-à-dire sur Avensan. Ce type de milieu se rencontre également le long des autres ruisseaux qui parcourent la commune : la Louise, l'Ayguebelle, la Jalle du Maucaillou, la Jalle du Dèhès⁵⁰...

En outre, Avensan dispose de quelques plans d'eau. Ils résultent de l'activité industrielle d'exploitation des graves. Cette succession d'excavations comblées d'eau, au rythme de leur abandon, sont parfois requalifiées en terme de berge et de couverture végétale. Il en est ainsi de l'étang de Bronturon.

La commune de Sainte-Hélène présente, quant à elle, un profil relativement différent. Son réseau hydrographique, uniquement constitué d'une série de fossés et de crastes à écoulement intermittent, est orienté vers l'ouest en direction des lacs de la côte girondine. Les crastes, chenaux d'environ 3 à 10 mètres de largeur et de 1,5 à 3 mètres de profondeur, sont reliées par des fossés drainant la lande. Pour être efficace, une craste doit être large et peu profonde. Un tel profil a pour avantage de faciliter une évacuation rapide des trop pleins d'eau surtout lors de pluies abondantes et d'éviter une diminution excessive du plan d'eau en période sèche. Les pins maritimes ont en effet besoin de beaucoup d'eau. Un pin adulte consomme environ 80 litres d'eau par jour.

1.3.3. Des friches au Médoc viticole



Photo n°A25 : Paysage de friches (Avensan)

Activité viticole avensannaise exceptée, ces deux communes sont marquées par un processus de déprise agricole. Il en résulte notamment une extension des friches (cf. Photo n°A25).

⁵⁰ Il est à noter qu'un même cours d'eau ou ruisseau peut porter des noms différents selon les secteurs de son parcours. Ainsi, l'Estey de Tayac s'appelle également sur certains tronçons Jalle de Tiquetorte ou Jalle de Castelnau.

1.3.3.1. Quelques enclaves agricoles, mais surtout des friches...

Le système de polyculture a ainsi été progressivement abandonné. La superficie agricole utilisée a diminué de moitié à Sainte-Hélène entre 1979 et 2000 (passant de 582 à 277 hectares) et du quart à Avensan (passant de 451 à 336 hectares). Notons qu'à Avensan, plus de la moitié de cette superficie agricole utilisée est plantée en vignes. Le reste est constitué de champs de maïs (notamment de part et d'autre de la route départementale D1 au sud de la commune). Seules deux fermes demeurent dont l'une est uniquement orientée vers l'élevage de volailles. A Sainte-Hélène, l'élevage ovin et bovin (cf. Photo n°A26) est encore présent, bien qu'en forte diminution, associé à une extension de la culture de maïs (cf. Photos n°A27).



Photo n°A26 : Elevage ovin (Sainte-Hélène)



Photo n°A27 : Champs de maïs (Sainte-Hélène)

1.3.3.2. Le Médoc viticole

Le paysage viticole se rencontre surtout dans la partie nord de la commune d'Avensan. En 2000, la commune comptait 187 hectares de vignes contre 136 en 1979 (données du Recensement Général Agricole). Les vignes représentent 55% de la superficie agricole utilisée en 2000, contre 30% à peine en 1979. La Photo n°A28 présente d'ailleurs une extension récente.

Le secteur de vignes le plus important se situe autour du bourg (cf. les entités paysagères Figure n°7; Photo n°A29). Ces terrains qui bénéficient d'une grande qualité viticole n'ont pas été touchés par l'exploitation industrielle des graves mais, jouxtant la partie occidentale du bourg d'Avensan, ils ne sont pas à l'abri d'une éventuelle extension de l'urbanisation.



Photo n°A28 : Extension récente d'un domaine viticole à Avensan (château Citran)



Photo n°A29 : Les vignes à l'entrée du bourg d'Avensan



Photo n°A30 : Le château Meyre

L'extrême nord-est de la commune est également constitué d'un secteur de vignoble important dont certaines parcelles jouxtent des terrains d'appellation d'origine contrôlée Margaux. Cette zone présente en effet un sous-sol riche en graves. Ces graves supposent deux types d'activités difficilement compatibles en terme d'espace et de vocation : viticulture et industrie d'extraction.

Soulignons enfin que le paysage viticole avensannais, de la même manière que le paysage viticole médocain en général, est caractérisé par la qualité architecturale de ses châteaux (cf. Photo n°A30).

1.3.4. La frange périurbaine du Médoc

A Avensan comme à Sainte-Hélène, l'habitat est caractérisé par de nombreux hameaux épars sur l'ensemble du territoire communal : les « écarts » à Sainte-Hélène et les « villages » à Avensan. Les deux bourgs, jusqu'à une période très récente pour Avensan (fin des années 1990), demeuraient petits et peu développés, notamment comparés à certains « villages » avensannais. La volonté des deux municipalités de limiter la dispersion de l'urbanisation et de favoriser le développement des centres-bourgs s'est traduite par leur extension (par la construction de lotissements de grande envergure) et leur réorganisation (requalification du tissu urbain existant pour Avensan et restructuration des lieux de service et de commerce notamment pour Sainte-Hélène...).

A Avensan, les principaux axes d'urbanisation suivent les deux principales routes départementales : la RD 105 et la RD 208. Ces deux axes se croisent à hauteur du bourg au lieu-dit le Pont. Les principaux secteurs d'urbanisation correspondent à l'emplacement d'anciens hameaux : le Pont, Barreau, Mallet, Primat, Pélin, Villeranque etc.

Le cœur de la commune de Sainte-Hélène se situe au carrefour des deux principaux axes de circulation, les routes départementales RD5 et RD6, avant la construction et la mise en service de la déviation en 1989. La morphologie urbaine est marquée par un étirement du bâti en continu le long des routes. La déviation, dont l'objectif est de limiter le trafic routier de transit (Bordeaux-Lacanau) qui traversait le bourg et ainsi éviter son engorgement pendant la période estivale, limite l'extension du bâti vers le nord. Sainte-Hélène est également caractérisée par ses « écarts ». Les « écarts », ainsi que les nomment les Saint-Hélénois, qualifient les propriétés isolées et les petits hameaux dispersés dans la forêt. Pour la plupart, ces « écarts » coïncident avec l'installation d'anciennes fermes dont seules quelques-unes sont encore en activité aujourd'hui.

A Avensan comme à Sainte-Hélène, se greffe, autour du cœur villageois, un habitat plus récent notamment sous forme de lotissements. La figure des entités paysagères, présentée ci-avant, distingue précisément les extensions récentes des noyaux anciens (cf. Figure n°8).

Ces deux communes sont soumises à l'étalement périphérique de la ville de Bordeaux située à une trentaine de kilomètres. En plus de son caractère très lisible dans le paysage, cette dynamique d'urbanisation se perçoit à travers les données statistiques du recensement général

de la population. Ainsi, les effectifs de population de ces deux communes ont doublé en près de vingt ans (cf. Tableau n°6). Notons en outre que Sainte-Hélène aurait dépassé la cap de 2500 habitants au cours de l'année 2006. Le tableau de l'évolution du nombre des permis de construire autorisés (maisons seulement) confirme une accélération de la dynamique d'urbanisation au cours de la dernière décennie (cf. Tableau n°7).

Tableau n°6 : Evolution de la population des communes d'Avensan et Sainte-Hélène entre 1975 et 2003

Communes	1975	1982	1990	1999	2003*
Avensan (5224 ha)	1062	1592	1620	1753	2118
Sainte-Hélène (12787 ha)	1107	1436	1608	1776	2008

Sources : Recensement Général de la Population.

* : d'après un recensement complémentaire demandé par les communes ayant dépassé une population de 2000 habitants depuis le dernier recensement de 1999.

Tableau n°7 : Evolution du nombre de permis de construire (logements) autorisés depuis 1994 à Avensan et Sainte-Hélène

Communes	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Sainte-Hélène	7	5	8	37	37	70	47	31	22	28	54	55
Avensan	4	6	8	11	17	19	28	28	24	?	?	?

De la même manière que dans la basse vallée de l'Isle, les signes visibles d'une dominante agricole s'estompent dans ces deux communes médocaines, tandis que ceux d'une urbanisation croissante se multiplient.

1.3.5. La forêt à l'épreuve de la tempête

Les 26, 27 et 28 décembre 1999, la France a été traversée par deux tempêtes successives, dites tempêtes jumelles. A leur propos, les experts de Météo France évoquent « deux cyclogenèses explosives ». Elles n'ont pas frappé au même endroit. La première tempête a balayé les deux tiers septentrionaux de la France, touchant le Finistère à 2 heures et atteignant Strasbourg vers 11 heures (soit un déplacement de près de 100 kilomètres par heure). Mais c'est la seconde tempête, celle de la nuit du 27 au 28 décembre 1999, qui a balayé, quant à elle, les deux tiers méridionaux de la France et, par conséquent, nos deux terrains d'étude, qui nous intéressent. Des vitesses de vents records sont enregistrées, allant jusqu'à 173 kilomètres par heure (au Cap Ferret, en Gironde). Ces vents d'une violence exceptionnelle ont accompagné une dépression très profonde. Les régions les plus touchées ont été le sud de la Bretagne et les côtes atlantiques dans l'après-midi du 27 décembre, puis toutes les zones situées au sud d'une ligne La Rochelle-Macon, côte méditerranéenne et Corse incluses jusque dans la nuit du 27 au 28 décembre.

Nous semblant hors de propos en ce qui concerne notre travail de recherche, nous n'entrerons pas dans les détails de la formation de cette tempête. De même, nous ne chercherons pas à expliquer (nombre de personnes l'ont déjà fait) pourquoi ces deux tempêtes ont frappé la France, pays tempéré, avec la force d'un ouragan tropical. Nous n'alimenterons pas davantage le

débat qui a suivi quant aux prévisions qui avaient pu être faites par les services concernés et leur relais au public. En revanche, nous nous intéresserons à leurs conséquences sur la physionomie du massif forestier avensannais et saint-hélénois.

Très vite et dans tous les cas au moment de la réalisation des enquêtes (2002), les dégâts ont été effacés au moins sur le bâti, les infrastructures et les superstructures⁵¹. Mais pour la végétation et notamment les forêts, tel n'est pas le cas. Les blessures à vif devinrent cicatrices, des « cicatrices durablement inscrites dans le paysage » pour reprendre les termes de Pierre-François Mourier (2000, p.9).

Ce sont en effet les forêts qui subirent les dommages les plus importants. Le volume des bois abattus et brisés par les tempêtes, sur l'ensemble de la forêt française privée et publique, a atteint 139 millions de mètres cubes (CCE/NU : statistiques des dommages de la tempête, estimation nationale au premier semestre 2000), soit 325% de la récolte annuelle (sur la base d'une récolte moyenne annuelle de 43 millions de mètres cubes), avec la moitié des dégâts en Aquitaine et en Lorraine. Ce sont 20 millions de mètres cubes de chablis qui ont été recensés sur la Gironde (IFN après une enquête terrain, 2003). En Aquitaine, 100000 des 900000 hectares de la forêt des Landes ont été détruits.


Dès le mois de janvier 2000, l'Inventaire Forestier National réalisait une carte de l'estimation des dégâts sur le peuplement forestier français (cf. Document n°2). Notons que le Médoc participe des secteurs les plus touchés.

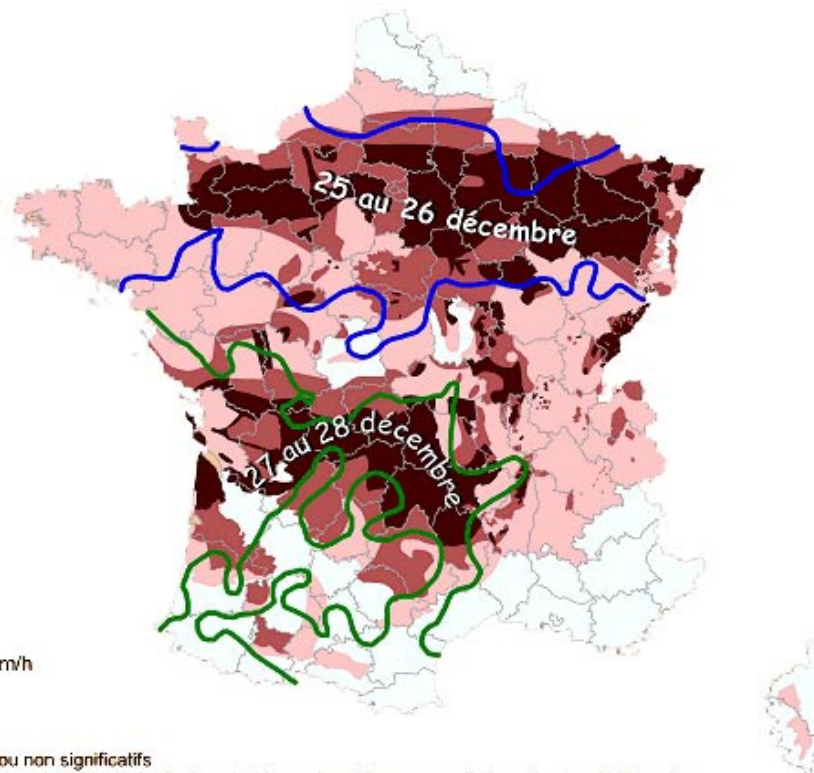
Document n°2 : Estimation des dégâts après les tempêtes de décembre 1999

Estimation des dégâts après les tempêtes de décembre 1999

Carte réalisée par
l'Inventaire Forestier National (IFN),
pour le compte de la
Direction de l'Espace Rural et
de la Forêt (DERF),
présentant les zonages de dégâts
forestiers fournis par les Services
Régionaux de la Forêt et du Bois
(SRFB) pour les départements
concernés.

-  pas de dégâts
-  dégâts diffus
-  dégâts sévères
-  dégâts massifs

 limites des vents de 120km/h
(source : météo-france)



pas de dégâts : dégâts inexistant ou non significatifs

dégâts diffus : essentiellement destruction dispersée d'arbres isolés ou de petits groupes d'arbres (moins de 5 ares)

dégâts sévères : présence significative de surfaces détruites de plus de 5 ares, mais rareté de destructions de plus de 4 ha d'un seul tenant

dégâts massifs : présence significative de surfaces détruites de plus de 4 ha

© Inventaire forestier national - janvier 2000

⁵¹ Parmi les plus touchés demeuraient les réseaux de lignes électriques, de téléphone, le mobilier urbain, la signalisation routière ou publicitaire.



Photo n°A31 : Chablis (Avensan)



Photo n°A32 : Arbres à l'oblique (Avensan)



Photo n°A33 : Enchevêtrement de troncs et de branches (Sainte-Hélène)



Photo n°A34 : Parcelle entièrement dévastée (Avensan)



Photo n°A35 : Parcelle de jeunes pins épargnée par la tempête alors que...



Photo n°A36 : ... de l'autre côté de la route, les grands pins ont beaucoup souffert (Sainte-Hélène)

En ce qui concerne la commune d'Avensan, sur les 600 hectares que représente la forêt sous gestion communale, il restait après la tempête, 20 hectares de grands pins sur 500 hectares et 100 hectares de semis. En juin 2002, 200 hectares seulement avaient été nettoyés. Sur l'ensemble de la forêt, privée et communale, 70% de la forêt de grands pins sont tombés sous vents violents. Au total, à Avensan, cela représente 8 millions de tonnes de bois par terre. A titre d'exemple, sur trois parcelles contiguës qui comptaient 25000 arbres avant la tempête, il n'en restait plus que 27 debout après la tempête. A Sainte-Hélène, la forêt de grands pins a également été détruite à quasiment 70%. Mais les semis ont davantage été préservés.

Les dégâts sur le massif forestier sont massifs et variés : des arbres chablis (déracinés et renversés; cf. Photo n°A31), volis (cassés) et encroués (encastrés dans un arbre voisin). En effet, les arbres sont soit dessouchés et allongés, soit partiellement dessouchés et dangereusement à l'oblique dans le sens de l'orientation du vent (cf. Photo n°A32), soit cassés au niveau du tiers ou de la moitié et donc étêtés, soient toujours debout mais ayant perdu les plus grosses branches le plus souvent coupées net. Certaines parcelles sont marquées par un enchevêtrement inextricable (cf. Photo n°A33). Sur l'ensemble du massif, il en résulte une impression de boisements clairsemés. Se juxtaposent en fait des parcelles entièrement dévastées (cf. Photo n° A34), des parcelles plus ou moins éclaircies et des parcelles quasi intactes. L'intensité des dégâts varie en fonction de l'âge des peuplements de chaque parcelle. Les jeunes arbres, moins hauts, ont mieux résisté. En témoignent les deux photos (cf. Photos n°A35 et n°A36) qui montrent l'état de deux parcelles situées l'une en face de l'autre de part et d'autre d'une route. Ces deux clichés ont été réalisés, en 2002, sur la route de Saumos dans la commune de Sainte-Hélène. Nous n'illustrerons pas davantage l'état de la forêt dans la mesure où il a fait l'objet de nombreuses photographies réalisées par les habitants ayant participé à l'enquête photographique dont la plupart sont proposées en troisième partie.

La physionomie de la forêt a donc fondamentalement changé du jour au lendemain, induisant une modification brutale de leur cadre paysager pour les habitants.

Les lieux étant présentés, nous proposons d'en venir à l'autre pôle constitutif de la relation paysagère, à savoir les habitants. La suite de notre propos est ainsi centré sur la démarche d'enquête qui a été mise en œuvre afin de recueillir leurs discours.

2. Faire parler les habitants : une démarche d'enquête

Chercher à cerner la sensibilité des habitants à leur paysage ordinaire nécessite de s'appuyer sur une analyse de leurs discours. Ainsi, « les signes affectifs et les symboles ne sont pas accessibles par l'étude de la structure biophysique ou des actions, il faut écouter » (Tuan, 1978, p.372). Il convient donc de mettre en œuvre un contact direct avec la population des lieux sélectionnés pour l'étude.

Il existe plusieurs moyens d'entrer en contact avec la population. Il peut s'agir, par exemple, d'être présent sur les lieux dans les moments où le groupe vit une expérience susceptible de révéler ses sentiments paysagers. Nous avons ainsi profité de réunions d'informations organisées à la mairie des Billaux concernant le projet A89. Mais c'est aussi fréquenter le territoire à la recherche de renseignements en multipliant en outre les conversations formelles et informelles avec les élus, les employés de l'administration communale et plus largement les habitants, à la sortie des classes ou lors du marché hebdomadaire par exemple. Cette approche permet de se faire une culture du sujet et des lieux.

Toutefois, le principal moyen d'entrer en contact avec les habitants et de recueillir des discours susceptibles de nous permettre de cerner leur sensibilité au paysage quotidien demeure sans nul doute la réalisation d'une enquête directe auprès d'eux. Deux raisons y concourent. D'une part, pratiques, représentations et sentiments paysagers ne sont, d'une manière générale, accessibles que par le langage. D'autre part, il s'avère très rare qu'ils s'expriment spontanément. L'interrogation directe des personnes concernées, au moyen d'une enquête de terrain, est ainsi indispensable dans le sens où elle leur donne effectivement directement la parole. Il s'agit alors de motiver auprès d'elles un discours en leur permettant de verbaliser des impressions et des sentiments qu'elles n'auront parfois jamais verbalisés. La technique d'enquête adoptée et mise en œuvre doit en tenir compte.

2.1. Mise en place d'une méthode d'enquête

« Nous louvoyons constamment entre le Charybde du purisme méthodologique et le Scylla du laxisme intuitif et concret. »

R. Ghiglione, B. Matalon (1998, p.17).

L'enquête auprès des habitants constitue l'étape clé de cette étude sur la sensibilité au paysage ordinaire. Dans la mesure où, d'une part, toute expérience d'un même paysage diffère d'un individu à l'autre, et où, d'autre part, l'évocation d'un paysage nous apprend bien plus sur son auteur (et donc sur sa sensibilité) que sur le paysage lui-même, cette approche par le contact direct avec l'être-habitant et l'analyse consécutive de son discours apparaît comme la démarche la plus appropriée.

2.1.1. Choix d'une méthode d'enquête : du questionnaire à l'entretien semi-directif ou comment une méthode d'enquête a été progressivement affinée

La réalisation, en 2000, d'un Travail d'Etude et de Recherche, aboutissement du Diplôme d'Etude Approfondie, a été la première occasion de mettre en œuvre une enquête auprès d'une cinquantaine d'habitants dans les quatre communes de la basse vallée de l'Isle⁵². A l'occasion de cette étude, préliminaire au Doctorat, sur la sensibilité des futurs riverains de l'autoroute A89 à leur paysage, nous avons initialement privilégié l'entretien directif, méthode d'enquête sur fond de questionnaire. Ce dernier comportait une trentaine de questions ouvertes regroupées en plusieurs thèmes. Les questions ont été posées directement aux habitants au hasard de rencontres en différents lieux sélectionnés au préalable au sein des communes étudiées. Elles devaient les conduire à identifier les différents paysages de leur espace de vie par des descriptions et des localisations, à émettre une appréciation et des préférences quant à eux, à évoquer les éventuelles modifications récentes, en cours et à venir subies par ces paysages, ainsi que, si elle n'avait pas été spontanément évoquée par les locuteurs, à proposer leur interprétation concernant la construction de l'autoroute A89.

Très rapidement au cours de la réalisation de ces enquêtes, il nous est apparu préférable de nous détacher de l'ordre préétabli des questions. Elles étaient abordées en fonction de la tournure de la discussion et posées par l'enquêteur uniquement si la personne interrogée n'y faisait pas spontanément allusion. Ajoutés à cela le choix de questions ouvertes regroupées par thèmes et la mise à l'écart rapide d'un traitement statistique ultérieur poussé, nous avons fini par trancher en faveur de l'entretien semi-directif.

La différence fondamentale qui distingue le questionnaire de l'entretien (semi-directif) réside dans le degré de directivité. Le questionnaire induit une très forte directivité ainsi qu'une standardisation des questions proposées selon un ordre préétabli. L'entretien de recherche suppose quant à lui un moindre degré de directivité. D'une manière générale, trois types d'entretien co-existent : l'entretien non directif (dit aussi libre), l'entretien semi-directif et l'entretien directif (dit aussi standardisé)⁵³. Le premier, suppose un effacement quasi complet de l'enquêteur et une liberté de discours totale du locuteur. Ce type de pratique est surtout adapté à des situations psychothérapeutiques ou psychanalytiques, voire dans le cas d'un recueil biographique (Guibert J., Jumel G., 1997, p.102). De fait, il s'oppose clairement à l'enquête par questionnaire et à l'entretien directif qui lui est fort proche. L'entretien semi-directif occupe une position intermédiaire. Il se présente également comme un système d'interrogation, mais beaucoup plus souple. Une grande liberté d'expression est laissée à l'interviewé qui est simplement orienté par l'enquêteur vers des grands thèmes de discussion à aborder. L'entretien se distingue donc de l'enquête par questionnaire dans la mesure où, tout d'abord, il établit un rapport un peu plus « égalitaire » entre l'enquêteur et le locuteur (ce dernier ressent ainsi beaucoup moins l'impression de subir un interrogatoire). Mais, cette modification de rapport implique également une modification de la nature de l'information alors produite. En effet,

⁵² Ces enquêtes constituent notre corpus pour la basse vallée de l'Isle.

⁵³ Ghiglione et Matalon distinguent ainsi ces trois types d'entretien. « *L'entretien libre*. Il invite le sujet à répondre de façon exhaustive, dans ses propres termes et avec son propre cadre de référence, à une question générale (le thème) caractérisée par son ambiguïté ». Ils définissent ensuite l'entretien semi-directif de la même manière en ajoutant toutefois que, si le sujet « n'aborde pas spontanément un des sous-thèmes que l'enquêteur connaît, celui-ci pose une nouvelle question (le sous-thème) dont la caractéristique n'est plus l'ambiguïté, afin que le sujet puisse produire un discours sur cette partie du cadre de référence du chercheur ». Enfin, « *l'entretien directif* est un ensemble de questions ouvertes, standardisées et posées dans un ordre immuable à l'ensemble des enquêtés » (Ghiglione R., Matalon B., 1998, p.78-79).

une réponse ponctuelle à des questions directement posées par l'enquêteur cède sa place à une « réponse-discours » suscitée par des interventions indirectes de l'enquêteur (Blanchet A., Gotman A., 1992, p.9). « Chaque technique [questionnaire et entretien] représente une situation interlocutoire particulière qui produit des données différentes : le questionnaire provoque une réponse, l'entretien fait construire un discours » (Blanchet A., Gotman A., 1992, p 40).

En outre, l'enquête par entretien convient particulièrement aux études menées sur l'individu. De plus, elle est parfaitement adaptée pour ce qui est de mettre en évidence des processus ou des principes de fonctionnement. Or, c'est précisément ce que nous nous proposons de faire émerger, à savoir les processus à l'œuvre et les principes de fonctionnement de la sensibilité de l'être-habitant au paysage ordinaire. Ainsi, le travail d'enquête réalisé dans le Médoc s'est effectué d'emblée sous la forme d'entretiens semi-directifs.

L'entretien doit permettre d'accéder à trois faits essentiels : identifier le locuteur et son parcours de vie, faire émerger ses rapports au paysage ordinaire et mettre en lumière son interprétation des éventuelles transformations paysagères récentes et/ou en cours. C'est cet ensemble qui nous permettra de déceler sa sensibilité à son ordinaire paysager et à ses changements.

L'identification de la personne interrogée s'avère indispensable pour l'élaboration éventuelle de catégories, voire de typologies des comportements paysagers. Certaines réponses individuelles peuvent ainsi être influencées par des facteurs sociaux et/ou spatiaux (genre, âge, lieu de résidence, degré d'urbanité ou de ruralité, ancienneté d'installation dans les lieux concernés...). D'autres réponses, ou parties de réponses, peuvent quant à elles résulter de facteurs plus personnels, relevant de caractéristiques psychologiques propres à chaque individu. Il s'agit d'ailleurs de distinguer dans les discours paysagers ce qui relève de schémas collectifs, à l'échelle du groupe ou plus largement de la société et ce qui relève de positionnements singuliers, notamment par le dépassement ou la réappropriation individuelle de valeurs et comportements paysagers collectifs.

La mise en évidence des rapports des habitants avec le paysage de leurs lieux d'ancrage banals passe par la manière dont ils le pratiquent, l'expérimentent et l'éprouvent. L'enquête doit ainsi permettre de distinguer les lieux et éléments qui, dans ces territoires ordinaires, jouissent d'une dimension paysagère reconnue localement par l'ensemble du groupe et ceux qui disposent d'une dimension paysagère plus personnelle, familiale, intime.

L'enquête doit enfin conduire les locuteurs à s'exprimer sur la place qu'ils accordent aux changements paysagers dans leurs lieux de vie. Il s'agit de vérifier s'ils ont conscience ou non des dynamiques paysagères en cours. Dans la mesure où ils y font référence, quelles sont les dynamiques repérées ? Pourquoi le sont-elles ? Existe-t-il une hiérarchie dans l'ordre de ces dynamiques et sont-elles toutes connotées de la même manière ? A partir de là, il s'agit de mesurer l'impact de ces modifications paysagères dans l'éventuel bouleversement de leur vécu paysager et de prendre acte des réactions que cela implique tant à l'échelle de l'individu qu'à l'échelle du groupe.

L'objectif d'une démarche d'enquête réside essentiellement dans l'action de faire s'exprimer et d'écouter. Pour ce faire, nous avons donc privilégié l'entretien semi-directif qui facilite l'expression de l'interlocuteur par la constitution préalable d'une grille de thèmes à aborder tout en lui laissant une grande marge de manœuvre concernant l'organisation de ses idées et donc de ses dires.

Cette forme d'enquête, qui se veut à la fois souple et structurée, suppose que soient préalablement constitué un guide thématique d'entretien, préparée la formulation d'une consigne et planifiée une stratégie d'écoute et d'intervention.

2.1.2. Etapes constitutives de la préparation du travail d'enquête

Dans la mesure où l'ensemble de cette recherche se fonde principalement sur un travail d'enquête, cette dernière doit faire l'objet d'une élaboration soignée et minutieuse.

2.1.2.1. Construction d'un guide d'entretien thématique : le guide d'entretien auprès des habitants du Médoc

Le guide d'entretien se distingue du questionnaire à proprement parler puisqu'il structure l'interrogation mais sans diriger le discours. Il se présente comme une trame qui précise les thèmes à aborder lors de la discussion. Aucun entretien n'est donc mené de la même manière. En cela, le guide diffère de la grille d'entretien. Ainsi, aucune question n'est formulée par avance. Seuls les thèmes à aborder sont répertoriés. Le chercheur peut également choisir de lancer tous les entretiens de la même façon.

Ce guide d'entretien se construit en plusieurs étapes : lister toutes les questions que l'on se pose, les regrouper ensuite par famille, cette phase-là est centrée sur les préoccupations du chercheur. Ce dernier doit ensuite se centrer sur l'interlocuteur et transformer les familles de questions en thèmes et items. Il en résulte le guide d'entretien où seuls les thèmes à aborder sont répertoriés.

Nous présentons ici le guide ainsi élaboré (cf. Document n°3).

Il convient enfin de préparer la rencontre avec les habitants. La première prise de contact s'effectue par téléphone afin de fixer un rendez-vous. La présentation envisagée est de cet ordre : « Je suis étudiante à l'Université de Bordeaux. J'étudie le paysage tel que le perçoivent les habitants. Accepteriez-vous de me recevoir pour qu'on en parle ? Il faut prévoir environ d'une heure à une heure trente d'entretien ». La date et l'horaire étaient fixés de façon à maximiser la disponibilité de l'interlocuteur. A titre d'exemple, les rencontres s'effectuaient plutôt en début d'après-midi lorsque les enfants étaient à l'école pour les femmes au foyer, en journée la semaine pour les retraités et le samedi ou le dimanche pour les personnes exerçant une activité professionnelle.

Pour l'entretien proprement dit, la présentation au locuteur et la question de lancement sont également préparées au préalable. « Je mène une étude sur la manière dont les habitants perçoivent leur lieu de vie, ce qu'ils aiment, ce qu'ils n'aiment pas... Et pour commencer, pourriez-vous me parler de l'endroit où vous habitez ? ». Toutefois, nous estimons que l'enquêteur doit rester plus ou moins libre de s'introduire et de lancer la discussion en fonction du contexte et de la personne.

Document n°3 : Guide d'entretien auprès des habitants du Médoc

O. Identité du locuteur

- Genre
- Age
- Situation familiale
- Profession / activité – lieu de travail
- Niveau d'étude

I. Parcours de vie ou itinéraires de vie

- Lieu d'origine
- Itinéraire résidentiel (divers lieux de résidence)
- Date d'installation au lieu de résidence actuel
- Raisons du choix résidentiel actuel
- Contribution du paysage au choix résidentiel
- Locataire/propriétaire (construction, achat, héritage)
- Capacité à habiter ailleurs (où et pourquoi ?)

II. Sens du paysage

- Définition paysage (qu'est-ce que le paysage ?)
- Type(s) de paysage(s) préféré(s) en général
- Correspondance éventuelle entre type de paysage aimé et lieu de résidence
- Postures et conditions d'observation du paysage
- Activités en relation avec le paysage (professionnelles, privées, de loisirs...)
- Saison, type de temps, heure du jour ou de la nuit propices pour apprécier un paysage

III. Paysage de l'espace de vie

- Eléments paysagers caractéristiques de l'espace de vie
- Absence ou présence de ces éléments paysagers sur le lieu même de résidence
- Appréciation personnelle et fréquentation de ces paysages caractéristiques
- Eléments gênants, voire « choquants » dans le paysage (quoi, où, pourquoi, fait général ou local ?)

IV. Paysage intime et/ou familial

- Endroits préférés
- Vues particulières appréciées (localisation, circonstances de rencontre, hasard ou volonté, description)
- Lieux de promenade (itinéraires privilégiés, localisation, fréquence, description)
- Eléments paysagers référentiels (type végétation, 'naturelle' ou plantée, type bâti, ancien ou nouveau...)
- Pratiques paysagères sur le lieu de résidence (si oui : d'où, dans quelle direction, quoi ?)

V. Dynamique paysagère

- Types de changements paysagers reconnus
- Ressentis positifs/négatifs (à quel degré se situent-ils sur l'échelle de l'acceptable ou de l'inacceptable ?)

VI. Paysage forestier et tempête

- Description de la forêt
- Appréciation personnelle et fréquentation des paysages forestiers (en général ou sur la commune)
- Description de la forêt après la tempête (*Si pas d'introduction spontanée de la tempête par le locuteur*)
- Réactions personnelles par rapport à la tempête
- Changements éventuels de la « pratique » de la forêt
- Endroits ayant le plus souffert de la tempête (périmètre éventuellement étendu aux communes voisines) ou endroits pour lesquels le locuteur a été le plus affecté
- Description/sentiments face à l'état de la forêt aujourd'hui
- Capacité d'habitude
- Avenir réel du paysage forestier
- Avenir souhaité du paysage forestier

VII. Paysage et urbanisation

- Qualification de la commune (rurale, urbaine, périurbaine, cité-dortoir – *attention ne pas introduire d'items*)
- Justification(s)
- Caractéristiques paysagères d'un espace rural par opposition à un espace urbain
- Opinion sur la distance de la commune par rapport à Bordeaux (bien, trop près, trop loin, assez près, assez loin)
- Limite ville/campagne sur la route de Bordeaux (où, pourquoi ?)
- Acceptation ou refus de constructions supplémentaires (pourquoi, limite à ne pas franchir ?)
- Conséquences de l'urbanisation sur le paysage (tolérées ou non, bien ou mal vécues ?)
- Opinion sur les nouveaux lotissements (organisation, architecture...? - *Si pas introduit spontanément par le locuteur*)

VIII. Devenir réel et idéal du paysage

- Evolution future du paysage (type et degré des modifications ?... envisagées positivement / négativement)
- Eléments paysagers essentiels au cadre de vie à conserver absolument (lesquels, où, pourquoi ?)
- Eventuelles améliorations à apporter pour atteindre un idéal paysager (baguette magique)

Fin du guide d'entretien.

2.1.2.2. La conduite de l'entretien

« J'ai essayé de poser le moins de questions possible. De laisser dériver lentement le monologue vers les fantasmes, ou les souvenirs, ou la colère... Mais, parce que je m'affolais parfois – non sans ignorance ou maladresse – craignant que la confession s'égarât si longtemps dans des histoires de chiens et de chats, ou qu'elle se butât dans le silence, je me raccrochais, dans des moments les plus angoissants, à ma sacro-sainte grille : le prototype de l'interview idéale que, grâce au Ciel je ne réaliserai jamais »⁵⁴.

J. Frémontier J. (1980, p.12)

L'entretien, une conversation pas si banale

« L'entretien est à la fois un événement banal – il ressemble à une conversation ordinaire – et un événement singulier qui réunit artificiellement et exceptionnellement deux individus » (Guibert J., Jumel G., 1997, p.103). C'est avant tout une rencontre enquêteur/enquêté qui influence indéniablement le contenu du discours produit.

L'utilisation, bien que recommandée, d'un dictaphone, accentue le caractère extraordinaire de l'entretien. C'est donc à nous, enquêteur, de minimiser les éventuels travers qu'une telle situation suppose. Il convient tout d'abord de faciliter l'expression de l'interlocuteur grâce à l'utilisation du même univers langagier. Il faut ensuite limiter nos propres interventions ou intervenir de manière opportune, claire et concise. Il est enfin indispensable de manifester de l'intérêt pour les dires de son interlocuteur. Cela passe nécessairement par une très grande capacité d'écoute et le contrôle de nos propres attitudes à la fois par le non-jugement des dires de l'interlocuteur ainsi que la non-imposition de nos propres valeurs et références. Parallèlement, il convient de prévoir une progression dans l'ordre des thèmes à aborder (du plus simple au plus compliqué, du plus aisé au plus sensible, du plus familier au plus intime et confidentiel).

De la verbalisation d'un discours implicite

Demeure également la question des conditions de la production d'un discours pour l'interviewé. Ce discours n'est pas déjà constitué, mais il le construit en parlant au moment de l'entretien. « Explicitant ce qui n'était encore qu'implicite, s'expliquant sur ce qui jusqu'ici allait de soi, extériorisant ce qui était intériorisé, l'interviewé passe de l'insu au dit et s'expose, au double sens du terme, se posant à la fois hors de lui-même et en vis-à-vis. Il peut vouloir reculer autant devant la nouveauté de ses propos que devant leur incongruité » (Blanchet A., Gotman A., 1982, p.29).

Si ce processus interlocutoire implique un déroulement comportant un certain nombre d'inconnues, il convient de retenir quelques principes pour éviter certains écueils. Ainsi, comme l'évoque Pierre Bourdieu, l'entretien relève de « l'improvisation réglée » (Bourdieu P.,

⁵⁴ C'est ce que confesse J. Frémontier (1980), dans son ouvrage sur la culture ouvrière, lorsqu'il décrit sa méthode d'enquête.

1980). L'improvisation, née de la situation singulière que suscite l'entretien, peut être réglée par l'adoption de certains principes inhérents à la technique d'entretien (Blanchet A., Gotman A., 1982, p.22) : choix d'un environnement familier pour le déroulement de l'entretien, conduite bienveillante et réconfortante à l'égard de l'interviewé entre autres.

Un environnement familier comme condition du bon déroulement d'un entretien

En ce qui concerne l'environnement (ou décor) où devait se dérouler l'entretien, il s'est agi quasi exclusivement du domicile de la personne interrogée. Dans la mesure où devaient être évoquées les expériences liées au paysage dans les lieux d'ancrage banals, il était indispensable que la rencontre s'effectue dans un lieu ordinaire, marqué par la quotidienneté et où enfin l'interviewé se sentait suffisamment à son aise pour verbaliser des affects et des sentiments particulièrement personnels voire intimes.

Stratégies d'écoute et d'intervention

Dans le cadre de ces entretiens, nous avons mis en œuvre les stratégies d'écoute et d'intervention classiques dans les sciences sociales.

Les deux principales techniques d'intervention que nous avons utilisées sont la consigne et la relance. La consigne caractérise une intervention de l'enquêteur qui propose un thème de discussion. Une consigne est ainsi formulée à chaque début d'entretien pour lancer la discussion. En cours d'entretien, d'autres consignes peuvent, à l'occasion, être émises par l'enquêteur. Elles prennent alors la forme de questions dites externes, c'est-à-dire sans lien avec les propos antérieurs. Cela permet d'introduire une thématique nouvelle. Afin de ne pas trop orienter le discours du locuteur, nous l'avons, dans la mesure du possible, évitée.

La relance, quant à elle, s'apparente à une paraphrase des propos de l'interviewé. Cette technique est utilisée lorsque l'enquêteur souhaite relancer la discussion sur une thématique développée par le locuteur soit en vue d'une explicitation, soit en vue d'une complémentation. Nous avons ainsi largement préféré la relance à la consigne, dans la mesure où elle constitue une technique nettement plus efficace à la production d'un discours à la fois linéaire et structuré.

Parmi les techniques d'enquête essentielles au bon déroulement d'un entretien, demeure enfin l'utilisation du silence, qu'il soit réflexif (connoté positivement) ou d'inhibition (connoté négativement), à rompre rapidement. Mais, dans tous les cas, le silence a une signification qui compte au moins autant que ce qui est réellement verbalisé.

En conclusion, nous avons donc choisi de réaliser l'enquête sous forme d'un entretien semi-directif axé sur le vécu paysager affectif du locuteur, le sens qu'il donne à ses pratiques et la manière dont il se représente le paysage dans la banalité et la quotidienneté de son espace de vie. Le guide d'entretien que nous avons présenté nous a permis de mener la discussion. En outre, en vue d'encourager la verbalisation d'un vécu paysager, souvent difficile pour quelqu'un qui n'a pas l'habitude de s'exprimer sur le sujet, nous l'avons parfois associée à la réalisation de photographies.

2.2. L'utilisation du support photographique

Nous avons associé, dans certains cas, l'entretien semi-directif à une enquête photographique. Nous allons présenter ici les raisons qui ont motivé ce choix et la manière dont nous avons procédé.

2.2.1. Pourquoi faire appel au support photographique ?

La photographie n'est pas utilisée pour elle-même mais comme moyen d'expression associé à l'entretien. Deux raisons nous ont conduit à faire ainsi appel à la photographie. Tout d'abord la photographie est une image qui peut être utilisée comme un support à la discussion. Elle suscite le discours (d'où le terme anglophone de « *photography elicitation* »). Ensuite, réalisée par le locuteur lui-même, elle dispose d'un atout supplémentaire. Si elle est susceptible d'aider à la verbalisation, elle suscite également au préalable une réflexion (sur le choix du ou des clichés à réaliser) et, pour certains, une prise de conscience de la dimension paysagère de certaines pratiques quotidiennes qui relevaient de la conscience pratique et qui se révèlent alors à la conscience discursive, ce que n'induit pas nécessairement le commentaire de clichés réalisés par une tierce personne. En outre, cette réflexion préparatoire personnelle limite les éventuelles inférences liées à la présence du chercheur.

Le travail avec la photographie présente par ailleurs un double avantage au moment de l'analyse des enquêtes. Il renseigne à la fois sur l'objet photographié et sur le sujet qui a réalisé le cliché (choix de l'objet, manière de le photographier).

L'utilisation du support photographique, comme moyen d'aide à la prise de conscience et à la verbalisation des représentations paysagères a déjà fait l'objet de travaux qui nous ont servi de référence. Yves Luginbühl s'est ainsi intéressé au rôle de la photographie comme support de mise en évidence des discours paysagers (Luginbühl Y., 1989a). « C'est en effet cette sphère plus ou moins vaste, sans doute encore plus vaste qu'on ne le pense, qui englobe les représentations du paysage et de la nature, la perception du quotidien et des aspirations individuelles ou collectives du sentiment identitaire et des modèles de l'affectif et de l'irraisonné... que l'utilisation de la photographie du paysage peut contribuer à délimiter, à démontrer et à fouiller. Elle suppose cependant une attitude délibérément ouverte sur la photographie du paysage qui gomme les a priori du poncif et de l'esthétique. » (Luginbühl Y., 1989a, p.11). Au cours des années 1985-86, il a ainsi réalisé une analyse paysagère du Boischaut Sud. Malgré l'évidence de l'absence d'une représentation affichée des paysages, il parvient, à partir du discours de quelques habitants autour de photographies qu'il a lui-même réalisées, à mettre en lumière les représentations paysagères de la région où ils habitent.

Y. Michelin a ensuite proposé ce support comme outil d'aide à la réalisation d'un projet de développement intégrant les représentations paysagères des élus locaux (Michelin Y., 1998). Pour ce faire, il a fourni à différents acteurs de la montagne Thiernoise un questionnaire accompagné d'un appareil photographique jetable. Cette enquête photographique lui a permis de déterminer les représentations paysagères des différents acteurs de ce territoire afin de nourrir *a posteriori* les discussions autour d'un éventuel projet territorial de développement.

La différence entre ces deux approches réside dans le choix des auteurs des photographies. Si Yves Luginbühl utilise les clichés d'un observateur extérieur, Yves Michelin propose qu'ils soient directement réalisés par les acteurs concernés. Cette seconde méthode, également employé par Laurent Lelli (2000) pour sa thèse, résout en partie le problème de l'influence du regard de l'enquêteur sur celui du locuteur et a l'avantage de motiver la réflexion de ce dernier.

Nous avons élargi l'utilisation de cet outil aux simples habitants qui, loin des questions de gestion et d'aménagement, vivent leur paysage au quotidien et doivent faire face à ses transformations.

2.2.2. Elaboration de « l'enquête photographique »

Il a donc été proposé à certains habitants de réaliser un corpus photographique et de se prêter ensuite au jeu de l'interprétation des clichés. Suivant la méthode d'Yves Michelin, nous leur avons distribué un appareil photographique jetable et une grille de cinq thèmes à illustrer (cf. Document n°4). Les thèmes choisis correspondaient à certains points de notre problématique particulièrement adaptés à cette méthode. Ils devaient tout d'abord faire apparaître les matérialités ayant un sens paysager pour l'habitant, qu'elles aient un sens pour lui (préférences individuelles) ou pour l'autre (caractérisation des paysages locaux). Il s'agissait ensuite de faire émerger les dynamiques de changement affectant son espace de vie retenues par l'habitant.

Une fois les clichés réalisés et développés, nous avons procédé à un entretien. Plus qu'un simple commentaire des clichés, l'entretien intégrait l'ensemble des thèmes à aborder prévus dans le guide présenté précédemment.

Document n°4 : Grille des thèmes fournie pour l'enquête photographique

Illustrez à l'aide de photographies prises avec l'appareil photo ci-joint chacun des cinq thèmes suivants :

Thème 1 :

Si vous deviez envoyer des photographies du paysage le plus représentatif des lieux où vous vivez à quelqu'un qui ne les connaît pas, que choisiriez-vous de lui montrer ?

Thème 2 :

Imaginons un instant que vous deviez partir loin d'ici pour longtemps. Quelles images des lieux où vous vivez souhaiteriez-vous emporter avec vous ?

Thème 3 :

Photographiez ce qui vous gêne le plus, ce que vous n'aimez pas voir, et même ce qui vous « choque » dans le paysage autour de chez vous.

Thème 4 :

Photographiez les secteurs qui, selon vous, ont été marqués par un changement significatif ces dernières années.

Thème 5 :

Maintenant imaginez ces lieux d'ici une vingtaine d'années. Quels secteurs sont les plus amenés, selon vous, à changer ?

Nb :

- Si différentes idées vous viennent à l'esprit pour illustrer un même thème, n'hésitez pas à prendre plusieurs clichés.
- Prenez soin de noter pour chaque thème, les numéros des photographies correspondantes.

2.3. La rencontre avec les habitants

Une fois ces outils formalisés, il restait à organiser la rencontre : qui rencontrer, combien d'entretiens réaliser, comment choisir les personnes à interroger.

2.2.1. Qui rencontrer et pourquoi ?

La mise en place d'une démarche d'enquêtes réalisées à partir d'entretiens semi-directifs a l'avantage de favoriser le recueil d'informations de qualité quant aux pratiques mais surtout aux affects et représentations d'un individu. En revanche, elle limite d'emblée le nombre de personnes interrogées. En effet, le temps imparti à la réalisation des enquêtes, d'une part, et le traitement ultérieur de la très grande richesse des informations recueillies, d'autre part, supposent que ne soit interrogé qu'un nombre relativement réduit d'individus (tout au moins par rapport à l'échantillon que suppose une enquête par questionnaire par exemple).

2.3.1.1. Qui interroger ?

Tout habitant est considéré comme un témoin singulier quant à son parcours de vie et quant à ses valeurs, représentations et affects paysagers. Il apparaît indispensable de rencontrer des personnes de tous horizons et non une seule et même catégorie de personnes. Il est néanmoins impossible, quant au temps imparti et à la lourdeur de l'analyse en ce qui concerne l'exploitation d'une telle masse de données, de s'entretenir avec l'ensemble d'une population communale (de 2000 habitants). « Ce qui est important, c'est de s'assurer de la variété des personnes interrogées, et de vérifier qu'aucune situation importante pour le problème traité n'a été omise lors du choix des sujets » (Ghiglione R., Matalon B., 1998, p.52)

2.3.1.2. Combien d'enquêtes réaliser ?

Nous avons souhaité rencontrer entre 1 et 2% de la population communale. Nous sommes loin des échantillons calculés lors d'enquêtes de type sondage d'opinion notamment. Cependant, l'objectif affiché au départ n'est pas le même (pas de traitement statistique poussé envisagé), ni la qualité de l'information recueillie qui diffère très largement entre un entretien de deux heures et un questionnaire de vingt minutes. Aussi le nombre d'enquêtes envisagé nous paraît-il respectable, et ce d'autant plus si l'on considère que l'information devient généralement récurrente après la réalisation de 20 à 30 enquêtes. Aussi, nous avons choisi de nous entretenir avec une trentaine d'habitants pour chacune des deux communes médocaines.

« L'échantillon nécessaire à la réalisation d'une enquête par entretien est, de manière générale, de taille plus réduite que celui d'une enquête par questionnaire, dans la mesure où les informations issues des entretiens sont validées par le contexte et n'ont pas besoin de l'être par leur probabilité d'occurrence. Une seule information donnée par l'entretien peut avoir un poids équivalent à une information répétée de nombreuses fois dans des questionnaires. La réduction relative de l'échantillon nécessaire à une enquête par entretien tient donc au statut de l'information obtenue » (Blanchet A., Gotman A., 1992, p.53-54).

En fait, la question du nombre d'entretiens à réaliser est une fausse question, surtout lorsqu'il s'agit d'entretiens assez longs et donc riches. Vouloir interroger un maximum de personnes (si ce n'est tout le monde) et même vouloir constituer un échantillon dit « représentatif » est illusoire. Les entretiens n'ont de valeur que les uns par rapport aux autres. Ils se répondent et se renvoient

les uns aux autres. Chacun des habitants interrogés donne normalement son propre point de vue, sur fond de consensus social plus ou moins partagé. Ce qui compte alors c'est davantage la singularité de ce point de vue, s'il se détache ou s'approprie des schémas collectifs locaux et/ou sociétaux. Il s'agit de mettre en lumière comment tel schéma collectif est assimilé pour être intégré tel quel ou bien transgressé. C'est pourquoi il apparaît aussi nécessaire de réfléchir sur les cas singuliers que sur les points communs aux enquêtés. Pour chaque cas spécifique, il convient de se demander s'il s'agit d'un cas particulier voire extrême, d'un cas idéal typique, ou encore de l'appartenance à une famille de cas. Le nombre d'entretiens importe finalement moins que ce que le contenu de ces entretiens peut fournir.

Quoi qu'il en soit des choix effectués concernant le nombre d'enquêtes à réaliser, le chercheur doit savoir mettre un terme à la réalisation des entretiens. Il faut accepter l'idée que, d'une part, il n'est pas possible de tout saisir et, d'autre part, le recueil des informations ne peut être complet et est toujours susceptible d'être amélioré.

Au total, 60 personnes ont été interrogées. Notre tâche a consisté à rencontrer un panel suffisamment large et diversifié d'individus tout en essayant d'obtenir des unités d'analyse suffisantes pour être significatives. Ainsi, sans atteindre une représentativité statistique idéale, une telle représentation nous a permis tout de même de mettre à jour les processus à l'œuvre dans l'émergence et le fonctionnement de la sensibilité au paysage ordinaire et de dégager des tendances à la faveur de l'homogénéité des réponses formulées.

2.3.1.3. Comment choisir les personnes rencontrées?

Il convenait d'allier à la fois la diversité du panel des personnes interrogées et la mise en évidence de certaines variables stratégiques susceptibles d'avoir une influence sur le contenu du discours (positionnement spatial et degré d'ancrage), tout en respectant autant que possible des critères de sélection liés aux variables descriptives classiques de positionnement (genre, âge, catégorie socio-professionnelle, niveau d'instruction, etc.).

Les habitants interrogés ont ainsi été sélectionnés principalement en fonction de leur lieu de résidence. A ce critère de sélection spatiale s'ajoutait la volonté de recueillir les discours d'individus d'âge, de genre, d'origine, d'horizons (niveau d'instruction et situation socio-professionnelle entre autres) et de degré d'ancrage dans les lieux (temps vécu sur place) différents. Toutefois, ont été volontairement exclus les enfants et les jeunes de moins de 20ans⁵⁵.

En ce qui concerne les entretiens réalisés dans le Médoc, nous avons veillé à interroger à la fois des personnes natives et non natives, des habitants de longue date et d'autres installés plus récemment. Nous avons également pris soin d'interroger des habitants du bourg et de hameaux différents mais aussi de maisons isolées. Tous ont été choisis en fonction de la proximité ou de l'éloignement de leur lieu d'habitation par rapport à la localisation de certains changements notables (parcelles de forêt détruite, champs ou prairies laissés à l'abandon, zones d'extension du vignoble ou encore nouveaux lotissements...).

⁵⁵ Initialement, nous avons envisagé d'étudier la sensibilité paysagère des enfants. Nous nous étions même rendue à plusieurs reprises dans une classe de CM2 à l'école primaire d'Avensan. Ce qui en était ressorti s'avérait fort intéressant. Cela nécessitait cependant de rencontrer les enfants sur une longue période – au moins une fois par semaine sur plusieurs mois – et d'envisager des sorties terrain avec eux. Ce travail, de longue haleine pour ne pas produire des résultats partiels, supposait donc que nous y consacrons beaucoup plus de temps qu'il ne nous était imparti. Aussi, avons-nous préféré ne pas poursuivre, temporairement, cette piste de recherche. C'est pourquoi il ne sera pas fait état, ici, des premières données recueillies. En revanche, nous espérons bien pouvoir nous consacrer ultérieurement à cette question particulière qui a toute l'envergure d'une étude à mener de manière approfondie et spécifique et qui aurait pu, de ce fait, faire l'objet d'un sujet de thèse à elle seule.

Rappelons que, dans la basse vallée de l'Isle, en 2000, une cinquantaine d'enquêtes par questionnaire a été réalisée auprès des habitants des quatre communes traversées par l'autoroute A89 (Fronsac, les Billaux, Saint-Denis-de-Pile et Abzac). Cet échantillon était composé à la fois de personnes originaires des lieux, de personnes installées depuis plusieurs années et de personnes arrivées récemment. En outre, ces locuteurs ont été sélectionnés en fonction de la distance de leur lieu de résidence par rapport au tracé autoroutier. Nous avons donc interrogé des personnes situées suffisamment près de l'autoroute pour que celle-ci soit visible depuis leur domicile, d'autres résidant à proximité mais dont le champ visuel n'intégrait pas l'infrastructure et enfin des personnes dont le lieu d'habitation se situait à différents degrés d'éloignement de la voie rapide.

2.3.1.4. Choix d'un mode d'accès aux interviewés ?

Le porte-à-porte, tenté au cours de notre année de DEA ayant été finalement vite abandonné, nous avons préféré la « recommandation » par un tiers. En effet, aller voir directement les gens, solution envisagée comme la plus simple, n'est pas si évident. En se mettant dans cette situation, le locuteur nous assimile aisément à un simple démarcheur ou à un représentant. Or ceux-ci ont plutôt vocation à « déranger ». Dans ce cas précis, le contact n'est établi que de manière ponctuelle et parfois inopportune. En outre, quand bien même l'entretien est obtenu, la relation ainsi établie ne peut l'être de manière durable (la personne ne l'avait pas prévu, elle a peu de temps à nous accorder, elle se méfie car elle ne nous connaît pas...). Le locuteur cherche alors davantage à se débarrasser de cet enquêteur inconnu qu'à lui donner accès à ses idées et convictions les plus intimes. En revanche, être recommandé par une personne connue mutuellement permet d'accéder plus aisément et plus rapidement à une relation de confiance. Si l'on ajoute à cela une prise de contact téléphonique préalable, la rencontre ultérieure ne s'effectue plus dans l'inconnu mais dans le cadre d'une relation où deux personnes (enquêteur et enquêté) vont chercher à se connaître davantage et, pour ce faire, se dévoiler davantage.

L'enquête est donc menée en fonction de la succession des contacts, partant du principe que chaque enquêté est susceptible de nous recommander auprès d'un certain nombre de personnes. Certains d'entre eux sont même susceptibles de devenir de véritables « alliés » ou « personnes ressources ». Ils ouvrent des portes, sont des titres de recommandation. Nous avons ainsi disposé d'informateurs-relais. Il s'est généralement agi de personnes de notre connaissance et membres du personnel municipal fréquemment en contact avec l'ensemble de la population.

2.3.2. Présentation des personnes rencontrées

Les tableaux suivants (cf. Tableaux n°8, n°9 et n°10) présentent les personnes rencontrées pour chaque terrain d'étude. Pour chaque personne sont indiqués : le genre, l'âge, la profession, le lieu de résidence et le degré d'ancrage que nous entendons comme l'ancienneté de présence dans les lieux en question. Nous avons ainsi distingué quatre catégories distinctives liées au degré d'ancrage. La population de souche (que nous appelons les « ruraux » par souci de simplification), correspond à des personnes qui ont toujours habité là. La population néo-résidente, en général en provenance de la ville (les « néoruraux »), se divise en deux catégories : les personnes installées depuis un certain temps et celles nouvellement arrivées. Enfin nous avons dissocié les enfants de néoruraux anciennement installés, d'âge adulte, qui ont choisi de s'installer dans le lieu de vie de leur enfance après l'avoir quitté temporairement (pour étude, mariage, travail, etc.)

Tableau n°8 : Personnes rencontrées à Sainte-Hélène

(enquêtes réalisées de juin à novembre 2002)

N°	Genre	Age	Profession	Lieu De Résidence	Degré d'ancrage
1	F	46	Institutrice	Ecart	Rurale
2	F	29	Employée	Bourg (nouveau lotissement)	Néo Nouveau (1 an)
3	H	26	Ouvrier forestier	Bourg	Rural
4	H	27	Employé communal	Bourg	Enfant de néo
5	H	64	Retraité (exploitant forêt)	Ecart	Rural
6	H	48	Instituteur	Ecart	Néo Ancien (10 ans)
7	F	44	Assistante Maternelle	Bourg (HLM)	Néo Nouveau (3 ans)
8	H	46	Ouvrier forestier	Ecart	Néo Ancien (23 ans)
9	F	39	Femme au foyer	Ecart	Néo Ancien (15 ans)
10	F	28	Employée station service	Bourg (ancien lotissement)	Rurale
11	H	37	Militaire	Bourg (nouveau lotissement)	Néo Nouveau (2,5 ans)
12	F	37	Employée CAEPE	Bourg (nouveau lotissement)	Néo Nouveau (2,5 ans)
13	F	46	Assistante Maternelle	Ecart	Néo Ancien (23 ans)
14	F	56	Femme au foyer	Bourg (nouveau lotissement)	Néo Nouveau (3 ans)
15	H	41	Entrepreneur forêt	Ecart	Rural
16	F	57	Femme au foyer	Bourg (ancien lotissement)	Néo Ancien (15 ans)
17	F	35	Coiffeuse	Bourg (nouveau lotissement)	Néo Nouveau (2 ans)
18	H	84	Retraité (boulangier)	Bourg	Rural
19	H	38	Restaurateur	Ecart	Néo Ancien (12 ans)
20	F	38	Femme au foyer	Bourg	Néo Nouveau (4 ans)
21	H	45	Courtier bois	Ecart	Rural
22	F	71	Retraîtée (agriculteur/forêt)	Ecart	Rurale
23	F	55	Agricultrice-exploitante	Ecart	Rurale
24	F	77	Retraîtée (agriculteur/forêt)	Ecart	Rurale
25	H	73	Retraité (assureur)	Bourg	Rural
26	H	30	Ouvrier électricien	Bourg (HLM)	Enfant de néo
27	H	59	Docteur	Bourg	Rural
28	F	70	Retraîtée (employée commerce)	Bourg	Rural
29	H	54	Arrêt travail (Poudrerie)	Bourg (ancien lotissement)	Néo Ancien (26 ans)
30	H	30	Employé Communal	Bourg	Enfant de néo

Tableau n°9 : Personnes rencontrées à Avensan

(enquêtes réalisées de juin à novembre 2002)

N°	Genre	Age	Profession	Lieu De Résidence	Degré d'ancrage
1	F	50	esthéticienne	Clos des Lupins (Lotissement ancien)	Néo ancien (25 ans)
2	F	80	Retraitée (agricultrice)	Garenne Les Gombaudins	Rurale (80 ans)
3	H	34	Employé	St Genès (maison neuve, lotissement ancien)	Néo Nouveau (4 ans)
4	F	34	Coiffeuse (propriétaire)	St Genès. (maison neuve, lotissement ancien)	Néo Nouveau (4 ans)
5	F	50	Femme au foyer	Gassiot	Néo ancien (25 ans)
6	H	52	Ouvrier	Le Landat	Néo ancien (25 ans)
7	F	26	Employée de mairie	Laudere	Enfant de néo
8	H	65	Retraité (employé)	Clos des Lupins (lotissement ancien)	Néo ancien (24 ans)
9	F	54	Enseignante	Vieux Barreau	Néo ancien (22 ans)
10	F	63	Retraitée (enseignante)	Bourg	Rurale
11	F	60	Retraitée (employée)	Vieux Barreau	Néo ancien (27 ans)
12	F	54	Employée	St Genès (lotissement ancien)	Néo ancien (26 ans)
13	H	72	Retraité Viticulteur (agriculteur)	Les Bons	Rural
14	H	58	Viticulteur	Barreau	Néo ancien (30 ans)
15	H	39	Charpentier	Hameau de Brédéra	Néo ancien (19 ans)
16	H	31	Commercial	Chemin de la Gare (Primat)	Enfant de néo
17	F	27	Enseignante	Les Jardins d'Avensan (Lotissement nouveau)	Néo Nouveau (4 mois)
18	H	32	Employé communal	Les Jardins d'Avensan (Lotissement nouveau)	Enfant de néo
19	H	28	Maçon	Barreau	Enfant de néo
20	F	32	Femme au foyer	Les Jardins d'Avensan (Lotissement nouveau)	Enfant de néo
21	H	59	Propriétaire centre équestre	Léojean	Néo ancien (16 ans)
22	H	52	Employé de mairie Cantonnier	Clos des Lupins (lotissement ancien)	Néo ancien (25 ans)
23	F	52	Employée	Le haut	Néo ancien (20 ans)
24	H	82	Retraité (agriculteur et sylviculteur)	Garenne Les Gombaudins	Rural
25	H	35	Viticulteur	Laudere	Rural
26	F	56	Enseignante	Bourg	Néo ancien (26 ans)
27	H	58	Viticulteur - Retraité (gendarme)	Mallet	Néo ancien (28 ans)
28	H	58	Retraité (agriculteur, à sylviculteur)	Saint-Raphaël	Rural
29	F	28	Femme au foyer	Le Couhourg	Enfant de néo
30	F	37	Employée de mairie	Le Pont	Rurale

Tableau n°10 : Personnes rencontrées dans la basse vallée de l'Isle

(Enquêtes réalisées en mars et septembre 2000)

N°	Genre	Age	Profession	Commune de résidence	Degré d'ancrage
1	H	43	Gérant brasserie	Les Billaux, lotissement du bourg	Néo ancien (17 ans)
2	H	55	Journaliste	St-Denis, Eymerits	Néo ancien (9 ans)
3	F	43	Infirmière	St-Denis, Nouet	Néo ancien (20 ans)
4	F	29	Employée	St-Denis, Coudreau	Néo ancien (6 ans)
5	F	50	Employée	St-Denis, Nouet	Rurale
6	F	40	Ouvrier	St-Denis, Goizet	Néo ancien (5 ans)
7	H	28	Ouvrier	St-Denis, Goizet	Néo nouveau (3 ans)
8	F	50	Femme au foyer	St-Denis, Goizet	Néo ancien (10 ans)
9	F	82	Retraitée (agricultrice)	St-Denis, Goizet	Rurale
10	F	29	Femme au foyer	Les Billaux, Gauthiers	Néo nouveau (4 ans)
11	F	28	Employée	Les Billaux, bourg	Rurale
12	F	50	Enseignante	St-Denis, Bourg	Rurale
13	F	28	Employée bibliothèque	St-Denis, Bourg	Rurale
14	F	74	Retraitée (femme au foyer)	St-Denis, Bourg	Rurale
15	H	74	Retraité (médecin)	St-Denis, Bourg	Néo ancien (47 ans)
16	F	63	Retraitée (employée)	Fronsac, coteau	Rurale
17	F	40	Employée	St-Denis, Mauriens	Néo ancien (15 ans)
18	H	72	Retraité	Fronsac, coteau	Néo ancien (25 ans)
19	H	45	Viticulteur	Lalande-de-Pomerol	Rural
20	F	67	Retraitée (femme au foyer)	Lalande-de-Pomerol	Rurale
21	F	47	Sans	St-Denis, Nouet	Néo ancien (24 ans)
22	H	37	Employé (chasseur)	Les Billaux, lot du bourg	Néo ancien (8 ans)
23	H	47	Garde-chasse	Les Billaux, bourg	Rural
24	H	61	Médecin	St-Denis, bourg	Néo ancien (37 ans)

25	F	50	Directrice de mag.	Fronsac, coteau	Rurale
26	H	77	Retraité (agriculteur)	Artigues-de-Lussac	Rural
27	H	48	Employé	Lalande-de-Pomerol	Néo ancien (25 ans)
28	H	57	Pré-retraite	Fronsac, palus	Rural
29	H	45	Employé CCIL	Fronsac, coteau	Néo ancien (20 ans)
30	H	66	Retraité (chauffeur)	Savignac-sur-Isle	Rural
31	H	47	Juriste, maire	Abzac, le Pétreau	Néo ancien (14 ans)
32	F	28	Employée mairie	Abzac, le Pétreau	Néo nouveau (-d'1 an)
33	H	69	Retraité	Abzac, bourg	Rural
34	H	48	Employé mairie	Abzac, lotissement près du bourg	Rural
35	F	81	Retraitée	Abzac, Port du Mas	Rurale
36	F	22	Femme au foyer	Abzac, bourg	Néo nouveau (1 an)
37	H	64	Retraité (cheminot)	Abzac, bourg	Néo nouveau (4ans)
38	F	63	Retraitée (aide sociale)	Abzac, bourg	Néo nouveau (3ans)
39	F	44	Assistante maternel	Les Billaux, lot bourg	Néo ancien (35 ans)
40	F	80	Retraitée (agriculteur)	Les Billaux, bourg	Rurale
41	H	48	Employé, chasseur	Les Billaux, lotissement du bourg	Néo ancien (10 ans)
42	F	35	Femme au foyer	Les Billaux, Gauthiers	Néo ancien (10 ans)
43	H	67	Retraité (menuisier)	Les Billaux, bourg	Néo ancien (38ans)
44	F	52	Employée	Abzac, Port du mas	Néo nouveau (1 an)
45	H	70	Retraité (cadre CCI)	Abzac, Vacher	Rural
46	H	58	Pré-retraité (pétrole)	Abzac, Port du mas	Néo nouveau (4 ans)
47	F	25	Employée	Abzac, Port du Mas	Néo nouveau (1 an)
48	F	39	Propriétaire camping	Abzac, camping	Néo ancien (6 ans)
49	H	61	Retraité (agriculteur et employé communal)	Abzac, Port du Mas	Rural
50	F	62	Retraitée (institutrice)	Abzac, Port du Mas	Rurale

C'est à ces différentes catégories que nous ferons appel, tout le long de ce travail de recherche, lorsqu'il sera question du degré d'ancrage des habitants.

2.3.3. Présentation des clichés photographiques

20 personnes se sont prêtées au jeu de l'enquête photographique : 10 sur la commune d'Avensan, et 10 sur la commune de Sainte-Hélène. 348 photographies ont été réalisées : 216 par des Avensannais et 132 par des Saint-Hélénois.

Leur répartition est assez hétérogène, la quantité de clichés réalisés par une même personne variant du simple au quintuple (de 6 à 31). Précisons que le nombre d'épreuves n'avait pas été fixé, laissant ainsi une plus grande liberté à « l'habitant-photographe ». La seule recommandation était de prendre au moins une photographie pour illustrer chacun des cinq thèmes. Seul le cinquième et dernier thème sur l'évolution imaginée des paysages a posé plus de difficultés. Ainsi, certains n'ont pas su l'illustrer. La gêne ne provenait pas de l'absence de représentation d'une évolution probable du paysage mais de la difficulté pour la personne interrogée d'en rendre compte par la photographie.

A l'exception d'une seule personne – se sentant trop âgée – qui a demandé à son fils de prendre les photographies à sa place en l'accompagnant dans chaque endroit choisi, toutes les personnes ont réalisé personnellement les clichés de leur choix. Deux d'entre elles ont même choisi d'y ajouter des épreuves extraites de leurs albums personnels. Notons que 5 panoramiques ont été réalisés constitués de deux images accolées.

Cette approche par l'enquête photographique est d'autant plus intéressante que certains habitants ont avoué avoir fait suivre l'appareil photo dans chacun de leurs déplacements (il restait dans la voiture) pour pouvoir réaliser des clichés à tout moment et ce, à mesure qu'ils fréquentaient les différents lieux de leurs pratiques quotidiennes. En outre, cette approche présente un intérêt fondamental en vue de la mise en évidence du réel niveau de construction des représentations paysagères ordinaires. Nous montrerons que celui-ci est, en effet, étroitement lié à l'espace pratiqué, que ce soit en termes de résidence, de loisirs, de services, de travail, d'itinéraires de déplacement, tant coutumiers que plus occasionnels.

Nous avons choisi de ne pas présenter l'ensemble des planches photographiques (plus de 320 clichés ont ainsi été réalisés), ce qu'il aurait fallu proposer en annexe. Nous avons préféré les faire apparaître dans le corps du texte pour une meilleure illustration de notre propos et de celui des personnes interrogées. Un renvoi systématique en annexe à la lecture du texte aurait été plus fastidieux pour le lecteur.

Chaque enquête, au préalable enregistrée, est ensuite retranscrite. Il reste alors à analyser les informations recueillies.

2.4. Le traitement de l'information : l'analyse qualitative des enquêtes

« La finalité du traitement de l'information est de produire des vérités, même partielles, sur l'homme et la société »

J. Guibert, G. Jumel (1997, p.123).

Comment procéder pour analyser la masse d'informations recueillies ? Quelles techniques de traitement utiliser afin de répondre à nos questionnements et vérifier nos hypothèses ?

La sensibilité au paysage ordinaire est plus singulière que collective. Il existe certes de grands schémas plus ou moins standardisés (locaux et/ou sociétaux) qui se devinent et/ou se confirment dans les discours paysagers. Cependant, ces schémas sont, la plupart du temps, revisités par le sujet, être singulier dont le rapport au monde participe d'une pluralité de rapports singuliers. C'est pour cette raison que nous œuvrons davantage en faveur d'une analyse qualitative des discours recueillis auprès des habitants, la production d'une sensibilité paysagère familière et quotidienne ne pouvant se traduire par une quantification statistique. Il s'ensuit le refus d'un traitement statistique poussé et de classifications/catégorisations trop strictes. C'est bien l'être humain, qui plus est ici l'être-habitant, qui est appréhendé, en tant qu'individu membre d'un groupe social mais aussi en tant que sujet et conscience autonome.

La méthode de l'entretien autorise l'expression de la singularité d'une parole individuelle. Il convient donc de respecter cette parole unique tout en essayant de proposer une synthèse de la totalité des discours ainsi recueillis. Pour Michelat, il s'agit de « se servir de la singularité individuelle pour atteindre le social »⁵⁶.

Nous ne sommes pas dans une logique de l'échantillon. Ce qui est observé ne vaut pas pour une autre population que celle qui a été directement interrogée. Si généralisation est faite, ce n'est pas tant sur des individus ou des populations mais davantage sur des processus et des relations.

2.4.1. Analyse des discours, analyse de contenu ?

La difficulté d'analyse provient essentiellement du choix initial d'avoir recours à des entretiens semi-directifs. Une telle démarche bénéficie d'indéniables avantages : une plus grande fidélité à la pensée de l'interlocuteur, des réponses spontanées. Ceci est d'autant plus fondamental que le sujet d'étude demeure la sensibilité au paysage. Mais la grande quantité liée à la longueur des discours (deux heures d'entretien en moyenne) et la grande variété du contenu de ces dires posent tout de même des problèmes de classement et de traitement. Seul un réel travail d'analyse détaillée mais aussi de synthèse peut permettre de tirer au mieux parti de cette masse d'informations.

Au cours de notre travail d'analyse, il convenait en outre de nous intéresser, bien sûr, aux idées explicitement verbalisées dans les discours, avec un regard particulier sur le vocabulaire et les expressions employés. Mais nous devons également prêter attention aux silences, hésitations

⁵⁶ Citation extraite de l'ouvrage de Laurence Bardin (2001, p.95) qui fait référence à Michelat G. [1975, « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie, *Revue française de Sociologie*, XVI].

et omissions qui se révèlent souvent aussi éloquentes que des affirmations qui peuvent du reste se contredire.

Les techniques d'analyse de contenu sont nombreuses et la plupart du temps lourdes et difficiles à mettre en place. Mais qu'est-ce que l'analyse de contenu ?

L'analyse de contenu participe de l'analyse du discours dont elle constitue un sous-ensemble. L'analyse du discours se préoccupe à la fois du contenant (analyse linguistique qui étudie les structures formelles du langage) et du contenu (analyse de contenu qui révèle le sens des discours). Ainsi, « l'analyse de contenu cherche à étudier une parole, une personne, ce qu'elle dit » (Ghiglione R., Blanchet A., 1991, p.33). L'accent est donc essentiellement mis sur les « dires » et les « pensers » d'un individu. « L'analyse de contenu est une méthode qui se donne pour but d'analyser objectivement l'information contenue dans un discours, un texte ou un document iconographique » (Guibert J., Jumel G., 1997, p.138).

Chacun est en droit de se poser des questions quant à cette volonté d'objectiver un discours d'une part et quant à la validité et la fiabilité de l'analyse d'un discours produit par un entretien de recherche d'autre part. Tout d'abord, le discours produit correspond-il à ce que pense l'interviewé indépendamment de la situation d'entretien volontairement mise en œuvre ? Quelle est la part de l'interviewer dans cette construction discursive ?

Il convient de garder à l'esprit l'incontournable part de subjectivité qui réside dans ce type de démarche. En effet, comme tout mode de relation sociale, l'entretien met en jeu, dans un contexte donné qui est rarement neutre et peu ordinaire, deux individus aux personnalités différentes (enquêteur et enquêté). Chacun possède sa propre perception de la situation et conduit ses propres stratégies par rapport à elle. Le discours issu de l'entretien demeure ainsi le fruit d'une co-construction. Ainsi, « consciemment ou non, il [l'enquêté] ne nous dit que ce qu'il *peut* et *veut* nous dire » (Ghiglione R., Matalon B., 1998, p. 6). De même, malgré tous ses efforts pour demeurer neutre, l'enquêteur influence indéniablement le discours de la personne qui se prête, avec une plus ou moins grande passivité, à son jeu. Mais la reconnaissance de cette irréductible part de subjectivité inhérente à cette démarche d'enquête, ne doit pas faire oublier la richesse informative du matériau recueilli. C'est d'autant plus vrai pour un sujet aussi subjectif que personnel qu'est la compréhension de la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager. « La reconnaissance d'un biais fondamental n'est pas la marque de l'invalidité d'une méthode mais, au contraire, la condition nécessaire pour que cette méthode atteigne un statut scientifique. Une méthode étant précisément caractérisée par la maîtrise des distorsions auxquelles elle soumet les faits » (Blanchet A., Gotman A., 1992, p.117). Le plus important demeure donc de faire preuve de rigueur tout au long de la recherche, du recueil de l'information à son analyse. Toute approche intuitive doit le plus possible céder sa place à une méthode de travail rigoureuse préalablement mise au point et utilisée de manière systématique. Il convient de ne pas confondre analyse qualitative et approche intuitive des données (Guibert J., Jumel G., 1997, p.140).

La lecture des principaux ouvrages sur l'analyse de contenu et la rencontre de certains chercheurs en sciences sociales nous ont permis de nous arrêter sur la manière de tirer au mieux parti des discours recueillis. « Les techniques d'analyse de contenu existantes sont très lourdes et ne permettent que de retarder des choix plus subjectifs » (Schmitz S., 1999, p.42). Aussi avons-nous choisi de ne pas procéder à la mise en œuvre de techniques lourdes

telles que les analyses formalisées, APD ou ARO⁵⁷ par exemple, qui, dans la mesure où elles révèlent le sens d'un discours à travers l'analyse de la structure du texte, nécessitent une analyse détaillée complète et systématique de chaque entretien. De même, nous n'avons pas été tenté par des techniques certes sophistiquées, comme les traitements informatiques des données, mais qui ont pour conséquence d'éloigner le chercheur de ses données alors abandonnées au seul outil informatique. Cette idée est partagée par Rodolphe Ghiglione et Benjamin Matalon. « Le recours à l'ordinateur, outre la garantie de scientificité qu'il assure aux yeux de certains, permet, par son automatisme, d'obtenir des résultats complexes sans effort, mais aussi sans aucun contact avec les données elles-mêmes, contact qu'on abandonne volontiers aux codeurs » (Ghiglione R., Matalon B., 1998, p.21). En outre, étant donné que le sujet de la recherche porte sur des concepts peu ou pas formalisés au préalable par le locuteur et, de fait, peu ou pas verbalisés explicitement dans le discours, l'objectif est, par conséquent, davantage d'aller « puiser », c'est-à-dire sélectionner et extraire dans les entretiens, les données nécessaires à notre argumentation afin de répondre à nos interrogations et valider ou non nos hypothèses. Si, dans un tel contexte, l'induction orientera nécessairement notre analyse, elle sera toujours associée à une argumentation particulièrement rigoureuse.

Nous procéderons ainsi essentiellement à partir d'une double analyse thématique des entretiens (à la fois verticale et horizontale). « Faire une analyse thématique consiste à repérer des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi » (Bardin L., 2001, p.137).

- Analyse thématique verticale : première analyse thématique, entretien par entretien, afin de mettre en évidence le système des représentations paysagères et la sensibilité particulière de chaque sujet. Cela consiste à relever les thèmes évoqués par chaque individu séparément pour en faire ensuite une synthèse. Cette première étape cherche à mettre en lumière les processus et modes de fonctionnement de la sensibilité au paysage de chacun. Vient alors subséquentement l'analyse thématique horizontale.

- Analyse thématique horizontale : seconde analyse qui consiste à reprendre chaque thème sur l'ensemble des entretiens. Il s'agit de révéler les différentes formes sous lesquelles le même thème apparaît (ou pas, d'ailleurs) d'un enquêté à l'autre. Cette étape de l'analyse s'effectue sur le mode de la comparaison afin de mettre en lumière traits communs, différences ou singularités. A partir de là sont susceptibles d'être mis en œuvre des modèles explicatifs de pratiques et de représentations, voire une catégorisation susceptible d'aboutir à la mise au point de typologies.

Combiner ces deux types d'analyse (verticale - entretien par entretien - et horizontale - ensemble des entretiens -) permet de disposer d'une analyse assez complète du matériau recueilli. En résumé, l'analyse verticale, menée dans un premier temps et entretien par entretien, permet le « déchiffrement » et le « défrichage » de l'information. L'analyse horizontale, dans

⁵⁷ APD (Analyse Propositionnelle du Discours) et ARO (Analyse des Relations par Opposition) sont deux techniques particulières d'analyse de contenu qui, pour atteindre le sens d'un discours, s'intéressent à la structure du texte. Les procédures standardisées et systématiques que suppose la mise en œuvre de ces deux types d'analyse de contenu favoriseraient une certaine forme d'objectivation.

L'APD procède par repérage de référents-noyaux, découpage en propositions et codage systématiques de la totalité du discours en s'appuyant sur sa structure syntaxique et sémantique.

L'ARO s'inspire de l'analyse structurale des récits. Elle procède par découpage du texte en segments ou énoncés, puis réduction des énoncés par mots-clés et enfin classement-agrégation des données, intra et inter entretiens, par les contrastes mis à jour.

un second temps, permet d'aboutir à une synthèse à partir de la mise à jour des ressemblances, différences, régularités, singularités qui ressortent de l'ensemble des entretiens.

À partir des interrogations et des hypothèses formulées au préalable et éventuellement retouchées lors des enquêtes de terrain, les différents thèmes sont définis. Une grille d'analyse, la même pour l'ensemble des entretiens, est ensuite élaborée. Elle constitue alors le cadre stable et, par conséquent, garant de l'homogénéité de l'analyse.

De la même manière que le guide d'entretien, la grille d'analyse est hiérarchisée en thèmes principaux (généraux) et thèmes secondaires (spécifiques). Il s'agit de repérer :

- La présence ou de l'absence des différents thèmes hypothétiquement attendus (l'absence comme la présence peuvent être significatives),
- La fréquence d'apparition ou puissance de leur évocation (peu ou beaucoup présents), selon le postulat suivant : l'importance du thème pour le locuteur augmente avec sa fréquence d'apparition,
- La manière dont ils sont distribués (un même thème présent de manière dispersée dans le discours ou au contraire massé en un même passage),
- La manière dont ils sont évoqués (de manière explicite ou implicite, de manière spontanée ou provoquée),
- La manière dont ils sont connotés (négativement ou positivement, dans quelle direction et selon quelle intensité).

Nous avons pu, pour certaines questions, procéder parallèlement à une analyse lexicale. Il ne s'agit pas d'analyses lexicales lourdes et complètes des enquêtes, mais du relevé du vocabulaire employé pour signifier certains thèmes.

Un tel repérage permet d'envisager ultérieurement un traitement statistique descriptif simple et léger. Cette approche quantitative est davantage envisagée comme un prolongement de l'analyse qualitative. Elle permet le report des résultats obtenus par l'analyse qualitative de contenu dans des tableaux de données ou de contingence. La lecture de ces tableaux facilite les comparaisons entre thèmes et entre individus ou la mise en évidence de variables explicatives (ou facteurs déterminants) qu'elles soient d'ordre socio-démographique (âge, genre, situation familiale), d'ordre socio-culturel (profession, niveau d'étude) ou d'ordre spatial (proximité-éloignement lieu de résidence...). Ces variables d'identification, dites aussi « générales », « classiques » ou encore « objectives », peuvent être croisées avec les types de discours paysagers. Il convient toutefois de ne pas se contenter de ces seules variables comme facteurs explicatifs.

2.4.2. L'analyse des documents photographiques

Si nous reconnaissons l'intérêt des travaux sur l'analyse de l'image développés par l'école bisontine, par exemple, pour notre recherche, en revanche, il ne s'agira pas de procéder à une sémiologie de l'image. Certes les images peuvent parler, mais ce qui nous intéresse c'est bien ce qu'elles font dire. Ainsi, le document visuel n'a pour nous de sens qu'associé au discours qui l'accompagne. En effet, il est important de prendre en considération aussi bien ce qui est explicitement montré sur le cliché (opération de dénotation) que ce qui est suggéré (opération de connotation).

Nous ne tiendrons pas compte, d'une manière générale, du cadrage des clichés souvent difficile à apprécier avec un appareil photographique jetable. Cependant, nous porterons une

attention particulière aux cadrages particuliers voulus par leur auteur (exemple : cliché d'un pin abîmé pour représenter la forêt détruite par la tempête – entendu comme la volonté d'illustrer une situation généralisée par un élément de détail...). Nous ne prendrons pas non plus en considération la qualité des photographies. Rappelons que ces clichés sont réalisés par des amateurs et non des professionnels. En outre, il faudra tenir compte de la saison à laquelle ils ont été réalisés (du début de l'été à la fin d'automne). Des saisons différentes peuvent occasionner des photographies sensiblement différentes. Enfin, chaque cliché devra être envisagé à travers ce qu'il ne montre pas. Une parcelle laissée à l'abandon avec un aspect désertique peut avoir été photographiée pour représenter la déprise agricole ou pour représenter une parcelle anciennement plantée en pins et coupée à blanc après la tempête ou pour l'exploitation de ses arbres.

Au final, il s'agit davantage d'observer et d'interpréter le contenu que le contenant, l'image voulue par le photographe plus que la photographie en elle-même. Réalisé dans de telles circonstances, ce type de document iconographique en dit davantage sur son auteur et sa représentation du paysage que sur le paysage lui-même.

Cet exposé technique peut sembler désincarné. Nonobstant, le contenu des deuxième et troisième parties fourniront l'enveloppe charnelle de cette méthode d'analyse.

Conclusion de chapitre

Ce contact direct avec les habitants rencontrés sur le terrain s'est révélé enrichissant et instructif que ce soit du point de vue des apports pour la recherche menée ou, plus simplement, du point de vue des relations humaines. Ces entretiens s'apparentent à des moments sociaux qui peuvent s'avérer « extra-ordinaires ». En tant qu'enquêteur, certaines rencontres demeurent de très bons souvenirs. De même, certains habitants ont pu vivre l'entretien de manière intense. Ils ont avoué avoir été interpellés, voire touchés et même, pour quelques-uns, « émus » par le sujet de discussion. L'entretien les aurait amenés à réfléchir sur des questions qu'ils ne se posaient pas habituellement, mais qui méritaient finalement qu'ils s'y intéressent davantage, ayant ainsi trouvé des prémices d'explications à certaines de leurs pratiques spontanées ou à certaines de leurs réactions non préméditées en ce qui concerne leur cadre de vie notamment. Une personne a même reconnu qu'en laissant l'enquêteur « *pénétrer son intimité* » elle avait l'impression de « *mieux se connaître elle-même* ». C'était bien là l'objectif : pénétrer au cœur des sentiments, des représentations et des pratiques les plus intimes des individus rencontrés pour conduire, de manière juste et convaincante, cette étude sur la sensibilité au paysage ordinaire.

La démarche d'enquête ici adoptée suppose certes l'acceptation préalable d'une irréductible part d'empirie, mais présente l'intérêt de respecter la parole du sujet en tant qu'individu sensible et éprouvant. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons choisi de laisser une grande place à cette parole habitante dans le corps de notre analyse.

En conclusion de ce chapitre, nous n'hésitons pas à rappeler les propos d'Yves Luginbühl concernant ces questions d'analyse. « [...] Il existe d'autres manières de comprendre les relations des sociétés au paysage, qui ne se fondent pas systématiquement sur des analyses quantitatives, mais sur des études qualitatives. En outre, il est tout à fait possible d'analyser le qualitatif avec des méthodes quantitatives qui n'enlèvent rien à la sensibilité des individus et des groupes à leur cadre de vie. C'est d'ailleurs grâce à ces travaux de nature qualitative sur les représentations sociales du paysage que l'on a pu montrer qu'il existe d'autres systèmes de

représentation qui se distinguent du conventionnel et qui se structurent sur d'autres références esthétiques ou symboliques que les canons de l'esthétique « officielle » (Luginbühl Y., 1999, p.137).

CONCLUSION DE PARTIE

Cette première partie nous a permis de faire un point théorique sur les notions incontournables de ce travail de recherche, tout en posant les principales hypothèses qui le sous-tendent. Elle a également été l'occasion d'exposer nos principes méthodologiques essentiellement centrés sur la mise en œuvre d'une démarche d'enquête auprès des habitants. Une présentation détaillée des deux terrains d'étude support de notre réflexion y a enfin été proposée.

La sensibilité paysagère, loin de constituer un caractère contingent, représente l'essence-même de l'expérience paysagère. Nous la supposons susceptible d'être éprouvée au quotidien par l'être-habitant au sein même de ses lieux de vie ordinaires. Nous consacrerons donc la suite de notre propos à la vérification, à la lumière de l'analyse des enquêtes de terrain, de l'existence incontestable d'une sensibilité paysagère habitante.

Il s'agira tout d'abord, dans la seconde partie, de mettre en évidence les formes qu'est susceptible de prendre la relation paysagère tissée entre l'être-habitant et ses lieux d'ancrage banals, ainsi que ce sur quoi elle repose (matérialités et valeurs). Ensuite, nous caractériserons, dans la troisième partie, la capacité de certains mouvements de transformation affectant l'espace géographique, à déstructurer cette relation paysagère et à engendrer éventuellement le « re-éveil » de la sensibilité paysagère habitante.

SECONDE PARTIE

LES MODALITÉS DE LA SENSIBILITÉ AU PAYSAGE ORDINAIRE

« L'esthétique de la mimesis nous a fait croire que le paysage était un donné naturel mis en scène par l'art, une perception close sans devenir. Pourtant nous le savons de plus en plus, la perception de l'environnement fait partie de l'invention du quotidien ».

Jean-François AUGOYARD (1995, p.345).

Il existe aujourd'hui une manière d'« habiter » les lieux à laquelle semble correspondre une manière – très contemporaine – de « vivre » le paysage au quotidien. Les lieux de vie ordinaires seraient ainsi le support d'une construction paysagère qui, pour être parfois collective, serait le plus souvent individuelle ou encore intime et qui résulterait d'une relation privilégiée, consciente ou inconsciente, entre l'être-habitant et les lieux qu'il habite.

Le propos de cette seconde partie est précisément centré autour de cette interrogation majeure, à savoir : de quelle manière ses lieux de vie ordinaires font-ils « paysage » pour l'être-habitant ? A ce titre, notre réflexion est bâtie autour de trois grandes hypothèses. La première consiste à considérer que la relation paysagère s'élabore dans un contact qui est autant déterminé par « l'objet-paysage » (les réalités matérielles susceptibles d'être embrassées en tant que paysage) que par le sujet, de la posture qu'il adopte face à l'objet (quel qu'il soit finalement, du plus remarquable au plus ordinaire) aux sensations et émotions que lui procure l'expérience et aux valeurs et symboliques qu'il lui attribue. Nous supposons ensuite que la manière d'être sensible au paysage dans les lieux de vie ordinaires se distingue nettement de la manière d'être sensible aux seuls paysages jadis remarquables – dont l'appréciation paysagère est guidée par une « culture paysagère » héritée et profondément ancrée dans la société –, que ce soit en termes de posture du sujet, d'objet appréhendé, de critères d'appréciation du paysage et de conscientisation de l'expérience paysagère qui en découle. Nous supposons enfin que la sensibilité au paysage ordinaire et quotidien est celle d'« un » sujet, certes socialement inscrit, et qu'elle ne peut, par conséquent, être contenue dans le seul carcan de grands schèmes paysagers standardisés à l'échelle de la société ou du groupe social, mais relève tout autant de pratiques quotidiennes et d'un vécu individuel.

Il s'agit donc, dans cette seconde partie, de mettre en évidence les expériences et les pratiques paysagères des habitants au sein de leurs lieux d'ancrage banals, pratiques et expériences qui vont tellement de soi qu'elles passent inaperçues, et qui sont si spontanées et quotidiennes qu'elles en sont devenues « naturelles », parfois au point de ne même pas, ou même plus, faire l'objet d'une réflexion, d'une verbalisation, voire parfois d'une conscientisation. A partir de ces pratiques et de ces expériences, révélées à la lumière des entretiens, nous tenterons de faire émerger la manière dont s'élabore et fonctionne la sensibilité au paysage ordinaire, c'est-à-dire les modalités d'une relation « sensible » que l'être-habitant tisse avec ses lieux d'ancrage banals. Pour ce faire, nous nous attacherons à considérer plus spécifiquement les différentes formes que peut prendre cette relation paysagère ordinaire au regard notamment des postures du sujet (chapitre 1), à identifier ce qui « fait paysage » (matérialités et lieux) dans ces territoires du quotidien (chapitre 2) et à mettre en évidence les critères d'appréciation (ou valeurs) du paysage sur lesquels se fonde cette sensibilité au paysage dans les lieux de vie ordinaires (chapitre 3).

Rappelons que notre démonstration peut, en fonction des points abordés, faire référence à l'ensemble des enquêtes menées au sein de nos deux terrains d'étude (Médoc et basse vallée de l'Isle) ou bien prendre seulement en considération le corpus des entretiens réalisés dans les deux communes médocaines. Nous disposons, en effet, de deux séries d'enquêtes réalisées chacune

à des temps différents de notre recherche, selon des méthodes et avec des objectifs distincts : 50 questionnaires réalisés en 2000 dans quatre communes de la basse vallée de l'Isle et 60 entretiens semi-directifs réalisés en 2002 dans deux communes du Médoc. Or, les entretiens médocains ont été l'occasion de traiter d'une manière plus approfondie certains des thèmes que nous allons considérer ici. C'est la raison pour laquelle si, dans la plupart des cas, nous nous référons à l'ensemble de nos deux corpus d'enquêtes, l'illustration de certaines thématiques requiert parfois de nous appuyer uniquement sur les entretiens médocains. Dans tous les cas, tout ce qui va être dit s'appuie sur les enquêtes qui ont été réalisées, la principale fonction que nous nous sommes assignée étant de transmettre les paroles des habitants rencontrés.

Chapitre 1

Les formes de la relation paysagère ordinaire et les postures du sujet

« L'essentiel est invisible pour les yeux. »

Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*.

L'analyse qui va être menée dans ce chapitre est plus particulièrement polarisée sur les postures du sujet, allant du simple intérêt qu'il peut porter à la question du paysage à la manière dont il choisit ou non de mettre en œuvre la relation paysagère dans son espace de vie, en passant par son implication affective plus ou moins intense dans la construction de cette relation.

Deux hypothèses principales animent et structurent notre propos. Premièrement, nous supposons que l'idée de paysage ne se limite pas au domaine de l'exceptionnel tant d'un point de vue temporel que spatial, mais trouve également ses racines dans ce qui fait l'ordinaire et le quotidien de l'être-habitant. Deuxièmement, au-delà de l'expérience paysagère classique héritée de la Renaissance et fondée sur un regard distancié et esthétisant contrôlé, nous émettons l'hypothèse qu'il existe d'autres manières, moins distanciées et moins contrôlées par l'être-habitant, d'éprouver ses lieux de vie en tant que paysage.

Ce chapitre est donc l'occasion de faire un premier point sur ce qu'est le paysage à proprement parler pour l'être-habitant. S'il échappe difficilement à ce qui fait son caractère exceptionnel, nous montrerons que l'individu conçoit également le paysage en terme d'ordinaire, de quotidien, d'ancrage dans les lieux de vie. Les deux points suivants sont, quant à eux, l'occasion d'examiner les formes de relation paysagère développées par l'être-habitant, qu'il s'agisse d'une relation mise en œuvre de manière intentionnelle – démarche d'un individu qui part à la « rencontre » du paysage – ou qu'il s'agisse d'une relation non intentionnelle – sorte de manière « d'habiter » le paysage au quotidien –. Ainsi, nous considérerons tout d'abord les différentes mises en situation spatiale du sujet, concourant à la mise en œuvre d'une démarche de véritable « rencontre paysagère ». Le positionnement du sujet peut relever d'une volonté de distanciation ou bien, au contraire, d'une recherche de proximité par rapport à l'objet, entendu au sens des matérialités physiques qui composent un espace (une étendue) ou un environnement¹ et qui se donnent à être perçues et ressenties en tant que paysage. Notre analyse s'intéressera

¹ L'espace, à deux dimensions, est une étendue dont l'homme s'exclut en vue de l'appréciation distanciée d'un paysage. L'environnement, à trois dimensions, est quant à lui un volume au sein duquel le sujet s'immerge en vue d'une observation paysagère rapprochée. Mais, dans les deux cas, le point de vue du sujet demeure extérieur ; il ne s'inclut pas dans le paysage. C'est en cela que se distingue le milieu. Il diffère par la place que l'être y occupe et dont découle le type d'expérience paysagère. L'individu se positionne au cœur du « milieu » dans lequel il se situe. Il est inclus dans le paysage dont il participe finalement (à la différence de l'environnement qui entoure le sujet, mais dont ce dernier s'exclut). Le terme milieu est donc, à notre sens, plus approprié à la relation paysagère dite « incorporée », sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

ensuite aux caractéristiques d'une relation paysagère non intentionnelle, dite « incorporée », fondée sur l'instauration spontanée d'une intimité fusionnelle entre l'être-habitant et ses lieux de vie ordinaire.

1. Qu'est-ce que le paysage dans ces lieux de vie ordinaires ? Points de vue d'habitants

Pour répondre à cette question, nous nous intéresserons, tout d'abord, à la définition que les habitants donnent personnellement du terme « paysage ». Nous apprécierons ensuite la place de l'ordinaire dans cette conception du paysage propre à l'être-habitant. Nous tenterons enfin de préciser en quoi l'expérience paysagère peut être quotidienne, tant en terme de temporalité qu'en terme de spatialité.

L'ensemble de ce premier point est traité à partir des entretiens réalisés dans les deux communes médocaines. C'est lors de ces entretiens que nous avons eu l'occasion d'aborder plus spécifiquement la question de la définition du paysage et d'approfondir la place de l'ordinaire et du quotidien dans cette conception.

1.1. Qu'est-ce que le paysage pour l'être-habitant ?

Loin de la profusion, de la diversité et de la grande complexité des définitions du paysage produites par le monde de la recherche, toutes disciplines confondues, nous proposons de donner ici la parole aux habitants. Qu'entendent-ils par paysage ?

Il s'agit donc de cerner, d'après les discours des habitants rencontrés dans le Médoc, leur définition du paysage et tout ce que recèlent pour eux le mot et la chose. Lorsqu'ils définissent le paysage, se réfèrent-ils à leur(s) propre(s) expérience(s) ou bien essaient-ils de donner une définition la plus générale possible, qu'elle relève du dictionnaire ou qu'elle soit le reflet d'idées répandues et véhiculées par la société ? La notion de paysage est-elle réfléchie ? Est-elle appropriée par l'être-habitant ?

Ces questionnements trouvent des éléments de réponse dans l'analyse des discours recueillis auprès des habitants des deux communes d'Avensan et de Sainte-Hélène. Leurs propos font suite à une interrogation précise de la part de l'enquêteur : « *Que signifie, pour vous, le terme "paysage" ?* ». L'occasion de poser cette question s'est présentée au cours de trente-neuf entretiens sur les soixante qui ont été réalisés. En effet, la question n'a été posée que si le cours de la discussion s'y prêtait.

Sont présentés ci-dessous, tout d'abord une liste exhaustive des définitions proposées par les trente-neuf personnes qui ont répondu à la question, puis un tableau de synthèse. Ce dernier a essentiellement pour objectif de récapituler le *panel* des éléments de définition fournis, ainsi que leur importance en fonction du nombre de fois où ils ont été mentionnés par des personnes différentes.

Les définitions du paysage proposées par les personnes interviewées

- Enquête n° 1, Avensan : « Le paysage c'est ce qui m'entoure. C'est la vie de tous les jours. Ici c'est mon quotidien. Le paysage c'est tout ce qui se voit ». (3 éléments de définition différents)
- Enquête n° 3, Avensan : Le paysage « c'est ce qu'il y a devant moi » (1)
- Enquête n° 4, Avensan : le paysage « c'est ce qu'on voit à l'horizon » (2)
- Enquête n° 5, Avensan : « Un paysage c'est beau » (1)
- Enquête n° 6, Avensan : le paysage « c'est la nature, la forêt, tout ce qui pousse naturellement, tout ce qui est sauvage. Pour les lacs et les gravières, c'est l'homme qui est à l'origine, c'est pas naturel. Le paysage c'est le milieu naturel... comme la montagne » (2)
- Enquête n° 7, Avensan : le paysage « c'est la beauté de la nature. C'est la montagne, la mer... La vue que l'on peut avoir. » (4)
- Enquête n° 8, Avensan : le paysage « c'est là où je vis : c'est ce qui m'entoure. Ailleurs, quand on s'en va, c'est plus large, c'est les sites naturels. Ici, c'est mon paysage familier. » (3)
- Enquête n° 9, Avensan : « Le paysage, il est lié à la géographie du terrain. [...] C'est lié à l'environnement géographique. Ici, la Médoc, c'est le plat pays. » (1)
- Enquête n° 10, Avensan : « c'est ce que je vois autour de moi, mon environnement, ce que je perçois. Tout est très lié : paysage, perception auditive. On s'en rend compte quand on le vit... Quand j'étais à Pauillac, la Shell à côté faisait du bruit et de la fumée. C'était un paysage pas tellement beau. C'est donc une perception visuelle et auditive de l'espace autour de nous. » (4)
- Enquête n° 12, Avensan : Le paysage, c'est un ensemble de choses. C'est ce que tu perçois quand tu arrives quelque part... une photo, une vue. C'est ce qu'on voit en premier, avec tous les détails après. C'est aussi l'impression qui se dégage. On est interpellé... la beauté d'un site qui te plaît. Il faut toujours que ça évoque quelque chose. Ça dépend d'une conjugaison d'éléments qui dégagent une impression. Un village qui se reflète dans la Vézère avec les rayons du soleil par exemple... Il faut un contexte... » (5)
- Enquête n° 13, Avensan : le paysage « c'est des prairies, un peu de forêt, des vignes... des paysages de culture donc... pas des friches... n'importe quelle culture... mais j'aime pas les friches » (1 entité paysagère décrite : la campagne)
- Enquête n° 17, Avensan : « le paysage c'est ce que je vois » (1)
- Enquête n° 18, Avensan : « Le paysage, c'est la verdure : les arbres, la vigne. » (1)
- Enquête n° 19, Avensan : « C'est la forêt, c'est ce que je préfère. » (1)
- Enquête n° 20, Avensan : « C'est la forêt, les bois. » (1)
- Enquête n° 21, Avensan : « Un paysage, c'est un espace... agréable et reposant à regarder. C'est le plaisir de la vue, le calme, le silence... » (2 : perception sensorielle + ressenti)
- Enquête n° 24, Avensan : le paysage c'est « un mélange de forêt, de vignes, de bâtisses, de châteaux... » (1 entité paysagère décrite)
- Enquête n° 26, Avensan : « Le paysage, a priori, c'est ce qu'il reste de l'état le moins aménagé par l'homme. Plus c'est sauvage et naturel et plus c'est un paysage qui a de la valeur. Le paysage c'est ce que l'on voit, ce qui est autour de nous, l'endroit où l'on vit... » (4)
- Enquête n° 27, Avensan : « Un paysage, c'est ce que l'on voit autour de nous qui est naturel... avec une grande place pour la végétation et pour la nature. » (4)
- Enquête n° 29, Avensan : Le paysage « c'est tout ce qu'on voit, ce dans quoi on évolue, ce qui nous entoure tout le temps, toute la journée... » (3)
- Enquête n° 30, Avensan : « Le paysage, c'est la nature, c'est tout le vert qu'on peut protéger... » (2)
- Enquête n° 2, Sainte-Hélène : le paysage « c'est quelque chose d'agréable à regarder... La mer ici... » (3)
- Enquête n° 4, Sainte-Hélène : « le paysage signifie pour moi quelque chose de sauvage... plutôt que de transformé par la main de l'homme... Plus c'est urbain, moins la notion de paysage va m'être rendue... » (1)

- Enquête n° 7, Sainte-Hélène : le paysage « je dirais que c'est essentiel... c'est garant d'équilibre et de réjouissance. Il faut qu'il soit le plus arboré possible et le plus apaisant possible. » (2 : végétation + ressenti)
- Enquête n° 8, Sainte-Hélène : le paysage, c'est « Tout... C'est un ensemble... y compris les hommes qui façonnent le milieu en fonction de ce qu'ils en pensent... comme les vrais Médocains forestiers qui ont un rapport particulier avec le milieu et qui le façonnent de cette manière... » (1)
- Enquête n° 9, Sainte-Hélène : le paysage « ça signifie la verdure... » (1)
- Enquête n° 10, Sainte-Hélène : le paysage, « c'est pas mal de verdure, la forêt » (2)
- Enquête n° 11, Sainte-Hélène : « C'est la nature, la végétation. L'entrée du Courtiou par exemple, c'est pas un beau paysage... C'est plein de maisons de toutes les couleurs » (3)
- Enquête n° 12, Sainte-Hélène : « Le paysage, c'est les vieilles bâtisses... les collines... quand y'a le moins de monde possible... C'est tout un ensemble de choses qui vont faire le paysage... » (2)
- Enquête n° 13, Sainte-Hélène : « Le paysage c'est la flore, la faune, mais aussi l'âme d'un lieu... J'associe les habitants au paysage... par exemple, pour un paysage de pins, il faut des sylviculteurs aussi. Le paysage géographique, ça ne peut pas être sans la population, car la population c'est ce qui donne l'âme, les racines... Y'a besoin des bras de l'homme pour faire évoluer le paysage » (1)
- Enquête n° 14, Sainte-Hélène : « Un paysage, c'est lié à la nature. C'est un ensemble nature-habitants... » (2)
- Enquête n° 15, Sainte-Hélène : « Le paysage... ben... on doit s'y sentir bien... c'est bien quand on se promène à pied... ou même en voiture... sans but... sur les pistes... » (1 ressenti)
- Enquête n° 18, Sainte-Hélène : le paysage « c'est la nature, de la verdure, des arbres, les cultures aussi ... » (2)
- Enquête n° 19, Sainte-Hélène : le paysage « ben c'est la forêt, la mer. C'est ce que j'aime et ici on a tout » (1)
- Enquête n° 25, Sainte-Hélène : « Le paysage, c'est l'environnement qui s'offre à la vue, l'œil... Il y a différents pays. Le paysage c'est quelque chose que l'on voit, qui plaît ou pas... C'est un ensemble... » (1)
- Enquête n° 26, Sainte-Hélène : le paysage « c'est une vue sur quelque chose, des formes, vallonné ou plat... C'est l'environnement et les habitants... » (3)
- Enquête n° 27, Sainte-Hélène : le paysage « c'est le coin qu'on s'est fait, qu'on s'entretient, sa maison, son jardin. C'est son paysage propre... » (1)
- Enquête n° 28, Sainte-Hélène : le paysage « c'est tout ce qui nous entoure. Toute la nature avec les arbres, les jardins, les fleurs. Je ne suis pas peintre pour décrire le paysage. Des fois, y'a des couchers de soleil qui seraient beaux à peindre. » (3)
- Enquête n° 30, Sainte-Hélène : le paysage « C'est quelque chose qui nous tape à l'œil quand on passe devant : la forêt par exemple. Là, maintenant, ça ne ressemble plus à grand-chose... avec la tempête, c'est tout cassé, tout saccagé... comme le feu... » (3)

L'analyse des propos présentés ci-dessus permet de dégager 14 éléments de définition distincts, dont neuf traduisent une relation homme-paysage (soit 47 occurrences au total) et cinq autres (présentés en italique dans le tableau) excluent l'être humain pour ne prendre en considération que le milieu (soit 33 occurrences au total). C'est ce que résume le tableau n°11.

Tableau n°11 : Qu'est-ce que le paysage pour les personnes interrogées dans les deux communes médocaines

(définitions proposées par les locuteurs à la suite d'une question explicite : « Que signifie, pour vous, le terme "paysage" ? »)

Le paysage, c'est... *	Nombre d'occurrences
...« ce que je vois » **	11
...« la nature », « ce qui est naturel », « ce qui est sauvage »	11
<i>Formes paysagères explicitement et/ou directement nommées ou décrites (forêt, montagne, mer, campagne)</i>	10
...« la verdure », « la végétation », « ce qui est vert »	8
... « ce qui m'entoure »	7
...lié à la notion de « beau », « pas beau », « beauté »	6
...« Le quotidien », « la vie de tous les jours », « paysage familial », « coin qu'on s'est fait »	5
« ce qu'on ressent » émotionnellement	5
Les hommes dans leur milieu	4
...« ce que je perçois » sensoriellement (rôle des autres sens que la vue)	3
...« une vue » (une photo)	3
...« ce qui est devant moi »	3
<i>Formes du relief</i>	3
<i>Le bâti</i>	1

* : les définitions du paysage proposées par les locuteurs peuvent être très brèves comme très étayées. Les plus étayées d'entre elles comprennent souvent plusieurs éléments de définition que nous avons choisi de fractionner en propositions différentes dans le tableau. Ainsi, une même personne peut avoir évoqué plusieurs des propositions présentées ci-dessus. La totalité des occurrences est donc supérieure à 39.

** : les propositions présentées entre guillemets sont directement extraites des discours des habitants.

Définir le paysage n'est pas une affaire aisée. Les propos recueillis témoignent d'ailleurs de cette difficulté éprouvée par les personnes interviewées. Ainsi certains locuteurs se contentent-ils simplement de décrire ou de nommer une ou plusieurs entité(s) paysagère(s) (5 personnes sur 39) sans essayer de proposer une définition plus abstraite. La forêt demeure l'unité paysagère la plus fréquemment citée (6 occurrences) – rappelons que c'est aussi celle qui constitue leur lieu

de vie –, suivie de la mer (3 occurrences), de la montagne (2 occurrences) ou de la description plus ou moins détaillée d'un paysage de campagne (deux agriculteurs à la retraite n'ayant jamais quitté leur « *coin* »). D'autres s'appuient sur l'évocation de ces entités paysagères pour illustrer, voire étayer, leur définition (5 personnes sur 39).

Mais au-delà de cette plus ou moins grande difficulté à fournir la signification précise d'un terme à propos duquel même chercheurs et professionnels n'ont pas encore réussi à s'accorder vraiment, les discours recueillis mettent en exergue deux grandes manières de définir le paysage. La première implique le sujet. Plus largement, elle met en lumière la relation homme-paysage. Elle confère à l'individu un positionnement particulier dans l'espace (« *le paysage, c'est ce qui m'entoure* » ou « *ce qui est devant moi* »), engage sa perception sensorielle (« *ce que je vois* », « *ce que je perçois* »), témoigne de sa réaction émotionnelle (« *ce que je ressens* » ou les sentiments qui se dégagent), convoque son jugement de valeur (notion de ce qui est « *beau* » ou *laid*). De cette première manière de définir le paysage, retenons que, pour plus du quart des personnes interrogées sur la question (11 sur 39), le paysage c'est avant tout « *ce que je vois* ». Les locuteurs reprennent ainsi à leur compte l'idée généralement admise que le paysage existe principalement à travers le regard de l'être humain.

La seconde manière de définir le paysage exclut l'être humain pour ne prendre en considération que le milieu. Sont alors directement décrites ou explicitement nommées des formes paysagères particulières (forêt, montagne, mer, campagne) ou bien sont évoquées certaines de leurs composantes telles que « *la végétation* » (ou « *ce qui est vert* », « *la verdure* »), le bâti, les formes du relief. Soulignons d'emblée le caractère anecdotique des formes du relief que seules 3 personnes sur 39 évoquent. De cette seconde manière de définir le paysage, retenons que, pour plus du quart des personnes interrogées (soit 11 sur 39), le paysage, c'est avant tout ce qui est « *naturel* ».

Finalement, ces deux manières de caractériser le paysage témoignent d'une grande hésitation concernant la place que l'individu se confère dans le paysage. D'ailleurs, seules 4 personnes replacent volontairement l'être humain au sein du milieu dans lequel il vit. Elles présentent alors le paysage comme un ensemble qui associe « *l'environnement et les habitants* » ou encore un « *ensemble nature-habitants* ». Deux d'entre elles expliquent ainsi leur conception. Le paysage, « *c'est un ensemble, y compris les hommes qui façonnent le milieu en fonction de ce qu'ils en pensent...* » (enquête n°8, Sainte-Hélène). « *Le paysage géographique, ça ne peut être sans la population, car la population c'est ce qui donne l'âme, les racines...* » (enquête n°13, Sainte-Hélène). Mais cette volonté de replacer l'être humain dans le paysage demeure, rappelons-le, très minoritaire.

Le rôle de la vue domine par rapport aux autres sens. Pour plus du tiers des personnes interrogées, le paysage c'est « *ce qui se voit* » ou la « *vue que l'on peut avoir* »... Ainsi, 14 personnes sur 39 associent le regard à l'idée de paysage. Notons toutefois que si la vue demeure le principal sens mobilisé pour l'appréciation du paysage par l'être-habitant, 3 personnes mentionnent également la place des autres sens : le paysage c'est « *ce que je perçois* ». Dans ce contexte, sont plus particulièrement évoqués le rôle de la perception auditive (liée au silence ou au bruit) et celui de la perception olfactive (liée aux odeurs agréables ou déplaisantes).

Par ailleurs, le caractère esthétique du paysage est peu convoqué. Seules 6 personnes sur 39 évoquent explicitement la notion de « *beau* ». En outre, pour les 5 personnes qui prennent en considération ce qu'elles ressentent pour définir le paysage, l'émotion procurée par l'expérience paysagère passe plus souvent par la caractérisation d'un bien-être que par l'émoi esthétique. Le paysage, « *on doit s'y sentir bien* » ; « *c'est un espace agréable à regarder* » (deux occurrences) ; « *c'est garant d'équilibre et de réjouissance* » ; « *il doit être le plus apaisant possible* ».

Enfin, 5 personnes sur 39 associent la notion de paysage à celle, temporelle, de quotidienneté et/ou à celle, clairement spatialisée, d'espace de vie, parfois même réduit à l'espace résidentiel. Ainsi, le paysage s'appréhende au « *quotidien* », se confond avec « *la vie de tous les jours* » et se rencontre à « *l'endroit où l'on vit* ». C'est « *le coin qu'on s'est fait, qu'on s'entretient, sa maison, son jardin. C'est son paysage propre* ». De telle manière envisagé, on comprend que certains le constituent en « *paysage familial* ».

En résumé, les définitions préliminaires du paysage, proposées par les personnes interviewées, positionnent le plus souvent l'homme en tant qu'observateur (« *le paysage, c'est ce que je vois* »), extérieur et distancié (le paysage c'est « *ce qui m'entoure* », « *ce qui est devant moi* »), d'une « *nature* » essentiellement appréciée pour ce qu'elle offre de typiquement « *naturel* » ou « *sauvage* » et donc surtout pour ses attributs végétaux (« *la végétation* », « *la verdure* » et, par suite logique, « *tout ce qui est vert* »). Tout en faisant une large place à ces idées préconçues largement répandues dans la société (rôle majeur de la vue, du milieu qui se doit d'être le plus « *naturel* » possible), ces définitions peuvent néanmoins témoigner de conceptions se détachant de ces lieux communs. Ainsi, l'idée d'un caractère à la fois esthétique et exceptionnel du paysage est loin d'être majoritaire. Au contraire, certains discours évoquent même l'idée de ressentis paysagers – ressentis davantage liés au sentiment de bien-être qu'à une jouissance purement esthétique – au sein même des lieux d'ancrage banals. Ils laissent ainsi présager la place de l'ordinaire dans l'idée que se fait l'être-habitant du paysage.

1.2. Quelle est la place de l'ordinaire dans la conception du paysage propre à l'être-habitant ?

En guise d'introduction, citons les propos d'une femme, parisienne et mariée à un ardéchois, rencontrée par Martin de la Soudière et qui s'interroge sur ce qu'est le paysage. Pour elle, « le sur-emploi de cette notion risque de valoriser le spectaculaire, le pittoresque, au détriment de ce qui, dans le territoire, fait à la fois le quotidien des habitants et les fait rêver et ressentir de la beauté, dit le sens de l'espace, mais en dehors des sentiers battus et des sites consacrés »².

La question soulevée trouve-t-elle un écho dans les discours des habitants d'Avensan et de Sainte-Hélène ? Appréhendent-ils le paysage en terme « *ordinaire* » ou « *exceptionnel* » ? Lorsque la dimension ordinaire du paysage apparaît dans le discours, est-ce en opposition à un paysage qui serait « *exceptionnel* », c'est-à-dire plus remarquable, ou bien cette idée de l'existence d'un paysage ordinaire s'élabore-t-elle de manière autonome, sans faire référence à la caractérisation exceptionnelle habituellement inhérente à la notion de paysage ?

Le tableau n°12 nous éclaire sur la manière dont les 60 personnes rencontrées sur les communes d'Avensan et de Sainte-Hélène appréhendent le paysage en général. Pour chaque habitant, après une analyse détaillée de l'ensemble de l'entretien, nous précisons si le paysage est seulement « *paysage* », sans être qualifié plus spécifiquement, ou bien si son évocation renvoie, de manière explicite ou implicite, à des dimensions plus précises, ordinaire et/ou exceptionnelle, que ces deux dimensions soient envisagées de manière indépendante ou associée.

² Citation extraite d'un site Internet dédié à Martin de la Soudière : <http://www.ardecol.ac-grenoble.fr>

Tableau n°12 : Caractérisation ordinaire et/ou exceptionnelle du paysage à travers les discours d'habitants

(Cette caractérisation, explicitement évoquée par le locuteur ou simplement sous-entendue, est proposée à la suite d'une analyse détaillée de chacun des soixante entretiens réalisés dans le Médoc)

<p>Paysage ordinaire et paysage exceptionnel = 2 notions distinctes et opposées Le paysage est évoqué à travers sa dimension ordinaire (en général ici*) et sa dimension exceptionnelle (le plus souvent ailleurs) avec une mise en opposition systématique des deux dimensions › Double évocation de l'ici et de l'ailleurs en tant que paysage</p>	33
<p>Paysage ordinaire = une notion autonomisée Le paysage est uniquement évoqué à travers sa dimension ordinaire (ici) sans opposition à un paysage exceptionnel (ailleurs ou ici) mais qualifié en tant que tel par rapport à un « autre » regardant › Unique évocation de l'ici en tant que paysage</p>	2
<p>Paysage ordinaire = une notion sous-entendue Le paysage est évoqué à travers l'ici, sans caractérisation explicite de son caractère « ordinaire »**, mais sans référence systématique à un caractère exceptionnel, à un ailleurs ou au regard de l'autre › Unique évocation de l'ici en tant que paysage</p>	11
<p>Paysage exceptionnel = une notion unique Le paysage n'est évoqué qu'à travers son caractère exceptionnel (le plus souvent ailleurs mais parfois aussi ici par le biais de vues « exceptionnelles » par exemple) C'est le paysage-spectacle ou le paysage de carte postale › Evocation de l'ailleurs (ou de l'ici pour un cas particulier d'une personne dont l'ailleurs est devenu l'ici)</p>	4
<p>Reconnaissance d'un paysage sans caractérisation spécifique Le paysage n'est envisagé ni en terme ordinaire, ni en terme exceptionnel › Double évocation de l'ici et de l'ailleurs</p>	8
Autres***	2
TOTAL	60

* : le terme « ici » représente les lieux qui constituent l'espace de vie

** : dans ce cas, la dimension « ordinaire » (au sens de « non extraordinaire », « non exceptionnelle ») des lieux habités n'est pas explicitement verbalisée (parce que peut-être non conscientisée) mais fait simplement l'objet d'un discours qui met en avant un « joli » paysage de campagne (ou de forêt) auquel le sujet est très attaché et dont le caractère banal demeure en fait sous-entendu.

*** : cette catégorie prend en compte deux cas particuliers. Le premier est celui d'une personne pour qui la notion de paysage se confond avec celle d'« écosystème », lequel n'est pas spécifié en terme ordinaire et/ou exceptionnel. Le second cas est celui d'une personne pour qui le paysage se confond – ou plutôt se confondait – avec son espace de vie (aucune évocation de l'ailleurs en tant que paysage). Cependant son discours insiste sur la « déqualification » actuelle de ce quotidien en tant que paysage du fait de bouleversements trop importants qu'elle ne parvient pas à assimiler.

La majorité des habitants rencontrés à Avensan et à Sainte-Hélène (soit 35 sur 60) concèdent à leur espace de vie une dimension paysagère ordinaire. Toutefois, presque tous (soit 33 sur 35) opposent « leur » paysage ordinaire à un paysage qui serait exceptionnel, c'est-à-dire davantage « remarquable », ailleurs. De fait, l'ici est ordinaire et l'exceptionnel se cherche autre part. Les deux dimensions existent donc de manière dépendante. En effet, c'est en conférant une dimension paysagère « ordinaire » à leur espace de vie que ce dernier jouit de la possibilité de devenir paysage et trouve la justification de son existence en tant que paysage au regard des paysages remarquables. « *J'aime les paysages de montagne, mais pas*

pour y vivre à longueur de temps... Non pas pour que ça dure... La forêt landaise, elle n'est pas extraordinaire mais c'est mon paysage à moi » (enquête n°1, Avensan). « *Je me trouve bien dans la forêt des Landes... même si pour de belles vues je préfère être dans des zones à relief »* (enquête n°8, Sainte-Hélène). « *Le paysage ici c'est la verdure, les arbres, la vigne... Mais, pour moi un beau paysage, c'est en montagne avec un coucher de soleil et le relief qui change »* (enquête n°18, Avensan).

Finalement, seuls 2 habitants sur 60, soit une très petite minorité, autonomisent la dimension ordinaire du paysage de leurs lieux d'ancrage banals. Pour ces deux personnes, un paysage existe, pour lui-même et en tant que tel, au sein de leur espace de vie quotidien sans que la justification de son existence en appelle à son caractère « ordinaire » au regard de celui exceptionnel des paysages remarquables. En revanche, c'est par rapport à un « autre » regardant qui, étranger aux lieux, n'y vivrait pas et, par conséquent, ne saurait lui concéder de qualité paysagère, que ce paysage est reconnu comme ordinaire. Apparaît ici l'idée que les lieux de vie ordinaires ne peuvent être qualifiés en tant que paysage que par l'être-habitant, c'est-à-dire précisément par celui qui y vit et le vit.

Si, pour ces deux habitants, il existe un ordinaire paysager reconnu en tant que tel, 11 autres qualifient également leur espace de vie en terme paysager mais ne l'identifient pas explicitement comme ordinaire. Pour ces 11 personnes en effet, le paysage est exclusivement envisagé à travers leurs lieux d'ancrage banals et ce, sans jamais, d'une part, lui conférer un caractère ordinaire et sans jamais, d'autre part, faire référence au regard de l'autre ou à un ailleurs jugé plus exceptionnel. Leur discours met en scène un « *joli paysage de campagne »* ou un « *paysage de forêt plaisant »* auquel le sujet semble très attaché et dont le caractère banal est en fait sous-entendu. La notion de paysage est ici égocentrée dans la mesure où la justification de son existence ne nécessite ni une mise en comparaison – voire une mise en opposition – avec d'autres paysages jugés plus remarquables par l'être-habitant lui-même, ni une reconnaissance de sa « non existence » vis-à-vis du regard de l'autre.

Face à cela, 4 habitants sur 60 n'éprouvent le paysage qu'à travers son caractère exceptionnel. Le plus souvent ailleurs, mais aussi en de rares occasions ici, quand certaines circonstances sont réunies, ce paysage relève du spectacle, du beau décor, de la carte postale. Notons le cas particulier d'une habitante pour qui l'idée de paysage suppose un caractère exceptionnel mais pour qui cet exceptionnel, paradoxalement, se confond désormais avec son espace de vie. Cette personne, originaire de Nancy, était en fait à la recherche d'un cadre de vie « exceptionnel », tel qu'elle se le représentait. A Sainte-Hélène, où elle réside depuis moins d'un an, elle semble avoir trouvé son idéal paysager rêvé (la proximité de la mer). Mais au final, cette personne n'a-t-elle pas quitté son lieu de vie (Nancy) pour un « ailleurs exceptionnel et idéalisé » ?

Enfin, pour 8 locuteurs, le paysage, ici comme ailleurs, se raconte sans que lui soit attribué un caractère ordinaire ou exceptionnel. Le lieu est paysage par la manière dont il est ressenti et s'il est éprouvé en tant que tel. Pour la plupart, ces personnes sont profondément enracinées, ancrées depuis toujours ou de longue date (plus de vingt ans) dans leur espace de vie.

En résumé, l'ordinaire est paysage, qu'il soit ou non qualifié ainsi explicitement, que son existence nécessite ou non une justification par rapport au regard des autres ou par rapport au regard de l'être-habitant lui-même. Ceci confirme une de nos hypothèses selon laquelle même ordinaire, c'est-à-dire sans caractère exceptionnel, un lieu peut exister en tant que paysage pour un individu. Les lieux de la vie quotidienne sont donc susceptibles de faire l'objet d'une qualification paysagère par l'être-habitant.

1.3. Temporalité et spatialité de l'expérience paysagère : un paysage quotidien ?

Nous venons de voir qu'au moins 56 Médocains sur 60 confèrent un caractère paysager à leur espace de vie. D'un tel constat découle un double questionnement : questionnement sur la temporalité du paysage ordinaire (est-il quotidien, au sens de permanent ou quasi permanent ?) et, par voie de conséquence, questionnement sur sa localisation/spatialisation (est-il partout, en tous lieux de la vie quotidienne ?).

D'une part, pour les habitants qui confèrent à leur espace de vie une qualification en tant que paysage, cette qualification paysagère correspond-elle à une pratique et même un vécu quotidiens ? Si quotidienneté il y a, est-ce une expérience de tous les instants ou relève-t-elle davantage de moments ponctuels, de temps spécifiques, c'est-à-dire d'une temporalité clairement discernable ? Autrement dit, y'a-t-il des « moments paysagers » ? Des temps de rencontre privilégiés ?

D'autre part, l'espace de vie est-il paysage dans son ensemble ou bien certains lieux seraient-ils élus « paysage » tandis que d'autres demeureraient sans qualification paysagère ? Autrement dit, y'aurait-il des « lieux paysage » spécifiques ? Des endroits privilégiés de l'espace de vie où l'être-habitant va à sa rencontre ?

Force est de constater la vraisemblance de chacune de ces hypothèses. Tout dépend si l'espace de vie est vécu en tant que paysage, d'une part, et de la manière dont le paysage est pratiqué dans l'espace de vie – ce qui ne revient pas exactement au même – d'autre part. En fait, tout est lié à l'existence ou à l'absence d'une intentionnalité³ paysagère. Ainsi, la relation paysagère, c'est-à-dire cette relation sujet-objet particulière susceptible de produire du paysage, peut prendre forme de deux manières différentes.

La première est la résultante d'une démarche volontaire de l'être-habitant qui, à un moment donné, va à la rencontre du paysage et le produit en tant que tel. Provoquée, cette rencontre nécessite que soient réunies certaines conditions : une mise en situation spatiale du sujet qui adopte une posture⁴ particulière pour provoquer la rencontre et un « objet-paysage » susceptible de garantir l'expérience paysagère recherchée. Cette démarche s'effectue à certains « temps » du quotidien (certains moments de la journée, de la semaine...) et en certains lieux de l'espace de vie.

La seconde forme de relation paysagère se caractérise, quant à elle, par l'absence d'intentionnalité. L'être-habitant, en effet, « vit » le paysage, « est » le paysage sans que soient mises en œuvre les conditions nécessaires à une rencontre. Le paysage est là malgré lui, c'est-à-dire malgré les matérialités qui lui permettent de prendre corps et malgré le sujet qui le fait exister en tant que tel. Dans ce cas, il n'y a pas d'intentionnalité de rencontre, pas de démarche paysagère consciemment élaborée par l'être-habitant. Ce paysage-là, produit d'une relation particulière entre le sujet et la réalité matérielle de ce monde, relève d'un vécu, à la fois non contrôlé et machinal, plus que d'une pratique délibérée. Il s'agit en quelque sorte, pour le sujet,

³ L'« intentionnalité » est entendue ici au sens phénoménologique du terme. Elle relève de l'action consciente du sujet et de sa nécessaire tension vers quelque chose, à savoir, dans ce cas précis, la mise en œuvre d'une relation paysagère. A ce propos, Raffaele Milani explique que « dans l'expérience paysagère, le paysage est devenu un art grâce à l'extension et à l'intensification de l'acte intentionnel » (Milani R., 2005, p.26).

⁴ Une posture est une « attitude particulière du corps », nous dit *Le Petit Robert* qui propose « position » comme synonyme. Nous l'entendons ici au sens, également utilisé par Alain Corbin (2001), de positionnement du sujet dans l'espace et d'attitude adoptée par celui-ci pour mettre en œuvre une rencontre paysagère.

d'une « incorporation » paysagère. Il n'y a donc ni lieu, ni moment privilégiés. On imagine assez bien, en effet, qu'un tel « vécu paysager » puisse prendre forme partout et tout le temps.

La suite de notre propos est structurée suivant ces deux types de relation paysagère. Dans un premier temps, nous ferons le point sur les postures et conditions d'observation adoptées par l'individu qui part, au sein même de son espace de vie, à la rencontre du paysage. Dans un second temps, nous montrerons de quelle manière l'être-habitant « se (sur-)prend à habiter le paysage »...

Si nous avons choisi, pour la clarté de l'exposé, d'analyser séparément ces deux formes de relation paysagère, soulignons cependant que l'une n'exclut pas l'autre. En effet, l'individu peut, tout en même temps, éprouver son paysage quotidien de manière incorporée et mettre également en œuvre des temps de rencontre privilégiés, comme il peut – mais c'est plus rare – développer l'une ou l'autre de ces deux formes de relation paysagère.

Les questionnaires réalisés dans la basse vallée de l'Isle et les entretiens semi-directifs réalisés dans le Médoc nous apportent, à ce sujet, des informations différentes. Les premiers nous renseignent surtout sur les diverses manières d'aller à la rencontre du paysage et les moyens mis en œuvre par les individus pour y parvenir (mises en situation spatiale, lieux d'observation, etc.). En revanche, ils nous éclairent peu en ce qui concerne une « manière incorporée » de vivre le paysage. Les entretiens semi-directifs réalisés dans le Médoc nous informent davantage, quant à eux, sur la distinction entre une démarche de rencontre, quelle qu'elle soit, et un vécu paysager non intentionnel, ce que nous nommons « incorporation paysagère ».

2. « Quand l'être-habitant part à la rencontre du paysage... » : postures et conditions d'observation

La qualification en tant que paysage que l'être-habitant confère à son espace de vie est donc susceptible d'être le fruit d'une recherche d'expérience paysagère propre à certains lieux et menée en certains moments du quotidien. Dans ce cas, le sujet provoque l'expérience en partant à la rencontre du paysage. Cette démarche peut, semble-t-il, soit être centrée uniquement sur le paysage proprement dit (le sujet part se promener et/ou visiter certains lieux sélectionnés pour l'occasion), soit être associée à des pratiques de la vie quotidienne (le sujet choisit un itinéraire plutôt qu'un autre, pour se rendre à son travail ou aller chercher son pain par exemple, car il y juge le paysage « *plus joli* » ou « *plus agréable* »).

Il existe des démarches volontaires de mise en œuvre de rencontre paysagère liées à des pratiques quotidiennes qui relèvent d'une réelle intentionnalité de la part de l'habitant. « *Ce que je prends souvent, c'est la route de Saint-Raphaël pour aller travailler à Saint-Médard. Je passe toujours par là. Je prends pas la route du Médoc... Par là c'est joli, c'est la nature, c'est tranquille. Je m'arrête parfois pour cueillir des fleurs au bord de la route* » (enquête n°12, Avensan). A propos de l'itinéraire d'un autre de ses déplacements fréquents, cette même locutrice précise : « *Pour te dire à quel point j'aime pas ces gravières... Quand je dois aller chez Olivier [son gendre], je prends la route du château Citran... pour éviter les gravières... et puis c'est bien plus joli...* ». Une autre idée d'intentionnalité est présente dans les propos de cet autre Avensannais qui nous parle de « son » paysage : « *C'est pas idéal mais ça me suffit. J'ai tout ce que je veux à portée de main : forêt, plans d'eau...* » (enquête n°22, Avensan). Ces deux exemples montrent la mise en œuvre de démarches volontaires pour produire ou éviter une rencontre paysagère au quotidien.

Quoi qu'il en soit, la rencontre a lieu à partir du moment où toutes les conditions d'émergence d'un paysage sont réunies. Participent de ces conditions : l'« objet-paysage », ce qui le constitue en tant que réalité matérielle, ce qui se donne à être perçu par les sens, mais aussi et surtout le sujet en situation d'observation. Autrement dit, si l'objet observé compte, tout dépend de la posture choisie par le sujet pour mettre en œuvre la rencontre.

Deux grands types de posture sont globalement adoptés. Le premier consiste à privilégier une mise en situation spatiale distancée du sujet par rapport à l'objet. Le second œuvre, au contraire, à un contact rapproché entre le sujet et l'objet. De manière un peu caricaturale, les personnes rencontrées dans la basse vallée de l'Isle et dans le Médoc résument ces deux grandes postures à deux positionnements distincts dans l'espace. Pour certains, le paysage s'apprécie depuis des points d'observation élevés et/ou doit offrir de « *belles vues* ». Pour d'autres, il faut le « *vivre de dedans* », être immergé en son sein. Le tableau n°13 relate la posture de prédilection de chaque locuteur.

Tableau n°13 : De la manière d’aller à la rencontre du paysage (posture distanciée et/ou posture d’immersion)

Posture adoptée pour observer le paysage	Nombre de personnes concernées
Etre à distance	39
Etre immergé au sein du milieu observé	39
Les deux sans préférence (être immergé ou être à distance)	20
TOTAL des personnes adoptant une posture de manière intentionnelle	98
Aucune posture adoptée de manière intentionnelle ⁵	12
TOTAL des personnes interrogées	110

Ce tableau révèle une répartition parfaitement équilibrée entre ceux qui préfèrent adopter une position distanciée par rapport au paysage (39 personnes sur 98 disant adopter une posture particulière de manière intentionnelle) et ceux qui choisissent d’être immergés en son sein (39 sur 98). Face à ces prises de position marquées – dans tous les sens du terme –, moins nombreux sont ceux qui, finalement, se prêtent, sans exclusive, à l’une et l’autre de ces deux postures (20 habitants seulement sur 98). Un tel constat conforte l’hypothèse selon laquelle, au-delà de l’expérience paysagère classique fondée sur une mise à distance par rapport à l’objet observé, il existe une autre manière d’aller à la rencontre du paysage, plus rapprochée, qui compte au moins autant que la première dans les lieux de vie ordinaires.

⁵ Pour une douzaine de personnes sur 110 interrogées, aucune posture adoptée de manière intentionnelle n’a pu être mise en évidence. Une telle situation est l’occasion, pour nous, de rappeler la difficulté de l’analyse face à l’hétérogénéité des discours recueillis entre les cinquante questionnaires réalisés dans la basse vallée de l’Isle, d’une part, et les soixante entretiens semi-directifs réalisés dans le Médoc, d’autre part. Les enquêtes réalisées sous forme de questionnaire proposaient une question ouverte sur la manière dont l’individu préfère apprécier le paysage. De fait, toutes les personnes interrogées ont cherché à répondre, de façon plus ou moins détaillée, à la question. C’est une des raisons pour lesquelles tous les habitants interrogés dans la basse vallée de l’Isle sont susceptibles d’aller à la rencontre du paysage. Reconnaissons toutefois que certaines personnes ont paru plus gênées que d’autres pour répondre à la question (réponses succinctes et/ou hésitantes). Sans doute cet embarras était-il lié à l’absence précise ou à la moindre pratique de la mise en œuvre d’une démarche volontaire de rencontre paysagère. En revanche, lors des entretiens menés dans le Médoc, cette question n’a pas été explicitement posée. De fait, n’abordaient leur manière d’aller à la rencontre du paysage que les seuls interlocuteurs pour lesquels l’expérience paysagère est synonyme d’intentionnalité et de mise en situation spatiale du sujet. C’est pourquoi 12 Médocains ne mentionnent pas de démarche de rencontre paysagère. Cette absence d’intentionnalité, en ce qui concerne toute pratique paysagère, ne doit cependant surtout pas être associée à une absence de reconnaissance de l’existence d’un ordinaire paysager. Elle préfigure en fait un « vécu paysager » plus spontané que volontaire et, dans tous les cas, non conscientisé. Mais nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

La première posture passe par une prise de recul et/ou de hauteur pour l'observation distanciée et spectatorielle d'une étendue généralement ouverte dont la mise en scène offre le spectacle d'une belle vue. La seconde implique un contact direct avec le milieu observé pour une plus grande proximité avec ce qui est fréquemment nommé la « nature ». Cette seconde posture relève de ce que nous nommons l'« immersion paysagère ». Nous proposons, pour la clarté de l'exposé qui va suivre, de présenter ces deux postures l'une après l'autre, tout en reconnaissant au préalable leur caractère non exclusif, voire complémentaire, dans la pratique paysagère des lieux de vie ordinaires.

2.1. Observation distanciée et attitude spectatorielle : la mise en spectacle du paysage ordinaire

« Face à un paysage, on se poste et on regarde. Toutes les attitudes spectatorielles sont fondées sur la distance. Quand l'on considère ce que nous appelons un paysage, nous nous sentons, tout à la fois, face à un espace et en dehors de lui. Pour celui qui le regarde, cet espace devient un tableau, donc quelque chose d'extérieur à soi. »

Alain Corbin (2001, p.21).

La première posture que nous allons présenter – la posture dite « classique », celle dont nous avons hérité (nous l'évoquerons) – implique une mise en situation spatiale distanciée du sujet. Associées à la vue – principal sens en action –, hauteur, échelle, distance et perspective par rapport à l'objet jouent un rôle majeur. Bénéficier de beaux points de vue, avoir une vue qui se prolonge au loin vers l'horizon ou jouir d'une vue panoramique requiert en effet d'adopter une certaine position dans l'espace. Il faut être à une certaine distance de ce qui est regardé, être en hauteur, se placer à une fenêtre, se trouver dans un endroit ouvert, etc. Dans tous les cas, adopter une telle posture nécessite de se rendre dans les endroits appropriés.

2.1.1. De l'importance d'être en hauteur

Les trois tableaux (n°14, n°15 et n°16) qui suivent font le point sur l'importance, exprimée par une partie des personnes rencontrées, d'être en hauteur pour observer leur paysage ordinaire.

Tableau n°14 : Verbalisation explicite de l'importance d'être en hauteur pour apprécier le paysage

Terrain d'enquête	Nb d'habitants appréciant être en hauteur pour observer le paysage	Sur le nombre total de personnes adoptant une posture distanciée
Dans le Médoc	7	24
Dans la Basse vallée de l'Isle	28	35
TOTAL des deux terrains confondus	35	59

D'après ce premier tableau, les deux terrains d'étude confondus, 35 personnes apprécient d'observer le paysage d'une hauteur sur les 59 (soit quasiment la moitié) qui adoptent une posture distanciée pour aller à la rencontre du paysage dans leur espace de vie. Une analyse plus détaillée permet de constater que cela concerne moins d'un tiers des Médocains qui adoptent une telle posture (7 sur 24) mais plus des trois quarts des habitants de la basse vallée de l'Isle (28 sur 35). La topographie de ces deux espaces y est sans doute pour beaucoup. En effet, la partie du Médoc ici concernée est souvent décrite par ses habitants comme une plaine sans élément de relief distinctif. Cette absence, par ailleurs souvent déplorée, d'élément topographique un peu plus marqué peut expliquer que le positionnement en hauteur y soit moins recherché. *A contrario*, la basse vallée de l'Isle est caractérisée par un relief plus varié (se conférer, pour mémoire, à la présentation des terrains d'étude proposée en première partie). Ainsi, coteaux et buttes soulignent, légèrement mais suffisamment pour que ce soit noté, la vallée de part et d'autre de son cours d'eau principal et de ses affluents. Sensiblement vallonné, cet espace offre des points élevés propices à une observation paysagère distanciée. Partant, l'expérience d'un paysage vu d'en haut a davantage d'occasions d'être concrétisée dans la basse vallée de l'Isle que dans les deux communes médocaines étudiées. C'est probablement une des raisons pour lesquelles les habitants de la basse vallée de l'Isle lui témoignent un plus grand intérêt. Afin de vérifier ces suppositions, il convient de considérer les endroits privilégiés pour une observation du paysage en position élevée.

Tableau n°15 : Les endroits privilégiés pour être en hauteur exprimés par les habitants

Endroits évoqués pour être en hauteur	Médoc	Basse vallée de l'Isle	TOTAL
Elément de relief type butte, coteau, terrasse	1	15	16
Partie supérieure d'un élément du bâti*	6	3	9
Toponyme**	-	6	6
Non précisé	-	4	4

* : à l'étage supérieur d'une maison, d'un immeuble (depuis les fenêtres d'un appartement), sur le toit ou encore du haut d'un pont, d'un château d'eau, d'une palombière, du clocher d'une église.

** : nous distinguons cette catégorie de la précédente dans la mesure où les toponymes dont il est fait mention ne sont pas explicitement associés à un élément de relief même s'ils le sous-entendent (exemple : Savignac-sur-Isle pour ses coteaux).

Ce second tableau récapitule les différents endroits, mentionnés par les personnes interviewées, pour être en hauteur. Se dégage une très nette distinction entre les deux terrains d'étude qui vient confirmer, semble-t-il, nos hypothèses. En effet, à Avensan et Sainte-Hélène, caractérisées toutes deux, nous l'avons vu, par une absence de relief marqué, seule une personne fait mention d'un élément de topographie (la butte de Romefort à Avensan, à peine surélevée par rapport au reste de la commune). Tous les autres recourent en fait à des éléments du bâti. Ils peuvent se placer à une fenêtre à l'étage supérieur de leur maison, monter directement sur le toit, grimper en haut du clocher de l'église ou du château d'eau du village, se poster sur un pont ou sur la plateforme d'une palombière.

Dans la basse vallée de l'Isle, la situation est différente. En effet, la plupart des personnes qui disent apprécier un paysage depuis un point élevé, trouvent au sein de leur espace de vie des éléments de topographie à partir desquels elles sont susceptibles d'adopter de manière effective une telle posture. Ainsi, coteaux, buttes et terrasses sont explicitement évoquées par 15 personnes sur 28, soit plus de la moitié des habitants concernés. A cela s'ajoutent les 6 personnes qui citent un ou plusieurs toponymes, en général le nom d'une commune, sans préciser les endroits plus particulièrement fréquentés et leur relief caractéristique. Or, nous savons chacune des communes ainsi mentionnées dotée d'une topographie susceptible d'offrir des vues en hauteur (cf. le tableau n°16) qui détaille les principaux points d'observation). Ces toponymes sont en fait utilisés sous une forme métonymique. Ainsi, la seule évocation de noms tels que Savignac-sur-Isle ou Saillans réfère tacitement aux coteaux constitutifs de ces deux communes et donc aux points de vue intéressants qu'ils livrent sur la vallée. Si le locuteur ne se donne pas la peine d'en faire directement mention, c'est que leur existence est supposée connue de l'enquêteur. La référence lui est tellement évidente qu'il ne s'interroge pas sur l'incapacité éventuelle de son interlocuteur à la saisir. Suivant la même logique, le toponyme Bonzac, plusieurs fois nommé, renvoie implicitement non seulement à son coteau qui longe et surplombe l'Isle mais aussi et surtout à la butte qui porte le même nom. Cette proéminence qui s'élève à plus de 80 mètres d'altitude a été aménagée en site d'observation paysagère et, de fait, érigée en belvédère.

Ces références quasi systématiques à certains éléments de relief, de la part des habitants de la basse vallée de l'Isle, résultent, à notre sens, d'une pratique effective et, à plus forte raison, courante, productrice de représentations précises, immédiatement et spontanément mobilisables par la personne interrogée. Voyons ce qu'il en est à la faveur d'un examen plus détaillé des points d'observation élevés du paysage réellement pratiqués.

Tableau n°16 : Evocation de points d'observation paysagère élevés dans la basse vallée de l'Isle et lieu de résidence

Points d'observation	Lieux de résidence							TOTAL
	Fronsac	Les Billaux	Saint-Denis-de-Pile		Abzac		Communes voisines	
			Sur les terrasses*	Près de la palus**	Près de la palus	Sur le coteau		
Butte de Bonzac	-	-	2	5	-	-	1	8
Coteau d'Abzac	-	-	-	-	4	3	-	7
Tertre de Fronsac	1	1	1	2	-	-	-	5
Coteau de Fronsac	4	-	-	-	-	-	-	4
Coteau de Savignac	-	-	1	1	-	-	1	3
Petits Coteaux St-Denis	-	-	-	2	-	-	-	2
Coteau de Saillans	-	1	-	1	-	-	-	2

* : lieux-dits *Nouet, Goizet, Coudreau*

** : bourg de Saint-Denis-de-Pile et lieux-dits *Mauriens et les Eymerits*

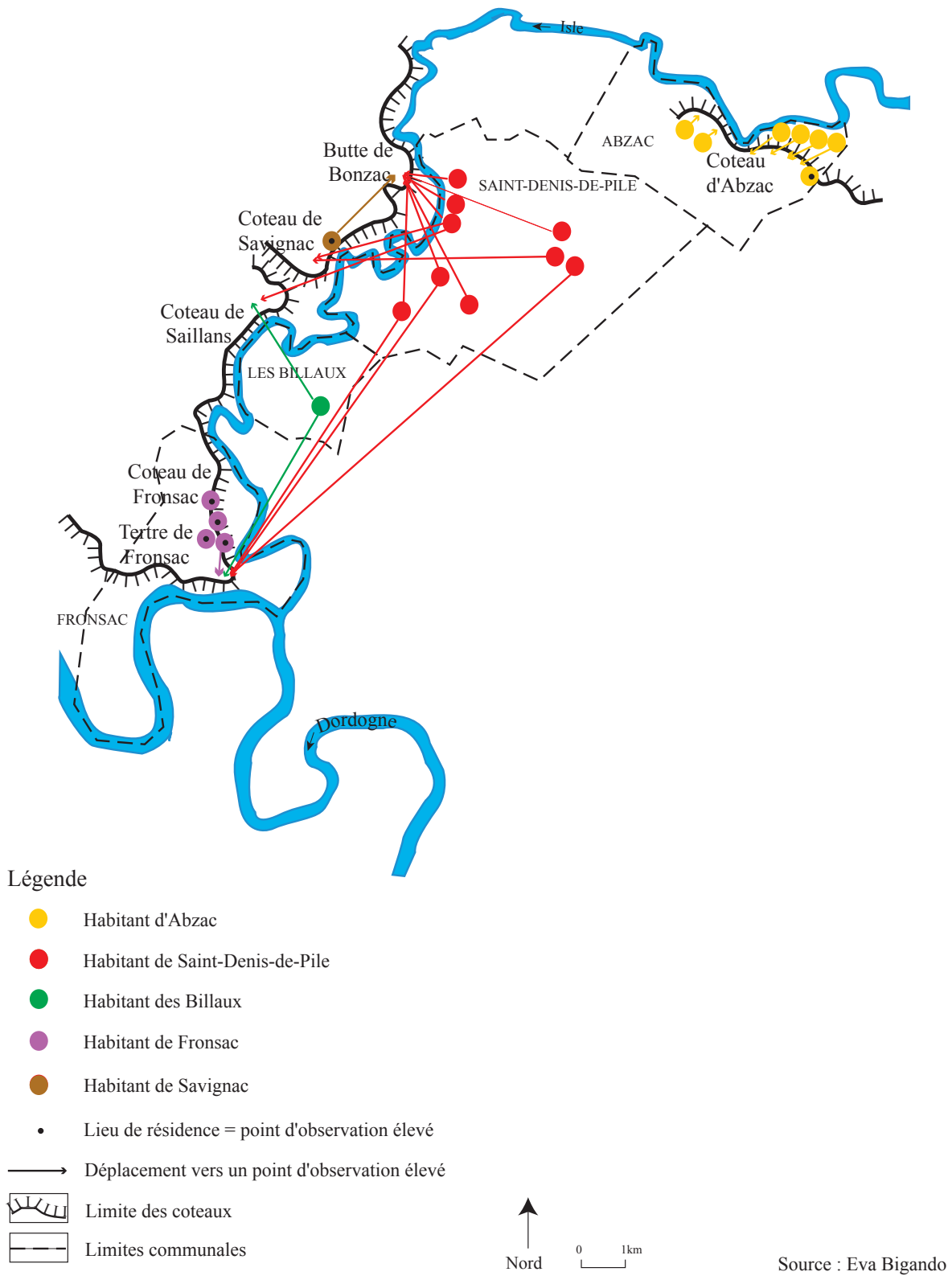
Ce troisième tableau permet une analyse plus approfondie de la relation entre les points d'observation élevés du paysage fréquentés par les habitants de la basse vallée de l'Isle et leur lieu de résidence. Il souligne davantage encore la puissance de l'ancrage de l'expérience paysagère dans les lieux de vie ordinaires. En effet, c'est au plus près de chez elles que les personnes interrogées trouvent des « hauteurs » dignes de ce nom pour apprécier le paysage. Ainsi, parmi les points d'observation élevés les plus cités par les habitants se distinguent nettement la butte de Bonzac (avec 8 occurrences) et le Tertre de Fronsac (5 occurrences, voire 9 si les 4 mentions du coteau portant le même nom sont prises en compte dans la mesure où le tertre est souvent identifié au coteau, le premier étant la terminaison du second). Ces deux points d'observation majeurs de la basse vallée de l'Isle bénéficient d'une renommée qui dépasse les limites proprement communales et se présentent comme des belvédères très fréquentés. La reconnaissance de leur caractère remarquable est sans nul doute une des premières raisons – ou tout au moins celle qui vient spontanément – susceptibles d'expliquer le grand intérêt que les habitants rencontrés leur portent.

Puis sont mentionnés les coteaux des différentes communes étudiées ou limitrophes, à savoir les coteaux d'Abzac (7 occurrences), de Fronsac (4 occurrences), de Savignac-sur-Isle (3 occurrences), de Saint-Denis-de-Pile (2 occurrences) et de Saillans (2 occurrences). Il est intéressant de noter que, d'une manière générale, les coteaux désignés par chaque habitant se situent dans un périmètre proche de leur lieu de résidence et même, pour 6 d'entre eux, coïncident directement (cf. Figure n°9). Ainsi, le coteau d'Abzac n'est évoqué que par les Abzacais, lesquels se contentent d'ailleurs de ne mentionner que lui. De même, le coteau de Fronsac proprement dit n'est évoqué que par les Fronsadais, lesquels ne mentionnent que lui et son Tertre. Les habitants des communes directement pourvues de points d'observation élevés dignes d'intérêt se satisfont donc de ce qui leur est proposé au sein même de leur commune. Le critère de très grande proximité spatiale semble régir l'élection de ces lieux et de fait leur pratique.

Les cas des Billaux et de Saint-Denis-de-Pile, tout en différant légèrement, conduisent au même constat. La commune des Billaux s'étend exclusivement dans la basse plaine de l'Isle, majoritairement palustre. En l'absence de relief communal marqué, l'intérêt des Billaudais se porte alors sur les coteaux les plus proches et les plus facilement accessibles présents dans les communes voisines, Saillans et Fronsac. La commune de Saint-Denis-de-Pile s'étend, quant à elle, pour un tiers dans la zone palustre et pour les deux tiers restants dans un secteur de terrasses dont l'altitude augmente progressivement. Exclusivement située sur la rive gauche de l'Isle, cette commune ne bénéficie pas de la présence des coteaux les plus marqués. Ces derniers en effet se trouvent soit sur la rive droite de l'Isle, de Fronsac à Bonzac en passant par Saillans et Savignac-sur-Isle, soit sur la rive gauche de l'Isle, mais dans la partie abzacaise, plus septentrionale. De la même manière que les Billaudais, les habitants de Saint-Denis-de-Pile évoquent les coteaux des communes voisines et, plus particulièrement en ce qui les concerne, la butte de Bonzac. Cette dernière est d'ailleurs majoritairement désignée par les habitants du bourg de Saint-Denis. Est-ce parce qu'ils résident au pied même de la dite butte ? Si tel est le cas, se trouve encore confirmé le rôle du critère de très grande proximité spatiale dont nous avons déjà fait mention précédemment.

Finalement, les coteaux inscrits dans les limites communales qui constituent notre terrain d'étude sont exclusivement évoqués par les habitants mêmes de ces communes. Les coteaux de Saillans et de Savignac-sur-Isle ainsi que la butte de Bonzac, qui se situent en dehors de notre terrain d'étude, sont mentionnés par des personnes domiciliées dans des communes voisines qui ne présentent pas d'éléments de relief suffisamment élevés. Mais quels que soient les points

Figure n°9 : Carte des points d'observations et lieu de résidence dans la Basse Vallée de l'Isle



d'observation évoqués par les habitants, force est de constater qu'ils se trouvent généralement à proximité de leur lieu de résidence, ce qui constitue un premier critère. De cette proximité spatiale découle logiquement deux autres critères. Si la pratique d'un paysage vu d'en haut n'est pas à proprement parler quotidienne, elle est potentiellement et aisément réalisable de manière fréquente. Se trouve ainsi spécifié le critère de répétition de l'expérience. Quant au dernier, il implique la visibilité. Il suppose à la fois la visibilité de leurs lieux de vie familiers et plus précisément de leur lieu de résidence que proposent aux habitants ces points d'observation élevés et, réciproquement, la vue offerte sur ces coteaux depuis leur domicile. Le premier mouvement de la réciprocité met en oeuvre le caractère instinctif, propre à l'être-habitant, qui l'incite à se situer dans le paysage et, quand l'occasion lui est donnée, à repérer sa maison et les lieux les plus pratiqués depuis un point qui lui permet d'avoir suffisamment de recul. Le second mouvement de la réciprocité relève d'un « retour d'expérience ». En effet, souvent visibles depuis leur domicile, ces éléments de relief, susceptibles d'offrir aux personnes interrogées des points de vue sur leurs lieux de vie, leur rappellent en permanence l'expérience déjà vécue, sans doute plusieurs fois répétée, et ce qu'elle implique en termes d'impressions et sentiments.

La prise de hauteur, quand cela est possible, semble être une des conditions essentielles et nécessaires concourant à la mise en oeuvre d'une relation paysagère distanciée. « Un paysage dont on aura vu toutes les parties l'une après l'autre n'a pourtant point été vu ; il faut qu'il le soit d'un lieu élevé ; où tous les objets auparavant dispersés se rassemblent d'un seul coup d'œil », Fontenelle⁶. A ce critère altitudinal s'ajoutent ceux de la profondeur et de la largeur de champ.

2.1.2. Profondeur et largeur de champ

Bénéficier d'une grande profondeur de champ suppose d'avoir la vue qui porte le plus loin possible vers un horizon dégagé laissant apparaître le contact de la terre (ou de la mer) et du ciel. Quant au champ de vision le plus large qui soit, il implique que soient visibles, depuis un même point, des directions différentes. Au mieux, l'individu, en position centrée, dispose d'une vue circulaire, dite à 360°. Cette mise en situation spatiale est recherchée dans la mesure où elle permet au sujet d'y voir de toutes parts. Ces deux critères d'observation du paysage sont évoqués à leur manière par les personnes interrogées dans la basse vallée de l'Isle et le Médoc. Le tableau n°17 précise ce qu'elles privilégient dans l'observation paysagère en termes de largeur et de profondeur de champ. Précisons toutefois que ces exigences, que l'on peut juger « extrêmes », restent très minoritaires sur l'ensemble des témoignages recueillis.

⁶ Fontenelle, éd. 1996, « Eloge de Monsieur de Varignon », *Œuvres complètes*, Paris, Fayard, p.25. Ces propos furent tenus lors d'un discours faisant l'éloge de Monsieur de Varignon en 1722. C'est une des citations proposées par Le *Littré*, dans sa version de 1872, pour définir le paysage.

Tableau n°17 : Recherche de la largeur et/ou de la profondeur de champ en vue d'une observation distanciée du paysage

Ce qui est recherché dans l'observation du paysage :	Nb de personnes concernées*
Vue lointaine, qui porte loin, qui se perd au loin...	12
Panorama / Vue panoramique / Vision d'ensemble	10
Horizon	4
Une ou des perspectives	4

* : points de vue exprimés par des habitants de la basse vallée de l'Isle ou des deux communes médocaines. Notons qu'une même personne peut faire référence à plusieurs de ces éléments.

Observer le paysage, pour certaines personnes, suppose tout d'abord de disposer d'une vue lointaine. Les termes utilisés pour signifier cette recherche d'une grande profondeur de champ peuvent varier d'un individu à l'autre. Il s'agit d'avoir « *une vue lointaine* », la vue « *qui porte loin* » ou « *qui se perd au loin* », « *voir très loin* » ou « *à perte de vue* ». Mais, malgré les différentes manières de le verbaliser, l'acte demeure identique : le regard porté doit être le plus lointain possible. D'autres visent l'ampleur du champ visuel. Dans ce cas, ils recherchent la vue qui est, non pas la plus éloignée, mais la plus large possible. Panorama et vue panoramique sont alors privilégiés. Un panorama est un vaste paysage que l'on peut contempler de tous côtés, nous dit *Le Petit Robert*. La vue panoramique est ensuite définie comme une vue qui offre les caractères d'un panorama, qui nous permet d'embrasser l'ensemble d'un paysage. C'est bien là ce que recherche cette Abzacaïse qui aime « *voir beaucoup de choses en même temps et d'un seul coup d'œil* » (enquête n°47, basse vallée de l'Isle, Abzac).

Par ailleurs, la recherche d'une vue très lointaine est souvent associée à la quête de l'horizon. Dans une première acception, *le Petit Robert* caractérise ce dernier comme la limite circulaire de la vue pour un observateur qui en est le centre. La ligne d'horizon est alors celle qui semble séparer le ciel de la terre ou de la mer. Cette première acception définit l'horizon comme une ligne limite. Dans une seconde acception, celle qui relève à proprement parler de l'observation paysagère, le même horizon prend un sens et occupe un espace beaucoup plus vastes. Il comprend alors les parties de la surface terrestre et du ciel qui lui sont voisines. Dans cette acception, l'horizon désigne donc une étendue. Ainsi, à l'impossible conquête d'un panorama peut se substituer celle de cet « *infiniment loin* ». Une Avensanaïse avoue préférer observer le paysage « *d'une montagne... Etre en hauteur pour voir partout* [se retrouve ici l'idée du panorama]... *Autrement, quand c'est plat* [sous-entendu, comme ici, dans son espace de vie], *j'aime les couchers de soleil à l'horizon* » (enquête n°5, Avensan). Une autre, sans le mentionner explicitement évoque cependant l'horizon à travers ce qu'elle nomme le « *mélange ciel-terre* ». « *J'aime bien le ciel tourmenté au-dessus des vignes. Ce mélange ciel-terre est parfois magnifique. Un tel mélange est possible car le terrain est plat. On voit directement le ciel quand on regarde les vignes.* » (enquête n°1, Avensan).

L'idée d'horizon, tout comme celle du panorama, participe donc de l'expérience paysagère. Pour Michel Corajoud, paysage et horizon sont de fait profondément liés. C'est ce qu'il tente de montrer dans l'un de ses articles, précisément intitulé « *le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent* », dans lequel il affirme : « *Au cœur d'une ville, à l'ombre d'une rue, on*

ne parle pas de paysage ! Il faut rejoindre les limites extérieures de la ville, retrouver l'horizon et la matérialité du monde pour que l'idée manifeste de paysage soit ressentie » (Corajoud M., 1982, p.42). Mais un horizon lointain suppose une « *grande étendue plate et désertique, ce qui n'est guère possible qu'au bord de la mer, ici* » regrette cette autre Avensannaise (enquête n°29, Avensan).

Enfin, l'absence de panorama et le manque d'horizon lointain conduisent les moins exigeants à profiter des quelques « *perspectives* », plus ou moins courtes ou plus ou moins longues, selon qu'ils les encensent ou les déplorent, qui leur sont offertes au sein même de leur espace de vie. Ils se contentent donc de ce dont ils sont susceptibles de disposer ici et vont chercher ailleurs, si besoin est, ce qui leur manque. « *Ici on regarde les pins. Quand on en a marre de regarder des pins, on va regarder les vallons ailleurs... dans le Lot et Garonne et dans le Gers par exemple...* » (enquête n°27, Sainte-Hélène).

La recherche d'un horizon lointain et l'accès à une vision panoramique susceptible d'englober tous les « lointains » demeurent deux actes fondamentaux de l'observation paysagère distanciée. C'est dans le but d'y accéder, d'offrir au regard une étendue sans limite, que l'individu va chercher à gravir des éléments et s'élever en altitude. Pour quelques-unes des personnes interrogées, la recherche d'une telle mise en situation spatiale est souvent associée à une quête de domination. On peut sans doute l'interpréter comme un legs socio-culturel.

2.1.3. Elévation altitudinale, vision panoramique : le désir de domination comme symbolique d'appropriation et de maîtrise du territoire quotidien

Prendre de la hauteur est souvent associé à un désir de « dominer » de la part de l'individu, qu'il en soit conscient ou non. Cette envie de domination, liée aux lieux de vie ordinaires, est verbalisée par 13 personnes, tous terrains confondus. « *Moi, j'aime dominer... Je rêve d'une maison à étage avec une terrasse tout autour pour pouvoir voir partout... Si j'avais pu, j'aurais pris des photos depuis le haut du château d'eau* » (enquête n°3, Sainte-Hélène). « *J'aime bien dominer le paysage, avoir une vue d'ensemble. J'aime être en haut du clocher de l'église et situer tous les horizons d'Avensan* » (enquête n°22, Avensan). Pour certains, cette prise de hauteur est un acte capital et cette volonté de domination un sentiment recherché et reconnu. « *Je préfère être en hauteur pour observer le paysage. Ici, [il habite en haut d'un coteau], je domine deux vallées : L'Isle et la Dronne. J'ai tendance à vouloir dominer.* » (enquête n°45, basse vallée de l'Isle, Abzac). « *Le paysage, j'aime le dominer.* » (enquête n°25, basse vallée de l'Isle, Fronsac). La construction du propos de ce Fronsadais, sous la forme d'une apposition, souligne la puissance du sentiment éprouvé lors de cette expérience. Mais pourquoi vouloir dominer ? Que vouloir dominer ?

Cette volonté de domination du paysage associée à un positionnement en hauteur du sujet renvoie à toute une symbolique liée au pouvoir – pouvoir sur l'espace, tout entier ainsi embrassé, et, de fait, pouvoir sur les hommes qui y vivent – dont l'existence remonte à des temps anciens⁷. En effet, s'élever afin d'avoir la vue qui porte le plus loin possible vers l'horizon et le plus

⁷ Certains souverains ont ainsi cherché à prendre de la hauteur en gravissant des sommets montagneux et ce afin d'affirmer leur pouvoir sur leur territoire d'administration. Augustin Berque (1995, pp. 42-43) explique comment et pourquoi, dans le Japon ancien, à l'occasion de la cérémonie du *kunimi*, « l'empereur faisait l'ascension d'une montagne et de là portait son regard vers les lointains. Il signifiait ainsi sa souveraineté sur le territoire. Au début itinérant - le souverain faisant la tournée des provinces de l'Empire -, ce rite fut par la suite cantonné dans la capitale (*Heian-kyō*, l'ancien nom de *Kyōto*), et l'ascension d'une montagne symboliquement remplacée par celle d'une tour ». De la même manière, Serge Briffaud a montré, dans la première partie de sa thèse (1991, pp. 74-

largement possible en direction des quatre points cardinaux, permet à l'observateur de prendre connaissance et, par là-même, possession de cet espace, ce qui suppose symboliquement le maîtriser.

Au-delà du désir qui serait celui d'un chef politique et/ou religieux tenté d'affirmer son pouvoir, il s'agit pour l'individu « ordinaire » de pouvoir faire sienne une portion d'espace, celle dont l'étendue s'offre toute entière à son regard. « Maîtriser le territoire par le regard semble être une motivation beaucoup plus générale [que celle du seul souverain], inséparable en fait de l'habiter humain » soutient Augustin Berque (1995, p.44). A l'échelle de l'être-habitant, cette volonté de dominer dépasse effectivement, à notre sens, la simple envie de seulement mieux voir. Par son ascension et l'observation consécutive de l'ensemble de l'espace présenté à sa vue, l'individu veut certes dominer physiquement, au sens de « culminer », c'est-à-dire se placer plus haut que les objets environnants pour étendre sa perspective et accéder, dans l'idéal, à la vision d'un espace sans bornes. Mais il montre aussi et surtout sa volonté de s'approprier cette étendue par la connaissance, à savoir la rendre accessible à soi par le regard et en produire une représentation qui la fasse devenir sienne. L'exemple de la basse vallée de l'Isle, où les habitants se prêtent davantage à cette logique de domination, en fournit une illustration remarquable. Evoluant dans un espace susceptible de leur permettre d'accéder à des points d'observation élevés et de porter leur regard sur des vues lointaines et dégagées, ils ont pu mener l'expérience et, ce, de manière récurrente. De cette pratique résulte l'impression à la fois forte, réconfortante et même plaisante, semble-t-il, qu'ils dominent leur espace de vie. Dominer est entendu ici au sens de maîtriser réellement et mieux ce dernier, « être capable de l'embrasser dans son ensemble, d'en traiter avec aisance », nous dit *Le Petit Robert*. Les propos de cette Billaudaise sont à ce titre fort évocateurs. « *Je préfère être en hauteur pour observer le paysage. Je vais pour ça sur les coteaux de Saillans par exemple ou encore, c'est le mieux, sur le Tertre de Fronsac. Là, j'ai une vue admirable et sensationnelle. Je vois très loin à l'horizon. C'est une domination totale quand il fait beau. Depuis là, je vois très loin dans la vallée de la Dordogne vers l'ouest, la vallée de l'Isle vers l'est et puis le port de Libourne. Et puis je vois le village...* » (enquête n°10, basse vallée de l'Isle, les Billaux). D'ailleurs, plus lointain est l'horizon paysager et plus large est le panorama, plus l'espace dominé et donc maîtrisé est étendu dépassant les strictes limites de l'espace de vie.

Cette observation paysagère privilégiée, réalisée depuis un point élevé, semble donner du sens à l'entité ainsi embrassée dans son ensemble. Finalement, c'est le pays ou encore le territoire qui, à travers ce repérage paysager, se laisse indirectement appréhender, capturer, maîtriser par le regard. Pour Augustin Berque, « l'association entre la vue [*ou le regard paysager*] et la territorialité est (ici) évidente » (1995, p. 44). Le paysage permet à l'être-habitant de donner du corps à un territoire dont l'existence, essentiellement idéelle, est, à travers lui, en partie dévoilée. Et si cette Avensannaise avoue qu'elle aimerait bien habiter dans un village « perché », c'est bien parce qu'elle sait que l'expérience paysagère quotidienne qu'un tel site est susceptible de lui offrir est le moyen pour elle d'avoir l'impression de mieux connaître et maîtriser le territoire. « *J'aime les villages perchés et la nature vide autour. J'ai souvent rêvé d'habiter dans ces endroits-là : Provence, Cévennes, Corbières... parce que c'est vrai que le paysage s'apprécie*

91), la relation entre ascension royale, affirmation du pouvoir et découverte d'un panorama. Ses propos sont notamment illustrés par l'escalade, en 1492, du Mont Aiguille dans les Alpes par une délégation de Charles VIII. Cette démonstration visait, selon lui, à affirmer symboliquement le pouvoir du roi sur son royaume, asseoir son règne, sceller sa domination. Dans ces deux exemples d'ascension, la portée symbolique de l'acte est à la fois d'ordre politique et fortement investi d'un caractère religieux.

mieux d'une hauteur. C'est là qu'on en voit le plus. On a l'impression de dominer. On a une vue d'ensemble. J'aime dominer tout, quand la vue porte très loin... » (enquête n°26, Avensan).

Regarder pour dominer, à travers un repérage paysager, c'est donc bien s'approprier, à la fois intellectuellement et affectivement, un espace, s'assurer la maîtrise d'un territoire. C'est peut-être ce qui conduit une Billaudaise à déclarer que « *vouloir dominer le paysage, c'est une idée d'intellectuel !* » (enquête n°40, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Mais si ce territoire peut être son propre territoire – celui qui intègre notamment son espace de vie – pour « l'être-habitant », il peut s'agir aussi du territoire de « l'autre » pour « l'être-visitant » à la conquête de l'ailleurs. Nous faisons ici référence aux quelques habitants qui aiment également dominer ailleurs que chez eux. « *J'ai tendance à vouloir dominer. J'aime pour ça les cols en montagne.* » (enquête n°45, basse vallée de l'Isle, Abzac). Ceux-là témoignent de leur volonté de s'approprier d'autres espaces en plus du leur, au sens de prendre connaissance et finalement possession, et, en même temps, d'étendre leur espace maîtrisé, vécu.

Cette quête et conquête de l'ailleurs, à travers la découverte paysagère, relève du désir propre à l'être humain, sujet et membre d'un groupe social, de réduire l'angoisse de l'inconnu au profit du confort de ce qui est connu, d'« égocentrer » ce qui présentait jusque-là les caractéristiques de l'altérité. C'est d'ailleurs pour y répondre que sont aménagés des belvédères dans les sites touristiques ou en voie de le devenir. Souvent dotés d'une table d'orientation, ces points de vue sont aménagés pour offrir au touriste, « être-visitant », le moyen d'embrasser, de connaître, un espace qu'il n'aura pas forcément l'occasion, ni même le temps, d'appréhender autrement. Dans le même ordre d'idée, les cartes Michelin indiquent systématiquement à leurs utilisateurs tous les panoramas, tables d'orientation et points de vue dégagés permettant une appréhension large de l'espace traversé. Le territoire est ainsi mis à la disposition du sujet doué d'un regard paysager afin de lui donner les moyens d'en prendre plus ample connaissance et possession dans le sens symbolique où il va pouvoir en produire une représentation et en « conserver » une image. De cette manière, « l'image de la chose tenant lieu de la chose » (Berque, 1995, p.45), la représentation paysagère inhérente à l'acte d'observation tient lieu du paysage, face visible et palpable du territoire ainsi offert à la vue. C'est vraisemblablement cette motivation qui conduit à la « *compulsion photographique* » le touriste contemporain qui « *prend en photos [s'approprie en quelque sorte] des sites que souvent il ne se donne même pas le temps de contempler* »⁸ (Berque A., 1995, p.45).

Mais revenons-en au paysage ordinaire. En fin de compte, la recherche de hauteur et la vision panoramique offerte depuis un point élevé sont inséparables de l'éternelle quête de domination propre à *l'habiter humain*. A la quête de domination correspond, pour « l'être-habitant », le désir de maîtriser ce qui constitue son espace de vie (et, pour « l'être-visitant », la volonté de s'approprier « l'ailleurs » et d'étendre ainsi les limites de « l'ici »).

Mais il est une autre attitude, que la seule quête de domination, à laquelle répondent distanciation du sujet et représentation spatialisante : l'esthétique de la contemplation. Les propos qui suivent s'intéressent ainsi plus particulièrement à la part inhérent à la contemplation dans ce qui constitue les fondements de la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager.

⁸ N'est-ce pas une illustration contemporaine du lointain rite du *kunimi* à laquelle nous avons assisté, ma sœur et moi, en haut du *Cerro Santa Lucia* (belvédère au cœur de *Santiago del Chile*) lorsque, lors d'une séance photos tout à fait singulière, aussi brève (à peine dix minutes et encore !) que surprenante, une vingtaine de touristes japonais subitement attroupés sur le belvédère se sont fait photographier chacun à leur tour positionnés, triomphants, devant le large panorama sur la Cordillère des Andes auquel permettait d'accéder l'ascension du mont *Santa Lucia*.

2.1.4. Qu'en est-il de l'attitude contemplative dans les lieux de vie ordinaires ?

L'attitude contemplative relative au paysage occidental et moderne suppose, nous l'évoquions, une mise à distance et une représentation spatialisante. Mais elle s'accompagne également d'un procès d'artéfaction ou d'« artialisation », ainsi que le nomme Alain Roger (1997). L'artialisation, c'est « l'organisation du voir le paysage comme si c'était une œuvre dont la composition est repérable. Le regardeur dont l'œil est régi par une esthétique de la contemplation devient, au sens étymologique, spectateur. » (Augoyard J.F., 1995, p.335).

Un premier point définitionnel nous permet de poser la contemplation comme l'action de contempler, c'est-à-dire le fait de s'absorber dans l'observation attentive et généralement agréable de quelque chose. Cela peut conduire jusqu'à la concentration de l'esprit sur un sujet (*Le Petit Robert*). Cette forme d'admiration⁹ attentive d'un paysage est alors l'occasion pour le sujet d'un retour sur soi et sur son rapport au monde. Dans l'esthétique de la contemplation, le paysage est donc absorbé par la pensée. En fait, le paysage contemplé est un paysage parcouru par le regard et par la réflexion.

Cette observation paysagère à la fois longue, profonde et intense, qui se présente souvent comme l'aboutissement d'une épreuve physique pour le sujet désireux de se positionner face à la « majestuosité » de la nature, l'engage dans une forme de méditation. Cette expérience paysagère demeure alors de l'ordre de l'exceptionnel, tant du point de vue de l'objet observé que de celui de la démarche mise en œuvre par le sujet. L'ascension du Mont Ventoux par Pétrarque, au XIV^e siècle, est considérée comme le premier acte moderne de contemplation du paysage au sens plein du terme¹⁰. Voici ce qu'en dit Jean-Marc Besse dans un essai intitulé « Pétrarque sur la montagne : les tourments de l'âme déplacée » (2000). « Pétrarque, en effet, en décidant d'escalader la montagne pour simplement jouir de la vue qui peut être obtenue depuis son sommet, aurait trouvé le premier la formule de l'expérience paysagère au sens propre du terme : celle de la contemplation désintéressée, depuis une hauteur, du monde naturel ouvert au regard » (Besse J.M., 2000, p.13). Pour Raffaele Milani en revanche, l'observation paysagère, davantage qu'une simple ouverture sur le monde, se traduit par un véritable examen de soi (2005, p.115).

Pendant la période romantique, la contemplation fut clairement liée à l'esthétique du sublime¹¹. Accomplie en dehors du cadre de la vie ordinaire, elle s'accompagnait d'une jouissance de s'être surpassé et/ou de se sentir dépassé. Schopenhauer considère ainsi que « beaucoup d'objets de notre intuition provoquent le sentiment du sublime par ce fait qu'en raison de leur

⁹L'admiration est entendue au sens de « sentiment de joie et d'épanouissement devant ce qu'on juge supérieurement beau ou grand » (*Le Petit Robert*)

¹⁰ Mais s'il est d'usage de considérer l'ascension du Mont Ventoux par Pétrarque comme le premier acte de contemplation du paysage en Occident, Raffaele Milani (2005, p.111), quant à lui, fait débiter la libre contemplation de la nature à partir de la Grèce antique. Il la limite toutefois au seul domaine de la philosophie. L'acte de contemplation était alors lié à la recherche de l'état d'étonnement pratiqué par les philosophes. « L'étonnement est dans l'histoire de la pensée un instrument possible de médiation entre le regard du sujet et la contemplation intellectuelle. C'est même le premier acte de cette énigme du paysage dont nous avons parlé et c'est une condition de la contemplation qui se place entre mythe et philosophie » (Milani R., 2005, p.115). Cet épisode ancien de la pratique de la contemplation serait suivi, selon l'auteur italien, d'une longue absence.

¹¹ L'appréciation de la beauté d'un paysage est déterminée par des catégories ou codes esthétiques qui ont connu des périodes d'hégémonie et de déclin au cours de l'histoire du paysage. Les trois principaux codes sont la beauté classique qui s'admire, le sublime qui provoque l'effroi et le pittoresque qui est plaisant à regarder. A ces trois-là, certains spécialistes, comme Raffaele Milani (2005), ajoutent d'autres codes esthétiques tels que l'étonnement ou la grâce par exemple.

grande étendue, de leur haute antiquité, de leur longue durée, nous nous sentons en face d'eux réduits à rien et nous nous absorbons malgré tout dans la jouissance de les contempler ; à cette catégorie appartiennent les très hautes montagnes, les pyramides d'Égypte, les ruines colossales de l'Antiquité »¹². Mais nul n'est besoin de recourir systématiquement aux plus grandes et lointaines beautés de la nature pour s'éprouver dans la contemplation. Le philosophe allemand précise en effet que simplement « un beau point de vue sert de catharsis à l'esprit comme la musique à l'âme selon Aristote, et c'est en face d'un beau site que l'on pense le plus juste »¹³. Cette esthétique de la contemplation, où admiration de la grandeur de la nature et dépassement de soi par l'épreuve physique et par la pensée sont intimement liés, a connu son apogée pendant la période romantique. Mais qu'en est-il de l'attitude contemplative, aujourd'hui, dans les lieux de vie ordinaires ?

Comme nous nous y attendions, l'attitude contemplative, à l'échelle de l'individu ordinaire et plus particulièrement en ce qui concerne l'être-habitant, n'est pas une attitude vraiment recherchée. En effet, elle n'a pas été une seule fois explicitement évoquée par les personnes interviewées. Un relevé d'occurrences des termes « contempler » et « contemplation » nous confirme leur absence dans les discours. Il aurait été toutefois concevable que les habitants se livrent à une forme plus simple de contemplation paysagère au sens contemporain, certes plus restrictif, d'admiration attentive d'un paysage. En fait, si l'adoption d'une telle attitude était hypothétiquement envisageable au sein de l'espace de vie en des lieux et des moments privilégiés par exemple, elle ne semble pouvoir s'exprimer dans l'espace-temps du quotidien.

Nuançons néanmoins. Si nul ne verbalise directement l'acte de contemplation, nous avons été interpellée, à la relecture attentive de l'ensemble des entretiens retranscrits, par les propos tenus par deux Saint-Hélénois. En effet, la description qu'ils livrent de leur attitude relative à l'observation d'un paysage particulier, à un moment privilégié, témoigne d'une singulière ressemblance avec l'attitude contemplative telle qu'elle a été définie. La première avoue apprécier « *l'aurore et les couchers de soleil, parce qu'on est dans un entre-deux, le passage du jour à la nuit ou vice versa... C'est apaisant et propice à la réflexion. [...] comme le coucher de soleil depuis la fenêtre de ma cuisine* » (enquête n°13, Sainte-Hélène). Les propos du second sont encore plus évocateurs. Il dit s'asseoir sur son vieux fauteuil, en face de sa baie vitrée, et regarder le paysage dehors, sur l'air de *La Pastorale*, « la bien nommée », ajoute-t-il d'un air « contemplatif ». Mais laissons-lui la parole. « *Depuis mon fauteuil, celui où vous êtes en ce moment, la vue sur la baie et sur le jardin... j'aime être là avec cette vue sur la nature... [silence] J'vais vous dire, le « best », c'est quand j'écoute en même temps la Sixième Symphonie de Beethoven, La Pastorale, la bien nommée... C'est ce qui me convient le mieux... par rapport aux bois, à la nature, aux trois unités...* » (enquête n°26, Sainte-Hélène). Ces propos relèvent, nous semble-t-il, d'une esthétique de la contemplation, même si elle n'est pas verbalisée explicitement.

Sans doute un minimum de bagage culturel et plus précisément artistique (pictural, littéraire, philosophique ou encore ici musical) est-il nécessaire pour adopter une attitude contemplative. Les amateurs doivent peut-être faire preuve d'une âme d'« artiste » ou bien tout simplement être « inspirés », au sens plein du terme, pour témoigner d'une esthétique de la contemplation dans leur quotidien. Quoi qu'il en soit, l'adoption d'une telle attitude ne caractérise pas ou très

¹² Schopenhauer Arthur, 1844, livre III du *Monde comme volonté et comme représentation*, traduit en langue française en 1966 par A. Burdeau, Paris, PUF, p. 266.

¹³ *ibid.*, p.1136.

peu les personnes interrogées (2 sur 110). Comme nous pouvions nous y attendre, l'attitude contemplative ne semble donc pas majoritairement constitutive de la manière actuelle d'être sensible au paysage dans les lieux de vie ordinaires.

L'attitude spectatorielle du sujet est-elle alors davantage liée à la recherche d'un spectacle vivant, tableau « animé » susceptible de le distraire, qu'au désir de se plonger dans un acte de contemplation ?

2.1.5. « Mettre en spectacle » l'ordinaire : survivance d'une esthétique du pittoresque ?

Belvédère, panorama, point de vue sont autant de termes qui suscitent et resuscitent des paysages ou plutôt des « vues paysagères » (enquête n°18, Avensan) édifiées en « spectacle paysager ». Quel que soit le terme invoqué, les conditions nécessaires à sa mise en œuvre s'apparentent pour beaucoup à celles d'un spectacle : un sujet en position de spectateur, un lieu particulier favorable à une mise en scène et un objet garant de l'intérêt du spectacle. Certains lieux bénéficient de l'ensemble de ces conditions pour qu'émerge un spectacle paysager. C'est ainsi que, comme nous l'avons vu, le Tertre de Fronsac et la Butte de Bonzac sont le théâtre de scènes très recherchées par les habitants de la basse vallée de l'Isle.

Néanmoins, « spectacle paysager » ne doit pas se confondre avec « paysage spectaculaire ». Si les Gorges du Verdon, la Vallée de la Mort ou la Mer de Glace offrent un paysage spectaculaire relevant d'une esthétique du sublime¹⁴, tel n'est pas le cas des paysages ordinaires, comme ceux de la basse vallée de l'Isle par exemple. Ce qu'est susceptible de rechercher l'habitant-spectateur contemporain dans ses lieux de vie ordinaires, c'est davantage un spectacle qui soit synonyme de « tableau », parfois de « mise en scène », voire de « représentation théâtrale »¹⁵, mais qui soit surtout susceptible d'attirer son attention et de lui offrir un plaisir distrayant sans lui procurer pour autant effrois délicieux et captivants frissons (pour reprendre le principe de l'oxymore fréquemment utilisé par les commentateurs et théoriciens de l'esthétique du sublime). Ainsi, l'esthétique du pittoresque est, à notre sens, la seule forme d'appréciation esthétique dont nous avons hérité qui soit susceptible d'être éprouvée dans les lieux de vie ordinaires. Il s'agit, rappelons-le, de paysages de campagne ordinaires.

Ce code esthétique qui s'est imposé au cours du XVIII^e siècle a été établi par les écrits du pasteur William Gilpin, de Uvedale Price et de Richard Payne Knight¹⁶. Bien que théorisé en cette fin de XVIII^e siècle seulement – théorisation qui scellaient sa reconnaissance en tant que valeur esthétique –, le pittoresque était déjà, bien avant, présent dans les débats qui l'opposaient

¹⁴ Les deux seules personnes qui en font mention utilisent le terme spectaculaire non pas pour qualifier à proprement parler un paysage, mais pour définir la tempête en tant que catastrophe naturelle marquante, à la fois terrible et fascinante. Il est possible de discerner dans l'intérêt particulier que portent certains locuteurs au « paysage de tempête » une forme d'esthétique du sublime. Mais nous y reviendrons plus précisément dans la troisième partie lorsque nous aborderons les réactions de l'être-habitant face « l'événement tempête ».

¹⁵ Dans sa première acception, le spectacle est défini par le *Petit Robert* comme « un ensemble de choses ou de faits qui s'offre au regard ». Ses synonymes sont alors l'aspect, le tableau. Une seconde acception l'assimile à une « représentation théâtrale, cinématographique, chorégraphique, pièce, film, ensemble des numéros qu'on présente au public ».

¹⁶ Knight Richard Payne, 1808, *An Analytical Inquiry into Principles of Taste*, Londres, Luke Hasard.
Price Uvedale, 1798, *Essays on the Picturesque, As Compared with the Sublime and Beautiful*, Londres, Robson.
Price Uvedale, 1801, *A Dialogue on the Distinct Characters of the Picturesque and the Beautiful*, Londres, Walker.

notamment à la beauté classique. C'est dans ce contexte qu'il arrive finalement au seuil du romantisme. Pour Raffaele Milani (2005, p.119), « le pittoresque avait alors accompli son véritable achèvement historique, introduire à une vision globalisante et affective de ce qui nous entoure, et il était en train de se dissoudre dans la nouveauté du goût en transformation : d'un côté, dans le sublime romantique, de l'autre, dans une façon compulsive de croquer les choses curieuses et caractéristiques, correspondant ainsi à l'expression d'un certain romantisme ». Cette dernière manière « compulsive de croquer les choses curieuses et caractéristiques » touche alors aussi bien les peintres – ceux de l'Ecole de Barbizon et les impressionnistes en France notamment – que les écrivains. Les descriptions pittoresques abondent effectivement dans les récits de cette époque. C'est ainsi que Pierre Donadieu définit le XIX^e siècle comme celui « d'une quête insatiable d'images pittoresques » (2002, p.21). Mais la ressemblance n'est-elle pas troublante avec cette forme de « compulsion photographique » qui caractérise le touriste contemporain ? En effet, pour Alain Corbin, « le touriste qui, aujourd'hui, photographie les sites traversés ne fait guère autre chose que chasser à son tour le point de vue et le tableau » (Corbin A., 2001, p.90). Or cet acte est caractéristique de la quête d'une esthétique du pittoresque.

Rappelons les trois impératifs qui concourent à créer un paysage pittoresque (Corbin A., 2001, p.88-90). Le premier réside dans la quête de surprise, véritable « chasse » que doit mettre en œuvre le sujet et qui coïncide avec une réelle intentionnalité de rencontre. Le second authentifie comme pittoresque un paysage susceptible d'être peint et enfermé dans le cadre d'un tableau. Le troisième implique l'animation du paysage. Il doit être vivant. Ces impératifs expliquent le goût et la quête des points de vue. Or, ce que nous nommons spectacle paysager et qui semble être recherché par les habitants rencontrés dans la basse vallée de l'Isle et le Médoc, résulte bien de ces trois points. C'est un tableau animé qui attire l'attention et qui est digne d'être peint – ou photographié – comme un village, une rue, un coin de campagne que l'habitant-spectateur prend plaisir à regarder.

C'est précisément ce qui ressort à la lumière des enquêtes réalisées dans la basse vallée de l'Isle et les deux communes médocaines. Le terme pittoresque apparaît dans le discours de certains habitants. Précisons qu'il qualifie, de manière très nette, davantage le caractère de certains petits villages, hameaux, lieux-dits de campagne (9 mentions sur 13) que les beautés parfois curieuses de la nature. Des habitants de la basse vallée de l'Isle évoquent : « *le lieu-dit où passe la Barbanne à côté de Goizet, très pittoresque* » (enquête n°17, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile), « *le petit patelin pittoresque* » de Lalande-de-Pomerol (enquête n°20, basse vallée de l'Isle, Lalande-de-Pomerol), « *le bourg [de Savignac-sur-Isle] en haut du coteau, très pittoresque* » (enquête n°30, basse vallée de l'Isle, Savignac-sur-Isle). Un Saint-Hélénois considère digne d'intérêt « *les petites routes avec les lieux-dits pittoresques comme La Ludée, Les Constantenins, Le Devès... C'est typique de Sainte-Hélène, ces petits hameaux à l'écart avec quatre, cinq, six maisons...* » (enquête n°19, Sainte-Hélène). De la même manière, pour les Avensannais, il y a sur leur commune « *plusieurs hameaux pittoresques...* » (enquête n°7, Avensan) ou encore « *toute une série de petits hameaux pittoresques* » (enquête n°15, Avensan). Mais le centre-bourg, quant à lui, est représenté par l'absence totale d'un tel caractère. « *Le village d'Avensan est un village sans âme, ni pittoresque, ni caractéristique* », (enquête n°26, Avensan). « *Le bourg d'Avensan, c'est pas très pittoresque* » (enquête n°10, Avensan). Le pittoresque peut encore qualifier un élément particulier du bâti. Ainsi, deux Abzacaïses font allusion au « *bâti pittoresque et patrimonial tel que le moulin d'Abzac* » (enquête n°32, basse vallée de l'Isle, Abzac) ou « *l'écluse d'Abzac, très jolie et très pittoresque* » (enquête n°48, basse vallée de l'Isle, Abzac). Enfin, une troisième lui confère une signification plus large en mentionnant « *le pittoresque de certains coins de campagne* » (enquête n°50, basse vallée de

l'Isle, Abzac). L'idée du pittoresque n'a donc pas été entièrement effacée et demeure encore dans les discours de certains habitants sur le paysage. Pour Pierre Donadieu, les paysages pittoresques ne sont en effet « ni désuets, ni anecdotiques » (2002, p.22). Mais souvent, les habitants confèrent aux paysages qu'ils caractérisent comme pittoresques une valeur de mémoire, historique, qui peut les conduire à ériger, systématiquement et sans discernement, ces paysages en patrimoine à conserver. Si certains discours permettent de le ressentir sans l'évoquer toutefois de manière directe, une Abzacaïse est, quant à elle, sur ce point très explicite, lorsqu'elle associe les qualificatifs « pittoresque » et « patrimonial » à l'idée de bâti (cf. citation proposée quelques lignes plus haut, extraite de l'enquête n°32, basse vallée de l'Isle, Abzac). Le paysage pittoresque semble donc participer encore un peu de la culture paysagère de notre société occidentale et contemporaine, d'une part, et trouver place au sein même des lieux de vie ordinaires, d'autre part.

Aussi, alors que, pour certains auteurs dont Alain Corbin (2001, p.26), paraissait décliner, depuis des décennies, l'attitude conduisant à admirer des « points de vue », l'analyse de nos enquêtes révèle que cette attitude demeure, même si elle est sous-jacente. Le « spectacle paysager », tableau représentant une scène pittoresque, c'est-à-dire à la fois typique et digne d'attirer l'attention, d'être peinte ou photographiée, repose en effet essentiellement sur les vues à la fois intéressantes et caractéristiques, susceptibles d'interpeller le sujet. Or, les propos des locuteurs désignent très souvent comme primordial le rôle des « vues » et des « points de vue » dans l'expérience paysagère propre aux lieux de vie ordinaires. Entendons le point de vue comme l'endroit où l'on doit se placer pour voir un objet le mieux possible ou encore l'endroit d'où l'on jouit d'une vue étendue et/ou pittoresque (*le Petit Robert*). Dans leur grande majorité, les habitants rencontrés (soit 67 sur 110) citent, au moins une fois pendant l'entretien, l'importance d'avoir une vue et/ou un point de vue ou bien nomment directement une vue particulière ou un point de vue singulier qu'ils apprécient. Ils peuvent mentionner la vue pour elle-même ou bien chercher à la qualifier par son caractère plaisant (elle est « jolie », « belle », « splendide », « magnifique », « superbe », « admirable », « agréable », « exceptionnelle ») ou déplaisant, moins souvent il est vrai. Dans ce cas, la vue est « bouchée » par l'autoroute principalement, « limitée » ou « masquée ». Elle peut encore être « élevée », « en hauteur », « lointaine », « plongeante », « surplombante », « panoramique », « d'ensemble », « d'avion ».

La multiplication actuelle des incitations à poser le regard sur certains espaces contribue certainement au maintien de cette attitude proprement spectatorielle et le goût pour « les paysages avec vues » (enquête n°9, Avensan). Ainsi, les panneaux de signalisation le long des autoroutes encourageant les automobilistes et passagers à jeter un coup d'œil sur tel ou tel « paysage » sont de plus en plus nombreux. Dans le même ordre d'idée, rappelons la multiplication récente des points de vue et belvédères aménagés avec tables d'orientation que nous évoquions précédemment. Il semblerait que tout cela incite l'individu socialisé à adopter cette attitude spectatorielle qui consiste à admirer des vues et à rechercher des points de vue, même dans les lieux de vie ordinaires (qui s'y prêtent bien sûr).

Mais si le paysage ordinaire peut être spectacle, il ne s'y réduit pas, loin de là. Certes, demeure une manière spectatorielle d'aller à la rencontre du paysage – à la fois distanciée et assujettie au regard – témoignage d'un héritage socio-culturel encore puissamment prégnant. Mais il existe une autre manière d'aller à la rencontre du paysage qui compte au moins tout autant pour l'être-habitant... une manière dont participent tous les sens, qui suppose l'adoption d'une autre posture et qui procure des émotions différentes. Cette autre manière d'aller à la rencontre du paysage, nous la nommons « immersion paysagère ».

2.2. Sujet immergé et recherche d'un contact direct avec « la nature » : l'immersion paysagère dans les lieux de vie ordinaires

« A côté d'un regard cultivé qui paysage l'environnement visible de façon « moderne »¹⁷, il existe un regard banal, insouciant des symétries, indemne d'une esthétique de la contemplation, heureusement incapable de recul... »

Jean-François Augoyard (1995, p.344).

Partir à la rencontre du paysage en choisissant de s'immerger au sein même d'un environnement répond à une quête paysagère détachée du regard esthétisant hérité de la Renaissance. A cette pratique paysagère correspondent ainsi des objectifs et des conditions de mise en œuvre spécifiques.

L'émergence d'un spectacle paysager suppose, nous l'avons vu, une mise à distance du sujet. Jouent la hauteur par rapport à l'espace observé, la profondeur et la largeur de champ. La vue est alors le principal sens impliqué. C'est en effet le regard porté qui donne sa mesure ou sa démesure au paysage. *A contrario*, le paysage pratiqué en immersion suppose une mise en contact directe du sujet positionné au sein même de l'environnement. Il ne s'agit plus ici de distanciation mais, à l'inverse, de proximité. En outre, plus que la vue, ce sont l'odorat, l'ouïe, le toucher et, dans une moindre mesure, le goût qui donnent au paysage toute sa dimension et sa consistance. A la différence d'un spectacle paysager qui se donne à être regardé à distance pour l'unique plaisir de l'œil, l'immersion dévoile une ambiance paysagère qui ne peut être saisie en excluant les autres sens.

Reprenons à présent le tableau n°13 (« De la manière d'aller à la rencontre du paysage »), en détaillant, pour chaque terrain d'étude d'une part (cf. Tableau n°18), puis plus précisément pour chaque commune de la basse vallée de l'Isle d'autre part (cf. Tableau n°19), le type de posture, distanciée et/ou immergée, favorisée par les habitants pour aller à la rencontre du paysage.

Tableau n°18 : De la manière d'aller à la rencontre du paysage dans les deux communes médocaines et dans la basse vallée de l'Isle (posture distanciée et/ou posture d'immersion)

Posture adoptée de manière intentionnelle	Médoc	Basse vallée de l'Isle	TOTAL
Etre à distance	12	27	39
Etre immergé dans le milieu observé	24	15	39
Les deux sans préférence	12	8	20
Aucune	12	-	12
TOTAL	60	50	110

¹⁷ L'auteur sous-entend ici les trois caractéristiques du paysage moderne, à savoir : distanciation, représentation spatialisante, artéfaction ou artialisation.

Ce premier tableau met en lumière une opposition très nette entre les deux terrains d'étude. Dans le Médoc, la posture d'immersion est majoritaire : les habitants qui préfèrent être immergés (24 sur 60) sont deux fois plus nombreux que ceux qui préfèrent se tenir à distance par rapport au paysage observé (12 sur 60). Dans la basse vallée de l'Isle, en revanche, la proportion s'inverse. Ceux qui préfèrent maintenir une position distanciée (27 sur 50) sont presque deux fois plus nombreux que ceux appréciant l'immersion dans le milieu observé (15 sur 50). En outre, l'opinion y semble, d'une manière générale, beaucoup plus tranchée. On y compte peu d'avis partagés (8 sur 50). Comme nous l'avons montré dans les analyses précédentes, l'environnement au sein duquel évolue l'être-habitant joue un rôle primordial. En effet, la basse vallée de l'Isle offre plus de possibilités – topographiques – à ses habitants de prendre de la hauteur et, par conséquent, du recul par rapport au paysage observé. Cette posture témoigne, rappelons-le, d'un lourd héritage socio-culturel pesant encore sensiblement sur les préférences du sujet social. A l'inverse, les deux communes médocaines disposent de peu d'endroits permettant une prise de recul suffisante, ce qui rend plus difficile l'adoption d'une telle posture. Majoritairement forestières, ces deux communes ont, en outre, la particularité d'offrir un environnement propice à l'immersion paysagère. Cette double prédisposition liée aux potentialités du « milieu de vie » explique sans doute en partie le plus grand intérêt porté par les Médocains à cette manière « immergée » d'aller à la rencontre du paysage.

Tableau n°19 : De la manière d'aller à la rencontre du paysage en fonction du lieu de résidence dans la basse vallée de l'Isle (posture distanciée et/ou posture d'immersion)

Posture adoptée de manière intentionnelle	Fronsac	Les Billaux	St-Denis-de-Pile	Abzac	Communes voisines	TOTAL
Etre à distance <small>(Etre en hauteur et/ou avoir du recul)</small>	4	1	11	11	-	27
Etre immergé dans le milieu observé	-	8	2	2	3 <small>(hab. de Lalande de Pomerol et des Artigues-de-Lussac)</small>	15
Les deux sans préférence	1	1	2	2	2 <small>(habitants de Lalande-de-Pomerol et de Savignac)</small>	8
TOTAL	5	10	15	15	5	50

Ce second tableau détaille, pour chaque commune de la basse vallée de l'Isle, la manière dont les habitants vont à la rencontre du paysage. Il confirme le rôle essentiel joué par ce que nous nommons le « milieu de vie ». Tout en se référant avec prudence aux données chiffrées qui peuvent, pour certaines, porter sur de faibles quantités, apparaît effectivement une proportion inversée entre la commune des Billaux où la grande majorité des personnes rencontrées (8 sur 10) préfèrent l'immersion paysagère et les communes de Saint-Denis-de-Pile, Abzac et Fronsac où prédomine la préférence pour un paysage observé de manière distanciée. Rappelons que la

commune des Billaux s'étend quasi exclusivement dans le secteur palustre de la basse vallée de l'Isle. Il en résulte, d'une part, l'absence, au sein même de l'espace communal, de points élevés favorisant une observation distanciée du paysage et, d'autre part, la présence d'un riche milieu humide favorable, quant à lui, à l'immersion paysagère. D'ailleurs, c'est précisément sur la commune des Billaux que se situe le marais du Brizard, particulièrement propice à l'adoption d'une posture immergée et, de loin, le plus réputé et le plus fréquenté de la basse vallée de l'Isle. De la même manière, 3 habitants sur 4 résidant dans les communes voisines des Artigues-de-Lussac et de Lalande-de-Pomerol (le cinquième habite Savignac-sur-Isle) signifient une préférence pour l'immersion paysagère. Or, ces deux communes se situent dans un secteur de terrasses viticoles et ne présentent en fait aucun élément de relief marqué. Ces deux exemples corroborent ainsi l'idée selon laquelle le « milieu de vie » influence le type de relation paysagère mise en œuvre par le sujet. Nous pourrions toutefois nuancer ces propos par le fait que les habitants ne sont pas enfermés dans leur commune, même s'ils font preuve d'un sentiment fort d'identité à son égard (notamment en ce qui concerne Les Billaux). Il convient en fait de se placer sur un autre registre et de considérer cette attitude davantage comme une affaire de vécu, d'appréciation d'un milieu en regard de son immersion dans l'espace de vie le plus intime. Nous ne pouvons nier l'existence d'un réel ancrage de l'immersion en tant qu'expérience constitutive d'une pratique paysagère dans les lieux de vie ordinaires.

Cette manière d'appréhender le paysage se détache volontairement de la conception classique qui présente le paysage comme « une étendue de pays que l'on peut embrasser d'un seul regard ». Dans un essai intitulé « Entre géographie et paysage, la phénoménologie », Jean-Marc Besse montre qu'une telle conception du paysage a notamment été développée par Erwin Straus (1989). Pour cet auteur, « le paysage signifie participation plutôt que prise de distance, proximité plutôt qu'élévation, opacité plutôt que vue panoramique. Le paysage, parce qu'il est absence de totalisation, est avant tout l'expérience de la proximité des choses » (Besse J.M., 2000, p.123). Or, c'est cette manière de se rendre acteur du paysage plutôt que de se maintenir dans une simple attitude spectatorielle, de l'éprouver à travers tous ses sens et, finalement, de développer une relation de proximité grâce à un contact direct avec la « nature », qui constitue le fondement même de ce que nous entendons par « immersion paysagère ».

Observer le paysage « en immersion » suppose donc l'instauration d'une relation de proximité entre l'objet et le sujet. Ce que recherche l'être-habitant, c'est un contact direct et rapproché avec ce qu'il nomme la « nature ».

2.2.1. D'une proximité physique à une proximité affective : le « besoin de nature »

Jean-François Augoyard, dans un article intitulé « La vue est-elle souveraine dans l'esthétique paysagère ? », en appelle à la réinsertion du sujet dans le paysage (1995, p.345). Pour lui, « l'esthétique de la contemplation et du jugement de goût nous avait fait oublier à quel prix on s'absente du paysage ». L'immersion paysagère est l'occasion, pour l'individu, de procéder à un rapprochement physique avec le paysage.

Cela passe tout autant par des pratiques ludiques et/ou sportives telles que des promenades (auxquelles nous consacrerons une analyse ultérieurement), que par des pratiques dites « paysagistes » consistant à se constituer, chez soi, son propre paysage. En témoigne la pratique très diffusée du jardinage. Citons à nouveau les propos, fort explicites, de cette habitante de Sainte-Hélène. « *J'aime la proximité. Par exemple, je fais du jardinage. J'ai besoin de tripoter la terre, les plantes, les voir pousser, participer à l'évolution de la nature et des végétaux. De*

cette manière, je participe à l'évolution du paysage » (enquête n°13, Sainte-Hélène). L'objectif, dans tous les cas, est d'éprouver le paysage par le biais d'un contact direct avec la « nature ».

La proximité physique conduit à la proximité affective. En se rapprochant physiquement de la nature, l'individu se sent plus proche d'elle. Un Billaudais avoue ainsi qu'il « *n'aime pas, dans le paysage, tout ce qui est artificiel mais préfère la nature* » ; puis d'expliquer : « *parce que c'est cela que je recherche, être en relation avec la nature* » (enquête n°1, basse vallée de l'Isle, les Billaux). En effet, « *être en contact direct avec la nature* » permet de développer une relation privilégiée avec elle.

Les trois quarts des personnes rencontrées (82 sur 110), soit une très grande majorité, prononcent au cours de la discussion au moins une fois le terme « nature » et/ou un de ses dérivés (naturel ou « dénaturer »). De manière plus détaillée, un relevé d'occurrences nous montre que, toutes enquêtes confondues, le terme « nature » a été prononcé 57 fois par les Avensannais, 77 fois par les Saint-Hélénois et 133 fois par les habitants de la basse vallée de l'Isle. Précisons que l'enquêteur s'était donné comme objectif, quant à lui, de ne jamais mentionner ce terme. La relecture attentive de chacune de ces enquêtes a fait apparaître, à la fois conjointement et logiquement, une opposition fréquente du terme « nature » à ceux de « *maison(s)* », « *urbanisation* », « *ville* » d'une part, et un lien très fort entre « nature » et « *campagne* », « *forêt* », « *palus* » et « *marais* » d'autre part (la relation entre l'idée de nature et la conception habitante d'un paysage de campagne fait précisément l'objet du chapitre suivant). Soulignons ici le rôle prégnant des « schèmes culturels anti-urbains », expression empruntée à Michel Conan (1994, p.44), dans l'appréciation de la valeur d'un paysage et, plus précisément, de sa valeur de nature. Enfin, à l'idée de nature est souvent associée l'idée de son caractère indispensable et de la nécessité de la « *respecter* ».

Le « *désir de nature* » (Donadieu P., 2002, p.25) qui caractérise notre société contemporaine et occidentale participe du goût et de l'intérêt du sujet pour l'immersion paysagère. L'analyse des enquêtes réalisées dans la basse vallée de l'Isle et le Médoc le confirme. Majoritairement, c'est cette recherche de nature qui conduit la plupart de ceux qui privilégient cette posture d'immersion à préférer être au cœur d'un paysage plutôt qu'à distance pour l'apprécier. « *Le paysage, moi, je l'apprécie grâce à la marche à pied... pour l'immersion dans la nature...* » (enquête n°15, Avensan). Ainsi, 39 habitants interrogés sur 59, soit les deux tiers qui revendiquent une posture d'immersion, témoignent d'un rapport privilégié avec la nature. En outre, il en est, parmi eux, qui verbalisent explicitement ce mode d'appréhension du paysage et les raisons d'un tel choix. Un Billaudais explique qu'il « *aime être au cœur de la palus au milieu du bocage pour observer ce paysage. C'est une tentative de pénétrer l'intimité de cette nature* » (enquête n°22, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Un Fronsadais explique, quant à lui, que « *pour observer le paysage de palus, c'est mieux depuis le sein même de la nature car on s'en imprègne* » (enquête n°28, basse vallée de l'Isle, Fronsac). Les propos de certains habitants de Sainte-Hélène sont également, à ce titre, particulièrement illustratifs. « *J'aime bien être au ras du sol. On peut voir les détails. On est plus en contact avec la nature...* » (enquête n°3, Sainte-Hélène). Dans le même ordre d'idée, une autre Sainte-Hélénoise commente ainsi les clichés photographiques qu'elle a réalisés pour illustrer les paysages qui comptent le plus pour elle : « *Moi ce que je préfère, c'est quand je suis directement en contact avec la nature, au cœur de la nature... C'est l'endroit où j'habite : ma maison, mon pré avec mon cheval. J'aime être à cheval au milieu de la nature...* » (enquête n°9, Sainte-Hélène). Un autre précise même que ce qu'il aime comme paysage, c'est « *tout ce qui est en rapport avec la nature. J'aime le contact avec la nature. [...] J'aime être au milieu de la nature... Là où je chasse par exemple...* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). En fait, s'immerger pour aller à la rencontre du paysage, c'est faire le choix

d'une plus grande proximité, privilégier un contact particulier avec la nature. « *Moi, je crois que j'aime bien être au milieu du paysage. J'ai besoin d'un contact direct. Je sens mieux les choses. C'est plus proche. Je peux palper, sentir, regarder de près... J'aime la proximité. [...] Je fais aussi des promenades à pied, en vélo... mais surtout à pied, je suis encore plus proche de la nature...* » (enquête n°13, Sainte-Hélène). Cette même personne rappelle un peu plus tard dans la conversation sa « *soif de contact avec la nature* » qui résume assez bien l'idée générale selon laquelle il existe un réel « désir de nature » ou, selon nous, un réel besoin, plus qu'une simple envie, de « contact avec la nature ».

Cette nécessaire proximité avec le « *paysage d'une nature* » (enquête n°21, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile) ne peut-elle pas être associée à la recherche, perpétuelle et le plus souvent inconsciente, du mode d'existence (et du milieu qui lui est associé) propre à la vie originelle ou l'idée que l'on s'en fait ? Une Avensannaise l'explique en ces termes. « *Je fais pas mal de marche à pied, des ballades sur les petites routes, dans les vignes et dans les passes. Quand on se promène à pied, dans un bois, on peut avoir du calme. On est en contact avec la nature, on entend les oiseaux. C'est le seul endroit où on a l'impression d'être dans le milieu originel. Ça donne l'impression d'un vrai contact avec la nature, comme pour les plages désertiques. Ça ressourçe, ça détend* » (enquête n°26, Avensan). Certains peuvent également qualifier cela à travers un « *retour aux sources* » (enquête n°17, Sainte-Hélène). Cette recherche permanente de « nature » correspondrait ainsi à un acte proprement culturel, compris comme la volonté de renouer avec ce contact anciennement fusionnel de l'être humain avec son milieu. L'époque moderne, dans nos sociétés occidentales notamment, a effectivement été le théâtre d'une distanciation de l'être humain par rapport à son environnement. Le sujet s'est alors pensé comme un être séparé de la nature, qui est, de ce fait, devenue un objet qu'il pouvait observer de l'extérieur (Berdoulay V., 1992, p.398). « En établissant une dualité entre lui-même et les choses, en effet, le sujet moderne s'est retiré du monde ambiant, pour considérer désormais celui-ci avec recul, comme un objet décidément distinct de lui-même », explique Augustin Berque (1996, p.22). Mais, en même temps, qu'il se séparait de la nature, l'homme occidental et moderne prenait conscience de cette séparation. Pour Jean-Paul Curnier, « il y a tout lieu de penser que notre conscience, avant d'être la conscience de quelque chose de précis est avant tout le produit de notre isolement face aux choses. La conscience d'être qui est la nôtre spécialement en Occident, est d'abord la conscience d'être un être séparé se saisissant comme être singulier depuis cette séparation » (2000, p.51). Or, si cette fusion originelle avec la « nature » s'avère aujourd'hui perdue, l'individu en conserve néanmoins « un obscur souvenir » (Curnier J.P., 2000, p.58). Aussi demeure-il « nostalgique » (Berque A., 1996, p.57) de ce temps où il se représente comme ayant vécu en symbiose, sans le penser et donc sans en avoir conscience, avec son environnement. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles il cherche aujourd'hui à développer ce contact direct, cette proximité avec ce qu'il nomme « la nature ». Peut-être devons-nous l'entendre comme une tentative de maintenir ce fil ténu demeuré après la séparation. Au final, nous pensons que l'immersion paysagère, qui se confond avec la nécessité pour le sujet de se retrouver au sein même de la nature, agit vraisemblablement comme une « réactivation mythique de l'unité perdue » (Curnier J.P., 2000, p.52).

Mais quelles qu'en soient les raisons, la plupart de nos locuteurs s'accordent sur le besoin de tisser une relation de proximité avec la « nature ». Pourtant, derrière ce terme se cachent des acceptions fort différentes. Aussi convient-il de nous interroger, à présent, à propos de ce qu'est exactement la nature pour les personnes rencontrées dans le Médoc et la basse vallée de l'Isle. Faire le point sur la conception de « l'idée de nature » s'avère, en outre, d'autant plus indispensable qu'aujourd'hui, « la notion d'environnement, le souci écologique, le désir de

nature contribuent à brouiller la notion de paysage » (Corbin, 2001, p.149).

D'après les discours recueillis¹⁸, le terme « nature » renvoie à des significations qui peuvent varier sensiblement d'un individu à l'autre¹⁹. Un premier sens fait prévaloir l'idée d'un « donné biologique », c'est-à-dire ce qui est vivant par rapport à ce qui est sans vie, que ce soit avec ou sans la main de l'homme. La nature est alors associée à la végétation et à l'animalité, quel que soit, finalement, leur degré d'artificialité. Ainsi, par exemple, « *le paysage, c'est la nature : de la verdure, des arbres, les cultures aussi, comme les champs entiers de tournesols...* » (enquête n°18, Sainte-Hélène). Précisons d'ailleurs que, si, pour quelques-uns (14 personnes), la nature est considérée comme l'ensemble d'un milieu, d'un « écosystème », d'un « *biotope particulier* », voire une association réduite à la flore et la faune (5), pour les plus nombreux cependant (26), nature rime essentiellement avec végétation (prédominance de la flore : arbres, fleurs, etc.) et verdure (prédominance du « vert »). « *La nature, c'est la végétation, les arbres...* » (enquête n°34, Basse vallée de l'Isle, Abzac). « *La nature, c'est tout le vert que l'on veut protéger* » (enquête n°30, Avensan).

Un autre sens relève davantage d'une opposition marquée entre la nature et l'humanité. La nature c'est, dans ce cas précis, ce qui n'est pas humain. Ici, artificialité et main de l'homme excluent toute idée de nature. « *La nature, c'est la forêt, tout ce qui pousse naturellement, tout ce qui est sauvage. Pour les lacs et les gravières, c'est l'homme qui est à l'origine, c'est pas naturel* » (enquête n°5, Avensan). « *J'aime ce que la nature donne toute seule, ce qui est naturel* » (enquête n°11, Avensan). « *J'aime pas tout ce qui est artificiel, je préfère la nature* » (enquête n°1, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *Je ne souhaite pas que prédomine une nature préfabriquée par l'homme* » (enquête n°36, basse vallée de l'Isle, Abzac). Signalons toutefois que seules 8 personnes jugent essentiel et insistent sur le caractère « non humain » de la nature.

Dans un troisième sens, se détachant nettement des deux premiers précédemment évoqués, l'idée de nature résulte de la « construction sociale d'un rapport à un territoire » (Donadieu P., 2002, p.24). La nature est alors œuvre de possession, d'intimité, de singularité d'un Soi ici et maintenant, en regard d'une altérité, qu'elle soit l'autre ou l'ailleurs. « *J'adore m'occuper de mon jardin, y planter des arbres, des fleurs... J'adore mon petit coin de nature rien qu'à moi !* » (enquête n°16, Basse vallée de l'Isle, Fronsac). Suivant exactement le même ordre d'idée – jeu de mots et/ou relation d'idées mis à part –, citons les propos tenus par cette Abzacaïse, propriétaire du camping d'Abzac précisément nommé « Le Paradis ». « *Ici, c'est mon petit coin de nature, c'est mon petit coin de paradis !* » (enquête n°48, basse vallée de l'Isle, Abzac).

¹⁸ « L'idée de nature » ne faisait pas partie, au préalable, de la grille des thèmes à aborder lors des enquêtes. Le mot nature a donc été évoqué spontanément par les locuteurs au fil de leurs discours sur le paysage. La réflexion sur l'idée de nature que nous proposons ici résulte de l'analyse de l'emploi qu'ils font du terme. Précisons cependant que certains d'entre eux ont pu également, là encore de manière tout-à-fait spontanée, nous faire part d'une réflexion plus poussée sur « l'idée de nature » proprement dite. Leurs propos contribuent largement à l'intérêt de notre analyse.

¹⁹ Yves Luginbühl a proposé (2001, p.12) une réflexion sur la manière dont notre société envisage la nature en terme paysager. Il distingue quatre sphères de signification : une « nature lointaine » inaccessible et de fait préservée, une « nature proche » qu'il assimile au « jardin paysager », une « nature comme spectacle de la vie naturelle » fondée sur le caractère écologique de la notion de nature comme mise en scène de processus biologiques et, enfin, une « nature comme objet d'épreuve de la peur de la nature », nature qui s'offre en spectacle paysager lors de la pratique de certains sports à risques et qui semble correspondre à une nouvelle forme de sublime. Certaines de ces sphères de signification n'ont pas été repérées dans les discours que nous avons recueillis. Rappelons, pour explication, que les rapports à la nature que nous allons mettre ici en évidence relèvent de la mise en discours d'une pratique paysagère ordinaire et quotidienne des locuteurs et non pas d'une réflexion plus générale de leur part sur ce qu'est et/ou doit être la nature.

« *Mon petit coin de paradis* », c'est également ainsi qu'une Avensannaise qualifie son jardin ou plus précisément « *toute cette nature qu'il y a derrière [chez elle]* ». Et d'ajouter : « *Je ne veux pas de maisons derrière chez moi ! Je veux garder MA nature !* » (enquête n°11, Avensan).

En fait la variété des sens attribués au terme nature provient précisément du fait que les personnes interrogées se réfèrent davantage à des images de la nature qu'à la nature en elle-même. Il en résulte deux représentations distinctes, voire antinomiques. Pour les uns – une minorité finalement –, la nature représente ce qui est « naturel »²⁰. Lui sont alors attribués une valeur d'authenticité et le caractère de ce qui se rapporte aux origines. Pour les autres, davantage que la nature proprement dite, est entendu ce qui « *fait nature* », c'est-à-dire ce qui véhicule l'image de la nature mais qui n'est pas forcément « naturel ». Généralement, ce qui « *fait nature* » dispose d'un caractère végétal ou « végétalisé ». Une Avensannaise avoue ainsi que « *les plantations d'arbres, de fleurs, la décoration dans le bourg, le nouveau rond-point, les espaces verts qui ont été aménagés, ça fait très nature* » (enquête n°5, Avensan). Dans le même ordre d'idée, un autre Avensannais considère que, sur sa commune, « *il manque des espaces naturels et fleuris. Un parc bordelais au milieu d'Avensan ce serait bien !* » (enquête n°18, Avensan). Un habitant de Sainte-Hélène estime, à propos du paysage de sa commune, qu'il faudrait « *mettre du vert, pour rester nature* » (enquête n°11, Sainte-Hélène).

A travers ces morceaux de « nature préfabriquée », l'individu demeure dans l'illusion de la nature. Il se suffit, en effet, de ce qui « *fait nature* », c'est-à-dire de l'image de ce qu'elle lui semble être. Cela conduit, au final, à la production de « décors de nature » qui ne sont que l'apparence, voire le simulacre de la nature. Cette image « trompeuse » de la nature (un artefact), étrangère à la nature proprement dite, est précisément ce qui motive les propos de cet habitant de Sainte-Hélène. « *Pour les citadins, la nature c'est le parcours de santé et la piste cyclable. Ils n'ont pas la sensibilité pour apprécier les lieux comme ils méritent de l'être* » (enquête n°26, Sainte-Hélène).

Cependant, si l'on en croit Claude Raffestin, ce qu'il est convenu d'appeler nature ne semble devoir son existence qu'à l'image que nous en avons et que nous fabriquons et entretenons en permanence. « L'homme produit l'idée de nature », précise-t-il (1996, p.37). Il n'y aurait donc pas de vraie ou de fausse image de nature, mais seulement des images susceptibles de varier selon les sociétés, les époques, les individus. Nonobstant, il n'est pas de notre propos de nous positionner plus précisément sur cette question ; tel n'est pas l'objet de cette recherche. En ce qui concerne le « désir de nature » répondant à cette volonté du sujet (contemporain et occidental) de maintenir le lien désormais extrêmement ténu avec son milieu originel – qu'il assimile aisément à la « nature » –, nous nous contenterons simplement de souligner ceci. Vraisemblablement, il s'agit davantage d'un besoin de l'image d'une nature, quelle qu'elle soit

²⁰ Nous proposons de faire ici rapidement le point sur ce qui est « naturel » et ce qui ne l'est pas, au sens de Gilles Clément (2004). Ce qui est réellement naturel relève des ensembles primaires. « Les ensembles primaires sont des espaces n'ayant jamais été soumis à l'exploitation. Ils évoluent lentement ou pas du tout. Les espèces qui s'y développent correspondent au niveau optimum de vie pour les conditions du milieu (climax). Quelques forêts primaires existent encore dans le monde, les autres espaces primaires se répartissent en prairies alpines, landes climaciques, toundras (...). » (Clément G., 2004, p.19-20). Le naturel peut faire l'objet d'une protection visant à sa conservation. Il est alors mis en réserves. « Les réserves sont des ensembles protégés de l'activité humaine, par décision. Ensembles jugés fragiles ou rares. » (Clément G., 2004, p.21). Ce « vrai » naturel ne doit pas se confondre avec ce que nous nommons « l'ensauvagé » et que Gilles Clément nomme le « délaissé ». « Les délaissés résultent de l'abandon d'une activité. Ils évoluent naturellement vers un paysage secondaire » (Clément G., 2004, p.20). Il existe enfin ce que nous appelons le « tout artificiel » et que Gilles Clément nomme, de manière plus politiquement correcte, « l'espace géré ». Il est entièrement produit par l'homme, même s'il a l'apparence du « naturel » ou de « l'ensauvagé ».

finalement, et ce – « comme on a besoin d'un en-deça et d'un au-delà » (Raffestin C., 1996, p.50) –, qu'une volonté de se confronter et donc, par là-même, de chercher à connaître la nature elle-même et proprement dite. Ces propos trouveront leur justification dans le chapitre suivant, lorsque nous évoquerons la conception que les habitants ont de la « campagne nature », dans laquelle ils s'immergent, et les matérialités qui la définissent à leurs yeux.

Cette recherche de nature(s), souvent tout à fait « ordinaire(s) », participe donc des raisons pour lesquelles l'être-habitant est susceptible de mettre en œuvre une manière immergée d'aller à la rencontre du paysage au sein même de son espace de vie. La relation de proximité qui se tisse alors entre l'individu et son environnement suppose une implication forte du sujet dans la scène paysagère. « Lorsque vous vivez le paysage de cette manière, il me semble que vous n'adoptez plus une attitude strictement spectatorielle et distanciée, mais que vous vous sentez immergé dans la scène » (Corbin A., 2001., p.49), acteur de celle-ci ajouterions-nous.

2.2.2. De l'idée d'être acteur...

A la « réinsertion du sujet dans le paysage », prônée par Jean-François Augoyard, répond, selon lui, « une réhabilitation de l'action face à l'expectation » (1995, p.343-344). A travers ces propos, cet auteur donne du sens et, en quelque sorte, milite pour cette forme de relation paysagère particulière à travers laquelle l'individu délaisse toute attitude spectatorielle pour une action participante ou encore une participation active. Du statut de simple spectateur, il passe à celui d'acteur d'une scène paysagère au sein de laquelle il œuvre directement. Certains habitants témoignent ainsi d'une réelle prise de conscience de leur implication dans le paysage. Ils évoquent alors spontanément l'intérêt d'une observation participante et filent parfois même explicitement la métaphore de l'acteur et du spectateur.

Sans doute ce sentiment d'être directement acteur d'une scène paysagère est-il plus évident pour celui qui dispose d'un pouvoir d'action réel sur l'environnement. Nous pensons ici à « l'homme de terre »²¹, qu'il soit agriculteur, viticulteur, exploitant forestier mais aussi au cantonnier du village. D'ailleurs, les propos de ce viticulteur avensannais illustrent parfaitement cette différence de positionnement et d'attitude par rapport au type d'expérience paysagère. « *Quand je suis à la propriété, j'ai une perspective de choix : la perspective de la maison au loin avec les vignes autour. Ce que j'aime bien, c'est monter en hauteur pour observer. En hauteur, on peut voir les défauts, mais on apprécie tout de suite ce qui est beau. Y'a une cuve sur le côté de la maison aussi haute que le toit. J'y monte pour regarder autour. Bon, quand on est au milieu des vignes, c'est pas mal aussi. C'est joli aussi d'être acteur.* » (enquête n°25, Avensan). Viticulteur, il est certain qu'il dispose d'un pouvoir d'action évident sur le paysage. Aussi, le sentiment d'être acteur du paysage lorsqu'il est au milieu de ses vignes, la plupart du temps agissant, lui apparaît-il plus distinctement que le simple résidant.

Cependant, deux autres habitants, l'un Avensannais, l'autre Saint-Hélénois, ni l'un ni l'autre exploitant agricole, viticole ou forestier, expriment également cette opposition entre le fait d'être acteur ou spectateur du paysage. La première, Avensannaise, explique qu'elle apprécie le paysage « *en marchant... pas forcément des vues en hauteur, mais plutôt avoir un espace à regarder autour. Etre spectateur. Etre au milieu, c'est encore différent, c'est être acteur...* » (enquête n°23, Avensan). Si elle privilégie, par goût, une attitude davantage spectatorielle, le second, Saint-Hélénois, affectionne, quant à lui, indistinctement ces deux postures. « *Ici, ça*

²¹ Expression empruntée à Eric Fottorino (1993).

permet d'être acteur et spectateur » (enquête n°6, Sainte-Hélène). Propriétaire d'une maison isolée au milieu des bois, cet habitant dit apprécier le paysage de deux manières : distanciée (il évoque la vue dont il jouit depuis sa baie vitrée, assis sur son fauteuil ; soulignons le caractère très passif d'une telle posture !) ou immergée (dehors, dans son jardin ou dans les bois alentours, il se trouve directement au cœur du paysage qu'il dit aimer observer depuis le fauteuil de son salon). Il en résulte, pour un même lieu et pour une même personne, deux formes d'expérience paysagère différentes et complémentaires. L'une maintient notre locuteur à l'état de spectateur. Depuis le fauteuil de son salon, il est au spectacle d'une scène qui se joue à l'extérieur et dont il ne participe pas. L'autre l'érige en tant qu'acteur. Il prend place directement au cœur de la scène et en devient un protagoniste direct.

L'action du sujet réhabilitée face à l'expectation, il s'ensuit un « rééquilibrage des sens » à l'œuvre dans la perception d'un paysage.

2.2.3. ... à l'écoute de l'éveil des sens²²

L'immersion paysagère, dans la mesure où elle implique directement le sujet dans la scène, le constitue en tant qu'acteur. Pourtant, à la différence d'une posture distanciée, se rapprocher lui retire, parallèlement et paradoxalement, une partie de l'assurance du contrôle et de la maîtrise de ce qui est perçu et de ce qu'il perçoit. L'animation de l'ensemble des sens, inhérente à ce type d'expérience paysagère, en est la principale responsable. En effet, une des différences fondamentales entre un paysage pratiqué en immersion et un paysage observé de manière distanciée relève de l'approche sensorielle et ce qu'elle suppose à la fois en terme de réception active ou passive et en terme de motivation du sujet. L'individu qui porte un regard sur un espace motive et dirige son acte. C'est « un acte souverain », nous dit Augustin Berque (1995, p.42). Dans la basse vallée de l'Isle, comme nous l'avons vu, porter son regard sur l'ensemble de son espace de vie depuis un point d'observation élevé est un acte capital et reconnu comme tel par l'être-habitant. L'expérience fréquemment menée consiste à gravir un coteau ou une butte afin d'être suffisamment élevé et d'y voir le plus loin possible et surtout le mieux possible. L'acte est recherché, cultivé et motivé.

En revanche, immergé dans le paysage, l'individu ne cherche pas nécessairement à porter son regard, à s'assurer la maîtrise. Bien au contraire, en se confrontant directement à son environnement, il renonce à cette capacité de maîtrise qui pouvait être la sienne lors d'une observation distanciée. Une telle expérience paysagère nécessite de ne pas craindre la rencontre directe, le manque de repères et surtout l'absence de contrôle de ses propres sens. Car si la vue est commandée par l'individu agissant, les autres sens, non opérants dans une position distanciée, lui échappent le plus souvent. « Le regard est celui de nos sens que nous maîtrisons le mieux. Le regard se dirige, et si l'on ne veut pas voir, on ferme les yeux. Les autres sens échappent davantage à la volonté du sujet conscient. Ils sont plus passifs, plus immergés dans le milieu – le milieu sonore ou olfactif, par exemple » (Berque A., 1995, p.42). Or, précisément, en immersion, tous les sens sont en éveil.

D'ailleurs, l'individu cherche de plus en plus à se montrer attentif à ses autres sens. Il tend

²² Il s'agit, ici, non pas de rappeler le rôle des différents sens dans l'expérience paysagère – se référer pour cela au 1^{er} chapitre de la 1^{ère} partie (2.2.3 - « le rapport au réel d'un «sujet socialisé» : l'expérience sensorielle entre objectivation socio-culturelle et subjectivation ») – mais plutôt d'analyser la manière dont le sujet est à l'écoute de ses sensations, impressions et émotions procurées à l'occasion de l'expérience d'un paysage en immersion.

L'oreille pour écouter un son, cherche à capter des odeurs, se demande si l'air est frais. « *En plus de ce que je regarde, il y a tout ce que je sens...* » (enquête n°13, Sainte-Hélène). Ainsi, s'il se regarde parfois, le paysage pratiqué en immersion suppose la conjugaison de plusieurs sens pour émerger. Plus qu'un paysage visuel, c'est un paysage à la fois sonore, olfactif, tactile... La forêt derrière la maison se regarde, mais elle s'écoute aussi (« *J'aime regarder les arbres qui restent derrière... et écouter les petits oiseaux* », enquête n°5, Avensan), ou encore se respire (« *l'odeur de la végétation humide* », enquête n°6, Avensan). Voici également ce que répond une personne à qui l'enquêteur demande de préciser ce qu'elle aime dans un paysage forestier : « *les arbres et le bruit qu'ils font, les branches qui craquent sous les pieds, l'odeur qui se dégage* » (enquête n°17, Avensan). Pour cette Avensannaise, l'appréciation du paysage suppose la mise en action de tous ses sens. « *J'aime les grandes étendues où on respire... avec de l'herbe... Au printemps, c'est génial parce que c'est bientôt l'été. Il fait pas trop chaud. Les fleurs poussent et ça sent bon l'herbe coupée* » (enquête n°17, Avensan).

Dans l'expérience d'un paysage en immersion sont donc, la plupart du temps, associés des bruits, des odeurs, des sensations tactiles, mais aussi tous les affects qu'ils engendrent. Se développent ainsi des sentiments liés au bien-être comme le calme, la tranquillité, le repos. « *Les bois, c'est un paysage où je me sens bien* » (enquête n°10, Avensan). « *Quand je suis derrière [à propos de la vue qu'elle a sur son jardin et la forêt], j'ai un profond sentiment de bien-être et de tranquillité* » (enquête n°23, Avensan). « *Les bois, c'est une histoire d'harmonie, d'équilibre, de sérénité, d'évasion, de solitude, de plénitude...* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). Et si ce Billaudais avoue, quant à lui, préférer observer un paysage « *sur place, depuis le lieu concerné même* », c'est « *car je me sens plus proche. Parce que ça permet une observation des détails et surtout de s'imprégner de l'intimité du lieu, du calme et de la sérénité...* » (enquête n°1, basse vallée de l'Isle, les Billaux).

« Le corps est devenu une centrale d'écoute des sensations » nous dit Alain Corbin (2001, p.28). En effet, l'individu qui part à la rencontre du paysage en s'immergeant dans un environnement particulier et qui adopte une attitude qui consiste à être attentif à l'exaltation de tous ses sens, se montre tout autant à l'écoute de l'environnement qu'à l'écoute de lui-même. « *J'ai besoin de sentir les choses... je suis plus interpellée par les odeurs et les bruits que les visions... Etre sur un coteau, ça peut être beau, mais être dans la forêt de pins et les sentir, c'est encore mieux* » (enquête n°17, Sainte-Hélène).

Finalement, si le paysage spectacle s'admire, le paysage pratiqué en immersion se sent, au sens corporel du terme, et se ressent à travers les émotions suscitées par les sens et auxquelles l'individu est particulièrement attentif. « La rencontre du jour et de la nuit, de la lumière et de l'ombre, des saisons comme des conditions météorologiques favorise un jeu kaléidoscopique de sensations qui nous assaillent agréablement » explique Raffaele Milani (2005, p.33). En témoignent également les propos de cet Avensannais. « *Le matin de bonne heure, y'a un air particulier. J'aime l'impression d'être le premier à respirer l'air de la nuit, entre sept et huit heures... et redécouvrir un paysage neuf* » (enquête n°21, Avensan).

Ainsi, malgré une réelle difficulté, pour certains habitants, de passer des impressions à l'expression de ce qu'elles suscitent, l'analyse des discours révèle l'importance accordée aux différents sens dans l'expérience paysagère de proximité et l'attention particulière portée aux sensations engendrées. Il est vrai que seule la polysensorialité « autorise à capter les énergies de la nature » (Corbin, 2001, p.31). D'ailleurs, la meilleure manière de mettre en œuvre ce contact direct avec la nature et de l'éprouver à travers l'ensemble de ses sens demeure la promenade...

2.2.4. Au temps des promenades

La promenade est sans doute l'une des plus fines, mais aussi des plus intentionnelles, manières de parcourir l'espace et d'aller à la rencontre de paysages. En outre, si elle se présente parfois comme le moyen d'accéder à des sites propices à une observation distanciée du paysage, c'est surtout à la quête d'immersion paysagère qu'elle est, de manière spontanée, le plus fréquemment associée. En effet, la promenade a l'avantage de faciliter l'immersion. « *Il faut s'immerger dans le paysage pour l'observer. Le mieux c'est de s'y promener pour y prendre goût* » (enquête n°26, basse vallée de l'Isle, Les-Artigues-de-Lussac). « *J'observe le paysage d'un peu partout. Mais je préfère quand même être immergée dans la nature pour pouvoir en profiter. En se promenant sur les petits chemins de campagne, on peut entendre le chant des oiseaux, le bruissement de la végétation sous les pieds* » (enquête n°39, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

Pour Alain Corbin, « les Français sont très pauvres en ce domaine, comparés aux habitants des îles britanniques. La langue anglaise possède une dizaine de mots pour définir une petite marche effectuée au cours de la journée. Pour les Français, il s'agit tout uniment d'une « promenade » ; ce qui est réducteur » (Corbin A., 2001, p.107-108). Le qualificatif « promenade » ainsi que le verbe qui s'y rapporte, quelle que soit la forme sous laquelle il est conjugué, est, effectivement, de loin le plus employé par les personnes interrogées. En faisant le point sur le vocabulaire utilisé par nos locuteurs, un relevé d'occurrences nous a permis de vérifier qu'il a été utilisé précisément 100 fois sur la totalité des enquêtes. Des synonymes, plus ou moins familiers pour certains, ont toutefois été proposés. Ainsi, bien que nettement moins utilisés que le terme même de « promenade », les qualificatifs, présentés ici par ordre décroissant d'occurrences – « balade » (25 fois), « randonnée » (15), « marche (à pied) » (10), « parcours/parcourir » (2) et « virée » (1) – ont également été employés. Il en résulte une utilisation très majoritaire, précisément deux fois plus importante, du qualificatif promenade par rapport aux quelques synonymes possibles.

Au total, 71 personnes interrogées sur 110 (soit presque les deux tiers) mentionnent au moins une fois dans leur discours l'un des qualificatifs proposés ci-dessus dont 58 emploient le terme promenade. Mais quels sont les modes de promenade les plus fréquemment mis en œuvre ? La promenade est-elle évoquée comme moyen d'aller à la rencontre de paysages ? Plus généralement, quels sont les buts de promenade les plus fréquemment cités ? A quels lieux et temps la promenade est-elle associée ? Est-elle une pratique quotidienne, habituelle, occasionnelle, rare ? Relève-t-elle d'une expérience de proximité inscrite au sein même des lieux de vie ordinaires ou bien s'en détache-t-elle ? Autant de questions dont les réponses doivent nous aider à déterminer de quelle manière la promenade est susceptible de contribuer à la mise en œuvre d'une démarche délibérée de rencontre paysagère.

Si majoritairement les promenades se font à pied – 29 personnes sur 71 pratiquent la « *marche à pied* » –, d'autres moyens de locomotion sont utilisés. Ainsi, 18 personnes précisent faire des promenades en vélo, 2 à cheval, 1 en rollers et 1 en voiture (cf. Tableau n°20). De manière anecdotique, un Billaudais avoue aimer se promener en barque dans le marais en période d'inondation.

Tableau n°20 : Modes de locomotion pratiqués pour les promenades

Modes de locomotion	Nb de personnes concernées
A pied	29
En vélo	18
A cheval	2
En rollers	1
En voiture	1
En barque	1
Non précisé	30

N.B. : Rappelons, d'une part, que le tableau est effectué à partir des discours des 71 personnes qui témoignent de leur intérêt pour la promenade et, d'autre part, qu'une même personne peut utiliser différents modes de locomotion.

Finalement, marche à pied et pratique de la bicyclette dominent nettement. Ces pratiques, toutes deux charnelles et liées à la perception tactile, en appellent cependant à des impressions sensorielles distinctes. La marche suppose un contact du pied sur le sol tandis que la pratique de la bicyclette suppose un contact plus vif de l'air sur la peau. De ces deux modes de locomotion résultent donc des sensations et émotions fort différentes. La marche²³ (à pied) qui implique un contact plus direct engage une immersion plus grande du sujet dans l'environnement. La bicyclette, quant à elle, permet « de sentir le vent, de regarder défiler de très près les arbres, la haie et le talus, de prendre conscience de la descente et de la montée, en jouant des effets de l'élan » (Corbin A., 2001, p.118). Tout en maintenant un contact avec les éléments de la nature (sensations directes du contact de l'air sur la peau par exemple), elle permet, en outre, de parcourir de plus grandes distances, pour un même laps de temps, que la simple marche à pied. Le choix de l'un ou de l'autre mode de promenade dépend en fait des types de sensations et d'émotions désirées par le sujet. Alain Corbin explique que « les pratiques d'espace [...] sont ordonnées par le relais des désirs » (Corbin A., 2001, p.112). Tout dépend donc des buts, des temps et des lieux de promenade.

Force est de constater, en effet, que les motivations et/ou buts recherchés lors d'une promenade non seulement diffèrent d'un individu à l'autre, mais évoluent aussi, pour une même personne, selon les moments et les lieux de promenade choisis. Plusieurs objectifs sont susceptibles de motiver une promenade (cf. Tableau n°21) : jouir d'un paysage particulier, être en contact avec la nature, pratiquer un sport (équitation, vélo, marche à pied) ou une activité ludique (chasse, pêche, photographie), joindre « l'utile à l'agréable » (cueillir des champignons, ramasser des châtaignes, récolter des fruits des bois). Nous pouvons également imaginer qu'une promenade puisse se faire sans but précis ou, tout au moins, sans but conscientisé.

²³ Rappelons que la marche est le « mode de locomotion naturel à l'homme » (*Petit Robert*). Le terme « marche » est employé, par les personnes interrogées, sous deux acceptions. Certains disent « pratiquer la marche à pied ». Dans ce cas, la marche qualifie l'activité sportive qui lui correspond. D'autres précisent « faire une marche ». Dans ce cas, la marche qualifie la promenade à pied. C'est donc l'action de se déplacer en marchant.

Tableau n°21 : Les buts de promenade

Buts de promenade	Nb de pers.concernées
Observer/montrer le paysage	17
Contact avec nature/recherche du calme	12
Cueillette des champignons, châtaignes	11
Visée sportive (randonnée, équitation, marche à pied...)	8
Visée éducative/culturelle	4
Chasse*	3
Photographie	1

N.B. : Ce tableau est effectué à partir des motivations explicitement mentionnées par les locuteurs. Une même personne peut en outre verbaliser plusieurs buts de promenade. Certaines personnes peuvent ne pas avoir mentionné de buts de promenade.

* : En ce qui concerne la chasse, ne sont comptabilisées dans le tableau que les personnes qui évoquent explicitement la chasse comme but de promenade.

Indépendamment de la nécessaire fonction vitale du déplacement, du mouvement, de l'exercice corporel indispensable, le principal but de promenade demeure ce que nous nommons la « fréquentation de paysages ». Elle relève d'une démarche intentionnelle de mise en œuvre d'une rencontre paysagère pour soi-même ou pour d'autres. 17 personnes sur 71 le verbalisent explicitement, soit presque un quart des personnes concernées. La promenade est alors motivée par le désir d'observer les paysages les plus appréciés ou le désir d'emmener d'autres personnes (amis, famille) découvrir ces paysages. Ainsi, une Avensannaise énumère « *les paysages [qu'elle] préfère à Avensan* » et qui sont aussi des lieux de promenade : « *les gravières aménagées, le château Citran, La Jalle de Tiquetorte, le lavoir restauré. J'y vais en promenade de temps en temps. J'y amène la famille, des amis pour leur faire visiter* » (enquête n°1, Avensan). Le maire d'Abzac assimile aussi la promenade à la possibilité de faire découvrir à d'autres « ses » paysages. « *La mairie prévoit la mise en place d'un chemin de randonnée dans la vallée du Palais pour les promeneurs à pied, à vélo, à cheval. J'ai la volonté d'ouvrir et d'offrir aux autres les qualités de mon paysage communal* ». Ce désir de fréquentation de paysages, au moins pour soi-même, est également verbalisé, de manière explicite, par 15 autres personnes. Citons, pour exemple, ces quelques propos extraits des enquêtes concernées. « *On fait de la marche à pied. En marchant, on voit beaucoup mieux les paysages* » (enquête n°12, Avensan). « *Quand je me promène, j'aime regarder tous les paysages sauvages* » (enquête n°41, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *J'aimais aller me promener dans la palus pour regarder le paysage, la nature* » (enquête n°42, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *Ici y'a de beaux paysages pour faire des balades, notamment dans le marais* » (enquête n°11, basse vallée de l'Isle, les Billaux). Un Abzacais déplore, quant à lui, que sa commune « *manque de chemins de promenade pour profiter du paysage* » (enquête n°38, basse vallée de l'Isle, Abzac).

La promenade est donc majoritairement mentionnée comme une manière d'aller intentionnellement à la rencontre du paysage. Pour 12 autres personnes, elle est l'occasion d'une recherche intentionnelle centrée plus précisément sur le contact avec la nature. Il semble évident, en effet, que la promenade, d'autant plus si elle s'effectue à pied, contribue à ce besoin de proximité et d'immédiateté avec la nature que nous évoquons un peu plus haut. « *Je fais*

des promenades en vélo et à pied. Je recherche ainsi la nature et le calme » (enquête n°34, basse vallée de l'Isle, Abzac). « *En se promenant, en s'immergeant dans la nature, on y est plus sensible* » (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *C'est pour la nature, pour le vert, c'est pour ça que je me promène souvent dans la forêt* » (enquête n°30, Avensan). « *Je fais aussi des promenades à pied et en vélo, mais surtout à pied. Je suis encore plus proche de la nature* » (enquête n°13, Sainte-Hélène). « *Quand je suis en promenade, c'est plutôt pour la nature* » (enquête n°26, Sainte-Hélène).

Soulignons que, le plus souvent, cette recherche de nature à travers la promenade répond à un besoin de calme et/ou de « *moments de détente* » (enquête n°17, Sainte-Hélène). « *Je me promenais beaucoup en forêt, parce que c'est le calme. On y est très bien* » (enquête n°25, Sainte-Hélène). « *Quand on se promène en forêt, ça détend !* » (enquête n°28, Avensan). « *Quand on se promène à pied dans un bois, on peut avoir du calme* » (enquête n°26, Avensan). Ces exemples révèlent également qu'une promenade motivée par le besoin de calme ou d'un temps de détente est généralement effectuée en forêt. Ainsi, si le silence de la forêt était jadis mal vécu car ressenti comme pesant, il est aujourd'hui, en revanche, très recherché pour son caractère reposant et « *déstressant* ».

Ces promenades en forêt, dans les bois, sont d'ailleurs l'occasion d'allier « *l'utile à l'agréable* ». Certains (11 sur 71) disent en profiter, en effet, pour cueillir des champignons – dans ce cas précis, ils prendront soin de ne pas nous révéler leurs lieux de cueillette et donc de promenade ! –, ramasser des châtaignes et autres baies sauvages. « *J'aime me promener dans les bois. Je joins l'utile à l'agréable en allant à la cueillette des champignons* » (enquête n°43, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *On fait du roller sur la piste cyclable ou du vélo ou de la marche à pied... Parfois, quand c'est la saison, on en profite pour ramasser des champignons* » (enquête n°17, Sainte-Hélène).

Intervient ensuite la promenade à visée sportive (8 personnes sur 71). C'est la randonnée, qu'elle soit, selon leurs dires, à vocation pédestre, équestre ou cycliste. Précisons néanmoins que les deux personnes qui évoquent leurs promenades à cheval soulignent l'importance du contact avec la nature. D'ailleurs, ces promenades s'effectuent principalement en forêt. « *J'aime être à cheval au milieu de la nature. [...] J'aime toutes les passes autour de la maison pour faire des balades à cheval* » (enquête n°9, Sainte-Hélène).

La promenade à visée éducative, explicitement évoquée par 4 personnes seulement, est, quant à elle, motivée par une envie de connaître ou d'enseigner. Ainsi, une enseignante explique qu'elle fait « *découvrir les paysages [qu'elle aime] aux autres* ». Elle précise : « *Le Brizard est très beau, j'y amène les petits avec un éducateur aux mois de mai et juin* » (enquête n°12, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Pour d'autres, cette soif de connaissance est plus personnelle. « *J'apprends à connaître les paysages [de la commune] en me promenant à pied, en balade* » (enquête n°6, Avensan). « *Par une observation de la nature, en se promenant, on apprend beaucoup de choses* » (enquête n°15, Avensan). « *Pour connaître le paysage de la région, on fait des balades en vélo, en forêt* » (enquête n°2, Sainte-Hélène).

Soulignons enfin que la chasse peut, pour certains de ceux qui pratiquent cette activité (3 sur 71 qui se promènent et sur 12 chasseurs), être avant tout un but de promenade. Ces trois-là se distinguent eux-mêmes des autres chasseurs. « *Je fais des promenades en forêt pour la chasse* » (enquête n°46, basse vallée de l'Isle, Abzac). « *J'adore chasser même si je n'adore pas tuer... c'est plus pour parcourir les bois... Je suis un poète dans les bois* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). Cet habitant de Sainte-Hélène précise d'ailleurs que « *c'est davantage pour prendre l'air et faire prendre l'air à mon fusil que m'en servir* ».

Ces différentes motivations influencent le choix des endroits pour se promener. Il existe,

en effet, un lien étroit entre buts et lieux de promenade. Dans un point précédent, nous avons ainsi exposé le lien assez systématique entre la recherche d'un contact avec la nature, le besoin de calme et la fréquentation d'un milieu forestier.

Tableau n°22 : Lieux de promenade mentionnés par les habitants d'Avensan

Lieux de promenade cités par les Avensannais	Nb de pers. qui en font mention
Forêt, Bois	10
Sites particuliers (Tiquetorte, Bronturon...)	4
Bords de Jalle	2
Vignes	1
Bourg	1

Tableau n°23 : Lieux de promenade mentionnés par les habitants de Sainte-Hélène

Lieux de promenade cités par les habitants de Sainte-Hélène	Nb de pers. qui en font mention
Forêt, bois	12
Piste cyclable (dans la forêt)	4
Parcours de santé (boisé)	1

Tableau n°24 : Les lieux de promenade mentionnés par les habitants de la basse vallée de l'Isle

Lieux de promenade cités par les habitants de la basse vallée de l'Isle	Nb de pers. qui en font mention
Palus, marais, bords de l'Isle	14
Forêt, bois	6
Campagne environnante	3
Sur les hauteurs (promontoires, coteaux)	2
Dans les vignes	2
Petits villages, bourg	2
Sur le chantier de l'autoroute A89	2

Les différents tableaux (n°22, n°23 et n°24) présentés ci-dessus mettent en évidence, pour les deux communes médocaines, une nette prédominance des bois et forêts comme lieux de promenade. Dans la basse vallée de l'Isle, de manière très évidente, palus, marais et bords de l'Isle représentent les lieux de promenade les plus attractifs. Bois et forêts arrivent en seconde position. Toutefois, dans la mesure où les palus de la basse vallée de l'Isle sont avant tout constituées de prairies bocagères et de petits bois, l'importance des paysages boisés demeure manifeste. Ainsi, bois et forêts, milieux humides et bocage constituent, pour les personnes interrogées, des milieux de prédilection pour l'immersion paysagère.

Se promener dans la forêt est une attitude récente dans notre société occidentale, datant de la période romantique²⁴. En effet, c'est à partir du XIX^e siècle que la forêt commence à se peupler de promeneurs – à l'instar de ce qui se passe dans la forêt de Fontainebleau²⁵ –. Mais il faut attendre le XX^e siècle pour qu'elle attire véritablement les masses. « A la forêt qui émerveille ou inquiète fait place celle où on circule à pied, à VTT ou à cheval en cherchant à devenir familier des faits de nature (les champignons, les fleurs des bois et les chants des oiseaux), de la pratique forestière ou de la chasse » (Donadieu P., 2002, p.74). La forêt se présente donc comme un environnement particulièrement propice à l'immersion paysagère.

Comme nous pouvions l'imaginer, les promenades s'effectuent majoritairement en « pleine nature » (42 personnes sur 71, soit presque les deux tiers). Moitié moins (21 personnes sur 71, soit moins d'un tiers) vont préférer se promener dans des endroits aménagés à cet effet : sentiers balisés, chemins de randonnée, pistes cyclables, parcours de santé, sites aménagés comme les anciennes gravières réhabilitées en étang de loisirs. Pour Avensan, il s'agit de l'étang de Bronturon, des bords de Jalle récemment aménagés, des sites de Tiquetorte et de Saint-Raphaël. Pour Sainte-Hélène, sont mentionnés la piste cyclable et le parcours de santé. Dans la basse vallée de l'Isle, les habitants privilégient les chemins de randonnée et, dans une moindre mesure, les belvédères (promontoires aménagés comme le Tertre de Fronsac ou la butte de Bonzac). Soulignons toutefois la marginalité de ce dernier cas qui ne relève pas de l'immersion paysagère. En effet, seules deux personnes, comme on le voit dans le tableau n°24, mentionnent la promenade comme moyen de se rendre sur des promontoires susceptibles de leur permettre de disposer de suffisamment de recul pour observer le paysage de manière distanciée. Un tel constat souligne davantage encore l'étroite relation entre promenade et immersion. S'il arrive quelquefois qu'« on se rende », au moyen d'une promenade, sur les lieux permettant d'adopter une posture distanciée par rapport au paysage, se promener concourt, en fait, directement à l'immersion paysagère. C'est en effet par le biais de la promenade que l'individu s'immerge dans le paysage et parcourt les lieux propices à cette immersion.

Enfin, une petite minorité dit se promener sur les routes de campagne. Les personnes concernées (6 sur 71) sont des habitants de la basse vallée de l'Isle et de la commune d'Avensan dans le Médoc. Aucun Saint-Hélénois mentionne, en effet, cette possibilité. Rappelons qu'ils sont aussi les seuls à disposer, au moment de la réalisation des enquêtes, de pistes cyclables traversant le domaine forestier de leur commune.

En outre, les lieux de promenade évoqués dans les discours des habitants révèlent une fréquentation majoritaire de lieux situés à proximité du lieu de résidence. Il semblerait donc que les lieux de vie ordinaires soient propices aux promenades et, par conséquent, aux temps de détente et de loisirs. En effet, les personnes interrogées mentionnent quasiment toutes (68 sur 71) des lieux de promenades proches de leur domicile, que ce soit au sein même de leur commune de résidence ou dans les communes limitrophes (surtout pour la basse vallée de l'Isle)²⁶. Seules 3 personnes sur 71 évoquent des promenades intégrant un périmètre plus large, que deux d'entre elles disent « régional ». Nous ne connaissons toutefois pas l'étendue

²⁴ Ecrivains (Chateaubriand, Pivert de Senancour...) et peintres de l'école de Barbizon notamment proposent, à cette époque, descriptions et tableaux d'une forêt plaisante. La forêt sauvage devient alors pittoresque. Les « profondeurs forestières » sont transformées en « séduisantes images de clairières pastorales » (Donadieu P., 2002, p.71).

²⁵ Nous renvoyons ici à l'article de Bernard Kalaora (1995) qui retrace l'histoire de la sensibilité au paysage forestier et plus particulièrement l'histoire de l'intérêt pour la forêt de Fontainebleau.

²⁶ Rappelons que les communes de la basse vallée de l'Isle qui font l'objet de notre recherche sont de petite étendue, notamment comparées à l'importante superficie des deux communes médocaines également étudiées.

exacte que ces deux personnes accordent au terme « région » qu'elles emploient. « *On bouge beaucoup pour connaître la région. On fait des balades en forêt en vélo* » (enquête n°2, Sainte-Hélène). « *Y'a de belles balades à faire dans la région* » (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Le but de promenade comme découverte de *terra incognita*, espaces plus éloignés des lieux de vie et moins connus, n'est donc pas le plus recherché. Finalement, les promenades s'effectuent plutôt près de chez soi, dans des endroits connus où on aime aller parce qu'on s'y sent bien.

Partant, cette proximité des lieux de promenade suppose que l'individu puisse s'y rendre quand bon lui semble. En effet, si, pour certains, ces temps de promenade demeurent occasionnels, voire exceptionnels, réservés à des moments particuliers de la semaine (week-end) ou de l'année (vacances), pour d'autres, en revanche, les temps de promenade s'avèrent quotidiens ou « *quasi quotidiens* ». « *Dans les bois, j'y suis tout le temps. Je vis dedans [il nous fait regarder par la baie vitrée] et puis je pars pour des virées trois à quatre fois par semaine. C'est quasi quotidien* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). Une habitante de la basse vallée de l'Isle évoque ses « *promenades quotidiennes* » (enquête n°20, basse vallée de l'Isle, Lalande-de-Pomerol). Une autre, Abzacaïse, dit se « *déplacer quotidiennement à pied et aimer regarder la nature autour du village* » (enquête n°33, basse vallée de l'Isle, Abzac). Ces propos rejoignent ceux d'une troisième : « *En tant qu'habitante, je me déplace en vélo, ce qui me donne le temps d'apprécier les paysages qui constituent mon environnement quotidien. J'aime également faire des balades en forêt.* » (enquête n°32, basse vallée de l'Isle, Abzac). Se déplacer en bicyclette ouvre manifestement au paysage et à l'assimilation concomitante du temps de déplacement à un temps de promenade, même si tel n'est pas le but initial. Il en résulte une véritable quotidienneté des temps de promenade. « *Je me déplace en vélo. Se promener en vélo dans la campagne est très agréable* ». Et cet Abzacaïse d'ajouter : « *Circuler en vélo permet de profiter du cadre paysager !* » (enquête n°37, basse vallée de l'Isle, Abzac).

S'ils ne peuvent être quotidiens pour l'ensemble des personnes interrogées (du fait d'une activité professionnelle prenante et/ou éloignée du domicile par exemple), ces temps de promenade demeurent toutefois fréquents ou réguliers. Une Dionysienne dit se rendre en promenade dans les lieux qu'elle apprécie pour leurs paysages « *au moins une fois tous les quinze jours* » (enquête n°3, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Mais, le plus souvent, la fréquence est donnée de manière plus approximative. Ainsi, la plupart du temps, c'est « *souvent* » que s'effectuent ces promenades. « *Je me promène souvent dans la forêt* » (enquête n°30, Avensan). « *Je vais souvent me promener dans les bois derrière chez moi* » (enquête n°20, Avensan). Une Avensannaise, particulièrement attachée au site de Tiquetorte dit ceci : « *Je m'y arrête souvent pour faire des promenades* ». Un peu plus tard dans la conversation, elle évoque à nouveau « *le moulin de Tiquetorte où [elle] se balade fréquemment* » (enquête n°10, Avensan). Une autre Avensannaise vraisemblablement attachée, elle aussi, au même site nous dit : « *J'aime la forêt. Je m'y promène très souvent. Je prends souvent le chemin de Tiquetorte à travers la forêt. Je me balade beaucoup* » (enquête n°11, Avensan).

Si, pour certains, ces temps de promenade semblent plus occasionnels, ils relèvent toutefois d'un « occasionnel régulier », s'il nous est permis cet oxymore. Les promenades se font « *de temps en temps* » mais « *régulièrement* ». Citons, pour exemple, les propos de cette Avensannaise. « *J'y vais en promenade de temps en temps. [...] J'aime y aller régulièrement* » (enquête n°1, Avensan). Une Abzacaïse avoue quant à elle : « *dans la vallée de l'Isle, je m'y promène régulièrement !* » (enquête n°50, basse vallée de l'Isle, Abzac). Une Sainte-Hélénoise s'exprime de manière quasi identique : « *Dans la forêt, on va s'y promener régulièrement* » (enquête n°20, Sainte-Hélène).

En fait, ceux qui présentent le plus de difficultés à donner une fréquence de leurs temps de promenade, sont, en général, ceux pour lesquels ils sont finalement les plus occasionnels et, dans tous les cas, ne faisant pas l'objet d'une programmation calendaire systématique et rigoureuse. Il arrive d'ailleurs que certains avouent ne pas pouvoir y aller aussi souvent qu'ils le souhaiteraient. Une habitante de Sainte-Hélène qui dit aimer se promener dans la forêt avoue finalement à l'enquêteur qu'elle s'y rend : « *assez souvent mais pas comme je voudrais...* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). Un autre Saint-Hélénois précise : « *Avant, je n'avais pas le temps de me promener. Maintenant que je suis retraité, je pourrai y aller plus souvent !* » (enquête n°27, Sainte-Hélène).

En outre, l'analyse des enquêtes a mis en évidence une nette concentration des temps de promenade principalement sur les trois saisons de l'année les plus propices : le printemps associé au « *réveil de la nature* », l'été ou « *les beaux jours* », et enfin l'automne et ses cueillettes en forêt. « *Pour les balades dans la forêt, c'est mieux au printemps avec toutes les couleurs qui reviennent ou à la fin de l'été quand la végétation change de couleurs et pour les champignons...* » (enquête n°19, Sainte-Hélène). « *J'aime la forêt pour me promener. J'aime la forêt au printemps, quand les oiseaux chantent et à l'automne pour ramasser les champignons* » (enquête n°7, Avensan). « *Le bord de rivière et la palus, plus particulièrement le marais, j'aime m'y balader quand il fait beau. C'est plus fréquent en été et au printemps qu'en hiver, d'ailleurs en hiver, c'est inondé !* » (enquête n°10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *Pour ces promenades, je préfère les beaux jours. Le reste de l'année, c'est plus épisodique* » (enquête n°26, Avensan). « *Je me promène beaucoup dans les bois, pour ramasser des châtaignes... Je vois les changements de saison. Au printemps, quand on sort de l'hiver, mais qu'on n'est pas encore en été, on voit tout pousser, la nature s'éveiller* » (enquête n°28, Sainte-Hélène).

De la périodicité de certaines pratiques de promenade découle nécessairement une périodicité des temps de promenade. Ainsi, si le but de promenade est d'aller cueillir des champignons, ramasser des mûres ou des baies sauvages, cela suppose, de la part de l'individu, la mise en place, au cours de l'année, de périodes de promenades à forte fréquence et des périodes de latence. Il en est de même pour la pratique de la chasse. Parmi les chasseurs interrogés, certains avouent d'ailleurs programmer une période de congés correspondant aux premiers jours de l'ouverture. « *Je suis chasseur. Je prends des vacances pour la chasse* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). Ce Saint-Hélénois précise également : « *Je fais de la chasse, de la pêche, je vais aux champignons... ce qui me permet de profiter des odeurs, des bruits, des chants de la nature...* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). Certains, comme cet habitant, cumulent plusieurs pratiques qui impliquent des buts, des lieux et surtout des temps de promenade différents.

En résumé, observer, écouter, sentir (au sens olfactif du terme) caractérisent les principaux gestes qui animent une promenade et donnent son sens à l'immersion paysagère. Le promeneur adopte une attitude d'« *ouverture au paysage* » et de réceptivité aux délices de la nature. Il se rend disponible à ce qui l'entoure, il « *s'en imprègne* » (enquête n°28, basse vallée de l'Isle, Fronsac). Impressions et émotions suscitées demeurent principalement de l'ordre de l'agréable. « *Se promener dans la campagne est agréable* » (enquête n°37, basse vallée de l'Isle, Abzac). Souvent ressentis comme des « *moments de détente* » (enquête n°17, Sainte-Hélène) et de « *décompression* » (enquête n°10, Sainte-Hélène), ces moments de promenade en « *pleine nature* » procurent un réel sentiment de bien-être.

Finalement, la promenade répond à ce besoin de proximité avec la nature propre au sujet contemporain de notre société occidentale. Or, ce « *retour à la nature* » est aussi un « *retour sur soi* », au sens de réflexion sur soi-même et sur son rapport à l'altérité. Sans doute est-ce là la forme contemporaine de la méditation, celle qui caractérise notre société où le sujet n'a « pas

le temps », n'a « plus le temps ». La promenade et, à travers elle, la pratique de l'immersion paysagère, réintroduisent, en effet, un peu de « lenteur » et de « proximité » (au sens de ce qui est proche de soi, de chez soi) face à une perpétuelle accélération des rythmes de vie où les distances parcourues, toujours plus grandes, le sont dans des délais toujours plus courts.

Ainsi, le paysage se pratique de plus en plus de manière immergée. Les guides touristiques invitent d'ailleurs aujourd'hui tout autant, voire davantage, leurs lecteurs à l'immersion dans des sites dits « naturels » préservés (parcs naturels, réserves naturelles, sites ornithologiques, etc.) qu'à l'admiration de points de vue qui répond à une observation distanciée.

Quoi qu'il en soit, à l'origine de l'expérience distanciée ou immergée du paysage ordinaire demeure toujours une forme d'intentionnalité. Il s'agit, pour le sujet, de se disposer à aller à la rencontre des formes matérielles du monde, de la nature... Mais il existe, à notre sens, une forme de relation paysagère différente, quotidienne, qui préexiste à ces types de démarches intentionnelles de rencontre paysagère et prend forme de façon instinctive dans la manière d'habiter pour l'« être-au-monde ». Cette manière d'« être au paysage », préreflexive, non pensée, non dirigée, non motivée, qui constitue l'être-habitant non plus en tant qu'acteur ou spectateur mais en tant qu'élément constitutif du paysage, c'est ce que nous nommons l'« incorporation paysagère ». C'est ainsi que nous en venons à cette autre « manière de vivre le paysage au quotidien »...

3. « *Quand l'individu se (sur-)prend à « habiter » le paysage* » : émergence et caractéristiques d'une incorporation paysagère

« Si l'habitant ne peut pas très bien dire ce qui constitue un paysage qui lui est familier, qui lui paraît bien discernable parmi tant d'autres, ce n'est pas véritablement faute de maîtrise verbale ou par suite d'une réflexion insuffisante. *C'est que le paysage est tout entier en lui-même et qu'il ne se réduit jamais à une somme de vertus*, c'est qu'au mieux on peut le retranscrire en une qualité elle-même globale, une certaine douceur, une certaine lumière ou mélancolie. »

Pierre Sansot (1983, p.20).

Nous souhaiterions envisager la manière dont le paysage, dans les lieux de vie ordinaires, glisse du simple décor au paysage « habité ».

En évoquant le paysage forestier du Médoc, une Avensannaise verbalise précisément l'idée d'un paysage décor. « *C'est toute une partie du décor qui est tombée* [sous-entendu après la tempête] ». [...]. « *Du côté de Saint-Raphaël, de vieux chênes sont tombés. C'est dommage car ils faisaient partie d'un ensemble décoratif* » (enquête n°26, Avensan). Considéré de telle manière, le paysage, à la fois proche et quotidien, « décore » les lieux de vie, les espaces pratiqués. Lui revient seulement une mission décorative. De fait, il serait possible de l'assimiler au « décor » d'une scène de théâtre, tantôt considéré par le spectateur (situé à l'extérieur), tantôt considéré par l'acteur (à l'intérieur) entouré du décor mais n'ayant pas tissé de véritable lien avec lui. Il serait juste là pour signifier le contexte finalement.

John Brinckerhoff Jackson rappelle ainsi que le *paysage*, au XVIII^e siècle, « indiquait le décor de théâtre, et avait pour fonction de suggérer discrètement le lieu de l'action ou peut-être le moment du jour » (2005, p.50). L'importance de ce *paysage* dans les pièces de théâtre est d'ailleurs en quelque sorte certifiée, ajouterions-nous, par l'expression « planter le décor ». Pour Brinckerhoff, le film contemporain constitue la version paroxystique de cette forme de *paysage*. Mais « ici, le décor sert à bien plus qu'à seulement identifier le temps et le lieu, à camper l'atmosphère. Au moyen de variations dans l'éclairage, le son et la profondeur, le décor crée véritablement les acteurs, leur donne une identité, et leur indique ce qu'ils doivent faire » (2005, p.50). Tout en rappelant que ces *paysages* de film ne sont que de « simples imitations de paysages réels » – un film n'est pas la réalité ! –, les caractéristiques que l'auteur en donne attribuent au *paysage* un rôle qui dépasse finalement la simple fonction décorative.

Dans le même ordre d'idée, le paysage des lieux de vie ordinaires ne peut-il pas dépasser, lui aussi, la stricte dimension décorative ? Certains de nos locuteurs semblent effectivement concéder au paysage de leur cadre de vie une dimension qui s'étend au-delà de la simple fonction de décor. Ils ont alors parfaitement conscience du rôle que leur paysage quotidien joue dans leur vie et de la place qu'eux-mêmes y occupent. Ainsi, se révèle de plus en plus à l'être-habitant SON paysage... celui qui participe pleinement de sa vie quotidienne, de ses pratiques courantes, de sa propre identité et qui influence sa façon de faire, de penser et d'être... celui dans lequel, tout simplement, il se surprend à « habiter »...

Aussi, davantage que le paysage *de l'endroit où l'on vit*, c'est-à-dire un simple décor paysager, le paysage quotidien nous apparaît comme le paysage *dans lequel* on vit ou, plus précisément, celui *dans lequel* on se sent vivre, *avec lequel* on partage la vie quotidienne. En

cela, ne pourrions-nous pas le considérer comme une sorte de paysage « habité », un « paysage-incorporation » ou encore un « paysage fusion » de l'être-au-monde et du monde-de-l'être ? La suite de notre propos œuvre précisément à vérifier cette hypothèse.

3.1. L'incorporation paysagère : une quotidienne et fusionnelle « manière d'être au paysage »

« J'aime un paysage plutôt vallonné, comme la montagne, les collines... mais pour y vivre ce serait à condition d'y trouver une âme, comme ici... Il faut que je puisse faire corps avec... »

Enquête n°13, Sainte-Hélène.

La notion de « paysage-incorporation » exprime l'idée selon laquelle son paysage quotidien ferait intimement partie de tout être-au-monde et, réciproquement, l'être-au-monde serait à part entière constitutif du paysage qu'il « habite ». Dans ce cas, il s'agit bien pour le sujet de « *faire corps avec...* », ainsi que l'explique fort justement cette habitante de Sainte-Hélène dont nous citons les paroles en ouverture de propos et ainsi que tente de l'exprimer la notion de « paysage-incorporation »...

Loin d'une quelconque distanciation (paysage spectacle) et davantage qu'une simple proximité (paysage en immersion), ce paysage-incorporation relève d'une relation d'intimité entre le sujet et l'objet, l'être-habitant et son lieu de vie. Il s'établit une relation de très forte réciprocité où, à la fois, son paysage quotidien est vecteur de repère et d'identité pour l'être qui l'habite et, en tant qu'il l'habite, l'être lui donne sens et existence. L'individu participe donc du paysage autant que les matérialités physiques dans lequel il s'inscrit. De fait, il ne peut plus être considéré comme simple spectateur, ni même comme acteur... car de spectacle, il n'y a plus... pas plus que de scène, de théâtre ou même de mise en scène d'ailleurs... L'individu est là, à la fois constitutif du paysage et constitué par lui, autrement dit « incorporé » au sens plein du terme. C'est ce qui nous conduit à qualifier cette forme de relation paysagère particulière d'« incorporation paysagère », un paysage où fusionnent objet et sujet.

Ce paysage, en tant qu'il est incorporé par un sujet, relève de la réalité, ici et maintenant. Il correspond au quotidien, tant d'un point de vue spatial que d'un point de vue temporel. L'être-là est incorporé au paysage qu'il « habite », *ce à quoi* il appartient dans l'espace et dans le temps. « *La terre ne nous appartient pas. C'est nous qui lui appartenons. J'ai pas l'impression que mon paysage immédiat est à moi. J'ai plus l'impression de lui appartenir* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). De même, le paysage « habité » est incorporé par le sujet. Il est en soi et existe à travers soi, c'est-à-dire à travers le sujet qui l'incorpore. Finalement, il est soi et, parce qu'il l'est, devient en même temps centre du monde. « *La forêt de pins, c'est un paysage qui peut paraître monotone pour les personnes qui ne sont pas nées ici. Mais pour moi, c'est pas pareil... C'est source de [MA?] vie* » (enquête n°1, Sainte-Hélène). Ce paysage, pour reprendre une expression de Raffaele Milani proposée par l'auteur à d'autres fins mais qui résume assez bien la manière dont nous concevons cette relation paysagère d'incorporation, est « fusion de l'esprit et de la matière, une correspondance entre l'homme et la nature » (Milani R., 2005, p.21).

Ce paysage, en tant qu'il est incorporé, se vit de l'intérieur. Il est en quelque sorte « intériorisé ». « *Le paysage, il faut le vivre de dedans* » (enquête n°21, Avensan). Il implique une forme d'action, consciente ou non, qui consiste précisément à intérioriser un paysage et, qui plus est ici, le paysage dans lequel on vit. Mais il ne doit pas être confondu avec une sorte de

« paysage intérieur » qui n'implique, quant à lui, aucune forme d'action d'intériorisation, mais relève davantage de l'imagination. Le paysage intérieur est un paysage imaginé de manière consciente, un paysage « rêvé », *a priori* un paysage dans lequel on ne vit pas. « *La mer, j'ai besoin de savoir qu'elle est pas loin. Je ne peux pas vivre loin de la mer, même si je n'y vais pas souvent...* » (enquête n°14, Sainte-Hélène).

Le paysage, en tant qu'il est incorporé, s'éprouve inconsciemment mais quotidiennement. L'individu y vit et peut même s'y sentir vivre. « *Le paysage, c'est la vie de tous les jours. C'est mon quotidien* » (enquête n°1, Avensan). C'est « *ce dans quoi on évolue, ce qui nous entoure tout le temps, toute la journée* » (enquête n°29, Avensan). Pour Gilles A. Tiberghien pourtant, « *personne ne vit dans le paysage – celui-ci disparaîtrait comme tel –, on ne voit vraiment un paysage que lorsqu'on le traverse* » (1999, p.79). Exprimé par un théoricien de l'esthétique, un tel positionnement s'entend. Les codes esthétiques dont nous avons hérité et qui nous influencent encore considérablement nous font concevoir le paysage à travers une relation de distanciation et le caractère exceptionnel d'une telle expérience. Selon une telle acception, distanciation et quotidienneté s'opposent nécessairement. Mais dès lors que l'on considère que l'expérience paysagère peut se vivre autrement que par le biais de la seule mise à distance et qu'elle peut, bien au contraire, prendre forme à travers une plus grande proximité (ce que nous avons montré avec l'immersion paysagère), voire une réelle intimité (ce que nous tentons de mettre en évidence ici avec l'incorporation paysagère), alors il est possible d'imaginer que l'individu puisse vivre *dans* le paysage. Ce paysage est juste, pour celui qui le vit, un paysage ignoré, non conscientisé.

En effet, ce paysage demeure, la plupart du temps, de l'ordre de l'informel, voire de la conscience pratique²⁷. « *Peut-être qu'être habitant fait qu'on ne voit plus bien les choses. [...] Souvent l'habitude fait qu'on ne voit plus les choses qu'on considère banales...* » (enquête n°25, Sainte-Hélène). En fait, si le paysage éprouvé dans la distanciation implique une dimension esthétique qui relève de l'ordre du discours et si le paysage pratiqué en immersion relève quant à lui de la rhétorique des pratiques, le paysage éprouvé au quotidien – celui que l'on dit « incorporé » – relève essentiellement d'un vécu et, plus encore, d'une « manière d'habiter », autrement dit une « manière d'être ». De là découle cette difficile et rare conscientisation du phénomène. En effet, une « manière d'être » est moins sous le contrôle du sujet que ses pratiques et, qui plus est, son discours. « *On vit au milieu du paysage... A la limite on sait pas trop apprécier ce que l'on a... Quand on va ailleurs, on apprécie plus parce qu'on y va pour ça. On le ressent moins bien chez soi car ça fait partie de nous. [...] Comme je suis agricultrice, je façonne le paysage à ma manière. Je le fais évoluer et je l'entretiens... Mais c'est machinalement que je fais ça...* » (enquête n°23, Sainte-Hélène).

Ce paysage-incorporation peut néanmoins au hasard d'un geste, d'un déplacement, d'un regard, d'une circonstance, se dévoiler à soi et révéler alors son existence. « *Un paysage ça s'apprécie dans l'instant. Ça dépend des circonstances. Ça peut être au détour d'un chemin, quand on ne s'y attend pas. C'est une ambiance particulière, des impressions* » (enquête n°12, Sainte-Hélène). Il se révèle alors à nous, par exemple, à la suite d'une transformation ou fort de couleurs et de lumières exceptionnelles qui nous rappellent qu'il existe et qu'il est en nous, qu'il fait partie de nous. Un habitant de Sainte-Hélène évoquant ce qu'il apprécie le plus dans le paysage, nous dit : « *c'est là, c'est le lieu où je réside... et surtout l'airial, la garenne,*

²⁷ Nous renvoyons le lecteur à ce qui a été évoqué dans le chapitre 1^{er} de la première partie sur la conscience pratique et la conscience discursive (2.3.2 - « L'expérience paysagère au quotidien : entre conscience pratique et conscience discursive »).



Photo n°1 (enquête n°5, Sainte-Hélène)



Photo n°2 (enquête n°5, Sainte-Hélène)

pas tellement les bâtiments » (cf. Photos n°1 et n°2). Nous ne résistons pas à rappeler ses propos, commentaire de quelques photographies qu'il a réalisées de ce paysage : « Regardez. C'est le matin, après avoir plu, sur les coups de neuf heures et demie dix heures, l'effet de lumière dans les arbres. Après un peu de pluie, toujours à cette heure-là, les rayons de soleil sur l'airial, c'est magnifique... C'est pas tous les jours mais ça a beaucoup de charme. Quand je suis chez moi et que le temps s'y prête, je me réjouis de ce paysage. Ça me rappelle pourquoi je suis attaché à cet endroit, je suis cet endroit... » (enquête n°5, Sainte-Hélène).

Pour voir un paysage, est-il vraiment nécessaire de porter un regard paysager conscient et intentionnel, « chercher à voir du paysage » (Berque A., 1996, p.88) à proprement parler ? Nous pensons que non. En effet, le paysage et surtout le goût du paysage font, selon nous, tellement partie de nous que le regard porté – qu'il soit intentionnel ou

machinal – est permanent, immanent... D'ailleurs, dans le même ouvrage, Augustin Berque explique, quelques pages plus loin, qu'il est possible « que l'on puisse faire corps avec son pays ou s'identifier à un paysage jusqu'à se fondre dans la nature » (Berque A., 1996, p.169).

En fait, le paysage, en tant qu'il est incorporé, suppose la disparition de toute forme d'altérité. Le paysage, non incorporé, celui que l'on apprécie tant à distance qu'en immersion, implique, nous l'avons vu, une extériorité du sujet. La relation paysagère se développe alors sous la forme d'une relation d'altérité. Inversement, le paysage est incorporé à partir du moment où s'est développée une forme d'intimité qui élimine de fait toute idée d'altérité. En cela, le paysage incorporé est en soi. Il fait partie de soi. Il est soi. Quelques locuteurs – mais il s'agit de cas rares – témoignent ainsi d'une parfaite conscience de leur « incorporation paysagère », même si, bien évidemment, ils ne l'ont jamais conceptualisée. Cet Avensannais d'origine, sylviculteur et agriculteur à la retraite, en fournit un excellent exemple. Il avoue ainsi qu'il « connaît le paysage les yeux fermés » (enquête n°28, Avensan). Il précise un peu plus tard dans la conversation : « Je suis trop attaché à ces paysages qui font mon identité. Je suis profondément de la campagne ». Le simple fait de dire « je suis DE la campagne », à la place de « je suis A la campagne », met en évidence un paysage vécu et pratiqué – il est paysan – intérieurement, plutôt que regardé d'un œil extérieur. Pour moi, vivre à la campagne c'est forcément vivre avec le paysage, c'est vivre du paysage, c'est-à-dire des activités en relation avec le paysage : sylviculture, chasse, apiculture, etc. » Il précise encore : « la forêt, c'est MA vie. Le feu, MON ennemi ». Sujet et objet sont ici intimement liés. En outre, l'enquête photographique, à laquelle il s'est prêté, a été l'occasion, pour lui, de représenter par la photographie cette relation fusionnelle qui l'associe au paysage. Ainsi, pour signifier les changements à venir du paysage, il



Photo n°3 (enquête n°28, Avensan)

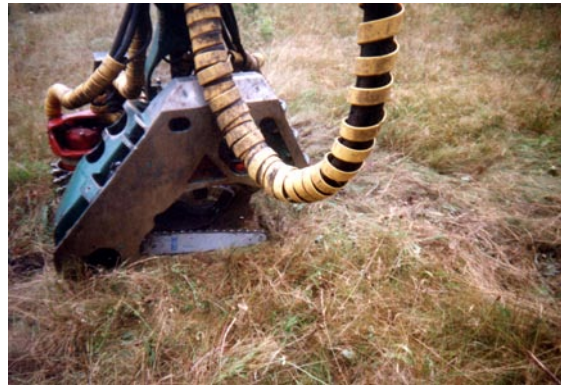


Photo n°4 (enquête n°28, Avensan)

a réalisé le cliché d'une tête d'abattage et s'en explique : « une tête d'abattage pour abattre les pins... C'est la disparition de la forêt... C'est la suppression à terme du travail des bûcherons, de mon travail, de ma raison d'être... » (photos enquête n°3 et n°4). C'est supprimer la relation directe de l'homme à la forêt, c'est donc supprimer ce qui le lie personnellement, d'une manière fusionnelle, à la forêt. Mais supprimer la forêt, c'est aussi le supprimer lui-même.



Photo n°5 (enquête n°24, Avensan)

Au paroxysme de cette incorporation paysagère – puisque c'est bien de cela dont il s'agit ici –, demeure l'exemple d'un autre habitant d'Avensan (enquête n°24, Avensan). Cet homme, âgé de 82 ans au moment de l'enquête (juin 2002), Avensannais d'origine, agriculteur à la retraite, a choisi, pour les besoins de l'enquête photographique, de se faire prendre en photo au milieu de ses poules dans son poulailler (cf. Photo n°5). Il illustre ainsi parfaitement, bien qu'inconsciemment, à quel point tout son être participe du paysage et finalement à quel point son quotidien paysager et lui ne font qu'un. Dans ce cas

précis, non seulement le paysage est incorporé par lui, mais lui-même est également incorporé dans son paysage. Il s'agit bien ici d'une relation proprement fusionnelle où disparaît toute forme d'altérité.

Nulle intentionnalité de rencontre ne préside donc à l'émergence d'une telle relation paysagère. La plupart du temps, cette incorporation n'est même pas conscientisée par l'être-habitant. C'est la raison pour laquelle cet « étant paysager » demeure souvent peu verbalisé, voire non verbalisable. Toute la difficulté et la finesse de notre tâche consiste alors à mettre en évidence, dans le discours de personnes qui ne l'ont pas conscientisée au préalable, l'existence d'une telle incorporation paysagère et ses principales caractéristiques.

D'après le tableau n°25 présenté ci-dessous, cette forme de relation paysagère nous paraît caractériser, de manière évidente, 50 personnes sur 110 interrogées, qu'elles en aient conscience ou non.

Tableau n°25 : Par qui le paysage est-il vécu de manière incorporée ?

(cette relation, explicitement évoquée par le locuteur ou simplement sous-entendue, est proposée à la suite d'une analyse détaillée de chacune des enquêtes)

Manière de vivre le paysage :	Médoc	Basse Vallée de l'Isle	TOTAL
Vivent le paysage de manière incorporée seulement...	12	-	12
Vivent le paysage de manière incorporée ET vont à sa rencontre	33	7	40
Ne vivent pas du tout le paysage de manière incorporée...	15	43	58
TOTAL	60	50	110

Ce tableau est avant tout proposé à titre informatif. Il ne doit donc pas être considéré à la vue de la différence entre les deux terrains d'étude qu'il met *a priori* en évidence. En effet, si l'analyse du discours de certains habitants de la basse vallée de l'Isle laisse parfois subodorer l'existence d'une relation paysagère incorporée, elle ne peut cependant, dans la plupart des cas, faire l'objet d'une argumentation rigoureuse. La manière dont y ont été menées les enquêtes par questionnaire – énumération de questions ouvertes et entretien de courte durée (trente minutes à une heure) –, a effectivement rendu difficile la mise en lumière d'une manière incorporée de vivre le paysage. Les rares cas retenus n'ont pu l'être qu'à la faveur d'une prise de conscience préalable et, grâce à cela, une verbalisation spontanée, de la part du locuteur, de cette forme d'incorporation paysagère. Il est probable que des entretiens plus poussés, comme ceux qui ont été réalisés dans les deux communes médocaines, eussent été susceptibles de mettre en évidence d'autres cas d'habitants de la basse vallée de l'Isle vivant leur paysage quotidien de manière incorporée. Les entretiens approfondis qui ont été réalisés dans le Médoc sont en effet porteurs d'informations majeures et riches susceptibles de témoigner de cette forme d'« incorporation paysagère », que les personnes interrogées en aient préalablement pris conscience ou non.

Aussi prendrons-nous uniquement en considération, pour la suite de cette analyse, les enquêtes réalisées dans les deux communes médocaines. Partant, ce tableau nous permet surtout d'apprécier la très grande majorité des personnes (les trois quarts des Médocains interrogés) témoignant d'une incorporation de leur paysage quotidien, qu'elle soit conscientisée ou non, d'une part, et qu'elle soit associée ou non à des formes plus intentionnelles de rencontre paysagère, d'autre part. En effet, la majorité des personnes, tout en vivant leur paysage quotidien de manière incorporée, cherchent à aller à sa rencontre à la faveur d'actions menées, de façon plus intentionnelle, à certains moments du quotidien et en certains lieux de l'espace de vie. Finalement, seules 12 personnes sur 60 témoignent, quant à elles, de la seule incorporation paysagère sans autre forme de relation intentionnelle associée.

Dans la mesure où tous les habitants rencontrés ne présentent pas les caractéristiques d'une incorporation paysagère, cherchons à savoir quels sont les critères, propres au sujet, susceptibles de présider à son émergence.

3.2. Le degré d'ancrage, principal facteur d'émergence de l'incorporation paysagère

L'incorporation paysagère se présente comme un processus. En tant que tel, elle implique une idée de temps. En fait, nous la supposons s'inscrire précisément dans la durée. Ainsi l'âge du sujet joue-t-il sans doute indéniablement dans l'émergence d'une relation incorporée au paysage. Nonobstant, plus que le « temps qui passe » – avec l'âge –, n'est-ce pas le « temps passé » dans les lieux qui compte ? Nous supposons effectivement que le degré d'ancrage, que nous entendons comme l'ancienneté d'inscription dans les lieux en question, constitue un facteur essentiel dans l'émergence d'une forme d'incorporation paysagère²⁸.

Pour la réalisation du tableau présenté ci-dessous (cf. Tableau n°26), nous avons repris les quatre catégories distinctives liées au degré d'ancrage que nous évoquions dans la partie précédente (chapitre 2, 2.3.2- « présentation des personnes rencontrées ») : la population de souche (que nous appelons les « ruraux » par souci de simplification), qui correspond à des personnes qui ont toujours habité là, ensuite la population néo-résidente qui, lorsqu'elle est en provenance de la ville constitue ce que nous nommons les « néoruraux » (en distinguant les personnes installées depuis un certain temps de celles nouvellement arrivées), enfin les enfants de néoruraux anciennement installés, d'âge adulte, qui ont choisi de s'installer dans le lieu de vie de leur enfance après l'avoir quitté temporairement (pour étude, mariage, travail, etc.). Les enfants des « ruraux » sont, quant à eux, intégrés à la catégorie des dits « ruraux », dans la mesure où nous n'avons pas rencontré de cas d'enfant de dits « ruraux » ayant quitté temporairement les lieux et étant revenu. La question qui peut être soulevée par ailleurs – et à laquelle nous ne jugeons pas opportun de répondre – est de savoir si les enfants des « néoruraux anciennement installés », en général partis et revenus, doivent désormais être considérés comme des ruraux ou pas. Nous préférons ici les distinguer, leur comportement paysager révélant parfois quelques singularités. Quoi qu'il en soit de ces questionnements, c'est à ces différentes catégories que nous ferons appel, tout le long de ce travail de recherche, lorsqu'il sera question du degré d'ancrage des habitants.

Tableau n°26 : Degré d'ancrage des locuteurs présentant les signes d'une incorporation paysagère dans les deux communes médocaines

Degré d'ancrage des personnes interrogées	Néoruraux nouvellement installés (sur 10)	Néoruraux anciennement installés (sur 21)	Ruraux (sur 20)	Enfants de néoruraux de retour au pays de leur enfance (sur 9)	TOTAL
A Avensan	-	12 /14	7 /7	5 /6	24
A Sainte-Hélène	-	5 /7	13 /13	3 /3	21
TOTAL	-	17 /21	20 /20	8 /9	45

N.B. : Pour chaque effectif est donné, en caractère plus petit, la totalité de l'effectif enquêté par catégorie de degré d'ancrage.

²⁸ Nous avons au préalable testé d'autres critères comme le genre, les catégories socio-professionnelles, la localisation du lieu de résidence. Mais rien de probant n'en a résulté.

Ce premier tableau, réalisé à partir des enquêtes menées dans les deux communes médocaines, montre, comme nous l'avions supposé, que le degré d'ancrage constitue effectivement un critère déterminant dans l'émergence d'un paysage-incorporation. Il confirme qu'un certain temps de côtoiement des lieux est nécessaire pour que s'instaure une relation d'intimité entre le sujet et son lieu de vie et que puisse ainsi émerger une incorporation paysagère. En effet, tous ceux qui présentent les caractéristiques d'une relation fusionnelle avec leur paysage quotidien sont des personnes ayant toujours vécu dans l'endroit en question (les « ruraux », originaires des lieux mêmes) ou encore y résidant depuis longtemps (les « néoruraux anciennement installés », ceux dont l'arrivée remonte à 20 ans en moyenne) ou enfin y ayant vécu la plus grande partie de leur enfance et ayant décidé de s'y installer définitivement (les « enfants des néoruraux anciennement installés de retour au pays »). Les personnes nouvellement installées ne présentent pas, quant à elles, les caractéristiques d'une relation paysagère fusionnelle. En résumé, cela ne concerne que les personnes ayant pu tisser des liens dans la durée avec leurs lieux de vie. Sur la base de l'effectif interrogé, le degré d'ancrage se présente donc comme un critère susceptible d'influencer fondamentalement l'incorporation paysagère. A son enracinement en tant qu'habitant coïncide en fait l'âge du sujet.

Tableau n°27 : Age des locuteurs présentant les signes d'une incorporation paysagère dans les deux communes médocaines

Tranche d'âge des personnes interrogées	20/40 ans	40/60 ans	Plus de 60 ans	TOTAL
A Avensan	8 /12	10 /12	6 /6	24 /30
A Sainte-Hélène	5 /12	10 /12	6 /6	21 /30
TOTAL	12 /24	20 /24	12 /12	45 /60

N.B. : Pour chaque effectif est donné, en caractère plus petit, la totalité de l'effectif enquêté par tranche d'âge.

Ce second tableau (cf. Tableau n°27) vient confirmer, par le biais de l'âge, le rôle de l'inscription temporelle dans cette manière fusionnelle d'éprouver le paysage quotidien. En effet, force est de constater un rapport proportionnel entre l'âge du sujet et l'incorporation paysagère. En fait, plus les individus sont âgés, plus augmente l'éventualité qu'ils vivent leur paysage de manière incorporée. A l'inverse, plus jeunes sont les habitants, plus la proportion de ceux qui présentent les signes d'une incorporation paysagère diminue. Ainsi, tous les habitants de plus de 60 ans témoignent d'un ordinaire paysager incorporé. Précisons toutefois que tous les habitants de cette tranche d'âge que nous avons rencontrés sont aussi originaires des lieux et/ou résidents de longue date. Aussi ne disposons-nous pas de cas de néo-résident de cet âge qui nous permettrait de relativiser éventuellement le rôle de l'âge par rapport au degré d'ancrage.

De plus, les trois quarts des personnes interrogées correspondant à la tranche d'âge

comprise entre 40 et 60 ans vivent leur paysage de manière incorporée. Toutes ces personnes ont aussi élu domicile en ces lieux depuis longtemps²⁹. Pour finir, seule la moitié des habitants dont la tranche d'âge est comprise entre 20 et 40 ans témoigne d'une relation fusionnelle avec le paysage quotidien. Mais ceux-là témoignent aussi d'une inscription ancienne dans les lieux en question, qu'ils en soient originaires ou qu'ils y aient vécu la plus grande partie de leur enfance. A l'inverse, soulignons, parmi les plus jeunes habitants « d'installation récente », l'absence de toute forme d'incorporation paysagère. Au final, si l'âge compte, c'est le degré d'ancrage qui apparaît, au regard des enquêtes réalisées dans les deux communes d'Avensan et de Sainte-Hélène, comme le principal critère de distinction. C'est donc bien dans la durée qu'émerge cette manière incorporée de vivre le paysage quotidien.

Le paysage, pour qu'il soit « incorporé », nécessite effectivement du temps afin que se tissent des liens intimes entre l'être-habitant et ses lieux de vie. Cette relation, fondée, nous l'avons souligné, sur l'intimité et la réciprocité, est à ce point ancrée dans le « soi » du sujet, qu'il arrive que celui-ci n'ait pas conscience de cette relation fusionnelle. Aussi, souhaiterions-nous, à présent, nous intéresser à la manière dont ce « paysage incorporé » est verbalisé dans les enquêtes, que les locuteurs en aient conscience ou non...

3.3. De l'incorporation à la désincorporation paysagère : « quand l'individu se « surprend » à habiter le paysage »

L'incorporation paysagère, si elle est conscientisée, peut être verbalisée de manière explicite. « *La forêt, je vis dedans* » (enquête n°2, Avensan). « *La forêt, j'habite dedans* » (enquête n°1, Avensan). Mais en l'absence d'une prise de conscience préalable, la verbalisation s'effectue indirectement. Dans ce cas, elle peut, par exemple, passer par le recours à des sentiments de mal-être, de perte de repère et/ou d'identité, notamment lorsque le sujet est confronté au bouleversement de son paysage quotidien.

Verbaliser de manière conscientisée une relation paysagère incorporée suppose une « désincorporation » de la part du sujet, c'est-à-dire un retour du sujet dans une situation d'extériorité au paysage. Comment s'effectue cette désincorporation ? Lorsque l'individu vit son paysage quotidien de manière incorporée, il l'« habite » au sens plein du terme et le vit sans s'en rendre compte. Cependant, il arrive qu'à certains moments, ce quotidien se révèle à lui en tant que paysage. L'individu effectue alors un acte de désincorporation. En fait, il se « désincorpore », c'est-à-dire qu'il se replace, momentanément, dans une situation d'extériorité par rapport au paysage qu'il peut alors regarder. C'est à cette occasion qu'il est susceptible, par exemple, de proposer des descriptions précises de son quotidien paysager et émettre des jugements de valeur. Mais cette désincorporation peut également être l'occasion, pour le sujet, de prendre conscience de l'existence du lien très fort, voire fusionnel, qu'il peut avoir tissé avec son lieu de vie et de sa propre incorporation paysagère. Ce cas demeure cependant très rare. Quoi qu'il en soit, ce n'est que désincorporé que l'individu peut prendre conscience de sa manière incorporée de vivre le paysage.

²⁹ Les habitants de la même tranche d'âge qui ne partagent pas cette relation fusionnelle avec le paysage de leur lieu de vie sont, pour la plupart, arrivés récemment – ce qui conforte l'importance du degré d'ancrage –. Cependant, dans quelques rares cas, ils sont là depuis un certain temps. En fait, dans ces derniers cas, les discours recueillis laissent subodorer une incorporation paysagère. Mais, dans la mesure où les témoignages de son existence n'y demeurent pas suffisamment probants, nous avons choisi de ne pas les retenir comme témoins d'une incorporation paysagère.

L'analyse des enquêtes réalisées dans le Médoc a permis de mettre en évidence deux formes coïncidant à des moments et des causes de désincorporation différents. Celle-ci peut, premièrement, s'effectuer à certains moments du quotidien, qu'ils soient événementiels ou non, mais qui présentent dans tous les cas un caractère exceptionnel pour le sujet. Non événementiel, c'est un moment particulier où le paysage se révèle par sa soudaine beauté et/ou son étonnante singularité. Rappelons l'exemple déjà évoqué de ce Saint-Hélénais qui se surprend encore à s'émerveiller devant les couleurs qui illuminent la garenne de son arial à une certaine heure du jour après une averse (enquête n°5, Sainte-Hélène). Proposons cet autre exemple particulièrement illustratif de l'importance de l'acte de désincorporation. Il concerne une jeune femme rencontrée dans la basse vallée de l'Isle qui semble avoir pleinement conscience du caractère instinctif de sa relation au paysage de son espace de vie et du nécessaire mouvement de désincorporation qu'il lui faut mettre en œuvre pour mesurer toute la consistance de ce « paysage incorporé ». Elle nous précise ainsi que sa « *formation artistique [lui] fait préférer le paysage observé depuis une fenêtre. Ça fait comme un cadre. Quand on vit au quotidien dans un paysage donné, on ne se rend plus compte. Regarder volontairement le paysage d'une fenêtre redonne un intérêt au paysage en question.* » (enquête n°32, basse vallée de l'Isle, Abzac). La prise de conscience de cette manière incorporée de vivre le paysage peut également s'opérer à l'occasion d'un profond changement, voire d'un bouleversement du quotidien paysager. Elle relève alors de l'ordre de l'événementiel. « *Sur notre lieu de vie, on regarde le paysage sans faire attention. C'est plus machinal que volontaire... Mais c'est vrai qu'on se surprend à voir les pins grandis, les paysages changés... On n'y prête pas attention mais si quelque chose change, on le voit.* » (enquête n°22, Sainte-Hélène). Cet extrait d'enquête est l'occasion d'introduire ici le rôle des dynamiques de changements dans la prise de conscience du sujet de sa propre sensibilité à son ordinaire paysager. Nous en resterons cependant là, pour l'instant, dans la mesure où c'est précisément l'objet de notre troisième partie.

La désincorporation peut, deuxièmement, s'effectuer lors de l'enquête, au moment de la verbalisation. Le discours d'une Avensannaise (enquête n°11, Avensan) révèle ainsi l'absence totale d'intentionnalité de rencontre avec le paysage de son lieu de vie. Cependant, les descriptions précises que cette locutrice propose de son paysage quotidien et la reconnaissance de sentiments d'attachement qu'elle manifeste à son égard témoignent de l'existence d'une relation paysagère incorporée. Dans son cas, c'est au moment de l'enquête que s'est opéré le mouvement de désincorporation. Elle a alors pris conscience non pas du caractère fusionnel de sa relation paysagère – il aurait fallu que l'enquêteur l'aiguille vers cette voie – mais tout au moins de son fort attachement au paysage de son espace de vie dont elle n'avait pas conscience jusque-là. De la même manière, une autre Avensannaise s'est rendue compte du lien très fort qui l'unissait à son paysage quotidien au moment de l'enquête, mais sans vraiment cerner le sens d'une incorporation paysagère. « *J'en reviens toujours à cette forêt... mais la présence de cette forêt est très importante !* » (enquête n°29, Avensan). Ici, la personne se rend bien compte que le paysage forestier, dont elle nous a parlé tout au long de l'entretien, compte pour elle. Mais, si elle sait dire qu'il est important pour elle, elle ne s'explique pas pourquoi il compte à ce point. Elle n'a pas pris conscience du fait que précisément ce paysage fait partie d'elle, comme elle de lui.

La participation à l'enquête photographique a également été à l'origine d'un mouvement de désincorporation pour certains locuteurs. La prise de conscience est alors intervenue au moment de la réalisation des clichés. Ils ont pu en témoigner explicitement au cours de l'entretien consécutif. Nous ne développerons pas ce point qui fait également l'objet d'une analyse ultérieure. Notons cependant, qu'il témoigne d'une manière de vivre son paysage

quotidien de manière non réfléchie.

Ainsi, la situation d'enquête a pu être l'occasion, pour certains habitants, de se désincorporer du paysage et de prendre conscience à la fois de son existence et de la place qu'il occupe dans leur vie. Pour d'autres, nous l'avons vu, cette désincorporation s'effectue au cours de certaines pratiques quotidiennes ou à des occasions plus exceptionnelles. Quels qu'en soient la cause et le moment, l'individu est donc susceptible de se « surprendre » à vivre dans le paysage, à vivre son paysage quotidien. Ce dernier point souligne davantage encore le caractère fusionnel que peut revêtir la relation paysagère tissée entre l'être-habitant et son lieu de vie.

Conclusion de chapitre

Centré sur les postures du sujet dans l'établissement d'une relation paysagère ordinaire et quotidienne, notre propos s'est tout d'abord appliqué à démontrer que, loin du caractère exceptionnel qui lui est trop souvent conféré, le paysage se conjugue également, pour l'être-habitant, en terme de cadre de vie. Les lieux de vie ordinaires, aussi empreints de banalité et de quotidienneté qu'ils puissent paraître, sont en effet tout autant source de sentis et ressentis paysagers que les quelques sites remarquables qui se fréquentent en de rares occasions et qui font la soi-disant richesse patrimoniale de régions, de pays. Néanmoins, si l'être-habitant est susceptible de concevoir son quotidien en terme paysager, sa manière de l'appréhender se détache, le plus souvent, de la conception esthétique classique. Ainsi, au-delà de l'expérience paysagère héritée de la Renaissance et fondée sur un regard distancié et esthétisant contrôlé, il existe d'autres manières, mises en œuvre plus ou moins spontanément par l'être-habitant, d'éprouver son lieu de vie en tant que paysage.

La suite du chapitre a donc consisté à examiner les différentes formes qu'est susceptible de revêtir une relation paysagère ordinaire et/ou quotidienne. Celle-ci peut émaner d'une quête paysagère spécifique à certains lieux de son espace de vie – les « lieux-paysages » – et menée en des moments particuliers de son quotidien – les « moments paysagers » – par l'être-habitant. Ce dernier provoque alors l'expérience en partant à la « rencontre » du paysage. Certaines rencontres paysagères, ainsi volontairement mises en œuvre par le sujet, peuvent être centrées sur le paysage proprement dit. L'individu se rend, par exemple, dans les lieux qu'il juge pourvus d'un intérêt paysager et, ce, dans le but précis de s'y promener et/ou de les visiter. D'autres expériences paysagères, tout en relevant d'une réelle intentionnalité de la part du sujet, sont quant à elles davantage liées à des pratiques de la vie quotidienne. Dans le cadre d'un déplacement quotidien ou régulier par exemple, l'individu peut choisir d'emprunter un itinéraire plutôt qu'un autre afin de traverser ou, au contraire, d'éviter tel ou tel paysage.

La « rencontre paysagère » résulte en fait d'une mise en tension entre « l'objet-paysage », ce qui le constitue en tant que réalité matérielle – ce qui se donne à être perçu par les sens –, et le sujet qui se place en situation de mise en œuvre d'une relation paysagère. Pour qu'ait lieu la rencontre, il est nécessaire que convergent « attendu » du sujet et « étant » de l'objet. Mais si y est impliqué l'objet de la quête paysagère, la posture du sujet en quête d'une expérience paysagère l'est davantage encore. Deux postures sont ainsi susceptibles d'être adoptées intentionnellement : une mise en situation spatiale distanciée du sujet par rapport à l'objet ou, au contraire, la recherche d'un contact rapproché.

La première posture est directement héritée de la conception classique du paysage qui prône regard à la fois distancié et esthétisant. Associées à la vue, principal sens en action, hauteur, échelle et prise de recul par rapport à l'objet jouent un rôle majeur. A une telle mise en

situation spatiale du sujet répondent, d'une manière générale, une quête de points de vue élevés ou panoramiques et un goût du spectacle paysager.

A côté de cette première posture distanciée, il existe une seconde posture qui privilégie, quant à elle, l'immersion en pleine nature. Cette manière d'appréhender le paysage se détache volontairement de la conception classique qui présente le paysage comme « une étendue de pays que l'on peut embrasser d'un seul regard ». Ici, la relation paysagère passe par un contact direct avec la nature. Le sujet, par le biais de la promenade notamment, délaisse toute attitude spectatorielle pour devenir acteur d'une scène paysagère. Cette relation de proximité, à la fois physique et affective, qui se tisse alors entre l'individu et son environnement suppose une implication plus forte du sujet dans le paysage. Celui-ci adopte en effet une « observation participante » qui lui permet d'être attentif à tout ce qui lui est donné de percevoir par le biais de ses cinq sens. De cette posture immergée découlent des sentis et ressentis paysagers fort différents de ceux à l'œuvre lors d'une observation distanciée. Dans ce cas, ce n'est pas un spectacle paysager qui est recherché mais une ambiance paysagère. Or, nous avons montré que cette manière immergée d'aller à la rencontre du paysage au sein même de son lieu de vie, qui se traduit par une expérience paysagère de proximité, est couramment sollicitée par l'être-habitant.

Enfin, préexistant à toute forme de démarche volontaire de rencontre paysagère, il existe une manière non intentionnelle de « vivre » le paysage au quotidien. Fondée sur l'instauration spontanée d'une intimité fusionnelle entre l'individu et son lieu de vie ordinaire, cette manière quotidienne « d'être au paysage » – et de « l'habiter » finalement – institue l'être-habitant non plus en tant qu'acteur ou spectateur d'une scène paysagère, mais en tant qu'élément constitutif du paysage proprement dit. Cette forme de relation paysagère, préréflexive, à la fois non motivée par le sujet mais entièrement incorporée par lui, c'est ce que nous nommons l'« incorporation paysagère ». Dans ce cas, l'expérience paysagère s'effectue, non pas à travers une relation d'extériorité (distanciation ou immersion), mais selon une relation d'intériorité où sont intimement mêlés être-au-monde et monde-de-l'être. Or, seule une approche par la sensibilité pouvait mettre à jour un tel comportement paysager.

Nous avons œuvré, jusque-là, à mettre en évidence les postures du sujet correspondant aux différentes formes de relation paysagère ordinaire. Il est temps, à présent, d'examiner plus précisément « ce à quoi » l'individu est sensible, c'est-à-dire les formes de l'« objet-paysage » – matérialités et lieux de ces campagnes – à partir desquelles le sujet va mettre en œuvre sa relation paysagère ordinaire.

Chapitre 2

Les formes de l'« objet paysage »

Matérialités et lieux du paysage ordinaire

Le chapitre précédent a mis en évidence l'existence d'une sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager. Ont été définies les différentes formes d'une relation paysagère particulière entre le sujet en tant qu'il habite le monde et le monde considéré sous l'angle des lieux de vie ordinaires (distanciation, immersion et incorporation paysagères). Après avoir analysé les postures du sujet correspondant aux différentes formes de relation paysagère, il s'agit à présent de caractériser les matérialités qui, dans le monde-de-l'être, « font » paysage et les lieux qui, pour l'être-au-monde, « sont » paysage. Ce nouveau chapitre est donc centré sur les formes de l'« objet paysage » à partir desquelles le sujet élabore sa relation paysagère ordinaire.

Le premier point de ce chapitre est ainsi consacré aux éléments constitutifs du paysage, ceux qui « font » paysage, pour les habitants, dans ces campagnes ordinaires situées à la périphérie d'une grande agglomération. « Dans les sociétés occidentales, l'idée de paysage est traditionnellement associée à celle de campagne, mais pas n'importe quelle campagne » (Donadieu P., 1998, p.115). D'aucuns considèrent en effet que le *paysage* fut, à l'origine – on fait remonter les débuts au XVI^e siècle –, un genre pictural (d'abord flamand) dont l'objet était de représenter les campagnes à travers les éléments du visible qui les caractérisaient. Il s'agit, en ce qui nous concerne ici, de mettre en évidence les matérialités (physiques) parmi la végétation, le relief, l'eau, le bâti, auxquelles les habitants sont sensibles et qui « font » le paysage de ces campagnes ordinaires qui s'urbanisent. Nous montrerons, en outre, en quoi ces matérialités, associées au développement actuel de l'idée de nature, de la notion de patrimoine et au brouillage de la dichotomie ruralité/urbanité, répondent à une nouvelle manière de concevoir ces paysages de campagne.

Le second point sera l'occasion de faire émerger une distinction entre ce qui « fait » le « paysage de tous » et ce qui fait le « paysage de chacun ». Nous supposons, en effet, que ce qui est digne d'intérêt et susceptible d'être considéré comme représentatif du paysage local par les membres d'une communauté habitante ne coïncide pas nécessairement avec ce qui constitue « son » paysage pour l'être-habitant. Tout dépend donc du niveau d'énonciation par rapport auquel le locuteur se positionne. Nous supposons également que c'est à partir de ce qui fait le « paysage de tous » que peuvent émerger les éléments paysagers susceptibles d'être mis en valeur par la communauté habitante afin de se donner à voir et à être jugé par l'Autre (« paysage vitrine »). En revanche, il semblerait que ces éléments paysagers dignes d'être montrés ne constituent pas nécessairement ceux auxquels l'être-habitant est personnellement attaché (« le

paysage de chacun ») et, qui plus est, ceux susceptibles de faire l'objet d'une relation d'intimité (« paysage intime »).

Le troisième point de ce chapitre est, quant à lui, plus particulièrement dédié à la question spécifique du paysage du « chez soi », le paysage considéré dans les limites de l'espace résidentiel, en se demandant en quoi ce dernier est susceptible d'être qualifié en tant que paysage. Notre réflexion, toujours axée essentiellement sur l'être-habitant, nous amène à supposer, tout d'abord, que l'espace résidentiel dispose effectivement d'une caractérisation paysagère pour celui qui y habite et, ensuite, que c'est au cœur même de cet espace résidentiel que semble se tisser la relation paysagère la plus intime entre l'être-au-monde et le monde-de-l'être.

1. De l'idée à la matérialisation d'un paysage de campagne³⁰ : quels repères paysagers ?

Le paysage des campagnes, françaises et européennes, est au centre, depuis les origines, d'un processus de transformation des causes et des manières de l'apprécier. Ainsi, « la valeur accordée à la campagne a changé quand une partie de la société l'a considérée pour d'autres usages qu'agricoles » (Donadieu P., 1998, p.25). Pour Yves Luginbühl, « il semble que le modèle campagnard soit aujourd'hui remis en cause » (Luginbühl Y., 1999, p.134). Qu'en est-il de ces campagnes ordinaires de la grande périphérie bordelaise qui constituent nos deux terrains d'étude ?

En fait, à l'image de toutes les campagnes françaises sous influence métropolitaine, la fonction principale de ces campagnes (qui ne sont plus vraiment rurales mais de plus en plus périurbaines) a changé : de lieu de production agricole, elles sont devenues lieu d'habitation et de loisirs. En effet, les communes de la basse vallée de l'Isle et du Médoc que nous avons sélectionnées pour notre analyse participent de ces espaces aujourd'hui marqués par un puissant mouvement de déprise agricole associé à une progression importante des boisements artificiels (plantations) ou naturels (notamment liés à un processus d'enfrichement), et caractérisés, en parallèle, par une urbanisation croissante, principal corollaire d'un étalement de la ville – ici l'agglomération bordelaise³¹ – dans ses marges. Il est à supposer que la manière dont les habitants apprécient ces campagnes ordinaires en tant que « paysage » à la fois reflète ces dynamiques et demeure influencée par elles.

De cette supposition découle le questionnement suivant. La campagne fait-elle toujours « paysage » dans ces communes jadis rurales et aujourd'hui en proie à d'importants changements sous l'emprise conjuguée de la déprise agricole et de l'étalement urbain ? Le modèle du paysage campagnard, tel qu'il a été conçu et pensé durant les siècles précédents et remis en cause par Yves Luginbühl, n'est effectivement aujourd'hui plus pertinent. Mais doit-on considérer pour autant que la campagne ne fait plus paysage ? Ne peut-on pas davantage imaginer une évolution de la manière de l'apprécier ?

Il convient donc tout d'abord de nous interroger sur les conceptions actuelles du paysage de campagne dans ces communes sous influence métropolitaine et de mettre ensuite en évidence les matérialités susceptibles de leur « donner corps ». Alors que de nouveaux motifs paysagers voient le jour dans la représentation habitante, certains, qui faisaient la ruralité, disparaissent et d'autres demeurent. Il s'agit donc de repérer les éléments constitutifs de ces lieux de vie ordinaires susceptibles d'être identifiés, puis assimilés, par les habitants en tant que « repères paysagers » des campagnes plus ou moins urbanisées qu'ils habitent. Nous supposons que ces matérialités, susceptibles de « faire » paysage et identifiées comme telles par les habitants, caractérisent une évolution de leur manière de concevoir le paysage de campagne.

³⁰ Précisons que cette idée de campagne a été précisément émise par les habitants. Ce point constituait d'ailleurs un des thèmes à aborder dans le guide d'entretien spécifique aux deux communes médocaines. Nous souhaitons considérer la manière dont ces espaces situés à la périphérie des agglomérations et caractérisés par l'étalement urbain étaient qualifiés par les habitants eux-mêmes. Le terme « campagne » n'était pas prononcé par l'enquêteur. Quelques données chiffrées sont proposées ultérieurement.

³¹ La basse vallée de l'Isle se situe à la fois sous influence libournaise et bordelaise.

1.1. A propos de l'idée d'un paysage de campagne

« La campagne, c'est le calme, le vert, les arbres... la «cool-attitude»... »

M., 20 ans, Avensannaise.

« L'idée de ruralité est aujourd'hui à la croisée des chemins. Devenue presque urbaine, la société française vit pour l'essentiel dans les villes mais est attirée irrésistiblement par la campagne, la montagne et le littoral » (Donadieu P., 1994a, p.53). Pour autant, cette campagne qui, vraisemblablement, attire – en témoigne l'actuel mouvement d'« exode urbain » –, fait-elle toujours « paysage » ?

Le propos qui suit argumente, en ce qui concerne ces campagnes ordinaires qui s'urbanisent, non pas dans le sens d'une « perte » de paysage, mais dans le sens d'une évolution contemporaine des manières de le penser.

1.1.1. La campagne fait-elle toujours paysage ?

Il s'agit de nous interroger ici sur la capacité actuelle de « la » campagne à « faire » paysage, tout d'abord d'une manière générale par rapport à d'autres types de paysages (paysages de montagne, maritime, etc.), puis, plus spécifiquement, en ce qui concerne ces « nouvelles » campagnes (au sens de Bernard Kayser, 1990, 1997), lieux de vie ordinaires.

Au regard de l'analyse des préférences paysagères des personnes interrogées, aussi bien dans les deux communes médocaines que dans la basse vallée de l'Isle, le paysage de campagne participe encore des types de paysages appréciés en général. Le tableau n°28 ci-dessous le souligne parfaitement. Précisons que les types de paysage proposés dans ce tableau résultent d'une synthèse, réalisée *a posteriori*, des préférences paysagères librement exprimées par les locuteurs. Lors de l'entretien, l'enquêteur a en effet veillé à ne pas formuler de proposition préalable de certains « types de paysages » qui auraient été susceptibles d'orienter le choix du locuteur. Par conséquent, ces résultats résultent bien d'opinions librement exprimées.

Tableau n°28 : Les préférences paysagères des habitants de la basse vallée de l'Isle et des deux communes médocaines

Type de paysage	Nb d'occurrences
Paysage de montagne	45
Paysage littoral	25
Paysage forestier	23
Paysage de campagne	19
Paysage vallonné, accidenté, à relief (sans évocation de la montagne)	14
Paysage de verdure, végétal (sans évocation de la forêt)	8
Paysage de vigne	8
Paysage d'eau (lacs, rivière, marais)	7
Paysage bocager	1
Paysage de vallée	1
Paysage de parc naturel	1

Notre objectif n'est pas de réaliser ici une analyse détaillée des préférences paysagères des habitants de la basse vallée de l'Isle et des deux communes médocaines. Nous nous contenterons, dans l'unique but de répondre à notre questionnement – la campagne fait-elle toujours paysage ? –, de souligner la place actuellement occupée par le paysage de campagne (cité par 19 personnes sur 110), qui arrive en quatrième position derrière le paysage de montagne (45 sur 110), le paysage littoral (25) et le paysage forestier (23). Il n'est donc pas ou plus majoritaire, mais constitue néanmoins un paysage encore apprécié. Précisons en outre qu'il est mentionné après les paysages du « sublime », après les paysages jugés « naturels » par la société. D'ailleurs, l'« autonomisation » du paysage forestier par rapport au paysage de campagne répond sans doute, en partie, à cette sensibilité pour les paysages estimés « naturels ».

Si, d'une manière générale, la campagne en général participe encore des types de paysages appréciés par la société, nous sommes cependant en droit de nous demander, plus spécifiquement, si, d'une part, leurs lieux de vie ordinaires sont identifiés en tant que campagne par les habitants et si, d'autre part, cette campagne ordinaire en voie d'urbanisation « fait » paysage.

Un relevé d'occurrences du terme « campagne » – pour lequel seules ont été retenues les occurrences s'appliquant à l'espace de vie –, réalisé sur l'ensemble des deux corpus d'enquêtes, nous permet tout d'abord d'évaluer la place occupée par l'idée de campagne au sein des lieux de vie ordinaires. Ainsi, le terme « campagne » est évoqué par 85 personnes sur 110 interrogées quel que soit le moment de l'enquête et tous terrains d'étude confondus (ce qui représente environ 77% de l'effectif total, soit plus des trois quarts), à savoir 41 habitants de la basse vallée de l'Isle sur 50 (soit environ 82%), 25 Avensannais sur 30 (soit un peu plus de 83%), 19 Saint-Hélénais sur 30 (soit seulement 63%). Un premier constat s'impose : ces lieux de vie ordinaires sont donc majoritairement pensés en terme de campagne.

Une précision doit être toutefois apportée. Si, lorsque l'idée de campagne est évoquée par les habitants de la basse vallée de l'Isle, elle l'est toujours de manière spontanée, ce n'est pas forcément le cas pour les habitants des deux communes médocaines. En effet, l'évocation de la campagne pour caractériser ces deux communes peut tout autant résulter d'un discours spontané de la part du locuteur que d'un discours suscité par l'enquêteur. En effet, les notions de ruralité-urbanité, entre autres susceptibles d'orienter les discours vers l'idée de campagne, participaient de la grille des thèmes à aborder lors des entretiens semi-directifs (alors que le questionnaire utilisé dans la basse vallée de l'Isle ne prévoyait pas de question portant sur ce thème). Précisons néanmoins que le sujet n'était introduit par l'enquêteur que si le locuteur ne l'abordait pas, au préalable, de manière spontanée. En outre, le terme « campagne » n'a jamais été prononcé par l'enquêteur. Ainsi, l'évocation de l'idée de campagne relève essentiellement d'un discours spontané de la part des Avensannais (20 sur 25). Pour 5 d'entre eux seulement, il s'agit d'un discours uniquement suscité par l'enquêteur. En revanche, la répartition diffère en ce qui concerne les 19 Saint-Hélénais. 10 d'entre eux proposent une évocation spontanée de l'idée de campagne, contre 9 pour lesquels l'emploi de ce terme répond à une interrogation de l'enquêteur sur l'idée de ruralité/urbanité.

A Sainte-Hélène, l'idée de campagne semble donc s'imposer de manière moins évidente que dans la commune d'Avensan ou dans celles de la basse vallée de l'Isle. Ajoutons que, pour certains (3 Saint-Hélénais contre 1 habitant de la basse vallée de l'Isle et aucun Avensannais), les propos tendent à évoquer une perte de ce qu'est censée être la campagne. Une Sainte-Hélénoise avoue spontanément, dès le début de l'entretien, que Sainte-Hélène, « *ce n'est plus la campagne* ». D'ailleurs, elle le répète plusieurs fois au cours de la discussion et ajoute même « *ce serait un paysage de campagne sans tous ces lotissements* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). Pour une autre également, « *Sainte-Hélène, ce n'est plus la petite commune de campagne* » (enquête

n°28, Sainte-Hélène). Une troisième évoque, quant à elle, « *une perte de l'identité rurale* ». (enquête n°23, Sainte-Hélène). Sans doute une telle opinion est-elle liée à une croissance de l'urbanisation, non pas plus importante à Sainte-Hélène que dans les autres communes étudiées, mais qui a plus « lisiblement » pris place dans des espaces voués à l'activité agricole. Tous ces lotissements qui encerclent le bourg amoindrissent peut-être le caractère campagnard dont disposait ce village où bois et prairies ont été remplacés par de l'habitat pavillonnaire et un supermarché... La campagne ne ferait-elle plus ici paysage ?

En fait, il convient de nuancer le propos. Il ne s'agit pas tant d'une perte proprement dite de la campagne, mais davantage d'une perte du sens selon lequel elle était jadis entendue. D'ailleurs, la troisième des trois Sainte-Hélénoises précédemment citées, agricultrice et originaire de la commune, précise ainsi qu'« *il doit y avoir des agriculteurs, à la campagne. C'est eux qui font vivre une commune rurale. Maintenant, c'est plus trop le cas. Avant, chaque maison avait son troupeau, ses champs, une grande propriété tout autour... Maintenant, dans les campagnes, ce qui fait la ruralité n'existe plus. Avec la fin des paysans, c'est la fin de la ruralité dans les campagnes* » (enquête n°23, Sainte-Hélène). De plus en plus urbaine et de moins en moins agricole, la campagne ne se ressemble donc plus... C'est bien cette évolution qu'exprime Pierre Donadieu lorsqu'il intitule un de ses ouvrages : *Campagnes urbaines* (2002). L'idée de campagne existe toujours, mais elle est – ou doit être – pensée différemment. Finalement la campagne fait toujours paysage, seule la manière de la concevoir a changé.

1.1.2. Evolution des modèles paysagers : de la recherche d'une « campagne cultivée³² » à celle d'une « campagne-nature »

Notre intention n'est pas de procéder ici à un long développement historique concernant les manières d'apprécier et d'« esthétiser » les paysages de campagne depuis les lointains siècles non paysagers – ceux de l'époque de Virgile par exemple où les patriciens fuyaient la Rome antique pour les beautés et les joies de l'espace rural – jusqu'aux siècles véritablement paysagers plus proches de nous. Il s'agit davantage de réaliser un éclairage rapide sur la manière dont s'est effectué le passage d'une sensibilité paysagère fondée sur les « beautés » d'une campagne exploitée à la « désagricolisation »³³ progressive des paysages de campagne.

1.1.2.1. Du « beau » cultivé au charmant « pittoresque » : la campagne selon les modèles paysagers hérités

L'invention du mot « paysage » répond à l'émergence, fin XV^e - début XVI^e siècles, d'un genre pictural, d'abord flamand puis italien avant d'être européen, dont l'objet était de peindre la campagne. Pour les artistes – peintres puis écrivains – et quelques citadins voyageurs initiés à l'esthétique paysagère, la campagne qui faisait alors « paysage » était et est longtemps demeurée le « beau » paysage de campagne au sens classique du terme, à savoir la campagne cultivée – cette *campagne riante*, « espace limité, strictement bordé, soumis à l'homme » (Corbin A., 2001, p.86) –. D'ailleurs, Alain Roger rappelle que « le paysage qui s'installe dans le regard du XVI^e siècle, c'est la Campagne, un pays sage, voisin de la ville, valorisé et comme apprivoisé

³² Le terme de campagne « cultivée » est ici entendu au sens de campagne « agricole ».

³³ Nous empruntons cette expression à Yves Luginbühl qui l'emploie notamment dans son article au titre très évocateur, « Le paysage rural : la couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? » (1991b).

par des décennies de peinture flamande, puis italienne, et bientôt relayée par la littérature » (Roger A., 1997, p.79). En témoigne, par exemple, « l'invention » de la *Beauce* par Rabelais résultant de la transformation de la forêt en « campagne ». Pour Alain Roger, cette sensibilité au paysage campagnard, notamment artialisé par la pastorale antique, s'exprime, au cours de ce siècle et le suivant, à travers l'Europe, de l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé à l'ouvrage de Piero Camporesi, *Les Belles Contrées, Naissance du paysage italien*, consacré à l'invention de la campagne italienne au XVI^e siècle. « Tel est le paysage qui, pendant deux siècles, va habiter le regard, y régnant sans partage, jusqu'à ce que l'âge des Lumières, et toujours sous le signe de l'art, invente de nouveaux paysages, la mer et la montagne, ajoutant au beau la catégorie du sublime, et transformant de fond en comble la sensibilité occidentale » (Roger A., 1997, p.82).

Au XVIII^e siècle, parallèlement à la montée du goût du sublime qui est à l'œuvre dans les espaces non domestiqués par l'homme, le goût pour le paysage de campagne évolue du « beau » vers le « pittoresque ». L'intérêt se porte alors vers certaines scènes rurales dites « pittoresques » montrant la « belle nature », laquelle, esthétisée, est susceptible d'être peinte. Dès lors, le goût pour le paysage de campagne, durant ce siècle et le suivant, oscille entre amateurs de la belle campagne exploitée et amateurs de mises en perspectives et points de vue pittoresques de l'espace rural (Corbin A., 2001, p.86-87). Dans les campagnes célébrées par les artistes – peintres et écrivains –, la place accordée à l'exploitation agricole proprement dite tend en effet à varier. Si Claude Monet représente des meules de foin, Vincent Van Gogh des champs de blé (cf. Document n°5 : «Champ de blé derrière l'hospice», 1889) et Camille Pissarro des labours et des vergers en fleurs (cf. Document n°6 : « Potagers, arbres en fleurs, printemps », Pontoise, 1877, Paris, Musée d'Orsay ; « L'Hermitage en été », Pontoise, 1877, New York, Helly



Document n°5 : Vincent Van Gogh, «Champ de blé derrière l'hospice»



Document n°6 : Camille Pissarro, «Potager, arbres en fleur au printemps»

Nahmad Galler), d'autres esthètes préfèrent peindre des scènes rurales où s'effacent les traces de l'activité agricole. C'est le principe même qui a régi, tout d'abord en Angleterre, l'esthétique du pittoresque, laquelle est définitivement consacrée en 1799 par le pasteur William Gilpin dans un essai sur le pittoresque et la peinture du paysage. Ce mouvement consacre la belle nature de l'espace rural au sein de laquelle sont exclues les traces d'une exploitation pénible et besogneuse de la terre. Pour Yves Luginbühl, « paysager le pays, c'est le désagricoliser » (Luginbühl Y., 1991b, p.30). Il évoque, à ce titre, une « tendance au paysagement jardiné de la campagne » (Luginbühl, 1991b, p.32). Ainsi, en France, au XIX^e siècle, « les scènes pittoresques rurales qui retinrent l'attention ne furent que rarement agricoles ; elles privilégiaient les motifs captés par les peintres : les cascades, les clairières, les lacs, les rochers littoraux, les estrans brumeux ou balayés par les tempêtes, les bords de la Seine ou les collines provençales » (Donadieu P., 1998, p.29).

Or, ces modèles paysagers ont longtemps perduré. Ainsi, nombre d'analystes de la question contemporaine du paysage ont souligné la conservation « tenace », dans le système des représentations de la campagne, de références à ces modèles paysagers anciens (de la « belle » campagne à la campagne « pittoresque »). Il en est ainsi des représentations de paysages bucoliques, champêtres et pastoraux, aux accents virgiliens et relevant de mythes édéniques qui se présentent comme les produits d'un mode de penser le « paysage campagnard » hérité, désuet mais particulièrement vivace.

Dans son rapport pour le Conseil National du Paysage sur « la demande sociale de paysage » (2001), Yves Luginbühl date en fait jusqu'au début de la décennie 1990-2000 le maintien du « cultivé » face au « sauvage », à savoir la campagne et la forêt, dans les systèmes de représentations dominantes du paysage. Il souligne le rôle primordial joué par les paysages « agraires », paysages de cultures et de prairies, qui s'imposaient aux côtés de la forêt. Pour lui, cette vision était celle d'une société française très marquée par son histoire agraire (2001, p.9).

Aujourd'hui, avec la déprise agricole et les transformations des systèmes de production, la campagne n'est plus exploitée comme elle l'a été. « *Ici, le paysage c'est un mélange de vignes, bois, friches et d'urbanisation. C'est un paysage de campagne abandonnée par ses agriculteurs. [...] Ce qui faisait le cachet de la commune, c'était autrefois la campagne entretenue comme un jardin, mais maintenant elle a perdu son cachet de jardin de campagne* » (enquête n°26, basse vallée de l'Isle, Les Artigues de Lussac). A cela s'ajoute l'accroissement d'une population « urbaine » qui, si elle réside pour partie en ville, s'installe de plus en plus à la campagne en développant à son sujet une vision tout à fait citadine, notamment très empreinte de valeurs écologiques et d'idées de nature. Aussi, la manière de penser le paysage de campagne a-t-elle évolué pour la majorité. Seuls quelques citadins initiés nostalgiques de l'ordre immuable, quelques anciens des communes rurales témoins de l'ordre cultivé et domestiqué des temps jadis et quelques agriculteurs cultivent le regret de cette campagne « cultivée ».

Yves Luginbühl considère ainsi le paysage à un « tournant » dans la décennie qui précède le passage du XX^e au XXI^e siècle. « Au milieu de la décennie 1990-2000, il semble bien en effet que ces représentations du paysage subissent des modifications importantes. Non seulement les modèles les plus partagés reculent, mais de nouveaux apparaissent. Un glissement progressif vers la nature, non homogène dans le corps social, mais qui devient majoritaire, se produit dans la société française : la nature prend peu à peu la place du paysage cultivé et pastoral. Dans les différentes enquêtes réalisées dans cette décennie, les paysages considérés comme naturels passent devant les paysages cultivés » (Luginbühl Y., 2001, p.10).

En ce qui concerne nos propres enquêtes (réalisées de 2000 à 2002), force est de confirmer, un affaiblissement actuel de ce goût pour la campagne cultivée et la montée parallèle d'un paysage de nature qui, s'il renvoie à des ailleurs mythiques, prend également progressivement corps dans ces communes anciennement agricoles et aujourd'hui en déprise aux marges de la ville et par conséquent toutes proches. Une telle situation confirme une tendance à la « désagricolisation » et à une « mise en nature » des campagnes elles-mêmes et de la manière de les apprécier.

1.1.2.2. La « campagne-nature » : un nouveau modèle paysager ?

Il s'agit ici de préciser ce que nous entendons par « campagne-nature » et de montrer en quoi elle nous apparaît aujourd'hui comme une nouvelle manière de concevoir le paysage de campagne, et ce, paradoxalement, dans ces campagnes qui s'urbanisent. Pour ce faire, nous rappellerons tout d'abord, d'un point de vue théorique, que la nature se présente sous différentes formes tant dans la réalité que dans les représentations (cf. la théorie des trois natures et leur transposition à l'espace rural contemporain). Nous montrerons ensuite que la campagne peut être, tour à tour et à la fois, nature « naturelle » et nature « anthropisée » ; tout dépend des lieux, des moments et des manières de la regarder. Enfin, nous tenterons d'établir un lien entre cette conception de « campagne-nature » et la question de l'actuel « besoin de nature » propre à la civilisation urbaine qui migre vers les espaces périphériques des aires urbaines.

Exposons brièvement la théorie des trois natures proposée par John Dixon Hunt et notamment reprise par Pierre Donadieu dans son ouvrage sur les *Campagnes urbaines* (1998, p.25). Nous renvoyons également le lecteur, en ce qui concerne cette théorie, à l'ouvrage de Jean-Pierre Le Dantec, *Jardins et paysages : une anthologie* (1996, p.44). La nature se présenterait sous trois formes différentes. La première nature est indépendante de l'homme. Elle correspond au désert, à l'océan, à la forêt avant d'être domestiquée. La seconde nature ou l'autre nature (*altera natura* de Cicéron) est façonnée par l'homme. Elle correspond à l'espace de l'agriculture et de la ville. Cette seconde nature s'oppose à la précédente d'autant que les espaces agricoles, nous le savons, ont été conquis aux dépens de la première nature. La troisième nature (ou *terza natura* des italiens Jacopo Bonfacio et Bartolomeo Taegio) correspond, quant à elle, au jardin d'agrément. Cette troisième nature est entièrement composée par l'homme dans l'unique but de satisfaire son désir de paysage. Néanmoins, elle emprunte, tout en les sophistiquant, formes et vocabulaire aux deux premières natures.

Voici ce que pourraient être, aujourd'hui, les trois natures dans les espaces ruraux qui s'urbanisent. « La première spontanée échappe au contrôle humain : c'est la nature brute des friches, des bois abandonnés et des marécages. La seconde cultivée, à la campagne comme en ville, résulte de projets humains à des fins utilitaires. La troisième, celle du jardin, a des vertus surtout poétiques, esthétiques et symboliques. Ces trois natures entretiennent des liens singuliers. La seconde est issue de la première en acquérant des propriétés fonctionnelles, mais se transforme en la troisième comme en la première en les perdant. Abandonnée, une prairie, en Europe, revient en général à l'état de boisement spontané. Elle peut aussi, sous le regard citadin, devenir un paysage apprécié, mais perdre ses fonctions économiques agricoles et même se métamorphoser en pelouse de jardin anglais en révélant une troisième nature » (Donadieu P., 1998, p.74).

La forme particulière du jardin exceptée, l'opposition entre première et deuxième natures relève d'une opposition entre « nature sauvage » et « nature anthropisée ». La première, abandonnée ou laissée à elle-même, semble, pour l'œil non initié, se développer de manière « naturelle ». La seconde évolue, quant à elle, sous l'action visible de l'homme. Toutefois, la frontière entre ce qui est jugé libre et sauvage et ce qui est considéré sous l'action de l'homme est ténue et souvent floue. En fait, la forme de la nature, sauvage ou anthropisée, dépend de la manière dont elle est regardée... Deux types de regard peuvent être portés sur la nature : un regard « utilitaire » qui la considère comme un objet de mise en valeur et un regard « nostalgique » sur des choses perdues mais désirées (Kalaora B., Larrère G.R., 1989, p.81), à savoir ce lien entre l'homme et la nature tant regretté depuis qu'a eu lieu la séparation (nous référons ici à ce qui a été écrit dans le chapitre précédent concernant l'immersion paysagère et le besoin de

nature). Du premier point de vue, la nature se transforme, s'utilise, « s'artificialise ». Du second point de vue, la nature s'admire, se protège afin de demeurer intacte, sauvage. « L'homme doit saisir et respecter ce qui subsiste de sauvage dans ce qui l'entoure, ce qui échappe encore à l'artificialisation de son milieu » (Kalaora B., Larrère G.R., 1989, p.81). Cependant, ce qui est jugé « sauvage » peut s'avérer d'origine anthropique.

Dans la réalité de nos campagnes, la nature « naturelle », de toute évidence, n'existe pas ou plus³⁴. « Dans un pays comme la France, de très ancienne civilisation rurale, c'est une nature toujours déjà transformée par l'homme, une nature « anthropisée » (Larrère C. et R., 1997, p.168). En effet, comment assimiler nos campagnes, « travaillées » depuis la nuit des temps, à l'idée de nature « naturelle » ou « sauvage » ? « La « nature rurale », précisément parce qu'elle est rurale, c'est-à-dire objet de multiples activités et usages humains, est la moins « naturelle » qui soit et la plus loin qui soit de celle, idéale pour les protecteurs de la nature, des « espaces protégés » » (Mathieu N., Jollivet M., 1989, p.15). Aujourd'hui, « respecter la nature et l'aimer, ce ne peut plus être se référer à un état originel, hypothétique..., c'est respecter et protéger une nature anthropisée, façonnée par l'histoire, et qui porte la marque de pratiques sociales » (Kalaora B., Larrère G.R., 1989, p.82). Naturelle ou anthropisée, qu'importe finalement le qualificatif, la conception actuelle d'un paysage de campagne tend, à notre sens et d'une manière générale, vers une nature de moins en moins « domestiquée » et de plus en plus « ensauvagée ».

Le goût de nature « sauvage » dont il est question dans nos campagnes ne se confond pas avec l'idée de *wilderness* américaine³⁵. Ce n'est pas la nature sauvage inspirant beauté, pureté et virginité que l'on va chercher ou dont on se prend à rêver dans des ailleurs éloignés et épargnés par l'action de l'homme. Non, il s'agit davantage ici d'une nature « ensauvagée », une nature qui semblerait tout simplement avoir repris ses droits sur les actions de l'homme (sur la ville, sur l'agriculture, sur la sylviculture...). « Aux portes des villes, la nature devient sauvage à la mesure du retrait lent des agriculteurs » (Donadieu P., 1998, p.127). Cette « campagne-nature » est celle d'une seconde nature qui se dissout progressivement dans les formes de la première. C'est une « campagne-nature » davantage « ensauvagée » que réellement sauvage au sens propre du terme. La « campagne nature » dont il est ici question répond en fait aux besoins d'une civilisation « urbaine » consommatrice d'espaces jugés « naturels », c'est-à-dire de « lieux de natures » proches...

Les représentations habitantes relatives aux campagnes ordinaires qui constituent nos deux terrains d'étude s'inscrivent-elles dans ces modèles paysagers ? Quelle est leur conception d'un paysage de campagne ? Corrobo-re-t-elle le glissement de sens paysager attribué à l'espace rural dont il a été question plus haut ? Les discours recueillis révèlent-ils un amenuisement du goût pour la campagne en tant que paysage agricole associé à un intérêt accru pour la « campagne-nature » ?

³⁴ Tout en rappelant par cette note infra-paginale, nous ne chercherons pas à élucider – si tant est que cela soit possible – l'éternelle question, à savoir si la nature « naturelle » n'existe plus ou si elle n'a jamais existé. Tel n'est pas notre propos ici.

³⁵ La *wilderness* c'est l'idée d'une nature sauvage préservée et à préserver intacte, non « souillée » par l'homme et uniquement affectée par les forces de la nature, une sorte de nature vierge et primitive. En fait, cette *wilderness* répond à une représentation urbaine d'une nature qui serait, à la fois et parce que lointaine, inhabitée (Larrère C. et R., 1997, pp.183-188). Notons que les *Annales de Géographie* viennent de publier (mai-juin 2006, n°649) un numéro spécial sur le thème de la *wilderness*.

1.1.3. Des modèles aux discours : la conception d'un paysage de campagne exprimé par les habitants

Notre objectif présent est de rendre compte de ce glissement de la conception d'un paysage de campagne dans la représentation habitante. L'analyse des discours des habitants rencontrés dans la basse vallée de l'Isle et dans les deux communes médocaines met en évidence un paysage de campagne considéré davantage comme un paysage de nature et de verdure que comme un paysage « agricole ».

Mais malgré la mise en évidence d'une telle tendance dominante, nous émettons l'hypothèse que la manière de concevoir un paysage de campagne n'est pas parfaitement homogène dans le corps social. Nous imaginons en effet chaque individu susceptible d'être plus ou moins influencé par l'un ou l'autre des modèles paysagers en fonction de certaines variables socio-culturelles. Ainsi, est à supposer, par exemple, le rôle du degré d'ancrage du sujet dans l'espace rural et de son appartenance à une culture à dominante rurale ou à dominante urbaine. Malgré une vision urbaine aujourd'hui largement majoritaire, nous en viendrons à établir des distinctions tout en nuanciant avec le rôle des positions intermédiaires des « néoruraux ruraux » et des « ruraux citadinisés » ou à travers le regard singulier de leurs enfants.

1.1.3.1. Qu'est-ce qu'un paysage de campagne pour nos locuteurs ?

Cherchons à mettre en évidence la manière dont les personnes rencontrées aussi bien dans la basse vallée de l'Isle que dans les deux communes médocaines conçoivent « leur » paysage de campagne. Le tableau n°29 ci-dessous répertorie les différents items verbalisés par les locuteurs pour le caractériser. Précisons qu'une même personne peut faire référence à plusieurs de ces items. Par souci de rigueur, nous avons choisi de distinguer ceux référant à l'idée de nature de ceux référant à la seule dimension végétale. En effet, si, pour la plupart des personnes interrogées, la nature est synonyme de verdure et de végétation (17 sur 29), pour certaines, en revanche, la notion de nature renvoie soit à une définition plus vaste impliquant l'association de plusieurs éléments d'un milieu jugés naturels comme la flore et la faune et/ou des éléments relevant de l'hydrographie ou du relief (4 sur 29), soit à l'ensemble d'un écosystème ou milieu (8 sur 29).

Tableau n°29 : Conceptions d'un paysage de campagne exprimées par les locuteurs

Un paysage de campagne, c'est un paysage...	Nb d'occurrences
De verdure (espaces verts, à dominante végétale)	32
De nature (espaces naturels ou écosystème)	29
De mise en valeur agricole (ou sylvicole)*	27
Inspirant calme / tranquillité	13
De forêt / de bois	12
A dimension humaine (« type petit village »)	5
Constitué d'un habitat typique (forme, densité)	3
Au caractère « isolé » / « retiré » / « en retrait »	2

* : Notons que parmi les personnes qui caractérisent le paysage de campagne comme un paysage agricole, quatre évoquent en même temps le paysage sylvicole. Précisons que l'exploitation sylvicole n'est jamais mentionnée comme caractéristique autonome d'un paysage de campagne.

L'analyse de ce tableau vient confirmer l'hypothèse d'un glissement de sens paysager d'une « campagne cultivée » vers une « campagne-nature ». En effet, si la vocation agricole de ces campagnes ordinaires constitue encore un référent paysager pour le quart des habitants, force est de constater qu'elle ne prime plus pour la majorité d'entre eux. Comptabilisant un cinquième seulement de la totalité des items verbalisés (27 sur 123), l'image d'une campagne agricole est donc désormais reléguée au second plan, largement dominée par l'association majoritaire des deux idées de « nature » et de « verdure » (soit la moitié des items verbalisés, 61 sur 123). Nature et verdure font désormais le « sens paysager » de ces nouvelles campagnes. Citons, pour exemple, les propos de cet Abzacais qui illustrent parfaitement ce que nous souhaitons démontrer. « *Ce qui est le plus représentatif du paysage communal, c'est la campagne, avec sa verdure et sa nature* » (enquête n°34, basse vallée de l'Isle, Abzac). De tels propos se retrouvent également dans le discours d'autres personnes que nous avons rencontrées. « *L'aspect campagnard, c'est la verdure et la nature* » (enquête n°33, basse vallée de l'Isle, Abzac). « *La campagne, c'est la nature, c'est calme et reposant* » (enquête n°39, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *J'aime ici parce que c'est la campagne. Le calme et la nature, c'est vital* » (enquête n°41, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Un tel constat vient, en outre, corroborer l'importance de la référence à l'idée de nature qui présidait, dans le chapitre précédent, à la mise en évidence d'une manière immergée de vivre leurs lieux de vie pour les habitants (chapitre 1^{er}, seconde partie).

L'autonomisation de l'item « forêt » par rapport à la campagne « espace de production », bien que pour l'essentiel ce soit une forêt « cultivée », répond à l'identification majoritaire de la forêt comme « lieu de nature » par les habitants (12 contre seulement 4 qui l'envisagent comme un espace de production sylvicole). En France, l'espace boisé a doublé en un siècle (qu'il soit la résultante d'une activité sylvicole ou d'un processus d'enfrichement), prenant ainsi le pas sur les superficies en prairies ou en champs. Or, c'est cet espace forestier qui, aujourd'hui, recouvre, dans ces campagnes ordinaires de plaine et de vallée, l'essentiel de l'idée de nature.

La campagne comme « lieu de nature », plus qu'à un refus du « tout-construit », répond à un désir spécifique de nature que la ville ne peut offrir. C'est pourquoi, d'une part, la campagne « cultivée », parce qu'elle est l'œuvre de l'action humaine, ne fait plus majoritairement paysage et c'est pourquoi, d'autre part, la nature « jardinée » urbaine (parcs et jardins intra-urbains) ne correspond plus à l'actuel besoin de nature des citadins. Le déplacement, aujourd'hui à l'œuvre, de l'habitat principal et secondaire vers l'espace rural reflète ce désir d'une fréquentation de « verdure » et, plus largement, de « nature ». « Les natures auxquelles la société aspire ne peuvent être réduites à des sites pittoresques, à des parcs et à des conservatoires de nature, mais doivent concerner l'ensemble des territoires ordinaires et extraordinaires des communes rurales, détentrices ou non de patrimoines précieux », constate Pierre Donadieu (1994a, p.56).

Le bonheur est dans les campagnes, affirment Bertrand Hervieu et Jean Viard (1997). « 79% des urbains et 94% des ruraux sont tout à fait d'accord ou assez d'accord pour considérer que la vie à la campagne est plus agréable que la vie en ville » (Hervieu B., Viard J., 1997, p.20). A ce constat répond une conception du paysage de campagne comme l'anti-thèse de la ville. C'est sans doute la raison pour laquelle le caractère calme et tranquille participe de la caractérisation de la campagne. Les trois autres items, bien que plus anecdotiques, érigent également la campagne comme l'anti-thèse de la ville. La forme particulière du bâti souligne un habitat épars, voire isolé, qui se distingue de l'habitat concentré, dit « *agglutiné* », d'une ville. De même, l'idée d'un espace à « dimension humaine », où doit perdurer le caractère de « *petit village* », vient s'opposer à la grosse ville qui perd son caractère humain. D'ailleurs, Bertrand Hervieu et Jean Viard avaient déjà constaté que, « pour tout le monde, et très largement, la vie

à la campagne est plus agréable que la vie en ville, et que les relations entre les gens y sont perçues comme plus humaines » (Hervieu B., Viard J., 2001, p.21). Enfin, la campagne est décrite comme un espace « retiré », « isolé », « en retrait », loin de l'effervescence de la ville. De fait, la campagne se définit très nettement désormais comme un espace qui doit demeurer le « négatif » de la ville, au sens photographique du terme. Rappelons que, parmi les habitants de ces campagnes, nombreux sont les anciens citadins venus s'installer là précisément pour fuir ce qu'est la ville.

Notre propos trouve d'ailleurs confirmation sous la plume de Robert Chapuis et de Thierry Brossard. « L'urbanisation sauvage des villes françaises [...] a contribué à donner de la ville une image très négative. [...] la ville est maintenant représentée, dans l'inconscient collectif, comme inhumaine, saturée, bruyante, polluée, dangereuse. Dans ces conditions, la campagne est présentée comme l'antidote de la ville. Elle est le refuge de nature (et tout ce qui est naturel est bon...), de silence, de liberté, de sécurité, de convivialité ! [...] Ces mythes, que sont ainsi devenus la campagne et le pavillon individuel, ont une résonance profonde. » (1986, p.54).

Or, aujourd'hui, ces campagnes ordinaires, en périphérie des villes, s'urbanisent et ont tendance à développer les caractéristiques longtemps demeurées spécifiques à la ville. Elles se densifient au niveau du bâti (multiplication des lotissements d'habitat pavillonnaire) et se dotent notamment d'équipements, d'infrastructures, de services qui étaient jadis le propre des gros centres urbains (cf. l'Ecomarché de Sainte-Hélène). Ainsi, la plupart des personnes interrogées, qu'elles considèrent « leur » paysage de campagne à travers les prismes de la nature, de l'activité agricole ou encore plus explicitement de la « non-ville », se positionnent contre un paysage de campagne qui « s'urbanise »...

Si les discours recueillis dans la basse vallée de l'Isle et dans le Médoc, tendent à confirmer l'émergence d'un modèle paysager qui ne conçoit plus la campagne comme un paysage marqué par sa mise en valeur agricole mais comme un paysage synonyme de nature, deux remarques doivent cependant être formulées. Tout d'abord, il convient de ne pas nier la pluralité des références paysagères nécessairement à l'oeuvre et susceptibles de s'amalgamer dans les représentations habitantes. Ainsi que le reconnaît Yves Luginbühl, « les représentations ne s'élaborent pas par élimination d'une référence par une autre : chaque individu possède une gamme étendue de modèles paysagers qui ont été plus ou moins assimilés. La qualification d'un paysage se fait par rapport à cette gamme de modèles qui permet d'ordonner ou d'apprécier un paysage. Même s'il est désormais admis que ces représentations sont en cours d'évolution aujourd'hui, on ne peut pas dire que les nouveaux modèles ou les nouvelles manières de qualifier ou d'apprécier un paysage effacent les antérieures. » (Luginbühl Y., 2001, p.8).

Si les références anciennes ne s'effacent jamais complètement, sur elles viennent se superposer les nouvelles. Chaque individu dispose donc d'un ensemble de références qui influencent ses représentations. Cela laisse entendre – et c'est là notre seconde remarque – que la manière de concevoir un paysage de campagne est susceptible de varier d'un individu à l'autre, selon qu'il est plus sensible à l'un ou l'autre des modèles paysagers. Par conséquent, il est probable que la variété des personnes qui habitent la campagne, la vivent et la font vivre différemment, donne ainsi à observer une indéniable diversité des manières de la concevoir. Mais qu'est-ce qui est susceptible d'influencer la manière de concevoir « son » paysage de campagne pour un habitant ?

1.1.3.2. Des conceptions nuancées

La conception du paysage de campagne ne peut être homogène dans le corps social. Nous supposons cette conception différenciée en fonction de l'ancrage des personnes concernées dans l'espace rural, de leur attachement à la terre et à son exploitation. De manière très schématique, deux cultures semblent s'opposer dans ces campagnes en périphérie des aires urbaines : une conception qui serait propre à une culture à dominante urbaine et une conception qui serait propre à une culture demeurée – l'est-elle vraiment ? – à dominante rurale. Tout en établissant cette distinction rurale/urbaine, nous tâcherons de ne pas nous arrêter à cette opposition dichotomique, par trop réductrice, entre ceux qui ont toujours vécu à la campagne (exploitants ou non, mais travaillant sur place) et ceux qui ont vécu en ville avant de (re-)venir s'installer à la campagne. Aussi soulignerons-nous le rôle des positions intermédiaires (citadins « ruralisés », ruraux « citadinisés », enfants de chacun par exemple) liées à des degrés d'appartenance plus ou moins forte à l'une ou l'autre de ces deux cultures. En effet, la mise en évidence d'une distinction entre vision rurale et vision urbaine et de degrés intermédiaires d'appartenance à telle ou telle culture, ne doit pas cacher que, s'agissant de sensibilité – ici paysagère –, rien n'est simple et schématique. La richesse qui fait la nature humaine et qui est constitutive de tout sujet invite à une réelle diversité et une indéniable nuance dans les comportements. Il s'agit ici, tout à la fois, de simplifier pour révéler et comprendre, mais aussi de nuancer et redonner la mesure de toute la complexité et la singularité de l'appréhension paysagère de chacun.

Ces espaces périphériques sont constitués d'une population très hétéroclite. Le paysan, aujourd'hui d'ailleurs davantage agriculteur, sylviculteur, viticulteur, n'est pas le seul à investir la campagne de ses manières de vivre et de penser le paysage. Désormais, d'autres figures cohabitent à ses côtés. Voici les différentes figures telles que nous les avons déjà évoquées dans le chapitre précédent et que nous choisissons de reprendre ici : le « rural », figure de la population de souche, qu'il soit exploitant ou non (nous verrons qu'il est intéressant ici de les distinguer), le « néorural », figure de la population néo-résidente, nouvellement arrivé ou anciennement installé (et désormais en partie ancré dans sa terre d'accueil) et les enfants, d'âge adulte, de ces désormais déjà anciens « néoruraux ». Toutes ces figures dont le degré d'ancrage varie mais qui, malgré tout, vivent et font vivre la campagne, donnent à observer des manières différenciées de la concevoir...

Tableau n°30 : Conceptions d'un paysage de campagne et profils habitants

Un paysage de campagne, c'est un paysage...	Néorural nouvellement installé (sur 10)	Néorural anciennement installé (sur 21)	Rural non exploitant (sur 8)	Rural exploitant (sur 12)	Enfant de néoruraux anciens de retour au pays (sur 9)	Total
De verdure (végétation, espaces verts)	10	16	6	-	-	32
De nature (espaces naturels)	5	12	8	4	-	29
De mise en valeur agricole (ou sylvicole)	-	8*	7**	12	-	27
Inspirant calme / tranquillité	3	6	1	1	2	13
De forêt / de bois	4	2	2	2	2	12
A dimension humaine (« côté petit village »)	-	3	-	-	2	5
Constitué d'un habitat typique (forme, densité)	1	1	-	-	1	3
Au caractère « isolé » (« retiré », « en retrait »)	1	-	-	-	1	2

* : dont un ancien ouvrier agricole, un viticulteur, un travailleur forestier et son épouse, 1 cantonnier, 1 président d'une association environnementale, 2 élus locaux (dont 1 maire).

** : dont 1 fille et petite fille d'exploitant agricole et forestier n'ayant pas « pris la relève ».

Nous allons proposer une lecture en ligne de ce tableau n°30. La campagne conçue comme paysage « cultivé », agricole ou sylvicole, est mentionnée par tous les dits « ruraux » exploitants (12 sur 12), quasiment tous ceux non exploitants (7 sur 8) et plus du tiers des « néoruraux enracinés » (8 sur 21). En ce qui concerne ce dernier profil, précisons que les locuteurs présentent tous un rapport particulier à la terre lié soit à leur activité professionnelle, soit à leur implication sur le plan local : un ancien ouvrier agricole, un viticulteur, un travailleur forestier et son épouse, un cantonnier, le président d'une association environnementale, deux élus locaux (dont le maire). En revanche, cette conception demeure totalement absente des discours d'habitants présentant un profil « néorural récemment installé ».

Concernant cette différence dans le rapport à la « campagne cultivée » des néoruraux, selon qu'ils sont installés depuis longtemps ou récemment arrivés, nous souhaitons apporter quelques éléments d'explication. Il est vraisemblable que ce que sont venues chercher ces deux générations différentes de néoruraux relève au préalable de registres différents. En fait, la génération de citadins arrivés au cours des années 1970, voire 1980, semblait, surtout pour les plus âgés, attachée à une conception ancienne des modes de vie et du paysage campagnards, finalement encore marquée par les anciens modèles paysagers. Ils arrivaient d'ailleurs dans une campagne effectivement cultivée. Pierre Donadieu évoquait, ainsi, un « véritable engouement

populaire pour le visage agricole de la France » (Donadiou P., 1998, p.62). Si c'est peut-être ce qui a fait venir les citadins dans les années 1970 et 1980, il semble que ce soit différent pour les générations actuelles. Des plus jeunes et plus fraîchement installés, aucun revendique la campagne comme un paysage champêtre et pastoral. Les tout nouveaux résidants définissent ainsi majoritairement leur paysage – qu'ils nomment malgré tout campagne – comme un espace de verdure, à dominante végétale, et donc marqué par une proportion plus grande d'espaces verts que d'espaces bâtis. Ils viennent chercher la nature au sens de verdure et se suffisent d'espaces verts et de forêts, sans champs, ni prairies... Sans doute est-ce la conséquence d'une déprise agricole déjà bien avancée et au fait de n'avoir qu'une représentation limitée, voire nulle, de la « belle campagne cultivée ». Est-ce là la résultante d'un enseignement scolaire distant de ces pratiques et d'une culture des médias qui vantent davantage les paysages exceptionnels de l'ailleurs que les paysages des campagnes ordinaires de l'ici ? Yves Luginbühl évoque « une transformation en profondeur des représentations sociales de l'espace rural qui, aux yeux des citadins, perd peu à peu sa fonction utilitaire et productive » (1991b, p.28). A cela s'ajoutent les moyens techniques et les pratiques de l'agriculture moderne qui sont loin de faire l'unanimité. La culture désormais dominante sur nos terrains d'étude est celle du maïs, laquelle est peu attrayante et, sur ce point, fort critiquée. Les nouvelles générations de néoruraux, ces citadins tout juste arrivés de la ville, se montrent ainsi indifférentes au déclin du caractère agricole de ces communes en voie de périurbanisation.

En poursuivant notre lecture en ligne du tableau, nous constatons que ce détachement de la vocation agricole des campagnes s'effectue parallèlement à une assimilation de l'espace rural à un espace vert, assimilation qui atteint progressivement les autres groupes sociaux constitutifs de cet espace. Si cette définition de la campagne comme paysage de verdure est très majoritairement proposée par des personnes présentant un profil néorural (26 sur 32) qu'elles soient nouvellement (10 sur 32) ou plus anciennement (16 sur 32) installées, elle est également mentionnée par des personnes présentant un profil « rural », mais non exploitant et exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle citadine (6 sur 32).

Quant à l'idée de nature, elle répond à différentes manières de l'envisager : la nature jugée « naturelle » (forêt et végétation spontanée) surtout évoquée par des personnes fortement influencées par la culture dite urbaine, la nature « anthropisée » (ou encore « cultivée », « exploitée ») mentionnée par des populations dites rurales et le plus souvent directement exploitantes. Force est de constater que ceux qui évoquent un paysage de campagne sans faire référence à une quelconque mise en valeur agricole, associent l'idée de nature à l'idée de verdure et de végétation, le plus souvent par opposition à l'idée d'urbanisation et d'anthropisation. En revanche, ceux qui conçoivent le paysage de campagne à la fois comme un espace marqué par une forte mise en valeur agricole et comme un espace naturel, nomment « nature » les éléments réputés « naturels » d'un milieu exploitables par l'homme (à savoir le sol, le relief, l'hydrographie). En témoigne, d'ailleurs, la manière de concevoir le paysage forestier. Comme nous l'avons dit précédemment, la forêt en tant qu'espace de production sylvicole n'est verbalisée que par 4 locuteurs lors de l'évocation de la vocation agricole et donc sylvicole de leur paysage de campagne. Mais dans tous les autres cas (12), la forêt renvoie à un paysage végétal synonyme de nature.

Enfin, pour achever cette lecture en ligne du tableau proposé ci-dessus, les autres manières de concevoir un paysage de campagne comme le caractère calme et tranquille, la dimension humaine d'un petit village, le caractère retiré ainsi que la forme particulière de l'habitat ne sont évoquées que par des « néoruraux » ou enfants de « néoruraux » de retour au pays. Il s'agit donc majoritairement de ceux qui ont connu autre chose que la campagne pour avoir

notamment résidé un certain temps en ville – des anciens citadins finalement –.

Malgré ces différences – ici tout en nuances –, il semble que, globalement, les manières de penser et d'apprécier le paysage de campagne tendent vers une homogénéisation. Ainsi, le modèle paysager des « ruraux » non exploitants tend à se caler sur celui des « néoruraux », définissant davantage le paysage de campagne à travers des éléments de nature et de verdure qu'à travers sa vocation agricole et sylvicole. Demeure cependant, dans cette société des campagnes, un groupe à la « sensibilité différente » (Hervieu B., Viard J., 2001a, p.87). Pour ce groupe, la campagne reste un paysage caractérisé par sa mise en valeur agricole. Les agriculteurs et/ou sylviculteurs, ceux qui travaillent la terre et/ou exploitent la forêt, se distinguent ainsi nettement des autres ruraux, non exploitants, qui présentent des conceptions, quant à eux, de plus en plus proches des citadins et ex-citadins venus s'installer à en campagne, disent-ils (ou néoruraux). Précisons également que ce groupe d'exploitants agricoles et/ou sylvicoles se présente comme un groupe, de fait, plus âgé que la moyenne. La plupart des agriculteurs et des sylviculteurs interrogés (à l'exception de viticulteurs) ont plus de 55 ans. Avec leur âge, joue nécessairement la mémoire qu'ils ont de ce qu'était et ce qui faisait jadis un paysage de campagne. Il en résulte une réelle difficulté à assumer le déclin agricole et la perte, associée, du caractère agricole des paysages campagnards. « *J'essaierais de maintenir une campagne travaillée. Je ne souhaite pas qu'elle reste à l'abandon* » déclare cette Avensannaise, ancienne exploitante agricole (enquête n°2, Avensan).

Notre analyse confirme également celle proposée par Yves Luginbühl dans son rapport pour le Conseil National du Paysage (2001, p.11). Pour lui, « il n'est pas étonnant que ce glissement du paysage vers la nature se produise davantage chez certains groupes sociaux que chez d'autres. Tout d'abord, il est beaucoup plus net chez les populations jeunes (résultats convergents des différentes enquêtes) et en particulier chez les jeunes urbains. Il l'est évidemment le moins chez les agriculteurs qui revendiquent leur rôle de jardiniers du paysage (alors qu'ils l'ont refusé pendant longtemps), mais à leur manière. [...] Le recul du modèle agraire cultivé est également présent chez de nombreux groupes sociaux de positions variées et non agriculteurs, qu'ils soient urbains ou ruraux. Mais chez les populations rurales, les avis sont plus divers que dans l'espace urbain : les nouveaux habitants de la campagne, qui viennent d'investir dans une habitation nouvelle ou une restauration de maison ancienne sont proches de la position des urbains, alors que chez les populations installées depuis longtemps, le passage à une représentation du paysage vers la nature n'est pas aussi net. Et plus les personnes sont âgées, moins ce passage se fait clairement ; il ne se produit parfois pas du tout : le paysage reste le paysage agraire cultivé » (Luginbühl Y., 2001, p.11).

En résumé et de manière schématique, la conception de la campagne en tant que « lieu de nature » et espace de verdure concerne donc les plus jeunes et ceux qui sont les plus marqués par une culture urbaine dominante, qu'ils soient citadins et touristes de passage, qu'ils soient résidents secondaires ou résidents permanents. La référence à des modèles paysagers plus anciens concerne une population plus âgée, à l'ancrage plus profond au sein de l'espace rural et présentant un attachement important à la terre (propriétaires exploitants agricoles et/ou sylvicoles). En découle un véritable enjeu paysager pour ces campagnes ordinaires où se mélangent et s'opposent la « culture archéo-rurale » qui se révolte contre la « culture néo-urbaine » (Hervieu B., Viard J., 2001b, p.78). Les « urbains pro-nature » souhaitent préserver l'apparence sauvage de la campagne, tandis que les « ruraux » développent une culture de l'exploitation du milieu (exploitation agricole plus ou moins poussée avec la maïsiculture ou cynégétique avec la chasse par exemple). Rappelons, afin d'évaluer la taille de l'enjeu, que les paysans ont, de tous temps, cultivé des paysages pour le plus grand plaisir du regard paysager

initié du citoyen. Mais rappelons également que, quelle que soit l'époque, c'est la « culture urbaine » qui a toujours été à l'origine des modèles paysagers dominants.

Le regard paysager porté sur la campagne a en effet toujours été essentiellement le fait de citoyens, de personnes extérieures qui venaient s'installer à la campagne pour ses aménités. Ce sont ces gens-là, artistes ou citoyens initiés, qui ont développé une sensibilité particulière à l'égard du paysage de campagne. Il y eut ainsi, au cours des siècles et dans divers pays, différents exodes urbains qui ont conduit vers les campagnes des citoyens désireux de retourner à la vie rurale dans le but plus ou moins conscientisé et affiché de goûter à la qualité paysagère des lieux. La conception de ce que doit être un paysage de campagne a donc évolué au rythme de l'évolution du regard porté par les citoyens : du regard virgilien en passant par le regard pittoresque pour en venir aujourd'hui à un regard empreint du désir de nature³⁶.

Aujourd'hui, ce regard citoyen, parce que désormais largement majoritaire tant dans l'ensemble de notre société que dans la société rurale proprement dite, est primordial. C'est lui qui institue la « campagne-nature ». Cette culture urbaine se rencontre chez le « néorural » tout nouveau résident ou plus anciennement installé, chez le « rural » d'origine ayant vécu un temps à la ville et revenu au pays, mais aussi chez le fonctionnaire chargé de la gestion des territoires ruraux ou encore le touriste et le consommateur. Tous posent un regard « extérieur » sur la campagne même si, pour certains, elle constitue leur lieu de résidence, et s'ils l'envisagent selon des conceptions teintées de nuances. Par leur action, leur présence, voire leur simple vision des choses, ils participent pleinement de l'attribution d'un nouveau sens paysager à ces campagnes ordinaires en proie à l'étalement urbain et du glissement progressif de la campagne conçue comme paysage « cultivé » à celle conçue comme paysage de nature. La campagne demeure donc « paysage ».

A cette évolution en cours des modèles paysagers campagnards du « cultivé » vers la « nature », répond nécessairement une évolution des motifs ruraux susceptibles de signifier le paysage. Ainsi, nous supposons différents les motifs jadis recherchés par les artistes et représentés sur les peintures de paysage (scènes agricoles mêlant bâti, troupeaux, labours, vergers en fleurs, etc.) de ceux aujourd'hui retenus par les personnes initiées comme les paysagistes actuels (l'arbre, la haie, la prairie comme motifs de la ruralité ; Donadieu P., 2004, p.77), ou encore par les simples habitants de ces campagnes ordinaires. C'est pourquoi il nous semble intéressant de mettre à présent en évidence les éléments paysagers susceptibles, pour les habitants, de signifier, de manière visible et lisible, « leur » paysage de campagne, de le « matérialiser ».

³⁶ Sans en faire une liste exhaustive, évoquons brièvement certains de ces exodes urbains. Le tout premier demeure sans doute celui des patriciens qui, manifestant un profond désir de fuir la Rome antique et idéalisant la vie rurale, oeuvrèrent à un premier retour vers la campagne. C'est ainsi que Virgile, sans doute mieux que d'autres avant et après lui, célèbre, dans les *Bucoliques* comme dans les *Géorgiques*, les joies de la vie rurale et les beautés de la campagne, et ce alors même que le mot *paysage* n'existe pas en latin (Le Dantec J.P., 1996, p.23 ; Donadieu P., 1998, p.28). « Ah, loin des fiers combats, loin d'un luxe imposteur, heureux l'homme des champs s'il connaît son bonheur » (Virgile, *Les Géorgiques*, Livre II). Au XVIII^e siècle, c'est au tour du *gentleman farmer* anglais de renouveler, à sa manière, le retour à la vie rurale. La recherche d'un paysage de campagne est, dans ce cas, reconnue et affichée, le terme *paysage* ou *landscape* ayant vu le jour. Ce modèle s'étend alors à une grande partie de l'aristocratie européenne. Mais de plus en plus le paysage à admirer dans ces campagnes se veut « pittoresque ». Le plus récent mouvement d'exode urbain date de la deuxième moitié du XX^e siècle. Il marque la fin de l'exode rural et le repeuplement des campagnes proches des villes. Ce mouvement massif est celui d'une société qui s'est presque entièrement urbanisée et qui, face au « tout-urbain », (re)découvre la campagne. Ce mouvement se poursuit en ce début de XXI^e siècle, lié à un considérable besoin de nature des citoyens.

1.2. Les matérialités qui « font » paysage

Sont abordées ici ces matérialités qui, associées les unes aux autres, sont susceptibles de « produire » du paysage, les formes visibles qui donnent « corps » au paysage de campagne tel qu'il est conçu par ceux qui y habitent. Qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, qu'ils relèvent du relief, du végétal, de l'hydrographie ou du bâti, ces éléments paysagers constituent surtout ce qui nous est donné à voir et à sentir. Ils sont aussi bien des formes, des masses, des lignes, des points, des surfaces, des textures, des couleurs. Dans tous les cas, ces réalités matérielles constituent des repères paysagers puissants pour l'habitant qui peut ainsi asseoir sa relation à l'espace dans le visible, dans le concret.

Aussi proposons-nous une analyse centrée sur les enquêtes photographiques réalisées dans les deux communes médocaines – sans toutefois exclure des références aux discours pour étayer notre propos – afin de préciser le rôle de certaines matérialités pour symboliser ce paysage de campagne dans ces espaces périphériques de l'agglomération bordelaise. En effet, l'épreuve photographique implique, pour « l'habitant photographe », la sélection de certaines matérialités – ou éléments du visible – susceptibles de représenter au mieux les paysages qu'il souhaite évoquer. L'enquête photographique constitue ainsi une excellente source d'informations.

Pour illustrer le thème des « paysages caractéristiques de leur espace de vie », 54 clichés ont été réalisés par les 10 Avensannais et 32 par les 10 Saint-Hélénois s'étant prêtés au jeu de l'enquête photographique. Les matérialités photographiées par les habitants répondent parfaitement au constat selon lequel « la ville et la campagne se rapprochent. La campagne agricole se fait urbaine [...] » (Beaujeu-Garnier J., Chabot G., 1970, p.461). En effet, une grande partie des éléments paysagers retenus relèvent davantage de la fonction urbaine de ces campagnes que de leur fonction agricole. De plus, comme le laissait présager le point précédent, ce ne sont pas les motifs d'un « paysage agricole » qui dominent, mais bien ceux d'un « paysage nature » et d'un « paysage patrimoine » (centré sur le caractère culturel et pittoresque de certains éléments paysagers) répondant à une société urbaine installée « en campagne »... Pierre Donadieu évoque, à son tour, « une nature rurale faite plus pour être habitée que pour produire des denrées agricoles » (Donadieu P., 1998, p.92). En témoigne le tableau ci-dessous qui répertorie les éléments paysagers représentés sur les clichés et qui les classe selon les différents types de conception d'un paysage de campagne.

Concernant la réalisation de ce tableau, il nous semble nécessaire d'apporter quelques précisions. Tout d'abord, des éléments paysagers présents sur chaque cliché, seuls sont retenus ceux dignes d'intérêt pour son auteur. En effet, les matérialités photographiées retenues et comptabilisées dans le tableau ne résultent pas d'une analyse paysagère détaillée et objective de chacun des clichés de notre part, mais sont issues du commentaire que l'auteur lui-même propose de ses propres clichés³⁷. De fait, le discours issu de ces commentaires sur lesquels s'appuie notre analyse peut ne retenir qu'un seul ou certains des éléments réellement présents sur la photographie – celui ou ceux jugé(s) digne(s) d'intérêt par le locuteur, ceux qui font la « raison d'être » de la photographie et objet du discours du locuteur – ou, au contraire, retenir l'aspect général – les éléments photographiés sont prétextes à l'identification d'un type paysager plus général de la part du locuteur –. Dans tous les cas, les éléments paysagers photographiés

³⁷ Pour plus de précisions concernant les points de méthodologie spécifiques à la réalisation des enquêtes photographiques, nous renvoyons le lecteur au chapitre méthodologique proposé en première partie.

retenus par l'enquête font l'objet, de notre part, d'une classification simplifiée qui les répertorie par types, selon qu'ils se présentent comme des éléments du bâti, de végétation « naturelle » ou « cultivée », du réseau hydrographique. A partir de ce classement initial et sans perdre de vue que le paysage retenu l'est pour son harmonie globale, nous avons vu se profiler différentes catégories correspondant aux diverses conceptions d'un paysage de campagne. Les matérialités photographiées ont alors été classées en fonction de ces manières de concevoir un paysage de campagne, qu'il soit marqué par une mise en valeur agricole (campagne agricole), par les progrès de l'urbanisation (campagne urbaine), par son petit patrimoine rural (campagne patrimoine ou pittoresque) ou encore envisagé à travers le prisme de la nature (campagne nature).

Voici deux exemples susceptibles de signifier notre manière de classer les différents clichés. Si le commentaire d'une photographie se contente d'y signaler, par exemple, la présence d'un « *ancien lavoir restauré* », ce cliché sera classé en tant qu'« élément de patrimoine bâti » dans la catégorie « campagne patrimoine », même si le cliché présente par ailleurs également des éléments de végétation (le lavoir est entouré de végétation), une voie de communication (une route) ou encore des panneaux de signalisation. Dans le même ordre d'idée, si le commentaire d'une photographie précise, par exemple, la présence d'un « *ancien moulin à vent au milieu des vignes* », ce cliché sera classé en tant que « vue associant patrimoine bâti et vigne » dans la catégorie « campagne patrimoine ». Tout dépend donc de ce qui est retenu comme essentiel par le locuteur. Mais, laissons place au tableau n°31.

Tableau n°31 : Matérialités photographiées et conceptions d'un paysage de campagne dans les deux communes médocaines

Types d'éléments photographiés	Nb de clichés	Conception d'un paysage de campagne	Nb de clichés
Eléments du patrimoine bâti	23	Campagne patrimoine	33
Châteaux viticoles	6		
Vues associant patrimoine bâti et vigne	4		
Forêt	21	Campagne nature	29
Eléments de végétation spontanée	3		
Etangs et cours d'eau	5		
Urbanisme/habitat	9	Campagne urbaine	17
Infrastructures communication	5		
Industrie/Commerce	3		
Vigne	4	Campagne agricole	7
Moutons dans un pré	2		
Champ de maïs	1		

Ce tableau donne à voir, d'une part, le moindre intérêt porté aux éléments constitutifs d'un paysage agricole face à une campagne qui « s'urbanise » et, d'autre part, l'importance accordée à certains éléments paysagers hérités du passé et aujourd'hui en cours de « patrimonialisation » et surtout aux éléments paysagers relevant de « natures », qu'elles soient d'ailleurs « naturelles » ou artificielles (libérées de toute action humaine), et dont témoigne notamment une grande

sensibilité pour le règne végétal non « cultivé » ou non « jardiné » ainsi que pour certains « paysages d'eau ».

Si ce qui porte désormais les gens vers la campagne, ce n'est précisément pas sa nature agricole, mais sa nature à l'apparence sauvage ou « ensauvagée », soulignons cependant que la référence à ce nouveau modèle paysager de la campagne nature n'efface pas complètement les références à des modèles paysagers plus anciens. En témoigne, cette tendance à la « patrimonialisation » de ce qu'il reste d'une campagne « pittoresque », principalement à travers les éléments de bâti. Ainsi, dans ces campagnes ordinaires hantées par la déprise agricole et marquées par les progrès de l'urbanisation, demeure un intérêt certain pour le charme du petit patrimoine rural (chapelles, églises, lavoirs, anciennes bergeries, etc.) comme paysage « culturel » et lieux « chargés de mémoire, de folklore et parfois d'histoire » (Donadieu P., 1998, p.119) (23 photographies), même si se développe parallèlement un véritable goût pour l'espace forestier comme paysage de nature (21 photographies). Les matérialités photographiées par les habitants tendent à le prouver.

Nous achèverons cette introduction par un rappel important. Tout en procédant ici à une décomposition des éléments qui « font » paysage pour les habitants, nous n'oublions pas qu'un paysage s'appréhende dans sa globalité. Mais le fait est que, même perçu de manière globale, le paysage ne peut être décrit par celui qui l'observe dans sa globalité. Le sujet n'en retient en effet que quelques éléments forts susceptibles d'être verbalisés. Ce sont précisément les éléments qui sont ainsi retenus que nous souhaitons mettre en évidence.

1.2.1. Une campagne pour habiter plus que pour produire : de la campagne agricole à la campagne urbaine

La campagne aux marges de la ville est devenue un territoire d'habitation et de loisirs où les terres agricoles voient leur superficie s'amenuiser au profit de nouvelles formes d'occupation du sol liées aux fonctions urbaines. Ainsi, la campagne « cultivée » n'est que très peu représentée par la photographie tandis que la campagne « habitée » – pourtant *a priori* sans réel « intérêt paysager », mais parce qu'elle signifie désormais ces nouvelles campagnes marquées par les progrès de l'urbanisation – l'est davantage.

1.2.1.1. Faible qualification paysagère des matérialités agricoles



Photo n°6 (enquête n°4, Sainte-Hélène)

La campagne au sens de campagne « cultivée » ne fait plus vraiment paysage. A Sainte-Hélène, les seuls marqueurs d'un paysage agricole ayant été photographiés demeurent un champ de maïs (1 cliché; cf. *Photo n°6*), des moutons



Photo n°7 (enquête n°4, Sainte-Hélène)



Photo n°8 (enquête n°4, Sainte-Hélène)

dans un pré (1 cliché; cf. Photo n°7) et une ancienne bergerie (photographiée deux fois par la même personne; cf. Photo n°8), à laquelle est d'ailleurs davantage conférée une valeur patrimoniale pour sa typicité architecturale. Précisons que ces quatre clichés ont été réalisés par le même habitant, le seul Saint-Hélénois, sur les 10 s'étant prêtés au jeu de l'enquête photographique, à caractériser son paysage à travers le prisme de la mise en valeur agricole. Dans son discours, le paysage agricole est un paysage « regretté ». L'ancienne bergerie et le troupeau de moutons sont l'occasion pour cet habitant de signifier un paysage agricole en train de disparaître au profit de champs de maïs dont la présence est fustigée.



Photo n°9 (enquête n°21, Avensan)

A Avensan, commune viticole, le scénario est un peu différent. Le paysage viticole mis à part, une seule photographie de « moutons dans un pré » (enquête n°21, Avensan; cf. Photo n°9) illustre la campagne territoire de production agricole. Envisagée sous cet angle, la mise en valeur agricole ne participe que de manière marginale de leur paysage de campagne pour les Avensannais. Demeure le cas particulier de la viticulture. Cette dernière est rarement assimilée, dans les discours habitants, à une forme d'agriculture qu'ils se représentent encore sous la forme plus traditionnelle de la polyculture qui

associait jadis cultures diverses et élevage, à savoir champs et prairies. « Dans une commune rurale, doit y avoir des terres cultivées. Elle est marquée par l'agriculture. C'est vrai qu'ici y'a beaucoup de vignes, mais on voit pas beaucoup de champs et d'animaux... C'est plus vraiment la campagne... » (enquête n°4, Avensan). Seuls les viticulteurs considèrent leur activité comme une activité proprement agricole et susceptible de produire un paysage digne de ce nom. En témoignent les propos de ce viticulteur. « C'est encore très agricole : c'est une commune rurale typique... » (enquête n°27, Avensan). Mais ne nous méprenons pas. Les autres habitants n'assimilent pas, quant à eux, le paysage viticole au paysage agricole. D'ailleurs, ce ne sont pas vraiment les rangs de vignes qui font paysage, mais le patrimoine bâti qui, à l'image du château, permet davantage encore de distinguer le paysage viticole du reste du paysage agricole. De fait, les éléments paysagers retenus et photographiés par les habitants répondent davantage au désir

de souligner la présence d'un patrimoine architectural de qualité qu'à la reconnaissance du caractère « agricole » ou « cultivé » de ce paysage. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement, lors de l'analyse des matérialités qui font le « paysage patrimoine » des campagnes.

En résumé, le paysage « cultivé » n'est plus vraiment un paysage « qualifiant » en tant que tel. En outre, lorsqu'il est évoqué, c'est surtout pour signifier son déclin ou pour déplorer des méthodes de production intensives. Ainsi, les immenses champs de maïs et les grands engins d'irrigation ne font guère paysage, pas plus que les élevages intensifs. Ont été photographiés trois moutons dans un pré, les derniers qui demeurent à Avensan, mais pas l'élevage de volailles de M. Petit, Ferme de Vertessec, qui est d'ailleurs et pourtant le dernier et seul agriculteur à pouvoir vivre de l'activité agricole, viticulteurs exceptés, sur le territoire avensannais. De même, les grands champs de maïs qui longent la route du Médoc dans la partie sud de la commune n'ont pas été photographiés une seule fois. Aujourd'hui, la campagne, avec la déprise agricole et les méthodes de production intensives, ne peut plus être cette campagne dont le spectacle pastoral et champêtre était jadis apprécié. A notre sens, les habitants, d'après les discours recueillis, ne cherchent plus la transcription des mythes édéniques des paysages bucoliques pastoraux et champêtres qu'évoquait Pierre Donadieu (1994a, p.57, 68). Ces images de campagne édéniques participent, à notre sens, de moins en moins des aménités recherchées par ceux qui viennent s'installer à la campagne, sans doute par manque de concordance avec la réalité des paysages actuels. Cette fiction désuète et, jusqu'à il y a encore peu de temps, très prégnante tend aujourd'hui à s'amenuiser.

Pour Yves Luginbühl, le paysage agricole a perdu de sa puissance médiatrice (Luginbühl Y., 2001, p.11). Il en résulte, notamment pour les anciens agriculteurs, une réelle difficulté à caractériser le paysage agricole de « leur » campagne.

1.2.1.2. Quand l'agriculteur lui même éprouve des difficultés à illustrer « son » paysage de campagne agricole...

Que reste-t-il, pour témoigner de la vocation agricole de la campagne, lorsque tendent à s'effacer les traces d'une nature « domestiquée » par l'homme, lorsque champs et prairies ne « font » plus paysage, lorsque le paysage « cultivé » n'est plus digne « d'être paysage » ?

Afin de répondre à cette interrogation, nous souhaitons développer le cas particulier d'un ancien exploitant agricole et sylvicole avensannais s'étant prêté au jeu de l'enquête photographique (enquête n°24, Avensan). Sur les 22 clichés qu'il a réalisés, 15 représentent des « bâtisses », ainsi qu'il les nomme, essentiellement des châteaux, moulins, fermes et maisons individuelles. Comment expliquer un tel corpus photographique ? En tant qu'ancien agriculteur et sylviculteur, cet homme, âgé de 82 ans au moment de l'enquête, conçoit le paysage comme le résultat de la maîtrise de la nature par l'homme que traduit la mise en valeur agricole. Par son labeur, le paysan tire parti de la nature (végétale et/ou animale) et, ainsi, modifie, crée, entretient le « beau » paysage, au sens classique du terme. Or, il semblerait que le paysage végétalisé – champs, prairies et forêt – ne puisse plus représenter, à ses yeux, son idéal paysager d'agriculteur, désormais à la retraite, et de propriétaire forestier ayant subi les affres de la tempête de 1999. De la déprise agricole d'une part et des conséquences encore visibles de la tempête d'autre part découlent aujourd'hui le sentiment d'une nature qui n'est précisément plus maîtrisée par l'homme. D'ailleurs, les marques de ces deux dynamiques sont synonymes, pour lui, d'abandon. Le gênent, dans le paysage, « tous les endroits laissés à l'abandon, toutes ces prairies et ces terres abandonnées » et la forêt laissée à elle-même après la tempête. « C'est du même ressort, c'est de l'abandon », précise-t-il. De fait, le règne végétal n'est plus capable

de représenter le paysage – la belle campagne « cultivée » et la belle forêt entretenue – qu'il apprécie, à l'exception de sa prairie qu'il continue d'entretenir. Ne restent de cette activité agricole, jadis omniprésente, que des éléments de bâti auxquels il attribue alors un réel sens paysager. Il cherche en fait ses repères paysagers parmi ces éléments du bâti qui, eux, demeurent inchangés. C'est pourquoi le seul corps de ferme qu'il photographie correspond à la seule ferme,



Photo n°10 (enquête n°24, Avensan)

des deux encore en activité à Avensan, dont le propriétaire ne vit que de l'agriculture³⁸ (cf. Photo n°10). Le commentaire qu'il associe à cette photographie est, à ce titre, très illustratif. « *Y'a plus de paysans ! Avant, y'avait que des paysans à Avensan. Maintenant, y'en a presque plus. Il reste deux fermes : la ferme de Vertessec et une à Carcassonne. Michel Petit, éleveur de volailles à la ferme de Vertessec, c'est le dernier agriculteur qui vit de l'agriculture sur la commune !* ». Il va sans dire que seuls les clichés de châteaux viticoles auraient été susceptibles d'illustrer la puissance de

l'activité agricole, ici précisément viticole, avensannaise. Notons toutefois que la mise en valeur viticole du territoire ne fait pas à ses yeux le paysage agricole tel qu'il le conçoit, de la même manière que les viticulteurs ne constituent pas à ses yeux des paysans. Dans le même ordre d'idée, les deux moulins à eau qu'il a choisi de photographier, même s'ils ne sont plus en activité, ont toutefois été restaurés et sont aujourd'hui habités par des particuliers. Le paysage, jadis, il le maîtrisait, le modifiait, l'entretenait. C'était la campagne « cultivée et riante ». Or, cette campagne-là n'est plus. Aujourd'hui, la dimension végétale et animale de la production agricole a perdu son potentiel paysager. N'étant plus capable de produire du sens paysager, les seuls repères paysagers qui restent à cet homme demeurent des éléments de bâti.

Or, les éléments de bâti constituent précisément les marqueurs paysagers de ces campagnes qui s'urbanisent...

1.2.1.3. Les nouveaux marqueurs paysagers d'une campagne qui « s'urbanise »

De plus en plus, les logiques urbaines s'imposent aux logiques agricoles qui faisaient cet espace rural. Ainsi, succèdent aux terres cultivées – champs et prairies – de nouveaux lotissements – qui viennent gonfler l'effectif de population mais aussi changer la physionomie du vieux bourg –, des zones d'activités industrielles et/ou commerciales, des parcs de loisirs (en projet à Avensan). Ces lotissements sont constitués de maisons individuelles, à l'architecture relativement uniforme, séparées entre elles par des clôtures en grillage ou, au mieux, par des haies. Ces nouveaux « villages campagnards », ainsi que les nomme Pierre Donadieu (1998, p.50), ou ces « cités-dortoirs », ainsi que les qualifient certains habitants eux-mêmes, traduisent un changement de l'ordre paysager de ces campagnes en marge des villes. L'opposition ville/

³⁸ Soulignons que c'est le bâtiment principal du corps de ferme qu'il photographie, celui réservé à la fonction d'habitation, et non l'élevage de volailles proprement dit.

campagne y est particulièrement brouillée.

Les éléments du bâti occupent une place importante dans la représentation matérielle de ces paysages de campagne ordinaires. Si les éléments constitutifs de ce « bâti » relèvent en grande partie d'un patrimoine ancien à conserver (nous y reviendrons), ils peuvent également être plus « ordinaires », liés à la fonction résidentielle, aux voies de communication, aux activités économiques et de service de ces « campagnes urbaines ». Ainsi, les marqueurs de l'urbanité se trouvent en bonne place dans la représentation matérielle de ces paysages de campagne ordinaires. N'oublions pas que ces campagnes sont désormais surtout vouées à être « habitées ». Il en résulte une caractérisation du paysage à travers des éléments constitutifs du bâti résidentiel, des équipements liés aux services, à la mobilité et au transport.

Dans ces paysages de campagne ordinaires, la fonction résidentielle joue en effet un rôle majeur. Le centre-bourg ou le « village » (ainsi que le bourg est nommé à Sainte-Hélène)



Photo n°11 (enquête n°3, Sainte-Hélène)

fait l'objet de plusieurs clichés aussi bien à Avensan qu'à Sainte-Hélène. C'est là, en effet, que se concentre l'habitat. Toutefois, entre le caractère « rural » de l'habitat ancien et le caractère « périurbain » de l'habitat nouveau, les « habitants photographes » hésitent. Dans ces deux communes, les nouveaux lotissements qui s'étendent de part et d'autre du bourg sont davantage photographiés que l'habitat ancien qui le caractérise en son centre (5 clichés contre 1; cf. Photo n°11). Les commentaires associés à ces clichés soulignent alors un « *bourg qui grossit très vite* » (enquête n°5, Sainte-Hélène; cf. Photo

n°12) « *un petit village en expansion* » (enquête n°3, Sainte-Hélène; cf. Photo n°13). Un paysage ordinaire de type « périurbain », à propos duquel est d'ailleurs déploré un manque de typicité, prend donc ses marques à côté d'un bâti rural. Une Sainte-Hélénoise commente ainsi l'unique



Photo n°12 (enquête n°5, Sainte-Hélène)



Photo n°13 (enquête n°3, Sainte-Hélène)



Photo n°14 (enquête n°1, Sainte-Hélène)

cliché qu'elle a réalisé pour illustrer le paysage caractéristique de son espace de vie. « C'est une vue du village depuis la route de Lacanau vers le bourg. On y voit « le Courtiou » [nom d'un lotissement récent] – l'habitat nouveau – et le bourg – l'habitat ancien –, la ruralité et la verdure, quand il en reste... » (enquête n°1, Sainte-Hélène; cf. Photo n°14). Pour cette habitante, la représentation du paysage caractéristique de Sainte-Hélène passe par l'étroite association de l'habitat ancien et de l'habitat nouveau. Mais, pour elle, la construction de cet habitat nouveau se traduit par une perte de ce qui fait la ruralité. Malgré

tout, les caractéristiques de la périurbanité sont représentatives de leur ordinaire paysager pour 5 Saint-Hélénois sur 10 s'étant prêtés au jeu de l'enquête photographique.



Photo n°15 (enquête n°5, Sainte-Hélène)



Photo n°16 (enquête n°21, Avensan)



Photo n°17 (enquête n°30, Avensan)

Dans le même ordre d'idée, certains aménagements, déjà réalisés, en cours, projetés ou à projeter, expriment eux aussi le caractère désormais périurbain de ces communes. « Le » nouveau rond-point, de réalisation récente, est photographié à Avensan comme à Sainte-Hélène (cf. Photos n°15 et n°16). Quelques habitants insistent sur l'aménagement de la place du village ou du centre-bourg (cf. Photo n°17). La mairie devient un « hôtel de ville » à

Sainte-Hélène. De même, toujours à Sainte-Hélène, la réalisation de nouveaux commerces devient représentative du paysage d'une commune qui, parce qu'elle se repeuple, revit. Trois clichés, tous réalisés par le même habitant, les caractérisent (cf. Photos n°18, n°19 et n°20).



Photo n°18 (enquête n°5, Sainte-Hélène)



Photo n°19 (enquête n°5, Sainte-Hélène)



Photo n°20 (enquête n°5, Sainte-Hélène)

Mais pourquoi ce Saint-Hélénois a-t-il photographié le nouvel « Ecomarché » dans le centre de Sainte-Hélène ? Pourquoi Avensannais et Saint-Hélénois ont-ils photographié le nouveau rond-point, tout juste aménagé ? Ces aménagements représentent sans doute, à leurs yeux, leur paysage ordinaire, aujourd'hui en pleine évolution du fait du mouvement de périurbanisation. Ils « font » désormais le paysage de ces « campagnes urbaines ».

Si ces campagnes sont peu à peu envahies par les marqueurs de l'urbanité, leur commune de résidence demeure, pour les habitants rencontrés, un paysage de campagne. En effet, si la ville se rapproche, elle est maintenue à distance dans la représentation habitante. « *On est à la campagne, sans être loin de la ville...* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). Mais qu'est-ce qui fait « demeurer » la campagne aux yeux des habitants ? C'est précisément l'attachement à des témoins du passé et surtout la volonté de conserver des lieux de natures qui se traduisent, pour ces campagnes, par une « mise en patrimoine » et une « mise en nature » du paysage.

1.2.2. Les matérialités d'un paysage mis en patrimoine

Dans ces campagnes ordinaires, le paysage « mis en patrimoine » correspond à ce que beaucoup désignent par « paysage culturel ». Il inscrit la « mémoire » de ces campagnes dans l'ordre du visible et ce de manière lisible. D'une manière générale, cette « mise en patrimoine » porte sur des éléments d'un bâti rural ancien. Le tableau n°32 ci-dessous en témoigne. Il reprend une partie du tableau introductif (cf. Tableau n°31) en détaillant pour chacune des deux communes médocaines le nombre de clichés et les matérialités qui participent de la caractérisation d'un « paysage patrimoine ».

Tableau n°32 : Matérialisation du « paysage patrimoine » à Avensan et Sainte-Hélène

Terrain d'étude	Nb total de clichés	Types d'éléments photographiés	Nb de clichés
Avensan	28	Eléments du patrimoine bâti	18
		Châteaux viticoles	6
		Vues associant bâti et vigne	4
Sainte-Hélène	5	Eléments de patrimoine bâti	5

1.2.2.1. *Le patrimoine bâti comme principal marqueur paysager d'une « campagne patrimoine »*

Le petit patrimoine rural constitue l'un des éléments clés de la représentation matérielle de ces paysages de campagne ordinaires. Il est, en effet, le principal élément signifié par les Avensannais (28 clichés sur 54). Les éléments présentés par les habitants comme participant du patrimoine local sont en effet beaucoup plus présents dans le corpus photographique avensannais que dans le corpus photographique saint-hélénois. Ceci s'explique essentiellement par une plus grande richesse patrimoniale et, sans doute, par une reconnaissance plus ancienne de ces éléments de patrimoine sur la commune d'Avensan.

Sur cette commune, sont considérés comme éléments de bâti susceptibles de disposer d'une telle valeur patrimoniale et ont été photographiés : la chapelle de Saint-Raphaël (7 fois), les moulins à eau ou à vent (4), l'église (2), le lavoir (2), la mairie (1), le presbytère (1), le vieux pont en pierre de Tiquetorte (1). A Sainte-Hélène, les éléments réellement photographiés, comme ceux susceptibles de l'être, sont moins nombreux : la mairie avec son monument aux morts (2), une ancienne bergerie de type landais typique du coin localement nommée « courtiou » (2), une maison ancienne se distinguant pour son caractère « *original* » ainsi que la définit un habitant (1). Une Sainte-Hélénoise avoue ainsi : « *Il n'y a rien de spécial à Sainte-Hélène, pas de monument, à part l'église [jamais photographiée !] et le monument aux morts* » (enquête n°24, Sainte-Hélène). Bien qu'elle n'ait pas fait l'objet d'enquêtes photographiques, nous souhaitons évoquer le cas de la basse vallée de l'Isle qui semble corroborer notre analyse. Elle dispose, elle aussi, d'éléments de bâti constitutifs du patrimoine local. Sont entre autres mentionnés, dans les discours des habitants interrogés, les anciens lavoirs, pigeonniers, châteaux (non viticoles), écluses et anciennes écoles restaurées.

Ces éléments du bâti rural ancien deviennent éléments du patrimoine local dès lors que les habitants leur accordent une valeur de patrimoine historique et culturelle susceptible d'entretenir la mémoire collective dans ces communes. Est alors mise en œuvre la réhabilitation de ce petit patrimoine rural, notamment en vue d'un éventuel développement touristique. Citons, pour exemple, les propos d'un Avensannais commentant les deux clichés d'un lavoir aujourd'hui restauré : « *C'est le dernier lavoir de la commune, aménagé pour le tourisme* » (enquête n°22, Avensan; cf. Photos n°21 et n°22). A Sainte-Hélène, un habitant, originaire du coin et exploitant



Photo n°21 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°22 (enquête n°22, Avensan)

forestier à la retraite, cherche à faire reconnaître la nécessité d'une mise en valeur des airiaux et des courtious. « Je travaille avec M. Lalanne qui est le sous-directeur du Parc National des



Photo n°23 (enquête n°5, Sainte-Hélène)

Landes de Gascogne pour une mise en valeur de ce patrimoine... A Sainte-Hélène, y'a 76 bergeries encore en état. On appelle ça des « courtious »... Il serait intéressant de les mettre en valeur comme par exemple dans le lotissement du même nom « le courtiou »... » (enquête n°5, Sainte-Hélène; cf. Photo n°23).

Est enfin jouée la carte du site classé. Il en est ainsi du site de Saint-Raphaël, sur la commune d'Avensan. Sont classés au deuxième inventaire national l'airial et sa garenne, jugés « d'époque ». La chapelle, plus récente, ne fait, quant à elle, l'objet d'aucun classement. Mais peu d'Avensannais ont

connaissance de ce détail. Ainsi la chapelle est-elle l'élément paysager le plus photographié par les Avensannais s'étant prêtés au jeu de l'enquête photographique pour représenter le caractère patrimonial du site de Saint-Raphaël avec 7 clichés dont quelques-uns sont présentés ici (cf. Photos n°24, n°25, n°26 et n°27)



Photo n°24 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°25 (enquête n°26, Avensan)



Photo n°26 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°27 (enquête n°30, Avensan)

En fait, ce petit patrimoine rural, généralement vestiges d'une agriculture traditionnelle patrimonialisée, le plus souvent restauré ou en cours de restauration, donne au paysage quotidien un caractère moins « ordinaire ». Il lui confère une certaine forme de richesse, de rareté, de qualité. En quelque sorte, il « améliore » l'ordinaire. Qu'il occupe une place croissante dans les préoccupations paysagères locales s'entend parfaitement dans la mesure où il apparaît, pour beaucoup, comme ce qui est digne d'être montré.

1.2.2.2. Des châteaux viticoles comme patrimoine...

Comme nous l'avons souligné précédemment, le paysage viticole avensannais (qui ne se confond pas, nous l'avons expliqué, avec le reste du secteur agricole) à travers l'image du château, évoque moins, pour ses habitants, un paysage agricole qu'un « paysage patrimoine ». Bien que répertoriés à part dans notre tableau, les châteaux viticoles participent en effet du patrimoine bâti susceptible de « faire » paysage à Avensan.

Nous souhaitons en fait nous intéresser plus particulièrement à la capacité des châteaux à représenter le paysage viticole de la commune d'Avensan en tant que « paysage patrimoine » plutôt que « paysage agricole ». Ainsi, les Avensannais ont davantage photographié les châteaux que la vigne seule (6 clichés pour les premiers contre 4 pour la seconde). Le château Citran et le château Meyre, les plus susceptibles d'être remarqués, ont fait l'objet de 5 clichés sur 6 (cf. *Photos n°28 et n°29*). Le dernier cliché représente un château moins (re-)connu, sans doute moins remarquable et donc moins remarqué, le château des Bons (cf. *Photo n°30*).



Photo n°28 (enquête n°25, Avensan)



Photo n°29 (enquête n°30, Avensan)



Photo n°30 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°31 (enquête n°21, Avensan)



Photo n°32 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°33 (enquête n°22, Avensan)

Seuls 2 Avensannais se sont contentés, pour représenter le caractère viticole du paysage, de photographier la vigne seule, sans faire appel (sur le même cliché ou sur un cliché différent) à l'image du château ou, plus généralement, à celle du patrimoine bâti (cf. Photo n°31). Pour les autres, la vigne, à elle seule, ne fait pas paysage. Elle n'est donc soit pas du tout photographiée – dans ce cas, seuls sont photographiés les châteaux –, soit, lorsqu'elle est photographiée, elle est, dans la moitié des cas, associée à un autre élément du bâti disposant d'une forte valeur patrimoniale (4 clichés sur 8 où la vigne est présente). Trois clichés proposent la vue du « clocher de l'église au milieu des vignes » - et non l'inverse ! - (cf. Photo n°32) et un cliché celle d'un « ancien moulin à vent se dressant au milieu des vignes » (cf. Photo n°33). Mais, quel qu'il soit, c'est l'élément de bâti (château ou autre élément de patrimoine) qui est porteur d'un réel sens paysager.

Une telle constatation pourrait sans doute être confirmée à l'échelle de l'ensemble des communes viticoles médocaines. En effet, ainsi que nous l'avons montré dans un de nos articles (Bigando E., 2006)³⁹, le paysage viticole médocain est généralement représenté, de manière synecdochique⁴⁰, par l'image du château. En fait, associé à la notion de château, c'est bien le patrimoine architectural dans son ensemble qui participe de la qualification paysagère. Il en résulte la caractérisation d'un paysage patrimoine.

³⁹ L'article en question vise à appliquer la figure synecdochique au domaine des représentations du paysage viticole. Concernant les représentations paysagères des vignobles bourguignon et bordelais, nous montrons que l'élément paysager qui signifie l'ensemble du paysage viticole n'est effectivement pas lié à la seule présence de la vigne. Mais il réfère, dans les deux cas, à un autre élément constitutif de l'ensemble paysager, à savoir : un élément de la topographie (la « Côte » d'Or pour le vignoble bourguignon) ou un élément du bâti (le château pour le vignoble bordelais et, plus particulièrement, pour le vignoble médocain). La notion de synecdoque paysagère rendrait ainsi lisibles les représentations paysagères des vignobles bourguignon et bordelais.

⁴⁰ Nous rappelons que la synecdoque est une figure de style, variante de la métonymie. Elle consiste à prendre la partie pour le tout.

1.2.2.3. Le sursaut d'une esthétique du pittoresque

L'idée de bâti à valeur patrimoniale, de site classé, de « *joli* » paysage digne d'être photographié (comme il était jadis digne d'être peint) relève, à notre sens, de la survivance d'une certaine forme d'esthétique du pittoresque, dont nous avons vu dans le chapitre précédent qu'elle demeure malgré l'émergence de nouveaux modèles paysagers.

A Avensan, cette esthétique du pittoresque prend tout son sens dès lors que c'est à travers sa mise en scène que le patrimoine bâti est apprécié. Il en est ainsi, par exemple, des « *jolies* » vues du clocher de l'église au milieu des vignes. « *J'aime bien quand on est sur Romefort : le clocher du village au milieu des vignes. On a une vue splendide avec les feuilles d'automne... ce clocher qui surgit des vignes par les derrières de Romefort...* » (enquête n°10, Avensan). « *L'arrivée par Castelnaud, ça c'est assez typique... l'église entourée de vignes... le matin le soleil qui donne sur le clocher... les couleurs des vignes le matin... C'est joli !* » (enquête n°12, Avensan). « *La vue en remontant la route de Moulis vers la route de Castelnaud, ces vignes le soir, c'est magnifique ! Le soir, au printemps, ce point de vue donne de belles couleurs rouges exceptionnelles !* » (enquête n°18, Avensan). A Avensan, la vue est toujours centrée sur un élément du patrimoine bâti jouissant d'un environnement immédiat susceptible de le mettre en valeur, à savoir ici, la vigne offrant de grandes étendues d'une végétation suffisamment basse pour permettre de prendre assez de recul et avoir ainsi une large vue. D'ailleurs, à Sainte-Hélène, où le couvert végétal est surtout constitué d'une végétation forestière, aucune « vue » n'a été signalée.

Bien que n'ayant pas été soumise à l'enquête photographique, les vues et points de vue signalés par les habitants de la basse vallée de l'Isle lors des enquêtes sont nombreux. A la différence des deux communes médocaines, les formes vallonnées du relief sont caractérisées, dans les discours habitants, comme un élément paysager susceptible d'offrir des vues « *imprenables* ». Mais, rarement mentionnées pour elles-mêmes, les formes du relief sont en général associées à un autre élément paysager, qu'elles soient associées au vignoble (il est question de coteaux et de terrasses viticoles) ou qu'elles soient associées à des éléments de bâti (villages à flancs de coteaux et château du Tertre de Fronsac).

La mise en scène d'un « *bâti patrimonial et pittoresque* » (enquête n°32, basse vallée de l'Isle), tout autant que la recherche d'une « *jolie* » vue témoignent donc, à notre sens, de la survivance de l'ancien code esthétique du « pittoresque ».

Alors que ces campagnes s'urbanisent, on assiste à une mise en patrimoine d'un paysage pittoresque, culturel, qui, tout en étant esthétisé, est désocialisé et artificialisé. Mais si certains éléments paysagers relevant d'une campagne pittoresque esthétisée et mise en patrimoine sont photographiés par les habitants – sans doute parce que « dignes » d'être fixés sur la pellicule photographique comme ils ont pu être jadis dignes d'être peints –, il n'en demeure pas moins que, d'une manière générale, le paysage que ces habitants sont venus chercher dans ces campagnes ordinaires, « *c'est toute cette nature...* » (enquête n°11, Avensan) corollaire de la recherche d'un rapport plus « *intimiste* » au paysage.

1.2.3. Les matérialités qui font la « campagne nature »

Le corpus photographique sur lequel s'appuie notre analyse confirme une véritable « mise en nature » de la campagne qui répond au besoin d'une civilisation, aujourd'hui majoritairement « urbaine », en « lieux de natures »... En fait, les « natures » voulues par la majorité des

habitants de ces campagnes ordinaires ne sont pas des natures « jardinées » – le propre des natures « intra urbaines » – mais des natures laissées « naturelles », présentant l'apparence de natures sauvages. En témoignent les éléments paysagers susceptibles de matérialiser cette idée de nature présentés dans le tableau n°33 ci-dessous.

Tableau n°33 : Matérialisation du « paysage nature » à Avensan et Sainte-Hélène

Terrain d'étude	Nb total de clichés	Types d'éléments photographiés	Nb de clichés
Sainte-Hélène	13	Forêt	10
		Eléments de végétation (fougères, molinie, arbre isolé)	3
Avensan	16	Forêt	11
		Etang (Bronturon)	3
		Jalle (à Tiquetorte)	2

De manière générale, ce tableau permet de constater le rôle majoritaire de la végétation (24 clichés sur 29) et, plus particulièrement, le rôle principal joué par les bois et la forêt (21 clichés sur 29) comme matérialités susceptibles de représenter le « paysage de nature » de ces campagnes ordinaires. L'élément « eau » n'intervient dans ces deux communes que de manière secondaire (5 clichés sur 29) et dépend en fait du type d'espace appréhendé.

Si les points d'eau (étangs, petits cours d'eau, etc.) sont appréciés pour leur ambiance jugée « naturelle », la forêt est sans doute la forme paysagère qui reflète le plus, aux yeux des habitants, l'idée d'une nature sauvage ou « naturelle », distante de la nature « cultivée ». Pourtant, force est de constater que la majorité du massif forestier de ces deux communes médocaines a été planté par l'homme et demeure le fruit d'une exploitation sylvicole plus ou moins intensive selon les secteurs. En fait, l'enjeu ne se situe pas au niveau de la question du caractère artificiel ou naturel de cette forêt, mais davantage au niveau de la représentation que l'individu s'en fait en tant que lieu de nature et de la pratique de nature qu'elle autorise.

Les photographies réalisées par les habitants pour illustrer le paysage de leur espace de vie soulignent ainsi un affaiblissement de l'intérêt porté au végétal cultivé par rapport au végétal jugé « naturel », d'apparence sauvage. L'élément végétal non « jardiné » se présente comme le principal élément paysager de cette campagne nature, à travers l'image de l'arbre tout d'abord (« *sans arbres, ici, ce serait la ville* », enquête n°8, Avensan), les fleurs et plus particulièrement les fleurs champêtres. « *La campagne c'est un paysage avec beaucoup de verdure, quelques arbres, des fleurs champêtres. J'aime les marguerites, les coquelicots. C'est champêtre ! Ici, c'est très agréable y'a des bleuets, des chardons...* » (enquête n°11, Avensan). Il est également question de fougères et de molinie (enquête n°4, Sainte-Hélène).

En fait, le « vert » apparaît, aux yeux des habitants, comme le garant d'un paysage de campagne qui fait nature. « *La nature c'est tout le vert que l'on veut protéger* » (enquête n°30, Avensan). Le vert doit ainsi se mêler au bâti, l'entourer, voire dominer. « *Il y a encore de grandes zones d'espaces verts qui font qu'on n'est pas à la ville* » (enquête n°23, Avensan). Aujourd'hui, les espaces verts, manière générique de nommer les espaces non bâtis et « en végétation », jouent donc un rôle essentiel eu égard aux représentations habitantes d'un paysage de campagne.

La dimension végétale intervient en fait à deux échelles. Dans les zones urbanisées, elle prend l'aspect d'« îlots » de verdure ou de petites « touches » de vert éparses associées au bâti. Ailleurs, elle est présente sous forme de grandes étendues. Qu'elles soient liées à l'action directe de l'homme (massifs de fleurs, champs, prairies, forêts de production) ou jugées plus « naturelles » (autres types de boisements, « coulées vertes » pour reprendre un terme très en vogue dans le jargon aménagiste), ces unités végétales, de dimension variable, constituent, pour les habitants, un élément essentiel dans la caractérisation d'une « campagne nature ».

Ayant déjà souligné le faible intérêt pour le paysage « cultivé », reste à analyser ici la place accordée aux « espaces verts » au cœur des zones urbanisées et à la forêt dans les représentations d'un paysage de campagne.

1.2.3.1. Le végétal, un élément matériel-clé de la représentation d'un paysage de nature

Le caractère « vert » et/ou « fleuri » de ces campagnes ordinaires contribue à leur qualification paysagère... « *Ce qui compte, ce sont les espace verts, la verdure, les arbres et les fleurs...* » (enquête n°10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). C'est en partie pour y répondre que « fleurissent », dans les centres bourgs, des aménagements dits paysagers. Ainsi, un « *joli* » bourg suppose d'être « *fleuri* » et pourvu d'« *espaces verts* ». A propos des aménagements réalisés récemment dans le bourg d'Avensan, une habitante estime qu'il y a eu « *des trucs positifs : les ornements, tout ce qui rend la nature plus belle, les plantations d'arbres, de fleurs, les décorations dans le bourg, le nouveau rond-point, les espaces verts... Ça fait très nature... Le bourg autour de l'église, c'est toujours fleuri, l'école et son arboretum...* » (enquête n°5, Avensan). Dans le même ordre d'idée, une Sainte-Hélénoise souhaiterait pour son village « *plus de fleurs, plus d'espaces verts. C'est un village assez quelconque. D'où l'idée de le fleurir...* » (enquête n°7, Sainte-Hélène). Pourtant Sainte-Hélène dispose d'un parcours de santé qui constitue, au cœur du bourg, un îlot de verdure particulièrement estimé par les habitants. L'une d'entre eux avoue ainsi l'apprécier « *pour se promener sans bruit... car c'est un grand espace vert accueillant, ombragé et calme* » (enquête n°13, Sainte-Hélène).

Les espaces verts participent donc pleinement du paysage dans ces campagnes ordinaires. Un relevé d'occurrences, réalisé sur l'ensemble des enquêtes menées dans le Médoc et dans la basse vallée de l'Isle, met en évidence un discours paysager qui prend largement en compte cette notion d'espace vert (14 occurrences pour les Avensannais, 13 pour les Saint-Hélénois, 15 pour les habitants de la basse vallée de l'Isle). Le discours est d'ailleurs essentiellement axé sur la nécessité de conserver de tels espaces qui constituent l'essence d'un paysage de campagne pour les habitants. « *Il faut privilégier au maximum l'arbre, la verdure, l'espace vert, pour que la ruralité soit conservée* » (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Une autre Dionysienne souhaiterait, elle aussi, « *plus d'arbres et d'espaces verts, mais pas trop de maisons pour conserver le côté campagne* » (enquête n°4, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Une Avensannaise déplore, quant à elle, la « *disparition des espaces verts et la construction de plus en plus de bâtiments* » (enquête n°4, Avensan). En effet, nombreux sont ceux qui considèrent que « *beaucoup de constructions sans espaces verts entre, ce ne serait plus la campagne* » (enquête n°13, Avensan). C'est pourquoi ces habitants jugent indispensable de conserver, entretenir, voire multiplier les espaces verts. « *Il faut conserver des espaces verts [...] Moi, à Avensan, je ferais plein de beaux espaces verts* » (enquête n°17, Avensan). « *Là où y'a l'ancienne scierie, je réaménagerais en espace vert... pour que ce coin redevienne agréable...* » (enquête n°23, Avensan).

Cette demande d'espace vert répond à un souhait général de maintien du caractère « végétalisé » du paysage ordinaire dans ces communes marquées par les progrès de l'urbanisation. Citons, à ce titre, l'aménagement récent du rond-point d'Avensan photographié par deux Avensannais comme élément caractéristique du paysage. Pour ses commanditaires comme pour ceux qui l'ont photographié, ce rond-point, « végétalisé » (orné de massifs de fleurs et de trois oliviers, pourtant peu représentatifs du paysage médocain), représente vraisemblablement la garantie d'une commune qui « s'équipe » (pour assurer services, confort et sécurité à ses habitants en nombre croissant) mais aussi et surtout la volonté de conserver un



Photo n°34 (enquête n°24, Avensan)

cadre de vie agréable où la dimension végétale demeure en bonne place (cf. Photo n°34). S'il n'avait pas été ainsi « végétalisé », aurait-il été photographié ? Une partie de la réponse se trouve peut-être dans les propos de cette habitante. « *Le beau rond-point avec ses oliviers, c'est ce que je préfère regarder. Je le regarde tous les jours car c'est sur le chemin quand j'emmène les enfants à l'école* » (enquête n°20, Avensan).

Ces aménagements dits paysagers, qui introduisent de la verdure dans des espaces qui s'urbanisent, font le plus souvent appel aux plantations d'arbres. Nous comprenons

pourquoi à la lecture de ces paroles d'habitants. « *L'élément le plus admirable dans ces compositions de verdure, c'est l'arbre car c'est noble* » (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Un arbre, c'est beau, c'est fort* » (enquête n°13, Avensan). L'aménagement « végétalisé » des ronds-points, aussi bien à Avensan qu'à Sainte-Hélène, confirme cette tendance à planter des arbres. Si, comme nous l'avons signalé un peu plus haut, trois oliviers ornent celui d'Avensan, ce sont des jeunes pins qui agrémentent celui de Sainte-Hélène. Le choix du pin maritime se conçoit d'ailleurs davantage pour une commune dont le territoire est couvert à 98% par la pinède. Le choix des oliviers reste plus surprenant. Un conseiller municipal interpellé sur la question explique que la raison est avant tout « paysagère » : c'est « un simple choix esthétique »⁴¹.

Laissons-là, pour l'instant, cette question de l'affirmation identitaire ou du choix purement esthétique liés à ces aménagements paysagers. Nous retiendrons surtout ici le rôle essentiel de l'élément « arbre » dans ce système de représentation du paysage ordinaire qui fait la part belle au végétal, ainsi que le confirment les propos de cette habitante de Saint-Denis-de-Pile. « *Ce qui est essentiel [sous-entendu dans son paysage ordinaire] : ce sont les arbres* » (enquête n°17, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

L'arbre occupe en effet une place prépondérante dans la représentation du paysage ordinaire et, plus précisément, dans la caractérisation d'un « paysage nature ». En témoigne la très forte occurrence du mot « arbre » dans les enquêtes. Au total, il a été prononcé à 115 reprises par les habitants rencontrés dans la basse vallée de l'Isle, 130 fois par les Avensannais et 88 fois par les Saint-Hélénois. Ne sont pas comptabilisées ici toutes les fois où le locuteur

⁴¹ Pour en savoir plus concernant la représentation qu'ont les élus locaux des plantations urbaines ou villageoises (rôle structurant, type d'agencement, choix des espèces, etc.), nous renvoyons le lecteur à l'article d'Yves Luginbühl, « L'arbre élu », dans la revue *Paysage et Aménagement*, n°16, août 1991, pp.18-26.

a directement désigné une essence particulière. Or, il est très fréquent, surtout dans les deux communes médocaines, que le pin, par exemple, soit explicitement nommé dans les discours des personnes interrogées. Il n'est alors plus question d'un arbre, mais du pin. Ont également été mentionnés au fil des discussions, le chêne, le châtaignier, le peuplier, le platane, le saule, le frêne ou encore l'albizzia. En outre, il a aussi bien été question d'arbres (au pluriel) que d'arbre « au singulier » : un arbre considéré de manière isolée, une essence particulière, un groupement d'arbres, une société d'arbres. Aujourd'hui, l'intérêt porté à l'arbre apparaît comme un retour « aux choses naturelles les plus ordinaires », explique Jean Mottet (2002, p.5).

Quelle que soit sa forme (élément isolé, haie, boisement), quelle que soit la surface qu'il occupe et quelle que soit sa valeur agronomique, l'arbre demeure un élément essentiel dans le paysage ordinaire. Cela coïncide parfaitement avec ce que Paul Arnould nomme une véritable « vogue de l'arbre ». Il souligne un gisement de représentations de l'arbre véritablement multiforme dont participent, par exemple, encarts, affiches et écrans publicitaires, sans compter la multitude des colloques, séminaires et symposiums organisés autour du thème de l'arbre, ou encore la multiplication des dites « fêtes de l'arbre » (Arnould P., 1997, p.94). D'ailleurs, son équilibre et sa survie apparaissent systématiquement comme un sujet d'inquiétude pour les personnes interrogées qui regrettent la destruction des rangées de platanes le long des routes nationales ou départementales, s'intéressent à la question de la biodiversité des haies, refusent les coupes à blanc propres à l'exploitation sylvicole, s'interrogent sur l'avenir de la forêt après le passage de la tempête et craignent les déboisements induits par les progrès de l'urbanisation. « *Il faut qu'il y ait de grands espaces verts entre les villages. Le bourg a grossi. C'est pas grave car il était vraiment petit. Mais faut qu'il y ait toujours des espaces boisés...* », insiste cet Avensannais (enquête n°13, Avensan). Pour une autre Avensannaise, « *La commune doit faire attention à tous les espaces de verdure qui font la campagne. Il faut qu'il y ait toujours des arbres, de la forêt...* » (enquête n°17, Avensan). Les grandes étendues boisées qui composent les paysages avensannais et saint-hélénois sont ainsi au cœur des préoccupations paysagères des habitants. Bien que l'essentiel de cette forêt (pour la quasi-totalité du territoire communal de Sainte-Hélène et les parties méridionale et occidentale de la commune d'Avensan) soit de constitution récente, son appropriation par les habitants semble ne faire aucun doute. Aussi la forêt occupe-t-elle une place fondamentale dans les représentations paysagères constitutives de ces campagnes ordinaires et dans la caractérisation d'un « paysage nature ».

1.2.3.2. La forêt comme paysage

La forêt constitue, avec les éléments du patrimoine bâti, la forme paysagère la plus photographiée dans les deux communes médocaines (21 clichés pour la seule question du paysage représentatif de l'espace de vie). Avec 10 clichés, elle constitue, à Sainte-Hélène, l'élément le plus photographié par les habitants pour illustrer le paysage caractéristique de leur espace de vie. Sur les 10 Saint-Hélénois s'étant prêtés au jeu de l'enquête photographique, 8 ont réalisé au moins un cliché de la forêt. A Avensan, elle constitue le second élément le plus photographié avec tout de même 11 clichés. Sur les 10 Avensannais s'étant prêtés au jeu de l'enquête photographique, 6 ont réalisé au moins un cliché représentant bois ou forêt en vue d'illustrer, eux aussi, les paysages caractéristiques de leur espace de vie. La forêt est donc essentielle, mais pas n'importe quelle forêt.

Malgré une couverture forestière majoritairement composée par la forêt de pins, certains habitants ont préféré photographier des boisements de feuillus ou une forêt mixte. Cela concerne bien évidemment davantage les Avensannais (4 personnes sur 6 et 8 clichés sur 11) que les

Saint-Hélinois (1 personne sur 8 et 1 cliché sur 10). Rappelons que l'éventualité de côtoyer des boisements de feuillus est plus importante à Avensan qu'à Sainte-Hélène, ne serait-ce qu'avec la garenne de Saint-Raphaël totalisant 5 clichés à elle seule. Un habitant de Sainte-Hélène, originaire d'Avensan, différencie précisément les paysages forestiers de ces deux communes. « *La forêt de pins, c'est pas désagréable même si c'est un peu trop droit, trop rectiligne. C'est différent d'Avensan, où y'a des petits bosquets de forêt diversifiée. Ici, c'est surtout de la forêt plantée... Ici, c'est beaucoup de pins et peu d'autres arbres... La forêt de Sainte-Hélène est artificielle* » (enquête n°26, Sainte-Hélène). Deux questions se posent, auxquelles nous tenterons de répondre successivement. Certaines forêts seraient-elles plus susceptibles que d'autres de « faire » paysage ? Les différents types des formes boisées et forestières jouent-ils dans la caractérisation d'un paysage de nature ?

Globalement, les Saint-Hélinois qui cherchent à comparer forêt de pins et forêt de feuillus se plaisent à vanter tout particulièrement les « charmes » de la pinède. L'un d'entre eux décrit ainsi la forêt de pins. « *La forêt landaise a son charme. [...] Elle me plaît de par son étendue. C'est une chance d'avoir une forêt aussi vaste. C'est comme la forêt morvandelle. Il y a de la forêt, mais c'est pas pareil car c'est des feuillus. Il y manque l'odeur. C'est quelque chose d'indéfinissable. D'ailleurs, j'ai l'impression qu'on y trouve moins de monde que dans nos forêts de pins...* » (enquête n°25, Sainte-Hélène). Pour un autre, « *la forêt de pins, ça a un charme qu'on ne trouve pas en Bretagne où y'a davantage de feuillus...* » (enquête n°29, Sainte-Hélène). Un exploitant forestier considère, quant à lui, qu'« *on avait de belles forêts avant* » [sous-entendu avant la tempête]. *Il faudrait les refaire le plus rapidement possible* » (enquête n°15, Sainte-Hélène). Mais c'est une femme qui concède à la pinède son caractère le plus remarquable. « *La forêt de pins, c'est magnifique !* », s'exclame-t-elle (enquête n°17, Sainte-Hélène). Finalement, seul un Saint-Hélinois avoue préférer la forêt de chênes à la forêt de pins, mais en prenant soin de ne pas dénigrer cette dernière. « *La forêt de pins, c'est beau. Mais je préfère la forêt de chênes* » (enquête n°6, Sainte-Hélène; cf. Photos n°35 et n°36). Précisons que, surtout en ce qui concerne Sainte-Hélène, dénier toute qualité paysagère à la forêt



Photo n°35 (enquête n°6, Sainte-Hélène)



Photo n°36 (enquête n°6, Sainte-Hélène)

de pins, équivaldrait à refuser toute spécificité paysagère à cette commune quasi exclusivement constituée en pinède. Dans ces conditions, la forêt de pins se doit de « faire » paysage.

Les choses sont différentes à Avensan qui bénéficie d'une plus grande diversité forestière.

Le discours des Avensannais tranche ainsi plus facilement en faveur des boisements de feuillus ou d'une forêt mixte. Si, pour ce premier Avensannais, ce qui compte c'est « *la forêt, pour la tranquillité, la nature* », il ajoute immédiatement : « *pas les pins... une forêt de chênes... comme celle autour de la chapelle de Saint-Raphaël... [...] Personnellement, j'aime la forêt, mais j'aime pas trop les pins* » (enquête n°25, Avensan). Deux Avensannaises évoquent plus particulièrement leur faible intérêt pour la forêt landaise. « *La forêt landaise n'est pas extraordinaire* », avoue la première (enquête n°1, Avensan), tandis que la seconde explique que « *la grande forêt landaise n'a aucun intérêt. [...] Une forêt de pins n'est pas très jolie en soi* » (enquête n°26, Avensan). Ces derniers propos expriment peu de complaisance à l'égard de cette forêt. C'est sans doute la raison pour laquelle, dans le cadre de l'enquête photographique, cette Avensannaise n'a pas réalisé un seul cliché de la forêt. En fait, une troisième avoue un défaut de goût pour l'essence même constitutive de cette forêt, à savoir le pin. « *J'aime pas trop les pins qui ne sont pas très beaux et pas très fournis* » (enquête n°17, Avensan). Pour ces quelques Avensannais, la forêt de pins ne ferait-elle donc pas paysage ? Un homme explique ainsi sa préférence pour un paysage de forêt mixte. « *Je préfère quand même me promener dans une forêt mixte, pour les champignons, comme à Saint-Raphaël où y'a des châtaigniers et des chênes. C'est plus varié. Y'a des espèces différentes d'arbres et des espèces différentes d'animaux. [...] J'aime la forêt autour de Saint-Raphaël avec les châtaigniers, les pins, les chênes, les acacias.... C'est plus agréable pour se promener* » (enquête n°15, Avensan). Dans le même ordre d'idée, citons le commentaire lapidaire d'une Avensannaise qui nous présente l'épreuve photographique d'une forêt. « *Personnellement la forêt de pins, j'aime pas tellement. Je préfère les sous-bois de chênes* ». (enquête n°30, Avensan). On comprend dès lors que, pour représenter le paysage forestier avensannais, elle photographie la forêt mixte qui se situe juste derrière chez elle (cf. Photo n°37). Mais c'est une raison différente qui est évoquée par cette autre Avensannaise pour légitimer son choix d'avoir également photographié une forêt mixte (2 clichés) ainsi que la garenne de Saint-Raphaël (1 cliché) en vue d'illustrer, elle aussi, le paysage



Photo n°37 (enquête n°30, Avensan)



Photo n°38 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°39 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°40 (enquête n°23, Avensan)

forestier avensannais. « *La forêt : le parc de Saint-Raphaël (cf. Photo n°38), sur la route de Romefort entre le rond-point de Castelnaud et lieu-dit « Les Bons » (cf. Photo n°39), sur la route de Citran (cf. Photo n°40). C'est une forêt mixte. C'est plus facile à prendre aujourd'hui que la forêt de pins car y'a plus de parcelles qui ressemblent à de la forêt.* » (enquête n°23, Avensan). « *Faut noter que dans les forêts mixtes, y'a eu moins d'arbres abattus [sous-entendu par la tempête].* », explique encore une dernière (enquête n°15, Avensan). Finalement, la forêt de pins, à Avensan, ne fait-elle *pas* ou ne fait-elle *plus* paysage ?

Au-delà de la difficulté éprouvée par les habitants de devoir faire face à une forêt de pins « dégradée » après le passage de la tempête, cette distinction entre pinède et forêt mixte (ou boisement de feuillus) répond à une tendance actuelle de la société à être plus favorable à certaines espèces qu'à d'autres, sensibilité qui varie selon les époques et les civilisations. Certaines espèces, jadis idolâtrées, sont aujourd'hui conspuées. Il en est ainsi des résineux. « Ce sont les résineux qui sont en première ligne lorsqu'il s'agit de définir l'antithèse de la forêt » (Le Floch S., 1996). Paul Arnould montre un « véritable parti pris anti-résineux », une « diabolisation des résineux par certains écologistes » (Arnould P., 1997, p.98). Il récapitule les quelques points, certes incontestables, sur lesquels s'appuient cette dramatisation des enrésinements. « Les résineux sont voués aux gémonies, car accusés de tous les maux : grands acidificateurs de sols, sinistres appauvrisseurs de faune et de flore, incontestables gâcheurs de paysages (les horribles bois en timbre-poste), premiers fauteurs d'incendies, uniques monopolisateurs des faveurs et des crédits du Fonds Forestier National (F.F.N.), lamentables facteurs de monospécificité et donc sournois propagateurs de maladies... » (Arnould P., 1997, p.98). Pour l'auteur de ces écrits, le tableau est quelque peu « noirci ». C'est oublier que les résineux sont minoritaires en

France (n'occupant que le tiers des superficies) et que certaines forêts de résineux se présentent comme des « joyaux paysagers ». Paul Arnould cite, par exemple, les « puissantes » pessières et sapinières des Vosges et du Jura, les « élégantes » cédraies du Mont Ventoux. Jeanne Dufour le rejoint lorsqu'elle évoque les critiques formulées à l'égard de l'O.N.F., dans la presse, en ce qui concerne les enrésinements à Sillé et à Perseigne. « Quand on constate l'existence [*sur d'anciennes cartes postales*], au début du siècle, de taillis à bouleaux sur la ligne de faite de Perseigne aujourd'hui enrésinée, on comprend que mieux valent de beaux résineux que de mauvais feuillus » (Dufour J., 1997, p.67). Si les résineux, aujourd'hui, n'ont pas la côte, ce serait donc une question de mode. D'ailleurs, pour Jeanne Dufour, ces anciennes cartes postales « prouvent qu'au début du siècle on n'avait pas de prévention contre les résineux comme aujourd'hui : les allées sous les pins maritimes de Sillé sont photographiés comme les autres » (Dufour J., 1997, p.67).

Enfin, le goût plus prononcé pour un type particulier de forêt dépend sans doute largement de la pratique qui lui est associée. La forêt répond en effet à des fonctions variées : forêt de loisirs (ouverte à la masse des touristes, des promeneurs du dimanche, des cueilleurs de champignons), « forêt musée » (réservée à des esthètes, à l'image de la forêt de Fontainebleau telle que voulue par Denecourt⁴²), « forêt écosystème » (territoire d'observation de la faune et de la flore⁴³), forêt de production (soumise à la sylviculture), forêt réserve de gibier (pour les chasseurs). Globalement, à l'exception de la forêt-musée qui relève davantage de la troisième nature – la nature jardinée –, deux visions de la forêt s'opposent : celle qui envisage la forêt comme un lieu de production (la deuxième nature) et celle qui considère la forêt comme une réserve de nature (la première nature). Or, la pinède constitue l'image même de la forêt de production et, par conséquent, de l'artifice. Comparée à elle, la forêt mixte joue plus facilement la carte de la forêt « réserve naturelle » présentant une apparence plus « sauvage », même si sa réalité n'a rien de proprement « naturel ».

Pour le simple habitant en effet, la forêt présente, le plus souvent, l'apparence d'une nature « sauvage ». Rappelons que le terme « sauvage » trouve son origine latine dans le mot *silva* qui signifie forêt et bois. La forêt incarne la nature sauvage, celle a priori indemne de l'homme. Pourtant, aucune forêt primaire ne caractérise nos deux terrains d'étude. Il s'agit pour l'essentiel de forêts plantées ou secondaires. La couverture forestière des deux communes d'Avensan et surtout de Sainte-Hélène est majoritairement composée de la forêt dite landaise ou encore forêt des landes. Cette forêt, de constitution récente à l'échelle de l'histoire du paysage de ces deux communes (plantée il y a un siècle et demi tout au plus), s'est en fait substituée à un paysage antérieur de lande. Rien de bien sauvage donc, si ce n'est la persistance de mythes ou de croyances et la capacité dont dispose la forêt, dans nos représentations, à s'affranchir de l'homme. Sans compter que la forêt, c'est aussi le retour au « sauvage » d'espaces anciennement exploités par l'homme et aujourd'hui en déprise. Il s'agit donc davantage d'une nature « ensauvagée », c'est-à-dire une nature qui semblerait tout simplement avoir repris ses droits sur les actions de l'homme (sur l'agriculture, sur la sylviculture). Quel que soit son degré d'artificialité, le forêt incarne d'une manière générale, pour celui qui ne l'exploite pas et ne l'entretient pas, le propre d'un paysage de nature dans ces campagnes ordinaires.

⁴² Nous renvoyons le lecteur à l'article de Bernard Kalaora, « Les salons verts : parcours de la ville à la forêt » (1995), où il propose un long exposé sur les différentes étapes d'aménagement, plus ou moins autoritaire, de la forêt de Fontainebleau qui ont fait d'elle un véritable « musée vert », une « forêt monument ».

⁴³ voire un « territoire de résistance citoyenne pour les militants écologistes » (Donadieu P., 2002, p.76).

Or, d'une manière générale, émettent un jugement de goût par rapport au paysage forestier les personnes interrogées qui, précisément, conçoivent la forêt comme un lieu de nature et qui la pratiquent pour leurs loisirs, que ce soit dans le but de se promener (à pied ou à cheval), de cueillir des champignons ou de parfaire leur connaissance des écosystèmes. En revanche, parmi les propriétaires forestiers rencontrés, peu ont cherché à qualifier cette forêt. Sans doute sont-ils encore sous le choc des conséquences de la tempête et des incertitudes quant aux perspectives d'avenir de la forêt d'exploitation telle qu'ils l'avaient conçue jusque-là. « *Aujourd'hui, je me demande si les forestiers ont vraiment le désir de refaire de la forêt. Quand vous avez passé 60 ans sans revenu et qu'il faut recommencer pour autant de temps, on se pose la question ? On avait planté une dizaine d'hectares de pins qui avaient alors 20 à 35 ans. On avait aussi des semis bien entretenus. Tout est tombé. Et aujourd'hui, on est plus en mesure de replanter. Il me reste que deux semis sur 40 hectares. Je me pose la question. Je sais pas si je vais replanter.* » (enquête n°13, Avensan). Le maire d'Avensan confirme « *le traumatisme que la tempête a créé chez les sylviculteurs, qui sont dans un état d'écoeurement, de passivité et de révolte interne* » (propos recueillis le 4 juin 2002, auprès de Claude Blanc, maire d'Avensan).

Quoi qu'il en soit, le discours des propriétaires et/ou exploitants forestiers sur la forêt n'est plus majoritaire. Il est aujourd'hui largement dominé par celui des simples usagers, quantitativement plus nombreux, qui n'en ont pas la même pratique, ni la même conception. Pour Bernard Kalaora (1997, p.223), les Français envisagent davantage la forêt comme réserve naturelle (54%) et comme espace de détente (31%) qu'en tant que lieu de production (13% seulement)⁴⁴. Pierre Donadieu confirme également cette tendance. « *Aujourd'hui, la forêt a changé d'image pour les Français. Elle ne représente plus pour la majorité un espace de rente économique – de production de bois et de gibier, notamment – mais d'abord un espace de loisir et une réserve naturelle* » (Donadieu P., 2002, p.66).

Les souhaits des habitants des deux communes médocaines interrogés sur l'avenir de leur paysage forestier après la tempête témoignent de ce changement d'image d'une forêt qui, d'un espace de production sylvicole, doit prendre, pour la majorité, l'apparence d'un lieu de nature. Ainsi, le débat a essentiellement tourné autour de la question du type de reboisement à mettre en œuvre (forêt de pins ou forêt de feuillus, forêt d'une seule essence ou forêt diversifiée ?). Il a opposé et continue aujourd'hui d'opposer, à Avensan et Sainte-Hélène, les partisans d'une monoculture du pin, pour la plupart exploitants et/ou propriétaires forestiers, et les partisans de la diversification des espèces, le plus souvent simples usagers. Ont donné leur avis sur la question 10 Saint-Hélénois et 8 Avensannais.

Pour certains, il convient de songer, à présent, à diversifier la forêt et d'éviter la monoculture du pin. « *Il faut penser à la diversification* », affirme un Avensannais (enquête n°14, Avensan). Ces propos sont confirmés par ceux d'un second. « *Il faut songer à diversifier la forêt* » (enquête n°15, Avensan). Certains ont cherché à justifier le bien fondé d'un tel positionnement. « *Il faudrait que la forêt soit replantée le plus vite possible, avec une recherche dans les variétés. Faut varier les espèces d'arbres, surtout si les pins ne résistent pas aux gros coups de vent... car y'a des arbres comme les chênes ou les érables qui tiennent* », plaide la première (enquête n°9, Avensan). « *Il faudrait la diversifier... car le problème de la tempête est venu en partie de la monoculture du pin...* », argumente un second (enquête n°21, Sainte-Hélène). « *Il faudrait*

⁴⁴ Cette analyse fait suite à une enquête d'opinion sur les Français et la forêt, réalisée à la demande de l'O.N.F. en 1991 par B.V.A., à partir de l'échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (Kalaora B., 1997, p.223).

replanter en pins, mais aussi des arbres verts, comme des chênes, car ça retient mieux le feu », soutient une troisième (enquête n°18, Sainte-Hélène). « J'espère qu'on va replanter d'autres essences que le pin. Il faudrait des arbres qui tiennent mieux pendant les coups de vent », explique une quatrième (enquête n°11, Avensan). D'autres encore se positionnent de manière plus tranchée contre le pin, sans chercher à justifier le bien-fondé d'un tel positionnement. « Maintenant il faudrait replanter... Mais avec d'autres essences... » (enquête n°12, Sainte-Hélène). Son intérêt pour la question débattue conduit un Avensannais à une longue tirade sur la nécessité, mais aussi toute la difficulté, de replanter tout en diversifiant. « Faudrait faire autre chose que du pin... Mélanger les essences... Ne pas refaire ses grandes étendues de pins. On pourrait planter des îlots d'autres essences. [...] Donc diversifier, au moins en forêt domaniale, pour montrer l'exemple aux petits propriétaires. Il serait judicieux de faire venir d'autres essences. Ça rendrait aussi la forêt plus attrayante pour ceux qui veulent s'y promener. Mais bon c'est le fric, l'économie, les finances qui vont commander. Si certaines essences ne rapportent pas, on les mettra pas » (enquête n°8, Avensan). Pour une autre Avensannaise, il convient enfin de profiter des effets de la tempête pour penser la forêt autrement. Elle souhaite « que la forêt devienne à la fois un atout économique et un agrément. Dans les landes, ils ont planté des bouleaux et des peupliers en rang. Ça apporte rien. On oublie trop facilement la beauté d'une forêt variée. [...] Il ne faut pas que de la forêt d'exploitation de pins, mais aussi une forêt plus naturelle » (enquête n°23, Avensan).

Parmi les habitants enclins à la diversification des essences, demeurent majoritairement des Avensannais (6 Avensannais contre 3 Saint-Hélénois). Cette différence s'explique peut-être par le fait qu'il est plus difficile d'imaginer planter, à Sainte-Hélène, une essence autre que le pin, qui constitue l'essentiel de la couverture végétale. Or, cette difficulté relève autant de la représentation, désormais enracinée, d'un « pays » de pinède que de la nature du sol. Ainsi, 7 Saint-Hélénois évoquent précisément la difficulté de « cultiver autre chose que du pin ». Voici les propos de trois simples habitants. « C'est pas mal le pin, et puis y'a pas trop le choix » (enquête n°9, Sainte-Hélène). « Si, sous Napoléon, tous ces pins ont été plantés, c'est pour quelques chose » (enquête n°7, Sainte-Hélène). « Très peu d'espèces peuvent pousser ici » (enquête n°3, Sainte-Hélène). Une ancienne exploitante agricole et sylvicole assure, quant à elle, qu'« on ne peut pas cultiver autre chose que des pins et du maïs... c'est une terre pauvre », (enquête n°22, Sainte-Hélène). Les propos de cet autre propriétaire exploitant le confirment. « La forêt se reconstituera. Elle sera peut-être plus diversifiée... mais c'est pas sûr; car chaque variété a ses qualités et ses atouts. C'est pas sûr qu'une autre essence fasse mieux que les pins maritimes. Mais on peut essayer en aidant le sol, en faisant des rotations plus rapides de régénération. L'autre problème c'est que les cycles sont longs. Les essais peuvent être une perte de temps... » (enquête n°5, Sainte-Hélène). « La diversification, ça pose aussi un problème pour travailler dedans après » (enquête n°15, Sainte-Hélène), ajoute un autre propriétaire et exploitant forestier pour qui la forêt est un outil de travail, une source de revenus et qui, en outre, a toujours planté des pins.

Force est de constater que s'opposent, dans les discours, propriétaires exploitants et simples usagers. La lutte est d'autant plus âpre que ces derniers, parce que quantitativement majoritaires, jugent légitime et cherchent donc à imposer leur conception de la forêt en tant que réserve de nature. Notre constat corrobore les conclusions de Pierre Donadieu. « En cinquante ans, la forêt est devenue, surtout à proximité des villes, un patrimoine intangible et un refuge où s'affrontent ses propriétaires et les usagers, qui ont de fait conquis le droit de revendiquer les images d'une forêt qu'ils estiment légitimes » (Donadieu P., 2002, p.76). Il est vrai qu'une forêt diversifiée « fait » moins artificielle. Elle présente une apparence plus naturelle et plus

sauvage. Les propos tenus par ce représentant d'une association locale (avensannaise) de protection de l'environnement, « Médoc'xygène »⁴⁵, reflète parfaitement le discours ambiant. « *Nous, on souhaiterait une nouvelle approche de la forêt. Et on constate une certaine évolution des mentalités. Ils commencent à accepter la diversification des essences. La tempête a fait évoluer les mentalités. Pour l'avenir de la commune, je vois une forêt d'agrément, une réserve naturelle – c'est plus porteur pour la commune dans tous les sens du terme –, une zone réserve de bois - on sait pas avec l'évolution du POS - et il faut pas oublier qu'il faut malgré tout du pin pour drainer les marais...* ». Cette évolution des mentalités – réponse plus ou moins obligée à ce glissement constaté de l'image majoritaire de la forêt – est également pressentie par un propriétaire forestier. « *La tempête, pour la forêt cultivée du Médoc, c'est un tournant... Peut-être que l'exploitation forestière ne sera plus pour produire du bois, mais éventuellement un tournant vers une forêt de loisirs, avec des chemins de randonnée, des circuits permettant de parcourir la nature...* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). Ces propos sont attestés par un autre exploitant forestier, aujourd'hui à la retraite, qui participe à l'élaboration de la Charte du Médoc. « *Je pense qu'il y aura deux sortes de forêt à l'avenir. La forêt de production, telle qu'on la connaît depuis plusieurs années, et un petit nombre de propriétaires qui ouvriront leurs propriétés aux visites, aux loisirs « encadrés ». Dans la charte du Médoc, on étudie cette idée pour qu'ils en tirent des revenus financiers. Ça fait déjà vingt ans que les politiques y pensaient. Les propriétaires, eux, s'y refusaient. La tempête a été un tournant. Maintenant, certains propriétaires y pensent de plus en plus...* » (enquête n°5, Sainte-Hélène).

Les discours recueillis sur la forêt tendent ainsi à suggérer une forêt pensée autrement – principalement destinée aux loisirs et délaissant la fonction productive – répondant ainsi au changement d'image qui la caractérise à l'heure actuelle (fin XX^e début XXI^e siècles). Afin de répondre au désir d'une majorité, acteurs de la filière et collectivités locales initient des projets de réflexion autour d'une forêt où la nature serait mise en scène pour les loisirs. Ainsi, se développent, à l'heure actuelle, chemins de randonnée et autres pistes cyclables ou équestres permettant de parcourir la nature. Il s'agit d'une forêt rendue accessible au promeneur, friand de « coins de nature » à l'apparence sauvage mais toujours « balisés ». La monoculture productiviste axée sur l'exploitation d'une seule et même essence – le propre d'une forêt rationalisée à l'extrême pour la production de bois – ne faisant pas « spectacle de nature », il est probable qu'elle soit progressivement marginalisée. Le discours du maire d'Avensan est, à ce titre, très évocateur. « *Quelle forêt pour demain ? Aujourd'hui, c'est la question que je me pose. Il faut changer la forêt, y introduire de nouvelles essences, mais cela ne va pas de soi. La forêt de pins a coûté et coûte encore plus cher qu'elle n'a rapporté et ne rapporte du fait des incendies de 1949-52 puis de la tempête. On voudrait donc passer de la forêt productive à la forêt dite de loisirs, c'est-à-dire passer des grands massifs structurés et monotones à la diversification. Pour ça, aujourd'hui on laisse pousser toutes les essences alors qu'avant, dès qu'un arbre autre que le pin commençait à pousser, on le coupait. Il faut repenser notre manière de voir la forêt. Il s'agit de concevoir la lande autrement, en avoir une nouvelle perception. Je pense notamment au tourisme rural. [...] La forêt diversifiée est plus intéressante pour les non initiés, urbains et rurbains qui veulent le contact avec la nature. Il s'agirait de faire des sentiers pour faire découvrir la forêt. Mais c'est sujet à controverse. Y'a ceux qui veulent que*

⁴⁵ Selon son actuel président, « c'est une association [locale] déjà ancienne qui a été relancée en septembre 2001. Les objectifs, c'est promouvoir le commerce équitable (notamment le café), le traitement des déchets et leur recyclage avec une gestion propre au canton – avec les composteurs -, une surveillance sur le plan environnemental, et notamment des forêts » (Jean-Louis Lagardère, président, propos recueillis le 26 juin 2002).

la forêt reste fermée pour prévenir les risques d'incendie et l'exploiter plus facilement. Y'a ceux qui veulent l'ouvrir, la mettre à disposition des individus afin de développer une meilleure connaissance de ce milieu et de responsabiliser les gens » (discours recueilli le 4 juin 2002, auprès de Claude Blanc, maire d'Avensan).

Finalement, la sensibilité au paysage forestier montre deux systèmes de représentation aux antipodes : celui du monde sylvicole qui conserve encore trop souvent – malgré une évolution en cours – la vision d'une forêt productive et celui du monde du « temps libre » – le plus prégnant à l'heure actuelle – qui développe l'image d'une forêt dite d'agrément, une forêt conçue comme lieu de nature.

D'une manière générale, les habitants de ces campagnes ordinaires recherchent en effet une ambiance qu'ils jugent « naturelle », que ne peut offrir la ville. A l'écart de l'effervescence urbaine, la « campagne nature » est synonyme de calme, de repos, de tranquillité, et est source de sérénité et d'harmonie. « *Le paysage, je dirais que c'est essentiel. Pour moi, c'est garant d'équilibre et de réjouissance. Il faut qu'il soit le plus arboré et le plus apaisant possible* », nous explique une Sainte-Hélénoise (enquête n°7, Sainte-Hélène). Pour un autre Saint-Hélénois, « *les bois, c'est une histoire d'harmonie, d'équilibre, de sérénité, d'évasion, de solitude, de plénitude* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). « *La forêt, les arbres, c'est l'oxygénation, le calme, le vert, la beauté et surtout la nature...* », souligne une Avensannaise (enquête n°9, Avensan). Mais si la forêt est présentée comme le principal lieu de nature dans les deux communes médocaines, participent également de cette campagne nature les paysages d'eau, lieux de détente et de « *ressourcement* ». Citons, pour exemple, les propos de cette personne qui caractérise Avensan comme « *...un paysage calme et tranquille avec des points d'eau, l'étang et la Jalle... [...] La forêt, c'est une image reposante. [...]L'étang. J'aime la pêche. C'est reposant. Pour me ressourcer, j'ai besoin de voir l'eau.* » (enquête n°23, Avensan).

1.2.3.3. Les paysages d'eau

Les paysages d'eau sont considérés comme des lieux de nature et de repos par des navetteurs en quête de quiétude et de distraction au sein même des campagnes qu'ils habitent. A Avensan et Sainte-Hélène, ces paysages d'eau semblent pourtant n'intervenir, à ce titre, que de façon marginale comparés au paysage forestier, avec 5 clichés sur 29 contre 21 pour les bois et forêts. Ces 5 clichés, qui représentent des points d'eau communaux, ont tous été réalisés par des Avensannais. Deux illustrent la Jalle de Tiquetorte (cf. Photos n°41 et n°42). Les trois autres représentent l'étang de Bronturon (cf. Photos n°43, n°44 et n°45). A l'origine, ce « *trou d'eau* » artificiel est issu de l'activité industrielle d'extraction qui caractérise la partie nord-est de la commune. Il s'agit en fait de deux anciennes gravières associées et ensuite reconverties en étang susceptible d'accueillir des activités ludiques (pêche et promenade le long d'un sentier qui fait le tour de l'étang). Ces trois clichés sont d'ailleurs le fait de deux Avensannaises qui fréquentent précisément cet étang pour leurs loisirs. La situation est différente à Sainte-Hélène. Les deux seuls clichés qui évoquent des paysages d'eau représentent le littoral avec une photographie de l'océan atlantique et une autre du lac de Lacanau. Rappelons que cette commune est limitrophe de deux communes littorales (Le Porge et Lacanau). Mais si les paysages d'eau sont peu photographiés et finalement également peu mentionnés dans les discours médocains, lorsqu'ils le sont, c'est toujours lié à une pratique ludique et à la recherche d'une ambiance « *naturelle* » et « *reposante* » par ceux qui les évoquent. En fait, l'intérêt porté à ces paysages d'eau dépend étroitement du type d'espace appréhendé.



Photo n°41 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°42 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°43 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°44 (enquête n°30, Avensan)



Photo n°45 (enquête n°23, Avensan)

Bien que ne disposant pas de données photographiques nous permettant d'établir une comparaison précise avec la basse vallée de l'Isle, il semble toutefois que, sur la base des discours recueillis, une attention plus grande, que celle constatée dans le Médoc, y soit portée. En effet, la dimension hydrographique, ne serait-ce que par la présence de « *la Rivière* » (l'Isle) et de ses affluents (la Barbanne, la Maurienne, le Petit et Grand Palais, etc.), et une importante zone inondable de part et d'autre de l'Isle (bords de rivière, palus et marais), occupent une place essentielle dans les représentations habitantes du paysage de la basse vallée de l'Isle. Cette vaste zone humide, nommée localement « palus », et les principaux cours d'eau composant le réseau hydrographique sont identifiés par les habitants comme des éléments paysagers référentiels fondamentaux et constitutifs de la « campagne nature ». L'idée de nature est en effet quasi

systématiquement associée au paysage palustre. Un Fronsadais dit ainsi aimer « *le paysage de palus* » car il signifie, pour lui, « *être au sein même de la nature* », « *s'en imprégner* » (enquête n°28, basse vallée de l'Isle, Fronsac). « *Pour la nature, j'aime bien aller dans la palus* », précise une Billaudaise. Elle ajoute d'ailleurs : « *j'aime me promener dans la palus pour regarder le paysage, la nature* » (enquête n°42, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Un second Billaudais dit, quant à lui, apprécier « *les éléments paysagers qui font les palus. L'été c'est magnifique ici pour celui qui aime la nature* » (enquête n°1, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Ce qui compte, pour cette troisième, c'est « *la nature autour de la Rivière* » (enquête n°40, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *La Rivière, c'est la richesse naturelle d'ici* », conclut enfin ce Dionysien (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Le classement de cette zone humide en Z.N.I.E.F.F. de type I et de type II, selon les secteurs, semble influencer davantage encore la valeur de nature que les habitants attribuent à ce milieu et l'intérêt paysager indéniable qu'ils lui confèrent. Il est à supposer que la réalisation d'enquêtes photographiques dans la basse vallée de l'Isle eût conduit les habitants à illustrer ces paysages d'eau par de nombreux clichés, que ce soit en photographiant l'Isle elle-même et/ou ses affluents ou bien en photographiant les palus bocagères et/ou le marais des Billaux (inondés ?). En témoigne le cas de ce Billaudais, président de la fédération de chasse et de pêche dans sa commune, qui, pour illustrer, de sa propre initiative, le paysage de la basse vallée de l'Isle, nous a montré, puis donné, quelques photographies de sa collection personnelle dont deux représentent précisément le marais des Billaux inondé (cf. Photos n°A37 et n°A38).



Photo n°A37 : Le marais des Billaux inondé



Photo n°A38 : Le marais des Billaux inondé

Ainsi, si les paysages d'eau sont, nous l'avons souligné, peu évoqués et, encore moins photographiés, par les Médocains interrogés, l'Isle et les palus se présentent, quant à elles, comme des éléments clés dans la caractérisation d'un paysage de nature pour les habitants de la basse vallée de l'Isle. Comment expliquer une telle différence ? Les deux communes médocaines ne disposent pas de marqueurs paysagers aussi puissants, qui soient à la fois aussi visibles et lisibles, que ceux de la basse vallée de l'Isle, du fait notamment d'un manque de mise en valeur.

Dans la basse vallée de l'Isle en effet, le réseau hydrographique est visible et la zone humide lisible : une rivière, un réseau hydrographique dense, des zones inondées régulièrement, une caractéristique humide explicitement nommée (voire la toponymie des lieux-dits associant le terme de palus ou de marais, comme « *la palus du Breuil* », le « *marais du grand Brizard* », « *le marais du petit Brizard* », etc.). En outre, cet espace a été tôt mis en valeur du fait notamment de la présence d'un cours d'eau navigable et navigué, où se pratique encore la pêche au carrelet,

et d'une activité agricole (élevage extensif) qui, si elle est actuellement en déprise, offre dans les palus, un paysage de qualité (prairies bocagères). Aujourd'hui, Isle et palus bénéficient d'une mise en valeur essentiellement tournée vers les loisirs et le tourisme. Dans la palus, tout un réseau de chemins de promenade a été aménagé. L'Isle elle-même constitue un élément clé pour le développement touristique. En témoignent la péniche touristique « la Fleur de l'Isle » ainsi que le centre d'exposition permanente sur l'eau de Saint-Denis-de-Pile « la Maison de l'Isle ». Le marais des Billaux, reconnu et largement fréquenté par un public qui vient parfois de loin, constitue un élément paysager référentiel essentiel pour la zone humide. Il s'en suit une réelle connaissance et une véritable pratique des cours d'eau et des palus et, par conséquent, une incontestable reconnaissance.

L'absence de marqueurs paysagers aussi explicites dans les deux communes médocaines explique alors, pour partie, la moindre évocation de l'élément « eau » pour caractériser leur paysage de la part des Avensannais et Saint-Hélénois. Comparées à la basse vallée de l'Isle, les deux communes médocaines ne disposent pas d'un réseau hydrographique aussi important, même si celui d'Avensan est plus dense que celui de Sainte-Hélène véritablement réduit à la portion congrue. Aucun cours d'eau de l'envergure d'une rivière telle que l'Isle ne traverse ces deux communes. Sainte-Hélène est, en effet, tout au plus parcourue par une série de fossés et de crastes (drains dont la vocation est d'assurer l'assèchement des zones anciennement humides)⁴⁶ et Avensan par un réseau d'esteys et de jalles (petits ruisseaux). De même, alors que la zone humide de la basse vallée de l'Isle a été très tôt mise en valeur, le Médoc marécageux et inondable, jadis en lande ouverte, a, quant à lui, été confronté, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, à une politique systématique d'assèchement. Cette volonté d'assécher le Médoc, avec la réalisation des drains et la plantation de pins maritimes notamment, a longtemps coïncidé avec une volonté de cacher ce Médoc sauvage et longtemps jugé peu accueillant. Le paysage d'aujourd'hui ne laisse ainsi que peu paraître – c'est effectivement le cas pour Sainte-Hélène mais un peu moins pour Avensan – cet ancien paysage de marais, pour qui ne possède pas un regard initié. En conséquence de quoi, il se conçoit qu'il ait été évincé des représentations paysagères et que, dès lors, il ne participe que peu de la caractérisation des paysages locaux dans les discours des habitants.

En effet, à l'absence de mise en valeur répond une insuffisance de la connaissance des potentialités du milieu associée à un manque de pratique dont résulte un défaut de reconnaissance. Ainsi, cours d'eau et marais ne « font » pas vraiment paysage à Sainte-Hélène. En ce qui concerne la commune d'Avensan en revanche, une évolution de ces représentations est aujourd'hui en cours. La mise en valeur, récemment initiée par les élus locaux, des zones humides des bords de jalles tend à faire valoir leur valeur paysagère auprès des habitants. Que deux Avensannais aient photographié la Jalle de Tiquetorte, récemment nettoyée et dotée d'un chemin de promenade qui la longe, souligne les prémices de ce changement. Précisons que cette Jalle, la seule aujourd'hui aisément accessible à Avensan et dont la fréquentation par les promeneurs augmente, présente tout le long de son parcours des qualités paysagères et de biotope remarquables. Cette unité écologique à caractère humide (jalle et marais qui la borde), constitue une entité paysagère jugée de qualité par les services gestionnaires de cet espace et par quelques habitants avertis dont le nombre devrait croître. Ainsi, lorsqu'il évoque un paysage

⁴⁶ Les crastes sont des chenaux d'environ 3 à 10 mètres de largeur et de 1,5 à 3 mètres de profondeur, reliés par des fossés drainant la lande. Pour être efficace, une craste doit être large et peu profonde. Un tel profil a pour avantage de faciliter une évacuation rapide des trop pleins d'eau surtout lors de pluies abondantes et d'éviter une diminution excessive du plan d'eau en période sèche.

de « *lande classique* », s'il souligne la présence « *des pins... ici, c'est le tout début du massif des Landes de Gascogne* » et de « *l'airial de Saint-Raphaël, c'est un paysage typique de la haute lande* », le maire d'Avensan ne manque pas de mentionner « *le ruisseau de Dèhès, ou Jalle de Tiquetorte, qui comprend six ou sept moulins dont quatre sur la commune d'Avensan et qui correspond à la partie haute du marais primaire. Une mise en valeur de la partie haute du marais primaire est en cours. Les marais sont typiques du paysage de lande du Médoc. Avant que les pins soient plantés, le Médoc était un vaste marais* » (propos recueillis le 3 mai 2001, auprès de Claude Blanc, maire d'Avensan). Le maire demeure l'un des rares Avensannais, lors des entretiens, à caractériser ainsi le paysage communal. Néanmoins, il est à supposer que si la commune poursuit son projet de développement de chemins de randonnée le long des différentes jalles qui parcourent le territoire avensannais et qui offrent elles aussi des milieux humides de qualité (la Louise, l'Ayguebelle, la Jalle du Maucaillou par exemple), ce paysage de marais en vienne un jour à participer, dans les représentations paysagères habitantes, des éléments référentiels jugés majeurs.

Deux remarques s'imposent. D'une part, une telle évolution renforce clairement l'idée selon laquelle c'est le paysage nature qui attire les habitants, nouveaux ou déjà installés, dans ces campagnes. La position du maire s'inscrit précisément dans une réponse explicite à cette demande implicite qu'il traduit ainsi. Un tel positionnement résulte soit d'une bonne connaissance de l'évolution de la société en général, soit, tout simplement, de sa capacité à s'interroger lui-même, en tant que membre de cette société, sur ce qu'il souhaite en tant qu'habitant. Mais dans tous les cas, cela nécessite de sa part une bonne connaissance des potentialités de son espace vis-à-vis de cette demande de nature (que ce soit à travers son discours sur l'avenir de la forêt d'agrément ou celui sur le paysage de marais). D'autre part, cette démarche s'inscrit dans un mouvement plus général, en France et en Europe, de changement d'image des marais et marécages et de reconquête progressive de ces zones humides (Donadieu P., 1996, 1998, 1999, 2000).

Finalement, les éléments visibles qui font le « paysage nature », dans ces communes de campagne qui s'urbanisent, sont souvent des lieux de promenade. La forêt est aujourd'hui encensée comme premier lieu de promenade au contact de la « nature », à la fois calme et reposant. Citons, à ce titre, les propos de cet Avensannais qui évoque « *la forêt et son aspect tranquille pour faire des balades sympathiques* » (enquête n°25, Avensan). La réponse des élus et des pouvoirs publics à ces demandes de nature passe ainsi par l'aménagement des forêts, des plans d'eau mais aussi des bords de rivières et petits ruisseaux. En témoignent le chemin de randonnée qui, au cœur de la forêt, longe la Jalle du Dèhès (de Barreau à Tiquetorte) et l'étang de Bronturon à Avensan, le marais des Billaux et les petits chemins qui parcourent les palus dans la basse vallée de l'Isle, le parcours de santé et la piste cyclable au milieu de la pinède à Sainte-Hélène.

L'analyse des enquêtes photographiques réalisées dans les deux communes médocaines nous éclaire quant à la manière actuelle de concevoir « leur » paysage de campagne pour les habitants. Deux constats importants émergent.

Les nouveaux modèles paysagers à l'œuvre n'effacent pas les précédents (Luginbühl Y., 2001, p.10). Ils viennent s'y superposer. Ceci explique qu'un même individu puisse à la fois apprécier certains éléments paysagers hérités du passé et reconnus comme relevant désormais d'un patrimoine à conserver – les éléments de bâti du petit patrimoine rural –, tout en accordant une place centrale à la forêt comme paysage de nature. En outre, un même individu peut avoir des avis différents concernant un même paysage. Il en est ainsi, par exemple, du paysage viticole dont les alignements de vignes à perte de vue peuvent déplaire, mais dont la valeur patrimoniale de certains de ses châteaux peut être appréciée.

La plupart des habitants, majoritairement « ex-citadins », sont venus installer leur lieu de résidence à la campagne parce qu'ils recherchaient, non pas un paysage agricole, mais un paysage de nature pas trop loin de la ville. En s'installant massivement, ils font de territoires ruraux au caractère agricole déjà en déclin, des « campagnes urbaines » telles que théorisées par Pierre Donadieu (1998) où se dessinent progressivement les marques de l'urbanité et s'effacent peu à peu celles d'une production nourricière. A ce propos, Pierre Donadieu conjecture une séparation de plus en plus nette dans l'espace d'une campagne à vocation productive et d'une campagne à vocation résidentielle. A son sens, on s'avance vers un espace rural à double visage : l'espace rural à vocation productive – celui de la production agro-industrielle – pas habitable et discrédité et l'espace rural esthétisé, patrimonialisé, naturalisé, voire touristifié, pour reprendre son vocable, celui « habité » (2002, p.119). En effet, pour la majorité des personnes interrogées, la campagne qu'elles habitent doit avant tout répondre à leur besoin de « natures », matérialisées par un paysage végétal (bois et forêts notamment), ainsi que par certains « paysages d'eau » (étangs, cours d'eau, marais, etc.). Mais elles confèrent également un indéniable intérêt paysager à ce qui réfère au passé de ces communes qu'elles érigent alors en patrimoine culturel et dont relève précisément le petit patrimoine rural. Cette « mise en patrimoine » des vestiges d'une agriculture traditionnelle, par exemple, répond à l'ancien code esthétique du pittoresque, « valeur sûre » pour signifier la qualité d'un paysage, surtout ordinaire.

La suite de notre propos va ainsi œuvrer à établir la différence, dans ces campagnes ordinaires, entre ce qui fait « le » paysage susceptible d'être montré et « mis en vitrine » par la communauté habitante et ce qui fait le paysage personnellement apprécié par l'être-habitant qui le vit au quotidien.

2. Identification collective des paysages locaux et préférences paysagères individuelles : du « paysage vitrine » au « paysage intime »

L'objet du second point de ce chapitre consiste donc à mettre en évidence une distinction entre ce qui caractérise « le » paysage pour une communauté habitante et ce qui constitue « son » paysage pour l'être-habitant. Les discours sur le paysage ordinaire laissent en effet apparaître une caractérisation différente des paysages locaux selon le niveau d'énonciation par rapport auquel le locuteur se positionne : habitant d'un territoire de vie partagé qui s'exprime au nom de l'ensemble de la communauté ou bien « être-habitant » d'un territoire qu'il s'est approprié et à propos duquel il s'exprime en son nom propre.

C'est précisément en fonction de ces deux types de positionnement du locuteur que se structure la suite de notre propos. Tout d'abord, il s'agit de vérifier l'hypothèse d'une référence à des éléments paysagers différents selon que le locuteur doit identifier ce qui est caractéristique des paysages locaux (« paysage de tous ») ou qu'il doit signifier ce qu'il apprécie personnellement (« paysage de chacun »). Nous montrerons ensuite comment la caractérisation des paysages locaux conduit à l'émergence d'un « paysage vitrine », c'est-à-dire comment certains éléments de ces paysages locaux sont désignés et mis en avant par les membres d'une communauté habitante pour leur capacité à la représenter « dignement ». Mais ces éléments paysagers qui sont finalement dignes d'être montrés ne font pas nécessairement « son » paysage pour l'être-habitant, celui auquel il est personnellement attaché. Ainsi, nous déterminerons les préférences paysagères individuelles et la manière dont elles conduisent le sujet à se constituer un « paysage intime », parfaitement distinct de ce qui fait le « paysage vitrine » à montrer et regarder.

2.1. Des « paysages de tous » aux « paysages de chacun » : à propos d'un premier niveau de distinction

Il s'agit ici de justifier l'hypothèse selon laquelle le paysage généralement jugé « caractéristique » de leur espace de vie par les personnes interrogées (« paysage de tous ») ne coïncide pas nécessairement avec le paysage qu'elles disent apprécier personnellement (« paysage de chacun »).

L'analyse des enquêtes photographiques révèle, à ce titre, un premier élément de justification. Sur un total de 150 clichés réalisés pour illustrer les deux thèmes du « paysage représentatif de l'espace de vie » et du « paysage préféré » sur les deux communes confondues, seuls 9 clichés ont été réalisés pour répondre de manière conjointe à ces deux thèmes. Ainsi, rares sont les fois où une personne a pu utiliser un même cliché pour représenter à la fois ce qu'elle juge susceptible de caractériser les paysages locaux et ce qu'elle préfère personnellement. A Avensan, une telle situation ne s'est produite que deux fois. Seuls deux habitants photographes ont utilisé un même cliché pour illustrer ces deux thèmes paysagers. Pour le premier, il s'agit de deux clichés pour signifier la forêt de pins et de deux autres clichés pour désigner la chapelle de Saint-Raphaël (enquête n°28, Avensan : 4 clichés). Pour la seconde, il s'agit d'un seul cliché de la forêt de pins (enquête n°29, Avensan : 1 cliché). A Sainte-Hélène, ce sont trois habitants qui ont choisi de réaliser le même cliché pour illustrer les deux thèmes en question. Pour la première, il s'agit de deux clichés dont un représente l'océan et l'autre le lac de Lacanau (enquête n°2, Sainte-Hélène : 2 clichés). Pour les deux autres, il s'agit d'un cliché de la forêt de pins (enquête n°4, Sainte-Hélène : 1 cliché / enquête n°7, Sainte-Hélène : 1 cliché).

Dans la majorité des cas, ce sont donc des clichés de forêt qui ont permis d'illustrer de manière concomitante, à la fois le paysage caractéristique de l'espace de vie et le paysage

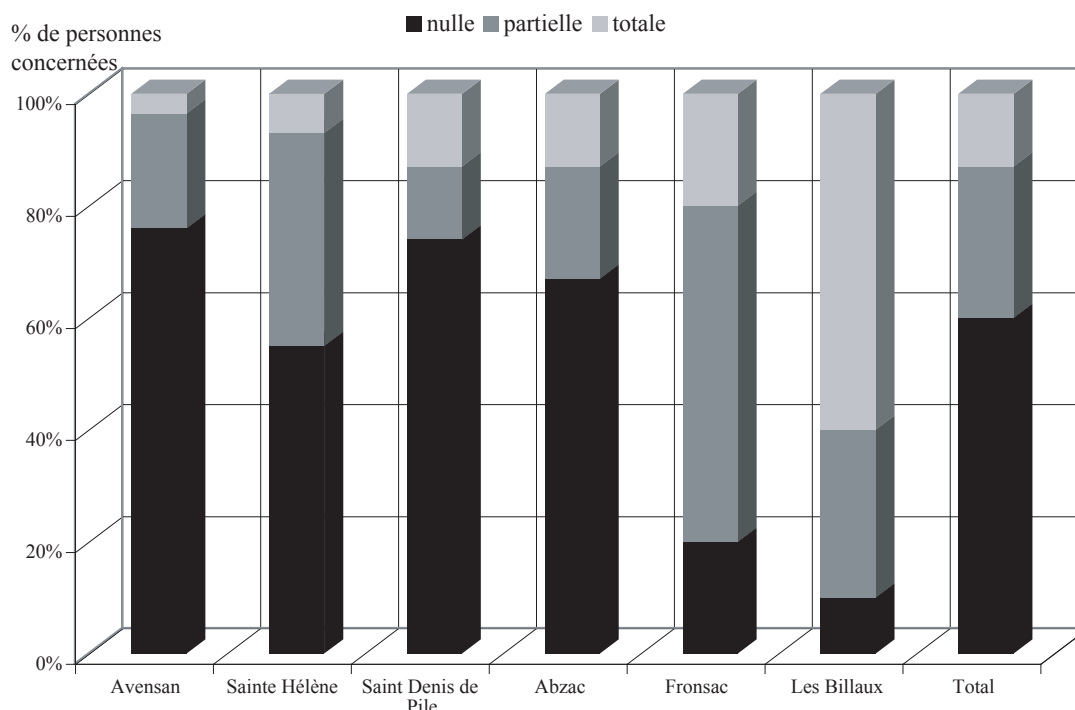
préférée de la personne interrogée. Sur l'ensemble de ces 9 clichés, 5 représentent la forêt, 2 la chapelle de Saint-Raphaël, 1 l'océan et 1 le lac de Lacanau.

Deux remarques peuvent être formulées. Tout d'abord, il existe bien deux registres d'opinions dans le discours paysager : celui qui fait référence à des valeurs collectives et celui qui se réfère à des critères d'appréciation individuels. Ensuite, le paysage forestier est sans doute le type de paysage (sur les deux communes médocaines étudiées) le plus susceptible de participer de ces deux registres. En effet, il constitue matériellement la forme paysagère dominante à Avensan comme à Sainte-Hélène. La forêt représente, de plus, cette campagne nature que les habitants sont venus chercher en installant leur lieu de résidence dans ces communes. Or si elle est recherchée, c'est précisément parce qu'elle est appréciée.

Fort de ce premier constat, nous avons cherché à savoir, d'après l'analyse des discours recueillis dans le Médoc et dans la basse vallée de l'Isle, si, oui ou non, paysage caractéristique rimait avec paysage aimé pour les personnes interrogées, c'est-à-dire s'il y avait correspondance entre « paysage de tous » et « paysage de chacun ».

Le graphique ci-dessous (Figure n°10) illustre pour chacune des communes des deux terrains d'étude le nombre des personnes pour lesquelles le(s) paysage(s) mentionné(s) comme représentatif(s) de leur espace de vie est/sont aussi le(s) paysage(s) qu'elles apprécient personnellement, le nombre de celles pour lesquelles la coïncidence est partielle et le nombre des personnes pour lesquelles il n'y a pas coïncidence.

Figure n°10 : Degré de coïncidence entre paysage représentatif et paysage aimé



Ce graphique met en exergue une majorité de personnes, toutes communes confondues, pour qui le(s) paysage(s) mentionné(s) comme représentatif(s) de leur espace de vie ne coïncide(nt) pas avec le(s) paysage(s) qu'elles apprécient personnellement. Cette tendance concerne essentiellement les deux communes médocaines d'Avensan et de Sainte-Hélène et les communes de Saint-Denis-de-Pile et d'Abzac dans la basse vallée de l'Isle.

Pour la commune de Fronsac, le graphique révèle une majorité de personnes pour

lesquelles la coïncidence entre paysages représentatifs et paysages aimés est partielle. Dans ces cas-là, les paysages aimés associent en fait à la fois le paysage des coteaux viticoles fronsadais jugé représentatif et les vues particulières dont chacun dispose depuis son lieu de résidence (en général sur le coteau) vers la vallée.

La commune des Billaux fait figure d'exception. Pour la majorité des personnes interrogées dans cette commune, le paysage représentatif est aussi celui personnellement apprécié par les locuteurs. Il s'agit bien évidemment, à chaque fois, du paysage de rivière et/ou de palus. Dans les cas correspondant à une coïncidence partielle, s'ajoute en fait à ce paysage aimé (qui est aussi représentatif) le rôle important joué par le village auquel est affublé un caractère à la fois tranquille et fleuri.

Il semble donc, d'une manière générale, que le locuteur n'évoque pas le même paysage selon qu'il parle sous le joug du « on » (paysage de tous), au nom de la communauté habitante dans laquelle il s'inscrit et qui doit la caractériser par rapport à un ailleurs et face au regard de l'autre, ou selon qu'il évoque ses préférences paysagères (paysage de chacun). Tout dépend donc de ce niveau d'énonciation par rapport auquel le locuteur se positionne.

Aussi proposons-nous de présenter successivement, d'une part, les paysages locaux jugés représentatifs par les habitants, en précisant ceux qui sont susceptibles d'être promus en « paysage vitrine » ainsi que le regard critique que le sujet pose sur eux, et, d'autre part, les paysages personnellement appréciés par l'être-habitant en précisant ceux qui sont susceptibles d'être érigés en « paysage intime ».

2.2. De l'identification collective des paysages locaux au « paysage vitrine » : pour un paysage digne d'être montré

Nous souhaitons ici témoigner de la manière dont la caractérisation des paysages locaux occasionne la mise en avant d'un « paysage vitrine », à savoir comment certains éléments des paysages locaux identifiés par la communauté habitante sont désignés pour leur capacité à la représenter vis-à-vis de l'ailleurs et de l'autre.

2.2.1. De l'identification des paysages locaux...

Il s'agit tout d'abord de mettre en évidence les éléments paysagers présentés par les membres d'une communauté habitante comme susceptibles de représenter leur territoire de vie que ce soit à travers les discours habitants ou à travers les logos des communes qui, s'ils sont choisis et véhiculés par les élus, sont censés représenter la communauté habitante.

L'étude de ces logos⁴⁷ est à notre sens d'autant plus intéressante qu'un logo est, en général le résultat d'un long processus de réflexion sur ce qui fait sens pour une commune et ce qui peut permettre de l'identifier. Il met en avant un certain nombre de valeurs fortes, auxquelles elle tient, qu'elle décide d'afficher et qu'elle se doit ensuite d'assumer. L'analyse de ces logos, dès lors qu'ils font appel à des références paysagères, confirme précisément la reconnaissance par les habitants (et ici, plus particulièrement, par les acteurs qui en sont à l'origine) de certaines caractéristiques paysagères fortes, identifiées en tant que telles, et choisies pour symboliser

⁴⁷Le Petit Robert définit le logo comme un « symbole formé d'un ensemble de signes graphiques constituant une marque, une firme ». Nous serions tentée d'ajouter que, désormais, chacun, chaque organisme, chaque chose peut se prévaloir d'un logo, ou transcription symbolique d'une dénomination, dont le principal objectif est de permettre une identification visuelle rapide.

l'identité communale.

S'il s'appuie sur l'étude des logos, notre propos est surtout conduit à partir des discours des habitants concernant le thème des paysages caractéristiques de leur espace de vie. Sont ainsi mentionnés aussi bien des entités paysagères considérées dans leur globalité (forêt, vignoble, zone humide...) que des sites particuliers (Bronturon avec son étang, Saint-Raphaël avec son airial et sa chapelle, Tertre de Fronsac, etc.) ou des éléments particuliers (éléments relevant de la dimension végétale, du bâti et/ou de l'architecture, du relief, de l'hydrographie, etc.). Mais laissons en témoigner le discours des habitants rencontrés.

2.2.1.1. A Avensan, un paysage représenté en vignes et en forêt

A Avensan, « deux paysages ressortent : la forêt de pins, détruite depuis la tempête, surtout à l'ouest de la commune et les vignes » (enquête n°6, Avensan). « Avensan, c'est un mélange de vignes avec de beaux châteaux et de forêt » (enquête n°2, Avensan). « Ce qui est important à Avensan, c'est la forêt, les vignes et les châteaux » (enquête n°11, Avensan).

Le tableau n°34 ci-dessous présente les paysages locaux identifiés par l'ensemble des habitants rencontrés sur la commune d'Avensan.

Tableau n°34 : Caractérisation des paysages locaux par les Avensannais

Caractéristiques paysagères citées	Nb de personnes concernées
Vignoble / vigne(s)	27
Forêt / bois / pins / lande	22
Saint-Raphaël (site / chapelle / airial)	13
Châteaux viticoles	6
Vue du clocher au milieu des vignes	4
Patrimoine bâti (moulins, lavoir)	4
Etang de Bronturon – gravières aménagées	3
Bourg	3
Jalle	2
Rond-point (au niveau de l'école)	2
Tiquetorte	1
Petits hameaux pittoresques	1
Habitat traditionnel	1
Moutons dans un pré	1
Gravières / trous	1

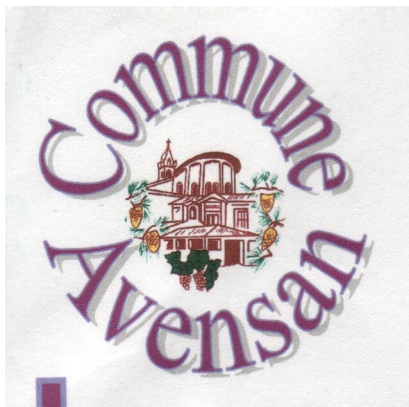
N.B. : Une même personne peut citer plusieurs caractéristiques.

Il ne s'agit pas ici de détailler point par point l'ensemble du tableau – lequel est proposé ici à titre indicatif –, mais de nous intéresser plus particulièrement à la partie haute du classement. Voici ce qu'il convient de retenir. Les Avensannais caractérisent majoritairement leur paysage

à travers la double évocation du vignoble⁴⁸ et de la forêt, associée ou non aux pins. Ce sont 27 locuteurs sur 30 (soit 90% de l'effectif interrogé) qui citent au moins une de ces deux formes paysagères lors de la caractérisation des paysages locaux. Bien qu'il occupe une superficie beaucoup plus réduite que la forêt, le vignoble est davantage cité (avec 27 occurrences contre 22 pour le paysage forestier). Rappelons que pour une superficie totale de 5224 hectares, 3800 sont boisés (soit 73% de la superficie totale) dont 600 environ sous gestion communale. 200 hectares seulement sont plantés en vigne (soit 4% de la superficie totale). En outre, sur les 27 personnes évoquant vigne(s) ou vignoble, 10 en profitent pour faire directement allusion aux châteaux viticoles (6) ou à la vue appréciée du clocher du village au milieu des vignes (4). S'il arrive que le paysage viticole soit évoqué sans faire mention du paysage forestier (par 5 locuteurs), le contraire ne se rencontre pas. Malgré tout, vignoble et forêt sont majoritairement associés dans la représentation habitante des paysages locaux.

Vient ensuite l'évocation d'un lieu ou site particulier (plutôt qu'une entité paysagère évoquée dans son ensemble). C'est l'occasion pour les Avensannais de faire référence à Saint-Raphaël (12 occurrences), à travers l'ensemble du site ou à travers la caractérisation d'un de ses éléments constitutifs (garenne, arial, chapelle), et de mentionner, de façon plus anecdotique, les sites de Bronturon (3) et de Tiquetorte (1). Certains éléments de bâti à valeur patrimoniale sont également représentatifs des paysages locaux. Il s'agit de châteaux viticoles, de moulins ou du lavoir, tous constitutifs du petit patrimoine rural.

Enfin, le logo qui symbolise la commune d'Avensan (cf. Document n°7) corrobore parfaitement les représentations habitantes mises en évidence précédemment. Il représente conjointement des grappes de raisins et des pommes de pin, associées à des éléments du patrimoine bâti (église et chapelle de Saint-Raphaël). La double évocation du vignoble et de la forêt de pins se trouve donc confirmée. En outre, le logo met en avant certains éléments du petit patrimoine rural dont la chapelle de Saint-Raphaël qui symbolise assez systématiquement, dans les représentations habitantes, l'ensemble du site classé auquel elle appartient.



Document n°7 : Logo de la commune d'Avensan

2.2.1.2. A Sainte-Hélène, la pinède comme paysage

« Le paysage, ici, c'est surtout des bois, la forêt de pins... » (enquête n°14, Sainte-Hélène).
« La forêt de pins, c'est ce qu'il y a le plus ici » (enquête n°15, Sainte-Hélène).

Dans les discours Saint-Hélénois, les bois et surtout la forêt de pins constituent « la » forme paysagère dominante. En témoigne le tableau ci-dessous (cf. Tableau n°35) qui présente les paysages locaux identifiés par l'ensemble des habitants rencontrés sur la commune de Sainte-Hélène.

⁴⁸ L'évocation de « la » vigne ou « des » vignes (au singulier comme au pluriel) se réfère au paysage « cultivé », c'est-à-dire à la plantation de vignes (et non pas le simple arbrisseau constituant cette forme de plantation). Le vignoble, quant à lui, est le plus souvent synonyme, dans les discours habitants, de paysage viticole au sens large. L'emploi induit implicitement, lorsqu'il n'est pas explicitement précisé, la forme du bâti, à savoir les châteaux.

Tableau n°35 : Caractérisation des paysages locaux par les Saint-Hélénois

Caractéristiques paysagères citées	Nb de personnes concernées
Forêt de pins – Pins – Bois	28
Bourg – village	6
Paysage plat	4
Piste cyclable	3
Paysage de campagne (au sens de nature : forêt, domination de la végétation)	2
L'étang de la Levade	2
Champs de maïs	2
Le rond-point	2
Littoral (océan, lac)	2
Briques rouges – de Brach	2
Bergeries	2
Moutons dans un pré	1
Paysage de lande (fougères, molinie...)	1
Opposition bourg / écarts	1
Pistes + petites routes	1
Habitat traditionnel	1
Habitat pavillonnaire récent	1
Maison originale bourg (mentalité)	1
L'albizzia	1

N.B. : Une même personne peut citer plusieurs caractéristiques.

Le paysage forestier est, pour les Saint-Hélénois interrogés, le paysage le plus représentatif de leur espace de vie. Il est, en effet et de très loin, le plus cité. 28 locuteurs sur 30 (soit 93% des personnes rencontrées) mentionnent, dans leur description paysagère, la forêt (de pins), les bois et/ou les pins. Le tiers des personnes interrogées (soit 10 locuteurs sur 30) ne cite d'ailleurs que la dimension forestière comme caractéristique du paysage. Rappelons, pour mémoire, que le massif forestier couvre 98% du territoire communal.

Dans les discours, les pins sont fréquemment présentés comme caractéristiques du paysage forestier saint-hélénois (cf. tableau n°36, ci-dessous). Les deux tiers des personnes interrogées (soit 19 personnes sur 30) y font ainsi référence, que l'évocation des pins soit associée à celle de la forêt afin de la caractériser (15 cas) ou que la seule mention des pins caractérise, à elle seule et de manière sous-entendue, l'idée de forêt sans que celle-ci soit mentionnée de manière explicite (4 cas). Rappelons que la pinède constitue l'essentiel de la couverture végétale de la commune de Sainte-Hélène qui se situe dans le prolongement du massif forestier des Landes de Gascogne.

Tableau n°36 : Caractérisation du paysage forestier à Sainte-Hélène

Caractéristiques du paysage forestier	Nb de pers.
Forêt/bois avec mention des « pins »	15
Forêt/bois sans mention des pins	9
Pins sans mention de forêt/bois	4
Aucune mention	2
TOTAL	30



Le bandeau du site internet de la commune de Sainte-Hélène (cf. Document n°8) représente ainsi la forêt de pins entourée de deux écuireuls (« l'esquiro »⁴⁹). Ce choix est d'ailleurs confirmé par les propos de cette habitante. « *La forêt de pins c'est important sur la commune. L'écureuil, c'est l'emblème de Sainte-Hélène. C'est l'Esquiro en patois... Ça a toujours été... les rapports avec les pins... Y'a aussi le « courrier de l'Esquiro », c'est le bulletin de la commune... Au rond-point, c'est ce qu'ils ont mis aussi...* » (enquête n°16, Sainte-Hélène). L'aménagement du rond-point, réalisé récemment à l'entrée de Sainte-Hélène, conforte en effet la puissance de ces représentations. Son aménagement a été l'occasion, pour les acteurs de la commune et finalement, à travers eux, pour l'ensemble des habitants, de signifier au regard de l'autre une assimilation de l'identité communale à ce paysage forestier. Sur fond de pinède, le rond-point est



Photo n°46 (enquête n°7, Sainte-Hélène)

recouvert de copeaux d'écorce de pin, planté de quelques-uns de ces arbres et orné d'un muret de briquettes rouges⁵⁰ sur lequel est représenté le logo de la commune, à savoir le nom de Sainte-Hélène cerné de part et d'autre par la représentation d'un écuireuil. Notons, pour souligner l'intérêt que représente ce rond-point aux yeux des habitants eux-mêmes, que 3 des 10 habitants s'étant prêtés au jeu de l'enquête photographique ont réalisé au moins un cliché de ce fameux rond-point (cf. Photo n°46).

⁴⁹ *Esquiro* en patois de la langue vernaculaire, *esquiro* en occitan.

⁵⁰ Le choix de briquettes rouges pour la réalisation du muret n'est en aucun cas anodin. Il rappelle le matériau utilisé pour la construction des bergeries, localement nommées « courtious ». Les quelques-unes demeurées à peu près intactes ou restaurées, éparses sur le territoire communal, sont reconnues comme participant du patrimoine communal. Elles représentent en effet le passé agricole, quasi-révolu, de la commune non résolue à perdre ce qui fondait, jusqu'à une date plus ou moins récente, l'identité communale. D'ailleurs, deux habitants mentionnent « *les briques rouges* » ou « *briques de Brach* » comme un élément caractéristique du paysage saint-hélénois (enquêtes n°4 et 26, Sainte-Hélène).

Les autres caractéristiques paysagères évoquées par les Saint-Hélénois sont beaucoup plus anecdotiques et diverses en considération de la caractéristique forestière dominante. Aucune ne se distingue nettement. Le centre-bourg, nommé localement « le village », est toutefois davantage cité (6 occurrences). S'y réfèrent aussi bien des habitants du bourg lui-même que des habitants des « écarts », hameaux parfois très distants du « centre » communal (respectivement 3 et 3 occurrences). Il convient de préciser qu'il se présente comme un lieu de ralliement pour une commune précisément caractérisée par de nombreux « écarts ». Néanmoins, l'opposition forte entre le « gros » bourg et les petits « écarts » n'est jugée et verbalisée comme une caractéristique paysagère que par un seul des Saint-Hélénois rencontrés.

Enfin, il est intéressant de noter que la forme du relief – laquelle n'intervient pas dans la caractérisation des paysages locaux proposée par les Avensannais – apparaît, certes de manière anecdotique, dans le discours de quatre Saint-Hélénois. Mais elle est surtout l'occasion pour les personnes concernées de signifier une absence de relief marqué. Il est alors fait mention d'un « *paysage plat* », le plus souvent qualifié de « *monotone* ».

Soulignons enfin l'absence de site suscitant l'adhésion d'un grand nombre de Saint-Hélénois, à la différence d'Avensan (Saint-Raphaël, Tiquetorte, Bronturon). L'étang de la Levade est ainsi évoqué tout au plus par deux personnes.

2.2.1.3. La basse vallée de l'Isle, entre paysage de zone humide et paysage viticole

Les habitants de la basse vallée de l'Isle soulignent, de façon explicite ou implicite, un paysage opposant, d'un côté, les caractères d'une zone humide et, de l'autre, une « spécialisation » viticole qui gagne sur une agriculture traditionnellement marquée par la polyculture.

Le tableau ci-dessous (cf. Tableau n°37) présente, toutes communes de la basse vallée de l'Isle confondues, les principales caractéristiques paysagères évoquées par les habitants pour caractériser les paysages locaux.

Tableau n°37 : Caractérisation des paysages locaux par les habitants de la basse vallée de l'Isle

Caractéristiques paysagères citées	Nb de pers. concernées
Paysage de rivière et/ou de palus	30
Vignoble/Vigne (dont 3 évoquent châteaux)	28
Patrimoine bâti	15
Paysage de coteaux, vallonné (dont 4 évoquent vignoble)	8
Eglise du village	7
Bois, forêt	6
Tertre de Fronsac	5
Paysage agricole (prés, champs, friches)	4
Pont suspendu de Saint-Denis-de-Pile	3
Petit village fleuri	3
Petits hameaux pittoresques	2
Villages à flanc de coteaux	2
Parc Beaumale (mairie Saint-Denis-de-Pile)	2
Gravières	1
A89	1

N.B. : Une même personne peut citer plusieurs caractéristiques.

L'analyse de ce tableau souligne que, sur l'ensemble des habitants rencontrés, le paysage de la basse vallée de l'Isle est caractérisé surtout à travers les traits d'un paysage marqué par la rivière et sa zone humide (dans la basse plaine inondable), suivi de près par les caractéristiques d'un paysage viticole (sur les terrasses et coteaux). Ainsi, 30 locuteurs sur 50 évoquent le paysage de rivière et/ou de palus et 28 le paysage viticole. Au total, 30 personnes mentionnent au moins l'un de ces deux paysages et 14 personnes les deux conjointement.

En fait, seules 6 personnes ne qualifient pas ainsi le paysage de la basse vallée de l'Isle. Parmi ces 6 personnes, 3 évoquent tout de même le paysage de rivière et de palus comme celui qu'elles apprécient plus particulièrement. Un autre évoque les vignes non pas pour elles-mêmes, mais incluses dans un système de polyculture associant prés, champs, vignes, friches et bois. Leur lieu de résidence joue peu dans cette omission : 2 Fronsadais, 1 Billaudais, 1 Abzacais, 1 Dionysien, 1 habitant de la commune des Artigues-de-Lussac. 3 sont des femmes, 3 des hommes, toutes classes d'âge confondues. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, tous sont bien ancrés dans les lieux en question, originaires ou non, mais arrivés ou revenus depuis longtemps (au moins 25 ans).

Les 14 locuteurs qui ne mentionnent que la vigne non seulement habitent tous sur une commune viticole, mais résident aussi, pour la plupart, à proximité voire directement au milieu des vignes (9 à proximité et 5 au milieu).

Les 16 personnes qui ne mentionnent que le paysage humide vivent, pour la plupart, à proximité immédiate d'une zone humide. Il s'agit de 9 Billaudais sur 10 (commune située dans la basse plaine de l'Isle), de 4 habitants du bourg de Saint-Denis-de-Pile sur 5 (même situation), de 2 Abzacais sur 6 vivant sur le coteau mais ayant une vue sur la rivière et ses palus, d'1 Abzacais vivant près de la palus (au lieu-dit *Port du Mas*) et d'1 habitant de Savignac-sur-Isle

qui pêche tous les jours sur l'Isle.

En outre, d'une manière générale, les personnes qui citent ces deux paysages conjointement résident sur une commune où se rencontrent ces deux types de paysages (12 sur 14), à savoir Saint-Denis-de-Pile et Abzac. Le lieu de résidence semble donc influencer largement la caractérisation des paysages locaux. Le tableau n°38 ci-dessous en témoigne.

Tableau n°38 : Type de paysage mentionné par les habitants des quatre communes de la basse vallée de l'Isle

Type de paysage	Les Billaux	Fronsac	Abzac	St-Denis-de-Pile
Paysage de rivière et palus	10	1	10	8
Paysage viticole	1	4	12	9

Les Billaudais évoquent tous un paysage de rivière et de palus. En revanche, un seul de ces habitants mentionne également la caractéristique viticole de la basse vallée de l'Isle. Le fait que la commune des Billaux s'étende quasi exclusivement dans la basse plaine de l'Isle et qu'elle se caractérise de fait par un important secteur palustre en est la raison essentielle. A Fronsac, la situation est inversée. Les coteaux viticoles semblent « faire » davantage paysage. Il convient de souligner que toutes les personnes interrogées sur cette commune résident précisément sur le coteau viticole. Enfin, Abzacaïs et Dionysiens convoquent l'un et/ou l'autre de ces paysages de manière partagée. Ces deux communes offrent effectivement la possibilité d'observer ces deux types de paysages.

Après le paysage caractéristique d'un fond de vallée humide et celui résultant de la spécialisation viticole, le patrimoine bâti est évoqué par 22 personnes dont 15 désignent des éléments particuliers du bâti (écluse, pigeonnier, château non viticole) et 7 l'église du village.

Par ailleurs, la forme du relief ne joue finalement que pour 10 personnes sur 50 interrogées. Sont ici prises en considération celles qui évoquent explicitement la présence d'un paysage vallonné ou de coteaux marquant le paysage (8) et celles qui l'évoquent implicitement à travers l'allusion à la succession de villages à flancs de coteaux (2). Précisons que les 5 habitants mentionnant le Tertre de Fronsac signalent tous également explicitement un paysage vallonné ou la présence de coteaux. Force est de constater que le relief n'est jamais invoqué seul pour caractériser les paysages locaux. Il est toujours associé à d'autres éléments que ce soit le vignoble (il est question de coteaux et de terrasses viticoles) ou des éléments de bâti (villages à flancs de coteaux et château du Tertre de Fronsac).

Enfin, bois et forêt, à la différence des deux communes médocaines, ne qualifient pas vraiment le paysage de la basse vallée de l'Isle (6 mentions), même si l'évocation d'un paysage de zone humide caractéristique sous-entend son caractère boisé.

Cherchons à présent à mettre en évidence lesquels, de ces paysages locaux, sont susceptibles d'être « mis en vitrine » et s'ils sont finalement appréciés par les habitants.

2.2.2. ... à l'élection de « paysages vitrines »

Les « paysages vitrines » résultent d'une sélection de certaines caractéristiques paysagères qui sont supposées capables de promouvoir l'image, ici paysagère, d'un espace donné et qui gommant, de fait, l'éventuelle diversité des paysages locaux. La réduction de la diversité des paysages locaux à l'une ou quelques-unes de leurs caractéristiques, forme de processus synecdochique s'il en est, ne tient pas compte de la variété des préférences paysagères individuelles qui varient d'un corps social à l'autre et, plus encore, d'un individu à l'autre. Aussi arrive-t-il que certaines personnes, tout en mentionnant l'existence de ce paysage vitrine, avouent leur préférence pour d'autres caractéristiques paysagères. Ainsi, l'image paysagère sélectionnée pour sa capacité à représenter l'ensemble d'une communauté dans ses choix paysagers et qui est donc supposée faire l'unanimité, peut ne pas être personnellement appréciée par celui qui la mentionne malgré tout.

2.2.2.1. Le paysage viticole : un paysage à « célébrer » ?

Sur les quatre communes viticoles étudiées (Avensan, Fronsac, Abzac, Saint-Denis-de-Pile), le paysage viticole constitue, nous l'avons signalé, le paysage caractéristique le plus fréquemment cité par les habitants.

Il est vrai, tout d'abord, que l'aspect d'un vignoble ordonné et entretenu est plus « esthétique » et certainement plus « qualifiant » qu'un paysage forestier « abîmé » où les conséquences de la tempête demeurent encore aujourd'hui visibles. En outre, le vignoble participe d'un « patrimoine » (celui des vins de Bordeaux) reconnu socialement et culturellement du fait de la réputation « mondiale » du vin et, de fait, du vignoble qui le produit, qu'il soit médocain ou libournais. Les habitants ne peuvent donc faire l'impasse de l'évocation du paysage viticole, face visible d'un terroir de production de vins dont la notoriété dépasse les frontières nationales. D'ailleurs, certains Saint-Hélénais (non concernés par le paysage viticole) vont même jusqu'à mentionner le « Médoc viticole » comme ayant un plus grand intérêt paysager que « leur » Médoc forestier (enquêtes n°18 et 22, Sainte-Hélène).

Rappelons toutefois que, lorsqu'il est question de paysage viticole, certains éléments du paysage « font » plus paysage que d'autres. Les « *paysages de vignoble : c'est pas que les vignes, c'est surtout le vin et les châteaux* » explique cet habitant de la commune de Lalande-de-Pomerol (enquête n°20, basse vallée de l'Isle). Ainsi, le terme « vignoble » renvoie quasi systématiquement au patrimoine des châteaux. Une abzacaïse évoque, à ce titre, « *le vignoble et ses châteaux* » (enquête n°38, basse vallée de l'Isle, Abzac). Citons également cet Avensannais qui, pour commenter les clichés représentant deux châteaux (sont seulement présents sur la photographie des éléments de bâti), se contente d'énoncer : « *Nos vignobles...* » (enquête n°25, Avensan). En effet, la vigne, nous l'avons déjà souligné, « fait » moins paysage, aux yeux des habitants, que la qualité du patrimoine architectural lié à la filière viti-vinicole.

Lorsque seule la « vigne » est mentionnée dans le discours, elle est le plus souvent jugée de manière négative, en terme de monotonie. Dans la basse vallée de l'Isle, le paysage de vignes (quand la monotonie n'est pas rompue par un relief caractérisé par de « *jolis coteaux viticoles* » comme à Fronsac ; enquête n°16, basse vallée de l'Isle, Fronsac) est effectivement considéré comme un paysage monotone. Un tel sentiment peut être relevé dans de nombreux discours, bien que verbalisé de manières différentes. Très souvent, lorsque les vignes sont mentionnées, elles le sont avec une formulation qui, de manière consciente ou inconsciente de la part du locuteur, rappelle la répétition des pieds de vignes à l'infini et cette impression de

monotonie qui en résulte. « *Le paysage, ici, c'est les vignes et les vignes... beaucoup de vignes... Les vignes sont partout...* » commente une Dionysienne (enquête n°9, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Une autre caractérise un paysage avec « *des vignes, que des vignes...* » (enquête n°4, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Une troisième signale, elle aussi, « *de la vigne, de la vigne, de la vigne, même si je n'aime pas beaucoup ça...* » (enquête n°3, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Un Abzacais déplore, quant à lui, « *des vignes à perte de vue* » (enquête n°46, basse vallée de l'Isle, Abzac). Enfin, mentionnons, malgré son caractère anecdotique, la réduction, pour une personne interrogée, du paysage viticole à de simples « *piquets de vignes* ». L'utilisation d'un tel vocable sous-entend une représentation à la fois monotone et négative de ce type de paysage pour la personne interrogée qui précise d'ailleurs un peu plus tard dans la conversation qu'elle n'apprécie pas ce paysage. Elle avoue en effet préférer « *les bords de rivière, verdoyants et calmes, car c'est une échappatoire aux multiples piquets de vignes* » (enquête n°3, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). A Avensan, ce paysage jugé « *monotone* » (sur 8 avis, 5 sont défavorables) n'est pas non plus un spectacle apprécié par celui qui y vit. « *La vigne, c'est monotone, des rangs identiques à perte de vue...* » déclare une première Avensannaise (enquête n°7, Avensan). « *Ce qui est caractéristique ici ce sont les vignes. Mais il y en a trop. Je trouve ça plat et monotone...* » avoue une seconde (enquête n°1, Avensan). « *J'aime pas les vignes, c'est assez monotone* » souligne cette troisième (enquête n°17, Avensan). Ainsi, parmi les 26 Avensannais qui mentionnent la présence de vignes dans le paysage, 10 mentionnent en même temps les châteaux et/ou une vue particulière (le bourg entouré de vignes, le clocher au milieu des vignes, l'ancien moulin à vent entouré de vignes, etc.). Rappelons enfin que lorsqu'il s'agit de matérialiser ce paysage par la photographie, ce sont précisément ces châteaux et ces vues qui sont majoritairement photographiés (6 clichés présentant un château, 4 présentant une vue d'un élément du patrimoine bâti au milieu des vignes, contre 4 présentant la vigne seule).

Sans doute ces éléments de bâti dont la valeur patrimoniale est susceptible d'être remarquée et retenue par chacun de nous, donnent-ils l'image d'un paysage viticole moins « ordinaire » et pouvant faire l'objet d'une « mise en vitrine ». En effet, ces éléments du patrimoine bâti et plus particulièrement la figure emblématique du château expriment la qualité du paysage viticole aussi bien dans la représentation que sur le terrain. Le château, par exemple, dispose d'une réelle facilité et d'une incroyable puissance d'évocation dans la mesure où il retient l'attention et persiste dans le souvenir. On comprendra dès lors que, disposant de fait d'un tel pouvoir d'évocation, non seulement son image soit, sans doute inconsciemment, utilisée par nos « habitants photographes », mais que l'objet lui-même soit « mis en vitrine » par la communauté habitante afin de promouvoir la qualité d'un paysage à caractère viticole. Ainsi, la qualité paysagère du vignoble est associée à la qualité architecturale des châteaux, à l'occasion élargie, de manière métaphorique, à d'autres éléments du patrimoine bâti. Rappelons, à ce titre, que le vignoble médocain se visite en suivant la « *route des châteaux* ». A propos de cette fameuse « *route des châteaux* » du Médoc, le C.I.V.B. (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux), dans une plaquette⁵¹ destinée à promouvoir les « routes du vin » qui sillonnent le vignoble bordelais, évoque d'ailleurs, non pas des paysages de vignes à perte de vue, mais une « *mosaïque d'architectures spectaculaires* ».

⁵¹ Consultable en ligne (<http://www.vins-bordeaux.fr>)

Le paysage viticole relève donc d'un paysage vitrine – un paysage digne d'être montré –, mais pas n'importe quelle partie de ce paysage. En outre, si l'habitant le met en avant pour vanter son paysage ordinaire face au regard de l'autre, c'est plus pour l'imaginaire et le rêve qu'il suscite (« les vins de Bordeaux »). Au quotidien, ce paysage cultivé présente en revanche un caractère monotone (à l'exception du coteau viticole fronsadais) et suscite peu l'engouement de celui qui y « habite ». Le paysage viticole se « visite » davantage qu'il ne « s'habite ». Il est sans doute moins propice à développer une intimité paysagère au contact direct de la nature – contrairement à la forêt –, laquelle est très recherchée aujourd'hui dans ces lieux de vie ordinaires.

2.2.2.2. La question des sites à potentialités touristiques

Un site spécifique n'est signifié comme caractéristique des paysages locaux de manière conséquente par les habitants que s'il a valeur touristique réelle ou potentielle. A Avensan, prédomine le site de Saint-Raphaël, mentionné par 13 personnes. En comparaison, l'évocation des sites de Bronturon par 3 personnes et de Tiquetorte par 1 personne est plus anecdotique. Seul le Tertre de Fronsac est mentionné en tant que site à forte valeur paysagère et représentatif du paysage de la basse vallée de l'Isle (5 personnes). Soulignons l'absence d'évocation d'un quelconque site paysager particulier à Sainte-Hélène, si ce n'est une mention faite de l'étang de la Levade.

Au-delà des sites particuliers, certains éléments du petit patrimoine rural, à condition d'avoir été restaurés et mis en valeur, contribuent aux potentialités touristiques d'un paysage. Est alors « mis en vitrine » un patrimoine culturel et historique à visiter.

Enfin, force est de constater la tendance actuelle à la « touristification » des palus et de la rivière dans la basse vallée de l'Isle, plus modestement sans doute mais à l'image de zones humides célèbres comme la Grande Brière ou le marais poitevin par exemple. Des chemins de randonnée ont été réalisés à travers la palus dans les communes d'Abzac et des Billaux (cf. Photo n°A39). Le marais des Billaux est lui-même l'objet d'une fréquentation assidue



Photo n°A39 : Chemins de randonnée dans la Basse Vallée de l'Isle

depuis déjà un certain temps. La Rivière à Saint-Denis-de-Pile – nous l'avons déjà souligné – fait l'objet d'une mise en valeur touristique avec un centre d'exposition permanente sur l'eau, *la Maison de l'Isle*, et une péniche touristique, *La Fleur de l'Isle* (cf. Photo n°A40). Cette péniche permet aux visiteurs de descendre ou remonter la courbe des méandres de la rivière tout en observant



Photo n°A40 : «La Fleur de l'Isle», péniche touristique

le paysage des palus bocagères qui s'étendent de part et d'autre de son lit mineur. D'ailleurs, le logo de la commune de Saint-Denis-de-Pile (cf. Document n°9) exploite cette image. Il



Document n°9 : Logo de la commune de Saint-Denis-de-Pile

représente un 'S' de couleur bleu placé devant un 'D' coloré en vert qui, tout en évoquant les initiales du nom de la commune, ont pour vocation de signifier les méandres de l'Isle, principal cours d'eau « serpentant » à travers la dite commune, ainsi que la prédominance du « vert » (prairies bocagères et secteurs boisés). Un habitant nous le rappelle d'ailleurs au cours d'un entretien. Pour lui, les paysages les plus représentatifs de la basse vallée de l'Isle sont « *les paysages de bord de rivière. C'est l'Isle qui détermine les paysages ici. D'ailleurs le logo de la commune de Saint-Denis représente un S qui se veut signifier les méandres de l'Isle. Ça montre l'importance de la Rivière dans les paysages ici.* » (enquête n°15, Saint-Denis-de-Pile, basse vallée de l'Isle).

Cette « touristification » des zones humides par leur mise en valeur est sans doute ce vers quoi veut tendre, à terme, le maire d'Avensan avec la mise en œuvre récente d'une valorisation des bords de jalles, l'aménagement de chemins de randonnée qui les longent, mais aussi la restauration des anciens moulins qui s'égrainent le long de leur parcours (cf. Photo n°47). Doit-on conclure à une très prochaine et incontournable « mise en vitrine » de ces milieux humides jugés de qualité ? Sans doute, même si nous n'y sommes pas encore à Avensan. La mise en vitrine répond à une volonté de rendre visible à l'autre ce qui est digne d'être montré. Or, la mise en valeur de ces jalles s'accompagne ici précisément non seulement d'une « mise en accessibilité » par la réalisation de parcours de promenade, mais aussi et surtout d'une mise en valeur – et, inévitablement, d'une « mise en patrimoine » – des moulins qui la caractérisent tout au long de son cours.



Photo n°47 (enquête n°24, Avensan)

2.2.2.3. ...et la forêt dans tout ça ?

Une question se pose. Le vignoble est-il plus digne de « représenter » le paysage avensannais que la forêt, du fait de la reconnaissance et de la réputation « mondiale » du vin et du vignoble qui le produit, mais aussi du fait d'une forêt à valeur agronomique très limitée comme la pinède et très « abîmée » après la tempête de 1999 ? La forêt est-elle davantage ressentie comme un paysage propre à l'être-habitant et ne pouvant être apprécié à sa juste valeur que par celui qui y vit (et non l'autre, le touriste) ?

Si le paysage forestier est peu mentionné par les habitants de la basse vallée de l'Isle, il participe assez systématiquement de la caractérisation de leurs paysages locaux par les Médocains rencontrés. Il semble difficile de faire autrement. La forêt, rappelons-le, constitue 80% du territoire avensannais et 98% du territoire saint-hélénois. Les habitants reconnaissent qu'elle n'est pas en état, « abîmée », voire « détruite » par la tempête, mais apprécient le cadre de nature qu'elle leur offre.

Dans l'ensemble, le paysage forestier semble « préféré », par les Avensannais, au paysage viticole. Ainsi, une Avensannaise qui mentionne « la vigne et la forêt » comme paysage représentatif, explique: « j'aime la forêt pour me promener. La vigne, c'est monotone, des rangs identiques à perte de vue... » (enquête n°7, Avensan). Les habitants apprécient ce paysage pour son caractère reposant, ressourçant, calme, ludique (lieu de promenades) ou tout simplement par « amour » (sylviculteurs, amoureux de la nature).

La commune de Sainte-Hélène fait figure de cas particulier dans la mesure où la forêt y constitue la forme paysagère dominante. Le paysage forestier est donc majoritairement donné comme caractéristique du paysage communal. Seules deux locutrices omettent cette caractéristique paysagère. L'une d'entre elles présente toutefois la forêt comme un paysage intime, celui qu'elle aime personnellement. En fait, pour elle, ce paysage forestier ne peut pas « représenter » la commune. Si elle y est intimement attachée, elle le juge non digne d'intérêt au regard des autres, « ceux qui ne sont pas d'ici ». « Avant la tempête, la forêt de pins pouvait paraître monotone pour ceux qui ne sont pas d'ici. Mais pour moi c'est pas pareil. C'est source d'odeurs et de vie... » (enquête n°1, Sainte-Hélène). Dans ce cas, la forêt est explicitement verbalisée comme inintéressante pour les autres, mais fondamentale pour les habitants. En effet, le paysage forestier saint-hélénois semble majoritairement estimé puisque 19 locuteurs sur 28 disent l'apprécier particulièrement.

Finalement, si le paysage forestier, dans les communes où bois et forêts dominent, ne peut pas ne pas être signalé comme paysage caractéristique, il est moins susceptible d'être mis en vitrine que le paysage viticole et ce malgré le plus grand attachement que les habitants lui portent.

En conclusion et afin d'établir une distinction entre le paysage que les habitants jugent digne d'être montré et celui qu'ils apprécient de vivre au quotidien, citons l'exemple très évocateur du maire d'Avensan (entretien du 3 mai 2001). Personnellement, ce qu'il préfère « c'est la lande ». « Il s'agit de la lande classique, une forêt de pins plantée récemment à l'échelle humaine. Mais ce choix m'est peut-être plus personnel. [...] La lande, c'est un paysage plat, pas extraordinaire. Mais pour ceux qui l'aiment, y'a beaucoup de choses à y découvrir. La lande propose des endroits extraordinaires réservés à quelques privilégiés ». Parallèlement, s'il doit désigner le paysage caractéristique de sa commune, il se réfère à des éléments paysagers différents. Il évoque alors « l'airial de Saint-Raphaël, c'est un paysage typique de la haute lande. [...] La chapelle est une référence identitaire. Ce site est classé au deuxième inventaire

national. Y'a aussi tout le petit patrimoine rural comme les anciens lavoirs, qui ont donné leur nom à une route depuis une date récente, « la route du lavoir ». Et le ruisseau du Dèhès ou Jalle de Tiquetorte qui compte six ou sept moulins dont quatre sur la commune d'Avensan. Une mise en valeur est actuellement en cours avec la restauration de ces moulins et la mise en place bientôt achevée de chemins pédestres le long de la Jalle ». Ce discours est tout à fait caractéristique. Il distingue, dans le paysage ordinaire, d'une part, ce qui est identifiable et identifié comme susceptible de faire l'objet d'une mise en valeur notamment touristique. C'est ce qui est « mis en vitrine ». A Avensan, il s'agit de Saint-Raphaël, site classé et de l'ensemble du petit patrimoine rural. Il évoque également « *une tenue exceptionnelle du vignoble* », ce qui bien sûr n'est pas le cas de la forêt laquelle est toujours « *défigurée à cause de la tempête* ». Il distingue, d'autre part, ce qu'il préfère personnellement. Les paysages évoqués à cette occasion n'engagent que celui qui parle. Ce discours est d'autant plus intéressant, que ces propos sont ceux du maire de la commune. Or, ils confirment notre hypothèse selon laquelle il est possible de distinguer nettement ce qui, d'une part, va être mis en valeur dans le paysage (et ici, il y a bien une recherche de valorisation de certains éléments dont on juge qu'ils disposent d'une réelle valeur patrimoniale) et digne d'être montré (ici explicitement mis en avant par la municipalité) et ce qui, d'autre part, compte pour l'individu en tant que sujet dans sa relation quotidienne au paysage. Ce n'est plus au nom du maire qui fait acte de valorisation du patrimoine de sa commune que Claude Blanc parle, mais au nom du simple habitant qu'il est et qui s'éprouve dans une relation personnelle et quotidienne à son paysage. Ce qui importe alors dans le paysage, c'est la forêt qui est, dans son cas, synonyme d'une relation faite d'intimité entre l'être-au-monde et le monde-de-l'être. « *Mon paysage préféré, c'est la lande, j'aime y aller seul avec mon chien car j'y trouve mon intimité. C'est être avec la lande. Ça aide à réfléchir et ça permet aussi de s'y reposer. Je m'y sens bien, j'y flâne. J'y aime l'ambiance, l'atmosphère. J'y trouve une sécurisation de l'esprit. Je me retrouve avec moi-même* ». La forêt ici a valeur de « paysage intime », c'est ce qui fait « son » paysage pour l'être-habitant.

« Paysage vitrine » et « paysage intime » se placent donc sur des registres de discours et des niveaux d'appréciation paysagère différents. Toujours dans le but de vérifier l'hypothèse selon laquelle le locuteur n'évoque pas le même paysage dès lors qu'il le caractérise en son nom propre, examinons à présent ce que sont ses préférences paysagères. Ce sera l'occasion de mettre en évidence ce qui constitue précisément son « paysage intime » pour l'être-habitant.

2.3. Des préférences paysagères individuelles au « paysage intime » : pour un paysage à vivre

Nous souhaitons ici évoquer tout d'abord ce qui constitue leurs préférences paysagères pour les habitants rencontrés, pour montrer ensuite comment émerge de ces préférences individuelles ce que nous nommons le « paysage intime ».

2.3.1. Des préférences paysagères ...

Il s'agit de mettre en évidence les paysages qui comptent pour l'être-habitant. Singularisant sa relation personnelle au paysage, ils constituent ses préférences paysagères. Les tableaux (n°39, n°40 et n°41) ci-dessous répertorient les paysages personnellement appréciés par chacune des personnes interrogées. Notons que l'analyse de ces tableaux sera poursuivie dans le point suivant. Nous nous contenterons donc ici de n'en retenir que ce qui permet de vérifier notre hypothèse selon laquelle les paysages que les habitants disent préférer diffèrent, globalement, de

ceux jugés caractéristiques de l'espace de vie et, qui plus est, de ceux dignes d'être montrés.

Tableau n°39 : Tableau répertoriant les paysages personnellement appréciés par les Avensannais interrogés

Catégorie paysagère	Type de paysage apprécié	Nb de pers. concernées
Paysage résidentiel	Chez moi , ma maison, mon terrain, mon jardin, mon parc	14
	Vues depuis domicile	4
	Etendu à « mon » village (= hameau, village, lotissement)	4
	Chemin amenant vers chez soi, ou vers village des parents	3
Entité paysagère	Forêt/bois	10
Site particulier	Saint-Raphaël	8
	Bronturon (étang de pêche, gravières aménagées)	6
	Tiquetorte	4
	Jalle / bord de Jalle /chemin de la Jalle	3
	Le bourg	1
Elément de bâti	Le lavoir	4
	Château Citran	4
	Chapelle de Saint-Raphaël	2
	Moulin au Pont	1
Vues particulières	Vue du clocher au milieu des vignes (depuis <i>Romefort</i>)	4
	Vue du village entouré de vignes	2
	Vue horizon depuis le clocher de l'église	1
L'ailleurs (extérieur à la commune de résidence)	Paysage de vignes vallonné à Saint-Estèphe	1
	Océan	1

Tableau n°40 : Tableau répertoriant les paysages personnellement appréciés par les Saint-Hélénois interrogés

Catégorie paysagère	Type de paysage apprécié	Nb de pers. concernées
Paysage résidentiel	« Chez moi », ma maison, ici, ma garenne, ma propriété	17
	Vue depuis le domicile	2
	Etendu à « mon » village	2
	Chemin qui mène vers chez soi	1
Entité paysagère	Forêt/Bois (+ passe, piste routière/cyclable dans la forêt)	13
	Paysage de pins et de lande	1
Lieu particulier	Centre bourg	3
	Stade	3
	Etang de la Levade	2
	Aïrial (Bédillon – Grand Ludée)	2
	Lieux-dits pittoresques	1
	Parcours de santé	1
Elément de bâti	Maison originale	1
L'ailleurs (extérieur à la commune de résidence)	Paysage de dunes en bord de mer	1
	Océan/mer	1

A la lecture de ces deux tableaux, force est de constater que la hiérarchie qui était celle des paysages jugés représentatifs se trouve ici bouleversée. Deux faits y concourent principalement. Tout d'abord, ce que nous nommons le paysage résidentiel, à savoir des « bouts de paysage » compris au sein de l'espace résidentiel, prend place parmi les préférences paysagères, alors que, bien évidemment, il ne participe pas de la caractérisation des paysages locaux. C'est donc à ce niveau d'énonciation personnel que surgit le rôle du « chez soi » dans la sensibilité au paysage ordinaire et quotidien. Ensuite, la forêt se présente comme le second élément marquant des préférences paysagères. Elle détrône ainsi largement, à cette occasion, le paysage viticole avensannais pourtant considéré par les habitants comme le plus caractéristique des paysages locaux sur cette commune.

En fait, le paysage viticole ne constitue pas, en soi, un paysage personnellement apprécié. Lorsqu'il intervient, c'est uniquement au titre de quelques « jolies » vues qu'il propose lorsqu'un certain nombre de conditions sont réunies (moment de l'année, du jour, lieu particulier et angle de vue). Mais si quelques vues impliquant la vigne comptent pour l'être-habitant, le paysage viticole est rarement évoqué, en tant que tel, à vivre au quotidien. D'ailleurs, nous montrerons ultérieurement qu'il participe peu des raisons premières d'installation dans la commune pour la population néo-résidente. La forêt, quant à elle, y contribue davantage. Sans doute est-ce lié à son caractère plus « naturel » et à son apparence « sauvage » susceptible de satisfaire l'actuel besoin de nature qui caractérise notre société.

La forêt occupe, en effet, une place essentielle dans la sensibilité du « sujet habitant » à son ordinaire paysager. Elle se présente, après le lieu de résidence, comme le second élément constitutif des préférences paysagères. Une telle tendance apparaît clairement dans les deux communes médocaines. A Sainte-Hélène, 17 personnes mentionnent le lieu de résidence et 13 la forêt. A Avensan, cela concerne respectivement 14 et 10 personnes. Le paysage forestier, nous l'avons déjà souligné, correspond à une demande de nature de la part de la société actuelle. Selon une enquête de la SOFRES réalisée en octobre 2000, 90% des Français déclarent aimer la forêt, 80% la considèrent synonyme de détente et 76% s'y promènent au moins une fois dans l'année. Pour la majorité de la population, la forêt landaise véhicule « l'appel de la nature » (Larrat M., 2001, p.325).

Refait surface ici le rôle essentiel de la « campagne nature » précédemment démontré et qui prend forme à travers le paysage forestier. Ceci explique également d'ailleurs l'importance accordée par les Avensannais à des sites comme Bronturon et Saint-Raphaël lorsque, pour ce dernier, c'est son caractère boisé qui est évoqué (la garenne, boisement de feuillus principalement composé de chênes et principal objet du classement du site, est ainsi souvent citée). Ce qui compte, pour ces différents sites (Bronturon, Tiquetorte, à Avensan et Bédillon, la Levade à Sainte-Hélène), c'est l'ambiance « naturelle » qu'ils évoquent pour ceux qui les fréquentent.

Quant au cas de la basse vallée de l'Isle (cf. Tableau n°41), il souligne, de la même manière que les deux communes médocaines, des préférences paysagères essentiellement axées autour d'un « paysage nature », ici le paysage de rivière et palus (cité par 22 personnes), et d'un paysage résidentiel (cité par 15 personnes). Une différence demeure entre ces deux terrains d'étude cependant. A l'inverse de ce qui a été observé dans les deux communes médocaines, le paysage résidentiel arrive en seconde position derrière le paysage de rivière et de palus dans la basse vallée de l'Isle. Il convient toutefois de nuancer cette divergence. Dans la basse vallée de l'Isle, les enquêtes ont été réalisées dans le courant de l'année 2000 et correspondent à la première phase de notre recherche. Or, nous n'avons pas mesuré, au préalable, « l'ampleur » de la place occupée par l'espace résidentiel dans la représentation habitante du paysage ordinaire. Aussi avons-nous peut-être été moins réceptive à certaines allusions du locuteur qui auraient mérité une demande de complément d'information. En outre, les enquêtes y ont été réalisées sur la base d'un questionnaire, certes ouvert et conduit plus ou moins librement par l'enquêteur. Mais le locuteur s'est peut-être senti moins libre dans son discours et l'enquêteur un peu trop « collé » à son questionnaire. Aussi convient-il de ne pas accorder trop d'importance à cette différence entre les deux terrains médocains et libournais.

Tableau n°41 : Tableau répertoriant les paysages personnellement appréciés par les habitants interrogés dans la basse vallée de l'Isle

Catégorie paysagère	Type de paysage apprécié	Nb de pers. concernées
Entité paysagère	Paysage de rivière et palus	22
	Forêt	4
	Terrasses et coteaux	3
Paysage résidentiel	Ma propriété, mon jardin, mon parc, mon camping, mes terres	15
	Vues depuis le domicile	4
	Etendu à mon hameau, lieu-dit, village	3
Vue particulière	Vues sur la vallée depuis hauteurs (coteaux, Tertre de Fronsac)	3
	Vues sur les coteaux	2
Lieu particulier	Butte de Bonzac	4
	Le bourg ou village	4
	Tertre de Fronsac	3
	Lieux-dits pittoresques	3
	Jardin public de Saint-Denis-de-Pile	2
	Etang de Barraud	1
Elément de bâti	Lavoirs, pigeonnier, écluse	4
L'ailleurs (extérieur à la basse vallée de l'Isle)	Saint-Emilion, Branne, vallée de la Dordogne	3

Il reste que, dans la basse vallée de l'Isle, le rôle du « paysage nature » et celui du paysage résidentiel sont confirmés. Ils constituent les composantes essentielles du paysage tel qu'il est particulièrement apprécié par l'être-habitant dans ses lieux de vie ordinaires et quotidiens. Enfin, de manière encore plus marquée que pour les Avensannais, le vignoble disparaît des préférences paysagères des habitants de la basse vallée de l'Isle, alors qu'il constituait en grande partie le « paysage vitrine ».

Les préférences paysagères conduisent donc le plus souvent l'être-habitant à signifier comme paysage des lieux liés à la fonction résidentielle ou liés à des pratiques de loisirs et, plus particulièrement, des lieux de promenade. Citons, à ce titre, le site de Saint-Raphaël et sa garenne, la piste cyclable au milieu de la pinède, l'étang de Bronturon, le marais des Billaux, les pistes et chemins qui parcourent palus, bois et forêts. Ces lieux de nature constitués en lieux de promenade balisent l'espace de vie, donnent à « rencontrer » du paysage, sont le support d'un rapport sensible au monde. « Ils relie l'habitant à la terre, car ces lieux ne sont pas virtuels mais enracinés dans la vie et la durée », nous dit Pierre Donadieu (1998, p.111). Or, une pratique quotidienne et/ou spécifique de ces lieux peut précisément aboutir à l'émergence d'une véritable « intimité » paysagère.

2.3.2. ...à l'émergence d'un « paysage intime »

Parmi les paysages que le locuteur dit préférer, il en est certains auxquels il est profondément attaché. Produit d'une relation affective intense, voire quasi fusionnelle, entre l'être-habitant et ses lieux de vie ordinaires, émerge effectivement ce que nous nommons le « paysage intime ». Un très grand attachement sentimental, inhérent à un vécu ou à une pratique particulière par rapport à certains lieux, se présente comme le principal facteur d'édification d'un paysage intime.

C'est principalement à travers le paysage résidentiel que le paysage intime va se révéler. En effet, il constitue, par excellence, « son » paysage pour l'être-habitant. Le « chez soi » demeure ainsi le paysage d'une seule personne, voire d'un nombre réduit de personnes, celles susceptibles de résider dans le lieu en question.

Ce que nous nommons paysage résidentiel est représenté à différents niveaux. Il s'agit majoritairement du « chez soi », à savoir tout ce qui est constitutif de la propriété dont participent principalement la maison et son jardin. Mais il s'étend parfois au-delà des limites de la propriété personnelle soit pour inclure le lieu-dit, hameau, village – en fonction de la toponymie et des petits « arrangements » langagiers locaux –, soit pour y associer des vues particulières dont le sujet bénéficie depuis son domicile mais qui s'ouvre sur l'extérieur. Il peut enfin prendre la forme d'un « cheminement » (pour 3 personnes), que nous entendons comme le chemin, la route, l'itinéraire qui conduisent le sujet « chez lui ». L'emboîtement de ces différents niveaux qui constituent le paysage résidentiel et, plus largement, le paysage ordinaire se trouve précisément au cœur du propos qui constitue le point suivant.

Notons que le discours autour de ce paysage intime suscite en général une forme de possession. Sont certes évoqués « *MA maison, MES terres, MES bois* » (enquête n°2, Avensan), « *MON entrée, MA grange, MA prairie, derrière la maison, MA maison* » (enquête n°24, Avensan), « *MA maison, MON jardin, MES chevaux sur MON pré* » (enquête n°21, Avensan), « *MA propriété* » (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile), pour définir ce qui se présente comme des biens personnels. Mais sont également mentionnés « *MON village* » (enquête n°3, Sainte-Hélène), « *MON lieu-dit* » (enquête n°5, basse vallée de l'Isle

Saint-Denis-de-Pile), « *MON bord de Jalle* » (enquête n°9, Avensan), « *MA forêt* » (enquête n°28, Avensan) qui ne constituent pas des biens personnels mais qui relèvent d'une forme d'appropriation, verbale et représentée. Citons les propos de ce Saint-Hélénois qui proposent la version paroxystique de cette forme de possession. Voici le commentaire qu'il propose d'un cliché qu'il a réalisé pour illustrer le thème du paysage intime : « *une photo de MA maison... qui n'est pas la mienne, d'ailleurs... Maintenant elle est rénovée. Avant dans ma jeunesse elle était en ruines... J'y jouais à la pelote... Cette maison, je l'aime parce qu'elle est bizarre... Maintenant elle est très belle car elle est retapée... C'est une évocation sentimentale... J'y ai beaucoup traîné pendant ma jeunesse...* » (enquête n°4, Sainte-Hélène; cf. Photo n°48). Cette maison est en fait une bâtisse qui se trouve dans le centre-bourg de Sainte-Hélène et qui ne lui appartient qu'autant



Photo n°48 (enquête n°4, Sainte-Hélène)

qu'un paysage puisse appartenir à quelqu'un (aucun lien avec la propriété au sens juridique). La possession exprime, à notre sens, l'intensité de l'attachement purement affectif du sujet à la matérialité ou au lieu qui fait alors paysage. Dans une société fortement marquée par l'individualisme, voire l'*individuation* – que traduisent plongée dans *soi*, fuite vers *soi* et repli sur soi –, l'émergence d'un paysage intime doit être comprise comme un acte de construction identitaire du sujet. Sur ce point également, nous reviendrons dans le chapitre suivant.

C'est aussi un puissant lien affectif qui lie précisément le sujet à certains lieux extérieurs, cette fois, à l'espace résidentiel. Ainsi, si la chapelle de Saint-Raphaël est mentionnée par deux Avensannais, c'est précisément pour l'intensité affective de l'émotion qu'elle leur procure. « *La chapelle de Saint-Raphaël, en plus du patrimoine qu'elle représente, je m'y suis mariée, ça me tient à cœur* » avoue la première (enquête n°30, Avensan). Pour le second, plus pudique, « *la chapelle, c'est le lieu de naissance de Pey Berland, archevêque de Bordeaux au XIV^e siècle. C'est aussi mon lieu de naissance...* » (enquête n°28, Avensan). Au-delà d'un anachronisme certain (la chapelle actuelle serait beaucoup plus récente, reconstruite au début du XX^e siècle après un incendie), ces deux exemples illustrent comment un puissant lien affectif est à l'origine de l'édification de certains lieux en paysage intime.

Touchant à l'intimité de l'être, il est probable que nous n'ayons pas atteint, à chaque rencontre, l'intimité de la personne ayant accepté l'entretien. Certaines ont vraisemblablement davantage donné en partage – *extimé*⁵² – leur intimité que d'autres. Les conditions de la rencontre jouent considérablement. Le rapport enquêté enquêteur tout autant. C'est d'ailleurs sans doute cela qui fait toute la différence entre les discours recueillis dans la basse vallée de l'Isle et ceux obtenus dans les deux communes médocaines. Dans tous les cas, ce vécu paysager intime se présente comme un fait que nous ne pouvons ignorer, ni minimiser, pour une compréhension maximale des mécanismes qui régissent la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager.

En conclusion, c'est au sein d'espaces pratiqués, voire au sein même de l'espace résidentiel, que s'inscrivent les préférences paysagères ordinaires. Parfois même, lorsque se développe un lien affectif puissant entre les lieux et le sujet, se constitue véritablement un paysage « intime ». Ce paysage intime, « fantasmé », répond à la sensibilité propre d'« un » individu et se détache des schémas collectifs d'appréciation paysagère. En fait, le paysage, aussi ordinaire soit-il, joue un rôle essentiel pour l'être-habitant dans sa quête (pas toujours conscientisée) d'une relation d'intimité avec les lieux qui font sa vie quotidienne.

Si l'émergence d'un paysage intime se détache complètement des schémas collectifs d'appréciation paysagère qui conduisent à l'élection d'un paysage vitrine, sa verbalisation suppose en outre, de la part du locuteur, un registre de discours différent. Il est ici question du niveau d'énonciation par rapport auquel le locuteur se positionne. Lorsque l'individu met en avant le paysage vitrine, il exprime les choix paysagers de l'ensemble de la communauté habitante. En revanche, évoquer le paysage intime implique de la part du sujet de livrer une partie de lui-même, de s'exprimer en son propre nom. Si le premier niveau d'énonciation en appelle au « on », le second se réfère au « je ». Dans de telles conditions, il n'est pas nécessairement fait référence au(x) même(s) paysage(s).

⁵² Si nous considérons le paysage intime comme l'« En Soi », l'*extime* relève d'une extériorisation de cet « En Soi » que l'on donne à partager à l'Autre. L'occasion nous sera donnée ultérieurement de développer davantage cette dimension.

En fait, positionnement du locuteur et paysage de référence diffèrent en fonction de la place attribuée à l'altérité. La caractérisation d'un « paysage vitrine » répond à la nécessité, pour l'habitant, de faire face au regard de l'autre. De fait, ce qui compte, c'est ce qui est le plus digne d'intérêt paysager, ce qui a valeur de paysage de qualité, en général ce qui est le moins « ordinaire ». En revanche, à l'échelle du paysage intime, disparaît cette notion d'altérité. Ainsi, ce qui constitue « son » paysage relève de ce qu'il y a de plus quotidien pour l'être-habitant, lequel revendique le paysage non plus dans un rapport à l'autre mais dans un rapport à lui-même. Or, dans cette situation de confrontation de l'être-au-monde et du monde-de-l'être, importe seulement le rôle de la pratique ordinaire et du vécu quotidien.

C'est dans ce dernier contexte qu'émerge en tant que paysage intime, nous l'évoquions, ce que nous nommons le paysage résidentiel. L'analyse de ce qui constitue précisément ce dernier, menée dans le point suivant, nous plonge au cœur de la relation paysagère la plus intime de l'être-au-monde au monde-de-l'être.

3. Le paysage ordinaire dans les limites de l'espace résidentiel

Nous l'avons montré, le paysage ordinaire peut s'éprouver dans une relation à ce point quotidienne et familière, voire intime, qu'il arrive fréquemment qu'il prenne corps au sein même de l'espace résidentiel. Ainsi, nombreuses sont les personnes interrogées qui considèrent leur lieu de résidence en tant que paysage.

Plusieurs raisons sont à mettre au compte de cette élection du lieu de résidence en tant que paysage, même ordinaire. Evoquons, en premier lieu, la surabondance des références paysagères qui aboutit à une nécessité, pour l'individu, d'identifier un paysage connu (plutôt que simplement « reconnu »), souvent proche de lui, et à travers lequel il puisse se reconnaître. Nous proposons ici d'établir un parallèle avec deux des trois « figures de l'excès » à partir desquelles Marc Augé (1992, p.55) définit la situation de « surmodernité » qui caractérise notre société occidentale et contemporaine – à savoir la surabondance événementielle⁵³, la surabondance spatiale et l'individualisation des références –. Ce que nous nommons la surabondance des références paysagères se présente comme la résultante de la « surabondance spatiale » telle que la signifie Marc Augé (1992, p.44-49). Il présente, en effet, la « surabondance spatiale » comme excès d'espace et, corrélativement, rétrécissement de la planète, désormais entièrement connue et *a priori* accessible, directement ou indirectement. Ce déplacement des paramètres spatiaux s'exprime dans les changements d'échelle (non seulement au regard de la conquête spatiale, mais aussi au regard de la spectaculaire accélération des moyens de transport) et dans la multiplication des références imagées et imaginaires dont chacun dispose parfois même sans quitter sa propre demeure. Dans ce monde où les limites du connu sont toujours repoussées et où chacun peut profiter *in situ* (par des voyages) ou *in visu* (par les médias et Internet) de tous les paysages les plus remarquables que recèlent la Terre, on assiste à un accroissement considérable de la valeur accordée aux paysages les plus proches, aussi banals soient-ils. Il est en effet probable que, noyé par l'infinie quantité des références paysagères qui lui sont désormais accessibles (la technologie actuelle permet même d'accéder à des paysages extra-terrestres), l'individu éprouve le besoin de se rattacher à ce qui lui est proche, un proche auquel il peut directement et aisément s'identifier. Pierre Donadieu l'a bien compris lorsqu'il souligne que « l'individu qui habite l'archipel planétaire orbite désormais autour de sa maison, de son appartement » (Donadieu P., 1998, p.81).

Dans ce monde voué au « démesurable » (multiplication des monstres architecturaux, recherche permanente de l'expérience paysagère la plus exceptionnelle) et marqué par la « déspatialisation » (tout lieu est désormais directement ou indirectement accessible), l'individu s'attache donc à ce qui fait son quotidien, son *Hic et Nunc*, le qualifie et lui accorde des valeurs dont participent la qualification et les valeurs paysagères.

La qualification paysagère du lieu de résidence répond, en second lieu, à une évolution sociétale marquée par une individualisation de plus en plus poussée qui se traduit, au niveau du sujet, par un besoin accru d'identifier et de s'identifier à un paysage qui lui est particulier, qui le singularise. S'il est question de positionnement du sujet dans le jeu qui oppose la sphère du public et la sphère du privé et qui se traduit par une négligence de la première et un intérêt accru

⁵³ La surabondance événementielle est celle des trois figures à laquelle nous ne ferons pas, pour l'instant, référence. Précisons, à titre informatif, que la « surabondance événementielle du monde contemporain » correspond à la multiplication considérable et rapide des événements qui caractérise ce que Marc Augé considère comme une accélération de l'histoire. Or, chacun y a accès du fait de la surabondance de notre information et des interdépendances consécutives au développement d'un « système-monde » (Augé M., 1992, pp.40-43).

pour la seconde, il est aussi question d'« individualisation des références » ainsi que l'évoque Marc Augé. Il fait en effet le constat d'un « statut renouvelé de l'individu dans nos sociétés » (1992, p.54), caractérisé par un retour de la « figure de l'ego », tant par la place que le sujet s'attribue par rapport aux autres (centrage sur l'identité en regard de l'altérité), que par l'intérêt qu'il convient de lui porter pour quiconque cherche à comprendre et analyser le fonctionnement de la société actuelle. Or, la grande place accordée au paysage résidentiel relève, à notre sens, de cette individualisation croissante des formes de relation à l'espace et aux autres que traduit ici la forme des relations paysagères.

Ainsi soumis à des échelles de références paysagères articulées entre local et mondial qui le dépassent, coincé entre universalisme et enracinement, et enfin marqué par le besoin de se constituer en tant qu'entité, singulière et autonome, à la fois nommée face aux autres et inscrite dans l'espace, l'individu prête une attention accrue au paysage qui constitue son quotidien, qui lui est à la fois le plus proche et le plus particulier. C'est dans ce contexte qu'émerge ce que nous nommons le paysage du « chez soi ».

Il trouve ses limites au sein même de l'espace résidentiel d'un individu (maison, jardin, dépendances bâties, cultivées ou jardinées), éventuellement élargi aux vues dont il peut disposer sur l'extérieur et parfois même étendu au hameau, au village, au quartier au sein duquel se situe son domicile ou au chemin qui y mène⁵⁴. Un peu à la manière des « coquilles de l'homme » de Moles et Rohmer (1978, 1998), le paysage résidentiel semble donc constitué de ces différents niveaux susceptibles de s'emboîter.

L'analyse des enquêtes photographiques réalisées dans les deux communes médocaines nous permet de le vérifier. Le paysage résidentiel a, en effet, fait l'objet de nombreux clichés. Les 10 Avensannais s'étant prêtés au jeu de l'enquête photographique (ce qui représente 34 clichés) ainsi que 7 Saint-Hélénois sur 10 (soit 18 clichés dont un est proposé en version panoramique) ont ainsi réalisé au moins une photographie de paysage ayant un rapport avec leur domicile. Le tableau n°42 présenté ci-dessous répertorie, pour l'ensemble des deux communes médocaines, puis pour chacune d'entre elles, les différents clichés en fonction de la situation spatiale de l'objet photographié par rapport au lieu de résidence : s'il se situe « chez moi », s'il s'agit de vues depuis « chez moi » ou du paysage près/autour de « chez moi ».

⁵⁴ Il s'agit essentiellement, pour les personnes interrogées, de leur résidence principale, laquelle se situe précisément au sein de la commune sélectionnée comme terrain d'étude. En effet, aucun locuteur n'a signifié un attachement au paysage d'un lieu de résidence qui ne serait pas son lieu de résidence principal et/ou qui se situerait en dehors de la commune en question. Il eut pourtant été possible de rencontrer une telle situation notamment dans le cas de personnes inscrites dans un système de multi résidence (double résidence ; résidences principale/secondaire ; résidences personnelle/familiale ; résidence personnelle/résidence de son compagnon ou de sa compagne, etc.). Soulignons néanmoins l'existence de quelques rares cas où le locuteur a témoigné un attachement au paysage résidentiel de son enfance, paysage qui lui est encore quotidiennement accessible et qui participe de fait de son ordinaire paysager (nous y reviendrons à la fin de ce troisième point).

Tableau n°42 : Clichés ayant un rapport avec le paysage exprimé comme « chez moi » dans les deux communes médocaines

Photographies centrées sur	Nb clichés	Nb pers. concernées	Par commune	Nb clichés	Nb pers. concernées
« Chez moi » (un élément ou l'ensemble de la propriété)	27	12/17	Avensan	15	8/10
			Sainte-Hélène	12	4/7
Vues extérieures depuis « chez moi »	12	4/17	Avensan	7	4/10
			Sainte-Hélène	5	3/7
Le paysage autour/près de « chez moi »	10	5/17	Avensan	9	4/10
			Sainte-Hélène	1	1/7
Autres cas*	3	1/10	Avensan	3	1/10
			Sainte-Hélène	-	0/7

* : La catégorie « Autres cas » concerne trois des clichés réalisés par un Avensannais dont l'un le représente au milieu de « ses » poules dans « son » poulailler et les deux autres représentent la maison d'un Autre et la piscine attenante qui ont été construites sur « son » terrain qu'il a été obligé de vendre.

Au regard de ce tableau, une première remarque s'impose. Les objets photographiés par les habitants confirment l'existence de différents périmètres d'extension du paysage résidentiel. L'« objet paysager » photographié est aussi bien compris dans l'enceinte même de la propriété du sujet que situé au-delà – en général directement « autour » –. Sont donc pris en considération aussi bien le paysage du « dedans » que celui du « dehors », que ce dernier soit considéré comme un accès à l'extérieur depuis l'intérieur ou au contraire comme un accès à l'intérieur depuis l'extérieur (considération que nous préciserons ultérieurement).

Mais ce tableau appelle à une seconde remarque. L'enceinte même de ce qui constitue le domicile se présente comme le principal niveau susceptible de comporter un ou plusieurs objets paysagers photographiés par les habitants. Il totalise la moitié des clichés ici répertoriés, à savoir 27 sur 54. A titre de comparaison, les « vues paysagères » extérieures dont l'habitant peut disposer depuis son domicile n'arrivent qu'en seconde position (avec 12 clichés sur 54), suivi du paysage « situé autour/près » du domicile (avec 10 clichés sur 54). Précisons de plus que, d'une manière générale, un même individu peut avoir illustré son paysage résidentiel à plusieurs de ces niveaux.

Ces éléments introductifs formulés, il convient à présent de les approfondir en précisant ce que sont les objets photographiés à ces différents niveaux constitutifs du paysage résidentiel ainsi que la logique selon laquelle ces derniers s'articulent pour l'être-habitant. L'analyse qui suit est précisément structurée selon cette logique d'emboîtement : le paysage « chez soi » et le paysage autour/près de « chez soi » (à savoir les vues sur le paysage extérieur et les extériorités englobantes).

3.1. Qualification paysagère du « chez soi » par l'être-habitant : le rôle du jardin

« Quand on voit que les gens quittent la ville pour venir s'installer à la campagne, c'est qu'il y a une volonté d'avoir du paysage. D'ailleurs, on voit qu'ils essaient d'aménager au mieux leur jardin. »

(enquête n°24, basse vallée de l'Isle)

Si le « chez soi » est le plus souvent entendu comme l'espace du « dedans » – l'« espace refuge » clos par des murs et couvert par un toit (l'habitation) –, il peut également être étendu à l'espace du dehors (ce qu'il y a au-delà de la porte) qui prolonge immédiatement ce dedans. L'intégration au « chez soi » de ce « dehors » immédiat résulte d'une forme d'appropriation de l'abord.

Au-delà de l'appropriation juridique éventuelle (l'habitant est propriétaire) ou légitimée (l'habitant est locataire), il s'agit d'une appropriation à la fois visuelle et affective des abords du dedans participant du dehors. En ce qui concerne l'habitat individuel et qui plus est pavillonnaire (maison avec jardin), ceci est d'autant plus marqué que la discontinuité entre dedans et dehors est moins forte. L'abord y est en effet travaillé, domestiqué, par l'habitant qui aménage son jardin comme il l'entend. Le dehors fait alors partie du « chez soi » (sorte de « dehors en dedans »), à la différence d'un appartement en ville qui donne sur un extérieur non pas privé mais public ou, au moins, collectif (cas d'une résidence collective avec jardin privé commun). En fait, la rupture entre le dedans et le dehors, dans le cas de la maison individuelle avec jardin privé, est atténuée par l'appropriation de ce qui est à l'extérieur (le jardin) et son intégration à ce qui constitue le « chez soi ». Le jardin crée, en quelque sorte, un sentiment de proximité entre le dehors et le dedans, fait advenir « dedans » le dehors. Anne Cauquelin évoque une « proximité charnelle du jardin » (2005, p.12). C'est alors la clôture qui, lorsqu'elle existe, délimite l'espace privé et marque le plus souvent matériellement la limite du « chez soi ». « Elle définit le jardin comme un « dedans » » (Cauquelin A., 2005, p.18).

Est ainsi constitutif du « chez soi » ce que nos habitants photographes nomment « ma maison », à savoir l'habitation et son jardin, auquel ils l'associent toujours, que ce soit nommément ou non. Le jardin est ici entendu au sens large comme l'ensemble du terrain, en général clos, qui entoure l'habitation (une maison individuelle) et la circonscrit, qu'il soit propriété de l'habitant ou simplement loué, et quelles que soient sa vocation et la forme paysagère qu'il présente : « figure » de jardin paysager, jardin potager, pelouse, pré ou prairie, garenne, mais aussi bâtiments annexes au principal comme une grange ou une écurie ou encore installations nécessaires à certaines formes d'élevage d'autoconsommation comme un poulailler ou un rucher.

Nous émettons l'hypothèse que le mode d'habiter associé à la maison individuelle, notamment sous la forme pavillonnaire qui se développe dans ces campagnes en voie de périurbanisation, implique de manière quasi systématique une expérience paysagère particulière dont participent la présence, la forme et la valeur du jardin. En fait, la maison avec jardin semble « ouvrir » l'espace résidentiel au paysage. Le jardin est en effet à la fois paysage du dedans (« chez soi ») et espace transitionnel vers « le » paysage du dehors (autour de « chez soi »). La vérification de cette hypothèse est précisément l'objet de la démonstration à suivre.

3.1.1. Ce que montrent les clichés du paysage « chez soi »

Le tableau introductif (Tableau n°42, « Clichés ayant un rapport avec le paysage exprimé comme « chez soi » dans les deux communes médocaines ») répertorie 27 clichés réalisés par les habitants photographes illustrant ce qu'ils expriment comme le paysage « chez eux ». Nous proposons ici une analyse des éléments paysagers photographiés.

Soulignons tout d'abord que l'ensemble des clichés, deux exceptés, illustrent l'extérieur de la maison. Les deux seuls clichés, d'ailleurs réalisés par la même personne, dont l'objet photographié se situe à l'intérieur d'une maison ont en fait un rapport avec la passion du locuteur, à savoir la chasse. L'un représente ses fusils de chasse et l'autre le tableau d'une bécasse, biais pour évoquer sans doute le paysage du « dehors » qui entoure ou « englobe ».

10 clichés ont été réalisés par 8 habitants afin de présenter ce qu'ils nomment leur « maison ». Pour la plupart, ces clichés proposent un angle de vue dont la maison ne constitue pas le centre. Que la maison soit photographiée dans son ensemble ou bien seulement en partie, elle est généralement prise de loin et représentée dans son contexte « paysager », c'est-à-dire au milieu du jardin, de la propriété. En outre, l'ensemble de ces clichés de « maison » ont été soit réalisés depuis un point de vue situé au sein même de la propriété (5 clichés pris depuis le jardin : cf. planche photo n°1 : Photos n°51, n°52, n°53, n°54 et n°55) soit présentés à partir d'un point de vue extérieur (5 clichés pris depuis la route : cf. Photos n°56, n°57, n°58, n°59 et n°60) pour bénéficier en général d'un champ de vision plus large⁵⁵.

Seuls deux clichés s'avèrent principalement centrés sur la maison du locuteur, laquelle occupe l'épreuve sur toute sa largeur (cf. planche photo n°1 : Photos n°52 et n°55). Mais, paradoxalement, les discours associés à ces deux clichés ne sont pas axés sur la maison. Le commentaire du premier décrit l'intérêt du locuteur pour le paysage forestier qui entoure sa maison, paysage qui n'est pas du tout représenté sur le cliché en question. Précisons, en outre, que ce cliché n'a pas été réalisé par le locuteur au moment de l'enquête, mais est extrait de son album personnel. Il propose un angle de vue sur la maison qui n'est désormais plus possible dans la mesure où il a, depuis, construit une clôture. Le second cliché constitue l'un des deux clichés qu'une même personne a réalisés pour représenter l'ensemble de sa propriété selon une symétrie depuis un point de vue central (cf. Photos n°49 et n°50). Dans le cas en question, le photographe s'est positionné au milieu de sa propriété et a réalisé deux clichés pour représenter



Photo n°49 (enquête n°9, Sainte-Hélène)



Photo n°50 (enquête n°9, Sainte-Hélène)

⁵⁵ Rappelons que la prise de vue était contrainte par la focale fixe de l'appareil photographique jetable qui avait été distribué pour la réalisation de ces enquêtes photographiques.

Planche photo n°1 : clichés des maisons



Photo n°55(enquête n°9, Sainte-Hélène)



Photo n°52 (enquête n°30, Avensan)



Photo n°51 (enquête n°21, Avensan)



Photo n°54 (enquête n°6, Sainte-Hélène)



Photo n°53 (enquête n°3, Sainte-Hélène)



Photo n°57 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°58 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°56 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°59 (enquête n°26, Avensan)



Photo n°60 (enquête n°3, Sainte-Hélène)

Planche photo n°2 : clichés des jardins



Photo n°65 (enquête n°21, Avensan)



Photo n°62 (enquête n°21, Avensan)



Photo n°71 (enquête n°21, Avensan)



Photo n°70 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°77 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°66 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°72 (enquête n°5, Sainte-Hélène)



Photo n°64 (enquête n°5, Sainte-Hélène)



Photo n°63 (enquête n°5, Sainte-Hélène)



Photo n°73 (enquête n°5, Sainte-Hélène)



Photo n°74 (enquête n°5, Sainte-Hélène)

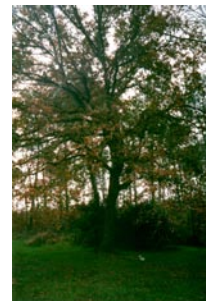


Photo n°69 (enquête n°6, Sainte-Hélène)



Photo n°75 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°61 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°76 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°67 (enquête n°9, Sainte-Hélène)



Photo n°68 (enquête n°3, Sainte-Hélène)

ce qu'il y avait de part et d'autre de lui : un cliché de sa maison au nord et un cliché du pré avec son cheval au sud. Une telle représentation photographique de son paysage familial lui permet d'embrasser l'ensemble du « chez moi » et ses composantes séparément.

17 clichés représentent les différentes composantes du jardin, du végétal au bâti. Sur les 17 clichés, 10 soulignent la dimension végétalisée du jardin, qu'elle relève du « *parc* » arboré (cf. *planche photo n°2 : Photo n°61*) et/ou fleuri (cf. *planche photo n°2 : Photo n°62*), qu'elle soit garenne (cf. *planche photo n°2 : Photos n°63 et n°64*) ou encore prairie ou pré entretenu(e) avec ou sans chevaux (cf. *planche photo n°2 : Photos n°65, n°66 et n°67*). Ensuite, 2 clichés identifient un élément végétal particulier du jardin, ici un arbre, auquel le locuteur est plus particulièrement attaché (cf. *planche photo n°2 : Photos n°68 et n°69*). Enfin, 5 clichés représentent quant à eux un élément de bâti, qu'il s'agisse d'un bâtiment annexe au principal: grange (cf. *planche photo n°2 : Photo n°70*), écurie (cf. *planche photo n°2 : Photo n°71*), bergerie (cf. *planche photo n°2 : Photos n°72, n°73 et n°74*), d'une installation apicole (cf. *planche photo n°2 : Photos n°75 et n°76*) ou du portail et de l'allée constituant l'entrée de la maison (cf. *planche photo n°2 : Photo n°77*). Chacun de ces éléments étant toujours photographié de l'intérieur de la propriété.

Au-delà des photographies, que nous disent les discours sur le jardin ?

3.1.2. Au-delà des photographies, les discours sur le jardin....

« Se faire son jardin, c'est faire du paysage »

(enquête n°27, Sainte-Hélène)

La quantité de ces clichés de jardin, présentés ci-dessus, souligne tout d'abord le rôle que celui-ci joue dans l'ordinaire paysager de l'être-habitant. Un tel constat corrobore l'idée d'un véritable engouement des Français pour le jardin individuel développée par certains auteurs (Cauquelin A., 2005 ; Donadieu P., 2002 ; Dubost F., 1997, etc.). La variété des composantes du jardin photographiées suggère ensuite qu'il n'y pas une façon unique de penser et de photographier le jardin.

Aussi proposons-nous, à partir des discours recueillis dans la basse vallée de l'Isle et en Médoc, de faire le point sur ce jardin, ses formes, les représentations, valeurs, symboliques qu'il véhicule, ainsi que ce en quoi il « est » paysage pour l'être-habitant qui s'y réfère.

3.1.2.1. Le jardin : un paysage ?

Précisons tout d'abord que la moitié des Médocains interrogés a soulevé l'idée du jardin au cours des entretiens (soit 15 Avensannais sur 30 et 14 Saint-Hélénois sur 30). Les trois quarts des habitants interrogés dans la basse vallée de l'Isle ont, eux aussi, évoqué le jardin (soit 38 personnes sur 50). Il convient d'attribuer la proportion plus importante de ces derniers au fait que le questionnaire prévoyait, dans la basse vallée de l'Isle, d'interroger le locuteur sur le jardin s'il n'en parlait pas spontanément. Il est cependant arrivé fréquemment que cette évocation soit spontanée, soit pour signaler une activité en relation avec le paysage, soit pour notifier un lieu d'observation paysagère. Les Médocains, en revanche, ont toujours évoqué librement la question du jardin.

Ensuite, il nous semble intéressant de faire le point sur le nombre de personnes interrogées disposant d'un jardin. Ainsi, 80% des locuteurs, tous terrains d'étude confondus, disposent d'un jardin leur appartenant et attenant à leur maison (soit 88 personnes sur 110 interrogées

au total). Rappelons que nos deux terrains d'étude ont été sélectionnés dans des espaces en voie de périurbanisation. De fait, la forme de l'habitat demeure majoritairement pavillonnaire (maison avec jardin). Cependant, 13% des locuteurs avouent ne disposer que d'un petit jardin ou « *jardinet* », pour reprendre un terme fréquemment employé (13 personnes sur 110), soit parce qu'ils habitent dans une zone densément urbanisée, soit parce qu'ils résident en logement social. Enfin, 6% des locuteurs seulement disent ne pas disposer de jardin (7 personnes sur 110). Les uns habitent une maison sur rue dans le centre bourg, les autres vivent en appartement.

Parmi les personnes interrogées, combien évoquent explicitement leur jardin comme un paysage, le regardent comme elles regardent le paysage ? Sur la base des discours recueillis, cela semble concerner au moins la moitié des habitants (soit 34 personnes sur les 67 évoquant le jardin). Le chiffre proposé correspond au nombre de personnes dont nous sommes sûre qu'elles peuvent être comptabilisées. Celles pour lesquelles nous le supposons fortement mais dont le discours n'offrait pas de preuve tangible ont été volontairement écartées. Quoi qu'il en soit, notre caractérisation des personnes considérant leur jardin comme un paysage répond essentiellement à deux types d'attitude que nous estimons « paysagère ». La première attitude consiste à qualifier son jardin, de manière spontanée de la part de l'habitant, comme lieu et/ou objet d'une observation paysagère. La seconde attitude correspond au fait de considérer l'action de « faire son jardin » comme un moyen de « créer du paysage ». En outre, 3 Avensannais et 2 habitants de la basse vallée de l'Isle vont même jusqu'à qualifier leur jardin de « parc » (enquêtes n°10, 21, 23 Avensan et enquêtes n°24, 49 basse vallée de l'Isle) : « *mon jardin, un petit parc arboré* » (enquête n°21, Avensan), « *chez moi, mon parc* » (enquête n°23, Avensan). Enfin, un seul contre-exemple a pu être relevé. Il s'agit d'une personne qui avoue « *aimer faire son jardin* » tout en précisant que, pour elle, « *ce n'est pas un paysage* » (enquête n°4, Avensan). Ce cas excepté, le jardin est donc susceptible d'être élevé au rang de paysage par l'habitant.

En fait, la question du jardin individuel et de la place qu'il occupe dans le paysage n'est pas simple. Beaucoup s'interrogent sur la validité d'un tel rapprochement. Christophe Girot situe cette éternelle question au cœur de la contradiction suivante. « C'est bien la distinction entre un paysage, par essence ouvert et multiple, et un lieu singulier et retranché, qui rend le mot jardin si ambigu » (1999, p.83). Il rejoint ainsi la pensée d'Anne Cauquelin qui distingue la sûreté close du jardin et l'infinie ouverture du paysage (2005, p.10). Pour cette dernière d'ailleurs, « si un lien existe entre paysage et jardin, c'est celui, paradoxal, d'un refus mutuel qui préserve et aiguise l'identité de chacun [des deux] » (2005, p.11). Elle rappelle, en outre, que « le jardin serait antérieur au paysage [...]. Les Grecs cultivaient et vénéraient les jardins, bien avant que le paysage ne fasse son apparition sur les murs des villas romaines et dans les textes de Pline et d'Horace. Bien avant, aussi, que le paysage trouve son nom, puis sa définition avec la peinture de perspective » (2005, p.12). Si, au début de son ouvrage, *Petit traité du jardin ordinaire* (2005), Anne Cauquelin commence par distinguer ces deux notions, elle cherche malgré tout à expliquer pourquoi le jardin « est » paysage pour tant de personnes. Pour elle, il convient de l'apparenter à une forme de métonymie du paysage. Le jardin se présenterait en fait comme un fragment du monde susceptible d'aider à sa compréhension et, de fait, comme un fragment du paysage qui interviendrait comme le « rappel d'une totalité perdue ». « Le jardin serait-il fragment déchu d'un monde idyllique dont il convoquerait le souvenir avec ses petits moyens ? » (2005, p.113). Pour la philosophe, il s'agit là d'une « conception courante qui fait du jardin un cosmos en réduction, à portée de la main et sous la main, rêve de domination, de maîtrise. Si je ne peux gérer l'ordre planétaire, du moins puis-je régler l'ordre de son double, le jardin. Cette idée du jardin comme fragment du monde valant pour (ou équivalent à) la totalité appartient à une figure de rhétorique bien connue : la métonymie » (2005, p.113-114). Cet acte

de fragmentation relève, à son sens, d'un « acte poétique » qui consiste à élever l'ordinaire au rang du cosmos. Poursuivant, Anne Cauquelin explique que « le jardin conçu comme « fragment » nous conduit à le voir aussi comme *paysage de monde*, ouvrant à l'intérieur de ses clôtures un lieu illimité : le paysage. Ainsi, le paysage n'est-il plus à l'extérieur du jardin, il est logé dedans » (2005, p.116).

Dans le même ordre d'idée, citons Michel Foucault pour qui « le jardin, c'est la plus petite parcelle du monde et puis c'est la totalité du monde » (1994, p.759). Pour cet auteur, le jardin est une hétérotopie, à savoir une utopie réalisée, prenant forme dans un endroit qui serait une sorte de miroir du monde. C'est, dirions-nous, l'image du monde, *imago mundi*, dont la totalité et l'immensité sont rendues accessibles à l'être humain par la réduction de sa représentation à un microcosme. Gilles Sautter le confirme lorsqu'il écrit que, dans le jardin, « la nature est apprivoisée, le macrocosme ramassé en microcosme, le paysage ramené aux normes et aux formes de l'immédiateté » (1979, p.44).

Le jardin serait donc un fragment de paysage offrant à l'habitant un accès « maîtrisé » et « sécurisé » au monde. Christophe Girot présente ainsi très justement le jardin comme « une forme de *cocooning* paysager » (1999, p.83). Le jardin limitant, circonscrivant le paysage, le rend de fait accessible et procure une impression de maîtrise et de sécurité à l'être-habitant. Il en résulte le sentiment d'un paysage au sein duquel l'individu se sent comme dans un « cocon » et non perdu dans l'effrayante immensité paysagère du dehors. Tout en regrettant ce statut de refuge du jardin, à la fois fermé sur le monde et entouré de clôtures symboliques ou bien réelles (1999, p.88), Christophe Girot rappelle que « le jardin originel, de toute éternité, a [ainsi] été conçu comme un mode clos et cohérent, protecteur, enkysté dans un univers vaste et incompréhensible » (1999, p.83).

Le jardin peut donc, en certains aspects, apparaître comme une miniaturisation du paysage directement accessible et sûr (car dedans) pour l'être-habitant.

3.1.2.2. Jardin et rencontres paysagères

Il existe plusieurs manières d'aller à la rencontre du jardin comme paysage. Issues d'une intentionnalité de rencontre paysagère de la part du sujet, elles s'effectuent davantage par le biais de l'immersion (contact direct avec le paysage, action dans le paysage) que par le moyen de la mise à distance (observation contemplative du jardin). Deux Médocains avouent ainsi aimer contempler leur jardin, assis dans leur fauteuil, à travers la baie vitrée (enquêtes n°21 Avensan, n°6 Sainte-Hélène). Néanmoins, la contemplation est loin d'être la manière la plus éprouvée d'aller à la rencontre du jardin comme paysage. Ainsi que nous l'évoquions, l'immersion demeure sans aucun doute la plus répandue. L'individu, « dans » son jardin, est alors en prise directe avec le paysage au sein duquel il évolue, donnant libre cours à une observation paysagère participante. Les propos de deux Avensannais en témoignent. « *Le matin, quand je me lève, je fais le tour de mon jardin, je regarde mes plantes. C'est un petit rituel...* » (enquête n°22, Avensan). « *J'aime être dans mon parc, m'y promener, le regarder* » (enquête n°10, Avensan). Cette manière de s'immerger dans le jardin pour pouvoir profiter du paysage auquel il invite a également été relevée par Anne Cauquelin. « Le jardin détourne l'amateur d'une vision par trop contemplative et propose une action, un voyage dans son enclos, dont les chemins sont multiples. Il entretient ainsi une ambivalence entre contemplation et action, laissant au spectateur le soin de décider laquelle des deux attitudes il doit prendre. Car s'il ne se laisse pas facilement dévisager de loin et d'un seul coup, il agit cependant à la manière du site en provoquant à la promenade » (Cauquelin A., 2005, p.107).

Enfin, le jardin demeure sans doute la forme paysagère qui se prête le mieux à l'incorporation paysagère (cf. à ce propos le dernier point du chapitre précédent). En effet, il existe une manière non intentionnelle et souvent non conscientisée de « vivre » le paysage du jardin au quotidien. « *Mon jardin, je le regarde sans faire vraiment attention. Mais parfois je le regarde et je le vois. Il me rappelle qu'il est là. J'aime ce paysage* » (enquête n°22, Sainte-Hélène). Tout en vivant le paysage de son jardin de manière incorporée, l'habitant peut malgré tout, dans un mouvement de désincorporation, choisir d'aller à sa rencontre. Sont alors mises en œuvre, de manière consciente, les deux postures que nous avons évoquées de mise à distance et/ou d'immersion par le biais par exemple de la promenade.

S'il n'y a pas qu'une manière d'aller à la rencontre du paysage dans le jardin, il n'y a pas qu'une forme de jardin susceptible de « faire » paysage.

3.1.2.3. *Le jardin, expression d'un modèle paysager ou paysage sans modèle ?*

Nous supposons que le jardin n'est pas l'expression d'un modèle unique et sa qualification paysagère n'implique pas nécessairement son « paysagement ». La variété des éléments de leur jardin photographiés par les habitants laisse en effet entendre que le jardin dit « paysager » ne demeure pas la seule manière de donner forme à son jardin, de le penser ou de le vivre en tant que paysage.

Ainsi, certains envisagent leur jardin d'une façon qui se détache de l'idée très répandue d'un jardin « paysager », aménagé selon un modèle socialement diffusé et stéréotypé, censé « fleurir » (dans) chaque pavillon. Le propriétaire d'une écurie ou les simples possesseurs d'un cheval font de leur jardin un pré pour leur(s) chevaux (enquête n°21 Avensan ; enquêtes n°9 et 21 Sainte-Hélène ; cf. *planche photo n°2 : Photos n°65 et n°67*). « *Sur ma terrasse, je regarde autour de la maison, la propriété entretenue, la pelouse tondue, le pré avec les chevaux* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). L'ancien paysan (enquête n°24, Avensan) tente, à l'échelle de son paysage familial, de maintenir l'image d'une campagne jardinée (que renvoie l'image d'une prairie entretenue : cf. *planche photo n°2 : Photo n°66*) et agricole (que renvoie l'image de la grange : cf. *planche photo n°2 : Photo n°70*). L'héritier heureux propriétaire d'un ancien airiel entretient et tente de faire reconnaître la garenne qui constitue son jardin en tant que « patrimoine » (enquête n°5, Sainte-Hélène ; cf. *planche photo n°2 : Photos n°63 et n°64*). L'apiculteur amateur privilégie, quant à lui, son rucher (enquête n°28 Avensan ; cf. *planche photo n°2 : Photos n°75 et n°76*). Au regard de ces exemples, le jardin individuel semble prendre des formes différentes en fonction des parcours de vie, des activités socio-professionnelles et des « passions » des locuteurs. Mais nous maintiendrons cette proposition à l'état d'hypothèse, ne disposant pas d'un échantillon suffisamment conséquent (une fois réduit aux seules enquêtes abordant la question du jardin de manière assez approfondie) pour justifier l'établissement de catégories distinctives.

Malgré tout, nous ne pouvons nier que d'autres – plus nombreux, il est vrai – ont la volonté d'aménager leur jardin tel un « parc » (pour reprendre le vocable de certains), que nous serions d'ailleurs tentée de qualifier de « parc ». « *A mon domicile, j'ai une grande baie qui donne sur mon jardin, un petit parc arboré* » (enquête n°21, Avensan). « *J'aime être dans mon parc* » (enquête n°10, Avensan). « *Mon épouse s'occupe du jardin* », nous explique cet habitant, « *elle l'a créé et l'entretient comme un parc* » (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Il est évidemment question de « *massifs de fleurs au printemps* » (enquête n°6, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *J'aime regarder mon jardin aménagé avec ses*

massifs de fleurs, ses allées, depuis chez moi. [...] Dans un jardin, j'aime les choses ordonnées et structurées comme des massifs autour d'une allée » (enquête n°17, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *J'aime regarder le jardin, avec les arbres, les rosiers, la décoration autour de la maison* » (enquête n°27, basse vallée de l'Isle, Lalande-de-Pomerol). Ces habitants se situent bien, quant à eux, dans le registre du jardin d'agrément et de la « jardinerie » à des fins paysagères. Pour autant, jardiner, faire son jardin, est-ce « faire du paysage » ?

3.1.2.4. « Faire son jardin, faire du paysage » ?

Précisons tout d'abord que le jardin dont nous parlons est le plus souvent commun, de taille parfois très modeste et sans prétention aucune à l'originalité. Il est ordinaire et banal, mais aussi unique pour l'habitant. Le jardin d'agrément⁵⁶ ou jardin ornemental est composé de pelouse et de massifs et demeure généralement attenant à la demeure (*Petit Robert*). Ce jardin « d'agrément » est aujourd'hui accessible à tous ceux qui disposent d'une parcelle de terrain autour de leur logement, alors qu'il était jadis réservé à une élite. Dans les classes populaires, le jardin ne constituait *a contrario* qu'un simple lieu de production alimentaire, ce qui est encore communément nommé « jardin potager ». On parle aujourd'hui de plus en plus de « jardin de loisirs » dans la mesure où il occupe, de manière spontanée, les temps libres et participe de la recherche de paysage de chacun. « Jardiner pour se distraire » est l'une des conclusions des « enquêtes statistiques, qui classent le jardinage, avec le bricolage, dans les activités de temps libre préférées des Français » (Dubost F., 1997, p.71). En fait, le simple habitant s'investit et investit de plus en plus dans son jardin (dépenses en outillage, plantes d'ornement, objets décoratifs, etc.). Parallèlement à ce mouvement, on assiste à une multiplication des jardineries (dont le nombre d'enseignes a considérablement progressé depuis quelques années) et à une augmentation singulière de la surface occupée par les rayons de jardinage dans les moyennes et grandes surfaces. Ce développement, s'il répond à une demande, participe en retour à la propagation de cette mode à l'ensemble de la société.

Ainsi, la pratique du jardinage s'est considérablement développée. Un Français sur deux jardine, nous dit-on, et ce quelle que soit, paraît-il, sa catégorie socio-professionnelle (Dubost F., 1997, p.63). En ce qui concerne nos deux terrains d'étude, sur les 38 personnes qui évoquent la pratique du jardinage, 30 disent s'occuper de leur jardin, 2 ne pas s'en occuper et 6 avouent que seul leur conjoint s'en charge. Il s'agit d'une population majoritairement féminine : 21 femmes, contre 9 hommes seulement, disent pratiquer le jardinage. En outre, ce sont 2 hommes qui avouent ne pas s'occuper de leur jardin et 6 hommes qui disent préférer laisser cette activité à leur épouse.

Mais interrogeons-nous plus particulièrement sur la manière dont ces habitants conçoivent la relation entre jardin, jardinage et paysage. Le jardinage est-il évoqué comme une activité susceptible d'œuvrer en faveur du paysage au sein même du jardin ? Les discours recueillis semblent effectivement montrer que « faire son jardin » signifie bien « faire du paysage », le « paysager ». Ainsi, les questions, « est-ce que vous vous occupez de votre jardin ? Pourquoi ? », ont été l'occasion, pour les habitants de la basse vallée de l'Isle, de signifier cette étroite relation. « *Je fais du jardinage. J'aime paysager mon jardin.* » (enquête n°24, basse vallée de

⁵⁶ Le « jardin d'agrément » se réfère au « jardin paradis », à l'Eden. Précisons que le mot Paradis vient du vieil iranien mède « pairi-daeza », qui signifie *jardin du seigneur* et qui a donné en grec « paradeisos », à savoir *jardin d'agrément*.

l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Les gens venus d'ailleurs augmentent, [...] venant de Bordeaux, Libourne et s'installant à Saint Denis où les terrains sont moins chers. Ces gens-là font du paysage selon leur goût. Ils plantent par exemple des cèdres du Liban, des essences exotiques... Ils ont l'ambition de faire du paysage en aménageant leur jardin* » (enquête n°15, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Je suis en train de construire un petit bassin dans mon jardin. Tous les hommes créent un petit bout de paysage chez eux. Le jardin est une façon de compenser une perte de paysage en général* » (enquête n°4, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Oh, mon jardin... J'ai un hectare de propriété en pente. J'ai quelqu'un pour s'en occuper. Je dirige le décor paysager [...] Je participe en cela à la construction du paysage.* » (enquête n°25, basse vallée de l'Isle, Fronsac). Ces différents extraits d'enquête sont particulièrement illustratifs, mais les paroles spontanées⁵⁷ de ce Saint-Hélénois résument encore mieux notre propos. « *Le paysage, c'est le coin qu'on s'est fait, qu'on s'entretient, sa maison, son jardin. C'est son paysage propre [...] Se faire son jardin, c'est faire du paysage...* » (enquête n°27, Sainte-Hélène).

Le jardin constitue en fait le principal, pour ne pas dire le seul, niveau paysager sur lequel a « prise » l'habitant ordinaire (non agriculteur, non sylviculteur, non cantonnier, non paysagiste, etc., en bref, toute personne dont l'activité professionnelle n'est pas liée de près ou de loin à l'entretien et/ou la transformation du paysage). C'est le niveau où il est possible de se (re-)construire son paysage à son gré, le seul paysage dont l'habitant a la maîtrise en actes. Ainsi, à la question finale du questionnaire proposé aux habitants de la basse vallée de l'Isle, « pensez-vous avoir une certaine maîtrise du paysage ? », certains locuteurs ont pu évoquer leur jardin comme le seul niveau paysager où cette maîtrise demeure possible. « *L'homme ne maîtrise pas le paysage. La seule chose, pour se faire plaisir, c'est faire son jardin. J'aime que ce soit propre* » (enquête n°5, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *L'homme ne peut pas maîtriser le paysage si ce n'est dans son jardin !* » (enquête n°6, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *La maîtrise du paysage est difficile. A notre échelle, c'est faire son jardin. Maintenant ce qui est beau, c'est ce qui est construit par l'homme, comme le jardin entretenu d'une maison, c'est un beau paysage même si c'est artificiel !* » (enquête n°8, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Le paysage, on peut se l'aménager à son goût mais « chez soi » uniquement* » (enquête n°27, basse vallée de l'Isle, Lalande-de-Pomerol). Une habitante reconnaît cependant que cette maîtrise-là est très limitée. « *L'homme n'a pas la maîtrise du paysage. La micro jardinerie ce n'est pas suffisant, car le paysage vient de la nuit des temps, d'activités anciennes. Ce sont des cycles qui s'achèvent !* » (enquête n°12, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

Si entretenir et surtout aménager son jardin se présente comme une réponse de l'être-habitant pour pallier son impuissance face à ce qu'il peut considérer comme une fin généralisée du paysage, l'aménagement d'un jardin ornemental autour de son pavillon répond également à d'autres logiques.

⁵⁷ A la différence des propos des habitants de la basse vallée de l'Isle, le discours de cet habitant n'a pas été suscité par une question.

3.1.2.5. Les raisons d'être du jardin ornamental

Tout en faisant rentrer les formes de la nature « chez soi », l'aménagement de son jardin par l'habitant peut, tout d'abord, traduire une volonté de « maîtriser » la nature. A ce propos Henri Cueco évoque l'idée d'un « paysage domestique » et des satisfactions, aujourd'hui le plus souvent inconscientes, produites par une situation de maîtrise de la nature que marque symboliquement la fabrication d'une nature reconstituée et domestiquée (1995, p.177). Pour certains habitants, le jardin est effectivement synonyme de nature, certes anthropisée, mais une nature proche, « presque immédiatement disponible, le jardin, même potager, étant considéré comme un paysage » (Luginbühl Y., 2001, p.8). « *J'entretiens pour conserver une somme de nature, même si ce que je fais c'est artificiel. C'est aussi créer un beau paysage* » (enquête n°8, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *J'adore m'occuper de mon jardin, planter des arbres, des fleurs. J'adore mon petit coin de nature rien qu'à moi.* » (enquête n°16, basse vallée de l'Isle, Fronsac). « *Je fais du jardinage. J'ai besoin de tripoter les plantes, les voir pousser, participer à l'évolution de la nature* » (enquête n°13, Sainte-Hélène). D'ailleurs, c'est souvent pour disposer d'un jardin et ainsi satisfaire leur besoin de nature que les citadins viennent s'installer à la campagne. Le jardin relève d'un « rapport idéalisé entre la nature – le monde donné – et l'habitation – le monde voulu –. » (Donadieu P., 2002, p.11). Aussi, l'aménagement de son jardin est-il susceptible de traduire la vision et la pratique d'un paysage de nature de l'habitant.

Au-delà de cet éventuel rapport à la nature, l'aménagement d'un jardin peut être le témoin d'une approche « esthétique » du paysage quotidien. Une telle approche serait le vestige d'une esthétique paysagère du jardin codifiée, héritée et certes désuète, mais encore culturellement très ancrée dans notre société occidentale et contemporaine. Rappelons le cas de cet habitant présentant son jardin comme un parc créé et entretenu par son épouse dans l'esprit des « *jardins à l'anglaise* » (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Force est de constater en effet, à la manière de nombreux auteurs (Dubost F., 1997, Lassus B., 1977, etc.), que ces jardins, tout aussi ordinaires soient-ils, empruntent indirectement à l'art savant, à l'« art des jardins ». Ces emprunts sont en outre fortement médiatisés par le système de production qui sélectionne quelques espèces ou quelques formes et les diffuse en masse ou en série. « Nous pensons souvent que le jardin est fait pour flatter la vue, qu'il est ornement avant tout esthétique », souligne Anne Cauquelin (2005, p.37). Il vient en effet combler l'attente diffuse d'une esthétique ouverte et finalement accessible à tous. Mais, pour autant, le jardin ordinaire n'est pas l'art. « La forme elle-même dans la perfection de sa composition n'est pas la visée première du jardinier », poursuit Anne Cauquelin (2005, p.132). En fait, le jardin serait davantage devenu « un objet de consommation esthétique, un acteur de la mode » (2005, p.139), qu'une œuvre d'art proprement dite.

Il peut en effet traduire une simple volonté de se conformer à la règle, répondant ainsi à un effet de mode, à un fait de société, qu'amplifie la multiplication des jardineries, pépinières et autres *garden centers* ainsi que ces courtes émissions télévisuelles à vocation publicitaire qui évoquent quotidiennement les aménagements intérieurs et extérieurs du chez soi en nommant et montrant ces productions paysagères individuelles. « Jardiner pour embellir sa maison est devenu la norme pour tout le monde, et en particulier pour ceux qui accèdent depuis peu à l'habitation individuelle » (Dubost F., 1997, p.71). Françoise Dubost évoque ainsi la « nécessité d'entretenir cet espace qui est le symbole de la maison elle-même et ce qu'elle a de plus visible à l'extérieur : on se doit de tondre sa pelouse ou de tailler ses rosiers, comme on se doit à l'intérieur de passer l'aspirateur ou d'astiquer ses meubles » (1997, p.71). Il s'agit bien, dans

ce cas, d'une conformation – pas toujours conscientisée – à la norme sociale, que ce soit de manière imposée (règlements de co-propriété par exemple) ou par obligation morale envers le voisinage. Françoise Dubost évoque encore un « jeu du paraître et de la compétition pour le standing. Avec, bien sûr, la réinterprétation de la norme en fonction des moyens dont on dispose. [...] Mais, versions riches ou versions pauvres, il s'agit bien de la même norme qui transforme le jardin en *espace de représentation* à travers lequel [on] se revendique ou s'affirme » (Dubost F., 1997, p.144-145).

Anne Cauquelin va plus loin encore en considérant le jardin comme l'œuvre d'un véritable « Devoir » (2005, p.13), avec une réelle obligation de soumission de la part de l'habitant. « Le jardin s'impose comme un fait – ce qui se fait ou doit se faire, le ménage ou la cuisine –. Son aspect doit flatter le propriétaire, tout comme la tenue de sa maison. Il entre dans la liste des contraintes domestiques au même titre que le lavage de la voiture. Soigner son jardin, arroser ses plantes, enlever les mauvaises herbes, des tâches répétitives, quotidiennes, quelquefois pesantes » (Cauquelin A., 2005, p.13). Une telle pensée expliquerait sans doute que, si certains hommes disent apprécier la qualité paysagère de leur jardin, ils laissent cette « tâche » à leur épouse. Pour Anne Cauquelin toujours, les « discours jubilatoires » largement diffusés à l'heure actuelle sur le plaisir, la détente et le bien-être qu'est censé procurer le travail au jardin relèvent d'une hyperbole caractérisée et, précise l'auteur, « entièrement fabriquée pour les besoins de la cause ». Pour elle, il n'y a rien de plus harassant et fastidieux que le travail au jardin. « La récente jardinomanie qui s'est emparée des Français tente, il est vrai, de cacher cet aspect peu engageant et multiplie les images et couleurs aguichantes, promet mille plaisirs délicats, produit catalogues et descriptions des plus beaux jardins français, italiens et anglais » (2005, p.13). Il est vrai que l'émulation est grande. En témoigne la multiplication des concours des maisons fleuries⁵⁸ dans de nombreuses communes rurales ou périurbaines qui stimulent le « jardinement paysager » des abords des maisons. Avensan participe de ces communes. Un Avensannais, conseiller municipal, nous explique qu'il s'occupe du concours des maisons fleuries de la commune. « *Je suis responsable du concours des maisons fleuries... Certains font de très gros efforts. Mais on peut pas les récompenser tous les ans. Mais c'est vrai qu'ils embellissent le paysage de la commune d'une certaine manière !* » (enquête n°21, Avensan).

Pour certains auteurs, découle de cette pratique une répétition à l'identique de jardins codifiés et stéréotypés présentant des décors certes, mais répétitifs et appauvris (Cauquelin A., 2005, p.14 ; Lizet B., 1979). Pour d'autres, il convient de ne pas limiter l'analyse de ces jardins ordinaires à « une version appauvrie des « beaux jardins », ou comme le produit stéréotypé de la société de consommation » (Dubost F., 1997, p.157), répondant ainsi à un effet de mode et à une conformation aux normes sociales. Si le jardin se conforme à un modèle, il ne s'y réduit jamais. Nous ne pouvons omettre un rapport au monde « poétique » de l'être-habitant qui singularise chaque jardin au moins dans le cœur et la pensée de celui qui en est à l'origine. Pour

⁵⁸ A l'origine des concours des maisons fleuries, demeure une initiative officielle du Commissariat Général au Tourisme qui lance, en 1959, une campagne de fleurissement stimulée par plusieurs sortes de concours (Villes et villages fleuris, Maisons fleuries, Fermes fleuries) mis en œuvre à différentes échelles du territoire (national, départemental, communal) et par la mise en place d'un système de récompenses hiérarchisé. Le but de l'opération étant d'œuvrer à la prise en charge du paysage rural par les habitants eux-mêmes notamment à des fins touristiques (Dubost F., 1997, p.133). En outre, les villageois qui participent aux concours des maisons fleuries renouent sans le savoir, pour Françoise Dubost, « avec une vieille tradition de distribution de prix et de récompense aux jardiniers méritants. Mais pour eux c'est une innovation, et c'en est bien une en réalité, puisqu'elle contribue à diffuser un nouveau modèle esthétique et de nouvelles normes de bienséance domestique » (Dubost F., 1997, p.157).

Yves Luginbühl, « on aurait tort de considérer ces formes ordinaires d'aménagement comme la manifestation d'une pauvreté imaginative. Le jardin ouvrier, la parcelle paysagée du résident du lotissement ou l'ensemble des terres exploitées par l'agriculteur recèlent souvent une inventivité, une force créative et poétique que masque la pauvreté des moyens mis à disposition de leurs aménageurs. Qu'ils soient l'œuvre de l'élite sociale ou de simples citoyens, les paysages sont bâtis selon le même mode de pensée et avec des matériaux puisés dans le même univers : celui de l'imaginaire qui fournit à chacun la part des mythes, de superstitions, de pseudo-certitudes que l'individu investit dans le paysage qu'il se construit » (Luginbühl Y. 1989c, p.324-325). Les « habitants-paysagistes » de Bernard Lassus⁵⁹ (1977) ne se placent-ils pas dans une démarche de relation « poétique » à l'espace qu'ils habitent en créant ces paysages de jardins ordinaires ?

Quelles qu'en soient les raisons qui le conduisent à entretenir son jardin ou à aménager un jardin ornemental, dès lors qu'il y prête une réelle attention, force est de constater que, d'une manière générale, l'habitant le considère comme « son » paysage. Ce jardin – paysage du « dehors en dedans », paysage familier de l'habitant – relève à la fois d'un usage ordinaire et d'une appréciation quotidienne qui le rendent, dans tous les cas, proche et plus intime.

Mais si le jardin est paysage du dedans (paysage de « chez soi »), il est également espace transitionnel vers un paysage du dehors (paysage autour de « chez soi ») qui peut participer, lui aussi, de ce paysage résidentiel...

3.2. Le paysage autour de « chez soi » : vues et extériorités englobantes

Le paysage résidentiel s'étend parfois au-delà des limites du « chez soi » proprement dit, de la propriété privée, soit pour inclure le chemin qui mène chez soi ou encore le lieu-dit, hameau, village – en fonction de la toponymie et des petits « arrangements » langagiers locaux –, soit pour y associer des vues particulières dont le sujet bénéficie depuis son domicile et qui l'ouvre sur l'extérieur.

3.2.1. A propos des « vues paysagères » de l'habitant

Les « vues paysagères » dont bénéficie l'habitant depuis son lieu de résidence l'« ouvrent » au monde extérieur. Mais elles le confinent dans un rapport « sécurisé » à ce monde. L'ouverture reste en effet « contrôlée », puisqu'il demeure « chez lui ». Tout en disposant d'un regard sur l'extérieur, l'être-habitant n'y est donc pas directement confronté. Il se sent ainsi plus protégé. Si pour certains ce rapport au monde est voulu, d'autres préfèrent se cloisonner et ne pas se risquer à la confrontation, même indirecte, par peur de la perte de leur « sûreté close » (Cauquelin A., 2005, p.10).

En résulte un traitement différencié de la clôture qui, s'il est lié au contexte de l'environnement immédiatement avoisinant (zone urbanisée, rase campagne, lotissement, route passagère, petit chemin de campagne, etc.), est également lié à la volonté de l'être-habitant de se confronter ou non au monde extérieur. De fait, certains se « cloisonnent » complètement quand d'autres maintiennent une ouverture. Pour les premiers, la clôture limite matériellement et visuellement leur jardin et défend, par un muret, toute intrusion, même simplement visuelle,

⁵⁹ L'étude menée par Bernard Lassus sur les « habitants-paysagistes » date de la fin des années 1960. Cette étude porte sur les pratiques d'« art brut » ou d'« art naïf » d'habitants parfaitement « ordinaires » pour agrémenter leur jardin, sortes de démarches paysagistes spontanées.



Photo n°A41 : Exemple de jardin où la clôture se fond avec le milieu environnant (Avensan)

dans l'espace privé. Les seconds peuvent chercher, quant à eux, à « illimiter » leur jardin (Cauquelin A., 2005, p.20). La clôture, si elle existe, tend alors à se confondre avec le milieu environnant, à se fondre dans le paysage avoisinant (cf. Photo n°A41).

Les discours habitants témoignent de ces différents degrés d'ouverture – du plus fermé au plus ouvert – inhérents au traitement de la clôture. « *J'observe peu le paysage depuis mon domicile. Quand je le fais, je regarde mon jardin seulement car la vue est bouchée par une haute clôture* » (enquête n°7, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

« *Depuis chez moi, je ne vois que mon jardin car c'est clôturé* » (enquête n°22, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *J'aime regarder mon jardin, soit depuis les fenêtres soit depuis le jardin même. Mais je peux pas regarder trop au-delà car y'a une clôture... et c'est pas pour ce qu'il y a à voir... j'ai des voisins partout* » (enquête n°10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Ces propos évoquent non seulement le cloisonnement de l'espace privé, mais aussi le rôle que joue la clôture dans cette œuvre de fermeture. L'auteur des derniers propos cités semble d'ailleurs ne pas le regretter.

Pour d'autres habitants, l'espace privé est ouvert sur le paysage extérieur. Nos propos s'appuient ici sur deux clichés d'habitantes, l'une Avensannaise et l'autre Sainte-Hélénoise, s'étant prêtées au jeu de l'enquête photographique. Ces clichés illustrent parfaitement, selon nous, la manière dont le traitement de la clôture peut « ouvrir » au paysage. Lorsqu'elle évoque « *les deux images* » qu'elle a « *de chaque côté de la maison* », l'Avensannaise précise que celle de « *derrière, c'est le parc et la forêt* » (enquête n°23, Avensan). Le premier cliché auquel nous souhaitons nous référer est précisément celui qu'elle a réalisé pour illustrer cette partie du jardin située à l'arrière de sa maison et la forêt qui s'étend au-delà (cf. planche photo n°2 : Photo n°61). Sur ce cliché, la clôture marquant la limite entre la propriété et la forêt est à peine visible. Le grillage bas, sans doute de couleur verte, se fond dans les fougères. Le second cliché susceptible d'illustrer notre propos est celui d'une Sainte-Hélénoise dont l'objectif était de représenter la partie de son jardin où se trouve le pré avec son cheval (cf. planche photo n°2 : Photo n°67). Mais si le pré du cheval est effectivement visible au premier plan, le cliché montre également la forêt qui s'étend de part et d'autre des limites de l'enclos. Or, cette forêt, qui se situe en fait au-delà des limites du jardin, joue un rôle essentiel dans le paysage résidentiel de notre locutrice qui la considère précisément comme la principale vue sur le paysage extérieur dont elle bénéficie depuis chez elle. « *Quand je suis là dans la cuisine ou sur la terrasse [qui se situe dans le prolongement de la cuisine], je regarde à travers la baie vitrée... j'ai vue sur la forêt derrière* » (enquête n°9, Sainte-Hélène). L'absence d'une clôture visible laisse se confondre, sur le cliché, jardin et forêt avoisinante. Malgré tout, nous pouvons assez aisément imaginer que, à la manière dont des cordes ont été tirées afin de clôturer le pré au premier plan de la photographie, une délimitation matérielle existe, de part et d'autre, entre l'enclos réservé au cheval et la forêt. Mais, située en arrière-plan, cette délimitation, tout en étant devinée, n'est pas visible.

Chacun dévolue (dans la limite des droits dont il dispose en la matière) le degré d'ouverture ou de fermeture sur l'extérieur qu'il souhaite à son «chez soi». Après avoir souligné les implications d'un traitement différencié de la clôture, il convient d'envisager à présent ce que sont ces vues offertes sur le paysage extérieur, lorsqu'elles existent, et les principaux points d'observation à partir desquels elles sont appréciées. Pour ce faire, nous analyserons tout d'abord les clichés réalisés par les habitants, puis nous nous appuierons sur l'ensemble des discours.

3.2.1.1. Ce que montrent les clichés des vues extérieures

Il est possible de dresser un premier bilan sur la base des clichés réalisés lors des enquêtes photographiques. Ainsi, 12 clichés, réalisés par 3 Saint-Hélénois et 4 Avensannais, illustrent ce que leurs auteurs expriment précisément comme des vues dont ils jouissent depuis chez eux (cf. tableau n°42, «Clichés ayant un rapport avec le paysage exprimé comme «chez soi» dans les deux communes médocaines»).

L'ensemble de ces 12 clichés présente des vues sur le paysage extérieur assez variées. A Sainte-Hélène, une habitante a réalisé plusieurs clichés afin d'illustrer la vue qu'elle a sur le bourg depuis son jardin (enquête n°7, Sainte-Hélène; cf. Photos n°78, n°79 et n°80). Le premier, en mode panoramique, propose cette vue comme elle l'apprécie, c'est-à-dire «à la tombée du jour». Les deux autres clichés présentent cette vue, en pleine journée, telle qu'elle ne l'apprécie pas.



Photo n°78 (enquête n°7, Sainte-Hélène)



Photo n°80 (enquête n°7, Sainte-Hélène)



Photo n°79 (enquête n°7, Sainte-Hélène)

Un autre Saint-Hélénais a photographié « *le chaume de maïs et la forêt autour après les deux événements catastrophiques* », en précisant que, lorsqu'il est « *arrivé dans la maison, le paysage était infiniment plus flatteur* » (enquête n°8, Sainte-Hélène; cf. *Photo n°81*). Pour illustrer la vue qu'elle a depuis chez elle, la troisième Sainte-Hélénoise présente un cliché du « *nouveau lotissement à la place de la forêt* » (cf. *Photo n°82*). Elle insiste alors sur le fait que cette « nouvelle » vue la « gêne » et que, désormais, seule la vue de son jardin – qu'elle n'a d'ailleurs pas photographié – lui donne du plaisir. « *J'aurais pu prendre mon jardin, mais bon, c'est pas trop la saison pour l'instant, c'est pas très beau... et puis on voit le nouveau lotissement, j'aime pas du tout... D'ailleurs, ça, j'ai pris la photo !* » (enquête n°10, Sainte-Hélène).



Photo n°81 (enquête n°8, Sainte-Hélène)



Photo n°82 (enquête n°10, Sainte-Hélène)

A Avensan, les clichés mettent principalement les vignes en scène. Deux Avensannaises proposent des clichés présentant leur vue sur les vignes depuis chez elles (enquêtes n°23 et 26, Avensan; cf. *Photos n°83, n°84 et n°85*). L'une d'entre elles présente également la vue qu'elle a sur l'église (cf. *Photo n°86*). Les deux autres Avensannais, viticulteurs, se proposent, quant à eux, d'illustrer la vue qu'ils ont depuis « leurs » vignes. Le premier a ainsi photographié « sa » propriété au milieu de ses vignes (enquête n°25, Avensan; cf. *Photo n°87*).



Photo n°83 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°84 (enquête n°26, Avensan)



Photo n°85 (enquête n°26, Avensan)



Photo n°86 (enquête n°26, Avensan)



Photo n°87 (enquête n°25, Avensan)

Le second a photographié la vue qu'il a sur « *les vignes avec le village au fond. Ces deux photos prennent la même vue, mais l'une d'un peu plus sur la gauche et l'autre d'un peu plus sur la droite. C'est la vue que j'ai quand je suis dans mes vignes* » (enquête n°27, Avensan; cf. Photos n°88 et n°89).



Photo n°88 (enquête n°27, Avensan)



Photo n°89 (enquête n°27, Avensan)

Notons que seuls 2 clichés sur 12 ont été réalisés à partir d'une fenêtre et, ce, par une personne vivant en appartement (cf. Photos n°84 et n°85). Tous les autres clichés ont été réalisés depuis l'extérieur, même pour présenter des vues qui sont appréciées depuis l'intérieur de la maison. Il faut sans doute attribuer ce choix au matériel utilisé. L'appareil photographique jetable, à focale fixe trente cinq millimètres, élargit considérablement le champ de la prise de vue en éloignant l'objet photographié. Aussi, pour obtenir une vue plus proche de celle que l'individu a de cet objet, il est nécessaire de s'en approcher et donc ici de sortir de la maison. A cela s'ajoute la volonté supposée de la part de l'habitant photographe de présenter sous un meilleur jour « son » paysage.

L'analyse des discours met par ailleurs en évidence une plus grande variété des points d'observation paysagère.

3.2.1.2. Les points d'observation paysagère

Nous avons procédé à un relevé des points d'observation au sein de la propriété privée à partir desquels les habitants (10 Saint-Hélénois, 17 Avensannais et 19 habitants de la basse vallée de l'Isle) disent apprécier les vues sur le paysage extérieur. Le tableau n°43 présenté ci-dessous répertorie les différents points d'observation et le nombre de fois où ils sont mentionnés par les personnes interrogées.

Tableau n°43 : Points d'observation paysagère depuis « chez soi »

Positionnement par rapport à la maison	Nb de mentions	Points d'observation paysagère	Nb de mentions
Depuis l'intérieur de la maison	29	Depuis une fenêtre	13
		Depuis le premier étage de la maison*	6
		Depuis une baie vitrée	4
		Depuis la véranda	3
		Depuis le pas de la porte	3
Depuis l'extérieur de la maison	32	Depuis le jardin	17
		Depuis la terrasse	10
		Depuis les terres ou vignes (ppté perso)	3
		Depuis un point élevé situé dans le jardin (le haut d'un pylône, d'une cuve)	2

* : Sur les six locuteurs, quatre précisent que c'est par la fenêtre qu'ils regardent, même s'il est à supposer qu'il en est de même pour les deux autres (qui ne disposent pas de balcon par exemple).

Au regard du tableau, le paysage extérieur au lieu de résidence s'observe depuis la maison elle-même comme depuis le jardin. Il convient en effet de noter une quasi égale répartition des points d'observation selon qu'ils sont situés à l'intérieur de la maison (29 occurrences) ou à l'extérieur (32 occurrences). Sont comptabilisés comme participant de l'intérieur de la maison : fenêtres (13 occurrences), premier étage (6 occurrences dont 4 font également explicitement mention des fenêtres), baies vitrées (4), vérandas⁶⁰ (3) et pas de porte⁶¹ (3). Sont comptabilisés comme des points d'observation demeurant à l'extérieur de la maison : le jardin que ce soit au ras du sol (17 occurrences) ou depuis un point élevé (2 occurrences), la terrasse (10 occurrences) ou encore les « terres » (prés, champs ou vignes, 3 occurrences).

A l'origine de l'intérêt de l'être-habitant pour une observation du paysage depuis l'intérieur de la maison par les fenêtres demeure sans doute un héritage culturel très prégnant relevant notamment du genre pictural. « *De mon domicile, j'observe ma propriété, j'ai vue sur le paysage de la rivière derrière la maison. Le cadre paysager est très important. Je voulais*

⁶⁰ Selon nous, la véranda fait partie intégrante de la maison. D'une part, il est nécessaire de franchir une porte pour être dehors. D'autre part, il s'agit d'un espace fermé, à la différence de la terrasse qui se présente comme un espace ouvert. Ainsi, un individu se tenant sur une terrasse est en contact direct avec l'extérieur, tandis que, dans une véranda, il demeure à l'intérieur tout en profitant d'une large vue sur l'extérieur. Enfin, le regard y est limité par une vitre, même si celle-ci se présente sous la forme d'une baie vitrée.

⁶¹ Le pas de porte soulève également la question de sa situation. Doit-il être considéré comme à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison ? Nous choisissons de considérer le positionnement sur le pas de porte comme un positionnement du sujet à l'intérieur de la maison, le sujet se plaçant sur le pas de porte comme s'il se plaçait à une fenêtre ouverte. Une habitante interrogée sur la question explique que, sur son pas de porte, elle ne se considère pas encore comme étant dehors. Si elle le franchissait, elle serait sur la terrasse et, dans ce cas précis seulement alors, elle se sentirait dehors. Malgré tout, nous n'omettons pas le fait que la porte se présente précisément comme l'occasion d'un passage de l'intérieur vers l'extérieur et *vice versa*.

que depuis mes fenêtres, on y voit comme un tableau. » (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Cet habitant exprime bien, en ces propres termes, l'héritage d'une culture paysagère. Pour Henri Cueco, il est normal que la fenêtre soit le siège du paysage. En effet, « le cadrage qui marque ses limites, les horizontales et les verticales produisent une première référence formelle, consciente ou non. Ce que l'on voit de la fenêtre est cadré comme une image et l'effet de contraste (dit contraste simultané) entre le paysage clair et l'entourage sombre de l'embrasure, opposition de la lumière solaire extérieure intense et de la lumière plus rare de l'intérieur de la maison, produit un effet de tableau encadré qui est une première approche esthétique » (Cueco H., 1995, p.175). Ce rapprochement entre l'observation du paysage depuis un cadre de fenêtre et l'idée de tableau se retrouve également dans les propos de cette habitante de la basse vallée de l'Isle. Ces propos ont déjà été cités dans un point précédent, mais nous n'hésitons pas à les rappeler ici devant leur caractère particulièrement illustratif. « *J'observe et j'apprécie le paysage d'un peu partout. Mais ma formation artistique me fait préférer le paysage observé depuis une fenêtre. Ça fait comme un cadre. Quand on vit au quotidien dans un paysage donné, on ne se rend plus compte. Regarder volontairement le paysage d'une fenêtre redonne un intérêt au paysage en question* » (enquête n°32, basse vallée de l'Isle, Abzac). En outre, la fenêtre se présente comme un point de vue d'où le sujet domine, d'où il voit venir, ce qui lui confère un caractère sécurisant.

Le considérable développement récent des baies vitrées et vérandas témoigne de la volonté actuelle de l'« être qui habite » d'ouvrir le « chez soi » le plus intime au paysage. La baie vitrée, parce qu'elle offre un plus grand champ de vision qu'une simple fenêtre, permet une ouverture plus large de l'espace domestique sur l'extérieur et, par conséquent, l'élargissement du cadre paysager offert à la vue. « *A mon domicile, j'ai une grande baie qui donne sur mon jardin [...]. J'adore m'y installer après le repas pour profiter de la vue* », explique cet Avensannais (enquête n°21, Avensan). Un Saint-Hélénois évoque, quant à lui, le plaisir, tout personnel, de s'asseoir sur son fauteuil dans le salon et regarder par la baie vitrée (enquête n°6, Sainte-Hélène). C'est par la baie vitrée de sa cuisine qu'une autre Sainte-Hélénoise dit apprécier le paysage extérieur (enquête n°9, Sainte-Hélène). Un dernier Avensannais dit s'installer dans sa véranda pour observer son jardin et le sous-bois (enquête n°8, Avensan).

D'autres personnes préfèrent, quant à elles, se placer à une fenêtre au premier étage de la maison. Se positionner à l'étage permet de prendre de la hauteur et, par conséquent, du recul afin de jouir d'une vue plus lointaine. Dans les régions peu accidentées, comme c'est le cas pour les deux communes médocaines étudiées, se placer à l'étage permet au regard de contourner les obstacles à la vue (les arbres d'un bois par exemple). « *De ma chambre, à l'étage, j'aime regarder par la fenêtre. J'ai vue sur les arbres, l'orée du bois... et comme je suis en haut, j'ai un peu de perspective* » (enquête n°9, Avensan).

Pour Gilles Sautter (1979, p.43), les innombrables représentations où la vue sur le dehors distancié passe par un porche, une porte ou une fenêtre illustre le rôle de cette « ouverture dans la fermeture ». Il y voit une sorte d'accès filtré au paysage qui le rend d'autant plus désirable.

Mais les vues sur un paysage extérieur ne s'apprécient pas uniquement à partir du cadre que peut fournir une fenêtre. En effet, certains habitants adoptent une posture d'observation à partir d'un point de vue situé à l'extérieur de la maison. Les points d'observation les plus souvent cités dans ce cas sont le jardin et la terrasse. Si la terrasse apparaît comme un point d'observation important, c'est sans doute lié à la posture et à l'attitude susceptibles d'y être adoptées. Une habitante explique que la terrasse est notamment, pour elle, un lieu de repas en extérieur, principal moment de la journée où elle peut prendre le temps, pendant mais aussi juste après le repas, de profiter de la vue qui lui est offerte (enquête n°1, Avensan). Mais observer le

paysage extérieur depuis le jardin permet de disposer d'une plus grande marge de manœuvre quant au champ de vision offert et d'un choix plus large quant aux points d'observation.

Certains vont ainsi mettre en œuvre des stratégies poussées pour accéder aux points de vue élevés que leur jardin est susceptible de leur fournir. L'accès à « la » vue paysagère, dans ce cas-là, est caractérisé par une forte intentionnalité. En effet, dans les deux cas, le locuteur fait l'action, avec une éventuelle prise de risque de sa part, de « monter » sur un objet non destiné à cet effet (un pylône ou une cuve) susceptible de lui donner de la hauteur et lui offrir une vue panoramique. L'effort est sans doute récompensé puisque la démarche est fréquemment réitérée. Nous avouons regretter qu'aucun des deux n'ait réalisé un ou plusieurs clichés de la vue qui leur est alors offerte. Mais nous pouvons supposer qu'ils ont soit jugé le risque trop grand, soit considéré cette vue comme leur paysage intime, suffisamment intime pour ne pas souhaiter le partager, d'autant qu'ils sont bien les seuls à disposer de cette vue-là.

Pour les personnes exploitantes, ici un agriculteur Billaudais et deux viticulteurs Avensannais, les plus belles vues se laissent embrasser depuis leurs terres (champs ou vignes). Dans les trois cas, elles se situent à proximité du domicile, et même dans son prolongement immédiat. D'ailleurs, la vue appréciée, tout en offrant un champ de vision largement ouvert sur le paysage extérieur, intègre en général la maison ou plus largement la propriété (cf. les clichés réalisés par les deux viticulteurs Avensannais; *Photos n°87, n°88 et n°89*).

Ceci nous conduit à nous interroger plus précisément sur les formes paysagères que les habitants aiment et cherchent à observer depuis chez eux lorsque la possibilité leur est offerte.

3.2.1.3. « Vues » sur quel paysage ?

Un relevé réalisé à partir de l'ensemble des enquêtes souligne une assez grande variété des types de paysage observés, depuis chez eux, par les habitants de la basse vallée de l'Isle. Sont ainsi mentionnées par les locuteurs : les vues sur l'horizon (2), sur la campagne environnante (4), sur les champs (3), sur les vignes (2), sur la palus (5), sur la rivière (3), sur les maisons (2), sur Libourne et son port (2), sur les suspensions du pont de Saint-Denis-de-Pile et sur Bonzac (1), sur les sapins du voisin (1), sur la place de l'église du village (1).

Dans les deux communes médocaines, la vue sur la forêt se détache nettement des autres vues mentionnées par les personnes interrogées. Elle compte pour la moitié des vues décrites (8 sur 16 vues mentionnées à Sainte-Hélène et 10 sur 20 à Avensan). Les autres vues sont centrées, en ce qui concerne Sainte-Hélène, sur le bourg (2), l'église (1), un nouveau lotissement (1), un pré avec ses moutons (1), une garenne de chênes (1). La forêt mise à part, les vues mentionnées mettent en avant, à Avensan, un paysage de vignes (4) – vue paysagère la plus photographiée –, un paysage arboré non forestier (3), le chevet ou le clocher de l'église (2), le parc du voisin (1). Notons d'ailleurs que lever et coucher de soleil conditionnent des vues particulièrement recherchées.

Les discours soulignent en effet le rôle des levers et couchers de soleil comme facteur susceptible de rendre une vue exceptionnelle ou, tout au moins, plus attrayante. D'une manière générale, Avensannais et Saint-Hélénois apprécient les couchers et levers de soleil lorsque les rayons soulignent l'église ou jouent à travers les arbres de la forêt. « *J'aime regarder de la fenêtre de la cuisine vers la forêt à l'ouest. C'est très beau quand le soleil se couche à travers les arbres...* » explique cette Avensannaise (enquête n°1, Avensan). Une autre soigne, quant à elle, une description détaillée de son paysage au moment du coucher de soleil. « *Depuis ma véranda, je regarde vers le fond du jardin et je ne vois que des arbres et de la verdure. J'ai de très beaux chênes. Là où j'apprécie le plus c'est le soir en plein été vers 21h... Quand il fait encore jour et que le soleil se couche. Ça donne une auréole mordorée jusque vers 10-11h*

du soir... Ces changements de couleur du soir sont magnifiques. Tous les soirs je regarde » (enquête n°11, Avensan). « *Je regarde surtout les levers et les couchers de soleil avec des teintes particulières, à travers les branchages de mes bois derrière chez moi* », explique encore cette Sainte-Hélénoise (enquête n°28, Sainte-Hélène). Un autre Avensannais disait apprécier jadis (avant que la tempête n'abatte la forêt) « *le soleil se couchant à travers les pins avec les effets de lumière....* » (enquête n°15, Avensan). « *Avant l'incendie, il y avait de grands pins derrière la maison. J'avais fait de belles photos quand le givre était pris dedans. Ça donnait des couchers de soleil extraordinaires à travers les troncs...* » regrette ce Saint-Hélénois qui décrit une vue familière perdue (enquête n°8, Sainte-Hélène). Une Avensannaise avoue enfin admirer, quant à elle, « *le chevet de l'église le matin quand le soleil se lève... qu'il est encore rouge... depuis [sa] chambre dans [son] lit...* » (enquête n°10, Avensan).

Même s'il ne compte que pour le quart des vues paysagères mentionnées par les habitants interrogés, il arrive cependant que le jardin lui-même participe du paysage observé. Anne Cauquelin développe l'idée selon laquelle la distance du paysage observé (vues lointaines et extérieures au jardin) renforcerait la présence du jardin, sa puissance et sa permanence, sa proximité et son intimité. Le paysage, renvoyé au loin, rendrait le jardin plus proche. « Par contraste, l'heure de la contemplation lointaine nous rendait le jardin plus précieux, plus proche, plus intime » (Cauquelin A., 2005, p.10). Elle distingue et oppose alors deux formes d'observation : celle qui relève du « prospect », de *prospicio*, à savoir l'observation de ce qui est au loin, et celle qui relève du « perspect », de *perspicio*, à savoir l'observation en détail, attentive, de ce qui est plus près de soi. Pour elle, « tout ce qui appartient à la description, au mesuré, à l'énumération, tombe sous le coup du *perspect* » (Cauquelin A., 2005, p.21). L'aménagement « ornemental » du jardin peut ainsi faire l'objet d'une observation de détail très attentive. Sont alors énumérés arbres, fleurs en massifs, allées fleuries, etc. « *Je regarde mon jardin aménagé, massifs de fleurs et allées...* » (enquête n°17, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *J'observe les arbres, les fleurs du jardin, l'ombrage, la verdure, les couleurs* » (enquête n°6, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Ce que j'aime c'est la vue sur le jardin. Je regarde le jardin, les arbres, les rosiers* » (enquête n°27, basse vallée de l'Isle, Lalande-de-Pomerol). Mais, dès qu'il s'agit d'une « vue » plus lointaine, représentée comme un tableau, c'est le *prospect* qui est à l'œuvre. « *Je regarde mon jardin, ses arbres, ses fleurs, et le paysage plus loin* » (enquête n°18, Sainte-Hélène).

Si certaines situations présupposent une observation conjuguée de ce qui est proche (le jardin) et ce qui est plus lointain (la vue sur le paysage extérieur), il peut arriver que l'observation se concentre sur le seul jardin. Les cas relevés mettent en évidence un recentrage de l'observation paysagère sur le jardin après la « perte » d'une vue plus lointaine (enquêtes n°5, 7, 10, 22 basse vallée de l'Isle ; enquêtes n°20, 29 Avensan ; enquête n°10 Sainte-Hélène). Un tel recentrage est notamment évoqué par les habitants ayant vécu un bouleversement majeur de leur cadre paysager, que ce soit la progression de l'urbanisation, la construction de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle, la destruction de la forêt par la tempête ou la plantation de maïs en Médoc par exemple. Citons le cas, à Avensan, d'une habitante qui s'est sentie « contrainte » après le remplacement de la forêt de pins par des champs de maïs de recentrer l'observation du paysage exclusivement sur son jardin. « *Avant tout autour, c'était que du bois. Tout a été arraché y'a trois ou quatre ans pour faire du maïs. Avant, j'aimais bien regarder vers le nord la route avec les pins de chaque côté. Maintenant, sans les pins, je préfère regarder vers le sud vers le point d'eau dans mon jardin* » (enquête n°29, Avensan). Nous avons également déjà évoqué le cas de cette Sainte-Hélénoise qui a recentré son regard sur son jardin suite à la construction d'un lotissement à la place de la forêt qui se trouvait en face de chez elle (enquête

n°10, Sainte-Hélène). Mentionnons enfin le cas de ces quelques habitants de la basse vallée de l'Isle qui ont avoué avoir recentré leur observation sur leur jardin lorsque leur vue a été « bouchée » par la construction de l'autoroute A89. « *Sur le pas de la porte, je regarde en face les arbres, les fleurs du jardin [...]. Depuis la fenêtre du premier étage, je regardais au loin vers l'horizon, mais à présent je ne plus vois que l'autoroute* » (enquête n°3, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Je regarde mon jardin. Avant je regardais vers l'arrière, les prés et les maisons, mais à présent dans cette direction y'a l'autoroute* » (enquête n°5 basse vallée de l'Isle Saint-Denis-de-Pile). Mais nous y reviendrons plus largement dans la troisième partie de cet ouvrage.

Le jardin, c'est finalement un paysage que l'habitant maîtrise, qu'il (se) construit. Les vues sur l'extérieur lui donnent à voir un paysage qui lui échappe, même s'il l'apprécie. Ainsi, s'il peut aménager son jardin à sa guise, il n'a aucune prise sur ce qui se trouve au-delà.

Si les vues paysagères extérieures sont assimilables à un « tableau » que l'habitant apprécie de regarder, les extériorités paysagères peuvent englober le « chez soi » participant d'un tout constitutif du paysage résidentiel. Ce n'est plus alors la mise à distance qui concourt à l'appréciation paysagère d'une vue lointaine mais la reformulation du paysage extérieur pensé, ressenti et « intériorisé » en tant que paysage familier. Cette extension du paysage du « chez soi » au-delà de la propriété privée ne se situe pas nécessairement dans un périmètre visible depuis le domicile.

3.2.2. A propos des extériorités paysagères englobantes

Parfois le paysage résidentiel s'étend au-delà de l'espace privé. Dans ce cas, il n'est plus limité à ce qui se trouve à l'intérieur de la propriété (le jardin, en général borné par une clôture) ou encore à ce qui est visible depuis « chez soi » (vues sur le paysage extérieur), mais intègre directement l'espace extérieur alentour. Il est ainsi question de « *mon* » village, de « *ma* » forêt, de « *la route qui mène chez moi* ». Ces formes d'extension du paysage du « chez soi » au-delà de l'espace privé nécessitent une certaine familiarité, voire une forme d'intimité avec les lieux, chargés de repères le plus souvent affectifs et identitaires.

L'analyse des discours recueillis sur les deux terrains d'étude et des clichés réalisés par les habitants a fait apparaître trois formes d'extension. Dans sa forme la plus fréquente, le paysage résidentiel est étendu à ce que nous pourrions considérer comme une sorte de « contexte paysager englobant », qui se traduit par la référence du locuteur à ce que nous pourrions nommer la « localité de proximité » (9 cas tous terrains d'étude confondus), à savoir l'ensemble du lotissement, du lieu-dit, du hameau, du « village » (selon l'usage langagier avensannais), de « l'écart » (selon l'usage langagier saint-hélénois) ou encore à « l'unité paysagère avoisinante » (envahissante ?), à savoir, pour le seul cas rencontré, la forêt alentour (1 cas). Ce « contexte paysager englobant » prolonge le paysage résidentiel au-delà de la propriété privée. C'est le monde extérieur « intériorisé » car connu, celui dont on n'a pas peur. Il constitue notre rapport direct au monde « extérieur » le plus proche et le mieux maîtrisé.

Ce « contexte paysager englobant » a fait l'objet de photographies dans 4 des 10 cas cités. L'analyse de ces clichés est particulièrement intéressante. Ils montrent un ou plusieurs éléments de bâti qui sont représentatifs aux yeux de l'habitant de « son » village. Un Avensannais a ainsi photographié la chapelle symbole de « son » village, ici *Saint-Raphaël*. Un autre a choisi, quant à lui, de photographier chacune des maisons situées à chaque extrémité de « son » village, ici *Garenne-les-Gombaudins* (4 clichés). Ce choix illustratif est-il la conséquence de l'absence, au sein de son village, d'élément de patrimoine bâti référentiel, à l'image d'une chapelle ? Le troisième a photographié sa maison en situation dans « son » lotissement, *le Clos de Lupins*. C'est sans doute ce dernier cliché qui exprime, de la manière la plus explicite, cette mise en contexte du « chez soi » et qui signifie le mieux son attachement à ce contexte paysager englobant. Enfin, le dernier s'est attaché à illustrer l'unité paysagère qui constitue le contexte paysager avoisinant son lieu de résidence, à savoir la forêt. « *Je vis dedans* », nous précise-t-il (enquête n°28, Avensan).

Cette extériorité incluse dans le paysage résidentiel peut également prendre la forme d'un chemin et, plus précisément, du chemin qui conduit vers « chez soi »⁶². Ce chemin qui est en fait une petite route goudronnée matérialise en quelque sorte le « cheminement » paysager du sujet, symbole du retour vers « chez soi ». La route constitue une sorte de « lien » paysager qui marque le passage progressif du paysage du monde extérieur au paysage du « chez soi » (un peu comme le portail constituerait le lien possible entre le dehors et le dedans, entre l'espace public et l'espace privé).



Photo n°90 (enquête n°29, Avensan)



Photo n°91 (enquête n°8, Sainte-Hélène)

Quatre habitants y font allusion dont deux, une Avensannaise et un Saint-Hélénois, avec illustration par la photographie (cf. Photos n°90 et n°91). L'Avensannaise commente ainsi son cliché. « *C'est la route qui mène vers chez moi, parce qu'elle me ramène vers l'endroit que je préfère, chez moi...* » (enquête n°29, Avensan). Dans les deux cas, le cliché représente un chemin bordé d'arbres. Soulignons cependant que, même s'il s'agit du chemin qui est censé mener vers chez soi, la maison n'est visible sur aucun des deux clichés. Les photographies

⁶² Nous rappelons que le cheminement a fait l'objet d'un numéro spécial des *Carnets du paysage* (« Hodologie », n°11, 2004).

laissent en fait imaginer une petite route de campagne dans un secteur assez isolé. L'un des deux locuteurs évoque tout de même l'importance de la forêt tout autour.

Mais l'évocation d'un chemin comme « transition paysagère » entre le monde extérieur et le « chez soi » se retrouve également dans les discours. Un Avensannais avoue ainsi « *préférer le chemin de la gare. Quand je rentre, ça évoque ma maison, mon chez moi...* » (enquête n°16, Avensan). Une autre Avensannaise aime, elle aussi, se « *retrouver sur le chemin de la gare. C'est du côté où habitent mes parents. Chez mes parents, c'est chez moi...* » (enquête n°20, Avensan). Si ce chemin mène cette habitante vers le lieu de résidence de son enfance, précisons qu'il participe toujours de son paysage familial dans la mesure où il se trouve à quelques centaines de mètres de chez elle et que l'occasion de le parcourir est fréquent (« *aussi souvent que je vais chez mes parents* », nous dit-elle).

C'est ainsi qu'il convient de souligner l'extension, pour quatre habitants, du paysage du « chez soi » à un ancien lieu de résidence, celui de leur enfance, où les parents vivent toujours et qui se trouve tout près de leur domicile actuel. Dans les quatre cas, les locuteurs montrent un faible attachement à leur actuel lieu de résidence où ils sont en location et leur plus grand attachement à celui des parents qu'ils considèrent et expriment toujours comme leur « chez soi » (enquêtes n°19 et 20 Avensan et enquêtes n°3 et 4 Sainte-Hélène). Un Saint-Hélénois s'étant ainsi prêté au jeu de l'enquête photographique a choisi d'illustrer son paysage intime en photographiant « *la maison de mes parents... C'est chez moi... Ça me rappelle mon enfance... Et puis j'y suis tout le temps* » (enquête n°3, Sainte-Hélène; cf. planche photo n°1 :Photo n°53). Il précise d'ailleurs que, dans l'appartement dans lequel il vit, il ne se sent pas « chez lui » et qu'il ne compte pas y rester. « *C'est davantage « chez moi » chez mes parents, là où j'ai grandi, qu'ici, dans cet appart, où c'est transitoire...* », exprime, certes de manière assez chaotique, cet autre Saint-Hélénois (enquête n°4, Sainte-Hélène).

« Au-delà des souvenirs, la maison natale est inscrite en nous », explique Gaston Bachelard (2004, p.32) et, ajouterions-nous, associé à elle le paysage qui l'entoure, le plus souvent idéalisé. Richard Kleinschmager souligne d'ailleurs que « nous sommes tous d'un père et d'une mère l'enfant, mais aussi l'enfant d'un lieu qui est un paysage » (1987, p.140). Or, si tant est, d'une part, que ce paysage-là soit toujours et aisément accessible (à proximité et si les parents y vivent toujours), fréquemment visité (tous les prétextes et les moments sont bons pour s'y rendre : « *j'y suis tout le temps* ») et si tant est, d'autre part, que le lieu de résidence actuel ne fasse pas l'objet d'une grande considération, le plus souvent même jugé comme « *transitoire* », on comprend dès lors que les locuteurs en question expriment facilement le paysage de leur enfance comme le paysage de « chez eux ». « *Je suis pas particulièrement attaché à l'endroit où je vis. J'y suis en attendant de faire construire. Je préfère chez mes parents. Le paysage y a pas trop changé : pas trop de maisons construites, la forêt y a pas été touchée [sous-entendu par la tempête]. J'aime bien y retourner. J'ai toute ma vie là-bas. J'y passe au moins deux ou trois fois par semaine* » (enquête n°19, Avensan). C'est ainsi que le lieu de résidence de la jeunesse participe encore aujourd'hui du paysage familial. Ce paysage familial n'est pas que souvenir. Il continue de faire partie de soi. Aussi certains se donnent-ils les moyens, la possibilité de le vivre encore aujourd'hui. Rappelons que trois des quatre locuteurs en question ont précisément choisi de rester ou de (re-)venir s'installer dans la commune où ils avaient passé leur enfance et, de fait, à proximité de leur maison de l'époque, dans leur paysage. Le paysage de l'enfance reste ainsi inscrit en nous. C'est sans doute ce qui a poussé cette Avensannaise à revenir à ce qu'elle nomme précisément « *mon point d'attache* » (enquête n°20, Avensan). Mais si cette possibilité n'existait pas ou plus, les personnes en question éprouveraient-elles sans doute le besoin de faire, de leur lieu actuel ou d'un autre à venir, leur propre « chez soi ».

Le paysage résidentiel peut donc se constituer à plusieurs niveaux. Nous avons cherché, dans ce troisième point de chapitre, à mettre en évidence la logique selon laquelle ils sont susceptibles de s'emboîter, logique en certains points assimilable à celle des coquilles de l'homme (Moles et Rohmer, 1978). Aussi souhaiterions-nous conclure ce propos sur l'étude détaillée du paysage résidentiel de l'un de nos habitants photographes (enquête n°24, Avensan). Son cas offre, selon nous, une parfaite illustration de cette logique d'emboîtement des différents niveaux constitutifs du paysage résidentiel.



Photo n°92 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°93 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°94 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°95 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°96 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°97 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°98 (enquête n°24, Avensan)

Cet Avensannais est celui qui a réalisé le plus de photographies ayant un rapport avec le paysage exprimé comme celui de « chez soi ». L'ensemble des douze clichés ainsi réalisés est particulièrement révélateur de l'emboîtement des différents niveaux et lieux du paysage résidentiel, allant finalement du moins vers le plus « intime ». Quatre clichés (cf. Photos n°92, n°93, n°94 et n°95) illustrent les quatre maisons situées à chaque extrémité du « village » où il réside, ici Garenne-les-Gombaudins sur la commune d'Avensan. Ces quatre maisons se présentent en quelque sorte comme les marqueurs paysagers qui définissent les limites du périmètre d'extension de ce qui fait son paysage résidentiel dans son extension la plus large. Les deux clichés suivants présentent ce que nous pourrions nommer « l'ancien chez soi ». Il s'agit de la maison et la piscine attenante qui ont été construites par de nouveaux résidents sur un terrain qui lui a jadis appartenu, avant qu'il ne soit « obligé » de le vendre (cf. Photos n°96 et n°97). Puis il propose une vue éloignée de sa propriété réalisée depuis le village : « ma maison vue de loin avec ma prairie devant » (cf. Photo n°98). Il nous amène ainsi par une sorte de « zoom » progressif vers les lieux les plus intimes de son paysage résidentiel. Après avoir présenté sous un autre angle sa



Photo n°99 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°100 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°101 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°102 (enquête n°24, Avensan)



Photo n°103 (enquête n°24, Avensan)

prairie (premier élément du chez soi, mais non clôturé, cf. Photo n°99), le paysage résidentiel se resserre sur ce qui constitue le « chez soi » privé. Vient alors le cliché de ce qu'il nomme « mon entrée » (cf. Photo n°100). Il s'agit d'une photographie présentant le portail qui permet d'entrer dans sa propriété (fermé sur le cliché) et du chemin de graviers qui mène jusqu'à sa maison. Nous avons passé une limite supplémentaire et avons changé de boîte pour pénétrer au cœur du « chez soi ». Il nous conduit ainsi à passer du dehors au dedans par le seul accès (le portail) qui permette de franchir l'incontournable frontière que constitue la clôture. Nous pénétrons alors dans l'intimité du sujet qui présente sa maison et sa grange (cf. Photos n°101 et n°102). Enfin, l'ultime boîte est atteinte avec le dernier cliché qui « le » représente avec ses poules dans son poulailler (cf. Photo n°103). A travers la réalisation de cette photographie (qui nécessite l'aide d'une tierce personne pour appuyer sur le déclencheur), il prend place dans le paysage, unissant, à cette occasion, « soi » et « chez soi » dans la matérialité. Il témoigne ainsi de son inscription dans le paysage.

Le paysage résidentiel se présente ainsi comme celui au sein duquel l'être-habitant peut inscrire (symboliquement) sa présence dans le visible. Le paysage témoigne par son inscription matérielle (dans le réel) de la présence, de la résistance, de la permanence, voire d'une « éternité provisoire » de l'être-habitant dans l'espace, ce que traduit le dernier cliché évoqué.

Conclusion de chapitre

Nous avons œuvré, tout au long de ce chapitre, à mettre en évidence les formes de l'« objet paysage » – matérialités et lieux de ces nouvelles campagnes – susceptibles d'être retenues par le sujet (formes auxquelles il est sensible) dans le cadre de l'expérience paysagère de son quotidien.

Tout aussi ordinaires qu'ils soient, ces espaces périphériques soumis à l'étalement urbain de l'agglomération bordelaise peuvent ainsi être qualifiés en tant que paysage par ceux qui y habitent. Pour autant, le regard « paysageant » actuellement porté par les habitants diffère profondément du regard classique et/ou pittoresque qui a pu être porté, jusqu'à une date récente, sur ces campagnes. Dans le premier point de ce chapitre, nous avons montré que les représentations paysagères à l'œuvre, dans ces communes rurales qui s'urbanisent en marge des villes, reflètent un imaginaire campagnard en pleine évolution. D'une campagne agricole à une campagne urbanisée, qui se doit en outre de répondre à un considérable besoin de nature(s) et à un goût prononcé pour le patrimoine, dépendent finalement les éléments paysagers retenus par le regard habitant. Or, les motifs paysagers ainsi sélectionnés se détournent indéniablement de ceux qui faisaient jadis un « beau » paysage de campagne.

De plus, les éléments paysagers retenus diffèrent selon que l'habitant se place sur le registre du « paysage nous », correspondant à l'image que la communauté habitante souhaite donner à voir d'elle-même à l'Autre, ou le registre du « paysage je », lequel traduit son idéal existentiel en tant qu'être-habitant. De fait, caractérisation des paysages locaux (le paysage de tous) et préférences paysagères individuelles (le paysage de chacun) peuvent référer à des éléments paysagers totalement différents. Se juxtaposent ainsi, sans nécessairement se superposer, les éléments paysagers identifiés par la communauté habitante comme dignes de la représenter (essentiellement en regard d'une altérité) et finalement susceptibles de servir son « image » (un « paysage vitrine »), d'une part, et les éléments paysagers identifiés par l'être-habitant comme intimement liés à son existence (le « paysage intime »). Dans ce cas, il n'est plus question d'image, mais de construction du sujet placé dans une situation de confrontation de l'être-au-monde au monde-de-l'être. C'est précisément lors de l'évocation des préférences paysagères individuelles que l'on a donc pu accéder à l'intimité paysagère du sujet. Le périmètre d'extension des matérialités et lieux susceptibles de faire paysage pour l'être-habitant se resserre alors nettement autour de l'espace résidentiel.

Le troisième point de ce chapitre a été l'occasion de mettre plus particulièrement en évidence la manière dont le lieu de résidence est érigé en paysage « familial », les formes qu'il peut prendre, son périmètre d'extension et ses différents niveaux d'emboîtement (jardin, vues sur l'extérieur depuis le chez soi, extériorités englobantes). Le paysage résidentiel émerge de la volonté du sujet d'identifier un lieu dans lequel il se reconnaisse et au sein duquel il identifie certaines matérialités susceptibles de se révéler comme « son » paysage propre. Ce niveau de l'ordinaire paysager se caractérise donc par un puissant référent identitaire.

Tout au long de ce chapitre, centré sur l'analyse des matérialités et des lieux qui font paysage pour l'habitant, ont été suggérées un certain nombre de valeurs qui nous semblent fondatrices de la sensibilité au paysage ordinaire et quotidien. En effet, les matérialités et lieux susceptibles de permettre la « production » de paysage au sein même de l'espace de vie répondent directement à quelques valeurs fortes auxquelles l'individu semble profondément attaché. Parmi celles-ci, sont notamment apparus en filigrane l'identité individuelle et/ou collective et le bien-être (ou « mieux-vivre »). Partant, nous supposons que, dans la mise en œuvre d'une relation paysagère

ordinaire et quotidienne, ne prime pas nécessairement le caractère esthétique du paysage, mais que d'autres critères d'appréciation lui correspondent davantage. C'est ainsi que nous en venons à l'analyse de ces valeurs susceptibles de régir la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager.

Chapitre 3

Les valeurs du paysage ordinaire

« Si tel assemblage d'arbres, de montagnes, d'eaux et de maisons, que nous appelons paysage, est beau, ce n'est pas par lui-même, mais par moi, par une grâce propre, par l'idée ou le sentiment que j'y attache. »

Charles Baudelaire,
Curiosités esthétiques (1962, p.370).

L'appréciation d'un paysage est chargée de valeurs. Ces valeurs opèrent autant en amont de l'expérience paysagère (attendus qui orientent l'expérience que le sujet a du paysage) qu'au cours de celle-ci (affects inhérents à l'expérience qui donnent sens au paysage éprouvé) et en aval (jugements paysagers consécutifs et éventuel retour d'expérience). Ce chapitre se propose précisément de faire le point sur les valeurs susceptibles de régir la sensibilité de l'être-habitant au paysage de ses lieux de vie ordinaires. L'analyse qui va être menée repose sur plusieurs hypothèses.

La première paraît somme toute évidente. Il semble néanmoins utile de la poser au regard de ses implications. Grands spectacles paysagers et paysages ordinaires doivent vraisemblablement en appeler à des valeurs différentes. En effet, on ne regarde pas et on n'aime pas « son » paysage quotidien comme celui, certes plus remarquable, que l'on peut apprécier ailleurs. Partant, nous supposons que ce n'est pas nécessairement son caractère esthétique qui fonde l'appréciation et oriente l'émotion procurée par le paysage ordinaire. Nous chercherons ainsi à savoir quelles autres valeurs, plus personnelles, sont susceptibles d'influencer la sensibilité paysagère habitante.

Notre seconde hypothèse pose que l'appréhension paysagère des lieux de vie ordinaires répond à des valeurs différentes selon les individus. « La multiplicité des codes et des systèmes d'appréciation me frappe. Au sein d'une population très attentive à la nécessité de protéger son espace de vie, de construire son identité en fonction de lui, les différents individus ne parlent pas du même paysage », constate Alain Corbin (2001, p.173). S'ils ne parlent pas du même paysage, c'est, semble-t-il, qu'ils ne le ressentent ni ne le pensent de la même manière. Il n'y aurait donc pas un unique système de valeurs partagé par tous les habitants, mais un ensemble de valeurs susceptibles d'être déclinées de manière différente en fonction des individus, voire peut-être des groupes sociaux. C'est sans doute la raison pour laquelle, d'un même lieu, découle une grande variété des expériences paysagères. Reste à savoir de quoi dépend ce système de valeurs et ce qui guide son élaboration. Nous supposons que s'il existe des grands modèles sociaux et/ou sociétaux susceptibles d'orienter l'appréciation du paysage ordinaire, chacun se les approprie d'une manière qui lui est propre, en fonction de son parcours de vie et de son Moi psychique.

Il convient enfin de nous interroger sur le regard que l'habitant porte sur sa propre sensibilité à son ordinaire paysager. Nous supposons en effet que, œuvres de pratiques quotidiennes et machinales, l'individu n'a pas nécessairement conscience des expériences paysagères que ses lieux de vie ordinaires lui donnent à vivre. C'est pourquoi il nous semble intéressant de distinguer ce qui relève de pratiques non réfléchies et ce qui relève d'actes conscientisés.

Forte de ces questionnements et hypothèses, nous conduirons ce chapitre en trois temps. Nous examinerons tout d'abord les différentes valeurs à l'œuvre dans les lieux de vie ordinaires, en montrant le rôle particulier de chacune d'elles dans l'établissement d'une relation paysagère plus quotidienne qu'exceptionnelle, qu'elle soit majoritairement partagée par les membres d'une « communauté habitante » ou qu'elle soit, plus souvent, intime, propre au « sujet habitant ». Ce sera l'occasion d'insister sur le rôle prépondérant de la dimension identitaire et du bien-être, notamment par rapport au critère esthétique, dans la qualification paysagère des lieux habités. Il s'agira ensuite, dans un second temps, de distinguer ce qui relève, dans l'élaboration des systèmes de valeurs, des grands modèles sociaux – plus ou moins bien intégrés par le sujet – ce qui relève de pratiques locales et enfin ce qui relève d'un vécu plus personnel. C'est à cette occasion que nous montrerons le rôle majeur du sujet dans sa manière d'être sensible et de qualifier son paysage ordinaire. Nous nous attacherons enfin, dans un troisième temps, au regard que le sujet porte sur sa propre sensibilité en termes de prise de conscience, de réflexion et de verbalisation.

Sur ces différents points, les entretiens semi-directifs réalisés dans les deux communes médocaines nous apportent de riches informations. En effet, la plus grande liberté de parole laissée aux locuteurs par rapport aux enquêtes par questionnaire réalisées dans la basse vallée de l'Isle, leur a permis de tenir un discours plus spontané révélant ainsi leurs attendus et manières d'apprécier le paysage au sein de leur espace de vie ainsi que les jugements portés à son égard. Plutôt qu'à vouloir seulement « esthétiser » à tous prix une nature ou un environnement (qui peut ne pas être naturel) et se contenter de descriptions « objectives » et distancées comme s'ils devaient finalement rapporter leur jugement quant à une œuvre ou un spectacle, les habitants rencontrés ont davantage cherché à évoquer sensations, impressions et sentiments, souvent intimes, suscités par l'expérience paysagère. Ils nous ont ainsi permis de mettre en lumière le jeu des valeurs paysagères dont nous proposons à présent l'analyse.

1. Les principales valeurs fondatrices de la sensibilité au paysage ordinaire

Les uns vivent le paysage comme un objet de labour et de soins de par leur pratique professionnelle (exploitants agricoles, viticoles, sylvicoles, cantonniers...). Ils le voient utile et fonctionnel. D'autres le pratiquent comme un loisir, synonyme de temps non travaillés. Ils le souhaitent distrayant. D'autres encore le vivent comme source de repos après leur journée de travail souvent effectuée ailleurs. Ils veulent s'y sentir bien. D'autres enfin le considèrent en tant que cadre de vie. Ils l'embrassent au quotidien, au gré de leurs pratiques ordinaires. En fait, les uns le fabriquent à force de sueur et de labour, d'autres en jouissent, quand les derniers le « vivent » comme une manière d'« être » et d'habiter...

Dans tous les cas, ces individus peuvent faire preuve d'un grand attachement à ce qui constitue leur quotidien paysager. « *Le paysage, on s'y attache, on y prend racine* » (enquête n°9, Avensan). « *J'ai un grand amour pour ce paysage, pour ces arbres* », explique cette habitante en évoquant le paysage forestier (enquête n°10, Avensan). Mais ce ne sont pas nécessairement des critères esthétiques qui guident cet attachement.

En effet, le paysage ordinaire n'est pas « beau » en soi, au regard des codes esthétiques dont nous avons hérité. Il est plutôt aimable, plaisant. « *Regarder ma prairie, mon poulailler et la forêt autour me contente. Pour moi, c'est un paysage plaisant* » (enquête n°2, Avensan). « *La route du Médoc, bordée de forêt, c'est un vrai plaisir* » (enquête n°26, Avensan). « *Ça me fait plaisir de voir ce paysage-là tous les jours* » (enquête n°3, Sainte-Hélène). « *Ici, ça me plaît comme paysage... pour ne plus me plaire, faudrait qu'y ait trop de constructions* ». « *Ce paysage de forêt me plaît* » (enquête n°25, Sainte-Hélène). La plupart du temps, l'intérêt de l'être-habitant et son attachement pour son ordinaire paysager sont liés au fait que chacun retrouve dans le paysage qu'il habite un peu de lui-même, parce qu'il évoque quelque chose d'intime, de familial, des souvenirs d'enfance, une appartenance à un groupe, un sentiment de bien-être. Le caractère, non pas beau, mais plaisant du paysage ordinaire et l'attachement de l'être-habitant à son égard tiennent à ce qu'il représente un paysage connu. S'instaure en fait une forme de « connivence » (G. Sautter, 1979, p.40) de l'être-habitant avec les lieux qu'il habite que traduit cet attachement au cadre paysager, c'est-à-dire aux formes matérielles et visibles. L'individu se sent accueilli par le connu et le reconnu et non perdu, soumis à l'altérité.

Ainsi, comme nous l'évoquions en introduction de ce chapitre, nous supposons que les valeurs susceptibles d'animer la sensibilité d'un habitant à son ordinaire paysager ne relèvent pas nécessairement de la quête d'une esthétique pure et de sa caractérisation à travers les codes hérités. A notre sens, elle est, en effet, davantage animée par un puissant attachement affectif inhérent notamment à l'assise identitaire (personnelle et/ou collective) et/ou au sentiment de bien-être qu'il peut lui offrir.

Nous avons donc procédé à une analyse détaillée des discours recueillis dans les deux communes médocaines⁶³ dans le but d'identifier, pour chaque locuteur, tout ce qui référerait à la verbalisation, explicite ou implicite, de valeurs paysagères. L'objectif était de repérer les différentes valeurs à l'œuvre dans les discours paysagers habitants et, parmi celles-ci, de

⁶³ Nous avons en effet précisé en introduction que seuls les entretiens semi-directifs, les plus poussés, réalisés auprès des soixante habitants rencontrés dans les deux communes d'Avensan et Sainte-Hélène, ont été susceptibles de faire l'objet d'une analyse approfondie capable de mettre en évidence les valeurs inhérentes à la construction d'une sensibilité au paysage ordinaire.

mettre en évidence les plus fréquemment véhiculées et, par conséquent, celles majoritairement fondatrices de la sensibilité au paysage ordinaire. Le tableau n°44 ci-dessous témoigne des résultats de cette analyse. Il présente les valeurs que nous avons pu identifier et, pour chacune d'entre elles, le nombre de personnes dont les discours y font référence explicitement ou plus implicitement.

Tableau n°44 : Les valeurs associées au paysage ordinaire dans les discours médocains

Type de valeur associée au sentiment paysager	Nombre d'Avensannais concernés	Nombre de Saint-Hélénois concernés	Total
Identitaire	24	23	47
Bien-être	19	14	33
Esthétique (in-)	18	12	30
Fonctionnel (valeur pratique)	8	11	19
Ecologique / environnemental	6	2	8
Imaginaire / idéal / utopique	3	4	7
Historique	5	2	7
Patrimonial	3	2	5
Touristique	3	2	5
Artistique	-	2	2

Un paysage peut être qualifié positivement ou négativement sans faire pour autant référence à la présence ou l'absence de qualité esthétique. S'il peut être « plaisant », la qualité du paysage repose le plus souvent sur le fait que l'habitant s'y sente « soi » et qu'il s'y sente bien. La lecture du tableau présenté ci-dessus en témoigne. En effet, trois valeurs se détachent nettement des autres. Nous pourrions les signifier ainsi : le paysage comme affirmation/quête de soi (valeur identitaire), le paysage comme décor (valeur esthétique), le paysage comme ambiance (valeur de bien-être).

La dimension identitaire, aussi bien collective qu'individuelle, demeure la valeur la plus importante, accordée par l'être-habitant à son ordinaire paysager. Rappelons qu'habiter, c'est « être » (Heidegger). Les lieux de vie offrent une assise identitaire à l'habitant que matérialisent la qualification et la reconnaissance d'éléments paysagers. Le caractère esthétique a ainsi cédé sa place comme principal critère d'appréciation paysagère. Rappelons qu'il est ici question de paysage ordinaire et non de paysage reconnu pour son exceptionnelle beauté. Les références au caractère esthétique ou inesthétique du paysage ordinaire correspondent en fait à la qualification du « décor paysager » quotidien de l'habitant. Il est d'ailleurs plus souvent fait référence à son caractère « *plaisant* », « *joli* », « *charmant* » qu'à la notion de Beau proprement dite. En fait, le paysage ordinaire est aujourd'hui davantage qualifié en terme d'ambiance dégagée, source du bien-être habitant. C'est le paysage où l'on se trouve bien. Bien sûr, il peut paraître étonnant de le qualifier ainsi. Mais nous montrerons, dans le point d'analyse qui lui est réservé, qu'un tel critère d'appréciation trouve sa justification au regard de la recherche d'une certaine qualité de vie menée par chacun d'entre nous.

Le paysage ordinaire est également caractérisé à travers sa dimension fonctionnelle (valeur pratique). Il s'agit du paysage tel que le voit celui qui y travaille, le transforme, mais

aussi celui qui le « fréquente » au titre d'activités de loisirs qui lui font poser sur lui un regard fonctionnel. La qualification du paysage répond, dans ce cas, à une organisation représentée du lieu que traduisent les matérialités dans le visible et qui sont nécessaires à la pratique que le sujet en a.

A côté de ces valeurs dites « dominantes », demeurent quelques valeurs plus marginales. Un paysage de qualité se doit, par exemple, de donner à observer un certain respect de l'environnement. Précisons qu'il ne s'agit pas là d'une confusion des deux notions de paysage et d'environnement de la part du locuteur. En effet, le regard porté par l'habitant est bien un regard paysager ou « paysageant ». Le fait est que la reconnaissance de problèmes environnementaux peut conduire certains à une « disqualification » paysagère, la qualité du paysage inhérent à la qualité de l'environnement. C'est en effet le plus souvent sous la forme d'une négation du paysage du fait d'un manque de respect de l'environnement qu'intervient cette valeur écologique dans les discours. Elle met en quelque sorte en avant une certaine éthique paysagère. Bien que ne le formulant pas en ces termes, Bernard Lassus (1999) s'était interrogé sur le lien possible entre paysage et qualité de l'environnement. Nous proposons de valider ici ce qui n'était pour lui, à l'époque, qu'une hypothèse.

La valeur historique fait référence à l'Histoire avec un grand H, que le paysage est susceptible de remémorer (commémorer ?). Nous signifions à travers cette valeur la manière dont certaines matérialités se rapportent systématiquement, pour un individu, à un ou des faits historiques dont il a connaissance et qu'il se propose de rappeler dans son discours. Deux attitudes ont pu être mises en évidence. Tout d'abord, l'observation d'un paysage peut rappeler à la mémoire de l'habitant certains événements historiques qui se sont déroulés dans les lieux en question. Dans ce cas, la vue de certains éléments paysagers agit comme une piqure de rappel de faits en général vécus par le locuteur lui-même. Il s'agit le plus souvent d'« anciens » de la commune. « *Quand je vois les gravières, ça me rappelle les premières gravières. On y stockait sous l'eau, la poudre à canons de Saint-Médard, pendant la guerre, dans des fûts de bois. La poudre était emmenée par chemin de fer* ». « *Entre le cimetière, la scierie et l'école, c'est de la vigne, mais moi je me rappelle le paysage d'avant. C'était de la forêt, pendant la guerre. Y'avaient cinq ou six chars allemands qui y étaient stockés. Ils arrivaient de Russie à ce qu'on disait. Tous les six mois, ils arrivaient pour réparer les chars et repartaient* » (enquête n°13, Avensan). La seconde attitude rencontrée est celle du locuteur qui prend le paysage comme prétexte pour signifier sa connaissance de certains faits historiques dont il n'a pas été le témoin. L'évocation du site de Saint-Raphaël et, qui plus est, sa chapelle (qui n'est pas d'époque !) sont ainsi, par exemple, l'occasion, pour certains habitants, d'évoquer l'archevêque Pey Berland. « *Il y a aussi le côté historique qui est important avec Pey Berland. C'est un paysage chargé d'Histoire* », trouve nécessaire de préciser cette Avensannaise (enquête n°10, Avensan). Cette valeur historique ne doit pas être automatiquement assimilée à ce qui relèverait d'une mémoire collective susceptible de caractériser un groupe. En effet, la référence historique que suscite l'évocation paysagère d'un lieu n'a pas systématiquement valeur identitaire. Le paysage est alors juste reconnu comme « chargé d'histoire », cette histoire ne constituant pas nécessairement « son » identité pour le locuteur ou « leur » identité pour l'ensemble des habitants. La valeur patrimoniale du paysage (le plus souvent entendue comme bien à conserver et à transmettre) a, quant à elle, été « autonomisée » dans la mesure où elle ne se rapporte pas nécessairement à ces paysages chargés d'Histoire que nous venons d'évoquer.

Le locuteur a pu, dans de rares cas, qualifier son paysage par le biais de sa valeur touristique. Mais il s'est agi, à chaque fois, d'un potentiel éventuel et non d'une caractéristique avérée. « *Il y a trois Médocs : littoral, forestier, viticole... bleu, vert, rouge... Je développerais le gîte rural*

dans les bois d'Avensan avec les châteaux, les gravières aménagées... Il y a un gros potentiel pour du tourisme rural et vert » (enquête n°15, Avensan). « La tempête, pour la forêt cultivée du Médoc, c'est un tournant... Peut-être que l'exploitation forestière ne sera plus pour produire du bois, mais éventuellement un tournant vers une forêt de loisirs avec des randonnées, des circuits touristiques... » (enquête n°21, Sainte-Hélène). Rappelons toutefois que ce paysage est celui de lieux de vie ordinaires et que, à ce titre, la valeur touristique n'est pas la première recherchée et véhiculée par les habitants.

Si le paysage ordinaire s'inscrit dans des pratiques quotidiennes, il peut néanmoins être source d'imaginaire pour l'habitant. Pour certaines personnes, cela peut se traduire par la quête d'un idéal paysager, rêvé, au sein même des lieux de vie ordinaires. D'autres peuvent encore attribuer à leur paysage un caractère magique, féérique, ce qui peut paraître étonnant pour un paysage promu par des pratiques quotidiennes. « Je suis dans les bois à toutes les saisons. Les bois, c'est un paysage où je me sens bien. J'aime bien faire des randonnées dans la forêt : c'est magique » (enquête n°10, Avensan). Pour Pierre Donadieu, la société occidentale « souhaite avoir une prise sur les formes sensibles du monde à habiter, [soit] comme sources de confort et de rêve » (2002, p.9). Enfin, nous entendons par valeur artistique le paysage signifié par les locuteurs comme source d'inspiration à la création.

Nous aurions pu imaginer relever d'autres valeurs de type économique ou politique par exemple. En ce qui concerne les simples habitants que nous avons rencontrés dans les deux communes médocaines, tel ne fut pas le cas. Aujourd'hui, le paysage ordinaire ne semble pas encore être un paysage qui se vend et s'achète. Il n'a pas de réelle valeur marchande, si ce n'est peut-être sous-entendue, mais dans tous les cas non explicitement verbalisée, dans les rares discours qui en appellent à son éventuel potentiel touristique. Quant à la valeur politique, elle n'est pas davantage exprimée par le simple habitant. En fait, le seul locuteur à tenir un discours susceptible de référer à ces deux valeurs économique et politique, associées d'ailleurs à cette occasion, est précisément un acteur local. Reprenons les propos déjà évoqués de ce sylviculteur et membre du comité de rédaction de la Charte du Médoc qui explique « qu'il y aura deux sortes de forêt à l'avenir. La forêt de production, telle qu'on la connaît depuis plusieurs années, et un petit nombre de propriétaires qui ouvriront leurs propriétés aux visites, aux loisirs « encadrés ». Dans la charte du Médoc, on étudie cette idée pour qu'ils en tirent des revenus financiers. Ça fait déjà vingt ans que les politiques y pensaient. Les propriétaires, eux, s'y refusaient. La tempête a été un tournant. Maintenant, certains propriétaires y pensent de plus en plus... » (enquête n°5, Sainte-Hélène). La situation aurait été sans doute un peu différente dans la basse vallée de l'Isle, le paysage apparaissant parfois comme prétexte à revendications contre le projet autoroutier. Nous y reviendrons dans la troisième partie. Mais, dans tous les cas, ces valeurs ne participent pas, loin de là, de celles identifiées comme majoritairement fondatrices de la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager.

L'ensemble des valeurs paysagères attribuées aux lieux de vie ordinaires présentées, nous proposons à présent une analyse approfondie des quatre valeurs dites « dominantes » à savoir les valeurs identitaire, esthétique, fonctionnelle et de bien-être. Si, pour la clarté de l'exposé, nous les dissociions les unes des autres, il convient de rappeler néanmoins qu'elles peuvent interagir, s'associer et parfois se confondre. D'ailleurs, notre exposé ne sera pas épargné par la difficulté d'établir une séparation nette, ce qui souligne d'autant plus la vigueur de ces liens, interactions et interdépendances. Précisons, en outre, que les développements consacrés à chacune de ces quatre valeurs dominantes vont nous conduire parfois à nous référer à certaines valeurs plus marginales qui peuvent leur être associées. Ainsi, les valeurs liées à l'imaginaire, à l'Histoire et au patrimoine seront en partie évoquées dans le point sur la dimension identitaire. La valeur

écologique/environnementale et la valeur artistique seront, quant à elles, abordées dans le point réservé à la dimension esthétique.

1.1. L'expérience paysagère ordinaire ou le renversement de la valeur esthétique

A l'analyse de nos enquêtes, la valeur esthétique a donc été reléguée au troisième rang (derrière ce qui est identitaire et ce qui procure le bien-être). Cet amoindrissement de la place occupée par la valeur esthétique corrobore finalement l'idée selon laquelle le paysage est de moins en moins considéré comme un simple décor. Pourtant, cette valeur, de loin la plus communément admise, a longtemps été considérée comme « la » valeur fondatrice de la qualification paysagère. N'est-il pas question d'« esthétique du paysage » ? Mais s'il est vrai que le lien entre paysage et esthétique est encore fort, il tend aujourd'hui à se distendre.

Une question se pose néanmoins : le paysage « ordinaire » peut-il avoir valeur « esthétique » ? En fait, tout dépend du sens attribué à ce terme. C'est pourquoi nous nous proposons, à travers la manière dont les habitants nous le transmettent, d'examiner plus précisément ce à quoi se réfèrent caractères esthétique et inesthétique, lorsqu'il s'agit de paysage quotidien.

1.1.1. A propos de l'esthétique du paysage : le paysage ordinaire peut-il être objectivement « beau » ?

Nous proposons de considérer, dans un premier temps, la manière dont se manifestent, dans les lieux de vie ordinaires, les vestiges d'une esthétique du paysage liée à l'art – sorte de référence objectivée au « beau » paysage – et, dans un second temps, les conséquences d'un processus d'« esthétisation du quotidien » dont participe la caractérisation de l'ordinaire paysager – qualification « subjective » d'un paysage ordinaire donné comme « beau » –.

1.1.1.1. Paysage, esthétique, art

A l'origine de la culture paysagère en Europe demeure, rappelons-le, l'idée de « Beau ». L'appréciation du paysage a longtemps été gouvernée par des codes esthétiques reconnus et légitimés dont le premier était précisément le « Beau ». Se sont ensuite développés, à compter du XVIII^e siècle, d'autres codes dont les principaux correspondent à une esthétique du pittoresque et une esthétique du sublime⁶⁴.

Le « beau » paysage, au sens classique du terme, a tout d'abord été éprouvé à travers le genre pictural. Les peintres de la Renaissance, flamands puis italiens pour commencer, ont été les premiers à représenter ce « beau » paysage qu'était la « campagne riante », laquelle s'offrait d'ailleurs à l'observateur généralement depuis un cadre (une fenêtre, une porte, etc). Rappelons que l'invention même du mot « paysage » répond précisément à l'émergence de ce genre pictural. S'est développé ensuite tout un « art du paysage » allant de la peinture à la littérature en passant par l'art du jardin. L'esthétique du paysage s'est donc initialement

⁶⁴ Nous renvoyons le lecteur aux différents passages où ces codes esthétiques ont été abordés (seconde partie, chapitre 1 : 2.1.4 - « Qu'en est-il de l'attitude contemplative ? » et 2.1.5 - « Mettre en spectacle l'ordinaire : survivance d'une esthétique du pittoresque ? »; seconde partie, chapitre 2 : 1.1.2 - « Evolution des modèles paysagers »).

déployée à l'initiative de ces différentes formes d'art. L'actuelle « valeur artistique » accordée au paysage, telle que nous avons pu la voir émerger dans les discours habitants, découle en fait de cet héritage. Dans ce cas-là, le paysage est « conçu et senti par rapport au regard pictural, à la vue, à la théâtralité de la nature, aux suggestions visuelles des notes de voyage » (Milani R., 2005, p.19).

Le discours paysager de quelques – rares – locuteurs, que nous sommes allés chercher dans la basse vallée de l'Isle, souligne ainsi l'importance de cet héritage d'une esthétique du paysage gouvernée par l'art. Pour ces quelques-uns, elle participe de l'appréhension du paysage dans l'épreuve même de la vie quotidienne. Reprenons l'exemple déjà évoqué de cette jeune Abzacaïse qui souligne le poids de sa formation artistique dans sa manière d'apprécier le paysage. « *J'observe et j'apprécie le paysage d'un peu partout. Mais ma formation artistique me fait préférer le paysage observé depuis une fenêtre. Ça fait comme un cadre. Quand on vit au quotidien dans un paysage donné, on ne se rend plus compte. Regarder volontairement le paysage d'une fenêtre redonne un intérêt au paysage en question* » (enquête n°32, basse vallée de l'Isle, Abzac). Les propos d'un autre habitant, eux aussi déjà évoqués, témoignent également du rôle que joue encore la peinture de paysage dans l'appréciation paysagère, même quotidienne. « *De mon domicile, j'observe ma propriété, j'ai vue sur le paysage de la rivière derrière la maison. Le cadre paysager est très important. Je voulais que depuis mes fenêtres, on y voit comme un tableau* ». Si c'est au genre pictural que cet habitant se réfère dans un premier temps, il en appelle, dans un second temps, à l'art des jardins. Il avoue ainsi sa préférence pour « *les jardins à l'anglaise plutôt qu'à la française. Boileau disait : « parfois le désordre est un effet de l'art* » » (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). L'art du paysage, qu'il relève ici d'un genre pictural ou de l'art du jardin, peut donc participer, même si c'est de façon mineure, de l'appréciation paysagère ordinaire.

La place du jardin en tant que paysage porteur d'une dimension artistique est d'ailleurs intéressante à creuser. La question est de savoir si le jardin individuel, dès lors que celui qui s'en occupe fait preuve d'une réelle volonté d'aménagement d'un « décor paysager », relève véritablement d'une approche artistique du paysage. Il convient de ne pas nier, pour certains, une évidente volonté d'emprunter à l'art des jardins. Le cas de cet habitant précédemment exposé qui se réfère aux modèles des jardins à l'anglaise et à la française en témoigne. Cependant, devons-nous y lire une réelle verve artistique ou un simple goût esthétique, un simple désir de l'habitant de s'appuyer sur des valeurs sûres pour mettre en valeur son jardin et lui conférer ainsi une dimension esthétique. Par ailleurs, nous n'avons pas rencontré, au cours de nos investigations, d'« habitants paysagistes », au sens de Bernard Lassus (1977), ces habitants qui aménagent leur jardin selon des pratiques d'« art brut » ou d'« art naïf » et qui sont finalement les témoins, à leur niveau, d'une indéniable inspiration artistique.

L'art des jardins mis à part, le paysage ordinaire peut être conçu comme source d'inspiration artistique. Une Sainte-Hélénoise, peintre amateur, se considère ainsi comme une observatrice « *avisée* » du paysage. Elle dit faire preuve d'une appréciation paysagère marquée par cette dimension artistique et apprécier plus particulièrement un paysage forestier à l'automne... « *Y'a de belles couleurs. C'est bien pour faire de la peinture. Je faisais pas mal de peinture avant, mais maintenant j'ai plus trop le temps. Mais je continue d'avoir l'œil averti. Quand je bouge, j'« observe » toute la variété de la végétation. J'observe plus la flore que la faune. Je suis attirée par les couleurs. C'est pour ça que j'aime les saisons et surtout les changements de saison. J'ai l'impression que la nature vit davantage* » (enquête n°7, Sainte-Hélène). En décrivant son paysage familier, une autre Sainte-Hélénoise évoque, elle aussi, des paysages « *beaux à peindre* ». « *Je regarde surtout les levers et les couchers de soleil avec des teintes*

particulières, à travers les branchages de mes bois derrière chez moi » explique-t-elle avant de préciser : « *je ne suis pas peintre pour décrire le paysage, mais des fois y'a des couchers de soleil qui seraient beaux à peindre* » (enquête n°28, Sainte-Hélène). Bien que ne peignant pas elle-même, elle fait cependant implicitement référence à la peinture de paysage telle qu'elle s'est notamment développée avec le courant impressionniste (leviers et couchers de soleil façon Claude Monet).

Quoi qu'il en soit, ces quelques références à la dimension artistique du paysage ordinaire demeurent, somme toute, très limitées (2 habitants de Sainte-Hélène et 2 de la basse vallée de l'Isle). Ceci est sans doute lié au phénomène d'« esthétisation de la vie quotidienne » qui tend à faire de n'importe quel lieu un paysage auquel est conférée une valeur esthétique exempte de tout lien privilégié avec le domaine artistique.

1.1.1.2. Expérience paysagère ordinaire et esthétisation du quotidien : mise en « subjectivation » du paysage

C'est à Jean-Louis Genard, philosophe et docteur en sociologie, que nous devons le recours à l'idée d'« esthétisation du quotidien », expression qu'il emprunte d'ailleurs à un confrère sociologue Daniel Bell. L'auteur associe ainsi l'actuelle « généralisation de l'usage et donc de la signification du terme « paysage », selon laquelle tout aujourd'hui est susceptible de faire paysage », à une « esthétisation de l'expérience du paysage » (Genard J.L., 2006, p.35-36). Si, pour lui, cette esthétisation se manifeste notamment à travers l'explosion d'un « tourisme paysager » (*trekkings*, randonnées, etc.), il se traduit également, à notre sens, par l'émergence de cette sensibilité au paysage ordinaire et quotidien que nous œuvrons à mettre en évidence.

Cette « esthétisation » procède en fait d'un double mouvement. Le premier correspond à une extension, à l'ensemble de la société, de valeurs autrefois réservées au domaine artistique – dont participe la valeur « esthétique » – et de l'expérience même du paysage. Le second se traduit par un élargissement de sens du mot « esthétique » qui perd ses prérogatives purement artistiques – limitées à une catégorie réduite d'objets dits « esthétiques » – pour signifier une gamme variée et non restreinte d'objets, englobant, à cette occasion, des objets qui pouvaient être considérés alors comme dénués d'intérêt esthétique. Le fait est que ce n'est plus l'objet qui « est » paysage, mais le sujet qui « fait advenir » l'objet, par l'expérience qu'il en a, en tant que paysage. Partant, l'expérience paysagère peut devenir possible dans les lieux de vie ordinaires et la qualification paysagère être flanquée d'une valeur esthétique, laquelle n'a aucune valeur artistique. Jean-Louis Genard explique ainsi qu'il convient de distinguer clairement « esthétique » et « artistique », d'une part, et « expérience » et « art » du paysage, d'autre part (2006, p.36). Dans ces conditions, la valeur esthétique du paysage ordinaire ne répond pas à une caractérisation du « Beau », mais à une caractérisation de ce qui semble finalement « agréable à voir » ou « plaisant à regarder ». En outre, ce qui dispose d'une qualité esthétique pour soi, ne l'est pas nécessairement pour autrui. L'esthétisation s'accompagne donc d'un processus de subjectivation de l'expérience paysagère et de l'idée d'esthétique qui lui est associée.

Ainsi, au quotidien, le paysage se contente surtout d'être « joli » (voire, plus accessoirement, « charmant »). Ce qualificatif d'ordre esthétique est, de loin, le plus prononcé, avec 45 occurrences relevées dans les seuls discours médocains. A titre de comparaison, le qualificatif « beau » est deux fois moins prononcé. En fait, le « beau » se rencontre plus généralement dans l'ailleurs. « *L'Auvergne, c'est beau !* » (enquête n°9, Avensan). « *J'ai fait l'expérience de la montgolfière, j'ai vu de beaux paysages !* » (enquête n°10, Avensan). Dans l'ordinaire, le caractère esthétique se traduit en fait fréquemment en termes d'ordre et de propreté.

Le paysage est apprécié parce qu'il est « propre », « nettoyé », « nickel », (bien) « entretenu », « ordonné », « agencé », « soigné ». « *J'apprécie une jolie forêt bien entretenue* », nous dit cette Avensannaise (enquête n°1, Avensan).

En outre, si certains signifient simplement qu'« *il est bien le paysage !* » (enquête n°4, Avensan), pour d'autres, sa qualification esthétique passe par un recours, non intentionnel sans doute, à la litote. Dans ce cas, le paysage est « *pas mal* » ou encore « *pas déplaisant* ». Citons, en témoignage, ces quelques propos d'habitants. « *Y'a pas de vues exceptionnelles, mais c'est agréable à regarder !* » (enquête n°18, Avensan). « *Dans le paysage, ces constructions ne me déplaisent pas* » (enquête n°26, Avensan). « *Du côté du paysage, c'est pas désagréable à voir !* » (enquête n°11, Avensan). Mais, si le paysage ordinaire n'a pas à être « exceptionnel », il se doit, dans tous les cas, d'être « acceptable » (enquête n°12, Avensan).

Néanmoins, il arrive que ce paysage, tout ordinaire qu'il soit, devienne, à certaines occasions et dans certaines circonstances, « extraordinaire ». Dès lors, il devient « beau », voire « très beau », « magnifique », « splendide ». Ainsi, les châteaux viticoles sont « beaux », voire « très beaux » (enquête n°2, Avensan). Les teintes du ciel et les couleurs de la végétation en automne peuvent, quant à elles, se révéler extraordinaires. « *A l'automne, les paysages sont plus flamboyants avec des couleurs extraordinaires* » (enquête n°23, Avensan). « *Les vignes, c'est joli... [...] mais là où les paysages sont beaux, c'est en septembre et en octobre avec la vigne quand y'a le raisin qui est mûr* » (enquête n°6, Avensan). « *Le vignoble est très beau à l'automne* » (enquête n°25, Avensan). Certaines vues, plus ou moins rares puisqu'elles nécessitent un certain contexte, sont elles aussi exceptionnelles. « *J'aime bien quand on est sur Romefort, le clocher du village au milieu des vignes. On a une vue splendide avec les feuilles d'automne...* » (enquête n°10, Avensan). « *La vue en remontant la route de Moulis vers la route de Castelnaud, ces vignes le soir, c'est magnifique ! Le soir, au printemps, ce point de vue donne de belles couleurs rouges exceptionnelles !* » (enquête n°18, Avensan). « *La route qui va vers le village avec le vignoble, c'est beau quand y'a un changement de saison* » (enquête n°9, Avensan). Ces différents discours sont particulièrement révélateurs de l'importance du vécu quotidien non seulement pour apprécier le paysage ordinaire, mais aussi et surtout pour se rendre compte de certaines différences, avoir connaissance de ces moments et ces lieux où l'extraordinaire peut venir « exalter » l'ordinaire. L'appréciation d'un paysage ordinaire suppose donc véritablement d'être d'ici.

Couchers et levers de soleil tendent également à magnifier un paysage. « *Ces changements de couleurs du soir sont magnifiques !* » (enquête n°11, Avensan). « *Le soir, le couchant qui filtre à travers les arbres, c'est beau !* » (enquête n°25, Sainte-Hélène). « *J'aime bien au lever du soleil quand y'a un petit peu de rosée, surtout en forêt, c'est magnifique, ces rayons de soleil à travers les pins...* » (enquête n°3, Sainte-Hélène). « *Au sommet, au milieu des vignes, je vois le clocher avec le soleil qui se lève énorme, au loin. C'est beau !* » (enquête n°13, Avensan). « *Le coucher de soleil avec l'église, c'est beau, on dirait une carte postale !* » (enquête n°20, Sainte-Hélène).

Enfin, lorsque le locuteur évoque l'idée de « beauté », il fait en général référence à l'image de ce que doit être « le » paysage. Certains évoquent ainsi la « *beauté de la nature* » en général (enquête n°7, Avensan) ou la « *beauté d'un site qui te plaît* » (enquête n°12, Avensan). Associée au quotidien, la « beauté » se rapporte le plus souvent à un paysage forestier (« *beauté de la forêt* », 6 occurrences). Un Avensannais souligne également « *la beauté de la chapelle* » (de Saint-Raphaël) et « *la beauté du site de Tiquetorte* » (enquête n°16, Avensan). Mais, dans ce cas précis, il est question d'endroits « moins » ordinaires. D'ailleurs, ils ne sont pas fréquentés quotidiennement. S'y rendre demeure une action volontaire, guidée par une

démarche intentionnelle de rencontre paysagère⁶⁵, et correspond à des moments privilégiés et spécifiquement choisis. Ces paysages quittent finalement l'ordre de l'ordinaire, du banal, du quotidien et accèdent alors au rang de « beau » paysage au sens fort du terme.

Ces quelques situations particulières exceptées, nous retiendrons que la qualification « esthétique » du paysage ordinaire ne se traduit pas nécessairement par une référence à l'idée de « Beau » proprement dit. En effet, si l'esthétisation du quotidien se traduit par le fait que chacun est susceptible de vivre une expérience paysagère dans la pratique même de sa vie quotidienne, la valeur esthétique susceptible d'être attribuée au paysage à cette occasion – paysage qui n'a de sens que pour celui qui en fait l'expérience – demeure une valeur tout à fait personnelle et qui n'engage en aucun cas une reconnaissance sur le plan artistique. C'est d'ailleurs pour cette raison que, de cette expérience paysagère ordinaire et quotidienne, peut résulter une éventuelle caractérisation « inesthétique » du paysage.

1.1.2. Le paysage « inesthétique » : défaut d'esthétique ou expression d'autres valeurs ?

De la même manière que, lorsqu'il attribue une valeur esthétique à son paysage ordinaire, l'habitant n'attend pas de lui qu'il soit particulièrement « beau », la qualification « inesthétique » d'un paysage n'implique pas qu'un pur défaut d'esthétique. Est inesthétique ce qui est considéré comme gênant à la vue. Or, ce qui gêne la vue n'est pas obligatoirement une question de manque d'esthétique, mais peut se référer à d'autres valeurs (écologiques éthiques, identitaires, etc.).

Ainsi, l'évocation du caractère inesthétique de certaines réalités matérielles dégradant le paysage des lieux de vie ordinaires est fréquente. Le tableau n°45 répertorie les différents éléments du cadre de vie mentionnés en tant qu'éléments perturbateurs pour l'observation et l'appréciation paysagères par les habitants rencontrés dans les deux communes médocaines.

Tableau n°45 : Matérialités exprimées comme gênantes pour l'appréciation paysagère par les habitants des deux communes médocaines

Matérialités gênantes sur Avensan		Matérialités gênantes sur Sainte-Hélène	
Etat forêt après tempête et incendie	9	Nouveaux lotissements	10
Bâtiments (industriels) désaffectés	8	Etat forêt après tempête et incendie	9
Exploitation des gravières	7	Route passagère/rocade	4
Réseau électrique (pylônes, poteaux, fils)	7	Bâtiments (industriels) désaffectés	3
Dépôts d'ordures sauvages	6	Dépôts d'ordures sauvages	3
Nouveau lotissement / constructions	5	Relais d'antenne téléphonique	3
Friches	4	Camions garés à l'entrée du bourg	2
Maisons/jardins mal entretenus	4	Station d'épuration	2
Panneaux publicitaires	3	Panneaux publicitaires	1
Relais d'antenne téléphonique	2	Logements sociaux	1
Tas de bois sur le bord des routes	1	Ecomarché	1
Château d'eau	1	Relief plat	1
Rond-point	1	Char d'assaut devant l'école	1
Route passagère	1	L'ancien dépôt de munitions	1

⁶⁵ Nous faisons référence ici à ce qui a été dit dans le premier chapitre de cette seconde partie sur les démarches de rencontre paysagère.

Sont mentionnés comme gênants des éléments relevant de l'ordre du bâti : les bâtiments désaffectés (« verrues »), les pylônes à haute tension, poteaux et fils électriques, les relais d'antennes téléphoniques, les panneaux publicitaires, l'habitat (notamment à travers ses nouvelles formes : lotissements de type périurbain principalement), châteaux d'eau, stations d'épuration, moyennes surfaces commerciales, rond-point et voies de circulation. Est également mentionné l'état de certains paysages « végétaux » dits « dégradés » avec, en tout premier lieu, l'état de la forêt après le passage de la tempête, après un incendie, lorsqu'elle est le lieu de dépôts d'ordures sauvages, lorsqu'elle est réduite en troncs coupés et amassés sur le bord des routes ainsi que, comparativement dans une très faible proportion, les prairies laissées en friches.

Les clichés réalisés par les habitants dans le cadre des enquêtes photographiques corroborent globalement les discours, tout en ne retenant que ce qui semble le plus « choquant » aux habitants. De fait, les Saint-Hélénois insistent sur la réalisation des nouveaux lotissements et l'état de la forêt après la tempête et les incendies. Les Avensannais insistent, quant à eux, sur les conséquences paysagères de l'exploitation industrielle de la grave (« trous », « immondices », « énormes engins », etc.), sur l'état de la forêt après la tempête et sur la présence de quelques « verrues » (bâtiments désaffectés). Notons que ce thème (« ce qui gêne dans le paysage et pourquoi ? ») a suscité un véritable intérêt de la part des personnes qui se sont prêtées au jeu de l'enquête photographique. En effet, les Avensannais ont réalisé en moyenne quatre clichés chacun et les Saint-Hélénois trois clichés chacun.

Sur la base des discours recueillis, nous avons pu établir une distinction entre une appréciation paysagère gênée par des éléments qui présentent un simple défaut d'esthétique



Photo n°104 (enquête n°3, Sainte-Hélène)



Photo n°105 (enquête n°26, Avensan)

et une appréciation paysagère gênée par des éléments qui entravent la qualification d'un paysage dont la qualité se réfère en fait à d'autres valeurs que la valeur esthétique. Etayons cela à partir de discours d'habitants en considérant, tout d'abord, des exemples de rejet paysager pour des raisons purement esthétiques.

Les bâtiments désaffectés participent de ces éléments susceptibles d'altérer, aux yeux des habitants, la qualité esthétique d'un paysage. « Ces entrepôts désaffectés en ruines, c'est pas très beau ! », condamne ce Saint-Hélénois (enquête n°3, Sainte-Hélène; cf. Photo n°104). Il en est de même à Avensan. « Le hangar derrière le monument aux morts, la scierie délabrée, tout ce qui est en ruine ou à l'abandon, ça gâche le paysage. C'est dommage ! », regrette une première Avensannaise (enquête n°12, Avensan). Pour une seconde, « c'est vraiment laid ce hangar désaffecté ! » (enquête n°26, Avensan; cf. Photo n°105). Une troisième évoque également « ce vieil hangar affreux ! » (enquête n°20, Avensan). Ces bâtiments désaffectés sont d'ailleurs fréquemment qualifiés de « verrues ».

« Le hangar à côté du monument aux morts, c'est une verrue ! » (enquête n°27, Avensan). Ces « verrues » avensannaises ont fait l'objet de six clichés réalisés par trois personnes différentes. Un de ces habitants nous présente ainsi « les verrues : le hangar à côté du monument aux morts (cf. Photo n°106) et l'ancienne scierie (cf. Photo n°107). Je comprends pas qu'on laisse



Photo n°106 (enquête n°25, Avensan)



Photo n°107 (enquête n°25, Avensan)

cela à l'abandon... surtout à côté d'un lotissement neuf ! »

(enquête n°25, Avensan).

Une autre Avensannaise à qui ces verrues déplaisent a photographié, elle aussi, le hangar désaffecté à côté du monument aux morts. « Ce hangar, je sais pas comment il a pu être là. Il a jamais servi et il est complètement délabré. C'est une verrue dans le centre-bourg qui se restructure. J'aurais pu aussi photographier l'ancienne scierie désaffectée... »

(enquête n°30, Avensan; cf. Photo n°108 et n°109).



Photo n°108 (enquête n°30, Avensan)



Photo n°109 (enquête n°30, Avensan)

« Ce hangar, je sais pas comment il a pu être là. Il a jamais servi et il est complètement délabré. C'est une verrue dans le centre-bourg qui se restructure. J'aurais pu aussi photographier l'ancienne scierie désaffectée... »

(enquête n°30, Avensan; cf. Photo n°108 et n°109).



Photo n°110 (enquête n°1, Sainte-Hélène)

Dans le bourg de Sainte-Hélène, le défaut d'esthétique provient essentiellement de la présence de camions (des semi-remorques) stationnant à l'entrée. « A l'entrée du bourg, la route n'est pas très accueillante. Ces camions, c'est pas très chaleureux comme accueil dans un village ! » (enquête n°1, Sainte-Hélène ; cf. Photo n°110). « L'arrivée à Sainte-Hélène, c'est pas très beau. C'est un peu monotone et pas très accueillant avec ces camions à l'entrée ! » (enquête n°20, Sainte-Hélène).



Photo n°111 (enquête n°26, Avensan)

Fils et poteaux électriques, pylônes à haute tension et relais de téléphonie mobile participent tout autant de ces éléments « inmanquables » susceptibles de déprécier la qualité esthétique du paysage. « J'aime pas les poteaux électriques, ces grands poteaux métalliques, ça gâche le paysage de verdure » (enquête n°17, Avensan).

« J'aime pas les fils électriques aériens, les pylônes haute tension et les relais téléphoniques. C'est choquant dans le paysage » (enquête n°26, Avensan; cf. Photo n°111).

« Les antennes téléphoniques, c'est horripilant. Y'en a qui sont un peu esthétiques. Mais celle-là, elle est affreuse, peinte en noir, au rond-point d'Intermarché. Ce serait possible de les cacher quand même » (enquête n°23, Avensan; cf. Photo n°112).

Sont également rejetés les panneaux publicitaires qui s'égrainent le long des axes de circulation. « Les panneaux publicitaires sur le bord de la route, c'est



« Les panneaux publicitaires sur le bord de la route, c'est

Photo n°112 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°113 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°114 (enquête n°30, Avensan)



Photo n°115 (enquête n°30, Avensan)

vraiment pas beau dans le paysage. Y'en a tout le long de la route qui va sur Castelnau. Le summum, c'est chez c'est M. Arnaud. J'ai pas osé prendre la photo à cet endroit-là car c'est sa propriété privée » (enquête n°23, Avensan; cf. Photo n°113) Une autre Avensannaise n'a pas hésité, quant à elle, à réaliser deux clichés des panneaux publicitaires situés à cet endroit-là (enquête n°30, Avensan; cf. Photos n°114 et n°115).

Les nouvelles constructions, notamment l'habitat pavillonnaire récent sous forme de lotissements, peuvent également être décrites, par les Avensannais comme par les Saint-Hélénois, pour leur caractère inesthétique. « Les lotissements à l'œil, c'est moins beau que des maisons espacées » (enquête n°18, Avensan). « Le nouveau lotissement : c'est pas très joli ! » (enquête n°7, Sainte-Hélène). « Le nouveau lotissement, il est vraiment pas beau ! » (enquête n°25, Avensan).



Photo n°116 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°117 (enquête n°25, Avensan)



Photo n°118 (enquête n°25, Avensan)



Photo n°119 (enquête n°25, Avensan)

Les gravières en exploitation apparaissent, dans leur ensemble, comme des paysages qui « choquent ». Mais est-ce vraiment par défaut d'esthétique ? A entendre certains locuteurs, nous serions tentée de le croire. « L'exploitation des gravières... c'est pas très beau dans le paysage tous ces grands engins ! » (enquête n°22, Avensan; cf. Photo n°116). « Le paysage de carrières, ça défigure un paysage ! » (enquête n°13, Avensan). Cependant,

les propos d'autres locuteurs témoignent d'un rejet paysager qui dépasse le simple défaut d'esthétique. « Les gravières en activité (cf. Photo n°117)... aucun respect de l'environnement. Les gravières posent des problèmes au niveau des sols. Quand l'activité se perd, ça devient une zone sinistrée (cf. Photo n°118)... et la commune peut pas tout réaménager... Ça donne des trous sauvages... C'est pas terrible comme paysage... (cf. Photo n°119) [...] Dans vingt ans, les activités de gravière seront plus là. A la place, y'aura des gros trous d'eau abandonnés. Sans compter le problème de l'environnement avec les fossés pollués par l'extraction des graves »

(enquête n°25, Avensan). Si ce paysage de gravières en activité n'est « *pas terrible* », ainsi que le qualifie cet habitant, c'est davantage pour des raisons environnementales que pour des raisons purement esthétiques.

Pour Yves Luginbühl, la laideur ne renvoie pas qu'à une simple question d'esthétique. « C'est essentiellement une association entre l'écologique et les problèmes d'environnement et le social qui caractérisent les paysages laids » (Luginbühl Y., 2001, p.4). Il est vrai que, dans le cas des gravières en exploitation mais aussi dans le cas des décharges sauvages, ce qui gêne l'appréciation paysagère relève plutôt de l'ordre des problèmes d'environnement (pollution des sols, des eaux, de l'air, etc.) qui se matérialisent finalement pour l'habitant, dans ses lieux de vie ordinaires, par une pollution visuelle. D'ailleurs, pour 8 personnes (sur les 60 Médocains interrogés), l'appréciation paysagère passe par la qualité environnementale du lieu en question (cf. tableau n°45). Ainsi, ce qui est susceptible de dégrader l'environnement devient un marqueur gênant pour l'appréciation et la qualification d'un paysage. Pour Yves Luginbühl, le paysage prend « une signification plus écologique où apparaissent les problèmes d'environnement auxquels sont confrontés les individus dans leur vie quotidienne (et non les problèmes d'environnement vus par les scientifiques) » (2001, p.5).

Il est ainsi très souvent question, dans les discours, de paysage disqualifié par la présence de « *dépôts d'ordures sauvages* » (enquête n°3, Avensan) ou de « *déchets jetés en pleine nature* » (enquête n°7, Avensan). « *Les décharges sauvages, ça me hérissé ! L'autre jour, sur la route, au Pian, y'avait un matelas jeté par terre... Aux portes du Médoc, pour les touristes, c'est charmant ! C'est vraiment pas joli !* » (enquête n°9, Avensan). Mais si quelqu'une insiste sur



Photo n°120 (enquête n°6, Sainte-Hélène)



Photo n°121 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°122 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°123 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°124 (enquête n°28, Avensan)

le caractère inesthétique du paysage qui en résulte, d'autres appuient davantage sur le caractère « incivique » que répercute un tel paysage. Pour un autre Saint-Hélénois, la vue d'un tel paysage lui rappelle « *les gens qui continuent de souiller la nature. Ça, ça me dépasse !* » (enquête n°6, Sainte-Hélène; cf. Photo n°120). « *Les décharges sauvages au milieu de la forêt, sur la route de Margaux, ça m'insupporte. C'est la pire des choses. J'accepte pas ces décharges. Ça gâche notre paysage !* » (enquête n°22, Avensan; cf. Photos n°121, n°122 et n°123). « *Je n'aime pas le sans-gêne de certaines personnes qui se moquent de la propriété d'autrui en jetant les déchets n'importe où... Là, (cf. Photo n°124), c'est sur la piste DFCI à côté du Brédéra. Les gens jettent leurs déchets, sommiers, matelas, débris de voiture, alors qu'il y a la décharge juste à côté. Ça m'inquiète. Encore, Avensan est une des rares communes à nettoyer. Vous connaissez « Avensan*

propre » ? » (enquête n°28, Avensan). « Avensan propre » est le nom d'une manifestation annuelle mise en œuvre par les membres du conseil municipal avensannais et qui consiste, une journée par an, à regrouper les forces – sur la base d'un volontariat citoyen – afin de ramasser, sur la commune, tous les déchets éparpillés dans la nature. Se développent aujourd'hui ces formes de sensibilisation de la population à certains problèmes environnementaux. Or, c'est bien le manque de respect de l'environnement qui se rappelle à la mémoire de l'individu à la vue d'un tel paysage. « *Ce qui me gêne, c'est les gens qui voient leurs déchets dans les bois. Il faut respecter la nature. Je comprends pas les décharges sauvages alors qu'il existe des déchetteries. C'est gênant dans le paysage* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). De la vue d'un environnement « souillé » naît l'impression d'un paysage « dégradé ». « *Les dépôts d'ordure quand je me promène en forêt... des tas d'ordures clandestins... ça me choque. Je comprends pas les gens. [...] C'est pas l'objet qui choque, mais l'impression que ça donne quand c'est sale* » (enquête n°8, Avensan).

Certains locuteurs, plus rares, en viennent ainsi à parler spontanément et explicitement de pollution. Sur les deux communes médocaines nous n'avons cependant relevé que 4 cas (sur 60 personnes interrogées). Le mot d'ordre demeure le refus d'industrie ou d'agriculture polluantes. Un viticulteur exprime ainsi son souci de « *mener une lutte raisonnée dans les vignes. On est conscient de la pollution* » (enquête n°14, Avensan). Un Saint-Hélénois évoque, quant à lui, l'idée selon laquelle la pollution, d'une manière générale, suscite des modifications dans le paysage. Il prend alors l'exemple de la forêt dont le paysage se modifie progressivement par le fait de la pollution. « *Y'a les arbres qui sont malades... les feuillus notamment... à cause de la pollution [...] Ça a modifié le paysage... Avec la pollution les arbres ont des maladies... Les chênes, les arbres fruitiers, ils n'arrivent plus à pousser...* » (enquête n°15, Sainte-Hélène). Est-il question ici d'une référence aux pluies acides censées décimer les peuplements forestiers dont les médias se font largement l'écho ? Dans tous les cas, la prise de connaissance de l'existence de certains problèmes d'environnement peut aboutir à une disqualification paysagère.

Ainsi, il arrive fréquemment que l'appréciation paysagère soit moins gênée par le caractère inesthétique d'un élément jugé perturbateur que le seul rappel, par sa vue, de problèmes environnementaux dont notre société est actuellement en train de prendre conscience et qui entravent finalement la caractérisation d'un paysage de qualité. Dans ce cas-là, la qualité du paysage se réfère en définitive davantage à des idéaux éthiques qu'à des idéaux esthétiques, même si ces idéaux éthiques ne sont pas formalisés en tant que tels (le locuteur sait qu'il doit évoquer la question du paysage) et se traduisent dans les discours par un recours à un vocabulaire emprunté au domaine esthétique (« *c'est pas beau* », « *c'est laid* », « *c'est pas très joli* », etc.). Nos propos rejoignent ceux d'Alain Corbin lorsqu'il explique que « la définition du laid résulte parfois, de nos jours encore, de l'appréciation morale de l'espace » (Corbin, 2001, p.94-95).

Mais si des impressions significatives et verbalisées à l'aide d'un vocabulaire qui relève de l'esthétique renvoient à des problèmes environnementaux et, finalement, à des valeurs écologiques touchant parfois à l'éthique, elles peuvent aussi renvoyer à d'autres valeurs.

Il en est ainsi de l'état de la forêt après la tempête. Pour certains, il en résulte un paysage inesthétique. « *J'aime pas quand les propriétaires n'ont pas nettoyé leur terrain après la tempête... La tempête, elle a tout changé. Elle a dégradé le paysage. Y'a des endroits comme à Garenne où y'a plus rien. Les arbres coupés qui ont pas été sortis, c'est laid !* » (enquête n°5, Avensan). Mais pour d'autres, le « *gâchis paysager* » relève autant de la perte d'esthétique que de la douleur d'avoir perdu ce qui faisait « leur » paysage quotidien et leur identité. « *Ce qui me gêne le plus, c'est la nature qui a été martyrisée ... C'est un chagrin pour les passionnés des bois comme moi...* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). « *Ce qui me gêne dans le paysage, c'est*

la forêt dévastée par la tempête et les incendies... Le lendemain de la tempête, vous prenez la tronçonneuse, vous dégagez les routes, c'est un coup dur de voir cette désolation. J'ai été touché car je connaissais beaucoup d'endroits et ces sites ont été touchés. Ils ne se ressemblent plus... » (enquête n°22, Avensan). Mais nous n'insisterons pas davantage, pour l'instant, sur ce point qui constitue en fait l'objet de notre troisième partie.

Le rejet de ces « nouveaux lotissements », décriés par la population habitante enracinée, relève vraisemblablement du même ordre. Est-ce une question de goût ou bien est-ce l'anxiété de devoir faire face à une remise en cause de ce qui était – n'est désormais presque plus et va bientôt ne plus être –, à savoir la perte d'une identité rurale progressivement remplacée par une identité périurbaine, ce que le paysage traduit dans le visible ? « *Au cœur du village, cet habitat construit précipitamment... ça se marie pas trop avec notre paysage rural !* », regrette cette première Avensannaise (enquête n°9, Avensan). Une autre montre également du doigt ce grand lotissement qui vient d'être construit juste à côté de chez elle. Elle caractérise tout d'abord son défaut d'esthétique. « *Je n'aime pas ces maisons à côté... Les maisons hautes sont choquantes. C'est pas très heureux. Y'a pas d'unité dans l'habitat. Y'a pas d'harmonie, c'est très hétéroclite !* ». Elle décrit ensuite le « paysage d'avant », désormais « perdu », dont elle n'a, *a priori*, pas encore fait le deuil. « *Avant, à côté, y'avait des prés, on voyait des chevreuils. Maintenant ce sont des maisons !* ». Au fil de la discussion, elle en vient finalement, elle aussi, à la question identitaire. « *Ça aurait pu être plus joli. On aurait pu faire un habitat plus adapté au type rural, surtout à côté de l'église* ». Ses derniers propos témoignent du rejet préalable de cette réalisation. « *Quand ils ont annoncé la construction du lotissement, on a acheté un lot de parcelles pour sauver les arbres dessus, pour avoir un rideau d'arbres* » (enquête n°10, Avensan). Le caractère inesthétique, le premier évoqué face à l'enquêteur, se présente en fait comme un prétexte pour signifier le rejet du lotissement par rapport à ce que devrait être « son » paysage.

La valeur esthétique, au sens premier du terme, n'intervient finalement qu'à un degré limité dans la qualification d'un paysage ordinaire et quotidien. Mais elle fournit cependant un vocabulaire qui permet aux habitants de décrire ce paysage. Rappelons que la situation d'enquête a, pour certains locuteurs, été l'occasion de verbaliser des appréciations et des sentiments à propos de leur paysage ordinaire qu'ils n'avaient sans doute jamais verbalisés, voire éventuellement conscientisés. Ils recourent ainsi à un vocabulaire simple, connu, familier et immédiatement accessible – celui que l'on emploie usuellement pour qualifier un paysage (beau, pas beau, joli, pas joli, laid, etc.) –, à savoir un vocabulaire relevant de l'appréciation esthétique, tout en référant en fait à d'autres valeurs dont la terminologie ne renvoie pas, quant à elle, directement à des schémas paysagers socialement diffusés. La prégnance de l'esthétique se situe donc davantage dans l'usage d'un vocabulaire existant (hérité) et partagé (participant de la culture paysagère) pour évoquer le paysage, que dans une appréciation d'ordre esthétique de ce paysage. Nous avons d'ailleurs souligné en introduction que ce dernier renvoie effectivement plutôt à d'autres valeurs référant notamment au bien-être ou à la dimension identitaire.

Aussi souhaitons-nous aborder à présent la question de la valeur identitaire qui est, comme nous avons pu le constater, majoritairement attribuée par les habitants à leur ordinaire paysager. Dans ce cas, le paysage est porteur d'une identité habitante, individuelle et/ou collective, qu'il traduit dans l'ordre du visible.

1.2. La dimension identitaire du paysage ordinaire

« Chacun possède des paysages pour se définir avec lesquels il entretient un rapport souvent puissamment affectif »

Richard Kleinschmager (1987, p.140).

C'est le paysage dans lequel l'habitant se reconnaît et/ou se spécifie, où il y trouve ses propres repères (souvent d'ordre matériels), que le paysage les porte en essence ou que l'individu les y inscrit. Il est en effet porteur d'une identité de deux manières. Il peut tout d'abord être la simple expression/manifestation d'une identité. Dans ce cas, l'habitant trouve, dans le paysage existant, une assise identitaire suffisante. Il peut ensuite être considéré comme le support d'une identité à affirmer ou à construire. Il sert alors de socle, de fondation pour inscrire ou encore marquer, dans l'ordre du visible, une identité.

Il est en outre porteur d'identité à deux niveaux : une identité collective à laquelle l'habitant se sent appartenir (appartenance à une « identité nous ») et une identité proprement individuelle (reconnaissance d'une « identité je »).

Le tableau n°46 ci-dessous différencie, parmi les habitants qui font référence à la dimension identitaire du paysage ordinaire, ceux qui se réfèrent à une identité collective, ceux qui se réfèrent à une identité individuelle et ceux qui se réfèrent à chacun de ces deux niveaux.

Tableau n°46 : Niveau référentiel de la valeur identitaire attribuée au paysage ordinaire en Médoc

Niveau référentiel de l'identitaire habitant	Total
Identité individuelle seule	21
Identité collective seule	3
Identité individuelle et collective	23
Total	47

A la lecture de ce tableau, les situations les plus fréquemment rencontrées demeurent la référence au double niveau identitaire (23 cas), d'une part, et la référence à la seule identité individuelle (21 cas) d'autre part. Soulignons que seules trois personnes se contentent de lire dans le paysage ordinaire une unique dimension identitaire collective. Aussi, le paysage ordinaire est-il, pour les habitants, avant tout porteur d'identité individuelle, qu'elle soit évoquée seule ou associée à une dimension plus collective.

La valeur identitaire du paysage peut donc être conjuguée sur l'un des deux modes et/ou les deux ensemble. Le paysage à valeur identitaire individuelle, c'est « *mon paysage* », le « *paysage de chez moi* », celui auquel je m'identifie seul. Le paysage à valeur identitaire collective, c'est « *notre paysage* », « *le paysage de chez nous* », celui auquel je m'identifie en tant que membre d'un groupe. Si c'est en fonction de ces deux niveaux d'interprétation que la suite de notre propos est structurée, reconnaissons cependant que, dans la pratique, les deux semblent souvent (la moitié des cas) indissolublement liés.

1.2.1. Le paysage ordinaire porteur d'une identité collective

Le paysage ordinaire, paysage à la fois de proximité et de quotidienneté, participe, à notre sens, de la construction du sentiment identitaire de la population locale autochtone. Pour Gilles Sautter, « dire qu'une communauté locale ou un groupe plus large se reconnaissent dans le paysage où ils vivent, habitent et travaillent est un truisme » (Sautter G., 1979, p.57). Pour lui, le paysage est un « point d'appui offert aux individus pour se penser dans la différence avec d'autres paysages et d'autres sociétés : l'identification est certaine. On peut seulement discuter de la nature du lien qui fonde l'assimilation : purement mental, noué au hasard d'une rencontre des hommes et des lieux, puis consolidé par l'habitude, ou renforcé d'un travail des hommes sur les lieux, et des lieux sur les hommes » (Sautter G., 1979, p.57).

Ainsi, un individu peut, d'une part, apprécier un paysage en tant qu'il représente son intégration à un groupe social donné, auquel il se sent appartenir. Deux Saint-Hélénois (enquêtes n°8 et 13, Sainte-Hélène) s'identifient, par exemple, aux forestiers dont ils disent avoir intégré leur mode de vie. Le paysage forestier est, pour eux, à la fois évocateur de leur propre identité et de l'identité habitante sainte-hélénoise. « *Je suis attaché au paysage forestier. C'est lié à l'identité des gens d'ici... les autochtones [...] Ça a marqué leur identité* » (enquête n°8, Sainte-Hélène). Cet habitant avoue un peu plus tard, au cours de la discussion, que lui-même est « *conditionné par ce paysage forestier* » : « *Je me suis adapté à la forêt de pins. C'est mon milieu de vie : j'y vis et j'y travaille* ». Finalement, « *j'ai pris à mon compte cette identité* ».

Le paysage peut, d'autre part, matérialiser un référent culturel et/ou historique identitaire du groupe auquel l'individu peut ou non s'identifier mais dont il reconnaît, dans tous les cas, la valeur identitaire. Sont ainsi identifiés par la communauté habitante des éléments paysagers référentiels, reconnus par le groupe, susceptibles de cristalliser un sentiment identitaire collectif.

A Avensan, l'analyse des discours a permis de mettre en évidence plusieurs éléments paysagers référentiels (qu'ils soient des sites ou des formes) reconnus par la majorité des habitants comme marqueurs d'une identité collective. Il en est ainsi du paysage viticole avensannais. Rappelons qu'il constitue, aux dires de la quasi-totalité des Avensannais interrogés (27 sur 30), la première caractéristique paysagère susceptible de spécifier l'identité de la communauté habitante. Le paysage viticole constitue ainsi un référent identitaire collectif plus puissant que la forêt, laquelle prédomine pourtant largement puisqu'elle occupe près des trois quarts du territoire communal. Un habitant présente ainsi les clichés de deux châteaux viticoles avensannais qu'il a réalisés : « *NOS vignobles !* » (enquête n°25, Avensan). Ces propos invitent à deux remarques. La première concerne l'emploi du possessif « *NOS* » qui souligne non seulement la reconnaissance d'une caractéristique paysagère particulière, mais aussi le sentiment d'appartenance de la part de celui qui l'évoque. Une autre habitante précise quant à elle : « *notre paysage, ici, c'est le vignoble* » (enquête n°1, Avensan). La seconde remarque fait référence à un phénomène que nous avons déjà évoqué précédemment. L'élément paysager référentiel du paysage viticole réside essentiellement dans la figure du château. Nous n'insisterons pas davantage sur ce point puisqu'il a largement été évoqué dans le chapitre précédent.

Le site de Saint-Raphaël constitue le second élément paysager référentiel susceptible de cristalliser un sentiment identitaire collectif à Avensan. Lorsque les habitants évoquent Saint-Raphaël, ils font référence à l'ancien arial récemment habilité davantage qu'à l'ensemble du village. L'airial est composé d'une garenne (boisement de très vieux chênes) et d'une ancienne chapelle. Ce site, jugé de grande qualité, participe d'une entité paysagère remarquable pour les habitants. D'ailleurs, le maire d'Avensan évoque « *l'airial de Saint-Raphaël* » comme

« un paysage typique de la haute lande. [...] La chapelle est une référence identitaire. Ce site est classé au deuxième inventaire national » (propos recueillis le 3 mai 2001). Préservé car faisant effectivement l'objet d'un classement, ce site est également désigné comme un repère identitaire par les habitants (de toujours ou de longue date) non seulement parce qu'il évoque la mémoire de la commune, mais aussi parce qu'il constitue l'un des rares lieux dont le paysage n'a pas changé (notamment face à une urbanisation croissante) et dans lequel ils peuvent encore se reconnaître. Ils y trouvent en effet des repères identitaires qui ont disparu en d'autres lieux de la commune. « *Saint-Raphaël. C'est loin de tout. Surtout, c'est toujours comme avant. C'est l'emblème de la commune car c'est le seul endroit où le paysage n'a pas changé* » (enquête n°20, Avensan). « *Saint-Raphaël doit absolument rester comme c'est. Pas de constructions. C'est l'identité de la commune* » (enquête n°12, Avensan).

A Sainte-Hélène, le paysage identitaire est profondément lié au paysage de lande. Ainsi, la forêt de pins maritimes (actuel paysage de lande « fermé ») constitue le paysage identitaire incontournable, suivi, pour ceux qui l'ont connu, du paysage de lande « ouvert » tel qu'il était avant que la forêt occupe l'essentiel du territoire. Les habitants font référence à ce paysage de lande traditionnel à travers les éléments de bâti qui demeurent (les bergeries), leur typicité architecturale (les briques de Brach), l'activité agricole traditionnelle d'élevage (moutons dans un pré) et les caractéristiques végétales (fougères, molinie, etc.). A titre de comparaison, le paysage maïsicole ne constitue pas, à Sainte-Hélène, un paysage dans lequel les habitants se reconnaissent alors que les surfaces occupées sont nettement plus importantes que celles



Photo n°125 (enquête n°4, Sainte-Hélène)



Photo n°126 (enquête n°4, Sainte-Hélène)

vouées à l'élevage traditionnel, jadis prédominant. Citons, pour illustration, les propos de ce Saint-Hélénois qui commentent les photographies qu'il a réalisées. « *Le maïs, ça c'est la transformation du paysage. Avant, c'étaient des prairies. J'y faisais le foin dans mon enfance. Des bergeries, typiques d'ici... de bois et de briques de Brach. Les moutons... parce qu'avant, il y en avait plein...* ». Il poursuit : « *une photo de pins et une photo de lande... parce que c'est Sainte-Hélène... En terme de photos, les deux sont séparées, mais dans ma tête, les deux sont associées. C'est mon paysage, celui de la commune. Mais l'est-il encore ?* » (enquête n°4, Sainte-Hélène; cf. Photos n°125 et n°126). Ces propos soulignent la valeur identitaire qui est attribuée par le locuteur au paysage sus-cité, qu'il reconnaît, d'une part, comme fondant l'identité de la commune (encore que ses derniers mots invitent à une remise en question) et auquel, d'autre part, il se sent personnellement appartenir. Néanmoins, la reconnaissance de ce paysage comme « son » paysage ainsi que son questionnement final nous conduisent à penser que la dimension identitaire attribuée par cet habitant à ce

paysage tend ou tendra à devenir celle d'un individu (seul) plutôt que celle d'une communauté habitante.

Poursuivons avec l'exemple d'un autre Saint-Hélénois dont le « plaisir paysager » quotidien est associé à l'airial qui se situe au cœur de sa propriété. « *Quand je suis chez moi et que le temps s'y prête, je me réjouis de ce paysage* ». Rappelons qu'un airial constitue une des formes spécifiques du paysage traditionnel de lande ouvert. « *Cet airial, c'est à la fois un souvenir familial et les marques d'un passé. Je suis attaché au passé du lieu et au passé de la commune. Cet airial, ça prouve deux choses. Ça prouve qu'il y a eu un passé, NOS racines, NOTRE identité. Les gens s'intéressent à ce passé. On revient vers ses racines. Même le tourisme marque un intérêt croissant à ces marques du passé. Et ça prouve que l'attachement au passé n'est pas un blocage. [...] Sur Sainte-Hélène, il y a des airiaux encore pas mal conservés. Ces airiaux ont une signification. Ils ont donné lieu aux lieux-dits. [...] Ils ont au moins 300 ans. [Suit un rappel assez long de l'histoire de ces airiaux] Je travaille avec M. Lalanne, qui est le sous-directeur du parc national des Landes de Gascogne pour une mise en valeur de ce patrimoine...* » (enquête n°5, Sainte-Hélène). Ces propos invitent à deux remarques. La première consiste à confirmer, d'une part, la valeur identitaire de ce paysage et, d'autre part, que cette identité, à laquelle cet homme se sent participer, est celle d'un groupe (« *NOS racines, NOTRE identité* »). La seconde remarque nous conduit à souligner l'association fréquente, à la valeur d'identité collective, de la valeur d'histoire (référence explicite aux « *marques du passé* »), uniquement lorsqu'elle est entendue au sens de mémoire collective, et de la valeur de patrimoine (référence explicite à « *la mise en valeur de ce patrimoine* » considéré ici comme un « lien » identitaire à conserver).

L'airial constitue, à ce titre, un exemple très illustratif. Outre le cas précédemment évoqué, soulignons que l'airial de Saint-Raphaël et sa chapelle sont fréquemment présentés comme un paysage évocateur « *d'histoire et d'identité* » (enquête n°23, Avensan). Ce paysage a valeur de mémoire et de patrimoine pour les Avensannais : à la fois témoin d'un passé « lointain » dont on aurait conservé des traces et témoin d'un paysage contemporain en mutation (processus de périurbanisation) à propos duquel les habitants (de toujours et de longue date) pensent qu'il est en train de « se perdre ». Le site de Saint-Raphaël participe ainsi du patrimoine paysager avensannais identifié par les habitants comme un repère identitaire. Une habitante explique d'ailleurs que « *la chapelle de Saint-Raphaël, c'est notre patrimoine. [...] J'y suis attachée pour le patrimoine qu'elle représente* » (enquête n°30, Avensan).

En fait, les paysages de « vieilles pierres » participent fréquemment de l'identité collective, identité référant à un passé, à une histoire, que l'on élève au rang de patrimoine à conserver. « *On n'a pas conscience du patrimoine que l'on a. [...] Il faut garder les vieilles pierres, la jolie église et les jolies maisons dans le centre. [...] Ce serait moi, je réhabiliterais les vieilles pierres qui sont à l'abandon, comme le moulin à côté de Citran. C'est notre histoire* » (enquête n°18, Avensan). Citons encore les propos de cet autre Avensannais qui évoque « *tous les vieux monuments... faut pas toucher au monument aux morts, au lavoir, à la croix de Villeranque... Je suis très attaché à ces monuments. Ce serait détruire la commune, s'ils étaient détruits* » (enquête n°19, Avensan).

La forêt, enfin, constitue, à Sainte-Hélène, un paysage exprimant également l'identité collective. S'il n'est pas vraiment fait référence à l'histoire pour évoquer la puissance de sa valeur identitaire – rappelons qu'elle est de constitution récente –, elle se présente néanmoins, pour certains, comme un véritable patrimoine paysager susceptible de véhiculer une identité habitante collective singulière. Les propos de cette Sainte-Hélénoise sont, à ce titre, très évocateurs. « *La forêt... Elle doit pas disparaître... pour le patrimoine, pour l'esprit des gens*

de la forêt... C'est toute une âme, toute une culture, toute une identité qui s'envolerait avec... Ce serait dramatique... Les racines, c'est important... même pour les jeunes.... » (enquête n°13, Sainte-Hélène).

Le maire d'Avensan évoque ainsi « *une prise de conscience récente du patrimoine paysager* » (propos recueillis le 3 mai 2001). De même, une habitante de la basse vallée de l'Isle, attachée culturelle à la mairie d'Abzac, explique : « *En tant qu'attachée culturelle, je m'intéresse au paysage en tant que patrimoine...* » (enquête n°32, basse vallée de l'Isle, Abzac). Certains éléments paysagers référentiels à valeur identitaire peuvent en effet être érigés en véritable « patrimoine paysager ». Souvent derrière cette volonté de « patrimonialiser » les marqueurs visibles d'un paysage identitaire, se cache plus que la seule volonté de conserver le lien qui permet de se sentir appartenir à un groupe. Ainsi, à l'identification et la reconnaissance d'un patrimoine paysager commun susceptible de caractériser le groupe auquel on s'identifie (ici la communauté habitante) est susceptible d'être associée une véritable affirmation identitaire du groupe (ou de quelques-uns portant le groupe) par rapport à l'altérité (qu'elle soit l'autre ou l'ailleurs). La « mise en patrimoine » du paysage se double alors de ce que nous avons nommé sa « mise en vitrine ». C'est notamment le cas du site de Saint-Raphaël. Nous rejoignons là les propos tenus dans le chapitre précédent et ajoutons, à cette occasion, l'affirmation identitaire comme élément d'explication complémentaire à cette volonté de mise en vitrine de certains éléments paysagers locaux.

Si, dans les cas présents, la mise en valeur patrimoniale relève de la consolidation et de l'inscription durable dans le temps d'une identité collective, ce mouvement de mise en valeur patrimoniale peut aussi concerner des paysages, non plus culturels, mais dits « naturels » (avec toute la prudence qui nous caractérise lorsqu'il s'agit de qualifier des paysages « naturels », l'emploi d'un tel vocable étant malheureusement passé dans le domaine usuel). Ce n'est toutefois pas le cas en ce qui concerne les terrains d'étude que nous avons sélectionnés, lesquels ne présentent pas de paysages proprement « naturels ».

Mais à côté de ces paysages identitaires dont la valeur « historique » conduit à leur « patrimonialisation » – nous serions tentée d'ajouter à leur « instrumentalisation » –, certains paysages disposent d'une valeur historique plus discrète, plus confidentielle. Ainsi, le paysage peut évoquer des moments de l'histoire connus de certains habitants et contés par eux. Il s'agit généralement d'« anciens » (de 72 à 84 ans en 2002) n'ayant jamais quitté leur commune de résidence et ayant personnellement vécu ces événements. Dans les trois cas relevés (enquêtes n°13, 24 Avensan et n°18 Sainte-Hélène), la valeur historique du paysage, telle que ces habitants nous la rapportent, relève de la mémoire d'une identité collective désormais en train de tomber dans l'oubli et qu'ils tentent de transmettre. « *Ces moulins ont une histoire* » (enquête n°24, Avensan). Ont également une histoire susceptible d'être contée le paysage agricole, le paysage forestier (la forêt de pins maritimes) et le paysage de gravières à Avensan (enquête n°13, Avensan) ou encore le paysage de lande (de celui traditionnel de lande ouvert à celui récent de forêt), le paysage routier, le bourg et ses commerces à Sainte-Hélène (enquête n°18, Sainte-Hélène). A chaque fois que ces habitants observent ou évoquent un de ces éléments paysagers, un souvenir historique leur « revient » (« *quand on regarde le paysage aujourd'hui on pense à tout ça et puis on oublie...* » enquête n°13, Avensan), datant en général de l'Entre-deux-guerres, de la seconde guerre mondiale ou de l'immédiat après-guerre. Cependant, ils ne font aucune référence à une éventuelle valeur patrimoniale, la dimension historique de ces paysages n'existant plus que dans leur propre mémoire. Si l'histoire de ces paysages est constitutive de leur identité – identité qui a été celle d'un groupe –, elle ne participe plus aujourd'hui que de l'identité de quelques-uns, mus par le regret qu'elle soit en train de se perdre, voire déjà perdue.

Le paysage ordinaire est donc susceptible d'être vécu comme un lien identitaire, porteur d'une identité habitante. Si cette identité habitante peut s'avérer commune à toute ou partie d'une population locale, elle peut également être celle d'un seul individu.

1.2.2. Le paysage porteur d'une identité individuelle

Si certains éléments paysagers peuvent être reconnus par un individu comme constitutifs d'une identité habitante commune à laquelle il adhère (« identité nous »), d'autres éléments paysagers peuvent être porteurs d'une identité qui lui est plus spécifique (« identité je »). Le sujet est ainsi attaché à ce qui fait « son » paysage (et non « notre » paysage) en tant qu'il demeure différent des autres et/ou le spécifie personnellement.

Dans la plupart des cas, le sentiment d'appartenance individuel à un paysage s'identifie assez aisément dans les discours : c'est « *MON paysage* », « *le paysage de CHEZ MOI* », « *le paysage où JE SUIS NÉ* », « *ce paysage, c'est MA VIE* ». L'appréciation d'un paysage porteur d'une identité individuelle peut aller du simple constat de « se sentir chez soi » au fait de « s'y sentir (devenir) soi », en passant par l'enracinement profond des chairs et de l'âme de l'être dans les lieux, que traduit le paysage dans l'ordre du visible.

Nous considérerons, dans un premier temps, la manière dont certaines matérialités constituent, pour le sujet, des repères dans le visible susceptibles d'affirmer ou confirmer son identité personnelle. Puis nous montrerons comment un individu peut carrément mettre en œuvre un processus de construction de « soi » par le biais de la quête paysagère. Nous présenterons ensuite deux formes de paysage identitaire faisant, quant à elles, référence au passé de l'habitant : le « paysage racine » et le « paysage nostalgie ». Enfin, de l'investissement affectif à l'investissement physique du sujet, il n'y a qu'un pas. Aussi sera-t-il question de construction de paysage comme moyen d'expression de soi.

1.2.2.1. Le paysage et ses repères identitaires

Le paysage offre à l'être-habitant des repères, à la fois matériels (relevant du visible) et/ou immatériels (relevant des autres sens par exemple), qui structurent son identité individuelle. « *Je suis (trop) attaché à ces paysages qui font mon identité. Je suis profondément de la campagne... Pour moi, vivre à la campagne c'est forcément vivre avec le paysage, c'est vivre du paysage, c'est-à-dire des activités en relation avec le paysage : sylviculture, chasse, apiculture, etc.* » (enquête n°28, Avensan). Citons l'exemple d'une autre habitante, s'étant prêtée au jeu de l'enquête photographique, dont l'espace de vie est semé de paysages à valeur identitaire. Elle s'explique tout d'abord sur le choix de deux clichés du paysage viticole avensannais (le château Meyre et le château Citran, notons, là encore, la figure du château !) censés illustrer le paysage le plus représentatif de son espace de vie. « *Mes grands-parents étaient viticulteurs. Mon père et mon mari aussi. Même si le vignoble occupe pas une grande partie de la commune, ce paysage me touche de près* » (enquête n°30, Avensan). Pour signifier son paysage intime, elle présente ensuite un cliché de la chapelle de Saint-Raphaël. « *J'y suis attachée parce que je m'y suis mariée. Quand j'y passe, je m'arrête à chaque fois, même si je n'y vais pas exprès... C'est un paysage qui m'interpelle...* » (enquête n°30, Avensan). Soulignons que le site de Saint-Raphaël constitue, pour cette habitante, à la fois un repère paysager à valeur d'identité individuelle et un repère paysager à valeur d'identité collective. En effet, elle avait déjà signalé à propos de ce paysage : « *c'est notre patrimoine... j'y suis attaché pour le patrimoine qu'il représente* », à savoir celui de la communauté habitante à laquelle elle se sent appartenir. Cet

exemple témoigne de la capacité d'un habitant à faire « sien » et « soi » un paysage qui peut tout aussi bien être repère identitaire pour un groupe ou repère identitaire rattaché à d'autres individualités singulières.

Le paysage tel qu'il est, aussi ordinaire et quotidien qu'il soit, peut donc fournir de la matière identitaire propre à chaque être-habitant. Le sujet peut trouver à s'identifier dans certains éléments constitutifs de l'existant paysager dont la dimension identitaire n'est pas partagée par tous, mais réfère personnellement au sujet. Certains montrent ainsi une réelle volonté de se singulariser par rapport aux autres. Préférences et choix paysagers peuvent alors être l'occasion pour un habitant de conforter et d'affirmer un processus identitaire d'autonomisation par rapport au groupe ou à l'ensemble de la société. Relevons, à ce titre, l'exemple d'un Saint-Hélénois qui revendique, à travers ses préférences paysagères, une identité propre. Ce choix le spécifie par rapport à ce qui fait l'identité médocaine qu'il reconnaît, mais à laquelle il avoue ne pas vouloir adhérer. « *Finally, vous savez, moi, je me fous un peu du Médoc et des Médocains. Ce que j'aime, c'est mon coin, mon trou. Mon paysage à moi, c'est mon chez moi* » (enquête n°6, Sainte-Hélène).

Dans un registre différent, citons l'exemple de cette Avensannaise qui avoue ne pas vouloir nous préciser quels sont ses coins (forestiers) préférés parce qu'elle « *tient à ses repères secrets* » (enquête n°10, Avensan). Deux remarques s'imposent. Considérons, tout d'abord, son désir de ne pas vouloir partager « son » paysage. La volonté de ne pas divulguer d'éventuels coins à champignons et notamment à cèpes, très prisés dans la région, y est sans doute pour beaucoup. Il convient néanmoins de préciser la fréquence d'évocation, dans son discours, du caractère très « intime » de sa relation à certains paysages. Cette relation est vécue sans partage. « *C'est difficile de partager ce qui nous touche à nous, même quand il s'agit de paysage, de promenade. C'est pour ça que j'aime pas les voyages organisés et que je vais seule dans les bois* ». « *Quand on est seul dans les bois, on se retrouve* ». Nous en venons à la seconde remarque. Si ce que cette habitante met derrière le mot « repère », au moment de la verbalisation, ne relève pas directement de l'expression identitaire de « *ses repères* », les propos qu'elle tient en suivant signifient bien, quant à eux, que le paysage constitue, pour elle, un support identitaire ou, tout au moins, le reflet de soi-même.

De l'affirmation de « soi » à la réalisation de « soi », le paysage demeure l'expression d'une identité. Il s'agit de montrer à présent de quelle manière un individu est susceptible de se « construire » une identité à partir d'un paysage « imaginé ».

1.2.2.2. La quête paysagère, comme processus de construction de « soi »

Ici, la réalisation de « soi » passe par la recherche d'un paysage cadre de vie que l'on a imaginé, idéalisé, auquel on a rêvé et que l'on se décide un jour à conquérir. Une fois trouvé, tout est alors mis en œuvre pour parfaire la réalisation de soi dans cet imaginaire paysager auquel on tente de donner corps. Nous prendrons l'exemple d'une Nancéenne, récemment installée à Sainte-Hélène (enquête n°2, Sainte-Hélène), qui, guidée par ses aspirations paysagères, a quitté sa région natale pour partir à la recherche d'un nouveau cadre de vie et, conséquemment, d'une nouvelle vie. Le processus de construction identitaire ici mis en œuvre est fondé sur un imaginaire maritime. « *Oui, je viens de Nancy... J'y ai toujours vécu... et ça fait moins d'un an que nous sommes sur Sainte-Hélène. En fait, on rêvait d'habiter près de la mer, avec mon mari... et après la naissance de notre deuxième enfant, on a décidé de prendre le taureau par les cornes. J'ai cherché un travail par Internet dans la région. Et j'ai trouvé à Pessac. Je suis commerciale pour une entreprise de construction... Alors je suis venue... d'abord toute seule*

les premiers mois... me faire au travail et trouver un logement... je logeais dans la famille... et puis j'ai trouvé une location ici... mon mari est venu me rejoindre ici avec les enfants... On est là depuis octobre 2001 » (propos recueillis le 25 juillet 2002). Notons que, si, dans son discours, elle associe son époux à cette quête d'un idéal paysager, c'est bien à elle seule que revient la mise en œuvre de la concrétisation de ce projet. Le « on » cède ainsi très rapidement sa place au « je ». D'ailleurs, la suite de ses propos le confirme. Lorsque l'enquêteur lui demande comment elle se trouve finalement ici, sa réponse est éloquente. « *Ben... je voulais habiter près de la mer... C'est bien Sainte-Hélène pour ça. C'est entre la mer et Bordeaux... c'est un bon compromis...* [l'enquêteur : « Vous comptez rester là ? »] *Oui, mais plus près de la mer. J'aimerais faire construire plus près de la côte... du côté de Lacanau peut-être ou du bassin d'Arcachon* ». Son discours traduit un sentiment de concrétisation qui reste partielle. Elle se rassure en se disant qu'ici « *c'est un bon compromis* » – le rêve est-il réellement accessible ? –, mais avoue le désir de poursuivre sa quête en se rapprochant davantage encore de la « mer ».

L'imaginaire maritime est bien ce qui guide ce processus de construction identitaire. Le paysage littoral est omniprésent (envahissant?) dans son discours. En outre, que ce soit pour illustrer le paysage caractéristique de son espace de vie ou pour présenter celui qu'elle préfère, elle a réalisé « *des photos de la mer et du lac* ». Pour elle, ce qui caractérise le paysage ici, c'est : « *la mer (cf. Photo n°127) quand on vient de Nancy et le lac (cf. Photo n°128)... Sans hésitation. Oui, ici c'est les lacs et la mer, le plus caractéristique... Les pins ne sont pas que caractéristiques d'ici... Y'en a d'où je viens dans les Vosges. C'est pas qu'ici* ».

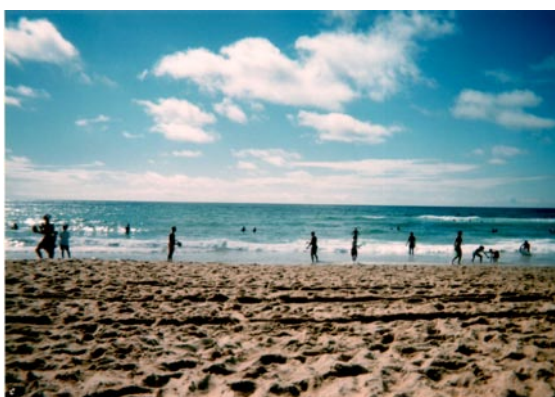


Photo n°127 (enquête n°2, Sainte-Hélène)



Photo n°128 (enquête n°2, Sainte-Hélène)

Les deux mêmes clichés sont proposés pour illustrer le paysage qu'elle préfère. « *Les photos du lac et de la mer aussi. C'est ce que j'emmènerais... avec en plus un petit pot avec du sable de l'océan... J'adore l'été pour me baigner... J'ai besoin de la mer* ». Notons que pour s'assurer de la concrétisation de la quête de son idéal paysager, elle ne retient de son paysage quotidien que ce qui répond de manière évidente à son imaginaire de la mer, d'une part, et rejette d'emblée tout ce qui pourrait se rapporter à son ancien cadre paysager (comme les pins présents aussi dans les Vosges), celui qu'elle a souhaité quitter, d'autre part. C'est dans cet ordre d'idée qu'elle insiste sur l'importance que revêt la présence de l'albizzia, qu'elle a d'ailleurs photographié, sur la place de la mairie de Sainte-Hélène.



Photo n°129 (enquête n°2, Sainte-Hélène)

« L'albizzia sur la place de la mairie. Je trouve qu'il n'y a pas de paysage dans la commune qui soit vraiment représentatif... Le centre de Sainte-Hélène n'est pas forcément typique... mais l'albizzia que l'on trouve ici, oui. Cette végétation là est caractéristique... Ici, tout est relié à la mer » (cf. Photo n°129). L'albizzia est ainsi davantage représentatif, pour elle, que le pin. Il constitue en fait l'essence végétale représentative du paysage que cette personne est venue chercher ici. Cet arbre symbolise, pour cette habitante, tout un imaginaire paysager qui prend corps dans la

réalité. Il est le témoin d'un paysage rêvé, imaginé, qu'il inscrit, par sa présence, dans le réel. Mais il n'est pas le seul élément paysager témoin d'une inscription dans le réel de son paysage rêvé. « Et puis y'a l'odeur. L'odeur des pins chauds à la fin de l'été... et l'odeur d'iode... jusqu'ici à Sainte-Hélène... On est à trente kilomètres de la mer... C'est très surprenant... Alors que les gens d'ici, ils le sentent pas... ». Elle montre une réelle volonté de « trouver » dans son paysage quotidien tout ce qui lui assure de « vivre », et non plus d'imaginer seulement, son paysage « rêvé ». Mais quoi qu'il en soit, c'est bien sur une vision ou plutôt une représentation toute personnelle (imaginaire ?) que repose les caractères du paysage maritime à Sainte-Hélène. Elle cherche ainsi sur la commune même (non littorale) tout ce qui peut la raccrocher à un paysage maritime. Son allusion à l'odeur d'iode qu'elle peut sentir jusqu'à Sainte-Hélène, mais que les autres habitants ne sentent pas, est, à ce titre, évocateur.

Il s'agit bien ici d'un processus de construction identitaire, mis en œuvre et tout juste initié par cette habitante, qui s'appuie sur un imaginaire paysager. Ce paysage ne renvoie pas à son identité initiale, ses origines charnelles, mais à une identité longtemps rêvée et aujourd'hui en cours de construction. Cette femme s'est placée sur le chemin de la réalisation de soi. En effet, c'est bien la recherche de soi-même et la concrétisation d'un « soi rêvé » qui sont à l'origine de l'installation de la résidence dans ce cadre paysager particulier, évoquant un imaginaire « maritime », et non la simple volonté de vivre dans un cadre paysager plus beau ou plus agréable. Cette personne a tout mis en œuvre pour satisfaire ses aspirations à vivre dans ce qu'elle « imagine » comme son idéal paysager. La quête du cadre paysager rêvé pour en faire son lieu de vie reflète ici une quête de soi. Or, nous nous permettons d'insister une dernière fois encore sur le fait que cette réalisation de soi s'appuie précisément sur le paysage ou ce que nous pourrions nommer une sélection paysagère.

Mais si une identité habitante individuelle peut trouver dans le paysage présent un support à son affirmation et/ou sa construction, elle peut aussi se référer à un passé paysager, avec, bien sûr, le hiatus que cela suppose pour le sujet de s'identifier en tant qu'habitant à un paysage qui n'est plus... Seront développés, à ce titre, deux expressions identitaires du paysage faisant référence au passé, à savoir le « paysage racine » et le « paysage nostalgie ». Ces formes d'évocation identitaire du paysage se rapportent à l'histoire de l'individu et se distinguent, par conséquent, du « paysage mémoire » ou du « paysage histoire » qui évoquent, quant à eux, une identité collective.

1.2.2.3. Les paysages du passé : « Paysage racine » et « Paysage nostalgie »

Le « paysage racine », c'est le paysage où l'individu (re-)trouve ce qui constitue ses racines. L'individu a grandi et/ou s'est agrandi au contact d'un paysage, lequel constitue et/ou a constitué l'assise nécessaire à son essor. Pour certains, ce « devenir » ou cet « être soi » est associé aux paysages qu'ils ont côtoyés dans leur enfance. Ils reconnaissent alors ces paysages comme des dimensions à l'intérieur desquelles ils se sont formés ou transformés, où ils ont mûri, diront certains, et qu'ils ne peuvent dissocier de leur histoire personnelle (Béguin F., 1995, p.106). C'est notamment le cas de ces habitants qui ont fait le choix de revenir s'installer dans les lieux de vie de leur enfance, après en être partis pour étude, mariage ou travail par exemple. Ils évoquent alors le paysage comme constitutif de « leurs » racines. En revenant, ils se « re- »trouvent dans le paysage de leur enfance, comme s'ils voulaient (re-)trouver leur identité. Une locutrice avensannaise explique ainsi son choix de (re-)venir dans la commune de son enfance pour installer son lieu de résidence. « *Je suis là depuis avril 2001. Avant, j'étais à Saint-Médard. C'est pour me rapprocher. J'ai mes racines à la campagne. Mon but maintenant c'est de rester ici... maintenant que je suis revenue là...* ». Un peu tard, au cours de la discussion, elle avoue qu'ici, « *c'est mon point d'attache, c'est peut-être pour ça que je suis revenue* » (enquête n°20, Avensan).

La seconde personne à avoir identifié le paysage de son lieu de vie comme un paysage porteur de ses racines est un jeune habitant originaire des lieux qui n'est, quant à lui, jamais parti. « *J'ai jamais quitté Sainte-Hélène, comme ma mère et mon grand-père [...] J'adore Sainte-Hélène. J'y suis très attaché [...] Ce serait renoncer à beaucoup de choses que de partir* » (enquête n°3, Sainte-Hélène). Il n'a donc pas eu besoin de partir pour prendre conscience de l'importance de son enracinement. En outre, il sait parfaitement ce qui, dans le paysage, marque le plus son identité, porte ses racines. Il reconnaît ainsi plusieurs éléments paysagers particuliers susceptibles de caractériser son identité et qui se rattachent à un vécu paysager inscrit dans le passé. En guise d'illustration, il a photographié : « *la maison de mon grand-père et celle de mes parents... chez moi...* ». Le premier cliché présente « *la maison de mes parents. C'est chez moi... Ça me rappelle mon enfance... L'endroit de liberté le plus total... On est tranquille au milieu des bois...* ». Le second cliché présente « *la maison de mon grand-père... C'est une partie de mon enfance aussi... avec le jardin toujours bien entretenu...* ». Sur le troisième cliché, « *y'a le frêne devant chez moi [chez ses parents]... J'ai eu d'importantes relations avec... J'ai joué dans cet arbre... J'y tiens beaucoup... Il est beau et imposant... Il fait partie de mon paysage* » (cf. Photos n°130, n°131 et n°132). Il conclut : « *Ce paysage c'est le mien, où j'ai mes racines* ». Il s'agit bien ici de l'évocation d'un « paysage racine ». Ces éléments paysagers qu'il a côtoyés dans son enfance et photographiés pour les besoins de l'enquête ont été le support de sa construction identitaire, de son devenir « soi ». Même s'il ne le verbalise pas en tant que tel, son discours montre qu'il en a conscience.



Photo n°130 (enquête n°3, Sainte-Hélène)



Photo n°131 (enquête n°3, Sainte-Hélène)



Photo n°132 (enquête n°3, Sainte-Hélène)

Nous souhaiterions à présent analyser plus spécifiquement la place du frêne – un « arbre racine » ? – comme élément paysager témoin de l'enracinement du sujet. Des souvenirs personnels remontant à l'enfance conduisent à l'identification de cet arbre comme un élément marquant dans le paysage identitaire de cet habitant. L'arbre-racine véhicule le passé d'un individu. Il est le témoin de ses souvenirs. Or, bien qu'il se rapporte à un passé désormais révolu, cet arbre fait toujours partie intégrante du paysage actuel de cet habitant. D'ailleurs, c'est précisément parce qu'il représente les souvenirs estimés d'une enfance lointaine que cet arbre trouve aujourd'hui sa légitimité en tant qu'élément paysager marquant et qu'il est fixé sur la pellicule photographique. Selon toute vraisemblance, cette relation paysagère s'est pérennisée du fait du caractère durable de l'inscription de l'arbre dans la réalité. Présent durablement, l'arbre « se fige » physiquement dans le paysage et « fige » le paysage ainsi que tout ce qu'il évoque dans la représentation. En fait, cet arbre constitue un lien identitaire spécifique de cet individu avec le lieu. Il est la représentation vivante et visible de son enracinement. A la manière de l'arbre, cet habitant est enraciné dans le lieu. Transparaît ici toute une imagerie symbolique très révélatrice. L'arbre « enracine » les souvenirs du sujet et, par là même, son identité qui se trouvent alors inscrits, de manière durable, dans « son » paysage.

Ce sentiment d'enracinement, susceptible d'être à l'origine de l'attachement à un paysage ordinaire, se rencontre chez d'autres personnes interrogées. Quatre le verbalisent explicitement. Elles disent aimer « leur » paysage parce qu'elles s'y sentent « enracinées » ou parce qu'elles y ont leurs « racines » (enquêtes n°1, 10, 18 et 28 Sainte-Hélène). Ainsi, une Sainte-Hélénoise, originaire des lieux et n'ayant jamais quitté la commune, avoue que si elle devait partir, le paysage lui manquerait et ajoute : « *J'aurais en tous cas besoin de revenir souvent. Ici, y'a mes racines* » (enquête n°1, Sainte-Hélène). D'ailleurs, lorsqu'elle doit présenter une photographie qui représente « son » paysage, elle explique : « *Ça c'est le bourg... C'est là que j'ai passé une bonne partie de mon enfance. Mon père tenait la boulangerie sur la place du château d'eau... C'est un paysage auquel je tiens, l'image que je veux en garder* » (enquête n°1, Sainte-Hélène). Pour Richard Kleinschmager, « les paysages d'enfance s'imposent. [...] Les paysages d'enfance témoignent de notre existence » (1987, p.140).

Or, cet attachement à un « paysage racine », à un paysage du passé, peut s'avérer difficile à vivre lorsque, le temps passant, le paysage finit par ne plus « se ressembler ». De la même manière, le « retour » vers un paysage qui est ressenti comme le sien par un individu qui était parti, peut s'avérer difficile, voire pénible, lorsque le paysage (re-)trouvé à cette occasion n'est pas ou plus celui qu'il attendait.

Ce que nous nommons le « paysage nostalgie » répond ainsi à une évocation du type : « c'était beau ou mieux autrefois » (Cueco H., 1995, p.175). Sorte de « remémoration mêlée d'affectivité » (Cueco H., 1995, p.175) et empreinte de nostalgie, cette référence convoque un paysage du passé (de la jeunesse par exemple) auquel le sujet continue de s'identifier. Deux jeunes habitants (l'un Avensannais et l'autre Sainte-Hélénoise, à peine 30 ans au moment de l'enquête et originaires des lieux en question) évoquent ainsi un paysage tel qu'il n'existe plus et qui fait, dès lors, l'objet d'une reconstruction mentale (enquêtes n°19 Avensan et n°10 Sainte-Hélène). La reconstitution en image de cette réalité paysagère perdue produit un paysage dont le souvenir nostalgique est idéalisé par l'habitant en question et constitué en véritable modèle de ce que devrait être le paysage. L'un évoque les prairies humides. Elles sont aujourd'hui remplacées par le nouveau lotissement situé dans le prolongement du bourg d'Avensan. L'autre fait référence « *aux bois, aux prés de Planquepeyre* » (où aujourd'hui des lotissements ont été construits), au bétail (« *les vaches de Dumas* ») qui y paissait paisiblement,

aux « *bonnes odeurs de foin* » (en oubliant celles moins agréables des excréments) et aux « *gens heureux* » (le sont-ils moins aujourd'hui ?). L'évocation nostalgique de cette image implique autant le plaisir du souvenir d'autrefois que la douleur d'avoir perdu ce temps de béatitude, qui correspond vraisemblablement aux souvenirs enjolivés d'une enfance heureuse. Notre Avensannais, à peine 30 ans au moment de l'enquête, tient, à ce titre, des propos très explicites. « *On n'aura plus le paysage d'autrefois de notre vivant* » (enquête n°19, Avensan). Pourtant ce paysage, relevant aujourd'hui du passé et dont il ne reste aujourd'hui plus de traces visibles, si ce n'est leur absence, est évoqué par le sujet comme un paysage identitaire. Mais, dans la mesure où ce paysage n'existe plus, il en résulte de manière concomitante une véritable perte d'identité pour le sujet.

Le dernier exemple que nous souhaitons développer pour illustrer ce « paysage souvenir », bien que fort différent, est également très évocateur. C'est là encore un arbre qui constitue l'élément paysager à valeur identitaire qui n'est plus que souvenir. Cet arbre, considéré comme élément marquant de son paysage identitaire par le locuteur, n'existait plus au moment de la réalisation de l'enquête. Néanmoins, tout en n'étant plus là, l'arbre continue d'évoquer l'identité de l'habitant en question. L'auteur des clichés, sylviculteur à la retraite, commente ainsi les épreuves photographiques d'un pin « *encore debout* » et celle de la souche encore enracinée

d'un pin désormais coupé. « *La photo ici, c'est ce qu'il reste du pin géant, derrière chez moi, abattu par la tempête... Il mesurait vingt-cinq mètres de hauteur et trois mètres quatre vingt dix de circonférence, pour cent ans environ... Il était énorme... Il a été coupé... [dit-il visiblement encore ému...] ... Ces deux photos-là se mettent l'une au-dessus de l'autre et montrent un arbre d'à peu près la même envergure, encore debout. C'est pour avoir une idée de ce à quoi il ressemblait.* » (enquête n°28, Avensan; cf. Photos n°133, n°134 et n°135). Son discours et surtout les silences qui



Photo n°133 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°134 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°135 (enquête n°28, Avensan)

hachent ses propos laissent imaginer non seulement à quel point il tenait à cet arbre, mais également à quel point sa perte lui coûte. Il l'évoque d'ailleurs en ces termes : « *ce pin géant auquel j'étais attaché, derrière chez moi* ». Aujourd'hui encore, malgré son abattage, ce pin demeure un élément marquant du paysage tel que se le représente cet habitant. En fait, l'absence de l'arbre lui révèle la place importante qu'il occupait et qu'il continue d'occuper aujourd'hui encore dans « son » paysage. En témoigne sa tentative désespérée de le représenter par la photographie, une manière, sans doute illusoire, de le « fixer » dans le paysage pour l'éternité. Mais pourquoi cet homme éprouve-t-il le besoin de conférer à cet arbre une sorte de pérennité paysagère ? Ce « *pin géant* » était en fait le témoin de son identité, laquelle était fondée sur une relation étroite du sujet à l'élément arbre et, plus généralement, à la forêt. Finalement, ce pin symbolisait sa raison de vivre. Il le représentait personnellement. « *La forêt, c'est ma vie* ». Dans cet exemple où l'arbre est témoin symbolique d'une relation paysagère poussée à l'extrême, se retrouve l'idée d'incorporation paysagère⁶⁶. On assiste à une véritable identification du sujet au pin ici nommé. Aussi l'inscription de cet arbre dans le paysage symbolise-t-elle l'inscription du sujet lui-même dans le paysage. Or, à travers la disparition – prématurée ? – de l'arbre, cet homme perçoit sa propre disparition, laquelle se traduit par un discours évoquant la fin du sylviculteur « artisan ».

L'arbre n'est donc pas qu'apparence ligneuse dans le paysage. Il est source d'affects et des propriétés symboliques peuvent lui être conférées. Ici, objet d'attachement personnel et intime, l'arbre représente le sujet dans son « soi », dans sa relation à l'ici, et ce, sans doute, par rapport à l'autre et à l'ailleurs. Pour Alain Roger, une essence végétale ne peut accéder à l'essence idéale (au rang de paysage) qu'à travers le processus d'*artialisation*, sorte de médiation esthétique (Roger A., 2002, p.44). Forte des exemples précédents, nous émettons, quant à nous, l'hypothèse que, loin de ce processus d'élévation régi par l'esthétique, intervient, dans les lieux de vie ordinaires, une médiation de type affective et identitaire. Œuvres du quotidien, ces arbres se distinguent par leur capacité à véhiculer et à donner corps à la dimension identitaire (et non esthétique) d'une relation paysagère singulière, intime, voire quasi fusionnelle. Nous évoquons ici cette forme d'attachement du sujet à l'arbre auquel il confère un statut particulier dans le paysage (« arbre racine », « arbre nostalgie ») parce qu'il véhicule son identité. En résumé, l'arbre, « figure du visible », figure dans le visible ce qui, dans le rapport de l'individu à son paysage ordinaire, relève de liens invisibles. L'arbre devient alors figure du paysage par le sens qui lui est accordé, par sa manière de signifier l'identité du sujet dans ce monde : rapport à l'ici et à l'ailleurs, rapport au soi et à l'autre.

La valeur identitaire du paysage ordinaire s'inscrit nécessairement dans une certaine temporalité. « *A notre paysage, on s'y attache. A force, on y prend racine* » (enquête n°9, Avensan). Ces propos le soulignent certes implicitement, c'est à force de temps – et d'habitude sans doute – que l'on prend racine⁶⁷, que l'on peut s'identifier au paysage. Il en va de l'émergence

⁶⁶ Nous renvoyons ici à ce qui a été écrit sur « l'incorporation paysagère » dans le chapitre 1^{er} de la seconde partie.

⁶⁷ Gaston Bachelard souligne « comment nous nous enracinons, jour après jour, dans un « coin du monde » » (Bachelard G., 2004 [1957], p.24). Par cette note, nous souhaitons simplement témoigner de la justesse de ses propos en laissant la parole à un simple habitant. « Moi j'ai toujours vécu à Avensan, sauf pendant deux ans où j'étais à Cantenac [commune limitrophe] quand je me suis marié. Je voulais revenir à Avensan. Je suis ancré dans la commune. Mon coin, c'est ici ! » (enquête n°19, Avensan).

d'un paysage racine ou d'un paysage nostalgie par exemple. L'exception existe cependant. En témoigne l'exemple présenté précédemment de cette habitante récemment installée sur Sainte-Hélène en plein processus de réalisation de « soi » par le biais d'un idéal paysager qu'elle est venue quérir en ces lieux.

Reste que le sujet peut se donner les moyens, sans ancrage profond, de faire du paysage ce qu'il veut qu'il soit, de le faire devenir « soi » en agissant directement sur lui. Si l'habitant peut en effet trouver dans l'« existant » paysager (présent ou passé) constitutif de ses lieux de vie ordinaires une assise à ce qui fait son identité, il peut également se construire ou affirmer son identité en se créant du paysage.

1.2.2.4. Construction de paysage et expression du « soi » : de l'investissement affectif à l'investissement physique

Créer, produire, fabriquer « du » paysage pour exprimer son identité demeure une attitude possible dans les lieux de vie ordinaires. Il est nécessaire, dans ce cas, de s'y investir personnellement et/ou de le construire de ses propres mains. L'exploitant agricole constitue en ce domaine un bon exemple. « *Comme je suis agricultrice, je façonne le paysage à ma manière. Je le fais évoluer et je l'entretiens* » (enquête n°23, Sainte-Hélène). Mentionnons, pour illustration, le cas de deux anciens agriculteurs, à présent âgés, qui avouent continuer d'entretenir leurs prairies face à une déprise agricole marquée, comme une tentative désespérée de maintenir l'identité agricole de la commune qui n'est en fait plus constitutive que de leur propre identité (enquêtes n°22 et 28 Avensan). Citons également les propos très évocateurs de ce viticulteur avensannais. « *Pey Mallet : c'est un coin que j'aime, où je passe beaucoup de temps. C'est un endroit qui me convient bien. J'aime bien ce coin-là car c'est un paysage qui porte ma marque, que j'ai modifié (Pey Mallet). C'était que des friches et des broussailles. J'ai planté des vignes. J'ai mis en valeur quelque chose qui était en complet abandon. Ce paysage-là, c'est moi qui suis à l'origine, il me ressemble* » (enquête n°27, Avensan). Nous serions presque tentée de résumer : ce paysage-là est à moi, il vient de moi, il « est » moi.

Mais c'est, en général, à l'échelle du « chez soi » que se rencontre le plus souvent cette forme de production paysagère identitaire individuelle. Nous faisons ici référence au simple habitant qui se fait « son » jardin, qui aménage sa propriété. Dans la mesure où une analyse du jardin en tant que forme paysagère a déjà été réalisée dans le chapitre précédent, nous nous contenterons de montrer ici comment il y a reconnaissance et affirmation du « Moi » à travers la production d'un paysage chez soi, ce que nous entendons par « chez soi paysager ».

Se construire un « chez soi » paysager, c'est s'inscrire soi-même dans le paysage, c'est témoigner de sa présence dans l'espace et dévoiler en quelque sorte son identité. D'une part, l'habitant atteste, par l'inscription matérielle de sa maîtrise paysagère, de sa présence, de sa résistance, de sa permanence dans l'espace. D'autre part, l'être-habitant, par le biais de son action paysagère, projette dans le paysage qu'il crée ce qui fait « son » identité. En effet, le jardin, comme la maison d'ailleurs, se présente comme la première projection dans le monde, consciente ou inconsciente, de la personnalité du sujet. L'aménagement d'un jardin est donc l'occasion d'un affleurement discret du Moi, une forme d'extimation de ce Moi (intime) qui se donne, à cette occasion, à être regardé et vu par l'autre. Le jardin, s'il est le prolongement de l'espace domestique, du privé, vers l'extérieur, le rend de fait plus accessible – car *donné* à

*regarder*⁶⁸ – à l'autre, offert à son regard. C'est en quelque sorte ce que j'accepte ou ce que je veux que l'on voit de moi...

Que le jardin relève, comme nous l'évoquions dans le chapitre précédent, d'une volonté d'ornementation (approche esthétique du paysage quotidien qui serait le vestige d'une esthétique paysagère du jardin héritée), qu'il relève d'une volonté de se conformer à la norme sociale répondant ainsi à un effet de mode et à un fait de société (il est de bon ton d'aménager son jardin !), qu'il relève d'une volonté très « humaine » de maîtriser ou domestiquer la nature, qu'il relève encore du désir de tisser une relation « poétique » à l'espace habité (référence aux « habitants paysagistes » de Bernard Lassus), le jardin demeure, dans tous les cas, l'expression d'une volonté habitante de personnaliser un lieu d'élection afin de marquer sa présence, de se signifier pour soi et par rapport aux autres. En effet, l'aménagement d'un jardin, s'il va dans le sens du goût commun (c'est presque pareil chez son voisin !), traduit le désir de se (re-)trouver « chez soi » (ce n'est quand même « pas tout-à-fait » comme chez son voisin !) et de se (re-)trouver « soi ». Il signifie, à notre sens, une réelle volonté d'appropriation individuelle d'un espace que l'on garde pour soi ou que l'on accepte de proposer au regard de l'autre, dont témoigne le concours des maisons fleuries⁶⁹ par exemple, mais qui dans tous les cas demeure un reflet de soi-même.

Se trouve ainsi confirmée la dimension identitaire du « jardin » individuel, forme paysagère qui traduit à la fois l'« être soi », l'« être en soi », l'« être ici » et l'« être aux autres » dont elle est la manifestation visible.

En conclusion, l'individu trouve dans le paysage ordinaire, qu'il ait besoin ou non d'y laisser sa marque, une forme de permanence à laquelle il peut se référer et qui lui confère une identité. Etre bien dans son « soi », bien avec soi-même, n'est-ce pas aussi une visée de bien-être ?

Si la qualité d'un paysage se mesure en termes identitaire (construction de soi) et esthétique, elle dépend aussi de plus en plus – polysensorialité croissante de l'expérience paysagère oblige – du sentiment de bien-être qu'il procure.

1.3. Le paysage ordinaire, c'est aussi le paysage où l'on « se sent bien »

Il est question ici de paysage où l'on se trouve bien, où il fait bon vivre, où l'on se sent bien... A ce paysage-là répondent des valeurs telles que le « bien-être » et le « bien-vivre ». Ces valeurs occupent une place croissante dans notre société. Elles sont associées à une qualité de vie recherchée par tous et à laquelle participe bien évidemment le cadre de vie. Le paysage, parce qu'il joue un rôle essentiel dans la caractérisation d'un cadre de vie de qualité, est susceptible de favoriser le bien-être.

L'idée d'associer paysage et bien-être a commencé à faire son chemin. En témoignent le fait que certains chercheurs s'y intéressent (Luginbühl Y., 2003, 2005), que le Conseil de l'Europe, pour la mise en œuvre de la Convention Européenne du paysage, demande une

⁶⁸ Nous attirons l'attention sur la différence de sens qui existe entre les expressions « donner à regarder », « donner à voir » et le verbe « montrer ». « Montrer », c'est indiquer au regard (avec une quasi-obligation de regarder). En revanche, « donner à voir », c'est davantage offrir au regard qui veut bien voir (sans aucune forme d'obligation). L'expression « donner à regarder », telle que nous l'employons, se situe à un niveau intermédiaire. Le jardin est bien offert au regard, mais avec une volonté d'attirer un regard qui serait toutefois non contraint.

⁶⁹ Avec le concours des maisons fleuries, le jardin ainsi exposé (donné au regard) perd son caractère intime pour s'exhiber (Cauquelin A., 2005, p.147), et, ajouterions-nous, par là « extimer » l'intime.

expertise sur la question (Luginbühl Y., 2003), mais aussi, à notre niveau, le fait que les discours habitants l'abordent.

Le Petit Robert définit le « bien-être » comme une « sensation agréable procurée par la satisfaction des besoins physiques, l'absence de tensions psychologiques ». Le bien-être de l'individu en tant qu'habitant est, à notre sens, nécessairement fondé, en partie, sur les relations que celui-ci tisse avec les matérialités (dans leurs dimensions visible et symbolique) qui l'entourent. De fait, la question paysagère participe du bien-être habitant.

Mais nous supposons, ainsi que le formulait Yves Luginbühl, que « le spectacle d'un beau paysage susceptible de procurer une émotion positive satisfaisant le sens de la vue » (2005, p.55) ne suffit pas à comprendre les interactions entre paysage ordinaire et bien-être habitant. Le bien-être s'éprouve, se ressent personnellement. Spécifique à chaque individu, le bien-être prend la forme que chacun lui donne, consciemment ou non. Dans les discours habitants, la relation paysage et bien-être est évoquée sous l'angle des sensations et/ou sentiments de bien-être individuels que peut procurer le paysage quotidien, aussi ordinaire soit-il.

Cela se traduit tout d'abord par des discours, pour plus du tiers des Médocains interrogés (soit 24 personnes sur 60), sur le fait de « se sentir bien », « d'y être bien ». En témoignent ces quelques extraits d'enquêtes choisis. « *Le paysage idéal, c'est celui où tu te sens bien* » (enquête n°8, Avensan). « *Les bois, c'est un paysage où je me sens bien* » (enquête n°10, Avensan). « *Chez moi, c'est pas pareil, c'est un paysage apaisant. [...] On y est bien dans la verdure* » (enquête n°14, Avensan). « *Le paysage, il faut s'y sentir bien* » (enquête n°21, Avensan). « *Le paysage, on doit s'y sentir bien. Et j'suis très bien ici* » (enquête n°15, Sainte-Hélène). « *Je me trouve très bien ici. Je suis bien habitué à ce paysage de campagne* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). Les expressions « se sentir bien » et, qui plus est, « être bien » renvoient très explicitement à l'idée de « bien-être ».

En outre, le fait de se sentir bien ou d'être bien est parfois directement associé par le locuteur à des sensations « agréables ». « *Le paysage familial est agréable, reposant. On y est bien* » (enquête n°8, Avensan). D'ailleurs, un relevé d'occurrences a permis de comptabiliser 31 fois le qualificatif « agréable ». En fait, le bien-être ressenti se traduit souvent, dans la verbalisation, en d'autres termes qui renvoient à un caractère « agréable ». Lié à la perception sensorielle et à l'impression qui en résulte, le vocabulaire utilisé est assez riche. Certes, le « *calme* » (comptabilisé 45 fois), la « *tranquillité* » (22 fois), le caractère « *paisible* » (2 fois) et – mention explicite de la sensorialité auditive – le « *silence* » (2 fois) définissent la tendance majoritaire. Néanmoins, le bien-être paysager de l'habitant peut être associé à d'autres types de sensations. Le paysage est alors présenté comme « *reposant* » (9 fois), « *apaisant* » (3), source de « *détente* » (4), apte à « *décompresser* » (1), à « *déstresser* » (1). Il est également fait appel aux notions de « *quiétude* » (2), de « *sérénité* » (1), de « *plénitude* » (1), d'« *harmonie* » (1) et d'« *équilibre* » (2). Enfin, la sensorialité de type olfactive n'est pas en reste, qu'il s'agisse d'une évocation de l'« *air pur* » (1) ou celle d'un paysage « *où on peut respirer* » (6). Il est aussi question d'« *oxygénation* » (2). Résumons avec les propos de cette Sainte-Hélénoise : « *le paysage c'est garant d'équilibre et de réjouissance. Il faut qu'il soit le plus arboré et le plus apaisant possible* » (enquête n°7, Sainte-Hélène).

Notons que ce bien-être qu'est susceptible de procurer à l'être-habitant son ordinaire paysager peut se manifester comme un véritable « besoin ». Trois Avensannais et quatre Saint-Hélénois verbalisent un tel besoin. « *J'ai besoin d'espace et de paysage de verdure* », précise une première Avensannaise (enquête n°1, Avensan). « *Pour me ressourcer, j'ai besoin de voir l'eau* », explique la seconde qui commente le cliché de son « *paysage d'eau préféré* », l'étang de Bronturon (enquête n°23, Avensan). Citons encore le cas de cette troisième Avensannaise pour

qui la proximité du paysage littoral est une nécessité pour son bien-être, pour être bien (enquête n°10, Avensan). Ce même besoin caractérise précisément deux Sainte-Hélénoises (enquêtes n°2 et 14 Sainte-Hélène). Les propos de l'une d'entre elles sont à ce titre très évocateurs. « *La mer, j'ai besoin de savoir qu'elle est pas loin. Je ne peux pas vivre loin de la mer, même si je n'y vais pas souvent... Les paysages maritimes comptent beaucoup pour moi. Même si, ici, ils ne sont pas les mêmes qu'en Bretagne... Mais je préfère vivre ici plutôt qu'en Bretagne à cause du climat* ». Elle fait d'ailleurs remonter ce besoin à ses origines et son enfance bretonnes. « *Pourquoi la mer ? Je suis bretonne... du bord de mer... Je viens de Brest. La maison de mes parents était au bord d'une falaise... Sur un des abers de Brest... On surplombait la mer...* » (enquête n°14, Sainte-Hélène). Le dernier exemple qu'il nous semble intéressant de mentionner est celui d'un Saint-Hélénois – le seul homme – qui lui aussi a besoin de paysages où l'eau est présente qu'elle que soit sa forme. « *Quand j'ai besoin de respirer, je prends ma voiture et je vais voir l'eau... la mer ou la Gironde...* » (enquête n°25, Sainte-Hélène).

Relevons le caractère à la fois paradoxal et finalement constitutif de la relation bien-être/paysage que présente le cas de cet habitant qui, pour « respirer » (sens olfactif) et de fait se sentir mieux, a besoin de « voir » (sens visuel) l'eau. En fait, la relation bien-être/paysage se traduit fréquemment, dans les discours, par une évocation associée du visible et d'un qualificatif manifestant sensation ou sentiment de bien-être pouvant d'ailleurs relever d'un autre sens. Rappelons l'exemple de cette Avensannaise pour qui l'étang de Bronturon offre une « *image reposante* » (enquête n°23, Avensan). Il y a bien effet d'une image (qui définit le paysage dans l'ordre du visible) sur le bien-être du sujet : l'image est « *reposante* ». D'ailleurs, elle évoque explicitement ce lien à propos du sentiment de bien-être que lui procure la vue du paysage chez elle. Elle décrit ainsi les « *deux images différentes* » qu'elle a de chaque côté de sa maison. « *Devant, je vois les vignes à travers la fenêtre de la cuisine. Là, j'ai une grande perspective. Derrière, c'est le parc et la forêt. Là, c'est mon cocon familial* [l'enquêteur : « Vous avez une préférence ? »]... *A l'œil, je préfère regarder devant. Mais quand je suis derrière, j'ai un profond sentiment de bien-être et de tranquillité. Ça, c'est mon paysage* » (enquête n°23, Avensan).

Les paysages exprimés comme susceptibles de procurer le bien-être sont majoritairement des paysages forestiers ou des paysages d'eau (mer, cours d'eau ou étang). « *La forêt, c'est une image reposante* » (enquête n°23, Avensan). « *Quand je vois la forêt, là je commence à respirer* » (enquête n°21, Avensan). Pour certains, enfin, ce paysage est celui qui correspond au « chez soi ». Le fait de s'y sentir bien en est d'autant plus convaincant.

A l'inverse, dès lors que son paysage quotidien n'est pas ou plus ce qu'il devrait être, l'habitant manifeste un véritable sentiment de « mal-être ». Ce dernier se rencontre essentiellement chez des sujets dont le cadre paysager a connu de profonds bouleversements, qu'ils soient riverains de la nouvelle voie autoroutière qui traverse la basse vallée de l'Isle ou résidants dont le paysage forestier a été dégradé par la tempête de 1999. Dans ce cas, l'image perçue (un paysage dégradé) se traduit par un réel sentiment de « mal-être ». Nous ne développerons pas, pour l'instant, ce point qui se trouve être au coeur du propos de la troisième partie de ces écrits.

Mais nous retiendrons que les paysages du quotidien peuvent être ressentis comme source de bien-être par l'être-habitant (et éventuellement de mal-être).

1.4. La valeur fonctionnelle : à propos d'un paysage « pratiqué »

Le paysage est ici qualifié à travers le prisme de sa fonctionnalité, la qualité du paysage répondant à son caractère fonctionnel ou pratique. Nous considérons le terme « fonctionnel » au troisième sens proposé par le *Petit Robert* : « qui remplit une fonction pratique avant d'avoir tout autre caractère ». En général, cela suppose une organisation donnée ou plutôt attendue du paysage qui répond à la manière dont l'individu se le représente, ce pour quoi il l'utilise, ce qu'il en fait.

Les propos de quelques chasseurs rencontrés expriment, par exemple, une qualification du paysage en fonction de la qualité du terrain de chasse qu'il offre, non pas en terme de qualité ou de quantité de gibier (ce n'est plus du paysage), mais davantage en terme d'accessibilité, de facilité de pénétration au cœur de la forêt. « *Et puis je chasse à Sainte-Hélène et Salaunes. Pour chasser, j'aime les allées de pins bien propres...* » (enquête n°30, Sainte-Hélène). En fait, les Médocains chasseurs que nous avons rencontrés ont essentiellement évoqué le caractère déstructuré de leur paysage forestier après la tempête et la perte de sa valeur fonctionnelle. Les propos de ce Saint-Hélénois caractérisent ainsi la déstructuration de son territoire de chasse et la déqualification paysagère qui en résulte. « *Maintenant je continue à en « chier » [sic] car tous les plus beaux territoires de chasse que je parcourais sont dévastés... Et il faudra au moins dix ans pour retrouver des espaces nettoyés... Le paysage ça a plus rien à voir...* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). Il en est de même pour ce chasseur avensannais. « *En tant que chasseur, je préfère le forêt de Saint-Raphaël. [...] Mais la forêt, en tant que chasseur, tu peux plus y aller. La broussaille pousse, c'est impénétrable. Avant je chassais la bécasse à Saint-Raphaël. Maintenant on s'y reconnaît plus. [...] Y'a eu le feu, ça a un peu nettoyé. Ça a changé cette vision de bourriez. Ça avait un peu éclairci le paysage, ça refaisait penser à un bois*

penétrable » (enquête n°14, Avensan). Citons enfin l'exemple de cet autre Avensannais qui propose un cliché du paysage tel qu'il a changé et qu'il n'aime pas le voir. « *A cause de la tempête, y a beaucoup d'endroits restés inaccessibles... autant pour la chasse que pour la cueillette des champignons* » (enquête n°28, Avensan; cf. Photo n°136).

D'ailleurs, il n'y a pas que pour les chasseurs que la perte de fonctionnalité du milieu induit une déqualification du paysage. En témoignent les propos de ces deux sylviculteurs. « *Les petites routes deviennent de moins en moins praticables dû*



Photo n°136 (enquête n°28, Avensan)

au dépeuplement des ruraux, la diminution de la vie animale domestique. Avant, y avait pleins d'animaux en forêt. Avant, après la guerre, la forêt communale du sud d'Avensan était nettoyée par le bétail et notamment les vaches. Du coup, on peut apprécier le paysage comme on l'aimait avant... » (enquête n°28, Avensan). « *J'aime la forêt... par la façon dont elle est travaillée... Quand on travaille, c'est agréable de passer dans des forêts entretenues... plutôt que des zones embroussaillées... Maintenant c'est plus entretenu avec les pistes, les fossés nettoyés... et les rangs de pins... J'aime bien les pins alignés, droits, réguliers... C'est plus agréable comme paysage que de voir un foutoir...* » (enquête n°15, Sainte-Hélène).

Pour d'autres, cette valeur fonctionnelle se traduit par une lecture de leurs pratiques. Ce

viticulteur nous montre de quelle manière la pratique viticole, qui est aussi sa propre pratique, a une action sur le paysage. « *La culture de la vigne a changé le paysage. Creuser des fossés, disparition des haies pour faire de grandes parcelles... Après ça pose des problèmes de ruissellement, des phénomènes d'inondations plus important... On a une modification du paysage. Il n'y a plus de haies mais des fossés très creusés. Avec les nouveaux modes de production, le paysage a été modifié. Modification du paysage aussi avec la fin des arbres dans les rangs de vignes... pour le passage à la mécanisation* » (enquête n°14, Avensan). Les caractéristiques d'un paysage peuvent également traduire pour celui qui le regarde les potentialités du milieu pour l'exploitation. « *Ici, le paysage ça peut pas trop changer. On ne peut pas cultiver autre chose que des pins et du maïs... c'est une terre pauvre. Les paysages vont rester comme ça. Je ne vois pas ce que les gens vont cultiver de plus...* » (enquête n°22, Sainte-Hélène). La lecture que cette habitante, agricultrice à la retraite, fait du paysage est bien une lecture fonctionnelle.

Ceci nous conduit à nous questionner et éventuellement nous positionner sur le rapport paysan/paysage, question très controversée s'il en est. On a souvent pu lire ou entendre dire que les agriculteurs se devaient d'être des « jardiniers » ou producteurs du paysage. « Proposée comme remède à la désertification, la transformation des agriculteurs en « jardiniers du paysage » au bénéfice des touristes, encouragée par l'article 19 du règlement communautaire de la politique agricole commune [Fromageau 1990], est devenue réalité courante dans des pays voisins d'Europe. Elle est largement expérimentée en France dans le cadre des parcs naturels régionaux, qui s'efforcent de maintenir des activités agricoles traditionnelles tout en accueillant les citadins en quête de nature » (Dubost F., 1991, p.229). Une habitante de la basse vallée de l'Isle a d'ailleurs évoqué cette question. « *Le problème essentiel, c'est la déprise agricole. Les paysans ne veulent plus être les jardiniers du paysage même s'il faut reconnaître qu'ils le sont !* » (enquête n°12, basse vallée de l'Isle).

Mais s'ils sont des producteurs de paysage, voient-ils le paysage qu'ils produisent ? Michel Corajoud (1982, p.44) évoque, à ce propos, une « *connivence obligatoire entre paysage et paysan* », ce dernier modelant le premier par son labeur, mais sans évoquer véritablement la question du regard paysager que l'exploitant peut avoir sur son paysage. C'est plutôt sa manière d'agir sur lui qui est en connivence avec lui. A l'inverse, des auteurs comme Henri Cueco (1995) et Alain Roger (1997, p.24-30) entre autres considèrent que, dans leur pratique, les agriculteurs éliminent le point de vue esthétique, se faisant davantage les praticiens d'un pays que d'un paysage. Il est vrai que l'esthétique suppose que soit pris du recul (recul physique et sans doute intellectuel), pour ceux qui s'en remettent à l'unique principe de l'*artialisation*, et que l'agriculteur n'en disposerait pas suffisamment selon eux. Inclus dans le paysage, il ne peut le voir, l'apprécier. Martin de la Soudière le traduit en ces termes. « Le paysage, c'est l'aspect des lieux, c'est le coup d'œil, c'est une distance que l'on prend par rapport à sa vision quotidienne de l'espace. Le travail agricole étant le plus souvent incompatible avec cette disponibilité de temps et d'esprit, l'environnement est rarement « paysage » pour ces agriculteurs. [...] Le registre semble phagocyté par l'utilitaire, le beau, défini par l'utile » (De la Soudière M., 1985, p.21-23).

Mais deux questions se posent à nous à la lecture d'une telle analyse, dont voici la première. L'exploitant ne peut-il pas malgré tout faire œuvre de contemplation de son travail et de la forme paysagère à laquelle il a donné naissance ? Yves Luginbühl qui a, lui aussi, reconsidéré l'approche qu'il convient d'avoir (2001) du rapport paysan/paysage, évoque, à ce titre, le cas de cet « agriculteur migrant installé dans le Boischaut, pour lequel les paysages de Beauce, bien dessinés, sont le summum de l'esthétique et qui a arasé sur son exploitation toutes les haies, sauf « *ce bois, là, pourquoi croyez-vous que je le garde, si c'est pas pour le paysage ?* » » (1989b,

p.48). Témoignent également de ce regard paysager porté par l'exploitant sur ses propres terres, les propos de ces deux Avensannais. « *Quand je suis à la propriété, j'ai une perspective de choix : la perspective de la maison au loin au milieu de mes vignes, mon travail, toute ma vie...* » (enquête n°25, Avensan). « *Les vignes avec le village au fond. Ces deux photos prennent la même vue, mais l'une d'un peu plus sur la gauche et l'autre d'un peu plus sur la droite. C'est la vue que j'ai quand je suis dans mes vignes* » (enquête n°27, Avensan). Rappelons que dans les deux cas les vignes en question leur appartiennent et sont le fruit de leur travail. Le citadin venu s'installer en ces lieux, avec son regard extérieur, n'est donc pas le seul susceptible d'apprécier la beauté de ce paysage travaillé. Une habitante interrogée et demeurant à proximité du second viticulteur sus-mentionné, déclare apprécier précisément la vue qu'elle a depuis la fenêtre de sa cuisine sur les vignes en question, vue qu'elle qualifie comme « *très appréciable à l'œil* » (enquête n°23, Avensan).

La beauté d'un paysage de campagne, pour ces exploitants, répond généralement à une esthétique de leur travail. « Pour eux, un beau paysage de campagne cultivée est celui qu'ils construisent par un travail bien fait : c'est en regardant le paysage qu'ils voient les marques de leurs pratiques d'agriculteurs et qu'ils y observent les bonnes manières de cultiver, comme celle de bien labourer un champ et de n'y laisser aucune trace qui puisse être interprétée comme un travail négligé » (Luginbühl Y., 2001, p.6). A ce titre, un des viticulteurs cités précédemment est très fier de ses terres qu'il a mises en valeur. « *J'aime bien ce coin-là car c'est un paysage qui porte ma marque, que j'ai modifié (Pey Mallet). C'était que des friches et des broussailles. J'ai planté des vignes. J'ai mis en valeur quelque chose qui était en complet abandon* » (enquête n°27, Avensan). S'il apprécie le paysage qu'il a transformé de ses propres mains, il déclare aussi observer, lors de ses déplacements dans toute la France, la manière dont sont travaillés les autres paysages de campagne.

En outre (et c'est notre seconde question), la valeur fonctionnelle ne peut-elle pas être valeur paysagère, surtout au regard d'une sensibilité au paysage qui prendrait corps en dehors des sites à grand spectacle et dans une approche quotidienne et ordinaire, telle que nous la concevons ? La qualification paysagère de ses terres et de l'exploitation qu'il en fait existe pour l'agriculteur. Mais le regard fonctionnel semble effectivement modeler une éventuelle appréciation esthétique du paysage. « C'est en effet surtout chez les agriculteurs que le paysage revêt une signification différente, traduisant une sensibilité « économique » ou utilitaire ; les agriculteurs de Beauce ou d'autres régions, et en particulier les plus productivistes, estiment que le paysage devient digne du regard lorsqu'il présente un aspect ordonné, propre, lorsque les parcelles présentent des « contours nets ». Tout pays qui offre à la vue les signes d'un abandon ou d'un mauvais entretien avec, en particulier, la présence de friches, est un paysage laid. [...] L'assimilation entre beauté, productivité et propreté est caractéristique d'une vision largement partagée par les populations agricoles et par les populations rurales autochtones » (Luginbühl Y., 1991b, p.36). C'est sans doute la même démarche qui conduit deux anciens exploitants agricoles avensannais à continuer d'entretenir leurs prairies, précisément parce que, s'ils ne le faisaient pas, improductives et délaissées, ils ne pourraient pas les trouver belles. « *Quand on voit la différence entre une prairie entretenue et ses environs vivants et la même prairie abandonnée seulement depuis trois ans ou la nature sauvage reprend ses droits, c'est inquiétant pour l'avenir... La première c'est ma prairie exploitée et entretenue avec des animaux. Elle est belle. La deuxième c'est une prairie abandonnée depuis trois ans. Le propriétaire est âgé, retraité, sans successeur...* » (enquête n°28, Avensan). « *J'aime un joli paysage de campagne jardiné. Mais j'aime pas les terres abandonnées aux friches* », nous dit cette autre habitante, agricultrice à la retraite. « *Si je pouvais, j'essaierais de maintenir une campagne travaillée. Je*

ne souhaite pas qu'elle reste à l'abandon » (enquête n°2, Avensan), poursuit-elle. Ces exemples ne témoignent-ils pas d'un réel sentiment paysager de l'exploitant agricole lorsqu'il regarde l'œuvre de son travail accomplie ?

Résoudre la question de la relation paysan/paysage nécessite donc de se placer sur un autre registre que la seule dimension esthétique. Il convient en effet de ne pas restreindre l'appréciation paysagère à sa seule valeur esthétique (ce que nous œuvrons à démontrer dans cette étude sur la sensibilité au paysage ordinaire), pour comprendre et qualifier le rapport paysan/paysage. Les agriculteurs présentent bien une sensibilité au paysage (non limitée au « pays », pourquoi les maintenir dans un rapport de type « proto-paysage », tel que l'entendrait Augustin Berque ?). En outre, il serait difficilement concevable d'imaginer que, dans notre société où chacun peut faire preuve d'une sensibilité à son ordinaire paysager, les exploitants eux ne puissent pas mettre en œuvre une telle relation. Mais la qualification paysagère, dans ce cas, repose moins sur un critère uniquement esthétique, que sur l'alliance des deux valeurs esthétique et fonctionnelle du paysage, éventuellement associées à la dimension identitaire. En effet, valeur pratique et valeur esthétique peuvent, nous l'avons montré, s'associer et se confondre, surtout lorsque ce paysage propre, entretenu, organisé et structuré selon une logique particulière, en « devient » beau pour celui qui le fabrique et l'admire. Mais valeur pratique et valeur identitaire peuvent également se confondre. Nous avons déjà évoqué le lien étroit entre l'identité du sujet et la manière dont il exploite ou maintient l'exploitation de ses terres (cf. le point sur « la dimension identitaire du paysage »). Mais nous pouvons également rappeler les propos de cet exploitant. « *Ce paysage-là, c'est moi qui suis à l'origine, il me ressemble* » (enquête n°27, Avensan). Ainsi, le paysage de l'agriculteur se situe-t-il à la croisée des valeurs fonctionnelle, esthétique et identitaire...

Un certain nombre de valeurs correspondent ainsi à l'appréciation et à l'attachement de l'être-habitant à son paysage ordinaire et quotidien. Loin d'être liées à la seule émotivité esthétique, les principales valeurs traduisent une quête identitaire, un désir de bien-être, une caractérisation fonctionnelle... En outre, il est rare qu'un habitant n'attribue qu'une seule valeur à son paysage. Il peut être beau et fonctionnel. On peut s'y sentir bien parce qu'on s'y trouve soi. Même si, pour la clarté de l'exposé, chacune de ces valeurs susceptibles d'être attribuées au paysage ordinaire ont été examinées séparément, elles peuvent s'associer, se compléter, se confondre pour constituer ensemble les fondements de la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager.

C'est pourquoi nous allons, à présent, chercher à identifier d'éventuelles associations et hiérarchies de valeurs (ou systèmes de valeurs) susceptibles de produire des sensibilités particulières et distinctes. De leur mise en évidence découle la reconnaissance d'une autonomisation de la sensibilité paysagère individuelle, c'est-à-dire une subjectivation de l'appréhension et de l'appréciation du paysage quotidien qui transcenderait finalement les modèles sociétaux, voire toute catégorisation sociale.

2. Systèmes de valeurs et autonomisation de la sensibilité au paysage ordinaire

Il s'agit à présent de chercher à savoir s'il est possible de déterminer des modes de sensibilité au paysage ordinaire. Par « mode de sensibilité paysagère », nous entendons l'association et la hiérarchisation de plusieurs critères d'appréciation du paysage (ou système de valeurs) qui fondent la sensibilité de l'habitant à son ordinaire paysager.

Annie Guédez, sociologue et auteur de l'article sur les « valeurs » dans le *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés* (Lévy J., Lussault M., 2003) évoque « l'effondrement d'un système dominant de valeurs et l'émergence d'idéaux plus personnalisés, variables selon les âges et les milieux sociaux ». Elle explique que ces idéaux n'ont de cesse de se diversifier, ce qui peut en complexifier la lecture. Nous ajouterions à cela une individualisation accentuée qui conduit à des systèmes de valeurs, eux aussi, de plus en plus personnalisés et de moins en moins aisément identifiables à des catégories sociales.

Nous supposons en effet que la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager est individuelle et, qui plus est, subjective au sens fort du terme (propre au sujet), et qu'il demeure par conséquent délicat d'établir une véritable typologie des modes de sensibilité.

Le but de cette démonstration est de signifier la manière dont les sensibilités habitantes, davantage animées par des associations de valeurs singulières, se détachent plus ou moins de systèmes de valeurs susceptibles de répondre à d'éventuels modèles sociaux. Nous interpréterons cela comme une « autonomisation » de la sensibilité paysagère individuelle, forme de subjectivation de l'appréciation du paysage ordinaire susceptible de transcender toute volonté de catégorisation sociale.

Pour ce faire, nous allons tout d'abord examiner s'il est plausible d'associer les différentes valeurs à des profils habitants. A partir de là, nous évaluerons la possibilité et la pertinence d'établir une typologie des modes de sensibilité en fonction de catégories sociales. Enfin, nous soulignerons la manière dont s'autonomise, finalement, la sensibilité de chacun à son ordinaire paysager.

2.1. Types de valeur et profils habitants : quels liens possibles ?

Il s'agit, dans ce premier point, de chercher à mettre en évidence des profils habitants par type de valeur. La propension à privilégier certains critères d'appréciation paysagère relève-t-elle d'une question de genre, d'âge, de catégories socio-professionnelles, de degré d'ancrage ? Une telle lecture de la sensibilité au paysage est-elle pertinente ?

Après avoir établi pour chacune des personnes interrogées dans les deux communes médocaines un relevé des valeurs attribuées au paysage ordinaire, directement ou indirectement présentes dans les discours, nous avons cherché à les croiser avec les quelques variables sus-mentionnées.

Une distinction de genre n'a pas pu être clairement établie. Seules quelques légères différences sont apparues plus nettement pour trois critères d'appréciation. D'après les discours recueillis auprès des habitants des deux communes médocaines, les questions d'esthétique et de bien-être appliquées au paysage quotidien semblent demeurer des valeurs davantage féminines : 20 femmes contre 13 hommes se réfèrent à l'idée de bien-être et 19 femmes contre 11 hommes se réfèrent au caractère esthétique. Nous préférons néanmoins ne tirer aucune conclusion hâtive de ces données, la différence n'atteignant pas même le simple au double. Le critère d'appréciation fonctionnelle du paysage, quant à lui, apparaît, à première vue, comme

une valeur plus masculine (différence du simple au triple avec 5 femmes contre 15 hommes). Il convient toutefois de nuancer ces données au regard de l'échantillon des personnes interrogées. En effet, l'appréciation fonctionnelle du paysage concerne surtout des personnes exploitantes (sylvicole, agricole, viticole) ou ayant une activité professionnelle ou ludique en relation avec le paysage (cantonnier, chasseur, etc.). Or, nous avons surtout interrogé des hommes présentant ce profil. L'obtention d'une telle majorité masculine découle donc vraisemblablement de notre échantillonnage, d'autant que toutes les femmes exploitantes agricoles et/ou sylvicoles que nous avons rencontrées (certes moins nombreuses) considèrent leur paysage à travers ses qualités fonctionnelles.

En outre, si ce n'est le groupe des exploitants, qu'ils soient agriculteurs ou sylviculteurs, les catégories socio-professionnelles ne semblent pas vraiment intervenir dans la propension des habitants à privilégier certaines valeurs paysagères plutôt que d'autres au sein de leur espace de vie. Ainsi, ces exploitants apprécient tous, à l'exception d'un seul, leur ordinaire paysager selon des critères fonctionnels. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré cette catégorie socio-professionnelle au sein des profils liés au degré d'ancrage du tableau présenté ci-dessous.

Le degré d'ancrage, en effet, se présente comme un caractère distinctif plus probant. Nous avons choisi de reprendre les cinq profils déjà mis à l'épreuve, à savoir : le « rural », exploitant ou non exploitant, originaire (figure de la population de souche), généralement demeuré là, le « néorural » (figure de la population néo-résidente), ayant quitté la ville, nouvellement arrivé ou anciennement installé (et, dans la plupart des cas, désormais « ancré » dans sa terre d'accueil), et les enfants d'âge adulte de ces anciens « néoruraux » de retour au pays après l'avoir temporairement quitté. Le tableau n°47 ci-dessous répertorie, en fonction de son degré d'ancrage, les types de valeur paysagère susceptibles de caractériser la sensibilité de chaque habitant.

Tableau n°47 : Valeurs paysagères et degré d'ancrage

Valeurs paysagères	Néorural nouvellement installé (sur 10)	Néorural anciennement installé (sur 21)	Rural non exploitant (sur 8)	Rural exploitant (sur 12)	Enfant de néoruraux anciens de retour au pays (sur 9)	Total
Identitaire	1	18	8	12	8	47
Esthétique (in-)	8	9	4	4	5	30
Bien-être	6	17	3	4	3	33
Pratique (fonctionnel)	-	7*	3	10	-	19
Ecologique /environnemental	1	3	1	2	1	8
Historique	-	2	2	3	-	7
Imaginaire/ idéal/ utopique	2	1	2	1	1	7
Patrimonial	1	1	1	1	1	5
Artistique	1	-	-	1	-	2

* : deux viticulteurs, un cantonnier, un chasseur, un ouvrier forestier, un ancien ouvrier agricole, un ancien maire (accessoirement médecin de campagne).

Lu en ligne, ce tableau met en évidence la quasi-absence de la valeur identitaire chez les habitants présentant un faible degré d'ancrage. Seule une personne dont le profil est celui du « néorural nouvellement installé » apprécie son ordinaire paysager par le biais de son caractère identitaire. Mais, à mesure qu'une personne « s'ancre » dans les lieux, l'éventualité que sa sensibilité paysagère se décline sur le mode identitaire augmente. De la population néo-résidente « enracinée » à la population de souche, l'éventualité de mettre en évidence une sensibilité au paysage ordinaire marquée par la valeur identitaire croît. Il est même possible de distinguer une véritable gradation en fonction du degré d'ancrage. Les personnes les moins ancrées, nous l'avons dit, ne présentent que rarement cette valeur (1 personne sur 10). Ensuite, si une très grande majorité des « néoruraux » anciennement installés présentent une sensibilité marquée par la valeur identitaire (18 sur 21), c'est la totalité des « ruraux » (population de souche), exploitants ou non, qui présentent une telle caractéristique. Respectant leur position intermédiaire entre le type « néorural » et le type « rural », les enfants des néoruraux anciennement installés présentent tous, sauf un, une sensibilité marquée par la valeur identitaire (8 sur 9). D'ailleurs, c'est précisément une quête identitaire qui les conduit à (re-)venir s'installer dans les lieux de vie de leur enfance. Nous en concluons qu'apprécier le paysage ordinaire pour sa valeur identitaire, nécessite d'être ancré dans les lieux en question. Corroborant l'influence du degré d'ancrage, l'âge semble jouer également⁷⁰. Avec l'âge, augmente en effet l'éventualité que la sensibilité paysagère habitante soit marquée par la valeur identitaire. Une telle sensibilité concerne la totalité des habitants de plus de 60 ans (soit 12 sur 12), plus des trois quarts de ceux dont l'âge est compris entre 40 et 49 ans (soit 21 personnes sur 24) et à peine plus de la moitié des habitants âgés de moins de 40 ans (soit 14 personnes sur 24). Soulignons que parmi ces derniers, se comptent surtout ceux qui vivent depuis longtemps dans les lieux en question (depuis l'enfance généralement). Nous l'évoquions précédemment, l'appréciation du caractère identitaire du paysage ordinaire nécessite une inscription temporelle manifeste de l'habitant dans son espace de vie.

L'appréciation esthétique du paysage ordinaire présente proportionnellement la tendance inverse. Moins la personne est ancrée et plus elle semble amenée à caractériser son paysage quotidien sur la base de critères esthétiques. Si cela concerne la quasi-totalité des néoruraux récemment installés (8 personnes sur 10), une telle caractérisation ne vaut plus que pour moins de la moitié des néoruraux dont le processus d'ancrage est déjà bien avancé (9 sur 21). Cela concerne également moins de la moitié de la population de souche. Notons toutefois une moindre proportion des exploitants (un tiers seulement, 4 sur 12) par rapport aux non exploitants (la moitié, 4 sur 8). Le critère d'appréciation esthétique du paysage ordinaire caractérise donc surtout des personnes dont l'inscription dans les lieux en question est plus récente. A mesure que les personnes s'ancrent dans leur lieu de vie, elles délaissent, sans doute inconsciemment, le critère d'appréciation esthétique du paysage pour privilégier la valeur identitaire ou encore la caractérisation de leur bien-être.

L'appréciation du paysage ordinaire par le biais du bien-être qu'il procure concerne majoritairement la population néo-résidente. Elle fonctionne cependant à l'inverse de l'appréciation esthétique du paysage. En effet, si les personnes nouvellement installées passent l'esthétique avant le bien-être, celles installées de plus longue date font, quant à elles, passer

⁷⁰ En raison de son caractère globalement non probant lorsqu'il est envisagé seul, nous avons choisi de ne pas présenter le tableau croisant les valeurs paysagères avec l'âge des personnes interrogées. Nous y ferons cependant référence pour les quelques valeurs pour lesquelles ce facteur semble se mêler à celui de l'ancrage dans les lieux.

le bien-être que leur procure leur paysage avant sa qualité esthétique (du simple au double, 17 personnes sur 21 en réfèrent au bien-être contre 9 seulement à l'esthétique). La qualification de leur ordinaire paysager en fonction d'un critère de bien-être, à l'opposé, concerne bien moins la population de souche. Seul le tiers de cette population qualifie son paysage par la caractérisation d'un bien-être. Notons que c'est la quête d'un « mieux-être » qui pousse en partie ceux que nous nommons les néoruraux à quitter la ville pour venir s'installer à la campagne. La population de souche, quant à elle, ne cherche pas à qualifier ainsi son paysage par manque, peut-être, de point de comparaison. En outre, leur bien-être passe-t-il sans doute par l'assise identitaire. Quant aux enfants de néoruraux ayant choisi de s'installer dans la commune de leur enfance, s'ils qualifient moins leur paysage à travers la caractérisation d'un bien-être, c'est généralement parce que la principale raison de leur choix d'installation dans les lieux en question relève d'une quête identitaire.

Enfin, la valeur fonctionnelle du paysage semble majoritairement reconnue par des personnes très ancrées dans les lieux en question. Ainsi, cette valeur est totalement absente des discours sur le paysage des personnes récemment installées. Parmi les personnes ancrées, il convient d'établir une distinction très nette entre celles qui ont une activité en relation avec le paysage et celles qui n'en ont pas. Ainsi, si la valeur pratique du paysage ordinaire se rencontre essentiellement chez la population dite de souche, elle se rencontre davantage chez les exploitants (presque tous, 10 sur 12) que chez les non exploitants (moins de la moitié, 3 sur 8). Le tiers des néoruraux anciennement installés est concerné (7 personnes sur 21). Mais parmi ceux-là, tous ont une activité en étroite relation avec le milieu. Il s'agit de deux viticulteurs, d'un chasseur, d'un cantonnier, d'un ouvrier forestier, d'un ancien ouvrier agricole et de l'ancien maire de la commune de Sainte-Hélène, accessoirement médecin de campagne. Sont en fait susceptibles de développer un tel critère d'appréciation paysagère des personnes dont l'activité socio-professionnelle les conduit à « pratiquer » le paysage en permanence, au quotidien, mais aussi à avoir une action sur lui : l'agriculteur, le viticulteur, le sylviculteur, etc. Peuvent s'y ajouter les personnes dont les activités (ludiques, sportives, etc.) les amènent à pratiquer le paysage et en attendre là aussi une certaine fonctionnalité, même s'ils n'agissent pas directement sur lui. C'est le cas du chasseur par exemple. Soulignons enfin que les deux tiers des personnes de plus de 60 ans évoquent le paysage en fonction de ces critères fonctionnels. En revanche, cela concerne moins de la moitié des habitants âgés de 40 à 59 ans et seulement 2 habitants sur les 24 rencontrés ayant moins de 40 ans. Il convient cependant de considérer le rôle de l'âge avec méfiance. Le cas des exploitants en témoigne. Déprise agricole oblige, la plupart de ceux que nous avons rencontrés étaient effectivement âgés de plus de 55 ans au moment de l'enquête.

Parmi les valeurs plus minoritaires de la sensibilité paysagère, il convient de faire un point rapide sur la valeur historique qui ne se rencontre que dans les discours des personnes profondément ancrées. De manière somme toute évidente, ce sont essentiellement les « anciens » qui envisagent le paysage par rapport au poids de son Histoire (5 sur 7 ont plus de 60 ans). Loin de pouvoir être désignées comme des « anciens », les deux autres personnes à mettre en évidence la relation du paysage avec l'Histoire sont en fait deux femmes âgées de 50 à 56 ans, toutes deux enseignantes. A côté de ces « anciens » et de ces enseignantes, force est de constater l'absence d'une caractérisation du paysage par le poids de son Histoire chez les jeunes, même ceux les plus ancrés.

La valeur touristique, quant à elle, est relevée dans le discours de deux exploitants saint-hélénois originaires des lieux. En tant que sylviculteurs, ils font référence au potentiel touristique de la forêt vers lequel ils songent de plus en plus à s'orienter. Les trois autres

habitants faisant référence à cette valeur sont des néoruraux anciennement installés. Les trois sont intéressés à la question touristique par le biais de leurs activités (conseiller municipal, président d'une association environnementale et employé communal).

Parmi les autres valeurs minoritaires susceptibles de qualifier le paysage, les valeurs environnementale et patrimoniale appellent un commentaire particulier. En effet, l'appréciation du paysage ordinaire en fonction de problèmes environnementaux que le milieu soulève et que le paysage donne à voir procède nettement (genre, âge, degré d'ancrage) en dehors de toute catégorisation. Nous émettons l'hypothèse que la qualification du paysage ordinaire par le biais de critères environnementaux et écologiques trouve son fondement dans des représentations socio-culturelles collectives, voire sociétales, qui transcendent les catégories sociales. Le sujet prend alors tout son sens en tant qu'il prend à son compte ou non ces aspirations sociétales. Par ailleurs, soulignons une plus grande attention à ce critère sur Avensan par rapport à Sainte-Hélène. Sans doute ici le contexte local joue-t-il un rôle essentiel. Nous pourrions émettre l'hypothèse d'une plus grande sensibilisation des Avensannais à cette question. En témoigne notamment le cas de cet habitant qui fait référence à la manifestation « Avensan Propre », organisée chaque année par l'équipe municipale en place et qui consiste à faire appel à toutes les bonnes volontés citoyennes pour ramasser les déchets épars sur l'ensemble de la commune (enquête n°28, Avensan). D'ailleurs, un Saint-Hélénois regrette le manque d'attention de sa commune et des habitants par rapport à cette question (enquête n°29, Sainte-Hélène). En fait, ici l'application de ces aspirations sociétales passe par un repositionnement adapté au contexte local, sorte de recontextualisation par rapport aux préoccupations locales, que l'individu s'approprié ou non.

De la même manière, l'appréciation du paysage ordinaire par le biais de sa valeur patrimoniale semble également procéder en dehors de toute catégorisation sociale. Le mouvement de patrimonialisation, très en vogue à l'échelle de la planète considérant certains paysages devenus patrimoine mondial de l'humanité – nous faisons ici référence au classement de sites au patrimoine mondial de l'Unesco dont participe par exemple le site de Saint-Emilion –, relève là aussi de représentations sociétales, voire humaines (à l'échelle du monde), qui semblent transcender les catégories sociales. Le sujet s'approprié alors des aspirations sociétales qui font l'objet d'une recontextualisation en fonction des paysages locaux.

La dimension imaginaire conférée au paysage ordinaire ne répond pas davantage à une catégorisation sociale. Mais loin de relever d'une aspiration sociétale ou d'une pratique locale, ce critère d'appréciation paysagère renvoie, quant à lui, à l'unique rôle du sujet dans la qualification paysagère de son espace de vie.

Finalement, si certaines valeurs sont indéniablement liées à des profils habitants (la valeur fonctionnelle et son modèle de l'exploitant ou du chasseur en témoignent), lesquels dépendent le plus souvent du degré d'ancrage (rôle de l'inscription temporelle pour un paysage apprécié pour sa valeur identitaire par exemple), d'autres, en revanche, semblent s'appréhender en dehors de toute catégorisation sociale. Ainsi, certaines valeurs trouvent leur source au sein d'aspirations sociétales auxquelles l'individu choisit ou non d'adhérer (l'éthique écologique ou le mouvement de patrimonialisation par exemple), tandis que d'autres relèvent d'idéaux beaucoup plus personnels.

Mais, si nous poursuivons notre objectif qui est de mettre en évidence d'éventuelles associations et hiérarchies de valeurs (ou systèmes de valeurs), il convient d'établir ces profils de sensibilité en fonction du seul critère distinctif le plus probant, à savoir le degré d'ancrage ou durée d'inscription dans les lieux.

2.2. De la faible pertinence d'établir des « systèmes types » de valeurs paysagères

Après l'examen des variables sociales susceptibles d'influencer les critères d'appréciation du paysage ordinaire, nous sommes arrivés au constat suivant. Seul le degré d'ancrage semble finalement déterminant. A cela s'ajoute le fait d'être ou non exploitant. C'est donc à partir de cette base de catégorisation que nous allons tenter d'établir des « systèmes types » de valeurs paysagères.

Une analyse en colonne du tableau présenté précédemment permet de mettre en évidence des systèmes types de sensibilité au paysage ordinaire en fonction du degré d'ancrage. Pour chaque profil d'ancrage, le tableau met en lumière l'association (non exclusive) de deux valeurs dominantes. Le système type du « néorural nouvellement installé », citadin ayant conservé tout ou partie de ses comportements urbains, est principalement centré sur des critères d'esthétique et de bien-être. Les valeurs identitaires et fonctionnelles sont absentes des discours paysagers recueillis. Le système type du « néorural anciennement installé », ex-citadin ayant perdu une partie de ses comportements citadins pour adopter en contrepartie des comportements de type rural, associe dimension identitaire et bien-être comme critères d'appréciation dominants. Quand le système type du « rural exploitant » est marqué par les valeurs identitaire et fonctionnelle, celui du « rural non exploitant » associe, quant à lui, la caractérisation identitaire à l'esthétique. Enfin, le système type de l'« enfant de néorural anciennement installé », parti et revenu, et ayant choisi de s'installer au pays, se caractérise, comme celui du « rural non exploitant », par des critères d'appréciation identitaire et esthétique dominants.

Certes, le tableau laisse apparaître ces cinq types d'associations de valeurs dominantes en fonction du degré d'ancrage de l'habitant. Mais, l'établissement de ces profils a nécessité que nous ne prenions pas en considération les valeurs dites mineures (entendues comme celles qui ont été les moins fréquemment relevées dans les discours habitants). Aussi, n'est-il pas étonnant, dès lors que nous cherchons à évaluer le nombre de personnes susceptibles de correspondre exactement aux différents « systèmes types » ainsi établis, de constater que seul le quart de l'effectif est réellement concerné (cf. tableau n°48 ci-contre). Les trois quarts des habitants rencontrés se détachent plus ou moins des profils sus-mentionnés soit parce qu'ils intègrent d'autres valeurs, dites mineures, au système de valeurs dominantes, soit parce qu'ils ne reconnaissent qu'une seule des deux valeurs dominantes. Notons qu'un seul habitant se détache complètement du profil censé lui correspondre, en présentant un système de valeurs excluant les valeurs considérées comme dominantes.

Ainsi, même en ne prenant en compte que le minimum que constitue les seules valeurs dominantes, le système type mis en évidence ne concerne réellement que le quart des personnes rencontrées. Transparaît ici le rôle du sujet qui préfigure l'autonomisation de la sensibilité de chacun à son ordinaire paysager.

Tableau n°48 : Degré de correspondance des systèmes de valeurs des habitants aux « systèmes types »

Correspondance au système type	Système type du « néorural nouvellement installé » (esthétique + bien-être)	Système type du « néorural anciennement installé » (identitaire + bien-être)	Système type du « rural non exploitant » (identitaire + esthétique)	Système type du « rural exploitant » (identitaire + pratique)	Système type de l'« enfant de néorural anciennement installé » (identitaire + esthétique)	TOTAL
Exacte (deux valeurs dominantes sans valeurs mineures)	4	4	2	4	1	15
Partielle (deux valeurs dominantes avec valeurs mineures)	1	11	2	6	2	22
Partielle (une seule valeur dominante avec ou sans valeurs mineures)	4	6	4	2	6	22
Nulle (uniquement des valeurs mineures)	1	-	-	-	-	1
TOTAL	10	21	8	12	9	60

Signalons en outre l'impossibilité d'établir une hiérarchisation distincte des valeurs (qui correspondrait au degré d'importance accordé à chaque valeur) au sein même de chaque système. En effet, dès lors que nous tentons une hiérarchisation, il n'y a plus de catégorisation qui tienne. Ne serait-ce que pour les deux valeurs dominantes de chaque système type et, qui plus est, pour ceux dont la correspondance au profil est dite exacte, nous constatons que pour les uns, les deux valeurs semblent compter autant l'une que l'autre, pour les autres, l'une compte plus que l'autre et, ce, que ce soit l'une ou l'autre indifféremment. Un tel constat renforce davantage encore l'idée selon laquelle l'individu dispose finalement d'une large marge de manœuvre qui le conduit à se détacher de catégorisations trop strictes.

En résumé, l'établissement de « systèmes types » de valeurs n'est pertinent que si une porte de sortie est laissée à l'individu en tant que tel. Il convient en effet d'éviter toute volonté typologique trop caricaturale. Etablir des systèmes types afin de laisser apparaître des grandes tendances générales ne doit pas faire oublier la diversité et la complexité des sensibilités paysagères individuelles. C'est pour cette raison que les systèmes de valeurs mis en évidence ne doivent pas être considérés comme une typologie catégorique et fermée mais comme des exemples de ce qu'il est possible de rencontrer comme associations de valeurs.

Le fait est que si la manière dont l'habitant est sensible à son ordinaire paysager s'appuie indéniablement sur des modèles sociaux, l'individu, qui les intègre ou non, revisite ces modèles et ces codes pour établir la hiérarchie de ses propres valeurs et pour élaborer son propre système

d'appréciation. Force est de constater que chacun développe plus ou moins librement ces valeurs en fonction de son histoire de vie et de ce qu'il est en tant que sujet.

Tout cela est vraisemblablement lié à la montée de l'individualisme, de la conscience et de la quête de soi, du bonheur à vivre au quotidien. D'ailleurs, la principale valeur paysagère mise en évidence dans les lieux de vie ordinaires demeure la valeur identitaire. Or, la manière de l'éprouver dans la relation paysagère quotidienne est plus généralement strictement individuelle. Nous avons remarqué, dans le point précédent (cf. tableau n°46, niveau référentiel de la valeur identitaire), que la référence identitaire pour caractériser le paysage ordinaire est davantage liée à ce qui relève du seul sujet (« identité je ») que du groupe (« identité nous »). Si les deux co-existent, l'éventualité est plus grande de signifier un paysage seulement porteur d'une identité individuelle qu'un paysage uniquement porteur d'une identité collective. C'est ainsi que l'on voit se dessiner une individualisation des valeurs dans la sensibilité paysagère.

2.3. Une sensibilité au paysage ordinaire élaborée au gré des parcours de vie et soumise à la part irréductible du sujet

S'il est possible de mettre en évidence des grands modes de sensibilité, il convient de ne pas perdre de vue la diversité et la complexité des sensibilités individuelles au paysage. Ainsi, parcours de vie et constitution spécifique de chacun influencent indéniablement les systèmes de valeurs et, de fait, la sensibilité de l'habitant à son ordinaire paysager.

2.3.1. Des systèmes de valeurs qui évoluent au gré des parcours de vie...

Nous souhaitons montrer ici de quelle manière des systèmes de valeurs sont susceptibles d'évoluer au gré des parcours de vie. Pour ce faire, nous prendrons l'exemple de la quête du paysage de campagne (ici périurbaine).

Pierre Donadieu établit, en ce qui concerne l'appréciation d'un paysage de campagne, une distinction entre regards intérieurs et regards extérieurs (1994a, p.54). Pour lui, les citadins, qu'ils soient résidents permanents, secondaires ou touristes de passage, observent le paysage d'un regard extérieur. Détachés en quelque sorte, ils en attendent des aménités qui relèvent essentiellement de l'esthétique et du bien-être (tableaux paysagers à admirer et lieux où se détendre). Leur appréciation se traduit par des jugements de goût. Les regards intérieurs proviennent essentiellement, quant à eux, de la population de souche, ceux que nous nommons les ruraux, originaires des lieux en question ou caractérisés par un ancrage durable. Ceux-là, qui peuvent être à l'origine même de la production de ces paysages, les qualifient en terme d'affirmation identitaire. Cependant, s'étonne Pierre Donadieu, « le phénomène le plus inattendu, et aussi le moins bien connu, est la manière dont les regards exogènes à l'espace rural lui deviennent endogènes et s'approprient le territoire » (1994a, p.54).

Les modèles de sensibilité proposés précédemment, mettant en scène l'habitant néorural nouvellement ou anciennement installé, l'habitant rural, l'enfant de néorural parti et revenu, fournissent des éléments de réponse au questionnement de Pierre Donadieu. Nous l'avons effectivement montré, ce que recherchent les nouveaux résidents, citadins d'origine, ayant conservé tout ou partie de leurs comportements urbains (regard extérieur), c'est un paysage dont la qualité s'apprécie en termes d'esthétique et de bien-être. Ils sont venus chercher un cadre de vie plus attrayant et plus agréable. Ce que mettent en avant les ruraux, entendus comme ceux qui ont toujours habité là (regard intérieur), c'est la matérialisation à travers le paysage de repères identitaires au sein desquels ils se reconnaissent et qui balisent leur espace de vie.

Ce qu'ont trouvé les néoruraux installés depuis un certain temps et donc déjà ancrés dans les lieux en question témoigne de ce passage d'un regard exogène à un regard endogène. Ils étaient venus chercher esthétique et bien-être (profil du néorural nouvellement installé), mais, s'ils ont acquis une réelle qualité de bien-être, ils ont également trouvé une assise identitaire, qu'elle soit locale (identité qu'ils ont fait leur) ou qu'elle soit plus personnelle (attachement profond et reconnaissance de soi dans les lieux habités). L'évolution du système de valeurs exprime ce processus d'appropriation qui conduit à faire des lieux « à habiter » des lieux « habités ». Il manifeste également la manière dont s'instaure progressivement la relation paysagère ordinaire et quotidienne dans ces campagnes. Est-il finalement question d'« acculturation paysagère », les systèmes de valeurs évoluant au contact les uns des autres ?

Des parcours de vie aux expériences faites par chacun, témoignons à présent du poids de l'individu pensant et agissant dans la constitution de systèmes de valeurs paysagères.

2.3.2. ...Au sujet pensant et agissant

L'individu peut remettre en cause, consciemment ou non, les valeurs socialement reconnues et en éprouver d'autres plus personnelles. Sa subjectivité entre alors en action. « C'est au sujet, à l'individu, dans ce qu'il éprouve personnellement et qui fait la matière de son chant, qu'échoit en dernier ressort le rôle de critères des valeurs » (Vernant J.P., 1989, p.224).

Afin d'évaluer le poids de l'individu dans la constitution de son propre système de valeurs, nous souhaitons évoquer le cas de couples mariés. Trois couples ont ainsi été interrogés lors de nos enquêtes, séparément pour deux d'entre eux, conjointement pour le troisième. Témoignant d'un même ancrage aux lieux (deux couples de néo-résidents récemment installés et un couple installé depuis 23 ans), les deux personnes constitutives de chaque couple expriment pourtant des systèmes de valeurs plus ou moins différents. Prenons l'exemple – le plus évocateur – du couple le plus anciennement installé. Les systèmes de valeurs des deux conjoints sont essentiellement centrés sur la dimension identitaire de leur ordinaire paysager. En revanche, si la sensibilité paysagère de l'époux semble exclusivement caractérisée par cette valeur, l'épouse exprime, quant à elle, d'autres valeurs qui lui sont associées. Se côtoient ainsi des critères d'appréciation identitaire, fonctionnel, patrimonial et de bien-être. Présentant le même profil social, le même ancrage dans les lieux, le même âge (il n'y a guère que le genre qui les distinguent socialement), ils manifestent un système de valeurs différent. On a beau vivre « dans » le même paysage, on ne le vit pas de la même manière que son conjoint et, qui plus est, que son voisin immédiat ou que ses enfants. Un de leurs quatre enfants a d'ailleurs été interrogé. Présentant le profil de l'« enfant de néorural anciennement installé », parti quelques années puis revenu, son système de valeurs se distingue de ceux de ses parents. Il qualifie son ordinaire paysager par le biais d'une caractérisation identitaire associée à l'imaginaire. Ceci témoigne à notre sens de l'irréductible part du sujet – de son for intérieur aux expériences vécues – dans la manière de qualifier et d'apprécier le paysage ordinaire et quotidien.

Nous venons là de vérifier la liberté du sujet pensant. Mais la liberté existe également en terme de sujet agissant. Des individus présentant un critère d'appréciation commun sont susceptibles de développer des manières différentes de le vivre et de l'éprouver. Ainsi, l'éthique environnementale peut conduire l'un à devenir un militant écologiste (enquête n°15, Avensan), un autre à se considérer comme un « *poète dans les bois plutôt qu'un chasseur avec un fusil* » (enquête n°6, Sainte-Hélène), un autre encore à adopter une attitude citoyenne en participant aux journées « Avensan propre » (enquête n°28, Avensan), et un dernier à se contenter de déplorer une situation qu'il regrette sans chercher à agir d'une manière ou d'une autre.

La sensibilité au paysage ordinaire est profondément liée à l'histoire de chacun, qu'elle soit histoire d'enfance et/ou histoire de vie. « A la banalité d'une rue, d'une colline, d'un jardin, d'une rivière, en apparence interchangeables avec d'autres, s'oppose la spécificité absolue de ceux-là qui ont créé l'arrière-plan de mes sensations, ce qui interdit toute confusion avec des objets similaires. Je ne puis dire mon histoire que par rapport à des paysages uniques qui au demeurant ne sont quasi jamais énoncés quand il me prend de raconter mon histoire, d'autres diraient ma vie » (Kleinschmager R., 1987, p.137). Ces paysages qui épousent nos histoires intimes, de l'enfance au présent, et nous procurent encore aujourd'hui des émotions, participent de la constitution de nos systèmes de valeurs. Ces derniers parlent en effet d'enfance, s'établissent dans une mémoire floue de ce qui a été vécu, sont faits de nostalgies. Nous avons évoqué, dans le point précédent, le rôle du « paysage racine » et du « paysage nostalgie ».

Pour Pierre Sansot, l'expérience émotionnelle que nous avons au contact d'un paysage transcende incontestablement les modèles et les codes sociaux. « Si les modèles et les codes sociaux avaient la force que certains analystes leur prêtent, nous ne comprendrions pas nos déceptions, nos errances et aussi nos éblouissements soudains, signes d'une quête authentique et imprévisible » (Sansot P., 1986, p.434). C'est ainsi qu'un même paysage se révèle différent pour chacun, qu'il peut même être vécu et qualifié de manière différente par chacun au gré des humeurs, des saisons, du temps qu'il fait et des étapes de la vie. Une fois l'on souhaite quitter ce paysage d'enfance, un peu plus tard y revenir (pour toujours ?). Une Avensannaise explique, par ailleurs, qu'elle peut emprunter un itinéraire différent, pour se rendre à Bordeaux, selon son « *humeur du jour* » (enquête n°7, Avensan). Elle choisit de prendre la route des châteaux (au milieu des vignes) ou la route du Médoc (traversant la forêt), selon qu'elle a envie de « *se promener ou de faire le point* ». Il demeure une certaine forme de spontanéité dans la manière dont l'être-habitant tisse sa relation paysagère dans ses lieux de vie ordinaires. Pour Gabriel Rougerie également, la psychée demeure une des raisons essentielles au fait qu'un même cadre puisse être perçu différemment par des personnes différentes, voire par la même personne, au cours de son existence. « Souvenirs, symboles, buts atteints ou buts espérés : de vastes pans de la personne psychique sont accrochés aux supports du monde matériel environnant. Mais celui-ci, n'est pas, pour autant strictement passif : il a un pouvoir de suggestion, par associations d'idées plus ou moins conscientes, d'ailleurs. » (Rougerie G., 2000, p.160). La constitution psychologique du sujet, son Moi, est donc essentielle dans la manière de qualifier le paysage.

L'individualisation des systèmes de valeurs paysagères développés par l'habitant témoigne des trois registres selon lesquels l'individu peut être décliné (Vernant J.P., 1989, p.215) et que nous supposons, en première partie, susceptibles de régir leur sensibilité au paysage ordinaire. Le fait est que les systèmes de valeurs et, à travers eux, la sensibilité paysagère habitante, en ce qui concerne les personnes que nous avons interrogées, sont bien soumis à ces différents registres. L'individu *stricto sensu*, celui qui se définit par sa place et son rôle dans la société et dans ses groupes d'appartenance, dispose d'une certaine marge de manœuvre dans sa manière d'adhérer aux grands systèmes de valeurs sociaux. Il attend bien du paysage ce qu'il convient d'attendre de lui. Néanmoins, cette marge de liberté lui permet d'adhérer, de hiérarchiser ou de se détacher plus ou moins des modèles sociaux reconnus, qui correspondraient ici aux différents systèmes de valeurs dominantes que nous avons mis en exergue précédemment. L'individu en situation de sujet s'intéresse, quant à lui, au paysage pour ce qu'il représente pour lui en tant qu'être singulier. S'exprimant par et pour lui-même, les valeurs paysagères éprouvées lui sont personnelles. Il intègre finalement à son système de valeurs des critères d'appréciation qui lui sont plus particuliers, qui correspondraient sans doute aux valeurs dites mineures, celles qui font que son système de valeurs est le sien et ne se confond pas avec celui d'un autre. Dans ce cas, il

attend du paysage non plus ce qu'il est convenu d'attendre, mais ce qu'il en attend en tant qu'être singulier. Enfin, le Moi donne une dimension d'intériorité et d'unicité au paysage ordinaire. Son système de valeurs est alors influencé par ses attendus les plus intimes, les plus enfouis, le plus souvent non conscientisés. Il est question ici de la constitution psychologique du sujet qui influence nécessairement ses pratiques et ses attitudes, ici paysagères, les plus personnelles. Charles Taylor (1998) le traduit par les termes de « *Moi expressif* », celui qui se dessine dans la profondeur et la richesse du Moi intérieur et qui peut être révélé lors d'expériences mettant à distance les effets de la société (Genard J.L., 2006, p.45). Ce registre là, parce qu'il répond à des attendus enfouis au plus profond de l'être est, sans aucun doute, le plus difficile à faire émerger. Mais ne le voit-on pas se profiler au détour des quelques expériences émotionnelles fortes ou dans l'attachement affectif intense du sujet à certains lieux de son enfance par exemple ?

Nous posons ainsi le sujet comme base fondamentalement constitutive de l'essence même d'une sensibilité au paysage ordinaire et quotidien.

D'une manière générale, notre société prône un ensemble de valeurs qui, parce qu'elles nous concernent tous, sont susceptibles d'orienter les comportements de chacun d'entre nous et notamment notre manière d'être sensible aux paysages du quotidien. Ces valeurs, qui, associées les unes aux autres, doivent nous permettre d'accéder au bonheur, en appellent généralement à une affirmation identitaire (dont participe l'actuel mouvement mondial de patrimonialisation), à une recherche du bien-être, au respect de l'environnement avec lequel il convient de vivre en harmonie, etc. C'est souvent ce qui guide d'ailleurs la quête d'un cadre de vie idéal, voire « idéalisé », dont participe la qualité paysagère.

Il semble toutefois difficile d'envisager la sensibilité au paysage ordinaire et quotidien inscrite dans un unique mode de penser collectif et global (sociétal). En fait, la sensibilité de l'habitant à son ordinaire paysager est marquée par des pratiques collectives qui recontextualisent au niveau local ces aspirations sociétales. Mais l'individu conserve, malgré tout, la liberté d'y adhérer ou non. Ainsi, si certains développent une sensibilité au paysage ordinaire intégrant ces modèles sociétaux par le biais notamment d'une adhésion à des pratiques paysagères locales par exemple, d'autres s'en détachent complètement.

Nous avons également évoqué le fait que, si certains codes sociaux demeurent prégnants, ils n'expliquent toutefois plus à eux seuls les modes de sensibilité paysagère. En fait, quand bien même nous souhaiterions établir des catégories sociales, le sujet autonome prend des libertés et oblige à signifier des catégories très larges en aménageant des portes de sortie que chacun est susceptible d'emprunter. En effet, nous venons de le voir, la sensibilité de l'habitant à son ordinaire paysager est individuelle. Elle est subjective, au sens fort du terme. Modèles et codes sociaux sont revisités, voire transcendés, par l'individu en fonction de son parcours de vie et de sa constitution psychologique particulière (son Moi). Ainsi, s'il est indéniable que le positionnement spatial et social de l'habitant influence sa sensibilité paysagère, cette dernière laisse une grande place au sujet dans la manière d'apprécier et de vivre un paysage. C'est en cela que nous lisons une autonomisation de la sensibilité paysagère individuelle.

Rétroactivement, nous pouvons imaginer que la multitude de ces relations paysagères tissées par chacun d'entre nous, aussi individuelles soient-elles, pèse de plus en plus et modèle progressivement ce qui constituait les fondements socio-culturels du paysage dans notre société occidentale et contemporaine. Le sujet est à l'œuvre. Il individualise et s'approprie de manière de plus en plus autonome « son » paysage. Mais a-t-il conscience du rôle qu'il joue ? Sa sensibilité, toute aussi singulière qu'elle soit, relève-t-elle d'un vécu machinal et donc non contrôlé par l'être-habitant ou bien relève-t-elle d'un acte conscientisé *a priori* ou *a posteriori* ?

3. Le regard du sujet sur sa sensibilité au paysage ordinaire

« Objet d'investissements psychologiques très puissants, il [le paysage] touche en nous des cantons de notre imaginaire marqués par l'émotion esthétique, et réveille des pans de notre propre histoire qui ont à voir avec l'enfance. Autant d'affects puissants et tenaces, et de ce fait difficiles à nous expliciter à nous-même, ainsi qu'à maîtriser ou contrôler. »

Martin de la Soudière (1991, p.142)

Nous souhaitons examiner, dans ce troisième point, le regard que porte l'habitant sur sa relation paysagère ordinaire en termes de prise de conscience, de réflexion et de verbalisation. Parmi les principales hypothèses formulées aux prémices de ce travail de recherche demeurerait celle d'une sensibilité au paysage ordinaire susceptible d'exister sans être identifiée de manière précise et consciente par l'être-habitant. Nous supposons en effet que, œuvres du quotidien, l'individu n'a pas nécessairement conscience des expériences paysagères que ses lieux de vie ordinaires lui donnent à vivre.

Il y a conscientisation à partir du moment où l'expérience paysagère se distingue du regard posé sur elle. Nous entendons par là que le regard doit être suffisamment détaché de l'expérience pour pouvoir la reconnaître et éventuellement la comprendre au moyen de la réflexion et/ou de la verbalisation. C'est pourquoi, dans un premier temps, il nous semble intéressant de distinguer, dans les discours, ce qui relève de pratiques paysagères non réfléchies (sans regard détaché du sujet sur l'expérience vécue) et ce qui relève d'actes paysagers conscientisés (avec un regard du sujet sur sa propre expérience). Nous tenterons ensuite d'établir les différents degrés de conscientisation qui peuvent être relevés, allant d'une parfaite conscientisation à son absence totale. Nous chercherons enfin à mettre en évidence les éventuels facteurs susceptibles de concourir à ce procès de conscientisation, qu'ils soient endogènes (propres à l'individu) ou exogènes.

3.1. La sensibilité au paysage ordinaire entre vécu non réfléchi et acte conscientisé

Les habitants interrogés ne manifestent pas tous une réelle prise de conscience de leur sensibilité à leur ordinaire paysager. Si certains reconnaissent l'expérience d'un vécu paysager au sein même de leur espace de vie, d'autres sont loin d'avoir effectué ce mouvement de conscientisation.

3.1.1. Une sensibilité au paysage ordinaire demeurant de l'ordre du vécu non réfléchi

L'être-habitant peut caractériser ses lieux de vie en termes paysagers, l'expérience paysagère faire partie intégrante de sa vie quotidienne, sans qu'il ait réellement conscience de sa manière d'être sensible à son ordinaire paysager. Dans ce cas, une sensibilité au paysage ordinaire existe, mais elle demeure en dehors de toute verbalisation et même en dehors de toute production volontaire et réfléchie. Elle relève en fait d'un vécu machinal, non conscientisé. Comment cela se traduit-il dans les discours ?

En général, les personnes en question n'évoquent jamais explicitement le terme de paysage pour décrire leur espace de vie quotidien, même si la description qu'elles en font s'assimile en tous points à une description paysagère. Elles semblent vivre leurs lieux d'ancrage banals en termes paysagers, mais ne le conscientisent pas en tant que tel. Ainsi, une Avensannaise tout en offrant des descriptions de paysage assez détaillées à l'enquêteur, aussi bien chez elle que dans d'autres lieux de son espace de vie d'ailleurs, ne prononce pas une seule fois le mot paysage (enquête n°5, Avensan). De même, une habitante de Sainte-Hélène décrit le paysage dans ses lieux de vie sans jamais l'évoquer en ces termes et sans même jamais se poser la question de savoir s'il s'agit ou non de paysage pour elle (enquête n°24, Sainte-Hélène). Si une dernière Sainte-Hélénoise évoque bien des caractéristiques paysagères pour qualifier son espace de vie, l'idée de paysage demeure cependant de l'ordre du sous-entendu tout le long de l'entretien : « *ici ce qui est typique, pittoresque, c'est se retrouver tout seul dans la forêt, dans les pins* ». D'ailleurs, pour elle, la forêt « *c'est ce qui fait le charme du coin* » (enquête n°20, Sainte-Hélène). L'espace de vie est bien vécu en tant que paysage, mais il n'est pas conscientisé comme tel.

3.1.2. La sensibilité au paysage ordinaire en actes conscientisés

Certains habitants manifestent en revanche une véritable prise de conscience de l'existence d'un ordinaire paysager vécu au quotidien. L'expérience paysagère se constitue alors en acte conscientisé que l'individu est susceptible de verbaliser. Il convient toutefois de distinguer ceux pour lesquels la verbalisation est explicite de ceux pour lesquels elle demeure implicite.

La sensibilité au paysage ordinaire, lorsqu'elle se traduit en actes conscientisés, peut ainsi être mentionnée implicitement. Dans ce cas, le discours qualifie effectivement l'espace de vie en tant que paysage, lequel est directement nommé. Néanmoins, la personne ne cherche pas à formaliser des actes réfléchis d'expériences paysagères qui demeurent dès lors de l'ordre de l'implicite. Mais la reconnaissance de la part de l'être-habitant de sa sensibilité à son ordinaire paysager peut également être verbalisée de manière explicite. Les discours ne traduisent alors aucune difficulté à formaliser cette relation paysagère plus quotidienne qu'exceptionnelle. Dans ce cas, d'une part, l'espace de vie est explicitement qualifié en tant que paysage. D'autre part, le locuteur fait preuve d'une véritable conscience des expériences paysagères que ses lieux de vie lui donnent à vivre et qu'il signifie alors spontanément dans son discours. Le paysage ordinaire, qui semble avoir *a priori* déjà été formalisé et verbalisé par le locuteur, participe alors de sa conscience discursive⁷¹. « *Le paysage c'est ce qui m'entoure. C'est la vie de tous les jours. J'aime regarder par la fenêtre de ma cuisine. Ça donne sur le jardin en premier plan et sur la forêt en arrière-plan... systématiquement tous les matins en me levant je regarde* » (enquête n°1, Avensan). Les propos de cette habitante signifient bien à la fois son lieu de vie en tant que paysage et la conscience qu'elle a de l'expérience qu'elle en fait.

Une autre Avensannaise explicite ainsi l'expérience paysagère quotidienne qui est la sienne. « *Ici c'est un joli paysage car y'a des forêts, des vignes et des beaux châteaux. Moi ce que j'aime c'est les paysages de jolie campagne. Avensan est une jolie commune avec un beau mélange de forêt et de vignes et avec de très beaux châteaux. Y'a pas de vignes autour de chez moi. Mais regarder ma prairie, mon poulailler et la forêt autour qui essaie de repousser me*

⁷¹ Nous renvoyons le lecteur, si besoin est, à la première partie théorique où référence est faite à Anthony Giddens et à sa théorie sur la conscience pratique et la conscience discursive.

contente. Pour moi, c'est un paysage plaisant » (enquête n°2, Avensan).

Une Sainte-Hélénoise, peintre à ses heures et qui avoue un regard paysager « initié », a parfaitement conscience des potentialités paysagères de son espace de vie et des expériences à vivre. « Y'a de belles couleurs. C'est bien pour faire de la peinture. Je faisais pas mal de peinture avant, mais maintenant j'ai plus trop le temps. Mais je continue d'avoir l'œil averti. Quand je bouge, j'« observe » toute la variété de la végétation. J'observe plus la flore que la faune. Je suis attirée par les couleurs. C'est pour ça que j'aime les saisons et surtout les changements de saison » (enquête n°7, Sainte-Hélène).

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples. « Ici on regarde les pins. Quand on en a marre de regarder des pins, on va regarder les vallons ailleurs... dans le Lot et Garonne et dans le Gers par exemple... » (enquête n°27, Sainte-Hélène). « J'aime toutes sortes de paysages. Chaque paysage a ses caractéristiques. Mais y'a des choses que j'aime moins. Par exemple quand on traverse la Beauce, des kilomètres carré de culture, c'est lugubre. Ici, j'aime la forêt... C'est beau de l'intérieur... [...] La forêt, j'aurais du mal à m'en passer. Sans arbres, c'est difficile. Je ne suis pas faite pour les horizons libres... » (enquête n°1, Sainte-Hélène). « Le paysage, là où je vis : c'est ce qui m'entoure. Ailleurs, quand on s'en va, c'est plus large, c'est les sites naturels. Ici, c'est mon paysage familier » (enquête n°8, Avensan). Dans chaque cas, les lieux de vie sont spontanément qualifiés et reconnus en tant que paysage.

Mais si, pour ces habitants, l'expérience paysagère que leur donnent à vivre leurs lieux d'ancrage banals est conscientisée au préalable, pour d'autres en revanche, c'est la nécessité de la verbaliser, notamment à la faveur de l'entretien, qui les conduit à en prendre conscience.

3.1.3. La sensibilité au paysage ordinaire conscientisée au moment de la verbalisation : de la conscience pratique à la conscience discursive

La sensibilité au paysage ordinaire de certains locuteurs se traduit en acte conscientisé au moment de la verbalisation, c'est-à-dire au cours de l'entretien. Dans ce cas, c'est en évoquant la question avec l'enquêteur et en y réfléchissant que ces personnes se rendent compte des potentialités paysagères de leurs lieux de vie, d'une part, et des expériences paysagères particulières qu'elles ont pu y vivre indépendamment de tout acte mûrement réfléchi et volontaire, d'autre part.

Deux cas de figure ont été relevés. Le premier concerne des habitants qui avouent explicitement, dans leur discours, qu'ils ne s'étaient jamais interrogés à ce propos. N'ayant jamais cherché à formaliser cette relation paysagère ordinaire, l'entretien est l'occasion, pour eux, de penser et verbaliser un vécu qui relevait jusque-là de la conscience pratique et qui se trouve alors transposé dans le registre de la conscience discursive. « En fait, j'y pense souvent à ces questions de paysage, car je suis à l'affût des paysages quand je voyage, pour mes trajets professionnels. Mais je m'étais pas vraiment posé la question pour ici », explique cet Avensannais (enquête n°16, Avensan). Citons le cas de cette autre Avensannaise susceptible d'illustrer la situation où l'espace de vie est effectivement décrit en termes paysagers, mais qui n'avait pas, jusque-là, été conscientisé comme tel. L'entretien est alors l'occasion de lui révéler son importance, ce qu'elle verbalise d'ailleurs explicitement. « C'est marrant, je me suis jamais posée toutes ces questions » (enquête n°17, Avensan). Si le locuteur n'a pas conscience, préalablement à l'entretien, de sa sensibilité à son ordinaire paysager, il parvient à la mesurer, de manière spontanée, au fur et à mesure que progresse la discussion.

Le second cas de figure est celui de personnes qui semblaient, au début de l'entretien, ne pas reconnaître de qualification paysagère à leurs lieux d'ancrage banals ou bien ne se référer qu'à

l'ailleurs et à l'exceptionnel pour évoquer la question du paysage. Mais au fil de la discussion, ils se rendent progressivement compte, sans toutefois le verbaliser explicitement à l'enquêteur (à la différence des cas précédemment exposés), du caractère paysager de leur espace de vie et de la relation particulière qu'ils peuvent entretenir avec lui. Cette prise de conscience, inhérente à la situation d'enquête, est alors implicitement contenue dans leur discours. Nous développerons ici trois exemples où les personnes débutent l'entretien sur le paysage dans l'ailleurs, pour en venir progressivement à l'évoquer dans l'ici, et finir par le qualifier explicitement en tant que tel en conclusion (enquêtes n°7, 12 et 18, Avensan).

Dans le premier cas, le paysage est pensé, tout d'abord, par le biais de son caractère exceptionnel. C'est au fil de la conversation qu'apparaît progressivement le paysage ordinaire. De la lecture de l'entretien retranscrit se dégage l'impression que c'est effectivement en en parlant que cette habitante prend conscience de son existence. Ainsi, au début de la discussion, le paysage, « *c'est la beauté de la nature. C'est la montagne, la mer... la vue que l'on peut avoir. [...] T'es là en hauteur, c'est plus joli. On voit le paysage encore plus loin, plus étendu...* ». Puis, au cours de la conversation, elle en vient à évoquer « *la forêt derrière chez elle* » comme un paysage qu'elle observe quotidiennement. « *Je m'assois souvent par terre contre le mur de la maison et je regarde vers la forêt* ». Elle conclut finalement l'entretien par ces mots particulièrement évocateurs : « *chaque endroit a son propre paysage... une identité qu'il faut conserver...* » (enquête n°7, Avensan).

Une autre personne débute l'entretien en proposant sa propre définition du paysage. « *Le paysage c'est un ensemble de choses, C'est ce que tu perçois quand tu arrives quelque part : une photo, une vue. C'est ce qu'on voit en premier avec tous les détails après. C'est aussi l'impression qui se dégage. On est interpellé... la beauté d'un site qui te plaît. Il faut toujours que ça évoque quelque chose. Ça dépend d'une conjugaison d'éléments qui dégagent une impression. Un village qui se reflète dans la Vézère avec les rayons du soleil...* ». Mais si cette habitante associe d'emblée sa définition à des paysages de l'ailleurs, plus exceptionnels que ceux de son quotidien, elle se rend compte progressivement, au cours de l'entretien, que certains paysages de son espace de vie lui « *évoquent des choses* » également. Elle mentionne alors l'arrivée sur Avensan par la route de Castelnaud avec « *l'église entourée de vignes... le matin le soleil qui donne sur le clocher... les couleurs des vignes le matin... c'est joli !* ». Puis, elle évoque, plus près d'elle encore, « *les chênes à l'arrière de la maison* » qui lui sont un paysage plus plaisant que celui de devant où les pins sont tombés durant la tempête. Dans le cas de cette habitante, il y a conscientisation progressive et propre à la situation d'enquête d'un paysage au sein de l'espace de vie, plus ordinaire qu'exceptionnel et donc moins « *évident* », mais qui suscite affection et intérêt, « *quand on y pense...* » (enquête n°12, Avensan).

Le dernier exemple que nous souhaitons proposer ici est celui d'un habitant pour qui le paysage c'est tout d'abord la « *vue exceptionnelle* » dont il peut bénéficier en montagne. « *Pour moi, un beau paysage, c'est en montagne avec un coucher de soleil et le relief qui change* ». Il donne ainsi l'impression que le paysage ne peut s'apprécier que dans des situations et des occasions très particulières que fournit notamment le milieu montagnard. Mais il se rend compte progressivement qu'ici aussi il peut bénéficier de ce qu'il nomme une « *vue exceptionnelle* ». Il évoque ainsi « *la* » vue en remontant la route de Moulis qui lui donne l'occasion d'observer un paysage de vigne plaisant : « *ces vignes, le soir, c'est magnifique !* ». Il finit par évoquer la vue qu'il a depuis chez lui : « *ce qui me plaît, c'est la vue sur le parc de Mme X. Y'a pas de vues exceptionnelles, mais c'est agréable !* » (enquête n°18, Avensan). Dans le cas de ce locuteur comme des deux locutrices précédentes, la prise de conscience du potentiel paysager de leurs lieux de vie se produit au cours de l'entretien. La situation d'enquête est l'occasion de verbaliser

des expériences paysagères qui n'avaient pas été, jusque-là, considérées comme telles mais étaient, en fait, demeurées de l'ordre de la conscience pratique. L'entretien est l'occasion d'un passage d'un paysage à valeur générique à un paysage plus ordinaire, plus personnel.

Nous venons d'examiner la manière dont la relation paysagère ordinaire pouvait soit demeurer de l'ordre d'un vécu machinal non conscientisé, soit relever d'un acte conscientisé, voire parfois formalisé. Cherchons à présent à considérer le nombre d'habitants que cela concerne dans les deux communes médocaines au moment de la réalisation de l'enquête.

3.2. Les différents degrés de conscientisation d'une sensibilité au paysage des lieux de vie ordinaires

Il s'agit, tout d'abord, de dénombrer les personnes que concerne chacun de ces différents degrés de conscientisation. Puis, nous nuancerons les résultats obtenus au regard des effets inhérents à la situation d'enquête.

3.2.1. Une sensibilité au paysage largement conscientisée par les habitants

Le tableau n°49 ci-dessous précise le nombre d'habitants concernés par chacun des trois degrés de conscientisation retenus.

Tableau n°49 : Degré de conscientisation de l'ordinaire paysager

Degré de conscientisation de l'ordinaire paysager	Avensan	Sainte-Hélène	Total
Existence d'un ordinaire paysager conscientisé au préalable	20	22	42
Existence d'un ordinaire paysager conscientisé au moment de l'enquête	6	2	8
Existence d'un ordinaire paysager non conscientisé	4	6	10
Absence d'un ordinaire paysager	-	-	-

La majorité des personnes interrogées en Médoc reconnaissent l'existence d'un paysage ordinaire au sein même de leur espace de vie. Cela représente 50 personnes sur 60 interrogées, contre 10 seulement ne manifestant pas de relation paysagère conscientisée. En outre, l'acte de conscientisation préalable à la situation d'enquête, même considéré seul, demeure majoritaire. Cela concerne 42 personnes sur 60, contre 8 seulement qui le formalisent durant l'entretien. Il convient toutefois de nuancer cette forte majorité en revenant sur le rôle de la situation d'enquête et de sa capacité à révéler au locuteur sa propre sensibilité à son ordinaire paysager.

3.2.2. L'enquête comme facteur « contextuel » de formalisation d'un ordinaire paysager

La situation d'enquête, nous l'avons montré plus haut, peut être à l'origine, pour certains locuteurs, de la prise de conscience de l'existence d'un ordinaire paysager. Mais nous souhaiterions confirmer ce point par le cas de l'enquête photographique.

Nous avons été, en effet, amenée à nous demander si l'enquête photographique n'a pas été l'occasion, pour certains participants, de formaliser leur expérience paysagère quotidienne avant même qu'ait lieu l'entretien de fond proprement dit. En effet, les personnes s'étant prêtées au jeu de l'enquête photographique manifestent toutes, sans exception, une conscientisation de l'existence d'un ordinaire paysager préalable à l'entretien qui s'effectuait, en ce qui les concerne, après la réalisation des clichés. De la même manière que certains simples entretiens ont conduit des locuteurs à prendre la mesure de leur sensibilité à leur ordinaire paysager, la nécessité de le photographier a-t-elle été l'occasion, pour certains habitants, de prendre conscience du potentiel paysager de leur espace de vie ? Cela semble fort plausible. En effet, la réalisation des clichés nécessitait une réflexion préliminaire qui a pu conduire ceux qui n'avaient pas nécessairement évalué le potentiel paysager de leurs lieux de vie quotidiens au préalable à en prendre alors conscience. La question s'est notamment posée en ce qui concerne un de nos locuteurs pour lequel demeure, aujourd'hui encore, un doute (enquête n°27, Avensan). Mais dans la mesure où il ne s'agit là que d'une impression et non d'un fait rigoureusement justifiable (difficile à valider à partir du discours recueilli), nous laissons, en ce qui le concerne, ce questionnement à l'état d'hypothèse.

Nous retiendrons finalement que l'éventualité est moins grande voire nulle, lors de l'entretien qui s'effectue après l'épreuve photographique (par rapport aux simples entretiens), d'assister à un processus de conscientisation simultanément à l'acte de verbalisation. Ne pouvant toutefois faire la part des choses à partir des discours recueillis, nous proposons de reprendre le tableau précédent en excluant les participants à l'enquête photographique. Voici ce qui en résulte (cf. tableau n°50).

Tableau n°50 : Degré de conscientisation de l'ordinaire paysager pour les Médocains qui ont participé au simple entretien

Degré de conscientisation de l'ordinaire paysager	Avensan	Sainte-Hélène	Total
Existence d'un ordinaire paysager conscientisé au préalable	10	12	22
Existence d'un ordinaire paysager conscientisé au moment de l'enquête	6	2	8
Existence d'un ordinaire paysager non conscientisé	4	6	10
Absence d'un ordinaire paysager	-	-	-

Si, à partir du seul corpus des simples entretiens, le degré de prise de conscience de l'existence d'un ordinaire paysager paraît beaucoup plus partagé, reste que la reconnaissance du potentiel paysager de leur espace de vie demeure une attitude majoritaire parmi les Médocains interrogés. Leur sensibilité au paysage ordinaire semble donc avoir été révélée à la majorité des habitants des communes étudiées hors situation d'enquête.

Notons, toutefois, que si certaines expériences paysagères sont susceptibles d'être conscientisées – notamment celles relevant de démarches intentionnelles de rencontre paysagère – certaines, moins intentionnelles (et « incorporées »), peuvent demeurer dans l'ordre de l'inconscient. L'habitant peut donc à la fois avoir un regard sur sa propre sensibilité à son ordinaire paysager tout en n'ayant pas nécessairement formalisé l'ensemble des expériences paysagères que son quotidien paysager lui donne à vivre.

Mais interrogeons-nous à présent quant aux facteurs susceptibles d'avoir occasionné l'émergence de ce processus de conscientisation.

3.3. Au-delà de l'enquête, les facteurs susceptibles de révéler à l'être-habitant sa sensibilité à son ordinaire paysager

« Ici on vit au milieu du paysage... A la limite on sait pas trop apprécier ce que l'on a. Quand on va ailleurs, on apprécie plus parce qu'on y va pour ça... On le ressent moins bien chez soi car ça fait partie de nous... Mais quand on s'expatrie, on repense toujours à notre chez nous... Si, parfois je me surprends à regarder... surtout quand y'a des changements... » (enquête n°23, Sainte-Hélène).

La réflexion de cette habitante nous paraît fort à propos pour initier l'analyse qui va être menée. En effet, si elle a conscience de la relation paysagère particulière qu'elle développe avec ses lieux de vie ordinaires, elle a davantage encore conscience du caractère machinal et non réfléchi, voire le plus souvent inconscient, de cette relation qui se tisse en dehors de toute intentionnalité⁷². Elle évoque spontanément et formalise, en quelque sorte, ce processus de conscientisation de l'existence d'un paysage, tout aussi ordinaire qu'il soit, au sein même des lieux d'ancrage banals. Mais elle évoque surtout les facteurs susceptibles de provoquer cette émergence à la conscience d'un ordinaire paysager « attachant » : un trop grand éloignement qui permet d'évaluer à quel point il peut nous manquer ou encore des changements inhérents à sa structure qui le « déstructurent » et conduisent au manque de ce qu'il n'est plus. Ce serait donc par le biais du manque que l'être-habitant mesurerait son attachement à son paysage quotidien ?

Outre la situation d'enquête qui, nous l'avons montré, peut constituer une occasion propice à la formalisation d'une sensibilité au paysage ordinaire, vécue jusque-là de manière non réfléchie, nous supposons en effet que diverses occasions sont susceptibles de révéler à l'habitant son attachement à son ordinaire paysager. Si le paysage quotidien est observé sans que soit éveillé un intérêt paysager véritablement conscientisé, l'habitant est amené à prendre conscience de son importance lorsque partir loin ou quitter y fait penser et fait naître un manque ou bien dès lors qu'intervient une transformation qui vient bouleverser profondément son lieu

⁷² Il a été question de cette manière non intentionnelle (ou « incorporée ») de vivre le paysage de ses lieux de vie dans le chapitre 1^{er} de cette seconde partie. Nous y évoquons d'ailleurs l'éventuel mouvement de « désincorporation » nécessaire et préalable à la prise de conscience par l'habitant d'une telle relation paysagère véritablement fusionnelle.

de vie. Nous supposons en outre que ce processus de conscientisation est susceptible de se manifester tant dans la réalité des faits que dans la potentialité du manque ou de la perte de ce paysage.

3.3.1. Facteur endogène : le Moi face aux événements de l'histoire de vie

On peut imaginer que la conscientisation de sa sensibilité à son ordinaire paysager dépend de l'histoire de vie de l'habitant. Ainsi, des événements qui lui sont propres et qui jalonnent son existence ont pu lui permettre, à certains moments de sa vie, de prendre conscience de sa relation particulière au paysage de son espace de vie : une obligation de quitter un lieu, un départ, un déménagement, qu'ils soient le fait d'une séparation, d'une maladie, d'un décès, d'une mutation professionnelle, etc. Mais, à notre sens, pour que l'expérience paysagère soit vécue en actes conscientisés, interfèrent également ce que l'individu est en tant que sujet et, plus précisément, sa constitution psychologique. En résulte vraisemblablement la manière dont il associe les événements de son existence à son espace de vie. Sans doute certains moments de l'existence sont-ils plus propices à l'« ouverture » au paysage.

Mais au-delà de ce facteur endogène – lequel est plus difficile à mettre en évidence et que nous ne chercherons pas à formaliser ici –, demeure un facteur exogène, plus facilement appréciable, susceptible de révéler à l'habitant sa sensibilité à son ordinaire paysager.

3.3.2. Facteur exogène : un paysage ordinaire révélé par le changement...

Une dynamique de changements plus ou moins intenses est susceptible d'amener les habitants à voir ce qu'ils ne voyaient pas ou plus, leur révélant ainsi un paysage auquel ils sont ou étaient attachés. L'habitante dont les propos ont été cités plus haut en faisait déjà mention. « Si, parfois je me surprends à regarder... surtout quand y'a des changements... » (enquête n°23, Sainte Hélène). Or, rappelons que les personnes interrogées résident toutes dans des espaces qui connaissent précisément, à l'heure actuelle, d'importants mouvements de transformation (principal critère de sélection des terrains d'étude). Leur sensibilité à certains éléments de leur quotidien paysager a-t-elle été révélée du fait des changements intervenus dans la physionomie de leurs lieux de vie ? En fait, le rôle de ces dynamiques, de type « événementiel », sur l'émergence à la conscience de l'habitant de sa sensibilité à son ordinaire paysager constitue précisément la principale hypothèse de la partie à suivre, à laquelle nous venons sans plus tarder...

Conclusion de chapitre

Nous l'évoquions en introduction de ce chapitre, l'appréciation d'un paysage est chargée de valeurs. Nous avons œuvré à montrer que celles associées au paysage ordinaire diffèrent de celles généralement associées aux paysages remarquables.

Le grand intérêt des Français pour les paysages remarquables et la « surfréquentation » de certains sites au paysage jugé exceptionnel (comme le Mont Saint-Michel ou la Montagne Sainte-Victoire par exemple) relèvent d'un goût, suivi d'un engouement, que déterminent des schémas sociétaux, produits de valeurs socio-culturelles et de représentations paysagères héritées et partagées par le plus grand nombre d'entre nous, pour ne pas dire l'ensemble de la société. Bertrand Hervieu et Jean Viard précisent ainsi que « nous sommes dans une société où nous partageons une métaculture collective » (2001a, p.35).

En revanche, dès lors qu'est abordée la sensibilité de l'habitant au paysage de ses lieux de vie ordinaires – laquelle relève d'un vécu paysager quotidien –, tombent, en grande partie, ces attendus paysagers socio-culturels pour laisser place à des attendus paysagers plus personnels, voire partagés, tout au plus, par les membres d'un groupe (le plus souvent la communauté locale habitante et seulement dans certaines circonstances). Nous avons ainsi procédé, dans le premier point de ce chapitre, à un repérage et une analyse des principales valeurs qui fondent la sensibilité de l'habitant à son ordinaire paysager. Plus que le trouver « beau », l'habitant doit s'y sentir bien, s'y sentir soi. En effet, les valeurs du paysage ordinaire se situent moins dans ses qualités objectives (le Beau reconnu par tous comme tel) que dans sa capacité à procurer sensations et émotions plaisantes au sujet, en le révélant à lui-même (valeur identitaire), en l'inscrivant dans l'espace, dans le temps et dans le groupe (valeurs pratique, historique, patrimoniale), en le faisant se sentir bien (bien-être) et en lui donnant accès à son idéal de vie (idéal rêvé, valeur imaginaire). Or, l'examen de ces différents critères d'appréciation à partir desquels l'ordinaire est érigé en paysage et la mise en évidence des principaux d'entre eux dont participent identité individuelle et bien-être, soulignent à quel point la sensibilité paysagère de l'habitant s'appuie sur un système de valeurs et de représentations qui prend tout son sens à l'échelle de l'individu, sujet à la fois psychologique et socialisé.

Si la sensibilité au paysage ordinaire et quotidien n'est pas à proprement parler « marginale », elle demeure néanmoins « subjective ». Cette subjectivité est celle, non pas d'individus isolés, mais de sujets sociaux, dotés d'habitus, héritiers et/ou porteurs d'une culture, ici paysagère, et doués d'une plus ou moins grande capacité impressionnelle et émotionnelle quant à la question paysagère. Malgré l'existence de codes sociaux et de pratiques locales collectives qui « recontextualisent » des modèles sociétaux susceptibles d'influencer la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager, le sujet demeure le principal déterminant de sa manière d'appréhender, de vivre, de pratiquer, d'« habiter » et finalement d'être sensible à son paysage quotidien. Un tel constat rappelle d'ailleurs l'intérêt d'une étude sur la sensibilité au paysage ordinaire.

Le plus souvent constituée de pratiques non réfléchies, cette sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager peut néanmoins se révéler à lui, lui rappelant à quel point il lui est « attachant », voire indispensable à son équilibre. Nous avons ainsi considéré la situation d'enquête comme possible facteur contextuel de formalisation d'une sensibilité au paysage ordinaire. Néanmoins, nombre d'habitants rencontrés avaient déjà mesuré leur attachement au paysage de leur espace de vie. La mise en évidence des facteurs susceptibles de révéler à l'être-habitant sa propre sensibilité paysagère nous a conduit à supposer le rôle d'une dynamique de changements inhabituelle se traduisant par une transformation jugée brutale de la

physionomie des lieux et, de fait, de leur appréhension. S'en suivrait alors une déstructuration de la relation de l'être-habitant à ce qui faisait « son » paysage. Tel est l'intérêt du propos qui constitue notre troisième partie.

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

Tout au long de cette seconde partie, nous avons cherché à mettre en évidence les mécanismes qui régissent la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager. La teneur générale de notre propos a insisté sur ce que nous considérons comme le fait le plus important, à savoir que la relation paysagère s'élabore dans un contact privilégié entre l'« l'objet-paysage » (les réalités matérielles susceptibles d'être embrassées en tant que paysage) et le sujet, de la posture qu'il adopte face à l'objet (quel qu'il soit finalement, du plus remarquable au plus ordinaire) aux sensations et émotions que lui procure l'expérience et aux valeurs qu'il lui attribue.

Le premier chapitre est ainsi centré sur les postures du sujet et les formes de la relation paysagère qui en résulte. Le deuxième chapitre est, quant à lui, axé sur les formes de l'« objet-paysage », c'est-à-dire les matérialités et les lieux à partir desquels le sujet va établir la relation paysagère. Le troisième chapitre est enfin structuré autour des valeurs qui fondent l'attachement au paysage ordinaire.

Nous avons ainsi mis en évidence trois principales formes de relation paysagère en fonction de la posture adoptée, consciemment ou non, par le sujet. Les deux premières relèvent d'une démarche intentionnelle de rencontre de paysage, telle que nous l'avons nommée. La première forme de relation paysagère s'appuie sur la posture dite « classique » – la plus anciennement éprouvée dans notre société paysagère occidentale –, à savoir la mise à distance du sujet par rapport à l'objet qui se place en position d'observateur d'un « spectacle paysager » et tout ce que cela suppose en terme de recherche de hauteur, de points de vue, de belvédères, de panoramas, etc. Mais si cette posture répond finalement au procès d'objectivation du monde qui caractérise la modernité occidentale, la seconde posture, tout en demeurant de l'ordre de la démarche intentionnelle de rencontre de paysage, consomme la « dilution » de la distance du sujet à l'objet dans ce que nous avons nommé l'expérience « immergée » du paysage. Dans cette seconde forme de relation qu'est l'« immersion paysagère », l'expérience paysagère cesse d'être un spectacle par rapport auquel le sujet serait un simple spectateur, pour laisser la place au sujet en tant qu'acteur éprouvant sa relation paysagère à travers un contact direct avec la nature. A cette occasion, l'appréciation paysagère peut d'ailleurs devenir plurisensorielle. Enfin, c'est au cœur du processus d'« incorporation paysagère » que la dilution de la distance du sujet à l'objet devient totale. Cette troisième forme de relation paysagère, non intentionnelle et le plus souvent non conscientisée, s'observe en des « moments paysagers » le plus souvent quotidiens, voire routiniers, dans des « lieux paysagers » le plus souvent intimes, parfois exclusivement résidentiels, et à partir des matérialités les plus banales ou les plus ordinaires. C'est dans ce dernier cas que le rapport sensible est le moins influencé par le contexte socio-culturel et qu'il demeure le plus intime.

Ainsi, le propos du second chapitre s'est attaché à mettre en évidence ces matérialités et lieux qui font le paysage « pour » l'être-habitant (et non pas « de » l'être-habitant). A cette occasion, nous avons tenté un repérage des matérialités susceptibles de « faire paysage » dans ces « nouvelles campagnes » qui s'urbanisent et sont soumises à des représentations en pleine évolution. La distinction que nous avons proposée entre ce qui caractérise les paysages locaux et ce qui répond aux préférences paysagères individuelles – et *a fortiori* entre ce qui fait le « paysage vitrine » et ce qui fait le « paysage intime » – concorde ainsi avec l'idée de campagne que se font actuellement la majorité des habitants et que les élus vont véhiculer pour parfaire l'image de leur commune, idée qui est en fait ancrée dans l'ensemble de la société. Cette idée est celle d'un paysage de campagne qui, tout en s'urbanisant, ne s'appuie plus sur la mise en

valeur agricole, mais sur les lieux de « natures » et les éléments de « culture » et de patrimoine qu'il peut offrir aux habitants comme aux personnes de passage. Nous schématisons ainsi cette concordance. D'une part, les « paysages de tous », ceux susceptibles d'être mis en vitrine par la collectivité et qui résultent d'une sélection au sein des paysages locaux d'éléments paysagers dignes d'être regardés et donc montrés, relèvent en général d'une appréciation distanciée d'un patrimoine pittoresque devenu œuvre de culture. D'autre part, demeurent les « paysages de chacun » qui peuvent résulter, soit d'un rapport de proximité avec des lieux de natures au sein desquels le sujet aime à s'immerger, soit d'une manière fusionnelle de vivre le paysage quotidien, souvent éprouvé jusque dans les lieux les plus intimes. C'est d'ailleurs à cette occasion que nous avons pu souligner le rôle considérable de ce paysage du « chez soi » pour l'être-habitant, lequel peut être contenu dans les strictes limites de l'espace résidentiel.

Finalement, chacun cherche et est susceptible de trouver dans les matérialités des lieux ce qui concorde avec la représentation collective du paysage, mais aussi et surtout avec sa représentation personnelle de ce que doit être « le » paysage et, enfin, avec sa représentation intime de ce que doit être « son » paysage. En outre, un même lieu peut « faire » paysage pour plusieurs personnes sans qu'il soit le même pour chacune d'elles. De toutes ces singularités, ces rapports individuels, qui rendent le paysage de plusieurs unique à chacun, une constante émerge : une sensibilité au paysage proprement individuelle et un système de valeurs paysagères propre à chaque individu.

A partir de telles considérations les valeurs du paysage ordinaire se devaient de ne pas se limiter à ses qualités objectives – lesquelles d'ailleurs seraient somme toute limitées par sa caractérisation précisément ordinaire, banale, commune –. Comme nous l'avons montré dans le troisième chapitre, ce paysage ordinaire fait l'objet de qualifications qui se détachent de la valeur esthétique habituellement et classiquement accordée au paysage. Le paysage ordinaire n'est donc pas nécessairement associé au fait d'être beau (valeur esthétique), mais est aujourd'hui davantage synonyme d'être bien (bien-être), d'être soi (valeur identitaire). Le paysage prend alors son sens à travers les sensations et les émotions qu'il procure au sujet lequel, rappelons-le, peut être à l'origine de l'expérience paysagère et en attend quelque chose. Dans un tel contexte, l'émergence d'un paysage est nécessairement et demeure le fait d'un seul individu. Aussi les valeurs qu'il attribue au paysage lui sont-elles, le plus souvent, davantage personnelles qu'inhérentes à des catégories sociales. De ces catégorisations nous avons d'ailleurs montré que seuls semblaient se distinguer le profil de l'exploitant (plus nettement pour les anciens que pour les plus jeunes, sans doute « acculturés ») et les profils habitants inhérents à leur degré d'ancrage dans les lieux en question (des « ruraux » aux « néoruraux », en passant par les divers degrés intermédiaires des « ex-citadins ruralisés » aux « ruraux citadinisés » et les enfants d'âge adulte de tous ceux-là).

Finalement, la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager est aussi diverse que complexe, passant par la mise en œuvre de plusieurs formes possibles de relation paysagère (à partir de différents types de posture susceptibles d'être adoptés par le sujet, démarches de rencontre intentionnelle ou manière non intentionnelle de « vivre » le paysage au quotidien), impliquant des matérialités différentes – objet-paysage – et prenant corps en des lieux différents – lieux paysages – en fonction des pratiques individuelles et/ou collectives et fondées sur des systèmes de valeurs aussi variés que le sujet est unique en soi.

Cette partie s'achevait enfin sur le regard que le sujet lui-même porte sur sa propre relation paysagère quotidienne. La sensibilité au paysage intègre sentis et ressentis dont le champ d'action s'étend du fonctionnement des récepteurs sensoriels à la vie affective qu'ils suscitent et aux systèmes de représentations et de valeurs qu'ils engendrent éventuellement et,

qui, réciproquement, les influencent. Or, sentis et ressentis paysagers, tels qu'ils sont entendus ici, impliquent l'idée d'une dimension paysagère qui ne nécessite pas d'être réfléchie ou intellectualisée pour exister mais peut, au contraire, être vécue de manière non réfléchie par l'individu. Partant, qu'est-ce qui est susceptible de la révéler à la conscience de l'être habitant ? Nous supposons que ce processus de conscientisation est susceptible d'émerger à la suite d'une transformation brutale des lieux de vie. Nous en venons ainsi à la dernière partie de la restitution de ce travail de recherche sur l'événement paysager, en tant que dynamique de changements à caractère événementiel, comme facteur de déstructuration d'une relation paysagère quotidienne et de « re-éveil » d'une sensibilité paysagère habitante.

TROISIÈME PARTIE

LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE A L'ÉPREUVE DE L'ÉVÉNEMENT

« Etrange bizarrerie ! C'est quand la nature est condamnée à mort, c'est quand l'industrie la dépèce, quand les routes de fer la labourent, quand elle est violée d'un pôle à l'autre, quand la ville envahit le champ, quand la manufacture parque l'homme, quand l'homme enfin refait la terre, comme un lit, que l'esprit humain s'empresse vers la nature, la regarde comme jamais il n'a fait, la voit, cette mère maternelle, pour la première fois, la conquiert par l'étude, la surprend, la ravit, la transporte et la fixe vivante et comme flagrante, dans des pages et dans des toiles d'une vérité sans pair. Le paysage serait-il une résurrection, la Pâque des yeux ? »

Edmond et Jules de Goncourt (1986, p.178).

Pour François Béguin, « l'intérêt que nos sociétés portent aux paysages s'est développé en même temps que le territoire moderne se dessinait. C'est au moment où l'installation des grandes infrastructures de transport (routes, canaux, chemins de fer) s'amorçait, et que le monde industriel commençait à troubler la vieille physionomie rurale des pays, que les paysages connurent leur première grande reconnaissance affective et savante. Et, depuis, l'attention que nous leur portons s'est constamment trouvée associée aux immenses transformations techniques qui ont bouleversé la quasi-totalité de la surface terrestre » (Béguin F., 1995, p. 76). Or, depuis les cinquante à soixante dernières années, la physionomie du monde qui nous entoure se trouve confrontée à une dynamique de changements accélérée. Ainsi, la croissance urbaine et l'étalement des villes vers leur périphérie, le développement des moyens de communication avec notamment la réalisation de grandes infrastructures de transport, l'évolution des techniques dans le secteur agricole entre autres, contribuent à modifier plus ou moins massivement, rapidement et brutalement les paysages. Face à ces bouleversements incontestables de leur cadre de vie, les individus se sont éveillés à la question du paysage et de son devenir. Pierre Donadieu considère que « l'origine de la question contemporaine du paysage, dans les sociétés occidentales, peut se réduire à la difficulté des regards à assumer les transformations visibles des territoires ruraux et urbains » (Donadieu P., 1994a, p.54). Dans certains cas, cela peut même directement conduire au déclenchement de mouvements de contestation, parfois violents, à l'encontre de ces bouleversements, de leurs instigateurs éventuels, au nom des paysages. « L'évolution des paysages est un phénomène qui ne laisse pas indifférente la société » (Donadieu P., 1994a, p.63).

Replaçons-nous, à présent, à l'échelle des lieux de vie ordinaires. L'être-habitant est-il intéressé aux dynamiques de changements susceptibles d'œuvrer au sein de ses lieux d'ancrage banals ? Si oui, la sensibilité dont il fait preuve à l'égard de son paysage quotidien répond-elle précisément à une éventuelle difficulté à assumer les mouvements de transformation que connaissent ses lieux de vie ordinaires ?

La sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager peut demeurer, nous l'avons souligné, davantage de l'ordre d'un vécu non réfléchi que d'une démarche proprement réflexive. Restant sous-jacente, elle est alors susceptible d'évoluer dans un état de conscience pratique. Notre propos est donc centré autour de cette interrogation majeure, à savoir : une modification plus ou moins brutale, de type événementiel, est-elle à même de bousculer le quotidien paysager de l'être-habitant et ainsi le faire émerger en tant que réalité vécue ? Nous supposons, en effet,

que certaines dynamiques de changements « marquantes » aux yeux des habitants, qui les constitueraient alors en tant qu'événement paysager, sont susceptibles de remettre en cause les relations, conscientes ou inconscientes, initialement tissées entre les habitants et leurs lieux de vie ordinaires. Ainsi, l'événement paysager serait à la fois facteur de déstructuration de la relation paysagère établie entre l'être-habitant et ses lieux d'ancrage banals et facteur d'émergence d'une sensibilité paysagère habitante, à cette occasion, renouvelée ou « re-éveillée ».

Nous avons émis l'hypothèse préalable, aux prémices de ce travail de recherche, concernant trois dynamiques de changements susceptibles de « faire » événement. Nos deux terrains d'étude ont d'ailleurs été précisément choisis en fonction des mouvements de transformation qui les caractérisaient et qui étaient susceptibles d'avoir valeur d'événement pour l'habitant. Ainsi, si la réalisation de l'autoroute A89 s'est très vite imposée – dès nos premiers travaux de recherche menés en 1997 et 2000 – comme un événement paysager pour les habitants de la basse vallée de l'Isle, nous avons ensuite supposé que la tempête de 1999, initiatrice de changements majeurs notamment au niveau du massif forestier médocain, pouvait constituer, elle aussi, un événement paysager. Enfin, nous avons jugé intéressant de comparer le rôle de ces dynamiques de changements, à la fois ponctuelles et exceptionnelles, à un mouvement de transformation jugé plus ordinaire, car lié à une évolution dite « normale » de notre société occidentale et contemporaine, à savoir : le processus d'urbanisation qui affecte, à l'heure actuelle, ces espaces situés dans la grande périphérie de Bordeaux¹. C'est la raison pour laquelle, parallèlement au terrain que constituait la basse vallée de l'Isle, notre choix s'est porté sur deux communes médocaines où la tempête de 1999 avait sévi et qui présentaient, en même temps, une forte dynamique d'urbanisation associée, qui plus est, à un important mouvement de déprise agricole.

La réflexion menée dans cette troisième partie sera constituée en deux temps. Nous rendrons compte, dans un premier chapitre, de la manière dont les habitants se représentent les transformations éventuelles de leurs lieux de vie ordinaires et celles qui, parmi ces dynamiques de changements, sont susceptibles d'être considérées comme relevant de l'ordre de l'événement. Nous justifierons alors la caractérisation de ces trois événements à partir desquels notre démonstration est conduite, à savoir : la réalisation de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle, la destruction du massif forestier par la tempête de décembre 1999 en Médoc, et le processus d'urbanisation accélérée qui caractérise chacun de ces deux terrains d'étude. Nous nous intéresserons ensuite, dans un second chapitre, à l'ébranlement de la sensibilité de l'être-habitant à son paysage quotidien du fait de l'intervention d'un événement paysager. Cet ébranlement se caractérise, d'une part, par une véritable déstructuration de la relation paysagère initialement tissée par les habitants avec leurs lieux de vie ordinaires et, d'autre part, par le « re-éveil » de leur sensibilité au paysage, à cette occasion, renouvelée.

¹ Et Libourne en ce qui concerne la basse vallée de l'Isle.

Chapitre 1

De changements paysagers en événements

« Image et réalité, le paysage change de manière imperceptible ou spectaculaire. Ces mouvements laissent la société indifférente ou déclenchent de violentes réactions d'opposition. »

Pierre Donadieu, *La société paysagiste* (2002, p.31).

Nous chercherons, dans ce premier chapitre, à mettre en évidence la manière dont les habitants appréhendent l'évolution du paysage dans leurs lieux de vie ordinaires. Le quotidien est-il représenté en tant que dynamique ou en tant qu'état stabilisé (en une image figée) ? Comment sont envisagés les mouvements de transformation qui caractérisent ces espaces situés dans la grande périphérie de l'agglomération bordelaise ? Nous émettons l'hypothèse que certaines dynamiques de changements sont susceptibles d'être davantage « remarquées » que d'autres par l'habitant. « *Pour que le paysage évolue, il faut des événements importants comme la tempête ou l'autoroute. Le remembrement a aussi changé le paysage. Et le paysage va encore changer quand ils vont faire la route pour aller jusqu'à Coutras* » (enquête n°49, basse vallée de l'Isle, Abzac). Ainsi, certains changements semblent susceptibles de « faire » événement.

Notre démonstration est structurée en trois points. Après avoir tout d'abord répertorié, à la lumière de leurs discours, les différentes dynamiques de changements représentées et verbalisées par les habitants, nous distinguerons celles qui les « marquent » le plus. Ce sera l'occasion de vérifier notre hypothèse quant aux trois dynamiques susceptibles de prendre une dimension événementielle. Nous montrerons ensuite que l'événement paysager émerge en tant que tel dès lors que les transformations qui lui sont associées sont finalement vécues comme une mise en péril de l'image d'immuabilité du paysage. Nous justifierons enfin la caractérisation en « événement paysager » de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle, de la tempête de 1999 en Médoc et de la dynamique d'urbanisation accélérée commune aux deux espaces sus-mentionnés, tout en insistant sur ce qui fait leur différence en termes d'échelles spatiale et temporelle.

1. Les changements paysagers en représentations

C'est à travers les représentations habitantes que nous analyserons ici la question des changements paysagers dans les deux communes médocaines et dans la basse vallée de l'Isle.

Plus précisément, il s'agira tout d'abord de mettre en évidence, à la lumière de leurs discours, quels sont les changements les plus représentés par les habitants et la manière dont ils sont susceptibles d'être illustrés par la photographie.

1.1. Les changements paysagers en mention

Il s'agit ici de mettre en évidence, à la lumière des discours recueillis et pour chaque terrain d'étude, les différents changements paysagers mentionnés par les habitants et de distinguer ceux auxquels ils se révèlent les plus sensibles.

1.1.1. Les principaux changements paysagers mentionnés en Médoc

Voici la manière dont un Avensannais résume ce qu'il est convenu d'observer comme changements paysagers sur sa commune : « *toutes ces nouvelles maisons partout... Notre village a beaucoup changé...[...] Les friches... y'a plus de paysans... Il reste deux fermes [...] La tempête qui a massacré notre forêt...* » (enquête n°24, Avensan).

Une Sainte-Hélénoise synthétise ainsi « *les changements les plus significatifs* » de son espace de vie : « *quand tu circules dans le bourg, c'est surtout les lotissements... quand y'a plus les prés, les vaches... ça c'est pour le bourg... En allant vers les écarts, c'est la tempête qui a détruit la forêt...* » (enquête n°10, Sainte-Hélène).

Mais vérifions, à l'échelle de toute la population interrogée, quels sont les changements les plus fréquemment cités. Les deux tableaux n°51 et n°52 présentés ci-dessous répertorient, à cet effet, l'ensemble des dynamiques à l'origine de changements paysagers mentionnées par les habitants de chacune des deux communes médocaines. Ils ont été établis à la lumière de l'analyse de leurs discours.

Tableau n°51 : Les dynamiques à l'origine de changements paysagers mentionnées par les Avensannais

Types de changements cités	Nb d'occurrences
Tempête 1999 (destruction de la forêt)	23
Urbanisation (lotissements/ constructions/ habitations)	23
Aménagement du bourg (école, mairie, presbytère, etc.)	11
Déprise agricole (disparition prairies, champs, multiplication des friches...)	6
Aménagement des gravières en étang de loisirs	6
Déboisement (pour extension du vignoble, des constructions, maïs...)	6
Aménagement de la ZAC	6
Aménagement du rond-point	6
Extension des gravières exploitées	4
Extension de la superficie occupée par les vignes	3
Incendie (mars 1990)	2
Aménagement des bords de Jalle	2
Réhabilitation du site de Saint-Raphaël	2
Développement des friches industrielles	2
Amélioration du réseau viaire	2
Intensification des cultures de maïs	1
Aménagement d'équipements sportifs	1

Tableau n°52 : Les dynamiques à l'origine de changements paysagers mentionnées par les Saint-Hélénois

Types de changements cités	Nb d'occurrences
Tempête 1999 (destruction de la forêt)	21
Urbanisation (constructions, lotissements, habitations)	21
Déprise agricole (disparition du bétail, des prés...)	11
Incendie de 1990	11
Construction de l'Ecomarché	8
Construction de la voie rapide	5
Agrandissement de l'école	5
Augmentation de la superficie occupée par la culture de maïs	3
Aménagement du rond-point	3
Déboisements pour les constructions	2
Aménagement du bourg	2
Amélioration des voies de communication	1
Disparition des usines	1

A la lecture de ces deux tableaux, les deux principales dynamiques initiatrices de changements paysagers profonds dans les deux communes médocaines demeurent, d'après les discours habitants, la tempête de 1999 pour les destructions au niveau du massif forestier qu'elle a engendrées et le processus d'urbanisation auquel est assimilée la multiplication des maisons et des lotissements. Cependant, une analyse détaillée du tableau montre que la dynamique d'urbanisation devient majoritaire si sont également pris en considération les autres changements qui lui sont inhérents : aménagements et équipements de services, de loisirs, de communication dont la réalisation répond à une augmentation de la population et, de fait, à ce mouvement d'urbanisation des campagnes. En témoignent l'évocation de l'aménagement du bourg, l'agrandissement de l'école, l'amélioration du réseau viaire entre autres.

En revanche, la conscience d'une déprise agricole, verbalisée en ces termes ou non, demeure plus minoritaire. Elle est évoquée par 6 Avensannais et 11 Saint-Hélénois sur les 60 Médocains interrogés. Deux remarques peuvent être apportées. Tout d'abord, cette dynamique de changement semble beaucoup plus progressive que les deux précédentes et, de fait, plus discrète, même si les regards initiés lisent de nombreuses traces de cette dynamique dans le paysage : disparition du bétail dans les prés (moutons et vaches laitières), diminution du nombre de champs cultivés, extension des friches, etc. La seconde remarque tente d'expliquer la différence entre Avensannais et Saint-Hélénois – quasiment du simple au double – réceptifs à cette dynamique de changements. Il semblerait que l'abandon du système de polyculture (élevage et céréales principalement) ait été plus ancien à Avensan. Le déclin de cette activité y a quasiment atteint son « apogée », puisque seules deux fermes demeurent encore en activité à

Avensan dont une seule perpétue l'élevage de moutons. A Sainte-Hélène en revanche, demeurent encore cinq fermes et quelques prés toujours occupés par du bétail. Il est donc possible d'imaginer que les Saint-Hélénois soient plus attentifs à l'avenir de ce qui participe encore de leur paysage quotidien. De plus, si les constructions ont pris place, à Avensan, sur des terres déjà abandonnées, à Sainte-Hélène en revanche, elles sont venues remplacer les prés encore occupés, bien que de manière beaucoup moins intensive, par des vaches laitières. Enfin, si prés et bétail se situaient en dehors du bourg d'Avensan, ils étaient présents, *a contrario*, dans le bourg même de Sainte-Hélène, certes plus étendu. Nous pouvons donc supposer que leur disparition y a été plus remarquée. Ajoutons à cela que, parallèlement au déclin du système de polyculture, la surface plantée en vignes se maintient, voire augmente sur la commune d'Avensan. Or, ceci limite peut-être l'ampleur représentée du mouvement de déprise agricole. Toutes ces raisons participent vraisemblablement du fait que la déprise agricole corresponde à une dynamique de changements davantage remarquée par les Saint-Hélénois que par les Avensannais.

Par ailleurs, les changements les plus récents sont, comme nous aurions pu le penser, davantage cités. Ainsi, les effets de la tempête de 1999 sur le massif forestier sont plus souvent mentionnés que ceux inhérents au grand incendie de 1990. Les stigmates de la tempête sont en effet non seulement plus récents, mais aussi plus visibles, encore à l'heure actuelle, que ceux de l'incendie. Ajoutons à cela qu'incendie et tempête ont touché le même objet, les stigmates de la seconde venant « relativiser » ceux du premier. Si seuls deux Avensannais évoquent l'incendie de 1990 (contre 23 évoquant la tempête), lequel a surtout touché la commune de Sainte-Hélène rappelons-le, ce sont 11 Saint-Hélénois (soit les deux tiers) qui rappellent les modifications paysagères qui en ont résulté (contre 21 qui évoquent la tempête, soit moitié moins tout de même).

1.1.2. Les principaux changements paysagers mentionnés dans la basse vallée de l'Isle

Voici les changements tels qu'énumérés par un Dionysien pour signifier l'évolution du paysage dans la basse vallée de l'Isle : « *la construction de l'autoroute A89, les maisons qui gagnent du terrain partout, surtout une de plus en plus forte pression du vignoble notamment face aux champs, aux prairies et aux friches...* » (enquête n°2, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

Vérifions là aussi, à l'échelle de la population interrogée dans la basse vallée de l'Isle, les changements les plus représentatifs pour les habitants. De la même manière que précédemment, le tableau n°53 proposé ci-dessous répertorie l'ensemble des dynamiques à l'origine de changements paysagers mentionnées dans les discours habitants.

Tableau n°53 : Les dynamiques à l'origine de changements paysagers mentionnées par les habitants de la basse vallée de l'Isle

Types de changements cités	Nb d'occurrences
Urbanisation (constructions, lotissements, habitations...)	27
Construction de l'A89	22
Aménagement du bourg	12
Déboisements	7
Déprise agricole (multiplication des friches, disparition du bétail...)	7
Amélioration du réseau routier	7
Tempête de 1999 (a fait tomber quelques arbres)	6
Réfection du petit patrimoine rural (lavoir, vieille bâtisse, pigeonnier...)	5
Augmentation de la superficie occupée par les vignes	4
Aménagement de la ligne de TGV	2
Aménagement de chemins de randonnée	2
Arrachage des haies (avec remembrement)	1
Assèchement du marais des Billaux	1

Les principaux changements sont, comme nous avons pu l'imaginer, liés à l'urbanisation croissante de ces communes et à la réalisation effective du projet autoroutier. Le mouvement d'urbanisation et tout ce qu'il implique, sur le plan paysager, en termes de constructions de maisons, de lotissements, d'aménagements, d'équipements, notamment au niveau du bourg, pour répondre à l'accueil de cette arrivée massive de population, demeure le changement le plus fréquemment mentionné par les habitants rencontrés dans la basse vallée de l'Isle. Intervient ensuite la construction de l'autoroute A89, mise en avant par près de la moitié des personnes interrogées.

Si le processus d'urbanisation croissante des communes de la basse vallée de l'Isle est davantage mentionné que la construction de l'autoroute A89, il convient de préciser qu'il s'agit aussi d'un phénomène plus généralisé sur le plan spatial. La construction de la voie rapide demeure, quant à elle, beaucoup plus localisée. Elle est d'ailleurs davantage évoquée que le processus d'urbanisation par ceux qui sont directement concernés, à savoir les riverains immédiats. Joue ici le critère de distance et de visibilité du changement par rapport à l'espace résidentiel. Ainsi, la construction de l'autoroute A89 est citée par les deux tiers des habitants interrogés résidant à proximité immédiate de l'infrastructure, laquelle se situe précisément dans leur champ visuel. Elle est évoquée par la moitié seulement de ceux qui résident à proximité (à moins de 800 mètres), mais qui ne la voient pas depuis chez eux. Enfin, elle n'est mentionnée que par moins du tiers des personnes interrogées dont le lieu de résidence est plus éloigné de l'autoroute A89. Ainsi, c'est essentiellement vécu quotidiennement que la réalisation de l'autoroute A89 est caractérisée comme source majeure de changements paysagers.

Le mouvement de déprise agricole (abandon progressif du système de polyculture) et ce qu'il induit en termes d'extension des friches, d'abandon des terres cultivées et de disparition du bétail dans les prés (notamment dans la secteur palustre), n'est, quant à lui, évoqué que de façon minoritaire. Il est vrai que, parallèlement, la surface plantée en vignes, essentiellement sur les coteaux et terrasses, se maintient comme à Saint-Denis-de-Pile, voire augmente dans des communes comme Fronsac ou Abzac (dynamique d'ailleurs évoquée par quelques habitants).

Notons enfin que si la tempête participe des changements paysagers les plus cités par les Médocains, au regard de la destruction du massif forestier, la situation est différente dans la basse vallée de l'Isle. En effet, la tempête qui n'y « *a fait tomber [que] quelques arbres* », aux dires de quelques habitants, n'a pas été ressentie comme une cause d'évolution paysagère majeure. Seules 6 personnes sur 50 l'évoquent comme élément introductif de changement dans le paysage. Nous confirmons ainsi ce qui nous semble être un point essentiel, à savoir qu'un changement pour être représenté doit paraître « immanquablement » dans le paysage (conséquences flagrantes pour l'observateur), être vécu de manière intense, choquante, voire violente, par l'habitant et/ou ses conséquences paysagères pratiquées au quotidien. Or, les dégâts causés par la tempête paraissent davantage, encore aujourd'hui, dans le Médoc que dans la basse vallée de l'Isle. Nous y reviendrons.

Finalement, la basse vallée de l'Isle présente des caractéristiques similaires aux deux communes médocaines : une dynamique d'urbanisation marquée et remarquable, une dynamique liée à un fait plus ponctuel – la réalisation d'une infrastructure lourde pour la basse vallée de l'Isle ou le passage de la tempête de 1999 pour le Médoc – et une dynamique qui, bien que soutenue, demeure plus discrète et donc moins remarquable par les habitants, à savoir la déprise agricole.

Après ce point sur les types de changements paysagers mentionnés dans les discours, nous souhaitons à présent considérer la manière dont ils ont pu être illustrés par la photographie.

1.2. Les changements paysagers en photographies

Il nous semble intéressant de faire le point sur les clichés qui ont été réalisés par les participants à l'enquête photographique², dans la mesure ils ont pour vocation d'illustrer ce qui caractérise le mieux, pour l'habitant, l'expression des changements dans le domaine du visible. Il sont donc susceptibles de mettre en évidence ce qui « choque » le plus. Or, ont été précisément les plus photographiés, à Avensan comme à Sainte-Hélène, les conséquences de la tempête sur le paysage forestier et les changements liés à la dynamique d'urbanisation. Sont ainsi confirmés les principaux mouvements de transformation relevés dans les discours. Mais comment sont-ils représentés ?

Tous les participants à l'enquête photographique qui souhaitaient représenter l'urbanisation croissante ont réalisé un ou plusieurs clichés des nouveaux lotissements (7 Avensannais sur 10 et 5 Saint-Hélénois sur 10). Seul un habitant s'est contenté de photographier une maison neuve dans son village (enquête n°24, Avensan). Les lotissements constituent donc la forme de la dynamique d'urbanisation que remarquent le plus les habitants.

² Notons qu'il ne sera question ici que de les évoquer. Ils seront présentés ultérieurement lorsque chacune de ces dynamiques de changements sera analysée de manière plus approfondie.

Pour représenter les changements dans le paysage forestier après la tempête, certains ont pu prendre une parcelle nettoyée où ne demeuraient que quelques arbres encore debout (enquêtes n°21 et 23, Avensan), d'autres une parcelle complètement dessouchée et donc « vide » (enquêtes n°9 et 10, Sainte-Hélène), d'autres encore une parcelle non nettoyée avec des pins couchés et/ou étêtés (enquêtes n°4 et 5 Sainte-Hélène, enquêtes n°22, 25 et 29 Avensan), d'autres également des tas de bois au bord de la route (enquêtes n°21 Avensan et n°9 Sainte-Hélène), d'autres enfin une réserve de chasse impénétrable (enquête n°28, Avensan) ou un pin coupé à sa base (enquête n°28, Avensan). Notons qu'une personne a extrait de son album personnel un cliché de la forêt cassée réalisé le lendemain même de la tempête (enquête n°23 Avensan). Cette manière différente selon les habitants d'illustrer par la photographie une même dynamique paysagère répond en fait à diverses manières de la percevoir, de se la représenter mais aussi de la ressentir. Mais dans tous les cas ces photographies signifient bien ce qui se remarque le plus aux yeux des habitants.

Ce premier point confirme la première partie de notre hypothèse selon laquelle certains mouvements de transformation sont susceptibles d'être davantage remarqués que d'autres par les habitants. Il confirme également le rôle supposé de trois dynamiques de changements : la construction de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle, la tempête et ses conséquences sur le massif forestier dans les deux communes médocaines ainsi que, phénomène partagé par les deux terrains d'étude, le processus d'urbanisation qui caractérise ces communes à la marge de l'agglomération bordelaise (et libournaise pour la basse vallée de l'Isle).

Mais pourquoi ces mouvements de transformation du paysage sont-ils davantage remarqués ? Seraient-ils ressentis comme contradictoires avec la « normalité » paysagère, entendue comme l'immutabilité du paysage ?

2. De l'immuable au changement de cap paysager : la perception d'une dynamique « événementielle » par l'habitant

En posant les bases de notre problématique (premier chapitre de la première partie), nous avons émis l'hypothèse que l'être-habitant n'envisage pas spontanément son paysage de campagne en termes de mouvement. Partant, nous avons ensuite supposé que des mouvements de transformation un peu trop soutenus pouvaient alors être perçus comme des événements susceptibles d'ébranler l'ordre paysager que se représente l'être-habitant.

Nous nous sommes donc interrogée quant au nombre d'habitants se représentant d'emblée le paysage en tant que dynamique. La réponse est éloquente. Seuls 7 Médocains sur 60 interrogés se représentent et (re-)présentent spontanément leur paysage quotidien en tant que dynamique évolutive. Nous appuyons ce constat sur l'introduction spontanée, de la part du locuteur et ce, dès le début de l'entretien, d'une évocation du paysage par le biais des changements qui le caractérisent. Or, pour 5 locuteurs sur 7, cette dynamique de changements est mal vécue. Pour tous les autres Médocains rencontrés, le paysage n'est donc pas spontanément représenté à partir de son caractère dynamique. Pour la plupart, nécessité est faite de les interroger explicitement sur la question des changements intervenus ou en cours dans le paysage. L'évolution du paysage ne serait-elle donc, effectivement, pas perçue et vécue comme la « normalité paysagère » ? En outre, cette « normalité paysagère », pour les habitants de ces campagnes (pourtant en proie à de profondes transformations), serait-elle réellement synonyme d'immuabilité ?

Pour Jean-Paul Curnier, l'idée de paysage suggère spontanément les idées de lenteur, de contemplation, de méditation devant l'inchangé (Curnier J.P., 2000, p.13). De là viendrait la difficulté à imaginer le paysage en termes de dynamique (certes plus ou moins rapide), de là l'« épreuve sentimentale » devant laquelle chacun se trouve lorsque l'évolution ne peut plus être niée (nous venons de le montrer précédemment), de là la difficulté à éprouver le changement. De fait, certains changements majeurs, telle une évolution immanquable, rappellent en quelque sorte à l'habitant que son paysage n'est pas un « étant » acquis, mais qu'il évolue au gré des interventions ou de la non intervention de ceux qui l'habitent, le pratiquent, le gèrent, etc.

« Si notre difficulté à appréhender les mouvements à l'œuvre dans le monde d'aujourd'hui est aussi grande, c'est qu'il faut d'abord surmonter des représentations qui ne lui correspondent plus et dont le deuil nous est sans doute plus difficile qu'on ne le pense ou ne voudrait le penser » (Curnier J.P., 2000, p.32-33). « Faire le deuil »... L'expression est précisément reprise par quelques-uns de nos locuteurs. « *Il a fallu faire le deuil de la forêt après la tempête* », témoigne un premier Saint-Hélénais (enquête n°8, Sainte-Hélène). « *C'est un vrai deuil de devoir se passer des paysages tels que je les ai connus* », explique cette autre Sainte-Hélénoise, en évoquant la perte de son horizon forestier suite aux « *deux événements traumatisants* » qu'ont été « *la brûle* » de 1990, pour reprendre ses termes, et la tempête de 1999 (enquête n°13, Sainte-Hélène). Ne s'agit-il pas ici de faire le deuil de ce qui était, de ce qu'on croyait avoir toujours été, de ce qui nous semblait « immuable » pour avoir toujours été là en même temps que nous et de devoir continuer à vivre sans, tout en continuant à se le représenter avec ?

Aussi, après avoir rapidement – parce qu'ils sont les plus rares – présenté les quelques cas d'habitants (se) représentant le paysage à travers son caractère dynamique, s'agit-il de montrer comment et pourquoi l'immuabilité constitue, d'une manière générale, la « normalité paysagère » que les habitants attribuent à ces campagnes. Nous étaiers ensuite l'hypothèse selon laquelle c'est à partir du moment où elles remettent en cause de manière irrémédiable l'ordre immuable du paysage que certaines dynamiques de changements deviennent « événement » pour les habitants.

2.1. Le paysage « accepté » en tant que dynamique : une exception en images

Ainsi que nous l'avons expliqué, rares sont les habitants interrogés qui considèrent spontanément leur paysage en termes de dynamique (7 Médocains sur 60). En outre, pour la plupart, cette dynamique évolutive est pensée selon un mode de transformation plus ou moins brutal qui interviendrait à un moment donné, rompant finalement la stabilité représentée du paysage, et qui introduirait un changement de cap paysager majeur. Il en résulte un « avant » et un « après » l'intervention de la modification. A l'inverse, la perception des mouvements de transformation du paysage comme processus inscrits dans une sorte de continuum paysager (ou évolution progressive) s'avère beaucoup plus rare. La réalisation des enquêtes photographiques en témoigne.

Ainsi, certains participants ont réalisé des clichés de ce qu'ils considèrent comme un « avant » et un « après » l'intervention d'une modification importante : la forêt « avant » la tempête (photographiée non pas « avant » d'ailleurs, mais dans un secteur indemne afin d'illustrer « comment c'était avant ») et « après » la tempête (enquête n°22, Avensan; cf. Photos n°137 et n°138), ou encore une parcelle de pins au lendemain de la tempête et la même plus de deux ans après (enquête n°23, Avensan; cf. Photos n°139 et n°140), une gravière « avant » et « après » son aménagement en étang de loisirs (enquête n°22, Avensan; cf. Photos n°141 et n°142), une prairie entretenue avant d'être soumise au mouvement de déprise agricole et une prairie (bien sûr pas la même) en friches « après » avoir été « abandonnée » (enquête n°28, Avensan; cf. Photo n°143 et n°144). Notons que dans un seul de ces cas, la photographie a été réalisée avant et après au même endroit. Il est vrai que le temps de la réalisation de l'enquête photographique ne permettait pas au participant de procéder à la réalisation de clichés d'un même endroit à des temps d'intervalle importants. L'exemple de l'avant est alors cherché, à titre illustratif, dans l'ailleurs. Dans un cas, en revanche, la démarche a été effectuée en sens inverse. Pour la déprise agricole, le locuteur a cherché dans l'ailleurs l'exemple de ce qu'allait devenir sa prairie lorsqu'il n'y aurait plus personne pour l'entretenir, ce qui va « fatalement arriver », précise-t-il (enquête n°28, Avensan).

Pour un seul habitant, la réalisation des clichés illustrant les changements a été l'occasion de montrer les différentes étapes d'évolution d'un paysage, ici la forêt de pins. Pour ce faire, il a réalisé un cliché différent pour représenter chaque stade d'évolution d'une forêt d'exploitation : une parcelle vide, une parcelle avec un « *peuplement de pins de dix ans* », puis de seize ans, de vingt cinq ans et enfin de soixante dix ans (enquête n°28, Avensan; cf. Photos n°145, n°146, n°147, n°148 et n°149). Dans ce cas précis, le mouvement de transformation du paysage relève d'une dynamique évolutive inscrite dans une sorte de continuum. Le participant à l'enquête photographique fixe alors sur la pellicule ce qu'il nomme « *les étapes de la durée d'installation de la vie de la forêt de pins* », c'est-à-dire ce à quoi ressemble un paysage de forêt exploitée à différents moments de son cycle de vie. Mais insistons encore sur le fait qu'il s'agit bien là du seul cas rencontré et que, en tout état de cause, est ici signifiée une dynamique évolutive normale liée à un cycle de vie biologique.

Quoi qu'il en soit de la forme représentée de la dynamique d'un paysage, il convient de ne pas oublier que, pour la plus grande majorité des habitants interrogés en revanche, leur paysage de campagne ne s'inscrit tout simplement pas, de manière spontanée, au cœur d'une dynamique évolutive. Pour ceux-là, leur paysage de campagne semble avoir toujours été. C'est ainsi que nous en venons à évoquer cette immuabilité constitutive de la « normalité paysagère » de ces campagnes pour la plupart des habitants.



Photo n°137 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°138 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°139 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°140 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°141 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°142 (enquête n°22, Avensan)



Photo n°143 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°144 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°145 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°147 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°146 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°148 (enquête n°28, Avensan)



Photo n°149 (enquête n°28, Avensan)

2.2. Quand le paysage semble avoir toujours été : le désir de l'immuable campagne

La campagne constituerait l'image même de l'immuable. Les écrits de Jean-Paul Curnier en témoignent : « Le monde rural est sans doute, de tous les autres domaines, à la fois le plus difficile à saisir dans son mouvement propre (on a tendance à le voir, tour à tour, comme laissé pour compte, abandonné à lui-même, en friche, assailli, défiguré, à sauvegarder d'urgence, etc.) mais aussi le plus apte (du fait des représentations qui lui sont affectées) à se présenter spontanément à la conscience comme figure de la stabilité et de l'inchangé, comme domaine providentiel de la lenteur et de l'inertie » (Curnier J.P, 2000, p.33).

Il faut dire que le contexte historique s'y prête (puissance et ancienneté d'une tradition rurale), sociologique (« la référence au monde agricole comme monde d'origine, comme temporalité et comme culture est encore présente dans nos mœurs et dans notre langage », explique Jean-Paul Curnier, 2000, p.35), culturel (héritage encore prégnant d'une esthétique paysagère fondée sur l'appréciation d'un paysage de campagne, qu'il relève du « beau » ou du « pittoresque ») et médiatique (en termes de dynamique de changements ce n'est pas, en général, le monde rural qui fait la une de l'actualité ; bien au contraire, lorsque ce dernier est évoqué, c'est plutôt pour évoquer la survivance de pratiques anciennes qui font sa spécificité). Se trouve ainsi confortée l'idée que l'ordre de la nature campagnarde est immuable (Donadiou P., 1994a, p.65).

Mais cette image de stabilité de l'espace rural ne trouve-t-elle pas son origine dans la volonté même de chacun de pouvoir reconnaître en quelque chose ou quelque lieu la gageure de l'existence, en ce monde qui évolue trop vite et en toutes parts, d'une forme paysagère stable ? Jean-Paul Curnier se pose la question en ces termes : « cette image ne tirerait-elle pas sa force, en définitive, de ce qu'elle serait toujours relative au désarroi qu'inspirent aux hommes les changements qui bouleversent leurs conditions d'existence et dont ils sont, bon gré mal gré, les auteurs ? » (2000, p.37). Les propos de cette Avensannaise nous incitent précisément à le penser. « *Saint-Raphaël. C'est loin de tout. Surtout, c'est toujours comme avant. C'est l'emblème de la commune car c'est le seul endroit où le paysage n'a pas changé. Ailleurs, c'est pas pareil. Maintenant ils construisent jusqu'au lavoir. Tout change !* » (enquête n°20, Avensan).

Pour Jean-Paul Curnier, « le monde rural tel que nous le côtoyons, serait toujours une sorte de compromis entre les forces qui le poussent au changement et qui l'atteignent en profondeur et notre action plus ou moins consciente pour le façonner à l'image de notre désir collectif d'immuabilité » (2000, p.37). Un tel compromis serait d'autant plus tendu que les transformations s'avèrent rapides et étendues, entraînant une « activation toujours proportionnelle du mythe de l'authenticité et de l'immuable » que représente la campagne comme nécessité vitale pour notre perception du monde environnant (Curnier J.P., 2000, p.38).

En effet, nous accordons à l'ordre du campagnard d'autant plus d'inertie que nous en avons besoin pour nous rassurer dans ce monde qui évolue très (trop ?) vite. Or, « le désir de trouver un domaine de référence de la stabilité ne peut qu'incliner à occulter la réalité des mouvements et des forces de transformation qui le traversent » (Curnier J.P., 2000, p.34). Ainsi, le participant à l'enquête photographique se « rassure » finalement devant le (« seul », mais il ne le précisera pas !) troupeau de moutons dans son pré qu'il peut photographier pour représenter ce qu'est, ou plutôt ce que doit être, son paysage de campagne, sans s'interroger quant au sens à lui attribuer (enquêtes n°21 et 28, Avensan ; enquête n°4, Sainte-Hélène). Un seul des trois habitants que cela concerne présentera ce cliché, non pas pour signifier le paysage caractéristique de son espace de vie, mais pour évoquer ce qui est en train de se produire en terme de changements, ce

qui est train de disparaître.

Finalement, la représentation d'un paysage de campagne immuable relèverait d'une sorte de processus de rétroaction positive. En effet, si ce sont les puissants mouvements de transformation qui affectent le monde en général qui conduisent tout d'abord à assimiler espace rural et immuabilité, c'est précisément cette image d'immuabilité conférée à l'espace rural qui conduit, en retour, à occulter la réalité des changements susceptibles de l'affecter. Précisons notre pensée. Dans un premier mouvement, il semblerait que ce soient, comme nous l'évoquions, les transformations rapides du monde dans sa globalité qui amènent à assigner à ce qui bouge le moins, l'espace rural, le gage d'une stabilité (somme toute relative). Cette stabilité se matérialiserait alors par des éléments paysagers *toujours-là*, que l'on finirait d'ailleurs par considérer comme proprement immuables. Jean-Paul Curnier le traduit en ces termes : « plus l'espace global est modifié, plus ses contenus culturels, esthétiques, économiques, techniques, etc., sont bouleversés, et plus la réalité disparue alimente en contrepoint l'image mentale d'un espace rural immuable, originel et intact » (2000, p.38). Or, cette image de stabilité assignée à l'ordre campagnard tendrait, dans un second mouvement – dit de rétroaction positive –, à masquer les dynamiques d'évolution susceptibles de caractériser cet espace rural. Jean-Paul Curnier y lit une « tentative toujours recommencée de faire coïncider une image mentale de l'immuable avec la réalité physique de la campagne » (Curnier J.P., 2000, p.45). Il traduit cela par une sorte d'adaptation perpétuelle aux transformations permanentes du monde rural (en tant que contenu culturel, technique, économique, etc.) de l'image d'une immuabilité campagnarde finalement psychologiquement indispensable.

Il devient impossible, dans ces conditions – c'est-à-dire à partir de ce que Jean-Paul Curnier nomme cette « inertie hallucinée » (2000, p.61) –, de concevoir une saisie correcte des mouvements de transformation en cours. Deviennent alors antinomiques ce paysage voulu et représenté comme stable et les changements qui peuvent se mettre à le faire évoluer trop rapidement. L'individu ne parviendrait plus, en effet, à contenir la dynamique accélérée des changements dans le cadre restreint – même si sujet à certaines adaptations – de cette image d'immuabilité conférée à l'ordre campagnard. Partant, cet individu se trouverait profondément « déstabilisé » devant son incapacité à concevoir ce qu'il estimait jusque-là immuable comme susceptible de changer. Une habitante traduit ainsi ses sentiments après la tempête. « *J'étais triste. J'aime pas quand ça bouge beaucoup... et tout d'un coup ça a bougé partout... [...] En face et autour de chez ma grand-mère, à Sainte-Hélène, ça faisait trente ans [c'est aussi son âge] que le paysage était comme ça. Tout d'un coup, ça a beaucoup changé. C'est là que ça fait le plus mal au cœur. En fait, après la tempête, ça a été la découverte de nouveaux paysages partout. Mais je me souviens encore comment c'était configuré avant* » (enquête n°29, Avensan). « *On s'est sentis mal après la tempête... Elle a tout changé...* » (enquête n°5, Avensan).

D'une manière générale, dès lors que les mouvements de transformation qui affectent finalement depuis toujours l'espace rural s'accroissent et deviennent trop perceptibles et visibles pour que l'individu ne puisse plus les nier ou les assimiler, la réalité, non stable et en mouvement, de cet espace et, de fait, l'image paysagère qu'il renvoie, se trouvent en discordance avec la manière dont cet individu se les représente. Il en résulte, nous l'évoquions, une déstabilisation du sujet dans sa manière d'éprouver son paysage de campagne, percevant alors les dynamiques de changements les plus rapides ou les plus intenses comme « anormales ». Trop « remarquables », ces mouvements de transformation peuvent lui apparaître comme véritablement « événementiels ». « *Le paysage ici, il n'a pas évolué, il a été bouleversé. Tout a changé : trop de constructions nouvelles, la nature détruite par l'A89, la déprise agricole. j'aimerais que ça se stabilise car ça ne correspond plus à ce que je voulais* » (enquête n°40, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

Il en résulte une prise de conscience de l'incompatibilité de ce désir d'immuabilité avec la dynamique des changements paysagers en cours.

Se trouve confirmée l'hypothèse selon laquelle fait « événement » toute dynamique de changement susceptible de remettre fondamentalement en cause le caractère immuable du paysage...

2.3. Ce qui fait événement ou la remise en cause de l'ordre immuable du paysage

Ce qui fait événement, c'est (ce qui conduit à) la disparition annoncée d'un ordre paysager qui « était » jusque-là, et que remplace un nouvel ordre que l'individu ne peut se représenter immédiatement et spontanément comme « paysager ». L'ordre immuable, ce serait la campagne d'« avant » la déprise agricole, d'« avant » l'autoroute, d'« avant » l'urbanisation. Le nouvel ordre, ce serait la campagne – mais l'est-elle toujours ? – sans mise en valeur agricole, avec une autoroute et/ou marquée par les formes de l'urbanité. Cependant, Jean-Paul Curnier, constate que la chose annoncée comme en train de disparaître n'est pas disparue et demeure, participant, ajouterions-nous, de l'ordre nouveau qui s'installe. « *Ce qui doit disparaître* n'est déjà plus complètement là, et c'est à cette condition, c'est-à-dire sous cette signification et sous cette forme de présence, qu'il peut y demeurer et parfois d'une manière extrêmement active » (Curnier J.P., 2000, p.25).

Mais pour cet auteur, toutes les disparitions annoncées ne sont pas d'égale importance : « Il en est de plus tenaces, de plus lentes et de plus considérables que d'autres, de plus significatives en quelque sorte et qui semblent peser d'un poids plus important sur notre destinée » (Curnier J.P., 2000, p.25). Il rejoint en cela l'idée que nous formulons selon laquelle, si les changements se font progressivement et donc « discrètement », il en est certains, notamment ceux qui se produisent de manière plus brutale ou inopinée, qui sont susceptibles d'être vécus comme un événement. Des propos d'habitants en témoignent. « *Pas grand-chose a changé. Y'a pas eu de constructions car la palus est inondable. Les vignes demeurent. Donc y'a eu peu de bouleversement. D'où le bouleversement provoqué par l'autoroute* », explique ce Fronsadais (enquête n°25, basse vallée de l'Isle, Fronsac). « *Pour que le paysage évolue, il faut des événements importants comme la tempête ou l'autoroute. Le remembrement a aussi changé le paysage. Et le paysage va encore changer quand ils vont faire la route pour aller jusqu'à Coutras* », souligne encore cette Abzacaise dont nous mentionnions les propos en introduction de ce chapitre (enquête n°49, basse vallée de l'Isle, Abzac). Si, pour une autre habitante de la basse vallée de l'Isle, « *les maisons qui se sont construites, mais dans une proportion raisonnable* » participent des changements qui ont fait évoluer son paysage quotidien, « *le plus grand changement, c'est l'autoroute !* » (enquête n°3, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Pour une Sainte-Hélénoise, « *à part ces événements [entendus comme le grand incendie de 1990 et la tempête de 1999], le paysage ne change pas vite...* » (enquête n°22, Sainte-Hélène). « *Le grand incendie et la tempête : ça a été deux grands événements* », confirme cet autre Saint-Hélénois (enquête n°18, Sainte-Hélène).

D'ailleurs, la focalisation sur l'événement paysager empêche certains de mesurer la dynamique globale et normale d'évolution de leur espace de vie. « *Avant le projet autoroutier, rien n'avait vraiment changé, à part peut-être les constructions nouvelles sur d'anciens terrains vagues* » (enquête n°1, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Mais, si le Billaudais auteur de ces propos ne mesure pas nécessairement sa « focalisation » sur l'événement paysager que constitue, pour lui, le projet autoroutier, une autre habitante de la basse vallée de l'Isle, abzacaise, en est, quant à elle, parfaitement consciente. « *Je me rends compte avec cette question que j'ai pas*

pu me rendre compte des évolutions paysagères car j'ai focalisé sur le projet autoroutier. Je pense que l'A89 focalise toute l'attention des gens. Il faut dire qu'elle a suscité d'importants changements dans le paysage. Le chantier autoroutier a beaucoup changé, voire beaucoup détruit le paysage » (enquête n°48, basse vallée de l'Isle, Abzac).

Pour qu'il fasse événement, le mouvement de transformation du paysage doit se produire de manière plus ou moins brutale. Il est alors évidemment question d'ampleur et de vitesse du changement. Une habitante de Saint-Denis-de-Pile explique que *« la transformation du bourg s'est faite progressivement, pour ne pas choquer et transformer brutalement le paysage du centre-bourg des habitants. J'apprécie que les choses évoluent, mais pas brutalement. Je ne réagis pas forcément en termes de conservatisme. [...] L'autoroute, bon on en parlait depuis longtemps, mais quand elle se construit, là ça change tout notre paysage trop brutalement »* (enquête n°21, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Pour une Sainte-Hélénoise, les deux mouvements de transformation qui affectent son espace de vie ne s'effectuent pas sur la même durée. *« La tempête, ça change complètement un paysage d'un seul coup ! »*. Mais *« la transformation de la commune en commune urbaine, c'est plus long... »* (enquête n°28, Sainte-Hélène). Elle dit d'ailleurs l'avoir vue s'initier et devenir de plus en plus rapide. Or, c'est à partir du moment où il s'accélère et où il se caractérise par une emprise au sol de plus en plus importante que ce mouvement de transformation devient, pour cette habitante, un événement.

La dynamique de changements susceptible de faire événement, c'est donc celle qui va introduire une rupture brutale, voire violente, dans la représentation d'un ordre immuable du paysage. A la lumière des discours habitants, il semble que la tempête de 1999, la réalisation de l'autoroute A89 et une dynamique accélérée de l'urbanisation de ces campagnes instituent des changements de type événementiel. La suite de ce chapitre s'attache précisément à en rendre compte en insistant sur ce qui fait la singularité de chacun de ces événements tant en termes d'échelles spatiale et temporelle qu'en termes d'appréhension par l'habitant.

3. Le point sur trois événements (paysagers) : la tempête de 1999, l'autoroute A89 et la « mise en urbanisation » des campagnes

Une dynamique de changements devient événementielle dès lors qu'elle se produit de manière brutale, voire violente, aux yeux des habitants. Cette brutalité répond, ainsi que nous l'évoquions brièvement précédemment, à une vitesse de changements trop rapide et/ou une emprise au sol trop importante, pour être niée ou assimilée par l'individu. De fait, sont susceptibles d'être constituées en tant qu'événement des dynamiques paysagères très différentes. Nous avons ainsi mis en évidence trois types d'événement : la tempête de 1999 dans les deux communes médocaines, la réalisation de l'autoroute A89 dans les quatre communes de la basse vallée de l'Isle et la dynamique d'urbanisation accélérée caractéristique de ces deux terrains d'étude.

Chacun de ces événements trouve précisément sa justification et son intérêt pour notre analyse en ce qu'il se singularise par rapport aux autres, tant en termes d'échelles de temporalité que d'échelles spatiales. L'événement peut en effet se produire sur un court, moyen ou long terme. Les modifications qu'il induit s'effectuent en fait de manière plus ou moins rapide, allant de quelques heures pour la tempête à plusieurs années pour le projet autoroutier, voire quelques décennies pour le processus d'urbanisation. Mais l'événement se caractérise également par différents degrés d'emprise au sol. Les modifications qu'il suscite peuvent toucher les lieux en question de manière ponctuelle (l'autoroute) ou plus diffuse (la tempête), de manière concentrée/massive (l'autoroute) ou plus disparate (l'urbanisation). Rappelons que ces échelles de temps et d'espace font l'objet d'un développement plus théorique dans la première partie de ce travail de recherche.

En outre, chacun de ces événements répond à une caractérisation différente selon qu'il est vécu, nous l'évoquions également en première partie, comme une catastrophe, comme une crise ou comme un événement dit « normalisé ». Ainsi, la « tempête du siècle » relève d'un événement de type catastrophe, le projet autoroutier d'un événement de type crise socio-politico-paysagère, le processus de « mise en urbanisation » des campagnes – éventuellement associé à un mouvement de déprise agricole – d'un événement « normalisé » caractéristique de l'accélération d'une situation socio-spatiale déjà amorcée.

Nous avons choisi, pour des raisons de clarté de l'exposé, de présenter ces trois événements de manière successive et distincte. L'analyse de chacun d'eux sera conduite selon les deux angles d'approche sus-mentionnés, à savoir : inscription de chacun dans ses échelles spatio-temporelles respectives et ce en quoi il se constitue en tant qu'événement catastrophe, événement crise ou événement « normalisé ».

3.1. De l'« événement catastrophe » au « paysage catastrophe »³ : un paysage forestier dans la tempête

« Le vent redouble ses efforts
Et fait si bien qu'il déracine
Celui de qui la tête au ciel était voisine
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts »

Jean de La Fontaine,
« le Chêne et le Roseau », *Les Fables*.

« La forêt est invisible : elle ne redevient réalité que lorsqu'elle brûle ou lorsqu'elle est abattue par une tempête... La longue durée de sa maturation lui confère une sorte de permanence, une forme d'immanence » (Martres J.L., Pinaudeau C., 2001, p.32). Ces propos tenus par le président et le secrétaire général du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, lors du colloque international « *Patrimoine et Paysages culturels* » qui s'est déroulé à Saint-Emilion du 30 mai au 1^{er} juin 2001, sont éloquentes.

La forêt est en effet gage de stabilité dans une société marquée par de nombreux et rapides changements, ainsi que nous l'évoquions précédemment. Elle véhicule d'autant plus cette image d'immutabilité qu'elle propose des paysages plus ou moins fixes à l'échelle de l'individu : « *tous ces grands pins, des pins qu'on a l'impression de toujours avoir vus...* » (enquête n°3, Sainte-Hélène). De fait, tout bouleversement brutal y est perçu comme une remise en cause de l'ordre établi, la perte d'une situation jugée stable et pérenne. D'ailleurs, il semble que la forêt de pins, largement majoritaire dans les deux communes étudiées, fasse partie, pour les trois quarts des habitants, du paysage médocain comme si elle avait toujours été. Les habitants interrogés oublient ainsi assez vite le caractère récent de sa constitution, ce que nous traduisons comme une reconnaissance sociale de cette forme paysagère.

Nous retrouvons l'idée selon laquelle réalités matérielles et représentations du paysage forestier se déclinent sur le long terme. Un paysage forestier évolue dans un temps long ou, plus précisément, les changements relevant d'une dynamique évolutive « normale » s'y produisent sur le long terme. Imaginons simplement le temps nécessaire pour qu'un arbre parvienne à maturité. Ainsi, lorsque intervient un phénomène, comme une tempête ou un incendie, tout change de manière fondamentale, du jour au lendemain. La dynamique paysagère représentée et la dynamique paysagère réelle ne coïncident alors plus. La tempête constitue le paroxysme du désordre paysager comme remise en cause de l'ordre établi représenté. Pour Pierre-François Mourier, « la tempête, c'est donc l'apparition inopinée d'un désordre à la place de l'ordre auquel nous sommes habitués » (Mourier P.F., 2000, p.25).

La tempête introduit une échelle de temporalité des changements incompatible avec celle de l'évolution d'un paysage forestier. C'est en partie ce qui permet de la considérer comme un événement catastrophe. La tempête introduit en effet la rupture d'un continuum. En outre, ses conséquences, tant sur le plan matériel que sur le plan des représentations, sont et demeurent beaucoup plus marquées pour un paysage forestier que pour tout autre paysage. Aussi, peut-on parler de « paysage catastrophe » ?

³ Nous faisons référence ici au titre d'un article, « Le paysage «catastrophe» : symboles et réalités », écrit par Jacques Cloarec, après la tempête de 1987 qui a sévi notamment en Bretagne (1989).

C'est en fonction de ces différents axes de réflexion que cette analyse sera menée : la justification de l'événement tempête en tant qu'événement catastrophe à partir des discours habitants, les échelles de temporalité qui le caractérisent, la référence au « paysage catastrophe » pour signifier le paysage d'après tempête.

3.1.1. La tempête comme catastrophe et autres qualificatifs hyperboliques : de l'usage qu'en fait l'habitant

Le terme « catastrophe », malheur effroyable et brusque (*le Petit Robert*), est de loin le plus employé par les Médocains interrogés pour qualifier la tempête qui a sévi dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999. Ainsi, le quart des personnes rencontrées (soit 15 sur 60) mentionne au moins une fois ce substantif ou le qualificatif dérivé. Notons que toutes les occurrences de ce terme (19 au total), une exceptée, renvoient majoritairement (16 occurrences) à la seule tempête de 1999, minoritairement associée à l'incendie de 1990 (2 occurrences). Une Avensannaise évoque « *le côté catastrophe naturelle* » de la tempête (enquête n°26, Avensan). « *La tempête, ça a été une catastrophe* » explique cette autre Avensannaise (enquête n°29, Avensan). Deux Saint-Hélénois caractérisent la tempête de 1999 et l'incendie de 1990 comme « *deux catastrophes successives* » ou « *deux phénomènes catastrophiques* » (enquêtes n°13 et 8, Sainte-Hélène). Mais si le terme catastrophe se réfère, pour certains, au phénomène en lui-même, pour d'autres en revanche, il est employé pour définir le paysage forestier après la tempête. « *La tempête, c'est terrible. Le paysage après la tempête, c'est catastrophique* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). « *Tous ces arbres cassés, ces forêts dévastées, c'était catastrophique* » (enquête n°14, Sainte-Hélène). Pour un autre Saint-Hélénois, « *si on suit un raisonnement paysager, [la tempête] c'est catastrophique* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). Un Avensannais s'explique, quant à lui, sur ce qui est proprement catastrophique dans la tempête. « *Pour moi, c'est pas une catastrophe environnementale. C'est une occasion de remettre en question l'exploitation telle qu'elle s'est faite du pin et des forêts. Mais c'est vrai que ça fait un vrai choc. Du jour au lendemain, y'a plus rien. Sur le plan de la vision, c'est catastrophique !* » (enquête n°15, Avensan). « *En 99, c'était une catastrophe ! le paysage, c'est la forêt... Et là elle est défigurée...* », explique cet autre Avensannais (enquête n°28, Avensan). Retenons que le terme catastrophe est susceptible de référer tant à la tempête elle-même qu'au paysage qu'elle laisse une fois passée.

S'il est le plus employé, le terme catastrophe est parfois relayé par d'autres substantifs hyperboliques. L'idée de « désastre », événement funeste (*Le Petit Robert*), est évoquée par 8 Médocains. Derrière ce mot se cache une étymologie intéressante, significative du rapport inquiet et mythique de l'homme à la nature, relève Pierre-François Mourier : « Le dés-astre en effet se produit lorsqu'un astre cesse de nous être favorable : un revers, un malheur infligé par l'infortune » (Mourier P.F., 2000, p.5). Un Saint-Hélénois évoque ainsi « *un vrai désastre, le matin en se levant... à se demander ce qui s'est passé...* » (enquête n°9, Sainte-Hélène). « *Après la tempête, c'était un saccage. Un grand désastre !* », s'exclame cette autre Sainte-Hélénoise (enquête n°28, Sainte-Hélène). Pour cet Avensannais, « *la tempête a fait un vrai désastre !* » (enquête n°13, Avensan). L'emploi qui est alors fait du terme « désastre » change de registre. D'ailleurs, le qualificatif « désastreux » perd également de son sens étymologique évoqué précédemment. Il peut signifier ce qu'il advient et qui est malheureux, mauvais ou fâcheux. Pour cette Avensannaise, la forêt après la tempête, « *c'était désastreux ! La tempête a fait beaucoup de dégâts* » (enquête n°11, Avensan). « *Quand on regarde la forêt, c'est désastreux après la tempête !* » commente cet autre Avensannais (enquête n°25, Avensan). Pour un autre encore, « *la tempête, c'est désastreux !* » (enquête n°24, Avensan).

Les termes « apocalypse » et « cataclysme » ont également été prononcés par quelques – plus rares – habitants rencontrés. Ainsi, 4 personnes assimilent la tempête à l’apocalypse. « *Cette tempête de 99, c’était l’apocalypse !* » (enquête n°28, Avensan). Le mot est puissant, un peu trop vraisemblablement. Mais c’est bien à cette idée de fin du monde que réfère cette Sainte-Hélénoise dans son discours. « *Sur le moment, je n’avais pas conscience de l’importance de la tempête. Le lendemain, c’était une vision apocalyptique ! [...] Une vision d’horreur, de fin du monde, d’apocalypse !* » (enquête n°7, Sainte-Hélène). Cette fin du monde correspond sans doute davantage à la fin du monde de la forêt, tel qu’il était, que celle du monde dans sa globalité. Cet autre Saint-Hélénois en témoigne. « *On a l’impression d’une fin du monde... la fin du monde forestier, qui va évoluer autrement...* » (enquête n°5, Sainte-Hélène). Deux autres locuteurs usent, eux aussi, du qualificatif « apocalyptique » pour signifier le paysage forestier après le passage de la tempête. Pour le premier, le paysage d’après tempête est précisément « *apocalyptique* ». S’en suit une description du paysage qui souligne son caractère apocalyptique (enquête n°21, Avensan). Pour le second également, « *le lendemain, le paysage après la tempête était apocalyptique* » (enquête n°6, Sainte-Hélène).

Deux personnes envisagent enfin la tempête comme un « cataclysme », bouleversement de la surface du globe causé par un phénomène naturel destructeur (*Le Petit Robert*). « *La tempête, c’est un cataclysme !* », s’exclame ainsi un Saint-Hélénois (enquête n°3, Sainte-Hélène). Soulignons, au final, que l’emploi de tous ces termes, pour le moins hyperboliques, est quasi exclusivement réservé à la qualification de la tempête ou du paysage après son passage. Au total, près de la moitié des Médocains interrogés (14 Saint-Hélénois et 13 Avensannais sur 60) se réfère à l’un au moins de ces qualificatifs pour évoquer la tempête, que ce soit le phénomène lui-même ou le paysage qui en résulte.

La tempête est donc bien ressentie comme un événement catastrophique. Elle l’est d’autant plus que le sentiment de risque n’était pas réellement inscrit, à la différence de l’incendie dont les risques sont effectivement connus et reconnus. En outre, si la tempête, d’origine naturelle, ne peut être considérée comme une catastrophe écologique, elle constitue en revanche, en tant que rupture brutale d’un continuum paysager, une véritable catastrophe paysagère, que celle-ci relève de l’esthétique, de l’affectif, de l’identitaire, etc. Aussi, souhaitons-nous à présent mettre en évidence les temporalités à l’œuvre dans cet événement catastrophe, pour interroger ensuite la validité de la caractérisation d’un « paysage catastrophe ».

3.1.2. Un paysage forestier dans la tempête : une temporalité à échelle variable

De quelques heures de souffle à plusieurs années de remise en état, voire plusieurs décennies avant de pouvoir « *revoir le paysage comme il était* », l’événement tempête, au regard du paysage forestier, s’inscrit dans une temporalité à échelle variable.

3.1.2.1. La tempête : un événement bref et inopiné

La différence entre l’événement tempête et les deux autres événements qui vont être évoqués réside dans le caractère non programmé propre à la tempête. Il s’agit d’un événement inopiné. Néanmoins, il peut se produire de manière assez régulière. Patrick Prado a réalisé une liste qu’il dit incomplète des tempêtes, ouragans, et cyclones qui ont ravagé la France et l’Europe depuis près d’un quart de siècle (Prado P., 2002, p.211). Il en décompte 23 pour la seule période



■ IL Y A UN AN, LA TEMPÊTE

Sud-Ouest du 23 décembre 2000

NONTRONNAIS

Le deuil de la forêt

Dans les couloirs où l'ouragan s'était engouffré, les arbres sont toujours empilés en un incroyable désordre. Dans le Nontronnais, en Périgord vert, les gens pleurent leur paysage plus que leurs sous

Document n°10 : Extrait du journal *Sud-Ouest* du 23/12/2000

27 DÉCEMBRE 1999. Il y a cinq ans, elle modelait nos vies et nos paysages

Cicatrices de tempête

Sud-Ouest Dimanche du 26 décembre 2004

- PAGES 2 ET DE 6 A 8



Document n°11 : La Une du journal *Sud-Ouest Dimanche* du 26/12/2004

allant de 1967 à 1999⁴, dont quatre au moins ont touché le sud-ouest de la France.

Par l'effet de surprise qu'elle implique, la tempête constitue, quoi qu'il en soit, un événement qui ne laisse pas le temps à l'individu de se préparer au changement. En outre, envisagé sur le seul plan météorologique, c'est un phénomène bref, quelques heures tout au plus. Nous ne rappellerons pas ici les caractéristiques météorologiques de la tempête de 1999, tel n'est pas l'objet de ce travail de recherche. Ce que nous retiendrons en revanche, c'est la confrontation entre deux dynamiques opposées : le temps long qui caractérise l'évolution d'un paysage forestier et le temps extrêmement court durant lequel se produisent la tempête proprement dite et les changements que provoque son passage.

En fait, si la tempête dure quelques heures, si le paysage forestier change d'aspect en ce court laps de temps, « l'après » se prolonge sur plusieurs semaines, plusieurs années, voire plusieurs décennies. Ce faisant, il installe l'événement dans la durée.

3.1.2.2. *Quand l'événement s'installe dans le temps long*

La tempête, phénomène météorologique de quelques heures, constitue un événement qui peut s'inscrire dans le long terme. Ainsi, les tempêtes de 1999 furent évoquées de manière régulière dans les médias pendant plusieurs mois. A ce propos, Monique Sicard précise que « les échos télévisuels des trois premiers jours furent relatifs aux faits eux-mêmes (violence des vents, victimes), à leurs conséquences immédiates pour les usagers : difficultés de communication et de circulation. Les seconds concernèrent la destruction du bâti, celui des propriétés agricoles. Simultanément, l'absence d'électricité, de téléphone occupèrent la une du journal télévisé durant la première quinzaine du mois de janvier. Les forêts, drames de ceux « qui ont perdu le fruit du travail de plusieurs générations », firent ensuite durant plusieurs mois les titres de l'actualité tempête », voire plusieurs années ajouterions-nous (Sicard M., 2002, p. 227). En témoignent notamment ces deux articles de presse : l'un datant du 23 décembre 2000 (soit près d'un an plus tard ; cf. Document n°10) et l'autre du 26 décembre 2004 (soit près de cinq ans plus tard !; cf. Document n°11).

Ainsi, la mémoire de l'événement et ses conséquences matérielles et psychologiques perdurent plusieurs années. Les enquêtes que nous avons réalisées l'attestent. Bien que conduites des mois de juin à décembre 2002, soit deux ans et demi à trois ans après le passage de la tempête, cette dernière demeure très ancrée dans les esprits et dans la réalité matérielle d'ailleurs (ce qui n'aide pas à oublier !). En effet, les « cicatrices » – comme le titre l'un de ces articles (cf. Document n°11) –, durablement inscrites dans le paysage forestier, demeurent là comme un rappel et un témoignage permanents de ce qui s'est passé durant cette nuit du

⁴ Voici la liste établie par Patrick Prado. Il indique le nombre de victimes lorsqu'il a pu obtenir l'information : « 25 juin 1967, nord de la France, sept morts ; 4 août 1970, littoral atlantique, cinq morts, des centaines de bateaux coulés ; 4 août 1971, diverses régions de France, neuf morts ; 1974, tempête dans l'Ouest, plus de quarante morts ; 11, 12, 13 janvier 1978, nord de la France ; 15 – 16 décembre 1979 ; février 1980, nord-ouest Atlantique ; 20 juillet 1980, Manche ; janvier 1982, Méditerranée ; 5 – 8 novembre 1982, sud de la France, treize morts ; janvier 1983, Atlantique Nord ; juillet 1983, plusieurs jours, diverses régions de France, dix morts ; décembre 1983 ; 1984, le Havre ; 4 octobre 1984, sud-ouest de la France, six morts ; 7 juin 1987, sud-ouest de la France, huit morts ; 15 – 16 octobre 1987, la plus violente tempête ayant ravagé la Bretagne, la Normandie, le sud de l'Angleterre, des milliers d'hectares de forêt sont anéantis, pas de morts dans la nuit, plusieurs morts les jours suivants ; 22 janvier 1988, plusieurs morts ; 25 janvier 1990, plus de soixante morts en Europe ; 3 février 1990, vingt-quatre morts en France, la toiture de la cathédrale de Chartres est arrachée ; 30-31 octobre 1991 ; 1995 « l'année de tous les cyclones » (Météo-France) en Antille-Guyanne ; janvier-février 1997 ; 26 et 28 décembre 1999, « tempêtes jumelles », près de cent morts en France » (Prado P., 2002, p.211).

27 au 28 décembre 1999. Les habitants l'expriment en ces termes. « *Après la tempête, y'a des traces pour des années* » (enquête n°28, Sainte-Hélène). « *Et de voir aujourd'hui les bois toujours par terre, ça entretient le sentiment. Ça rappelle la tempête* » (enquête n°18, Avensan). « *C'est difficile de se dire que pendant de nombreuses années on verra plus la forêt comme avant...* » (enquête n°16, Avensan). Pour finir, une Sainte-Hélénoise souligne le caractère durable des conséquences d'un événement comme la tempête par opposition à l'incendie qui, selon elle, implique une temporalité plus courte. « *Le grand incendie et la tempête, ça a été deux grands événements... Mais de ces deux événements, la tempête est plus difficile à vivre car les arbres penchés ils restent là pendant des années...* » (enquête n°18, Sainte-Hélène). Les arbres se présentent ainsi comme des marqueurs durables d'un paysage de tempête, d'un « paysage catastrophe » pour reprendre l'expression de Jacques Cloarec (1989), inscrivant ainsi l'événement dans le temps long.

Un tel constat vient, d'une part, confirmer ce que nous supposions, en première partie, quant à la constitution de l'événement *a posteriori* et son inscription dans un « après » dont la temporalité demeure variable. Il conduit, d'autre part, à nous interroger sur la manière dont le paysage forestier se constitue précisément en « paysage catastrophe ».

3.1.3. Un paysage forestier dans la tempête : un « paysage catastrophe » ?

Le paysage catastrophe constitue la manière dont l'individu sent et ressent le paysage confronté à l'événement tempête. Mais à quel moment prend-il forme ? Est-il constitutif du « moment tempête » ou bien est-il consécutif ? Il s'agit donc ici de replacer le paysage, plus particulièrement ici le paysage forestier, dans l'échelle de temporalité de l'événement tempête.

3.1.3.1. Le déchaînement des « forces de la nature » : du « sublime » d'un paysage au cœur de la tempête...

Pour Jean Mottet, « le monde est l'enjeu d'une lutte continue entre les forces de vie et les puissances de destruction » (2002, p.14) que symbolise parfaitement la forêt (ou l'arbre) confrontée à la tempête.

Il arrive que l'évocation de la tempête soit associée, par les personnes interrogées, à l'idée de « *forces de la nature* ». Dans ce cas, la nature renvoie à une sorte d'entité qualifiée d'une dimension à la fois originelle, pure et donc authentique, de force et de puissance supérieure à l'homme, et opposée à ce qui est œuvre de construction humaine. Jean-Paul Curnier explique que l'individu y voit « une puissance menaçante qui ne nous est pas forcément favorable et peut alimenter un imaginaire inquiet de la vengeance des origines bafouées par le monde moderne » (Curnier J.P., 2000, p.79).

La nature est ainsi présentée, par 8 Médocains sur 60 interrogés, comme une force supérieure à l'homme. Dans chacun de ces cas, il s'agit précisément de donner un sens à la tempête. Soulignons toutefois qu'il n'est jamais fait référence à un éventuel ordre divin. En prenant exemple sur la tempête, une Avensannaise qualifie certaines manifestations de la nature, devant lesquelles l'humanité se révèle impuissante, de « *retour en force de la nature qui remet par ailleurs l'homme à sa place* » (enquête n°26, Avensan). Une autre explique que « *la tempête, c'est choquant. On peut rien y faire. C'est la nature, elle est plus forte que nous !* » (enquête n°23, Avensan). Un Saint-Hélénois considère lui aussi qu'« *on ne peut rien faire contre la nature* » (enquête n°29, Sainte-Hélène). Deux habitants de la basse vallée de l'Isle

évoquent également la tempête comme une manifestation de la puissance de la nature. « *La nature est toujours plus forte que l'homme, comme l'a montré la tempête cet hiver* » (enquête n°33, basse vallée de l'Isle, Abzac ; propos recueillis en septembre 2000). « *Les forces de la nature sont les plus fortes, comme par exemple avec la tempête* » (enquête n°42, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). La catastrophe naturelle réinstalle finalement la fragilité humaine. « *Après la tempête, on est plus humbles face aux éléments...* » (enquête n°15, Avensan). « *On a pris conscience qu'on est très petits* » (enquête n°23, Sainte-Hélène).

Derrière cette nature imprévisible et non policée, demeure en fait pour certains l'idée d'une colère ou d'une vengeance, celle de la Nature, une Nature bafouée qui reprend ses droits. Une Avensannaise évoque d'ailleurs précisément une « *nature qui reprend ses droits* » (enquête n°28, Avensan). Citons encore les propos de ce Saint-Hélénois pour qui « *la nature reprend toujours le dessus* », « *la nature se venge* » (enquête n°15, Sainte-Hélène). Pour Patrick Prado, « *il faut une colère pour tenter d'expliquer une violence, et lui donner du sens. Colère purgatrice vaut mieux que colère gratuite* » (Prado P., 2002, p.214). C'est ainsi que l'individu se réfère à un « *au-delà de la raison* », un « *irrationnel* », dans la mesure où la raison ne peut trouver raisons plus « *raisonnées* ».

De ce déchaînement des « *forces de la nature* », peuvent naître des sentiments aussi contradictoires que la terreur, l'horreur d'une part, mais aussi la fascination, l'admiration d'autre part. Pour Raffaele Milani, il existe un « *plaisir esthétique procuré par les catastrophes ou les grands phénomènes naturels* » (Milani R., 2005, p.182). Il s'agit d'une sorte d'émerveillement mêlé de terreur, fondement même de l'esthétique du « *sublime* ». Pour Louis Marin, la tempête constitue une des figures du sublime. Il la décrit comme « *météore aussi bien médusant qu'ostentatoire, stupéfiant que monstrueux* » (Marin L., 1983, p.202).

Le sublime est l'un des principaux codes d'appréciation esthétique dont nous avons hérité⁵. Il émerge de « *la stupéfaction par sidération et la monstration ostentatoire* » de la violence et de la mort. « *Le sublime, c'est l'effroi, voire l'horreur, suscités par l'irruption brutale d'un grand événement cosmique qui produit une vibration de l'être confronté à la force incommensurable de la nature, laquelle lui fait éprouver sa petitesse. Le tremblement de terre, la foudre, la tempête, l'orage, le naufrage, la contemplation de l'immensité créent un choc, une intrusion de la nature qui submerge l'âme sensible* » (Corbin A., 2001, p. 89). La tempête relève de l'ordre du sublime dès lors qu'elle procure du plaisir par le biais de frissons d'effroi. Le sublime d'un paysage de tempête a d'ailleurs été largement illustré dans le domaine pictural, que celle-ci se produise en mer ou à l'intérieur des terres. Citons comme illustrations côtières, celles de Claude Joseph Vernet (« *Tempête sur la côte méditerranéenne* », 1767 ; « *Tempête sur la côte* », 1754 ; « *La tempête* », 1777), Claude Monet (« *Tempête sur la côte de Belle-île* », 1886), Eugène Louis Gabriel Isabey (« *Tempête devant Saint-Malo* », 1860), Jean Désiré Gustave Courbet (« *Mer orageuse* », 1870), Joseph Mallord William Turner (« *Tempête de neige* » nom paradoxalement donné à une tempête marine), etc. Par ailleurs, s'agissant des représentations terrestres, la figure de l'arbre occupe une place essentielle, qu'il soit représenté fléchi par le vent, voire partiellement

⁵ Nous avons déjà évoqué dans les chapitres précédents les codes du « *Beau* » et du « *Pittoresque* ».

déraciné. Citons, à titre d'exemples, des œuvres de peintres tels que Jean-François Millet (« Coup de vent », 1873, Document n°12), Jean-Baptiste Camille Corot (« Le coup de vent », 1865, cf. Document n°13), Nicolas Poussin (« Paysage orageux avec Pyrame et Tishbé », 1651, Document n°14), Maurice de Vlaminck (« Tempête de neige », 1934), Frederick Horsman Varley (« Tempête, baie georgienne », 1921).



Document n°12 : Millet « Coup de vent »



Document n°13 : Corot « Le coup de vent »



Document n°14 : Poussin « Paysage orageux avec Pyrame et Tishbé »

De même, la puissance et la violence de la tempête peuvent sidérer « irrésistiblement », oserions-nous dire, l'observateur contemporain dominé par les éléments. Les propos d'une Avensannaise le confirment. « Quant à la tempête, ce côté catastrophe naturelle de fin de siècle, c'est assez excitant. Il y a une certaine beauté dans les catastrophes naturelles. C'est beau et effrayant. On a l'impression de vivre quelque chose de spectaculaire. Ça a un côté grand spectacle » (enquête n°26, Avensan). La fascination qui a pu être éprouvée, pendant que la tempête faisait rage, devant la violence de sa manifestation et la force des puissances destructrices qui se déchaînaient, est toujours ambivalente. En témoigne le commentaire de ce Saint-Hélénais qui évoque le caractère paradoxal d'une tempête, à la fois effrayant, mais forçant l'admiration. « J'étais dehors pendant la tempête... J'ai été appelé. [Il est pompier volontaire⁶] Ça a un côté à la fois effrayant... mais ça suscite aussi l'admiration... le vent avait une force incroyable... le paysage prend une allure particulière... » (enquête n°3, Sainte-Hélène). Mais ces deux cas exceptés, le caractère sublime d'un paysage de tempête qui fait rage se rencontre finalement guère dans les discours. Il est vrai que deux ans et demi à trois ans après (période à laquelle ont été effectuées les enquêtes), c'est l'image du chaos, une fois le calme revenu, qui subsiste, gravée dans les mémoires. « Avant la tempête, c'était la forêt... Maintenant c'est un spectacle de désolation... » (enquête n°8, Avensan).

⁶ Notons que ce double sentiment paradoxal est souvent à l'origine de l'engagement d'une personne en tant que pompier volontaire.

3.1.3.2. ... au « chaos » du lendemain : le « paysage catastrophe » ou l'évaluation de l'ampleur des dégâts

« Sur le moment, je n'avais pas conscience de l'importance de la tempête. Le lendemain, c'était une vision apocalyptique ! [...] C'est dramatique la forêt après la tempête... une vision d'horreur... » (enquête n°7, Sainte-Hélène). Le paysage catastrophe, c'est celui qui naît de la tempête, celui qu'elle laisse après son passage. « Entre avant et après la tempête c'est plus du tout la même chose. [...] Le paysage forestier a complètement changé » (enquête n°21, Avensan). En effet, une fois le calme revenu, vient le moment où l'on prend connaissance, voire conscience, de l'ampleur des dégradations que la tempête a causées.

Il ne s'agit pas ici de répertorier les dégâts matériels au lendemain de la tempête, mais d'évoquer davantage la manière dont ils sont décrits et représentés par les habitants. Force est de constater que les Médocains interrogés, dans leur plus grande majorité, font surtout référence aux sinistres au niveau des arbres en particulier et/ou de la forêt et des bois d'une manière plus générale. « Après la tempête, on mesure l'importance des sinistres⁷ sur la forêt », explique cette Avensannaise (enquête n°5, Sainte-Hélène). Rappelons que ce sont 70% de la forêt de grands pins qui ont été détruits à Avensan comme à Sainte-Hélène. Seule une personne évoque également, tout en les reléguant au second plan, des dégâts matériels sur des objets autres que boisés. « J'ai été choquée par ces grandes trouées dans la forêt que la tempête avait laissées. Ce qui était également choquant, c'étaient tous ces fils électriques par terre. Il faudrait vraiment des lignes souterraines » (enquête n°26, Avensan). En outre, si 3 Avensannais et 3 Saint-Hélénois rappellent l'absence d'électricité pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, tous considèrent cela comme un fait moins important que les dégradations subies par le massif forestier. En témoignent les propos de ces deux Avensannaises. « Oh, c'est la forêt qui a le plus souffert. Beaucoup d'arbres sont tombés. L'absence d'eau et d'électricité pour les hommes, plusieurs jours, voire plusieurs semaines après la tempête, c'est vraiment pas grave à côté de ce qu'ont subi les arbres. Il faudra au moins deux générations pour revoir la forêt » (enquête n°1, Avensan). « La tempête, elle fait tomber les arbres. [...] C'est traumatisant. Ça reste dans les souvenirs. Quatorze jours sans électricité, c'est traumatisant. Mais le spectacle est encore plus traumatisant. Quand il a fallu aller nettoyer les chemins D.F.C.I., pour le cas où il y aurait des feux, pour le passage des pompiers, c'était terrible. Ça faisait mal au cœur de voir l'état de la forêt... » (enquête n°23, Avensan).

Les espaces boisés – la forêt en général ou la forêt de pins en particulier – apparaissent, pour les personnes interrogées, comme les principaux marqueurs de ce paysage de tempête. « C'est vraiment la forêt qui a le plus souffert » (enquête n°9, Avensan). « La tempête a fait tomber une grande partie de la forêt de pins » (enquête n°2, Avensan). « Les conséquences de la tempête, c'est très sensible au niveau de la propriété forestière, de la pinède surtout » (enquête n°9, Avensan).

En ce qui concerne la description des dégâts à l'échelle de l'ensemble du massif forestier des deux communes d'Avensan et Sainte-Hélène, éventuellement étendu à d'autres communes du Médoc, il a été question de véritables « trouées » – terme de loin le plus employé par les personnes interrogées – laissées par la tempête. L'évocation de ces langues ou couloirs mis à bas, éventuellement juxtaposés à des parcelles demeurées quasi intactes, est exprimée, de manière

⁷ L'idée de sinistre renvoie incontestablement à la terminologie des assurances.

différente, selon les locuteurs. « *Y'a des pièces entières d'arbres qui sont tombées* » (enquête n°18, Sainte-Hélène). « *Ça faisait de sacrés trous* » (enquête n°26, Sainte-Hélène). « *Y'a eu des grandes trouées dans les forêts de pins sur la grande route du Médoc notamment* » (enquête n°26, Avensan). « *Le lendemain de la tempête, y avait des grosses trouées. Le paysage avait complètement changé. Ça faisait comme si y avait des coupes rases* » (enquête n°30, Avensan).

Mais si l'ampleur des destructions est donnée en termes d'étendues ou surfaces boisées « *à terre* », les formes des dégradations causées sont en général décrites à l'échelle de la parcelle et, plus encore, au niveau de l'arbre. Il a été question de parcelles marquées par un enchevêtrement inextricable, « *de chablis enchevêtrés* » (enquête n°10, Avensan). « *Après la tempête, c'est un véritable enchevêtrement d'arbres, avec des têtes coupées, des troncs sans tête...* » (enquête n°15, Avensan). Les habitants rencontrés se prêtent en effet davantage à des évocations qui mettent en scène les arbres et toutes les formes de « *torture* » qui ont pu leur être affligées : « *des arbres couchés* » (enquêtes n°18, 20 Avensan ; enquête n°9, Sainte-Hélène), « *des arbres par terre* » (enquêtes n°6, 7, Sainte-Hélène), « *des arbres tombés* » (enquête n°29, Avensan ; enquête n°16, Sainte-Hélène), « *des arbres arrachés qui laissent des monticules de terre et de racines* » (enquête n°25, Sainte-Hélène), « *des arbres coupés à quatre ou cinq mètres de hauteur* » (enquête n°13, Avensan), « *des arbres tronqués, tournés vers le ciel* » (enquête n°9, Avensan), « *des arbres étêtés* » (enquête n°15, Avensan ; enquête n°17, Sainte-Hélène), des « *arbres cassés coupés par le milieu* » (enquête n°26, Avensan), « *des arbres cassés comme des pics qui vont vers le ciel* » (enquête n°12, Avensan), « *des troncs complètement fracassés* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). Les descriptions sont ainsi parfois très imagées. « *Restent plus que des chandelles de trois mètres de hauteur* » (enquête n°19, Avensan) ou encore « *il reste que des piquets qui se dressent droit vers le ciel* » (enquête n°12, Avensan).

« *Avec les arbres par terre, le paysage n'a plus rien à voir... Et puis c'est là où y'a le plus de forêt que ça se voit le plus...* », souligne finalement une Avensannaise (enquête n°7, Avensan). C'est sans doute une des principales raisons pour lesquelles la tempête a davantage marqué les esprits en Médoc, par rapport à la basse vallée de l'Isle. En effet, rappelons que seuls 6 habitants de la basse vallée de l'Isle sur les 50 interrogés évoquent la tempête comme principale source de changements, contre 44 Médocains sur les 60 interrogés. Nous avons souligné à quel point ce sont les forêts qui, à la fois dans la réalité objective et dans les représentations habitantes, ont été les plus marquées, celles qui continuent d'ailleurs de porter, aujourd'hui encore, les stigmates. Or, si les deux communes médocaines sont, à 73% en moyenne, occupées par la forêt, dans la basse vallée de l'Isle en revanche, les boisements occupent non seulement une superficie totale beaucoup plus réduite (cf. Figure n°4 : présentation des entités paysagères de la basse vallée de l'Isle en partie 1, chapitre 2), mais chaque massif boisé y est aussi de taille beaucoup plus modeste que les immenses massifs médocains. Aussi, les boisements libournais ont-ils été, d'une manière générale, moins touchés, les destructions moins importantes, et finalement, semble-t-il, moins choquantes au regard de l'habitant. Ce caractère moins choquant des conséquences de la tempête dans la basse vallée de l'Isle semble d'autant plus vrai que les enquêtes y ont été menées trois à neuf mois seulement après la tempête (en mars et septembre 2000), alors qu'elles ont été réalisées plus deux ans et demi à trois ans après (de juin à décembre 2002), dans les deux communes médocaines.

De l'ampleur des dégâts en Médoc découle finalement un véritable sentiment de destruction de la forêt, éprouvé par la plus grande majorité des Médocains interrogés. Le « *paysage catastrophe* » de la tempête, c'est précisément celui des bouleversements et des destructions spectaculaires laissées après son passage. Les descriptions du « *chaos du lendemain* » proposées

par les habitants renvoient moins à une description de la réalité des destructions matérielles qu'à un jeu de métaphores propres à caractériser l'ampleur de l'événement et de ses effets. Plusieurs champs lexicaux peuvent être relevés.

Autour de l'idée de destruction, plusieurs images ont été employées par les habitants. Il est bien évidemment question de « destruction » proprement dite. « *La tempête, elle a détruit toute la forêt...* » (enquête n°15, Avensan). « *La tempête nous a détruit notre paysage* » (enquête n°1, Avensan). « *Tout a été détruit en quelques heures* » (enquête n°28, Avensan). Des citations quasiment identiques pourraient être ainsi multipliées. Mais le champ lexical pour signifier l'ampleur des destructions est en fait particulièrement large et varié. Il est ainsi question de massacre, coup de balai, ravage, saccage, carnage, perte, anéantissement, dévastation, désolation, etc. En témoignent ces quelques extraits d'enquêtes. « *La forêt de pins, il y a deux ans, elle a été balayée...* » (enquête n°15, Avensan). « *La forêt après ça [sous-entendue la tempête], c'était un vrai massacre [...] Ça a été un massacre général sur Avensan : c'est 90% de la forêt qui a été touchée* » (enquête n°19, Avensan). « *La tempête a massacré nos forêts* » (enquête n°1, Avensan). « *La tempête, elle a tout cassé* » (enquête n°7, Avensan). « *Avec la tempête, c'est tout cassé, tout est saccagé* » (enquête n°30, Sainte-Hélène). « *Après la tempête, tout est ravagé* » (enquête n°30, Sainte-Hélène). « *Les jeunes plantations ont été complètement anéanties ; c'est une perte totale* » (enquête n°5, Sainte-Hélène). « *Après la tempête, tout était complètement haché menu* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). La tempête, « *elle est dévastatrice* » (enquête n°3, Sainte-Hélène). « *Le paysage a été complètement dévasté* » (enquête n°1, Avensan). « *La forêt est dévastée... en insistant sur le mot « vaste » car c'est une énorme surface qui a été touchée...* » (enquête n°23, Avensan). « *La forêt de pins a vraiment été dévastée par la tempête [...] La tempête a été extrêmement dévastatrice* » (enquête n°8, Sainte-Hélène). « *C'est le matin qu'on a vu ce spectacle de désolation* » (enquête n°24, Sainte-Hélène). « *Le matin, après la tempête, c'était la désolation* » (enquête n°21, Avensan). « *Le lendemain de la tempête, c'est un coup dur de voir toute cette désolation* » (enquête n°22, Avensan). « *Un seul qualificatif : c'est un paysage de désolation... un paysage désolé, abîmé...qui suit la tempête* » (enquête n°9, Avensan). Soulignons qu'il ne s'agit là que d'une sélection de quelques propos d'habitants, mais les exemples sont singulièrement plus nombreux. En effet, ce sont quasiment les trois quarts des Médocains interrogés qui en appellent à ce champ lexical.

Les discours témoignent également de l'inscription des marques de la violence dans le paysage. « *Tout est haché avec la violence des éléments... un vrai gâchis consécutif...* » (enquête n°9, Avensan). « *J'ai été ébahi par la violence de la tempête... La vision de ces quelques pins seulement qui restaient debout...* » (enquête n°8, Sainte-Hélène). Ces marques de la violence conduisent certains à faire appel à tout un champ lexical autour du thème de la guerre. Le « chaos paysager » au lendemain de la tempête est ainsi décrit, par les habitants, comme un paysage de guerre que la plupart n'ont d'ailleurs jamais directement vécue. Ils se réfèrent entre autres aux idées de « *champ de bataille* » et de « *bombardement* ». « *Après la tempête, tu croirais à un bombardement, un lendemain de guerre...* » (enquête n°14, Avensan). « *On aurait dit que la guerre était passée* » (enquête n°28, Avensan). « *C'est comme s'il y avait eu la guerre... Ça faisait des traces d'obus... Vue d'avion, ça fait des grandes traînées...* » (enquête n°17, Sainte-Hélène). « *Le lendemain de la tempête, on avait l'impression qu'une bombe était tombée sur la forêt* » (enquête n°30, Avensan). « *C'est comme s'il y avait eu la guerre, des bombes qui auraient été lâchées... Y'avait des arbres partout, des poteaux par terre...* » (enquête n°20, Sainte-Hélène). « *La tempête, ça donne l'impression de bombardements. [...] Ça ressemble à un champ de bataille, entre les monceaux que forment les arbres, les ornières comme des tranchées...* » (enquête n°1, Avensan). « *Après la tempête, on aurait dit qu'il y avait eu une*

guerre. *La guerre atomique je connais pas... Mais c'était comme la guerre de 14, où les arbres avaient été cisailés à trois ou quatre mètres de haut, comme pendant la tempête...* », explique encore cette habitante, pourtant née dans les années cinquante (enquête n°5, Sainte-Hélène). Mais les propos les plus imagés sont certainement ceux de cet Avensannais pour lequel « *la forêt, elle ressemble à Verdun !* » (enquête n°13, Avensan).

Certains font, par ailleurs, référence à l'image du désert pour signifier le changement paysager brutal entre une forêt jadis « peuplée » d'arbres, désormais remplacée par de grandes étendues « vides ». Il en est ainsi sans doute lorsque l'individu n'a pas l'habitude d'observer un paysage ouvert, de disposer d'une grande perspective, d'avoir la vue qui s'étend au loin. « *C'était le désert après la tempête* » (enquête n°5, Avensan). « *Quand je vais à Hourtin voir mon fils, c'est le pire. Là-bas, c'est un vrai désert. On se croirait vraiment dans le désert* » (enquête n°11, Avensan). « *A Avensan, y'a des trouées, mais là-bas [Saumos, une commune voisine] c'est carrément un désert...* » (enquête n°13, Avensan). « *C'est le désert... On est revenus comme avant que la forêt soit plantée...* » (enquête n°23, Avensan). Certains renvoient même à l'image du désert absolu en évoquant l'image d'un paysage lunaire. « *Un paysage lunaire, désertique...* » (enquête n°20, Avensan). « *Un paysage lunaire presque...* » (enquête n°25, Avensan). « *On était sur la lune* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). Tout cela répond à une incroyable impression de « vide », remplaçant le « plein ». « *Ça fait un grand vide* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). « *Je reverrai toujours les arbres à la place du vide* » (enquête n°26, Sainte-Hélène). « *C'est plus que des étendues vides* » (enquête n°27, Avensan). Du vide au néant, le pas est franchi par un de nos locuteurs : « *Ça faisait un vide, on aurait dit le néant* » (enquête n°5, Avensan).

Malgré tout, si certains ne voient que le vide laissé par la tempête, d'autres observent au contraire l'encombrement. « *Après la tempête, la forêt est sale, encombrée, prête à brûler...* », nous dit cet Avensannais (enquête n°16, Avensan). En découle l'idée de désordre, par opposition à un ordre initial. La tempête est considérée comme une atteinte à l'ordre établi du paysage. D'ailleurs, « c'est moins le paysage qui est atteint que l'ordre qu'il exprime », explique Jacques Cloarec, « tout comme la Création est harmonisation du Chaos dans la Référence biblique » (Cloarec J., 1989, p.299). Faut-il lire dans la tempête une forme de retour au Chaos originel ? En dehors de toute référence religieuse, nous évoquions dans un point précédent, l'idée que le paysage se donne à voir comme un ordre établi et immuable. Or, la tempête, par le bouleversement de la réalité matérielle qu'elle induit, porte précisément atteinte à cet ordre paysager. Tout un champ lexical autour de l'idée de désordre peut ainsi être relevé dans les discours. « *Après la tempête, c'est un véritable désordre* » (enquête n°12, Avensan ; enquête n°22, Sainte-Hélène). « *C'est un fouillis monstrueux !* » (enquête n°1, Avensan). « *Depuis la tempête, elle [la forêt] est un peu broussailleuse... Y'a des arbres en travers un peu partout...* » (enquête n°3, Avensan). « *Après la tempête, c'est un véritable enchevêtrement d'arbres...* » (enquête n°15, Avensan). « *Y'a des arbres partout en vrac* » (enquête n°19, Avensan). « *Avec la tempête, on ne peut plus débroussailler. Y'a des pins de gauche et de droite* » (enquête n°22, Sainte-Hélène). « *Tout est pèle-mêle* » (enquête n°24, Sainte-Hélène). En résulte une nécessité de remise en ordre. « *Il faut remettre en ordre le paysage de manière logique* » (enquête n°12, Avensan).

Certaines de ces descriptions, parfois très imagées, aboutissent à un véritable processus de personnification de la forêt et des arbres. « Un arbre n'est pas en soi un monument pérenne, mais un être vivant et, partant, mortel » (Mourier P.F., 2000, p.62), tel un être humain. Un Avensannais évoque ainsi « *les pauvres bois depuis la tempête de 99* » (enquête n°14, Avensan). Un autre considère que « *tout est tué* » (enquête n°19, Avensan). « *Les cadavres n'ont pas disparu* », regrette encore ce Saint-Hélénois, en évoquant les pins morts depuis la tempête en train de pourrir

sur place (enquête n°8, Sainte-Hélène). « *C'était triste... comme si t'avais perdu quelqu'un... quand t'as grandi là... J'ai pas pleuré, mais pas loin... comme si j'avais perdu quelqu'un* », explique cette Avensannaise, d'un discours haché qui souligne son émoi et son désarroi devant telle situation, en érigeant à cette occasion l'arbre en être humain (enquête n°20, Avensan). Pour cet autre habitant, « *les arbres, c'est comme les êtres humains : ça vit, ça met du temps à pousser et ça souffre* » (enquête n°25, Sainte-Hélène). De ce processus de personnification, plus ou moins explicite et conscientisé, résulte l'attribution de sentiments humains à la forêt en général ou à l'arbre en particulier. Il est ainsi question de « souffrance » de la forêt. « *C'est vraiment la forêt qui a le plus souffert* », nous dit cette Avensannaise (enquête n°9, Avensan). Ses propos sont confirmés par ceux d'une autre pour laquelle ce sont précisément « *les forêts de pins qui ont le plus souffert* » (enquête n°12, Avensan). Une troisième considère, plus particulièrement, que « *ce sont les arbres qui ont le plus souffert* » (enquête n°26, Avensan). « *C'est comme les communaux de Sainte-Hélène. Ils ont beaucoup souffert de la tempête* », souligne enfin une Sainte-Hélénoise (enquête n°22, Sainte-Hélène). Afin d'achever cette évocation – qui, soulignons-le, au passage est uniquement œuvre de femmes – de la « souffrance » de la forêt et des arbres, ainsi personnifiés par le biais de l'attribution de sentiments humains, nous souhaitons exposer les propos d'une Sainte-Hélénoise, de loin, les plus saisissants. « *Depuis la tempête, y'a beaucoup de souffrance pour la forêt...* », explique-t-elle, avant de poursuivre : « *j'ai parfois l'impression d'entendre souffrir la forêt...* » (enquête n°17, Sainte-Hélène).

Par le biais de ce processus de personnification, les « souffrances » physiques de la forêt et des arbres sont assimilées à celles d'un être humain. Doit-on l'interpréter comme une sorte de « fusion » corporelle avec le paysage forestier ainsi massacré ? Les locuteurs leur attribuent en effet des traumatismes physiologiques spécifiques au corps humain. La forêt est blessée, meurtrie, défigurée. Elle a subi une saignée. Elle en conserve des stigmates, des cicatrices. Citons, pour illustration, quelques extraits d'enquêtes. « *La forêt est blessée. Elle a des grosses blessures* », explique une première Sainte-Hélénoise (enquête n°28, Sainte-Hélène). « *Elle est énormément blessée, cette forêt* », considère, lui aussi, un Saint-Hélénois (enquête n°19, Sainte-Hélène). « *La forêt, elle est blessée... Oui, la forêt est blessée : c'est le mot !* », insiste encore cette Avensannaise (enquête n°12, Avensan). Une autre ajoute que « *la forêt est blessée et elle semble abandonnée* » (enquête n°26, Avensan). « *Aujourd'hui, la forêt est blessée, malade, après cette terrible tempête qui l'a défigurée. [...] Elle est meurtrie...* » commente ce Saint-Hélénois, force qualificatifs à l'appui (enquête n°25, Sainte-Hélène). « *La forêt est amputée...* », déplore, quant elle, cette Sainte-Hélénoise (enquête n°2, Sainte-Hélène). Pour cet Avensannais, c'est « *le paysage tout entier qui est défiguré par rapport à avant 99* » (enquête n°28, Avensan). Les discours témoignent ainsi d'une véritable défiguration des paysages ordinaires et banals, mais caractérisés par des attaches personnelles. « *Notre paysage est défiguré par la tempête* » regrette, elle aussi, une Sainte-Hélénoise (enquête n°23, Sainte-Hélène). Certains évoquent alors « *les cicatrices de la forêt après la tempête* » (enquête n°5, Sainte-Hélène), « *les cicatrices de la tempête qui sont toujours là* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). « *Après la tempête, les cicatrices restent très longtemps* » explique en fait une Sainte-Hélénoise (enquête n°22, Sainte-Hélène). Un Saint-Hélénois évoque, quant à lui, « *la nature qui a été martyrisée...* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). Pour un autre enfin, « *la forêt est malade* » (enquête n°15, Sainte-Hélène). En outre, à l'arbre sont attribués les mêmes membres qu'un corps humain. Les locuteurs prêtent ainsi une tête aux arbres, tête qu'ils sont susceptibles de perdre. « *Les arbres sont étêtés* » (enquête n°1, Avensan) et « *les troncs sans tête* » (enquête n°15, Avensan). « *Maintenant, il manque la tête aux arbres* » (enquête n°5, Avensan). « *Les arbres sont injustement décapités* » souligne cette Avensannaise, considérant sans doute les arbres comme des martyrs par la faute

des hommes (enquête n°1, Avensan). Il en résulte une véritable dimension anthropomorphique des arbres.

Un dernier extrait d'enquête résume, à notre sens, à lui seul ce procès de personnification de la forêt après la tempête. « *La « pauvre », elle n'est pas à son apogée. Elle est plutôt en convalescence. La forêt est très meurtrie. Il reste énormément de plaies visibles, pas encore cicatrisées. Le chamboulement est encore visible. Elle est encore très mutilée* » (enquête n°10, Avensan). Pour Patrick Prado, le paysage forestier, après une tempête, est « réhumanisé, et l'arbre brisé par une catastrophe naturelle est, lui, réanthropisé. A terre, alors proche de l'homme, l'arbre parle, entend, voit, souffre et pleure : une passion » (Prado P., 2002, p.205). Abondant dans le sens de Patrick Prado, il convient de souligner que l'individu en fait tout autant, pour l'arbre, avec l'arbre, en l'arbre. En témoignent les discours de quelques habitants ayant tissé des liens particuliers avec un arbre victime de la tempête. « *On avait un cèdre magnifique qui est tombé. Je l'ai très mal vécu* » (enquête n°10, Avensan). « *J'avais un gros chêne... Ça a été une grosse cicatrice pendant longtemps... Je suis resté près d'un an avant de m'en débarrasser... J'y arrivais pas. Mais finalement, le jour où il est parti j'ai respiré...* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). « *Moi personnellement, j'ai été affecté par mon gros chêne. Il faisait cinq mètres vingt de diamètre et il a été cassé au sixième* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). « *Y'avait des pins plus que centenaires... Quand on est forestier, c'est difficile de couper un arbre, comme ce pin géant auquel j'étais attaché derrière chez moi... Il était pas pour l'exploitation...* » (enquête n°28, Avensan). Ce dernier exemple, que nous avons déjà évoqué⁸, constitue vraisemblablement la version paroxystique de ce procès de transfert entre le végétal et l'être humain. A travers la perte ou la mutilation de l'élément végétal, c'est bien l'être humain qui est directement touché.

L'arbre (abattu, déraciné, cassé, déchiqueté, étêté) se présente ainsi comme « le » motif symbolique de la force de destruction de la tempête. Ces propos de Jean Mottet le confirment. « A première vue, l'arbre abattu, cassé ou déraciné, que nous avons vu et revu au lendemain des ouragans, est un motif né de ces événements récents, de l'actualité. On le sait cependant, les images composées dans l'urgence font souvent appel au déjà-connu, au déjà vu, qui facilite une première prise sur l'événement. Et en matière d'arbre cassé, d'arbre déraciné, les références sont particulièrement abondantes. Dès le XVII^e siècle, dans le cadre de recherches sur le pittoresque, Michalon organise ses tableaux autour du motif de l'arbre brisé, véritable pivot visuel de la composition. Avant lui, les Italiens, Giorgione dans *La Tempête*, ou encore Lorenzo Lotto dans son *Allégorie de la vertu et du vice*, avaient déjà inscrit les marques de la violence dans la figure symbolique de l'arbre » (Mottet J., 2002, p.12). Nous renvoyons également le lecteur aux représentations picturales de ces arbres dans la tempête qui ont été proposées au début de ce point (cf. documents n°12 et n°13).

Si ce paysage de tempête, « paysage catastrophe » ou « paysage du chaos », demeure, pour Jacques Cloarec, un paysage éphémère (1989, p.305), cela ne semble pas vraiment le cas au regard des discours habitants. Nous aurons en effet remarqué, jusque-là, que certains extraits d'enquêtes (pourtant réalisées, rappelons-le, en 2002) témoignent d'un paysage qui exprime, encore aujourd'hui, les marques du chaos. Demeurent ainsi des « cicatrices », des « stigmates ». La forêt, « *elle est actuellement dévastée* », constate une première Avensannaise (enquête n°9, Avensan). Un Saint-Hélénois évoque, quant à lui, « *la désolation actuelle* »

⁸ Dans le point sur « la valeur identitaire du paysage ordinaire » (chapitre 3, seconde partie), nous avons effectivement évoqué le cas de cet habitant aussi anéanti que « son » pin géant qu'il a dû se résoudre à couper ayant en partie été abattu par la tempête.

(enquête n°5, Sainte-Hélène). « *Aujourd'hui encore, c'est un paysage de désolation* » atteste, elle aussi, une seconde Avensannaise (enquête n°12, Avensan). « *La forêt est en décrépitude complète* », commente encore une troisième (enquête n°11, Avensan). « *Aujourd'hui, la forêt est tellement cassée, qu'on peut pas apprécier le paysage* », déplore enfin un Saint-Hélénois (enquête n°30, Sainte-Hélène).

Les clichés réalisés dans le cadre des enquêtes photographiques témoignent également de l'inscription durable dans le paysage forestier des marques de la tempête, perpétuant ainsi cette image de « paysage catastrophe ». Notons tout d'abord que près des trois quarts des participants à l'enquête photographique (14 sur 20) ont réalisé au moins un cliché de la forêt après la tempête, dans le but précis d'illustrer ce nouvel état paysager. Au total, 32 photographies ont été réalisées. Elles représentent les différents états de la forêt après la tempête, allant de la forêt « *demeurée en l'état* » à la forêt « *nettoyée* », laissant place désormais à l'absence de forêt proprement dite. Parmi le corpus de clichés en notre possession, nous disposons de « la » photographie réalisée précisément le lendemain de la tempête, soit le 29 décembre 1999 (cf. *Photo n°150*). Extraite de l'album personnel d'une locutrice, elle illustre le « *chaos du lendemain* » (enquête n°23, Avensan).



Photo n°150 (enquête n°23, Avensan)

Ce cliché excepté, les épreuves photographiques ont été réalisées au cours d'une période allant de juin à décembre 2002. Parmi elles, nous pouvons distinguer celles – de loin les plus nombreuses (12 clichés) – qui représentent des parcelles boisées « *toujours pas nettoyées* ». Elles ont pour objectif de figurer, pour les habitants qui les ont réalisées, le « désordre » induit par la tempête, demeuré en l'état deux ans et demi à trois ans après. S'il convient d'y observer, à notre sens, la manière dont le paysage a progressivement évolué, les locuteurs expliqueront, quant à eux, que ça n'a « *malheureusement* » pas évolué. « *C'est toujours dans le même état* », constate ce Saint-Hélénois, illustrant ses propos au moyen d'une photographie (enquête n°5, Sainte-Hélène; cf. *Photo n°151*).



Photo n°151 (enquête n°5, Sainte-Hélène)

« Ces deux photos montrent les conséquences de la tempête sur la forêt. Elles donnent l'allure de la forêt après la tempête... Trois ans après la tempête, il y a des zones où ça n'a pas encore été traité », regrette également ce Saint-Hélénais (enquête n°8, Sainte-Hélène; cf. Photos n°152 et n°153).



Photo n°152 (enquête n°8, Sainte-Hélène)



Photo n°153 (enquête n°8, Sainte-Hélène)



Photo n°154 (enquête n°21, Avensan)

Certains clichés (2 seulement) illustrent, quant à eux, des parcelles en cours de nettoyage. Ils figurent finalement le processus de remise en ordre (cf. Photo n°154). D'autres représentent des parcelles nettoyées, laissant désormais place au « vide » (9 clichés). Une Sainte-Hélénoise évoque ainsi « les changements dans le paysage après la tempête. La forêt a laissé place à de vastes étendues vides, rases...[...] Ça, c'est quand ça a été nettoyé » (enquête n°9, Sainte-Hélène; cf. Photo n°155). Une autre parlera, quant à elle, de « coupes rases aux Tronquats, ça c'est pour l'état de la forêt après la tempête : c'est désolant... » (cf. Photo n°156).



Photo n°155 (enquête n°9, Sainte-Hélène)



Photo n°156 (enquête n°10, Sainte-Hélène)



Photo n°157 (enquête n°2, Sainte-Hélène)



Photo n°158 (enquête n°9, Sainte-Hélène)



Photo n°159 (enquête n°10, Sainte-Hélène)

Une photographie présente à la fois, au premier plan, une parcelle « vide », nettoyée et dessouchée, et, en arrière-plan, une parcelle non nettoyée où demeurent quelques arbres encore debout, ce que notre locutrice nommera une « forêt clairsemée » (enquête n°2, Sainte-Hélène; cf. Photo n°157). Par ailleurs, deux autres clichés, réalisés par une même personne, illustre des parcelles nettoyées, réensemencées : « des pins en herbe... l'espoir de revoir un jour la forêt... » explique le locuteur en question (enquête n°8, Sainte-Hélène).

Dans un registre plus imagé, des tas de bois ont également été photographiés, comme « ce qu'il reste de la forêt après la tempête ». Participant du paysage, « ces tas de bois au bord des routes » rappellent de mauvais souvenirs (cf. Photo n°158). « Les troncs entassés, ça ça me gêne... Ça me rappelle trop la tempête. Y'en a partout, ça fait pourtant trois ans maintenant. Les cicatrices sont toujours là dans le paysage » (enquête n°10, Sainte-Hélène; cf. Photo n°159). Enfin, nous disposons d'un cliché d'« un » arbre abattu par la tempête, coupé mais non dessouché. L'arbre représenté sur ce cliché, nous l'évoquions précédemment, constitue à la fois la figure métonymique de l'état de l'ensemble de la forêt et la figure métaphorique de l'homme lui aussi « anéanti » par la tempête. Au final, la majorité des photographies réalisées illustrent le désordre plutôt que l'ordre « rétabli ». En outre, lorsqu'il est photographié, l'ordre « rétabli »,

parce qu'il n'est pas l'ordre initialement établi, représente le paysage tel qu'il est quelques temps après la tempête, tout en renvoyant en permanence à l'immédiat « après-tempête ».

Il reste que la tempête a suscité un profond bouleversement qui demeure, tant dans la réalité matérielle que dans les esprits, ce qui la conduit d'ailleurs à être érigée en événement. « La destruction de la forêt par la tempête de 99, ça a bouleversé le paysage forestier... et c'est pour longtemps » (enquête n°27, Sainte-Hélène). « Y'a toujours des marques dans le paysage qui rappellent la tempête » (enquête n°23, Avensan). En résumé, deux types de traces demeurent et sont évoqués dans les discours habitants. Est tout d'abord mise en avant une sorte d'inertie retrouvée, après une rupture brutale du continuum, mais une inertie fondée sur un paysage que l'on ne voudrait surtout plus voir. Il s'agit du maintien du paysage tel que l'a laissé la tempête. « Aujourd'hui, la forêt est toujours dans le même état » (sous-entendu par rapport à l'immédiat « après-tempête ») regrette cette Avensannaise (enquête n°17, Avensan).

« *Quand on s'enfonce dans les bois, on voit que c'est encore très abîmé. [...] J'y suis retourné pour les photos. J'étais triste de voir que ça n'avait pas changé* » (enquête n°25, Avensan). « *Je suis persuadée que certains secteurs resteront tels qu'ils sont maintenant : des amas de troncs et de ronces...* », pense, quant à elle, cette Avensannaise (enquête n°30, Avensan). Ensuite, lorsqu'une évolution se produit, les nouveaux marqueurs du paysage continuent, malgré tout, de rappeler la tempête. « *Aujourd'hui, ce sont des paysages de souches seules, de trous, de tas de bois...* », constate cet Avensannais (enquête n°14, Avensan). « *Quand on prend la route, y'a des secteurs où y'a encore des traces. Sur la route de Saumos, y'a encore des piles et des piles de bois...* » déplore cette Sainte-Hélénoise (enquête n°28, Sainte-Hélène). Des traces de la tempête demeurent donc, certes différentes, mais des traces tout de même. Un Avensannais explique ainsi qu'« *avec le temps ça s'arrange, mais ça s'efface pas* » (enquête n°28, Avensan). Une Sainte-Hélénoise considère, quant à elle, qu'« *il va falloir quelques années avant que tout ça soit effacé* » (enquête n°9, Sainte-Hélène).

La tempête et ses effets sur le paysage forestier constituent donc un événement paysager, un événement catastrophe dont découle un « paysage catastrophe ». Or, c'est à partir de ce paysage « défiguré » éprouvé au quotidien, que l'être-habitant se voit dé-construire et doit (re-)construire sa relation paysagère avec ses lieux de vie ordinaires. Nous en caractériserons les modalités dans le chapitre suivant. Mais pour l'heure, considérons l'événement autoroute.

3.2. Une autoroute dans le paysage : de l'événement à la crise socio-politico-paysagère

Il s'agit ici de la réalisation de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle. En joignant Bordeaux à Clermont-Ferrand, cette liaison transversale doit assurer le désenclavement du Massif Central et relier la façade atlantique au centre et à l'est de la France, voire à l'Europe Centrale grâce notamment à sa connexion à l'axe Rhin-Rhône. La section autoroutière qui concerne notre étude correspond à la partie la plus occidentale de l'autoroute concédée, à savoir la section dite « Libourne Ouest - Coutras ». Cette portion, longue de vingt cinq kilomètres, se situe entièrement en terre girondine et, pour l'essentiel, dans la basse vallée de l'Isle. De la bifurcation de « Libourne Ouest », sur la commune d'Arveyres, au diffuseur dit de « Coutras », sur la commune d'Abzac, l'infrastructure de transport traverse successivement les communes d'Arveyres, Fronsac, Libourne, Saillans, Les Billaux, Saint-Denis-de-Pile et Abzac. Nous ne reviendrons pas sur les impacts dits « paysagers » inhérents à sa réalisation, lesquels sont présentés dans le second chapitre de la première partie (1. - « Les terrains d'étude : des lieux de vie ordinaires »). Ce qui nous intéressera en revanche ici, c'est ce en quoi la réalisation d'une autoroute constitue un événement paysager pour le simple habitant.

De l'annonce du projet A89 en 1987 à la mise en service de la section autoroutière ici concernée en 2001, quatorze années se sont écoulées. Plusieurs questions se posent. Comment et pourquoi parler d'événement ? A quel moment le situer ? Par ailleurs, l'autoroute est envisagée, non pas du point de vue de l'utilisateur, automobiliste averti auquel s'offre une grande diversité des paysages, mais du point de vue de l'habitant, celui dont le paysage quotidien va se trouver « transformé » par la construction d'une infrastructure circulatoire lourde. Partant, en quoi l'autoroute est-elle susceptible de constituer, pour ce dernier, un événement paysager ? Enfin, le projet A89 a été à l'origine d'un mouvement d'opposition de la part des habitants. Or, nous verrons que la question de la menace de l'intégrité paysagère a participé de l'argumentaire mis en œuvre par les opposants au tracé autoroutier dans la basse vallée de l'Isle. Aussi, l'événement

autoroute peut-il être interprété comme un crise socio-politico-paysagère ?

Afin de répondre à chacune de ces questions, le point sera construit en trois temps. Nous nous interrogerons, tout d'abord, quant à l'échelle de temporalité propre à l'événement autoroute, du simple projet à sa matérialisation. Nous justifierons ensuite l'interprétation de l'événement autoroute en tant que crise socio-politico-paysagère, notamment en considération des conflits d'intérêt paysager que le projet induit et au mouvement d'opposition qu'il suscite : réel intérêt paysager ou paysage alibi ? Nous considérerons enfin l'inscription définitive de l'autoroute en tant qu'événement paysager, lorsqu'elle se matérialise dans le paysage quotidien de l'être-habitant.

3.2.1. Temps long et caractère programmé : pourquoi parler d'un événement ?

Le projet d'autoroute A89 est annoncé en 1987 dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur routier national. L'Enquête d'Utilité Publique est conduite sur près de deux années, de 1994 à 1996. Le 10 janvier 1996, un décret signé par le Premier ministre déclare le projet d'autoroute A89 d'utilité publique. Ce n'est qu'en 1998 que débutent ensuite les travaux en ce qui concerne la section « Libourne Ouest – Coutras » qui nous intéresse ici. La mise en service s'effectue, quant à elle, au début de l'été 2001⁹. Près de quatorze années séparent donc le moment de l'annonce du projet autoroutier et celui de sa mise en service. A quel moment la réalisation de l'autoroute A89 émerge-t-elle en tant qu'événement ? Comment l'événement autoroute s'inscrit-il dans le temps ?

Nous pourrions être tentée de considérer que l'autoroute s'érige en tant qu'événement paysager à partir du moment où elle prend effectivement place dans la réalité matérielle et dans le paysage quotidien de l'habitant. Néanmoins, des travaux de recherche¹⁰ effectués dès 1997 dans la basse vallée de l'Isle, alors qu'elle n'était encore qu'à l'état de projet – certes avancé –, ont mis en évidence le fait que l'autoroute existait en tant qu'événement paysager avant même sa concrétisation matérielle.

En effet, c'est, vraisemblablement, dès l'annonce du projet et surtout son retentissement au sein de la population locale que se met en place son caractère événementiel. La mobilisation habitante contre le projet autoroutier en témoigne. En fait, si l'événement social émerge lorsque la décision de « faire passer » est prise et que s'ensuit un mouvement d'opposition local, c'est simultanément que prend forme l'événement proprement paysager, corollaire à l'imaginaire autoroutier suscité. Cet imaginaire annonce en effet la disparition proche d'un ordre paysager pourtant jugé immuable.

Mais si la dimension événementielle s'installe au moment de la diffusion de l'annonce de la réalisation de l'infrastructure au niveau des communes et du relais de cette information auprès des habitants – dans la mesure où, bien sûr, cette dernière trouve écho auprès d'eux (ce qui est le cas dans la basse vallée de l'Isle) –, elle se maintient ensuite tout au long de la phase administrative de la réalisation de l'opération autoroutière (Etude d'impact, Enquête d'Utilité Publique, etc.). Ainsi, jusqu'à la mise en travaux, le projet et l'imaginaire autoroutier qu'il

⁹ L'autoroute A89 était, par conséquent, encore au stade de simple projet au début de nos travaux de recherche (T.E.R. de Maîtrise en 1997), puis en chantier lors de la réalisation des enquêtes auprès des habitants de la basse vallée de l'Isle en 2000.

¹⁰ Il s'agit ici de l'étude menée dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise sur les problèmes d'insertion de l'autoroute A89 dans le paysage (1997).

suscite sont susceptibles, à eux seuls, de faire événement. En cela réside, à notre sens, toute la puissance de l'événement autoroute, qui s'appuie, pendant plusieurs années (une dizaine), sur un unique « imaginaire autoroutier », à la différence de la tempête dont les conséquences sur le paysage sont d'emblée matérialisées.

Enfin, le moment le plus fort de l'événement correspond incontestablement à la mise en chantier de l'infrastructure circulatoire. Avec son inscription effective dans le paysage, l'autoroute A89 s'édifie définitivement en événement. « Point de non retour » à l'ordre immuable du paysage, elle induit, pour les habitants, le début d'un nouvel ordre paysager contre lequel plus rien ne peut désormais être fait. La déstructuration de la relation paysagère propre aux lieux de vie ordinaires qui s'ensuit (objet de démonstration du chapitre suivant) le confirme. Reste à savoir pour combien de temps.

En résumé, l'autoroute en tant que « projet » se présente comme un événement susceptible de s'inscrire dans le moyen terme. La matérialisation de l'infrastructure et les conséquences en termes paysagers qu'elle génère prolonge ensuite l'événement, notamment pour les riverains, dans un temps plus long. La suite de notre propos va précisément œuvrer à montrer ce qui contribue à faire de l'autoroute un événement paysager tant dans la phase qui précède qu'au moment même de son inscription effective dans le paysage. Aussi proposons-nous d'envisager, dès à présent, ce en quoi l'imaginaire autoroutier et la disparition annoncée de leur paysage à laquelle les habitants l'assimilent conduisent à l'émergence de ce que nous interprétons comme une « crise » socio-politico-paysagère.

3.2.2. L'imaginaire autoroutier ou la disparition annoncée de l'ordre du paysage : vers une crise socio-politico-paysagère ?

Une crise se manifeste comme une phase grave dans l'évolution des choses (*Le Petit Robert*). Elle suppose une tension et conduit au conflit dans la mesure où elle est ce qui aurait pu être évité. Nous supposons, en première partie de ce travail de recherche, que la réalisation d'une autoroute pouvait précisément se constituer en crise. Nous ajouterons et tenterons de démontrer ici qu'il s'agit, plus particulièrement, d'une crise socio-politico-paysagère.

Le projet autoroutier suscite, en effet, à la fois tension et conflit, lesquels se traduisent notamment par un mouvement d'opposition au sein de la population locale. La volonté de maintien des formes actuelles du paysage – maintien coûte que coûte d'une pérennité paysagère à laquelle les individus croient autant qu'ils en ont besoin – peut en effet les conduire à s'opposer vigoureusement techniquement, juridiquement et surtout politiquement aux forces qui, à leurs yeux, remettent en cause leurs attendus paysagers, à savoir l'ordre du paysage.

3.2.2.1. Un paysage et une autoroute au cœur d'un conflit d'intérêts

La question des conflits d'intérêt, dans le cas d'une autoroute, relève de niveaux d'échelle différents d'appréhension du territoire. La réalisation d'une autoroute répondant à un intérêt de niveau général s'oppose ainsi à ce que les habitants recherchent dans leur ordinaire paysager de campagne au niveau local, voire individuel (air pur, espace de détente, éléments de pittoresque, lieux de « natures », etc.). Or, l'autoroute entre précisément en contradiction avec cet intérêt « paysager » local et/ou individuel. « Ces conflits existent depuis longtemps, mais ils semblent avoir trouvé une importance nouvelle du fait que des populations urbaines investissent le territoire par des pratiques rituelles de loisir [mais aussi de résidence, ajouterions-nous], cherchant à y trouver des lieux où vivre protégées des contraintes liées au changement social ou

au changement technique », explique Michel Conan (1994, p.44). Or, c'est justement cela que le projet autoroutier remet en cause.

A cela s'ajoute le fait que la route et, qui plus est, l'autoroute ne font désormais plus « paysage ». Dans un article des *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, Georges Farhat analyse ce qu'il nomme « les paradoxes du paysage infrastructural » (2000), à savoir les moyens mis en œuvre pour tenter de faire « disparaître » une infrastructure censée s'imposer par sa seule emprise, simplement parce qu'elle ne fait pas « paysage ». « Si l'infrastructure « faisait » autrefois le paysage en le traversant, si elle a pu avoir une valeur de fabrique dans le paysage, auquel elle apportait une contribution picturale tout en construisant le regard sur lui, on peut se demander si, dans la situation actuelle, les choses ne sont pas en train de s'inverser » (Farhat G., 2000, p.44). Les habitants se placent de plus en plus, en effet, dans une position de rejet de ces nouvelles infrastructures incompatibles, à leurs yeux, avec leur paysage de campagne.

Pour Anne Fortier-Kriegel, aujourd'hui, « la route a perdu la part de poésie et de liberté qui la qualifiait encore au XIX^e siècle. Habiter à proximité immédiate d'une grande route n'est plus un attrait, la route est devenue synonyme de nuisances de toutes sortes. Là, chacun constate que les voies rapides entraînent non seulement des pollutions aériennes et phoniques mais aussi des ségrégations spatiales fortes. La raison tient au fait que la route comme paysage a disparu. La route aménagée, construite comme un grand jardin territorial qui, dans les années trente, émerveille encore les pionniers de la modernité et crée la relation, le hasard, la rencontre, le voyage..., devient, aujourd'hui, un réseau technique de confort et de sécurité. » (Fortier-Kriegel A., 1999, p.89). En témoignent notamment les grands alignements d'arbres bordant les routes actuellement arrachés pour des raisons sécuritaires.

La route et, pis encore, l'autoroute ne font donc pas ou plus paysage pour l'habitant. Les personnes rencontrées dans la basse vallée de l'Isle le confirment en opposant précisément le paysage de l'habitant à celui de l'automobiliste. Un Billaudais explique ainsi que l'autoroute « *généra terriblement l'appréciation des paysages qui lui sont chers en dressant une barrière visuelle au cœur des palus et du marais* ». Mais il ajoute qu'elle offrira de « *superbes vues aux automobilistes qui verront eux, d'un côté, le Tertre de Fronsac et le vignoble sur les coteaux et, de l'autre, le paysage bocager des palus, dans un contraste saisissant* » (enquête n°1, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Un Dionysien insiste, quant à lui, sur le fait que le « *remblai impressionnant sur lequel l'autoroute va être posée* » et qui lui « *bouche complètement la vue* », « *permettra à l'automobiliste de dominer tout le paysage* » (enquête n°7, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *L'autoroute va créer un grand mur de terre bruyant à travers toute la palus* », explique cette Billaudaise en ajoutant que, pour l'automobiliste, « *ce sera l'occasion d'avoir de bonnes vues, puisque l'autoroute passe en remblai* » (enquête n°10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

Pour Bernard Lassus, « la recherche d'une émotion fugitive éprouvée lors de la vue d'un paysage à bord d'un véhicule ne doit pas supplanter ce qui ressort du champ visuel habituel du riverain. Il y a une énorme différence entre le passage rapide de l'automobiliste, ce moment d'un rythme, et ce que voit et entend de manière permanente celui qui habite près du trafic » (Lassus B., 1994b, p.136). Or, les habitants se considèrent précisément comme les laissés pour compte de ce projet autoroutier. « *Aujourd'hui, rien n'est fait dans le sens du riverain. [...] On pense plus à l'automobiliste qu'au riverain, au confort de l'utilisateur avant le système identitaire et l'esprit paysager du cadre local* », déplore le maire de Saint-Denis-de-Pile. « *Je regrette que le riverain soit le grand oublié* » souligne également cette Abzacaïse (enquête n°32, basse vallée de l'Isle, Abzac).

Aussi les concepteurs d'autoroutes et autres aménagements de type infrastructure circulaire lourde notamment, éprouvent-ils les plus grandes difficultés, même au nom de l'intérêt général, à faire accepter leurs projets par les populations locales. Pour Pierre Donadieu, « les difficultés du Ministère de l'Équipement à réaliser les nouvelles autoroutes et voies de TGV témoignent, aujourd'hui, d'une réelle résistance de certains groupes sociaux organisés à la logique de l'anticipation opératoire rationnelle du paysage, même quand elle est argumentée par l'intérêt général [...] » (Donadieu P., 1994a, p. 71).

En effet, si une tempête ne peut être évitée, la construction d'une autoroute répond à l'unique volonté de l'homme. C'est donc une éventualité de changement contre laquelle il est *a priori* possible de se battre. C'est ainsi que, dans la basse vallée de l'Isle, la population locale s'est précisément opposée au projet autoroutier.

3.2.2.2. *Emergence d'un mouvement d'opposition au projet A89*

Du projet autoroutier va découler un ensemble de réactions sociales et politiques en termes de refus, de compromis et d'actions. Mais quelles ont été les formes du mouvement d'opposition au projet A89 ? Quelles sont leurs conséquences politiques et sociales ? Ces réactions demeurent-elles de l'ordre individuel ou collectif ? Qui concernent-elles ? Voici les quelques questions qui conduisent et structurent la suite de notre propos.

Cherchons tout d'abord à savoir par qui la mobilisation a été suivie. A la question « avez-vous participé à la mobilisation contre le projet autoroutier ? », 22 habitants ont répondu positivement, soit presque la moitié des personnes interrogées. Aucune distinction de genre ou d'âge n'est clairement apparue. Proportionnellement, la population de souche s'est à peine plus mobilisée que la population néo-résidente. La légère différence est due à la présence de personnes arrivées après le temps de la mobilisation. Au regard des catégories socio-professionnelles, il semble également difficile d'établir des catégories distinctives. Notons, cependant, l'absence d'exploitants agricoles (par manque peut-être d'en avoir beaucoup rencontrés). Finalement le seul critère réellement distinctif est lié à la localisation du lieu de résidence et à sa distance par rapport au tracé autoroutier prévu. Force est de constater que les riverains immédiats de l'infrastructure, ceux dont le champ visuel résidentiel doit intégrer l'infrastructure, se sont nettement plus mobilisés que les autres (soit les deux tiers, 10 sur 15). *A contrario*, à peine la moitié des résidents proches mais pour lesquels l'infrastructure ne se situe pas dans le champ visuel résidentiel (en dehors de la bande des 300 mètres) dit avoir participé à la mobilisation (soit 9 sur 20). Notons en ce qui concerne ces derniers que 8 sont des Billaudais qui se sont notamment « *battus pour leur marais* »¹¹. Moins du tiers des personnes interrogées résidant dans un secteur plus éloigné du tracé autoroutier (un kilomètre minimum) dit avoir participé à la mobilisation (soit 3 sur 10). Enfin, pas une des cinq personnes interrogées dans des communes limitrophes non concernées par le projet autoroutier n'a participé à la mobilisation. Faut-il donc, pour se sentir concerné, avoir l'autoroute au plus près de chez soi ?

La participation à la mobilisation a pris différentes formes selon les personnes interrogées, de la plus passive à la plus active. De l'habitant qui se contente de se rendre aux réunions d'informations organisées par les municipalités ou de signer les pétitions, à celui qui adhère à un groupe de défense et manifeste dans la rue, la participation à la mobilisation contre le projet autoroutier peut en effet prendre plusieurs formes. Sur les 22 habitants qui disent s'être

¹¹ Ces propos sont extraits d'un entretien avec la mairesse des Billaux ayant eu lieu le 24 février 1997.

mobilisés, 6 ont choisi d'adhérer à une association de défense des riverains. L'un d'entre eux est précisément le président d'une de ces associations. Ainsi, deux Fronsadais ont adhéré à l'association *SOS en Libournais*, deux Abzacaïs au *Comité de Défense contre l'autoroute A89 d'Abzac* et deux Dionysiens à la *Sauvegarde de Saint-Denis-de-Pile*. Notons que parmi eux, cinq se présentent comme des riverains immédiats de l'infrastructure, laquelle se situe précisément dans leur champ visuel résidentiel. Deux autres habitants se disent participants actifs du fait de leur position en tant qu'élus au conseil municipal de leur commune. Par ailleurs, 15 personnes sur les 22 mobilisées se sont rendues aux manifestations de rue qui ont été organisées, dont 7 riverains immédiats de l'infrastructure, 5 Billaudais se battant pour leur marais et 3 autres habitants non directement riverains mais concernés en tant que conseillers municipaux. Au final, parmi les « mobilisés », les deux tiers le sont de manière plutôt active. Enfin, parmi ceux qui disent ne pas avoir pris part à la mobilisation, 9 reconnaissent qu'il est cependant utile de manifester son mécontentement dont 2 pensent que, si c'était à refaire, ils prendraient part à la mobilisation (ce qu'ils n'avaient pas fait en raison de leur arrivée récente dans leur actuelle commune de résidence).

Les personnes mobilisées demeurent donc en majorité des personnes directement concernées par le projet autoroutier dans leur vie quotidienne. Elles se placent alors dans une logique de mobilisation contestataire organisée. L'émergence des groupes d'opposition est précisément subordonnée à la défense de leurs conditions de vie et d'existence. L'engagement à titre personnel au sein de ces structures de regroupement est d'autant plus forte que l'évolution du cadre de vie se précipite. Les futurs riverains y trouvent en effet l'occasion d'exprimer leurs craintes quant à l'aménagement responsable de l'évolution à venir de leur cadre de vie dont participe bien évidemment la question de la qualité paysagère.

La création de ces groupes locaux de défense de riverains vient, semble-t-il, s'inscrire dans un phénomène social plus large nommé Nimby (« Not In My BackYard » ou « Pas de ça dans mon jardin »). Il s'agit d'oppositions de riverains à l'implantation d'infrastructures d'intérêt général, au nom des risques de nuisances pour eux-mêmes et des dégradations de leur cadre de vie local et/ou individuel que ces infrastructures sont susceptibles de générer. Pour Stéphanie Sauvée qui a analysé ce phénomène en Mayenne, à travers l'exemple de la mobilisation riveraine contre le projet de TGV-Ouest (2004), « le Nimby est une réaction très localisée, attachée à un lieu de dimensions très réduites et non à la base, au projet dans son ensemble. Les riverains ne s'opposent pas à l'infrastructure elle-même, mais à sa localisation au « fond de leur jardin » (2004, p.1). Certains propos d'habitants en témoignent explicitement. « *Tout le monde veut l'A89, mais pas chez soi !* » (enquête n°49, basse vallée de l'Isle, Abzac). « *Je suis pour l'A89, mais pas chez moi !* » (enquête n°41, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *J'aurais préféré que l'autoroute passe ailleurs et garder mon paysage de campagne !* » (enquête n°5, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile, près A89).

Il ne s'agit pas ici de développer la thèse du phénomène Nimby, mais d'établir un simple parallèle entre le mouvement d'opposition au projet A89 observé dans la basse vallée de l'Isle et les caractéristiques de ce phénomène social telles que mises en évidence par Stéphanie Sauvée (2004). Elle constate quatre phases de structuration du mouvement contestataire. Après une première phase de rumeurs, vient la diffusion de l'annonce officielle du projet d'aménagement de l'infrastructure de transport. Avec l'arrivée des études d'impact dans les mairies, la concrétisation de la menace autoroutière provoque un vent de panique et de crainte, notamment de la part des riverains situés dans les limites des bandes retenues. « Cette concrétisation engendre la « réaction de survie », de défense que constitue l'attitude Nimby sous sa forme la plus brute, à savoir : « pas de ça dans mon jardin » » (Sauvée S., 2004, p.4). « *Quand on a appris, on*

Sud-Ouest 09/04/1998

HISTOIRES D'EAU... TOROUTE

Des manifs dans la vallée

Le projet de l'A-89 avait suscité une certaine hostilité, notamment dans les communes riveraines. Le chantier avance, mais des recours sont toujours pendants

Aux cris de « nous ne sommes pas des péloïdotes ponctuels » (espèce de batraciens protégés, vivant dans les palues), ou encore de « Non aux casseurs de la planète, et aux gros profits autoroutiers », des manifestations ont marqué les premiers pas du projet « A 89 » en Libournais. Des nombreuses associations se sont créées. Et une coordination a même vu le jour, as-

sistée d'un avocat parisien spécialiste de ces dossiers. On croyait encore faire reculer le bitume.

De nombreux élus quant à eux, partagés entre la crainte de voir saccagés leurs communes (Arveyres, Les Billaux, Saint-Denis-de-Pile), et le désir de penser sereinement l'avenir, ont cru pouvoir exhumer le projet d'Etat du

doublage de la RN 89. À défaut de la solution par la vallée de la Dordogne, qui n'aurait pas été forcément plus raisonnable.

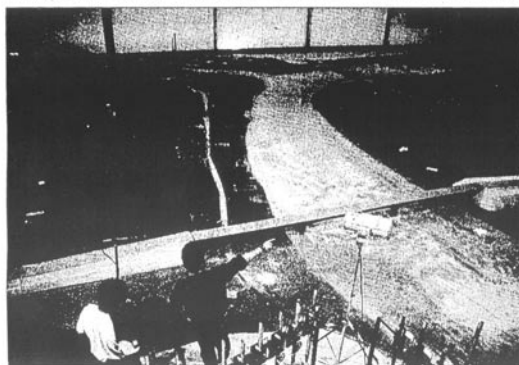
L'arrêt du Préfet, au mois de février dernier, autorisant les travaux sur le tronçon le plus sensible, en Libournais, a sans doute sonné le glas de leurs espoirs. La liaison Est-Ouest centre France sera autoroutière concédée. A péage,

donc. Et passera par la vallée de l'Isle.

On est toujours sans nouvelles des recours introduits ces derniers mois. D'abord par la coordination

des associations de défense de la vallée de l'Isle. Ensuite par la municipalité de Fronzac. Des recours qui n'ont visiblement pas troublé les autorités qui ont signé les divers-

ses autorisations permettant à la société concessionnaire, Autoroutes du sud de la France (ASF) de lancer les processus successifs de mise en chantier.



ASF n'a pas lésiné sur les moyens pour convaincre : le Laboratoire hydraulique de France à Grenoble a réalisé spécialement un « modèle rhéologique » du pont de l'Isle.



SUD OUEST 9-04-98

Document n°15 : Extrait du journal *Sud-Ouest* (édition locale de Libourne) du 09/04/1998

Autoroute A89

Le Résistant 20/02/1998

Demain, dans le paysage?

Alors que la coordination du Libournais poursuit son action contre le tracé établi, les Autoroutes du sud de la France publient les esquisses du paysage libournais de demain. Des images saisissantes...

Une délégation représentant la coordination du Libournais a été reçue lundi dernier, par M. Looze, responsable des infrastructures au cabinet de M. Gayssot, ministre de l'Équipement et du Logement. Ce rendez-vous avait été obtenu par l'intermédiaire du M. Noël Mamère, député de la Gironde. Il faisait suite à la réunion de septembre 97 au cabinet de Madame Voynet, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Les deux ministres ont pris en compte les arguments développés par la coordination du Libournais et en particulier: « les risques majeurs d'inondation, dont la responsabilité des dégâts engendra des procès sans fin, le traumatisme irréparable et définitif sur l'habitat et les paysages, le coût démesuré du tronçon Arveyres/Abzac (six fois plus cher que le doublage de la RN 89) et les contradictions de l'Administration qui d'une part en 1993 retire un projet de Plan d'exposition aux risques



Le viaduc des Barrails

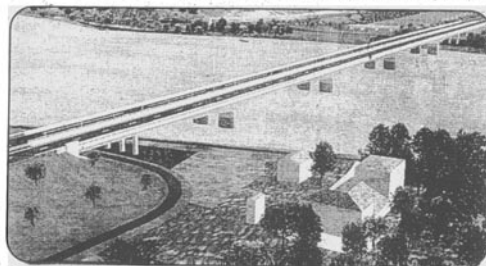
d'inondation, qui aurait été, s'il avait été appliqué, en contradiction totale avec le projet de l'A89 (en remblais); et d'autre part en 1998 remet en place un Plan de prévention aux risques, l'A89 ayant été autorisée ».

Les images du futur Tandis que la coordination du Libournais poursuit ses actions, les autoroutes du Sud

de la France poursuivent leur chantier. Le dernier numéro du journal de l'A89 Bordeaux-Clermont-Ferrand (Edition Gironde-Dordogne) consacre justement un dossier spécial sur la section Libourne Ouest Coutras et les plus de 3,5km de viaducs en Libournais. Images saisissantes à l'appui, l'on imagine ainsi le paysage local de demain dans lequel on ne

pourra manquer le « Viaduc des Barrails », long de 1460m, en arc de cercle et surtout le « Viaduc du Mascaret », long de 540m permettant le franchissement de la Dordogne au pied du Tertre de Fronzac.

« Un gabarit de 7,85m par rapport aux plus hautes eaux navigables a été prévu à l'intérieur de la passe navigable de 30m de large » explique la brochure, qui ajoute: « compte tenu de l'impact de l'ouvrage dans le site, une attention particulière a été portée à la coloration du viaduc sur l'alternance de teintes claires et sombres suivant les strates horizontales de l'ouvrage ». Une attention que ne manquera pas d'apprécier la Coordination.



Le viaduc du Mascaret

(1) La coordination regroupe: Six municipalités: Arveyres, Fronzac, Saillans, Le Billaux, Saint-Denis-de-Pile et Sablons; six associations: Syndicat de la qualité de la vie d'Arveyres, SOS Libournais, Sauvegarde de Saint-Denis-de-Pile, ADEVI, de Sablons, Comité de défense contre l'autoroute A89 d'Abzac, Alternative en Libournais.

Document n°16 : Extrait du journal *Le Résistant* du 20/02/1998

s'est aussitôt regroupés avec les résidants du village pendant les conseils municipaux et on a demandé des réunions d'informations » (enquête n°1, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

Se met alors en place la phase offensive de la mobilisation, notamment sous l'impulsion de riverains particulièrement actifs : passage de la plainte privée au forum public, recherche de divulgation du problème à l'ensemble de l'opinion publique par des actions concrètes comme les manifestations de rue, gestion stratégique de la vague populaire et spontanée de mobilisation. C'est à ce moment qu'émergent les associations de défense des riverains. Dans la basse vallée de l'Isle, deux cas de figure sont possibles. Des associations de riverains déjà existantes font du projet A89 leur nouveau cheval de bataille (*SOS en Libournais*¹² par exemple) ou bien des groupes de défense spécifiques au projet A89 se créent (*Comité de Défense contre l'autoroute A89 d'Abzac* et *ADEVI*¹³). Au total, six associations de riverains se sont dressées contre le projet autoroutier : *SOS en Libournais*, la *Sauvegarde de Saint-Denis-de-Pile*, l'*ADEVI* de Sablons, le *Comité de Défense contre l'autoroute A89 d'Abzac*, *Alternatives en Libournais*, *La qualité de la vie d'Arveyres*. Elles organisent des réunions d'informations, des forums de discussion, des manifestations de rue, etc.

La quatrième phase est celle de l'institutionnalisation du mouvement et l'élaboration d'une logique constructive du mouvement, « qui cherche à dépasser son image contestataire et égoïste pour construire un contre-projet et se faire reconnaître comme acteur à part entière et légitime de la décision » (Sauvée S., 2004, p.5). C'est au cours de cette phase d'institutionnalisation que les associations de riverains des différentes communes et, éventuellement, certaines municipalités se regroupent en « collectif ». La *Coordination du Libournais* rassemble ainsi les six associations de riverains sus-mentionnées et six municipalités (Abzac, Arveyres, Les Billaux, Fronsac, Sablons, Saint-Denis-de-Pile). « Ces regroupements confèrent alors au mouvement une existence légale ainsi qu'une légitimité civique, ils assurent stabilité et objectivité à l'action collective » (Sauvée S., 2004, p.8). Les actions mises en œuvre passent toujours par des manifestations (cf. Document n°15), des publications dans la presse, mais aussi des entretiens avec les hauts responsables¹⁴ (cf. Document n°16), le déplacement devant les tribunaux ou encore la réalisation de contre-projets.

Un entretien approfondi avec M. Grelaud, président de l'association *SOS en Libournais* et membre actif du collectif d'associations et municipalités nous a apporté de riches informations quant à la manière de procéder de ces associations de riverains. *La Coordination en Libournais* qui a notamment organisé des manifestations dans les rues de Libourne, a ainsi monté de toutes pièces un dossier sur les conséquences de la réalisation d'une autoroute dans la basse vallée de l'Isle et plus particulièrement dans la zone inondable, tout en exhumant l'ancien projet de doublement de la RN89, jadis abandonné face à la puissance du lobby viticole. Le paysage, qui participe des revendications, est évoqué, dans ce dossier, au titre de l'inévitable perte de cachet des palus bocagères (« un havre de paix ») et au titre du franchissement de la Dordogne, au niveau de sa confluence avec l'Isle, qui aboutit au passage de l'autoroute exactement au pied du Tertre de Fronsac, site largement reconnu pour les vues paysagères exceptionnelles qu'il offre.

¹² *SOS Libournais* a été créée en 1982 suite à l'annonce de l'aménagement d'une déviation autour de Libourne. A l'époque *SOS Libournais* s'était positionné contre le projet en zone inondable. Cette association de défense a depuis pour objectif de défendre les riverains vis-à-vis de tous types d'aménagement circulaire.

¹³ ADEVI : Association de Défense de la Vallée de l'Isle.

¹⁴ Citons, à ce titre, les rencontres avec certains ministres de l'époque : Madame Corinne Lepage ministre de l'Environnement de 1996 à 1997, puis Madame Dominique Voynet ministre de l'Environnement de 1997 à 2001, et Monsieur Looze responsable des infrastructures au cabinet de Jean-Claude Gayssot ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement de 1997 à 2002.

Il est également question de cadre paysager des riverains immédiats de l'infrastructure dans les secteurs urbanisés traversés en remblai. Ainsi, le paysage se trouve en bonne place parmi les principaux arguments développés par la *Coordination du Libournais* : « les risques majeurs d'inondations, dont la responsabilité des dégâts engagera des procès sans fin, le traumatisme irréparable et définitif sur l'habitat et les paysages, le coût démesuré du tronçon Arveyres/Abzac (six fois plus cher que le doublement de la RN 89) et les contradictions de l'Administration qui d'une part en 1993 retire un projet de Plan d'exposition aux risques d'inondation, qui aurait été, s'il avait été appliqué, en contradiction totale avec le projet de l'A89 (en remblais), et d'autre part en 1998 remet en place un Plan de prévention aux risques, l'A89 ayant été autorisée » (article du *Résistant*, « Demain dans le paysage ? », du 20/02/98).

Ce qui constitue le propre de ces mouvements de riverains, c'est, pour Stéphanie Sauvée, « l'affirmation d'une nouvelle forme de légitimité et la confiance dans des arguments jusqu'ici étouffés et auto-dévalorisés » (2004, p.2) car jugés d'intérêt local, voire individuel. Pierre Donadiou a également évoqué, en d'autres lieux et circonstances, « la qualité de la vie locale des futurs riverains qui ne sauraient se résigner, comme autrefois et en d'autres lieux, à subir les nuisances de l'autoroute au nom du progrès et de l'intérêt général » (Donadiou P., 1994b, p.129). Ainsi, les habitants qui s'associent, en vue de défendre leurs intérêts locaux face aux nuisances susceptibles d'être suscitées par un projet d'envergure nationale, peuvent notamment se présenter comme des défenseurs actifs, voire virulents, d'un paysage synonyme de qualité de vie, de bien-être quotidien, mais aussi d'affirmation identitaire.

Le relevé, à partir des discours habitants, des critères conduisant au rejet de l'infrastructure de transport met d'ailleurs en évidence le rôle essentiel de cette dimension paysagère ordinaire et quotidienne. Le tableau présenté ci-dessous répertorie ainsi les différents arguments opposés à la réalisation de l'autoroute A89 par les personnes interrogées dans la basse vallée de l'Isle. Il indique, pour chaque type d'argument, le nombre de locuteurs l'ayant évoqué. Précisons que les arguments mentionnés dans le tableau n°54 sont proposés tels que cités par les habitants.

Tableau n°54 : Types d'arguments évoqués contre l'autoroute

Arguments cités	Nombre de personnes
Dégradation/destruction du paysage	25
Nuisances sonores	24
A89 comme barrière visuelle	16
Déboisements	16
Coupure/complexification réseau viaire, commune coupée en deux	15
Augmentation des risques d'inondations	14
Pollution (émanations de gaz, boues de décantation, etc.)	14
Appauvrissement faune/flore ou biodiversité	10
Destruction de bâti / expropriations	8
Destruction de la « nature »	6
Modification du milieu, de l'écosystème	3
Disparition de haies (remembrement)	3
Arrachage de vignes	2
Perte de repères visuels pour les habitants	2
Destruction du marais des Billaux	2

Il convient de souligner, tout d'abord, que deux des trois arguments les plus fréquemment évoqués par les locuteurs relèvent précisément de la dimension paysagère : dégradation/ destruction du paysage du fait de la construction de l'autoroute, laquelle peut en outre prendre l'aspect d'une « *barrière visuelle* », expression directement empruntée aux habitants. Un tel constat vient corroborer les résultats d'un sondage réalisé par la SOFRES, en 1994, mettant en évidence que, pour 25% des Français, les autoroutes « dégradent » le paysage (Leyrit C., 1994, p.178). Les propos des habitants exposent ainsi qu'une autoroute « détruit » (6 occurrences), « massacre » (5), « dégrade » (3), « saccage » (3), « défigure » (2) le paysage ou encore de « beaux sites ». L'infrastructure de transport est également considérée comme « une saignée » (6), « une horreur » (2), « une cicatrice » (1), « une verrue » (1), « une balafre » (1), « un coup de couteau » (1) dans le paysage.

Parallèlement à ces formes d'appréhension visuelle sont mentionnées des craintes davantage liées à la dégradation de la qualité de l'environnement. Au premier rang, interviennent les nuisances sonores, suivies de l'augmentation des risques d'inondations et des risques de pollution liés notamment aux émanations de gaz et à l'épanchement des boues de décantation. Relevant à la fois de l'appréhension paysagère et environnementale, sont également évoqués les déboisements, la destruction des haies, des vignes, du marais. Sont ensuite évalués les risques pour les écosystèmes : les modifications qu'ils sont susceptibles de subir, l'appauvrissement de la faune et de la flore ou de la biodiversité et, plus généralement, la destruction de la « nature ». Par ailleurs, des arguments davantage liés à l'atteinte à la fonctionnalité de l'espace peuvent être avancés. Il est question de coupure ou de complexification du réseau viaire ou, tout simplement, de « *commune coupée en deux* ». D'aucuns évoquent aussi la perte de repères visuels pour les habitants, rappelant à cette occasion la valeur identitaire du paysage ordinaire (cf. chapitre 3, seconde partie). Notons enfin que quelques-uns font référence à l'atteinte au bâti, que ce soit en termes d'expropriations individuelles trop nombreuses ou en termes de disparition d'éléments de patrimoine.

En outre, comme nous nous y attendions, il semblerait que le lieu de résidence du locuteur influe directement sur les types d'arguments proposés. Ainsi, certains arguments opposés à l'autoroute sont liés à la plus ou moins grande proximité du domicile par rapport au tracé autoroutier. Tous les riverains immédiats de l'infrastructure évoquent une dégradation, voire une destruction du paysage et/ou érigent l'autoroute en tant que « *barrière visuelle* ». De même, l'évocation des nuisances sonores est, elle aussi, influencée par la distance du domicile par rapport au tracé autoroutier. Ainsi, tous les habitants situés à proximité de l'infrastructure font mention de cette gêne phonique. Ensuite, l'éventualité de relever cet argument dans les discours diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du tracé autoroutier. En revanche, la complexification ou la coupure du réseau viaire est plus majoritairement citée par des habitants plus éloignés de l'infrastructure. D'autres arguments dépendent, quant à eux, de la localisation du lieu de résidence au sein des différentes entités paysagères de la basse vallée de l'Isle, à savoir s'il se situe sur le système de terrasses ou à proximité du secteur palustre. Ainsi, l'augmentation des risques d'inondations est majoritairement évoquée par les personnes qui résident à proximité de la zone inondable, qu'ils soient indifféremment Abzacais, Dionysiens, Billaudais ou Fonsadais d'ailleurs. La disparition des haies est, quant à elle, soulignée par des habitants proches des palus, alors que l'arrachage des vignes n'est explicité que par des personnes dont le lieu de résidence est situé sur les terrasses. Notons enfin que les arguments liés aux risques pour les écosystèmes (appauvrissement de la faune et de la flore, diminution de la biodiversité, modifications ou perturbations des écosystèmes et risques de pollution) sont majoritairement évoqués par des Billaudais. Rappelons que leur principal raison de combattre le

projet autoroutier répond à une volonté de protection du secteur palustre et plus particulièrement du marais du Grand et Petit Brizard, inventoriés au titre de Z.N.I.E.F.F. de type I et de type II que l'autoroute doit précisément traverser.

In fine, les arguments contre l'autoroute A89 mêlent à la fois intérêt collectif, qu'il soit général (appauvrissement de la biodiversité par exemple) ou plus local (dégradation de la qualité paysagère pour les lieux concernés, destruction du marais des Billaux, augmentation des risques d'inondation, complexification du réseau viaire entre autres) et intérêt individuel (dégradation des vues paysagères résidentielles, perte des repères visuels, nuisances sonores pour les riverains immédiats notamment).

Quoi qu'il en soit, l'argumentaire des mouvements d'opposition contre le tracé autoroutier dans la basse vallée de l'Isle n'a pas suffi à faire abandonner le projet¹⁵. Le 2 février 1998, un arrêté préfectoral autorise définitivement les Autoroutes du Sud de la France à engager l'intégralité des travaux de construction de l'autoroute A89 en ce qui concerne la section « Libourne Ouest – Coutras ».

3.2.3. Quand l'autoroute s'inscrit finalement dans le paysage

Aujourd'hui, l'autoroute s'inscrit effectivement dans le paysage des habitants de la basse vallée de l'Isle. Si l'imaginaire autoroutier a suffi à faire du projet A89 un « événement paysager » dont témoignent notamment le mouvement d'opposition et le volet paysager que compte leur argumentaire, sa concrétisation dans la réalité matérielle constitue vraisemblablement le temps le plus fort de l'événement paysager. Le chapeau d'un article de presse publié dans l'édition locale du *Sud-Ouest*, le 2 janvier 1999, l'évoque d'ailleurs en ces termes : « La montée en puissance du chantier de l'A89 en Libournais reste l'un des faits marquants de l'année passée, avec son inscription rapide et désormais définitive dans le paysage » (cf. Document n°17).

Alors que l'imaginaire autoroutier se contentait seulement d'annoncer l'heure proche de la disparition de l'ordre établi du paysage, la mise en chantier instaure, quant à elle, effectivement et définitivement le temps du « désordre » paysager. « *L'autoroute est utile, même si elle fait forcément désordre dans le paysage* » (enquête n°29, basse vallée de l'Isle, Fronsac). « *Pour l'instant, c'est le désordre. Mais quand ce sera fini et que ce sera propre, elle se fondera peut-être dans le paysage* » (enquête n°7, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Pourtant, nous

¹⁵ Malgré la mobilisation des habitants, le tracé autoroutier a donc été maintenu. Sans doute ces derniers étaient-ils moins combatifs et déterminés ou moins bien soutenus et écoutés – chacun dispose de sa propre version explicative – qu'en d'autres lieux à d'autres moments, comme ce fut le cas, jadis, des adversaires du projet de doublement de la RN89 au milieu de zones viticoles d'appellation contrôlée de renom ou comme ce fut, par exemple, le cas pour le passage de l'autoroute A83 (Nantes-Niort) par la commune de Saint-Liguaire et le marais de Bessines. Ce dernier exemple a notamment été analysé par Pierre Donadieu dans un article intitulé « Experts et expertise sociale : le cas des autoroutes » (1994b). Il y met en évidence l'émergence d'un modèle d'expertise collective (ou sociale) qu'il définit comme une « compétence opposable aux propositions techniques alliant les capacités de prévision et d'interprétation des uns avec l'aptitude à mobiliser la société des autres » (Donadieu P., 1994b, p.132). Pour l'auteur, « parler d'expertise sociale revient à reconnaître à un groupe de mandataires sociaux, d'experts scientifiques ou non, la capacité à argumenter publiquement, à prouver aux techniciens de l'Équipement que d'autres argumentaires que ceux avancés par les élus ou les techniciens de l'État sont également valables pour des raisons d'intérêt général (la sécurité hydraulique dans le marais, la qualité du cadre de vie, la biodiversité) même si elles sont avancées pour d'autres raisons politiques... » (Donadieu P., 1994b, p.132). Si trois années de mobilisation des habitants de Saint-Liguaire ont finalement abouti à l'abandon du projet, tel ne fut pas le cas dans la basse vallée de l'Isle. Les deux argumentaires se ressemblaient pourtant au plus haut point. Pierre Donadieu explique d'ailleurs que l'autoroute A83 a été rejetée « au nom de l'intérêt local, du confort des habitants, de la valeur menacée de leur patrimoine immobilier et de la qualité de vie dans la commune » (1994b, p.129).

Sud-Ouest 02/01/1999

L'A 89 sur ses terres

La montée en puissance du chantier de l'A 89 en Libournais reste l'un des faits marquants de l'année passée, avec son inscription rapide et désormais définitive dans le paysage

Le dernier à la même époque, on attendait encore les ultimes autorisations d'ouverture de travaux sur la section Arveyres-Abzac.

Aujourd'hui le chantier de l'autoroute A 89 déploie ses kilomètres de terrassements et ouvrages d'art d'Arveyres à Montpon.

Ponts, viaducs, ouvrages hydrauliques divers sont quasiment place.

Et entre Abzac et Montpon, des gis monstrueux sillonnent une aussée à qui ne manque plus que bitume.

À Arveyres, les piles du viaduc des Barrails s'élancent à l'assaut du smlais SNCF des cent arches, il faudra franchir à 16 mètres de hauteur.

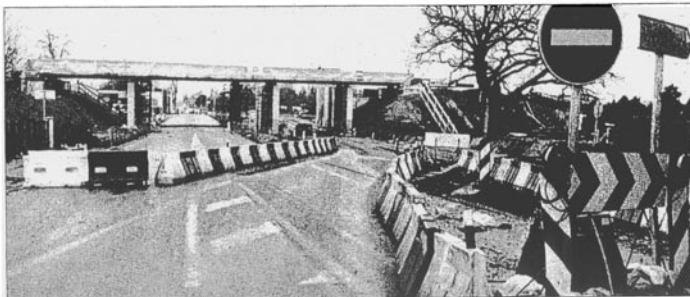
Non loin de là, l'entreprise Camion-Bernard préfabrique sur place les 1300 voissours de béton

qui seront nécessaires aux 1,4 km du viaduc des Barrails. Au pied du Tertre de Fronsac, les piles du viaduc du Mascaret sortent des flots de la Dordogne. L'Isle est franchie trois fois par les passerelles de chantier.

Mené à marche forcée pour coller aux échéances fixées entre ASF (concessionnaire) et Sctetauroute (maitre d'ouvrage), mais aussi pour prendre de vitesse d'éventuelles inondations et placer hors d'eau la plus grande longueur de piste possible, le chantier mobilise dorénavant près d'un millier d'hommes.

En 2001, on roulera sur l'A 89 jusqu'à Abzac. Et la route aura encore précédé le rail, puisque, grand chantier pour grand chantier, celui, très discuté, du TGV Aquitaine, se fera sans aucun doute attendre quelques années de plus.

À l'époque où l'on en reparlera en 2004, au mieux, l'autoroute A 89 sera entrée dans les mœurs. Et dans le paysage. Une intégration paysagère à laquelle on aura



L'autoroute A 89 a abordé le Libournais par ses ouvrages d'art — ici à Saint-Denis-de-Pile — qui ont les premiers balisé le terrain (Photo Stéphane Klein)

consacré 1% du budget total de l'ouvrage. Un budget de 2,4 milliards de francs pour la section Li-

bourne-ouest-Coutras (25 km). Et, au total, de 16 milliards de francs pour les 288 km de l'ouvrage...

Document n°17 : Extrait du journal Sud-Ouest du 02/01/1999

aurions pu imaginer que ce temps d'attente de l'inscription effective de l'autoroute dans le paysage « prépare », en quelque sorte, les habitants aux changements paysagers générés par l'infrastructure lors de sa mise en travaux. Or, il semble que ce ne soit pas le cas. Quelles en sont les raisons ?

Les travaux autoroutiers dépassent en fait ce que les habitants avaient pu imaginer. L'inscription de l'autoroute A89 dans le paysage, si elle n'est pas brutale dans le temps (de l'annonce du projet à la mise en chantier, quelques années sont passées), est néanmoins massive dans l'espace. Aménagement ponctuel dans le sens où elle s'effectue sur un tracé précis — à l'inverse de la tempête qui induit un bouleversement paysager spatialement diffus —, elle constitue, malgré tout, un aménagement volumineux. Ainsi, la taille de la modification, à savoir plus précisément ici le volume « trop » important qu'occupe une autoroute dans le paysage, induit un profond bouleversement paysager des lieux qu'elle traverse. Rappelons en effet que, sur les trois quarts de son parcours dans la basse vallée de l'Isle, l'autoroute est réalisée en remblai¹⁶. « L'autoroute a une énorme emprise avec quatre ponts en plus des remblais : un sur la Dordogne et trois sur l'Isle en même pas un kilomètre », explique ce Fronsadais (enquête n°29, basse vallée de l'Isle, Fronsac). « L'autoroute, on ne voit plus que ça [depuis les travaux], explique cette Billaudaise, tout en ajoutant : « on a l'impression que l'emprise est bien plus grande que l'autoroute elle-même » (enquête n°22, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « En fait, on n'imagine pas l'emprise que peut prendre l'autoroute avec son aire de service, le péage, la gendarmerie... » insiste cet Abzacais (enquête n°49, basse vallée de l'Isle, Abzac). Pour une Dionysienne, une autoroute, « ça ne peut pas se fondre dans le paysage car c'est beaucoup trop gros » (enquête n°8, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Une autre explique, quant elle, qu'elle « n'aime pas l'autoroute et ses ponts [elle habite juste à côté d'un ouvrage d'art] qui passent par-dessus les routes et les voies de chemin de fer qui sont vilains et beaucoup

¹⁶ Après le franchissement de la Dordogne par un viaduc au pied du Tertre de Fronsac, l'autoroute emprunte la basse vallée de l'Isle en s'insérant successivement dans le secteur des palus, puis celui des terrasses, secteur d'habitat particulièrement dispersé. Si c'est en déblai qu'elle franchit le coteau d'Abzac qu'elle « entaille » au niveau de la butte de Sorillon, sur la plus grande partie de son itinéraire, en revanche, elle est érigée sur un remblai atteignant parfois sept à huit mètres de hauteur.

trop élevés » (enquête n°4, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Dans un autre registre, une personne considère qu'« *une autoroute est agressive par sa dimension et les travaux gigantesques...* ». Par le biais du qualificatif employé, elle signifie à quel point l'autoroute dépasse de beaucoup la taille ordinairement supportable quant à un aménagement intrusif dans le cadre paysager quotidien (enquête n°21, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *L'autoroute passe en remblai, on ne peut pas la rater !* », résumant finalement les propos de cette dernière habitante (enquête n°5, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

L'infrastructure marque, voire « choque » les regards dans la mesure où elle prend place de manière massive dans un paysage qui, du fait de sa présence, change complètement de sens. A la taille de la modification, s'ajoute ainsi la « nature » de celle-ci. En effet, une autoroute s'écarte indéniablement des types de composantes du milieu, ce qui sensibilise davantage encore l'individu aux changements qu'elle induit. « *Le problème c'est les montagnes artificielles quand l'autoroute passe en remblai. Ça conduit à une artificialisation du paysage, surtout quand y'a pas de relief* » explique cette Dionysienne (enquête n°8, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Dans un registre différent, un Billaudais considère, quant à lui, qu'« *une autoroute n'a certainement pas sa place dans un paysage humide « naturel » que l'on avait toujours connu sans autoroute* » (enquête n°23, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). L'infrastructure circulatoire, œuvre de construction humaine, constitue en fait un changement d'ordre paysager brutal, en imposant une artificialisation poussée des lieux traversés jugés initialement « naturels » par les habitants. « *Avec l'autoroute, la marque de l'homme dans cette nature est maintenant ineffaçable !* » (enquête n°10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

La matérialisation de l'infrastructure de transport peut en fait aboutir à une véritable déstructuration de la relation paysagère tissée entre les habitants et leurs lieux de vie ordinaires, désormais empreints des marques concrètes de l'autoroute. Cette déstructuration du rapport de l'être-habitant à son paysage, du fait d'une modification de type événementiel de son lieu de vie, est précisément l'objet de la démonstration du chapitre à suivre.

L'autoroute A89 constitue donc un réel événement dans la mesure où elle induit, tant dans l'imaginaire qu'elle véhicule que dans sa matérialisation, une remise en cause de l'ordre paysager établi. Il en résulte une véritable crise socio-politico-paysagère, ce désordre d'œuvre humaine, à la différence de la tempête, étant susceptible, au demeurant, d'être évité. Considérons à présent en quoi un processus d'urbanisation accélérée des campagnes est également susceptible de faire événement pour l'habitant.

3.3. L'événement « normalisé » : la « mise en urbanisation » des campagnes

« Il n'y a plus de vaches, de moutons, de prés...Les bois, les vignes et surtout les maisons ont pris la place »

Enquête n°11, Avensan.

Les espaces en voie de périurbanisation participent, aujourd'hui, des espaces qui concentrent les mutations paysagères les plus importantes, bien que ces dernières s'y produisent de manière progressive dans le temps et dans l'espace. C'est en effet là que se localise une grande partie de la croissance urbaine, le plus souvent associée à un mouvement de déprise agricole. Cette double dynamique est effectivement à l'œuvre en ce qui concerne nos deux terrains d'étude de la basse vallée de l'Isle et du Médoc. Inscrite dans le temps long et de manière diffuse dans l'espace, elle implique une modification progressive des lieux de vie ordinaires qui peut ne pas être perçue de manière immédiate et spontanée par une grande partie de la population locale. Nous nommons alors cette double dynamique : situation socio-spatiale à évolution « normalisée »¹⁷.

Néanmoins, il arrive que, en certains lieux et moments, cette situation socio-spatiale dont l'évolution est dite normalisée connaisse une accélération notable de sa dynamique, prenant à cette occasion une dimension événementielle aux yeux des habitants. Or, c'est précisément ce passage d'une dynamique lente à une dynamique accélérée que nous souhaitons mettre en évidence ici. Pour ce faire, nous présenterons tout d'abord l'évolution dite « normalisée » – à la fois lente et insidieuse – de cette situation socio-spatiale, à savoir les mouvements de déprise agricole et d'urbanisation de ces communes situées à la périphérie de l'agglomération bordelaise. Nous la caractériserons ensuite à travers sa dynamique accélérée, celle remarquée par l'habitant qui la constitue alors en tant qu'événement. Cet événement est dit « normalisé »¹⁸ au regard des deux autres événements paysagers plus exceptionnels présentés au cours des pages précédentes.

3.3.1. Une situation socio-spatiale à l'évolution « normalisée » : déprise agricole et urbanisation des campagnes

De ces deux dynamiques qui caractérisent cette situation socio-spatiale à l'évolution « normalisée », la déprise agricole s'avère globalement moins fréquemment perçue que le processus d'urbanisation de ces communes qui étaient, il y a encore peu de temps, des communes rurales. Nous allons tenter d'en comprendre les raisons.

¹⁷ Le qualificatif « normalisé » est ici employé au sens de « devenu (ou jugé) normal ».

¹⁸ Cet événement est, lui aussi, dit « normalisé » dans la mesure où il ne constitue que l'accélération d'une évolution elle-même normalisée et dans la mesure où chacun reconnaît cette évolution, certes accélérée et en certains points sans doute contestable, comme un processus d'évolution « normal » de notre société occidentale et contemporaine.

3.3.1.1. La déprise agricole : une évolution inscrite dans le temps long

Dans le premier point de ce chapitre, il était apparu que le mouvement de déprise agricole et ses conséquences sur les formes paysagères étaient, d'une manière générale, moins perçus que les changements induits par la tempête dans le Médoc, par la réalisation de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle et par la croissance urbaine pour chacun de ces deux secteurs (cf. Tableaux n°51, n°52 et n° 53, « les dynamiques à l'origine de changements paysagers mentionnées par les habitants d'Avensan, de Sainte-Hélène et de la basse vallée de l'Isle »). En effet, un cinquième seulement des personnes interrogées (24 sur 110) tous terrains confondus, évoque, de façon explicite, la déprise agricole comme facteur des changements paysagers caractéristiques dans leurs lieux de vie ordinaires. Considérée seule, celle-ci ne semble donc pas faire réellement événement, si ce n'est pour quelques initiés, au regard des autres dynamiques mentionnées. Est-ce parce que, processus à la fois lent et insidieux, elle s'inscrit de manière progressive dans le temps et dispersée dans l'espace qu'elle n'est finalement que peu constatée par les habitants rencontrés ?

Un Saint-Hélénois témoigne ainsi du caractère progressif de la déprise agricole qui, de fait, ne marque pas, dit-il, le paysage « *de manière flagrante* ». « *D'ici quelques temps, il y a deux ou trois expressions de la ruralité de la commune, les fermes, les exploitations agricoles ou la présence de prés avec le bétail, qui auront définitivement disparu... Cela ne changera peut-être pas le paysage de manière flagrante, mais il perdra complètement son côté agricole...* » (enquête n°4, Sainte-Hélène).

D'une manière générale, ceux qui perçoivent ce mouvement de déprise, disposent de points de comparaison avec le passé. Présents depuis longtemps dans les lieux en question, ils disent avoir connu le temps de la campagne agricole, celle en champs cultivés et en prairies pâturées. Citons, pour illustration, les propos de ce garde-chasse billaudais. « *Depuis mon plus jeune âge, je suis amoureux des Billaux et de ses palus bocagères, surtout quand l'agriculture était florissante, que les prairies étaient fauchées, qu'il y avait de l'élevage extensif et que le bocage était entretenu. Aujourd'hui, cette zone est à l'abandon. C'est dommage !* » (enquête n°23, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Un ancien agriculteur explique encore que « *la déprise agricole entraîne une perte d'intérêt de la campagne environnante. Ici, il n'y a pas de paysages types, c'est un mélange de vignes, de bois, de friches et d'urbanisation. C'est un paysage de campagne abandonnée par ses agriculteurs. C'est dommage de voir ça, quand on a connu avant* » (enquête n°26, basse vallée de l'Isle, les Artigues-de-Lussac). Fille d'agriculteur, une Dionysienne considère, quant à elle, les changements paysagers inhérents à la déprise agricole sur une décennie et s'interroge quant à l'avenir. « *Ce qui a changé dans le paysage ces dernières années, c'est la déprise agricole, à vitesse grand V, notamment depuis dix ans. Je suis inquiète car je ne vois pas ce qu'il y aura à la place des terres agricoles : des ronces surtout et pas des bois comme on le dit* » (enquête n°12, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

La déprise agricole se traduit, en ce qui concerne nos deux terrains d'étude, par une diminution de la superficie des terres en labours et en prairies, du nombre des exploitations et des exploitants agricoles (activité viticole exceptée), d'une part, et par une augmentation des friches, d'autre part¹⁹. « *La déprise agricole, c'est l'abandon de la polyculture et la multiplication des friches* » explique cet ancien agriculteur (enquête n°26, basse vallée de l'Isle, Les-Artigues-de-Lussac). « *La chose la plus importante à mon avis, c'est la déprise*

¹⁹ La présentation des terrains d'étude (première partie, second chapitre) fournit, à ce propos, quelques données chiffrées.

agricole, à cause de la PAC et de l'absence de successeurs qui entraînent la fin de l'élevage extensif – y'a plus qu'un seul troupeau de vaches aux Billaux – et des prairies qui ne sont plus fauchées et sont devenues des friches », expose ce garde-chasse billaudais (enquête n°23, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Une ancienne agricultrice, d'origine dionysienne, évoque, quant à elle, « les champs abandonnés et le développement des friches, car y'a plus d'agriculteurs ». Et d'ajouter : « mais pour les vignes, je ne m'inquiète pas ! » (enquête n°9, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

C'est la question particulière des friches que nous souhaitons à présent aborder. Les friches désignent ces espaces agricoles abandonnés et laissés à la végétation spontanée. Leur extension n'est perçue en tant que telle et ainsi nommée que par une minorité d'habitants. En effet, autant la disparition du bétail et son remplacement par des constructions constitue un fait « visible » plus ou moins marquant (objet de démonstration du point suivant), autant l'enfrichement, consécutif à l'abandon des terres agricoles, constitue un phénomène moins remarqué par les habitants rencontrés ou, tout au moins, moins mentionné. Sur les 24 personnes intéressées aux changements induits par la déprise agricole, la moitié seulement mentionne explicitement l'extension des friches. Quelles en sont les raisons ?

Est-ce parce que seul un regard attentif et initié, voire intéressé à la question, peut percevoir le processus d'enfrichement, par définition progressif dans le temps ? Ou bien est-ce parce que, en tant que simple processus de « retour au sauvage » de ce qui a jadis été maîtrisé par l'homme, l'enfrichement ne donne, tout simplement, pas forcément lieu à s'inquiéter pour les personnes rencontrées ? [Ceci expliquerait d'ailleurs que, lorsque les terres agricoles deviennent friches, cela n'inquiète pas, mais que, lorsqu'elles sont remplacées par des constructions liées à l'urbanisation, cela déplaît. On pourrait toutefois renverser le questionnement. Peut-être est-ce à partir du moment où elle est directement remplacée par les marques puissantes de l'urbanité que la déprise agricole est alors remarquée, alors que le processus d'enfrichement seul est, quant à lui, sans doute plus discret ? Mais nous reviendrons sur ces questionnements en temps voulu.]

En fait, chacune des deux raisons évoquées plus haut semble trouver justification. Tout dépend de la relation sociale – mais aussi individuelle, ajouterions-nous – aux lieux en question, « celle qui juge, réprovoque et bannit, ou bien celle qui approuve et s'approprie l'espace des friches » (Donadieu P., 1994a, p.62). L'enfrichement peut ainsi être considéré, le plus souvent par un regard extérieur (celui du citoyen par exemple), comme un paysage vivant, évoluant vers l'ensauvagement, parfois interprété comme un « retour à une forme naturelle ». Mais il peut également être associé à un « inconcevable » abandon des campagnes, synonyme d'un « laisser-aller » ou encore d'un « gâchis », fort déplaisant pour qui (l'agriculteur encore en activités ou à la retraite) a notamment passé sa vie et continue, à la mesure de ses capacités, à éviter précisément cela. La sensibilité à un paysage de friches se trouve donc sous-tendue à l'éternelle question du rapport dichotomique entre nature sauvage et nature cultivée. Nous envisagerons successivement ces deux aspects du rapport à l'enfrichement : la désapprobation des friches comme paysage de l'« inculte » d'une part, et l'acceptation des friches comme retour (désiré ?) à la nature sauvage ou à une nature autre qu'agricole.

En ce qui concerne la première dimension, notons qu'elle constitue une réaction qui a été largement diffusée dans la société, que ce soit par les médias ou par les institutions publiques elles-mêmes. Dans *La France en friche*, ouvrage paru en 1989, Eric Fottorino évoque par exemple, de manière négative et quelque peu catastrophiste, une France marquée par la dégradation progressive de ses paysages, qu'il soit question de friches industrielles (les terrils abandonnés par les mineurs) ou de friches agricoles notamment. Pour Pierre Donadieu, « ce

discours alarmiste trouve un écho favorable chez les citadins nostalgiques des campagnes immuables, ainsi que chez les agriculteurs. En effet, la friche – l'espace inculte – évoque une rupture entre la terre nourricière et les hommes [...] » (Donadieu P., 2002, p.105).

L'analyse de nos enquêtes le confirme. Parmi les 12 locuteurs qui évoquent donc explicitement l'extension des friches, 7 sont d'anciens agriculteurs aujourd'hui à la retraite. Pour les autres, il s'agit d'un viticulteur encore en activité, d'un chasseur, d'un garde-chasse, d'une fille d'agriculteur, d'un président d'une association environnementale. Tous portent en fait un intérêt particulier à cette question, que ce soit du fait de leur catégorie socio-professionnelle ou du fait de leur parcours social. Or, tous, à l'exception du chasseur, regrettent ou déplorent précisément cet enrichissement. Trois anciens agriculteurs avouent ainsi ne pas aimer voir les friches se développer. « *Je n'aime pas les endroits laissés à l'abandon, aux friches, toutes ces prairies et ces terres abandonnées* » (enquête n°24, Avensan). « *Je n'aime pas les terres abandonnées aux friches* » (enquête n°2, Avensan). « *J'aime les paysages de culture... donc pas des friches... N'importe quelles cultures, mais j'aime pas les friches...* » (enquête n°13, Avensan). Ne pas aimer voir les friches se développer peut ainsi conduire certains à maintenir, plus ou moins artificiellement, un entretien de leurs terres. « *J'ai trois hectares entretenus encore aujourd'hui, avec quelques moutons. J'ai en plus une retraite minable. J'exploite pas, mais j'entretiens les hectares autour parce que j'aime pas la friche. Je suis même obligé de payer une cotisation pour ça. Mais j'aime pas voir les friches. J'aime pas voir les fossés pas nettoyés. Normalement c'est aux propriétaires de le faire. Ils ne le font plus...* » (enquête n°28, Avensan). Une fille d'agriculteur à la retraite – laquelle n'a d'ailleurs pas repris l'exploitation familiale – en appelle à la reprise des activités agricoles et au rôle des agriculteurs comme jardiniers du paysage. « *Je souhaiterais une reprise de l'exploitation agricole car je n'aime pas les friches et les ronces. [...] Les paysans ne veulent plus être les jardiniers du paysage, même s'il faut reconnaître qu'ils le sont !* » (enquête n°21, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

La friche est, dans ces quelques cas, perçue comme une forme paysagère qui échappe au contrôle social jadis effectué par le paysan et, plus récemment, par l'agriculteur. « La friche est l'anticulture : sans agriculture, elle envahit les champs ; elle signale l'abandon et la déprise agricole » (Luginbühl Y., 1989b, p.42). Elle est déplorée dans la mesure où elle constitue précisément, pour l'exploitant agricole en activité ou en retraite notamment, la négation de la campagne productive et ordonnée. La friche introduit le désordre dans le paysage, une rupture fondamentale avec l'ordre paysager établi, voulu et représenté. « Un beau paysage, c'est-à-dire un paysage harmonieux, est un paysage cultivé, où les prairies vertes sont pâturées par des bœufs ou des moutons, où les champs de blé doré sont le signe de la présence humaine et respirent la prospérité » (Luginbühl Y., 1989b, p.43). En conséquence de quoi, des terres non entretenues constituent un paysage désordonné, un paysage ayant perdu son harmonie, un « anti-paysage » en quelque sorte.

Les propos de certains de nos locuteurs expriment ce désordre des terres ainsi laissées à l'abandon. « *Ce qui faisait le cachet de la commune, c'était autrefois la campagne entretenue comme un jardin, mais maintenant elle a perdu son cachet de jardin de campagne* », explique cet ancien agriculteur. Il ajoute un peu plus tard dans la conversation : « *moi, je suis nostalgique de l'époque où la campagne c'était un jardin. Je souhaiterais un plan paysager afin de donner une harmonie et une cohérence au paysage* » (enquête n°26, basse vallée de l'Isle, Les-Artigues-de-Lussac). « *J'essaierais de maintenir une campagne travaillée, entretenue. Je ne souhaite pas qu'elle reste à l'abandon* », précise une agricultrice trop âgée cependant aujourd'hui pour pouvoir y faire quoi que ce soit (enquête n°2, Avensan). « *Avec la fin des paysans y'a plus personne pour entretenir les paysages* », estime cet Avensannais, avant

d'ajouter : « *J'aimerais avoir des prairies pour entretenir la campagne, faire des pâturages, parce que les bois vont tout prendre...* » (enquête n°15, Avensan). Les propos de cette locutrice dont nous avons déjà parlé, non exploitante mais « fille de », sont, eux aussi, particulièrement intéressants. Ils expriment à la fois le désordre et, à travers lui, la perte d'un ordre hérité et très ancien. « *Le problème essentiel dans le paysage, c'est la déprise agricole. [...] Le problème quand le paysage n'est pas entretenu, y'a des ronces ! Ce qui donne une dégradation et une désorganisation totales. [...] Le paysage vient de la nuit des temps, d'activités anciennes. Ce sont des cycles qui s'achèvent !* » et, avec eux sans doute, l'ordre immuable du paysage agricole, serions-nous tenter d'ajouter (enquête n°12, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

Dans son article intitulé « Sauvage - cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages » (1989b), Yves Luginbühl évoque ces espaces de friches, de l'horreur et l'angoisse suscitées par l'inculte à l'appropriation dont ces friches, de par leur pouvoir imaginaire et poétique, ont éventuellement pu faire l'objet, notamment par les communautés paysannes. Il évoque, à ce titre, le cas d'anciens communaux en Bourgogne. En effet, si la friche est d'abord identifiée au « désordre », par une société qui considère le monde par le biais de la nécessaire pérennité de la maîtrise quelle en a et de l'ordre qu'elle y établit – dont participe l'exploitation agricole –, « elle devient ensuite l'allégorie du « sauvage » dans un espace vu comme définitivement soumis à la rationalité productiviste » (Delbos G., 1989, p.90).

Ainsi, l'abandon des terres agricoles ne peut-il pas être à l'origine d'autres formes de réaction sociale ? Pour Pierre Donadieu, « là où les uns perçoivent un abandon condamnable, les autres identifient une utilisation légitime qui demande à être reconnue : élevage et sylviculture extensifs, cueillette, chasse, pêche, randonnées pédestres, etc. » (Donadieu P., 2002, p.106). Les paysages de friches peuvent donc être porteurs d'autres types de représentations sociales. Pour le chasseur, ce paysage traduit un milieu pourvu d'une richesse écologique et d'une diversité biologique indéniables (notamment en comparaison d'un espace agricole en exploitation) qui laisse présager la présence d'une importante réserve de gibier. « *Des friches, il en faut pour le gibier. Cela lui permet d'y trouver un abri, de la nourriture, des lieux de reproduction et de déplacement* », explique le président de l'association de chasse des Billaux (propos recueillis le 24 mars 1997).

Pour d'autres et notamment les (ex-)citadins, le paysage de friches est prisé parce qu'il représente le paysage d'une « nature sauvage », celle où toute intervention humaine semble absente²⁰. « La friche est en train de devenir la nouvelle référence au sauvage » (Berlan-Darqué M. & Kalaora B., 1991, p.190). Citons, pour illustration, les propos de deux femmes d'origine citadine et résidant depuis près de vingt cinq ans dans la commune d'Avensan. « *La campagne, c'est un paysage avec beaucoup de verdure, quelques arbres, des fleurs champêtres. J'aime les marguerites, les coquelicots. C'est champêtre ! Ici, c'est très agréable y'a des bleuets, des chardons... Ce sont des fleurs que l'on ne peut trouver qu'à la campagne. [...] Dès l'instant où j'ai des arbres, des fleurs, des marguerites qui poussent naturellement, je suis parfaitement bien !* » (enquête n°11, Avensan). « *La campagne, c'est un endroit où y'a pas trop de maisons, pas trop de gens, et avec des fleurs dans les champs...* » (enquête n°1, Avensan). Dans ces deux extraits d'enquêtes, bien que les friches ne soient pas explicitement nommées comme telles, il en est toutefois question. En effet, les champs ou le caractère « champêtre » ici évoqués ne sont pas en cultures, mais laissés libres et appréciés pour leur végétation spontanée : les fleurs

²⁰ Nous rappelons qu'un long développement est consacré au « paysage de nature » tel que conçu par ces nouveaux habitants des campagnes dans la Seconde partie (Seconde partie, chapitre 2).

sauvages. La campagne à laquelle ces deux locutrices font référence et qu'elles affectionnent n'est pas celle de l'ordre agricole, mais bien celle d'une « nature » non cultivée, empreinte de fleurs sauvages et finalement d'espaces en friches.

D'un autre type de rapport à l'espace découle une autre forme d'appropriation de la friche. « Les friches ont toujours existé. L'histoire les dénonce comme une perte du pouvoir de l'homme sur la nature. Et si l'on jetait sur elles un regard différent ? Ne seraient-elles pas les pages neuves dont nous avons besoin ? », s'interroge Gille Clément (*in* Le Dantec J.P., 1996, p.574). Ce dernier, depuis 1977, expérimente, dans son petit domaine de la Creuse, la gestion d'une friche qu'il nomme « jardin en mouvement ». De la friche, il fait un jardin. Il s'agit là, vraisemblablement, de la forme d'appropriation de la friche la plus originale (marginale ?). Peut-on cependant l'envisager comme une réaction sociale en devenir ?

Ainsi, s'il peut être perçu de manière négative par qui l'a vu cultivé ou se souvient d'y avoir travaillé, le paysage de friches peut également traduire un lieu de « nature » pour le promeneur au regard distancié, un milieu particulièrement favorable à son activité pour le chasseur, un « jardin » à expérimenter pour le paysagiste. La sensibilité à l'enfrichement dépend donc, en grande partie, de la pratique des lieux en question. Mais notons que seule la première forme de réaction sociale face aux friches, celle de la peur de l'inculte, suscite une mention explicite du mouvement de déprise agricole dans les discours.

Au final, le mouvement de déprise agricole, considéré seul, ne fait pas nécessairement événement. Mais il est susceptible de prendre une dimension événementielle dès lors qu'il devient « choquant » pour l'habitant. Or, pour « choquer » deux biais sont possibles. Le mouvement de déprise agricole peut tout d'abord faire événement par l'incapacité du locuteur à concevoir la friche comme un paysage, essentiellement quand celui-ci a été jadis apprécié pour ce qu'il était cultivé – notamment par lui-même – (exemple précédemment développé). Il peut également prendre une dimension événementielle lorsqu'il est directement associé à la dynamique d'urbanisation. Il y a alors prise de conscience de la déprise agricole à partir du moment où les signes visibles d'une emprise urbaine viennent s'inscrire dans les espaces jadis dévolus à l'agriculture. Rappelons, en effet, qu'il ne s'agit pas ici de campagnes en proie à la désertification où se cumulent déprise agricole et déprise rurale, mais qu'il s'agit de campagnes situées en périphérie d'une grande agglomération et donc marquées, parallèlement au retrait de l'activité agricole (diminution des surfaces cultivées et/ou pâturées, augmentation des friches), par une extension de l'urbanisation.

3.3.1.2. Comment une dynamique paysagère est à l'origine de la prise de conscience d'une autre : quand urbanisation et déprise agricole s'emmêlent...

Il arrive fréquemment que mouvements de déprise agricole et d'urbanisation soient associés par les locuteurs. Ils estiment alors que la multiplication des marques de l'urbanité s'effectue au détriment de celles estimées comme relevant de la ruralité. Ainsi, si, pour certains, la déprise agricole est perçue comme une dynamique de transformation « autonome » du paysage rural, pour d'autres en revanche, elle est étroitement associée au mouvement d'urbanisation qui affecte ces campagnes. La lecture qui est alors faite, par les habitants, de ce paysage en mutation, les conduit à considérer davantage l'extension de l'urbanisation comme facteur responsable de la déprise agricole que simple conséquence. « *Le moindre petit espace vert, on construit. Il n'y a plus de vaches, plus de foin, plus de tracteur... On est en train de perdre la ruralité... Tous les prés qui restent, ça va être des maisons* » (enquête n°30, Sainte-Hélène).

« Nos bois, nos prés, nos espaces verts, il n'en reste presque plus. Avant, du côté du stade, c'était que des prés, maintenant c'est des maisons. Avant on avait du bétail. On allait chercher le lait à la ferme... On a de moins en moins de paysages car les maisons se construisent de plus en plus. Le pré à côté du cimetière, il est en vente. Il va se construire... » (enquête n°16, Sainte-Hélène). « Il n'y a plus de vaches, de moutons, de prés... Les bois, les vignes et surtout les maisons ont pris la place » (enquête n°11, Avensan). « Y'avait les vaches. Maintenant, y'a l'écomarché, les maisons... [...] Du côté de Planquepeyre, c'est pareil, c'étaient les vaches de Dumas, maintenant c'est des maisons... [...] Du côté de la gare, avant c'était un grand champ. Maintenant, c'est des lotissements... Je ne m'y suis jamais aventurée depuis... je veux pas le voir, c'est déprimant ! Ça fait l'impression qu'à chaque maison qu'on construit, c'est des vaches, des moutons, des paysans qui disparaissent ! » (enquête n°10, Sainte-Hélène). Précisons qu'il s'agit, dans ce cas, de personnes non exploitantes, présentes dans les lieux en question depuis longtemps (installées depuis plus de vingt ans) ou depuis toujours (originaires), et qui voient disparaître les traces visibles d'une activité agricole qu'elles ont toujours connue, immédiatement remplacées par les marques de l'urbanité.

Ce processus d'urbanisation, en ce qui concerne nos deux terrains d'étude, est amorcé, notamment avec la création des premiers lotissements, au cours des années 1970²¹. De la même manière que le mouvement de déprise agricole, cette dynamique s'inscrit donc dans le long terme. Elle constitue néanmoins une source de changements davantage remarquée par les habitants. Rappelons, en effet, que les deux tiers des personnes interrogées (73 sur 110), tous terrains d'étude confondus, mentionnent cette dynamique comme facteur de changements paysagers caractéristiques dans leurs lieux de vie ordinaires.

Les discours témoignent de différentes manières de nommer cette dynamique d'urbanisation. Il est question, entre autres, de « campagne urbanisée » (enquête n°8, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile), de « nombreuses maisons qui se sont construites le long des routes sur des terrains devenus constructibles » (enquête n°9, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile), d'« augmentation du nombre d'habitants et des maisons » (enquête n°16, Avensan), d'« urbanisation grandissante » (enquête n°21, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile) et même de « périurbanisation » pour un locuteur billaudais (enquête n°23, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

D'après l'analyse des enquêtes, ce processus d'urbanisation fait l'objet d'un rejet par la plus grande majorité des personnes le mentionnant comme facteur de changements paysagers importants de leur espace de vie. En effet, les trois quarts des locuteurs ont un discours très négatif quant à cette dynamique, le quart restant la juge acceptable – voire la considère d'un bon œil – ou bien ne se prononce pas. Pour les quelques-uns qui l'acceptent, l'urbanisation s'est faite « progressivement » ou « dans des proportions raisonnables ». « Y'a eu des maisons qui se sont construites, mais dans une proportion raisonnable finalement », constate cette Dionysienne (enquête n°3, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Pour une Avensanaise,

²¹ Des données chiffrées sont proposées lors de la présentation des terrains d'étude (chapitre 2, première partie). Nous rappellerons cependant que ce processus d'urbanisation caractérise plus précisément les deux communes médocaines et trois des quatre communes de la basse vallée de l'Isle. En effet, à Fronsac, pourtant la plus proche de Libourne, l'urbanisation est limitée par l'emprise d'un vignoble protégé (zones d'appellation d'origine contrôlée Canon Fronsac) et par une zone inondable non constructible. En outre, Abzac, la plus éloignée, connaît, jusqu'en 1999, un processus de périurbanisation plus limité que les autres communes de la basse vallée de l'Isle. Il est cependant à supposer que la réalisation de l'autoroute A89 et le fait qu'elle dispose d'un échangeur sur son territoire conduisent à une accélération de la dynamique d'urbanisation. Mais nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, de données chiffrées nous permettant de le confirmer.

« *tout ça s'est fait progressivement, donc on s'adapte...* » (enquête n°12, Avensan). Un Billaudais évoque, quant à lui, « *les nouvelles constructions sur d'anciens terrains vagues* ». Il dit « *oui, au pavillonnaire, parce que c'est une évolution normale. Chacun recherche un petit bout de campagne* » (enquête n°1, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

Mais les discours véhéments sont de loin les plus nombreux. Les propos d'habitants qui suivent manifestent ainsi le rejet dont la dynamique d'urbanisation fait l'objet. « *Beaucoup de choses ont changé dans le paysage ces dernières années, et notamment le mitage de la campagne par les habitations, l'urbanisation. [...] Et les choses vont en s'aggravant. Il faut au maximum maintenir le paysage en état, notamment au niveau de l'urbanisation, éviter un trop grand mitage et une trop grande densification de l'urbanisation* » (enquête n°15, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Ici, depuis quelques années, ça devient étouffant. Y'a eu beaucoup de constructions, trop... Ça construit de partout tout autour de chez moi... [...] On perd l'aspect campagne* » (enquête n°42, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *Ça se bâtit tellement partout... [...] Vous savez y'a d'autres constructions de prévues. Ça fait peur à pas mal de personnes...* » (enquête n°28, Sainte-Hélène). « *Toutes ces nouvelles constructions, moi j'en pense du bien si vous voulez savoir... Ça se construit de partout, on n'est plus chez nous !* » (enquête n°16, Sainte-Hélène).

Il convient, au regard de cette manière de ressentir la dynamique d'urbanisation, de souligner le cas particulier des anciens exploitants agricoles. Dans l'ensemble, s'ils rejettent tous de façon massive la déprise agricole et ses conséquences en termes d'abandon des terres, ils ne semblent pas désapprouver aussi systématiquement le processus d'urbanisation en cours. Ainsi, si, comme nous l'évoquions précédemment, les trois quarts des locuteurs mentionnant la dynamique d'urbanisation la rejettent, les avis sont plus partagés en ce qui concerne la catégorie des seuls agriculteurs. Pour les 17 exploitants agricoles et/ou viticoles concernés, la moitié seulement condamne l'urbanisation croissante de leurs lieux de vie (7 pour, 7 contre, 1 seul ne se prononce pas). Une analyse plus détaillée nous permet de constater qu'il s'agit là essentiellement d'agriculteurs aujourd'hui à la retraite. Ils acceptent en fait l'idée de l'évolution d'une campagne qui, faute d'être cultivée, tend à s'ouvrir aux citadins qui l'entretiennent finalement à leur manière. Un premier Avensannais témoigne ainsi de la nécessité de se développer dans laquelle se trouvait sa commune. « *Il fallait que la commune grossisse. Avant, y'a longtemps, on était huit cents habitants, il y a cinquante ans. [...] Le bourg a grossi. C'est pas grave car il était vraiment petit. [...] Mais faut pas bâtir à outrance quand même, pour rester rural. On peut bâtir encore, mais avec modération et sur les terres qui sont pas exploitées...* » (enquête n°13, Avensan). Ses propos expriment malgré tout l'indispensable modération selon laquelle doit s'effectuer ce développement. Un autre Avensannais évoque, lui aussi, de manière plutôt positive la dynamique d'accroissement de la population d'Avensan. « *Garenne-les-Gombaudins : ça va changer encore... Ça va s'agrandir ! Ce qu'il y a de bien, c'est qu'il faut deux milles mètres carré au moins pour bâtir. Ça va combler les vides entre les maisons, c'est pas un mal... J'espère que ce sera que des maisons sur des grands terrains, pas des immeubles et des lotissements...* » (enquête n°24, Avensan). En revanche, c'est davantage par fatalisme qu'une ancienne agricultrice dionysienne accepte, quant à elle, la dynamique d'urbanisation qui caractérise sa commune de résidence. « *Plus rien ne me dérange vraiment, c'est une sorte d'habitude... [...] Les maisons individuelles ne me dérangent pas. C'est comme ça le monde évolue ! J'y suis un peu perdu, mais c'est plus bien grave !* » (enquête n°9, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Paradoxalement, une telle attitude ne trouve-t-elle pas son fondement précisément dans la difficulté dans laquelle se trouvent ces personnes à constater la progression de l'enfrichement et l'abandon des terres agricoles ? L'urbanisation s'apparenterait

alors à un moindre mal face à l'abandon des terres : mieux vaut une campagne qui s'urbanise que la désertification rurale. En fait, l'urbanisation est acceptée lorsqu'elle remplace les friches. Mais serait-il aussi facile de la tolérer si elle devait prendre la place de champs cultivés, de prairies pâturées ou encore du vignoble, seule évocation de la puissance agricole dans des espaces touchés par le déclin des autres cultures et de l'élevage ? Ainsi, les Avensannais s'interrogent sur ce qu'il va advenir des parcelles appartenant au château Citran où les vignes ont été arrachées du côté de Romefort à l'entrée ouest du bourg (Cf. Photo n°A42). Vont-elles être loties ?



Photo n°A42 : La vigne arrachée, quel avenir pour cette parcelle?

En revanche, les exploitants agricoles et/ou viticoles encore en activité désapprouvent majoritairement l'urbanisation croissante de leur espace de vie. « *En tant qu'agriculteur, l'urbanisation me dérange. C'est une perte du cachet rural...* » (enquête n°25, Avensan). « *Ce qui est en train de se défigurer c'est autour du bourg... Toutes ces constructions à la place des prairies, c'est la perte de ce qu'on avait avant...* » (enquête n°23, Sainte-Hélène). « *Les prés et les prairies de M. Dumas du stade de Sainte-Hélène, maintenant tout est construit. Il faut pas trop abuser quand même. Ça s'est tout construit en l'espace de deux ans...* » (enquête n°15, Sainte-Hélène). Certains évoquent d'ailleurs directement le « *problème de l'urbanisation* », sans même faire référence à la question de la déprise agricole. Ils souhaitent surtout que l'urbanisation n'empiète pas sur les surfaces cultivées ou plantées en vignes – en ce qui concerne les viticulteurs –. « *Toutes les zones constructibles ont été vendues d'un coup. L'urbanisation a été trop rapide et trop brutale. Maintenant où ils vont construire sur des terres agricoles qu'ils vont déclasser ?* », s'inquiète ainsi un Saint-Hélénois (enquête n°21, Sainte-Hélène). Un viticulteur avensannais se demande quant à lui : « *Ils ont arraché les vignes là-bas dans le bourg. C'est pour faire quoi ? Ils vont quand même pas construire sur des terres à vignes* » (enquête n°25, Avensan; cf. Photo n°A42).

C'est ainsi que le processus d'urbanisation qui caractérise leurs lieux de vie ordinaires prend, pour certains habitants, un caractère véritablement événementiel. Mais comment une évolution inscrite dans le long terme est-elle susceptible de faire événement ? Il suffit qu'à un moment donné, en certains points, elle connaisse une accélération notable de sa dynamique ou bien que son emprise devienne tellement diffuse qu'en tous lieux elle s'impose de manière incontournable. « *L'urbanisation a été rapide.. ça s'est fait très vite* » (enquête n°20, Sainte-Hélène). Les propos de cette première Sainte-Hélénoise sont confirmés par ceux d'un second. « *L'urbanisation a été trop rapide et trop brutale* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). Nous en venons, à présent, à la question de l'accélération de la dynamique d'urbanisation comme événement.

3.3.2. Dynamique accélérée et événement « normalisé » : le cas des lotissements pavillonnaires

Nous supposons que cette situation socio-spatiale à l'évolution « normalisée » – caractérisée par la double dynamique d'urbanisation et de déprise agricole – devient événementielle dès lors que l'évolution s'accélère. Les modifications qu'elle implique deviennent alors trop flagrantes pour que l'individu ne puisse plus ni les nier, ni les assimiler. Notre objectif



Photo n°160 (enquête n°26, Avensan)

présent est précisément de montrer de quelle manière cela se produit, à partir de l'exemple de la réalisation des grands lotissements dits de type périurbain. En effet, il semble qu'accélération de la dynamique d'urbanisation de ces campagnes et réalisation actuelle de ces lotissements pavillonnaires soient étroitement liées pour la plupart des personnes interrogées. « *Ce qui a changé : c'est l'urbanisation. Il y a eu beaucoup plus de constructions depuis ces dernières années sur la commune. Ici, c'est la photo du nouveau lotissement* », explique cette Avensannaise, photographiée à l'appui (enquête n°26, Avensan; cf. Photo n°160).

Un lotissement est une opération foncière. Lotir un terrain signifie le diviser en lots, puis procéder à la vente de ces lots. Dans un article, Françoise Dubost (1990) retrace les premières applications du lotissement comme mode d'opération foncière, notamment dans les centres urbains²². « A Paris, toutes les grandes opérations immobilières, depuis le XVII^e siècle jusqu'à l'époque d'Haussmann et au-delà, se sont faites par lotissements, avec constructions d'immeubles en hauteur le long des voies tracées à cette occasion. C'est sous la forme pavillonnaire que le lotissement s'est développé ensuite, dans les faubourgs, puis dans les banlieues, si bien que le lien entre lotissement et habitat individuel s'établit aujourd'hui de façon quasi automatique » (Dubost F., 1990, p.178). L'auteur considère ainsi que le lotissement pavillonnaire a longtemps constitué le principal « mode de colonisation de la campagne par la ville » (Dubost F., 1990, p.178).

La réalisation de lotissements est aujourd'hui à mettre sur le compte d'une attitude « volontariste » des élus : « le lotissement devient le fondement d'une politique de développement, qu'il s'agisse d'attirer une population nouvelle et de provoquer ainsi la reprise démographique, ou à l'inverse, de contenir et de maîtriser la croissance pour éviter le mitage du paysage rural et préserver le territoire agricole » (Dubost F., 1990, p.187). En ce qui concerne nos deux terrains d'étude, il s'agit d'une double volonté de développement et de maîtrise de la croissance urbaine suscitée. Aussi le lotissement de maisons individuelles – somme d'individualités groupées davantage que collectif d'habitations ! – est-il aujourd'hui devenu le principal mode d'extension de l'urbanisation notamment dans ces communes en voie de périurbanisation. « *Le bourg s'est agrandi... C'est surtout des lotissements* » (enquête n°15, Sainte-Hélène). « *Ça s'urbanise beaucoup avec tous ces lotissements* » (enquête n°9, Avensan).

²² Pour une genèse et un historique détaillé du lotissement, nous renvoyons le lecteur à l'article de Françoise Dubost (1990).

Or, le lotissement pavillonnaire constitue vraisemblablement la forme inhérente à la dynamique d'urbanisation que « remarque » et qui « choque » le plus les habitants. En témoignent tout d'abord les discours. « *Avensan 2000* [nom d'une opération d'aménagement de plusieurs lotissements à Avensan] : *ça me choque ! Au cœur du village cet habitat construit précipitamment...* », déplore ainsi une Avensannaise (enquête n°9, Avensan). Pour une autre locutrice, « *les lotissements à l'œil, c'est moins beau que des maisons espacées... et ça se remarque bien plus* » (enquête n°18, Avensan). « *Ce qui m'a touché le plus pour le paysage d'Avensan, c'est ce nouveau lotissement. C'est la plus grosse modification, celle qui se voit le plus...* », explique cet habitant. « *Ce qui me marque, c'est ce lotissement* », insiste-t-il encore (enquête n°19, Avensan). En témoigne ensuite le fait que la plupart des participants à l'enquête photographique ont réalisé au moins un cliché d'un lotissement. Ainsi, 9 Avensannais sur 10 ont photographié « le » nouveau lotissement *Les jardins d'Avensan*. Ce sont 7 Saint-Hélénois sur 10 qui ont, eux aussi, photographié un des nouveaux lotissements de leur commune. Cela représente un corpus photographique de 25 épreuves au total. Notons, en outre, que l'une des trois Saint-Hélénois n'ayant pas réalisé de cliché de lotissement précise cependant : « *J'aurais pu faire une photo de lotissements car y'en a plein partout... et ça change le paysage...* » (enquête n°1, Sainte-Hélène). Une autre a, quant à elle, réalisé, je cite, « *la photo d'une maison en construction... en fait, c'est pour les lotissements. Va y'en avoir de plus en plus...* » (enquête n°2, Sainte-Hélène). Que la plupart des participants à l'enquête photographique aient cherché à photographier ces lotissements souligne à quel point ceux-ci se remarquent dans leur paysage quotidien. Notons en outre que ces clichés ont tous été réalisés afin d'illustrer ce qui a changé dans le paysage (question 3) et/ou ce qui gêne (question 4) et/ou ce qui est encore amené à changer (question 5).

La réalisation récente et rapide de lotissements de grande envergure (jusqu'à cent lots d'une superficie maximale de 1000m² chacun) et/ou en grand nombre est majoritairement condamnée par les personnes interrogées et principalement celles, déjà résidentes, qui ont vu se construire ces lotissements. En effet, ce type d'aménagement ne peut faire événement dans le paysage quotidien de l'habitant qu'à partir du moment où celui-ci a connu le paysage antérieur aux changements induits. De fait, les résidents mêmes de ces lotissements ne sont pas concernés par cette attitude de rejet. Ils peuvent toutefois reconnaître le changement que ces opérations d'aménagement induisent pour ceux qui habitent là depuis longtemps. Une locutrice, nouvelle résidente à Sainte-Hélène depuis à peine quatre ans au moment de l'enquête, constate ainsi que « *ce qui a changé dans le paysage, c'est les lotissements, les nouvelles maisons... Y'a eu beaucoup de constructions...* [Suit une question de l'enquêteur : « Vous en pensez quoi ? »] *Ben... c'est bien, ça bouge... Par contre, il faut que ça s'arrête... Nous, les nouveaux, ça va... Mais les anciens ils sont plus enquinés... L'urbanisation a été rapide. Ça s'est fait vite, d'après ce qu'on a pu comprendre...* » (enquête n°20, Sainte-Hélène). « *Pour moi, pas grand chose a changé... Quand je suis arrivée, tout était déjà en chamboulement... Pour les anciens habitants, c'est plus difficile car ça a été une arrivée brutale et massive...* » explique une autre nouvelle résidente, installée quant à elle, depuis seulement deux ans dans un de ces lotissements saint-hélénois (enquête n°17, Sainte-Hélène). En outre, il est intéressant de noter que ces nouveaux habitants, ayant précisément fait construire dans un de ces fameux lotissements, sont paradoxalement susceptibles de souhaiter, pour eux-mêmes, que ce mouvement ne se poursuive pas et, ce, afin de conserver le caractère campagnard qu'eux aussi, à leur manière, sont venus chercher. La locutrice précédemment citée précise ainsi : « *Mais maintenant, faudrait qu'il n'y ait pas plus de constructions, que ça reste village... Mais là, je suis égoïste !* » (enquête n°17, Sainte-Hélène). Ses propos sont confirmés par ceux d'un autre nouveau résident saint-hélénois,

présent lui aussi depuis deux ans au moment de l'enquête, et ayant fait construire dans un autre des lotissements en question : « *Faut pas plus de lotissements... Y'aura trop de monde, trop de maisons... Faut limiter les constructions maintenant !* » (enquête n°11, Sainte-Hélène). Ce dernier ne va cependant pas, quant à lui, jusqu'à reconnaître le caractère égoïste d'un tel souhait.

Les nouveaux résidants exceptés – encore que ! –, ces nouveaux lotissements font l'objet d'un rejet massif de la part de la majorité des personnes interrogées. Plusieurs raisons y concourent. Ces lotissements engendrent une modification brutale et rapide, quasiment d'une année sur l'autre, de la physionomie des lieux et donc des paysages, incompatible avec les représentations paysagères autochtones des lieux en question.

3.3.2.1. « *Trop de lotissements, trop rapidement* » : les « *lotissements champignons* »

En ce qui concerne nos terrains d'étude, c'est à partir des années soixante dix, que des lotissements ont commencé à être implantés dans ces communes rurales. Les deux premiers réalisés à Sainte-Hélène, les lotissements *La Lande* et *La Bergerie*, datent du début de cette décennie (cf. Figure n°11). A Avensan, les premières réalisations remontent également à la même décennie. Il s'agit du *Clos des lupins* et du *Chemin de Pavillon* (ou lotissement Saint-Génès) tout d'abord, suivis rapidement par le *Hameau de Brédéra* (cf. Figure n°12). Mais il semblerait que l'implantation de ces lotissements se soit accélérée au cours des dix dernières années (1995-2005). « *Autrefois, quand je suis arrivé sur Sainte-Hélène, il n'y avait pas un seul lotissement. Les premiers à avoir été construits, c'est les lotissements « La Lande » et « La Bergerie »... C'était sous le mandat de M. Querraux... en 72, je crois... Mais plus récemment, il s'en est construit beaucoup d'autres...* » (enquête n°5, Sainte-Hélène). « *Les lotissements, y'en a depuis 1972... mais ça s'est accéléré considérablement depuis 1995...* » (enquête n°27, Sainte-Hélène).

Depuis ces premières réalisations ont, en effet, vu le jour, à la fin des années 1990 et début 2000, à Avensan : le *Clos de Barreau*, la *Résidence la Clairière* (qui est bien un lotissement de type pavillonnaire), les *Jardins d'Avensan* et les *Jardins de l'Eglise*²³. A Sainte-Hélène, ont succédé aux deux premiers lotissements réalisés dans les années 1970 : le *Hameau de la Gare*, *L'Esquiro*, le *Hameau du Centre*, le *Clos de Planquepeyre*. Figurent parmi les tout derniers lotissements réalisés : le *Domaine du Courtiou*, *Les Bruyères*, *Les Bacquerins*, *La Louvière* et *l'Airial de Planquepeyre* (« *en train de sortir de terre* », selon les propos de M. J., conseiller municipal en 2002). Enfin, étaient en prévision, en 2002, le lotissement du *Chemin Vert*, au cœur même du bourg derrière l'église, et *Les Portes de l'Océan* à la sortie du bourg sur la route de Castelnaud²⁴.

De l'ensemble de ces lotissements, *Les Jardins d'Avensan* et le *Domaine du Courtiou* semblent être les plus représentatifs aux yeux des habitants. Le premier, réalisé à Avensan, constitue en effet le seul lotissement photographié par les Avensannais (11 clichés). Le second, aménagé à Sainte-Hélène, fait l'objet des deux tiers des clichés (9 sur 14) représentant des lotissements. Leur plus grande emprise (chacun est constitué de plus de 50 lots) et leur plus

²³ S'achève en 2006 un petit lotissement de petits immeubles (à un, voire deux étages) vendus clés en main, *Les Jardins d'Eyquem*, qui n'était qu'en projet en 2002, au moment des enquêtes de terrain.

²⁴ Aujourd'hui, en 2006, ces deux derniers lotissements sont effectivement réalisés.

grande visibilité (au niveau du centre-bourg) constituent vraisemblablement les deux raisons majeures à cela. Ce sont, en effet, certainement ces deux lotissements qui représentent le mieux la progression massive et rapide de l'urbanisation dans ces communes de campagne. Les participants à l'enquête photographique en témoignent ainsi à leur manière.

Pour les habitants, le sentiment qui résulte finalement de toutes ces réalisations, c'est : « *trop de lotissements, trop vite...* » (enquête n°1, Avensan). Avensannais et Saint-Hélénois tiennent, à ce propos, un discours très explicite. « *Tout d'un coup, y'a eu beaucoup de lotissements, partout...* » (enquête n°19, Sainte-Hélène). « *Y'a eu beaucoup de lotissements en deux trois ans de temps...* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). « *Avec les lotissements, le bourg a beaucoup grossi en vingt ans. Ça grandit trop vite !* » (enquête n°5, Sainte-Hélène). « *Y'a trop de maisons surgies du sol. C'est arrivé trop vite. Si c'est plus progressif, c'est mieux. Là, en deux ans, y'a eu une arrivée massive. [...] C'est trop fort d'un coup. Y'a eu de gros lotissements en peu de temps* » (enquête n°9, Sainte-Hélène). « *C'est dans le bourg qu'il y a les constructions, les lotissements... On va trop loin et trop vite... [...] C'est arrivé trop brusquement... en l'espace de deux ans... Plus progressivement, l'intégration ce serait peut-être mieux faite...* » (enquête n°15, Sainte-Hélène). Un Avensannais assimile, quant à lui, la succession de ces aménagements de lotissements à un véritable « *road movie* ». « *C'est comme à Sainte-Hélène : c'est un vrai road movie. Avant y'avait rien, juste une route. Maintenant y'a des maisons partout... C'est comme à Marcheprime ou au Porge. Y'a des maisons champignons, des lotissements champignons. C'est pour ça qu'Avensan, c'est inévitable que ça fasse pareil* » (enquête n°16, Avensan). L'expression de lotissements et de maisons champignons revient ainsi fréquemment dans les discours. « *Y'a des maisons et des lotissements champignons qui poussent partout* », constate un Avensannais (enquête n°22, Avensan). Un Saint-Hélénois évoque, épreuve photographique à l'appui, aussi bien « *les lotissements qui poussent comme des champignons* » que « *les baraques qui ont poussé comme des champignons* » (enquête n°6, Sainte-Hélène; cf. Figure 11 : *Photo n°161*). Ses propos rejoignent ceux d'un autre Sainte-Hélénoise qui a, elle aussi, illustré par la photographie « *toutes les maisons champignons. Ça pousse à vitesse grand V* » (enquête n°9, Sainte-Hélène; cf. Figure 11 : *Photo n°162*). La métaphore du champignon nous semble particulièrement frappante – qui plus est, ici, au pays des cèpes – pour signifier la soudaineté qui caractérise la réalisation de ces lotissements comme de ces maisons.

Finalement, « *y'a eu trop de lotissements, trop rapidement* » (enquête n°9, Sainte-Hélène). Or, de ces réalisations, à la fois nombreuses et rapides, résulte une modification profonde, quasiment d'une année sur l'autre, de la physionomie des lieux et, par voie de conséquence, des paysages.

3.3.2.2. Modification de la physionomie des lieux et manque d'intégration paysagère

La forte emprise spatiale des plus grands de ces lotissements notamment, suscite des modifications brutales et profondes des lieux où ils sont implantés. « Ils transforment les abords du village de manière plus brutale encore que le «mitage» pavillonnaire si souvent dénoncé au début des années 1970 », explique Françoise Dubost (1990, p.177). Ainsi, leur implantation massive semble plus difficile à assimiler que des maisons construites de manière plus éparses dans l'espace et plus progressive dans le temps. « *Les constructions isolées, c'est mieux que les lotissements...* », nous dit cet habitant (enquête n°6, Avensan). « *Les lotissements de style périurbain remplacent la maison perdue sur un grand terrain sans voisinage. C'est dommage !* », constate un autre (enquête n°25, Avensan; cf. Figure 12 : *Photo n°163*). En effet,

Figure n°11 : Les lotissements de Sainte-Hélène

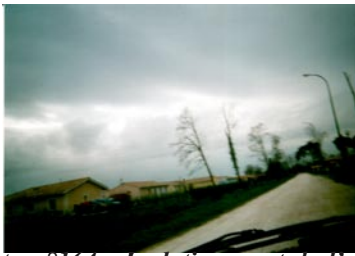


Photo n°164 : Le lotissement de l'airial de Planquepeyre (enquête n°10, Sainte-Hélène)



Photo n°166 : Le lotissement du Courtiou (enquête n°5, Sainte-Hélène)

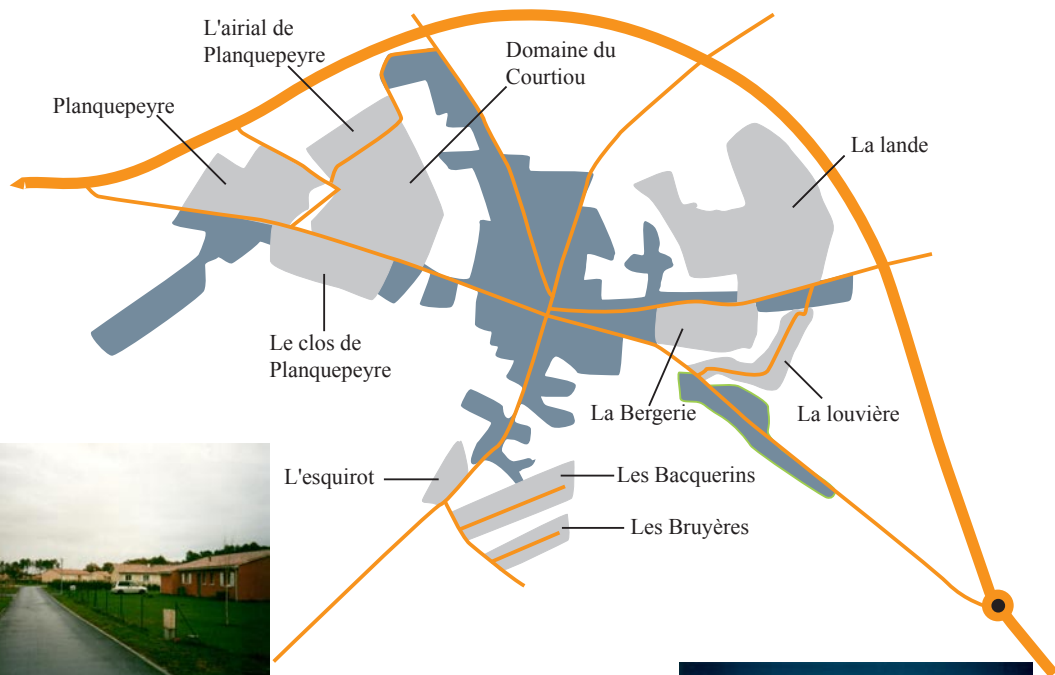


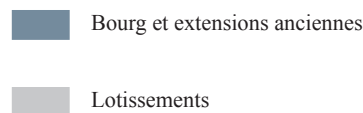
Photo n°161 : Le lotissement du Courtiou (enquête n°6, Sainte-Hélène)



Photo n°162 : Le lotissement de Planquepeyre (enquête n°9, Sainte-Hélène)



Photo n°165 : Le lotissement du Courtiou (enquête n°3, Sainte-Hélène)



0 500 m

Source : Eva Bigando

Figure n°12 : Les lotissements d'Avensan



Photo n°163 : Lotissement «Les Jardins d'Avensan» (enquête n°25, Avensan)



Photo n°A46: Lotissement Les Jardins d'Avensan



Photo n°167 : Lotissement «Les Jardins d'Avensan» (enquête n°27, Avensan)

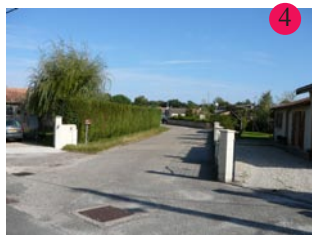
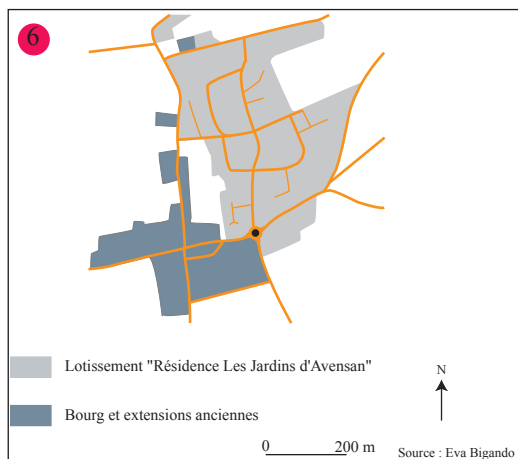


Photo n°A43 : Lotissement Clos de Barreau

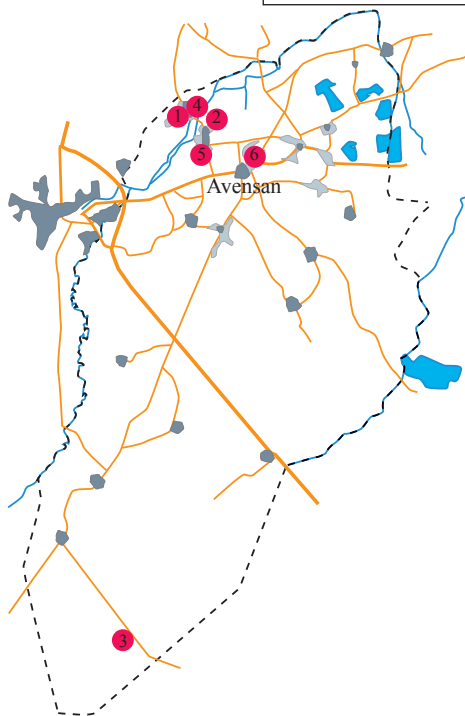


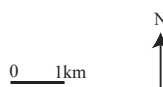
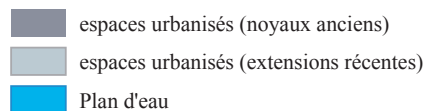
Photo n°A45 : Lotissement Clos des Lupins



Photo n°A44 : Lotissement La Clairière

Les lotissements d'Avensan

- ① Le lotissement Saint-Genès (chemin des pavillons)
- ② Le Clos des lupins
- ③ Le Hameau de Brédéra
- ④ Le Clos de Barreau
- ⑤ La résidence La Clairière
- ⑥ Les jardins d'Avensan
- ⑥ Les jardins de l'église



Source : Eva Bigando

si la réalisation de lotissements permet d'éviter le mitage pavillonnaire, ils sont le plus souvent implantés sans souci de cohérence fonctionnelle avec la trame urbaine existante et sans souci de cohérence morphologique avec le paysage environnant, d'où l'effet d'« appendice » mais aussi l'effet de « verrue » qui leur sont souvent reprochés. Certains habitants soulignent ainsi le manque d'intégration fonctionnelle de ces lotissements. *Les Jardins d'Avensan* et *les Jardins de l'Eglise*, lotissements voulus et pensés par leurs commanditaires comme une extension logique du bourg, apparaissent en fait, aux yeux et à l'esprit de quelques Avensannais, comme une sorte de « satellite » qui aurait été greffé là de manière « artificielle ». Pourtant, ces deux lotissements, réalisés dans le centre même d'Avensan, sont parfaitement connectés à la fois au bourg et entre eux. A Sainte-Hélène en revanche, chaque lotissement constitue une entité complètement autonome, que ce soit vis-à-vis du bourg ou entre eux. Toute parcelle qui se libère, au sein même ou dans le prolongement immédiat du bourg, est l'occasion d'aménager un lotissement, conçu comme un système isolé. Il en résulte une juxtaposition de lotissements, pourtant parfois proches, sans interconnexion et, par conséquent, un tissu urbain qui, en l'absence de réflexion préalable quant à une éventuelle unité d'ensemble, manque de cohérence.

En fait, le lotissement est « posé » là, pas plus « intégré » à la trame urbaine qu'au paysage environnant. Plus encore que l'absence d'intégration fonctionnelle, c'est en effet le manque d'intégration paysagère qui est décrié par les personnes interrogées. Bernard Lassus²⁵ a mis en évidence le caractère paradoxal de cette nécessité d'intégration d'un élément nouveau dans un système paysager existant. Pour être assimilé, il convient que l'élément nouveau s'intègre à l'existant, qu'il se fonde au « déjà-là ». Il doit lui ressembler, lui être similaire ou, au moins, ne pas être trop différent. Tout élément doit donc être fait de façon à ne pas être considéré comme nouveau dans le paysage. Sans cela, il choque le regard habitant. Or, ces lotissements sont précisément réalisés sans réelle volonté d'intégration paysagère, d'où l'effet de « verrue » fréquemment dénoncé. « *Dans le bourg, ce qui me gêne, ce sont les cités à l'extérieur [entendues comme les lotissements], car c'est pas très joli et ça dépareille le paysage. De vraies verrues !* », regrette cette Dionysienne (enquête n°14, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Un autre Dionysien déplore également « *tous les lotissements qui choquent et qui font comme des verrues dans le paysage. Ils ne s'intègrent pas. Les maisons ne font plus l'esthétique du paysage. Il faudrait fondre ces maisons dans le paysage* » (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

La forme de cet habitat, de type périurbain, est en fait jugée trop différente de celle de l'habitat rural « traditionnel ». Les habitants interrogés opposent ainsi ces deux formes d'habitat. « *Ça c'est une vue du village depuis la route de Lacanau vers le bourg. On y voit « le Courtiou » - l'habitat nouveau - et le bourg - l'habitat ancien - [...]* », distingue une Sainte-Hélénoise, photographie à l'appui (enquête n°1, Sainte-Hélène). Un Avensannais explique, quant à lui, que « *le type diffus, c'est plus rural et le type lotissement c'est plus urbain* » (enquête n°16, Avensan). « *Ici, c'est une photo du nouveau lotissement. Il est pas beau. C'est du périurbain comme à Saint-Aubin...* », reproche un autre (enquête n°25, Avensan; cf. Figure 12 : Photo

²⁵ A titre informatif, nous proposons ici un extrait du texte de Bernard Lassus qui aborde cette notion d'intégration. « Qu'implique encore l'emploi du terme « intégration » ? Tout d'abord, une volonté d'accueillir tout en laissant supposer que l'apport nouveau est pour partie différent des éléments qui constituent le paysage existant et que cet apport se fonde le plus possible par similitude formelle dans le contexte paysager. Par conséquent, on utilise le terme d'intégration pour présager d'une éventuelle différence, tout en la récusant avant même de la connaître, puisque cette différence doit être abandonnée, pour avoir ainsi à éviter d'envisager les implications d'une nouvelle présence » (Lassus B., 2001, p.3).

n°163). « *Au cœur du village, cet habitat construit précipitamment... Ça se marie pas trop avec notre paysage rural. C'est le vrai lotissement pavillonnaire. C'est dommage...* », regrette, elle aussi, une Avensannaise (enquête n°9, Avensan). Pour une autre, « *il y a une trop grande disparité dans l'habitat. [...] On aurait pu faire un habitat plus adapté au type rural, surtout à côté de l'église* » (enquête n°10, Avensan).

Les locuteurs évoquent, au sujet de ces lotissements, une concentration sur un espace limité de « *petites maisons neuves avec de petits jardins* ». Il en résulte l'impression qu'elles sont toutes « *les unes sur les autres* ». Un Avensannaise décrit ainsi le nouveau lotissement d'Avensan : « *des petits terrains avec des petites maisons collées les unes aux autres...* » (enquête n°25, Avensan). Pour une Sainte-Hélénoise, dans ces lotissements, « *les maisons sont les unes sur les autres. Ils n'ont presque pas de jardin* » (enquête n°10, Sainte-Hélène; cf. Figure 11 : Photo n°164). Un autre Saint-Hélénois regrette qu'il y ait « *de plus en plus de maisons qui ont de moins en moins de jardin, alors qu'avant toutes les maisons avaient un grand jardin...* » (enquête n°18, Sainte-Hélène). Les citations d'enquêtes pourraient ainsi être multipliées. « *Les gens ont une petite maison avec un tout petit jardin. Ils sont les uns sur les autres* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). « *Ces nouvelles maisons sont agglutinées dans le nouveau lotissement* » (enquête n°20, Avensan). « *Ce sont des petites maisons, avec des petits jardins regroupées en lotissements* » (enquête n°1, Avensan). « *Le nouveau lotissement, je trouve qu'ils sont un peu trop les uns sur les autres* » (enquête n°3, Avensan). « *C'est dommage de venir vivre à la campagne pour vivre les uns sur les autres comme dans ces nouveaux lotissements. Ils s'agglutinent* » (enquête n°21, Avensan). Citons, pour finir, les propos d'un Saint-Hélénois qui évoque « *la concentration d'habitations, les lotissements où les maisons sont serrées les unes contre les autres* ». Pour lui, « *Il aurait fallu faire quelque chose de plus aéré à la campagne...* » (enquête n°19, Sainte-Hélène). L'impression de « manque d'espace » qui en résulte rappelle, à certains locuteurs, les lotissements des périphéries immédiates d'agglomérations ou « grandes banlieues ». Un Avensannais définit ainsi les *Jardins d'Avensan* comme « *un lotissement qui fait penser à la banlieue* » (enquête n°15, Avensan). La forme de ces lotissements entre alors en contradiction avec l'image traditionnelle de la campagne définie, dans les systèmes de représentations habitantes, soit par un habitat dispersé typique, soit par un habitat ancien groupé en hameaux.

Enfin, c'est un habitat jugé de mauvaise qualité et susceptible de très vite se dégrader, ce qui constitue un important décalage avec l'idée éprouvée de durée et de pérennité d'un paysage de campagne. « *Les nouveaux lotissements. Ça a été très rapide. Ce sont des constructions qui vont durer une génération. Dans trente ans ce sera en mauvais état... [...] Ces constructions vont très vite se dégrader. Elles ne sont pas de longue durée. C'est dommage de faire ça ici...* » (enquête n°27, Sainte-Hélène).

Au final, ces lotissements suscitent des modifications d'autant plus perçues comme un bouleversement total des lieux qu'elles semblent incompatibles avec les représentations paysagères autochtones.

3.3.2.3. Des transformations en inadéquation avec les représentations paysagères autochtones

Les représentations paysagères autochtones sont ici entendues comme celles de la population résidante avant la réalisation de ces lotissements.

Nous souhaitons tout d'abord mettre en évidence qu'un espace considéré comme vacant par une municipalité ou les services techniques engagés et susceptible d'être aménagé, ne

correspond pas toujours à un « paysage vacant » pour les habitants en question. Bien que construits sur des terrains marqués par la déprise agricole, donc considérés comme disponibles par les élus et les techniciens, ces lotissements génèrent des images en concurrence avec certaines représentations paysagères initialement produites en ces lieux. Leur toponyme est à ce titre évocateur. La construction des *Jardins d'Avensan* s'est effectuée sur l'emplacement d'anciens champs et prairies bocagères situés en face de l'école. Le *Courtiou*, quant à lui, signifie la bergerie en occitan. Or, ce lotissement saint-hélénois est précisément construit sur des terrains voués jadis à l'élevage ovin. Il en est de même pour l'*Airial de Planquepeyre*. Certains locuteurs, originaires ou non mais dont l'installation sur la commune remonte au minimum à une vingtaine d'années, évoquent d'ailleurs cela. « *Pour les changements, j'ai pris le nouveau lotissement de Planquepeyre. Je regrette les prés et les bois qu'il y avait avant... On y allait avec la bande de copains quand on était jeunes. On pêchait dans les trous d'eau. Y'avait des vaches...* » (enquête n°10, Sainte-Hélène; cf. Figure 11 : *Photo n°164*). « *Ce qui a changé surtout c'est les lotissements... Ça c'est un exemple de lotissement où avant y'avait que des prés avec juste une bergerie au milieu...* » (enquête n°3, Sainte-Hélène; cf. Figure 11 : cf. *Photo n°165*). « *Ça c'est le « Courtiou » [Il montre un cliché]... un des derniers lotissements... La bergerie, là, était avant au milieu d'une prairie. Maintenant, elle est au milieu des maisons...[...] C'est comme un rappel de ce qu'il y avait avant et qu'il n'y aura plus...* » (enquête n°5, Sainte-Hélène; cf. Figure 11 : *Photo n°166*).

En fait, la construction de ces lotissements crée un hiatus entre ce que l'individu perçoit du monde visible et l'idéal paysager qu'il se représente. Un horizon donnant à l'origine sur la campagne environnante cède sa place à un horizon reflétant une urbanisation conquérante. Ce produit de la perception présente un contenu en décalage avec l'attendu paysager. L'idée d'un horizon ouvert sur une campagne paisible (même partiellement abandonnée par ses producteurs) exclut formellement la présence des marqueurs de l'urbanité en ces lieux. A partir du moment où ces lotissements prennent place dans l'espace, ce qui était auparavant perçu comme un paysage de campagne, ne l'est plus. « *Les nouveaux lotissements, ça nous prend la campagne. On n'est plus à la campagne. Y'a des maisons partout* » (enquête n°1, Avensan). « *Les constructions, notamment au stade, nous on a connu qu'en prés avec les bêtes dessus. Maintenant, ça a tout changé le paysage... Ce n'est plus notre beau paysage...* » (enquête n°29, Sainte-Hélène). « *En terme de paysage, toutes ces constructions ont changé la physionomie du village. Avant à la place du lotissement, c'était partout de la prairie. Maintenant c'est des maisons. On s'y retrouve plus...* » (enquête n°25, Sainte-Hélène). Pour Gérard Lenclud, le modèle qui permet de promouvoir un espace donné en paysage ne fonctionne plus ou, plus exactement, fonctionne trop bien. « *Le paysage a perdu sa qualité de paysage par excès de disparité entre ce qu'il offre à l'œil et ce qu'il devrait lui offrir. L'œil [et l'esprit, ajouterions-nous] ne s'y retrouve[nt] plus* » (Lenclud G., 1994). C'est ainsi que l'implantation de lotissements conduit, mieux que la déprise agricole elle-même, à la perte d'un idéal paysager de campagne riante et paisible.

En fait, la multiplication, l'emprise, la localisation et la forme de ces lotissements participent de la prise de conscience, de la part des habitants, d'un changement de vocation fonctionnelle de ces campagnes, à savoir le passage d'une fonction agricole à une fonction résidentielle. Le lotissement se présente en effet comme le « symptôme particulièrement visible de la transformation d'une grande partie de l'espace rural français en espace résidentiel » (Dubost F., 1990, p.177). Marqueur de l'urbanité, dans la mesure où il se présente comme une « procédure particulière, créée par et pour le milieu urbain, ou pour des espaces voués à l'urbanisation » (Dubost F., 1990, p.178), le lotissement devient alors le symbole, pour les personnes interrogées, du rapprochement, à la fois progressif et inéluctable, de la ville qui s'étale. « *Ça, c'est la photo*

du nouveau lotissement... C'était à Saint-Médard, puis Saint-Aubin, maintenant c'est rendu à Avensan... C'est pas bon. Faudrait pas que la population augmente davantage car ça sera de moins en moins la campagne et de plus en plus la ville... » (enquête n°25, Avensan). « Toutes les communes ici ont leurs petits lotissements. On va bientôt devenir la CUB, la seconde couronne de Bordeaux » (enquête n°9, Avensan). « Toutes ces constructions nouvelles, c'est inévitable. C'est lié à l'expansion de la ville. Ça va être de plus en plus urbanisé. Y'aura de plus en plus de lotissements » (enquête n°16, Avensan). « Bordeaux se rapproche... Bordeaux est déjà arrivée à Saint-Médard, Saint-Aubin, Issac... » (enquête n°16, Sainte-Hélène). « La ville gagne » (enquête n°28, Sainte-Hélène). « L'expansion de l'urbanisation bordelaise, c'est un processus actuel avéré. C'est le danger des trop grosses agglomérations. Bordeaux approche à grands pas » (enquête n°8, Sainte-Hélène). « Avensan, c'est une commune proche de la ville... une commune dortoir. Les gens viennent pour dormir. C'est limitrophe d'une grande ville, c'est normal » (enquête n°6, Avensan).

Apparaît ici le second élément qui constitue le lotissement en implant urbain à vocation résidentielle, à savoir qu'il est très majoritairement peuplé de citadins venus résider à la campagne tout en continuant, pour la plupart, à travailler en ville. « Y'a eu plus de deux cent quarante habitants en un an. Ça fait peur à des gens, cent nouvelles familles citadines qui arrivent sur la commune... » (enquête n°7, Avensan). « Dans les deux nouveaux lotissements, y'a pratiquement que des gens de Bordeaux. Des citadins travaillant en ville et voulant vivre à la campagne » (enquête n°7, Avensan). Aussi la notion de « cité dortoir » – revisitée à l'occasion par son adaptation en « commune dortoir », voire « campagne dortoir » – est-elle exprimée par le tiers des locuteurs mentionnant la dynamique d'urbanisation comme facteur de changements paysagers caractéristiques de leurs lieux de vie ordinaires (soit 25 personnes sur 73). « Avensan, c'est une campagne dortoir avec des habitants travaillant en ville », constate un premier Avensannais (enquête n°22, Avensan). Le constat est le même à Sainte-Hélène. « Les gens dorment ici, mais travaillent à Bordeaux... C'est une cité dortoir... », précise ce Saint-Hélénois (enquête n°6, Sainte-Hélène). « C'est une commune qui a tendance à se citadiniser. Le plus triste, c'est qu'elle devient une cité dortoir de Bordeaux », regrette encore un Avensannais (enquête n°16, Avensan). Pour une autre locutrice, Avensan, « c'est une commune de campagne urbanisée... Elle devient une commune dortoir » (enquête n°1, Avensan). « Avec l'urbanisation intense, multipliée par deux depuis 1975 et beaucoup de HLM – 20% de la population ne paient pas d'impôts –, ici c'est une cité dortoir », souligne, à son tour, un habitant de la basse vallée de l'Isle (enquête n°26, basse vallée de l'Isle, Les Artigues-de-Lussac).

Derrière ces derniers propos, se trouve sous-tendue la crainte de devenir la banlieue de la grande ville, qu'un locuteur explicite d'ailleurs en ces termes. « Ce serait que moi je refuserais plus d'urbanisation car ce serait une perte de ruralité. On n'est pas là pour faire une banlieue en zone rurale » (enquête n°26, basse vallée de l'Isle, Les Artigues-de-Lussac). Cette inquiétude se rencontre dans le discours d'autres personnes. « Avec toutes ces constructions, j'ai peur que ça devienne la banlieue de Bordeaux. Si j'avais voulu habiter dans la banlieue de Bordeaux, j'aurais choisi d'habiter plus près de Bordeaux. Mais je sais qu'à terme on va devenir une banlieue de Bordeaux avec des maisons partout. Tout sera construit... » (enquête n°1, Avensan). « Faudrait pas plus de constructions... sinon ici ça va devenir la banlieue de Bordeaux » (enquête n°15, Avensan).

Ces « nouveaux » lotissements sont donc majoritairement rejetés par les habitants originaires des lieux et, paradoxalement, ceux d'origine citadine mais installés depuis maintenant plus de vingt ans, parfois même au sein des tout premiers lotissements créés dans les années 1970. Ces derniers voient en effet dans ces « nouveaux » lotissements une trop grande urbanité

et, sans doute, un changement d'ordre paysager, celui qu'eux-mêmes étaient venus chercher quelques années plus tôt en ces lieux. Est-ce là pure réaction d'égoïsme ? Ne peut-on pas plutôt lire dans le rejet de ces lotissements le refus de l'uniformisation de l'endroit où l'on vit et, finalement, de soi-même, par crainte de la perte de ce qui fait sa propre identité ?

La réalisation de ces grands lotissements dans toutes les périphéries urbaines françaises, européennes et occidentales introduit, en effet, un mouvement d'uniformisation de ces campagnes qui finissent par perdre leur propre « *cachet* », leur « *authenticité* », ce qui fait leur « *identité* », à en croire les habitants interrogés, pour finalement toutes se ressembler. Cette uniformisation prend notamment corps à travers les formes de l'habitat. Y participe le pavillon-type, répété de manière quasi identique sur chaque parcelle d'un même lotissement périurbain, lequel est lui-même répété en divers points d'une même commune périurbaine, à laquelle il est même possible de trouver des sœurs jumelles dans chaque coin de la France. Un Avensannais a ainsi réalisé le cliché du nouveau lotissement d'Avensan pour illustrer « *l'urbanisation grandissante* ». « *C'est une photo du nouveau lotissement dans le bourg. [...] C'est LE lotissement de toutes les communes environnantes de Bordeaux et des grandes villes...* », ajoute-t-il (enquête n°27 Avensan; cf. Figure 12 : Photo n°167).

Il en résulte un sentiment de perte d'identité à deux niveaux : perte de l'identité rurale en général et perte de l'identité locale en particulier. La perte de l'identité rurale se joue à l'échelle de la France, voire plus, par progression plus ou moins rapide des traces de l'urbanisation et des marqueurs de l'urbanité sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de la perte de ce qui fait la ruralité des campagnes. « *Il y a trop de constructions par rapport au village... C'est une ville-dortoir... car, en plus, y'a plus rien qui puisse tenir les gens à Sainte-Hélène : pas d'usines, pas d'industries... C'est comme partout, il n'y a plus d'ancrage dans le monde rural... On vient dormir là, mais on reste de la ville... C'est juste du dortoir, de l'éphémère... Avec ça c'est la perte de l'identité rurale...* ». Suit une question de l'enquêteur : « *c'est quoi l'identité rurale ?* ». « *Avant, chaque maison avait son troupeau, ses champs, une grande propriété tout autour... Maintenant dans les campagnes, ce qui fait la ruralité n'existe plus... Avec la fin des paysans, c'est la fin de la ruralité dans les campagnes... le rapport à la terre, aux animaux, à la végétation, à la vie...* » (enquête n°23, Sainte-Hélène). « *Ce lotissement-là, ça ressemble trop à la ville. C'est ce qu'on voit partout de plus en plus...* » (enquête n°28, Avensan). A cela s'ajoute la perte d'identité d'un lieu propre qui perd sa singularité pour se fondre dans un moule standardisé. Or, la réalisation de ces lotissements, à en croire certains, conduit à cela. « *Tous les lotissements partout, ils nous mangent... [...] Ces lotissements, ça nous démolit tout... [...] C'est vrai que je n'étais jamais allée aux nouveaux lotissements derrière. Ça fait tout drôle de ne plus voir nos prés, nos bois...* » (enquête n°16, Sainte-Hélène). « *Avensan, c'est une commune qui commence à perdre son identité propre. On veut faire la ville à la campagne. Mais on est en train de perdre l'âme de la commune... C'est vrai qu'elle est à trente kilomètres de Bordeaux et à vingt cinq kilomètres de la mer. Elle attire...* » (enquête n°25, Avensan).

Finalement, l'aménagement de ces lotissements, en grand nombre et sur un temps relativement court, prend bien, dans ces communes de campagne en voie de périurbanisation, une dimension événementielle. Or, de cet événement « *normalisé* », à la fois synonyme d'une accélération de la dynamique d'urbanisation et marqueur de la progression de l'urbanité en ces lieux, résulte un profond malaise paysager touchant une grande partie des habitants rencontrés, à savoir principalement les « *résidents déjà-là* ». L'incompatibilité de la forme de ces lotissements et de l'image qu'ils renvoient avec les représentations paysagères autochtones (entendues comme celles de la population résidante avant aménagement) conduit, nous l'avons montré, à un véritable rejet de ces constructions au nom d'un paysage quotidien qui ne se

ressemble plus ou qui ne ressemble plus à ce que l'on voudrait qu'il soit. Si l'on ajoute à cela, l'insoupçonnable brutalité, telle qu'elle est ressentie, des bouleversements générés par cette dynamique d'urbanisation, que ce soit en termes de rapidité, de très forte emprise spatiale et/ou de changement de fonction de ces campagnes, il s'établit une véritable déstructuration de la relation paysagère initialement tissée par les habitants avec leurs lieux de vie ordinaires (objet du chapitre à suivre).

Conclusion de chapitre

Il s'agissait, au cours de ce chapitre, de montrer que certaines dynamiques à l'origine de changements paysagers majeurs au sein de leurs lieux de vie ordinaires sont susceptibles de prendre une dimension événementielle pour les habitants et caractériser ce en quoi elles constituent effectivement un événement dans leur paysage quotidien.

Deux types de dynamiques ont été mises en évidence en ce qui concerne nos deux terrains d'étude. Le premier type correspond à la dynamique normale d'évolution de ces espaces, ce que nous avons nommé situation socio-spatiale à évolution « normalisée ». Nous avons ainsi caractérisé la dynamique fondée sur un double mouvement de déprise agricole et d'urbanisation croissante de ces communes rurales situées en périphérie de l'agglomération bordelaise. Processus à l'œuvre sur le long terme, il est apparu qu'une accélération notable de cette dynamique était susceptible de lui donner un caractère événementiel. La réalisation croissante et rapide de lotissements de type périurbain participe des changements susceptibles d'être « remarqués » par l'habitant « déjà-là ». Le second type de dynamiques relève de phénomènes plus ponctuels. Les changements qui leur sont inhérents ne sont pas attendus et viennent se surajouter et perturber la dynamique normale alors en cours. Il s'agit d'événements marquants : la réalisation d'une infrastructure lourde – l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle – et la tempête de 1999 (intervenant une décennie après le grand incendie de mars 1990) qui a profondément modifié la majeure partie du massif forestier, ici médocain. Ce type de dynamiques événementielles « choque » d'emblée le regard habitant.

La dynamique de changements qui va faire « événement », c'est donc celle à laquelle est associé un « surinvestissement » de sens. Il en est ainsi de celles susceptibles de remettre en cause l'ordre jugé immuable du paysage. En effet, la stabilité du paysage constitue la « normalité » pour les habitants dans ces campagnes. Par conséquent, toute dynamique de changement trop forte et « immanquable » est à même de susciter un profond malaise, voire un véritable traumatisme pour l'habitant. « Autant d'espaces qui modèlent et transforment les pratiques et les regards des habitants après, éventuellement, les avoir provoqués. Gestation longue, douloureuse et parfois pénible des paysages intérieurs pour les hommes déstabilisés par des transformations brutales et non concertées de leur cadre de vie, comme dans le cas des passages d'infrastructures circulatoires. Evolutions insidieuses et lentes qui révoltent les uns et satisfont les autres, comme les urbanisations intempestives [...] », écrit Pierre Donadieu (Donadieu P. 1994a, p.62).

C'est précisément ce dont il va être question dans le chapitre suivant. Nous chercherons à montrer de quelle manière l'événement paysager est susceptible d'engendrer une véritable déstructuration de la relation paysagère initialement tissée entre les habitants et leurs lieux de vie ordinaires, dont il peut résulter un profond « malaise paysager » et le « re-éveil » d'une sensibilité au paysage quotidien, à cette occasion, renouvelée.

Chapitre 2

L'événement paysager, facteur de déstructuration et de renouvellement de la sensibilité au paysage ordinaire

« Du fait même qu'il est exceptionnel, l'événement tire avec lui et fait émerger, dans le flot de paroles qu'il libère, des traces qui, sans ce coup de filet, seraient demeurées dans les ténèbres, inaperçues, les traces du plus banal, de ce dont on parle rarement dans le quotidien de la vie et dont on n'écrit jamais. »

Georges Duby, *Le dimanche de Bouvines*.

Le chapitre précédent a été l'occasion de mettre en évidence l'importance que les habitants accordent à certaines transformations affectant leurs lieux de vie ordinaires. C'est ainsi que certaines dynamiques à l'origine de ces changements majeurs et la manifestation même de ces changements sont susceptibles de prendre une dimension véritablement événementielle aux yeux des habitants – c'est tout au moins la manière dont nous l'interprétons –. Nous avons souligné à quel point ces événements paysagers (la tempête de 1999 et ses conséquences sur le massif forestier médocain, la réalisation de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle, et la dynamique d'urbanisation qui caractérise les deux espaces en question) sont susceptibles de déstabiliser l'individu dans son rapport à ses lieux de vie ordinaires. Nous avons ainsi noté, à plusieurs reprises mais sans jamais le développer, l'éventualité d'une véritable déstructuration de la relation paysagère initialement tissée entre l'être-habitant et ses lieux d'ancrage banals. C'est précisément ce point que nous souhaitons aborder tout au long de ce chapitre.

Aussi, dans un premier temps, nous montrerons la manière dont émerge et se manifeste cette déstructuration de la relation paysagère. Nous évoquerons, à cette occasion, le bouleversement de l'expérience paysagère quotidienne par la remise en cause des référents matériels et des attendus paysagers de l'être-habitant, du fait d'une modification brutale de ses lieux de vie.

Dans un second temps, nous mettrons en évidence les conséquences d'une telle déstructuration, à savoir : ce qu'elle implique en termes de « malaise paysager » et en termes de « re-éveil » de la sensibilité paysagère habitante. En effet, l'expérience même de la remise en cause de ce qui constitue son paysage quotidien est susceptible d'aboutir à ce que nous nommons un véritable « malaise paysager ». Nous évoquerons alors la manière dont il se manifeste, allant du simple mal-être à un réel traumatisme de l'habitant déstabilisé dans sa relation paysagère. Nous montrerons ensuite en quoi c'est l'occasion, pour l'individu, de prendre la mesure de son attachement (en tant que lien au sens premier et en tant qu'affect au sens second) à son paysage quotidien, donnant lieu à un renouvellement de sa sensibilité à son ordinaire paysager. Révélée

parce que compromise et compromise en même temps que révélée, l'expérience paysagère quotidienne ainsi remise en cause peut être vécue de manière subie et résignée par l'être-habitant. Mais elle peut également faire l'objet de tentatives d'adaptation de la part du sujet sous forme de « compromis paysagers ». Nous l'illustrerons à travers deux exemples.

Enfin nous poserons, dans un troisième temps, les bases d'une réflexion, sous forme d'hypothèses, quant au rôle du temps sur cette déstructuration de la relation paysagère et sur la sensibilité habitante ainsi renouvelée par l'événement paysager, en particulier, et sur les formes d'évolution de la sensibilité au paysage ordinaire, en général.

1. Événement paysager et déstructuration de la relation paysagère quotidienne

Tout en gardant à l'esprit que l'événement paysager n'affecte pas tous les habitants de la même manière et au même degré, nous allons chercher à mettre en relation le changement brutal de la physionomie des lieux de vie et la déstructuration consécutive de la relation paysagère quotidienne.

Il se produit en fait une rupture de l'équilibre relationnel sujet/objet dont résulte l'expérience paysagère. Pour un rappel sur la manière dont s'établit, en temps normal, la relation sujet/objet dont dépend l'expérience paysagère, nous renvoyons le lecteur à la figure n°2, présentée et analysée en première partie (chapitre 1, 2.3.1 - « Schématisation de l'établissement de la relation paysagère quotidienne », p.49). L'événement paysager, en introduisant une modification des formes de l'« objet-paysage », engendre un bouleversement de l'expérience paysagère qui est censée être faite des lieux (cf. Figure n°13). En effet, les formes de la matérialité paysagère ayant changé, elles ne correspondent plus aux attentes du sujet (système de valeurs initial). Il en résulte une remise en cause des attendus paysagers, à savoir affects, représentations et valeurs paysagères associés aux lieux en question. « Tout se passe comme si la modification des paysages portait atteinte aux valeurs de référence ou affects dont ils sont porteurs. *A fortiori* lorsqu'un « accident majeur » a pour effet de bouleverser un paysage » (Cloarec J., 1989, p.299). La déstructuration de la relation paysagère procède donc à la fois d'un changement de physionomie de la matérialité et d'un bouleversement de la manière de la sentir et la ressentir qui lui est consécutive.

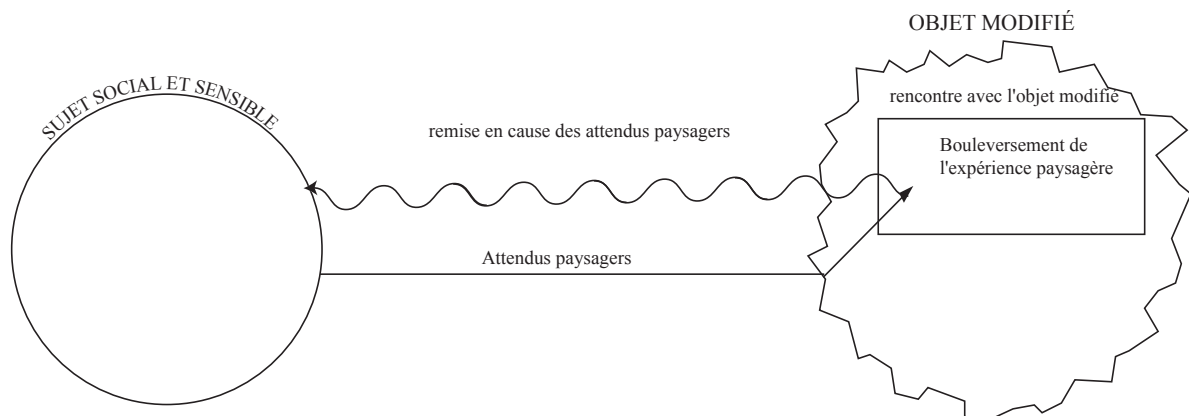


Figure n°13 : Déstructuration de la relation paysagère

C'est ce que nous allons mettre en évidence à partir des expériences qui sont faites des lieux de résidence, des lieux de promenade et des itinéraires de déplacement, dans la basse vallée de l'Isle comme dans les deux communes médocaines. A travers ces différents exemples, nous montrerons comment d'une profonde modification de l'objet-paysage découle une remise en cause des référents paysagers sur lesquels s'appuie, d'ordinaire, la relation paysagère et, par conséquent, une remise en cause des attendus paysagers de l'habitant.

1.1. Remise en cause des attendus paysagers résidentiels

Nous avons mis en évidence, dans la seconde partie²⁶, l'existence d'une expérience paysagère au sein même de l'espace résidentiel (vues paysagères extérieures entre autres). Qu'en est-il lorsque intervient une transformation majeure de ce cadre paysager familial ? Qu'advient-il dès lors que l'horizon paysager résidentiel en vient à être, plus ou moins brutalement, modifié ?

La remise en cause, par les habitants, du nouvel horizon paysager engendré par l'intervention de l'événement ne répond pas aux mêmes raisons. Pour les uns, il s'agit du refus de la perte d'un horizon lointain du fait de la construction de l'autoroute A89, pour les autres, au contraire, il s'agit du refus de disposer brutalement d'un horizon lointain par éclaircissement du massif forestier après le passage de la tempête. Mais quelle que soit finalement la modification subie par cet horizon paysager résidentiel, cela se traduit, dans tous les cas, par un bouleversement de l'expérience paysagère quotidienne, par perte des référents paysagers initiaux et difficulté d'appropriation des formes de la nouvelle réalité. Il en résulte une « déqualification » du lieu de résidence en tant que paysage.

1.1.1. Un paysage sans arbre : de la difficulté de faire face au vide après la tempête

Quand une tempête fait rage, elle dévoile un nouvel horizon paysager. Chacun l'accueille à sa manière : d'aucuns le voient d'un bon œil (ouverture de nouvelles perspectives), d'autres le vivent comme une déchirure (perte d'une garantie de la stabilité paysagère qui assure la stabilité de l'être). Force est de constater que les seconds sont beaucoup plus nombreux que les premiers. « Il y a trop d'horizon, trop de perspectives jusque-là invisibles, trop d'espace », explique Patrick Prado en évoquant les lendemains de la tempête qui a sévi dans l'Ouest de la France en 1987 (1990, p.39).

Il s'agit de considérer ici le bouleversement, après le passage de la tempête, de l'expérience paysagère quotidienne des habitants dont le lieu de résidence se situe au milieu de la forêt ou possèdent des boisements au sein même de leur propriété. La tempête a, en effet, parfois changé de manière fondamentale la physionomie du paysage résidentiel de certains habitants, que ce soit à Avensan ou à Sainte-Hélène. La plupart du temps, sont évoquées les modifications brutales des vues paysagères extérieures, ici sur le massif forestier : là où était jadis la forêt, la tempête a fait place « plus ou moins » nette. Mais cela peut également concerner la propriété même de l'habitant. Il est alors généralement question d'arbres tombés. Examinons ces deux aspects de la question.

Nombreux sont les locuteurs qui décrivent les changements des vues sur le paysage extérieur depuis leur domicile. « *De nuit, j'estimais déjà les pertes. J'ai des repères dehors la nuit... la masse des pins au fond... Et là en pleine nuit, on voyait des percées, des trouées là où y'avait des masses de pins d'habitude... Le lendemain matin, ça a été le constat de dégâts d'une grande intensité... Le paysage avait complètement changé* » (enquête n°21, Sainte-Hélène). « *Maintenant, les vues ont changé... D'ici, on a une vue sur le gros chêne de quatre mètres quatre vingt de diamètre. Avant on le voyait pas... Et devant la maison, il y avait des pins* »

²⁶ Seconde partie, chapitre 2, 3. - « Le paysage ordinaire dans les limites de l'espace résidentiel ».

adultes. Ils sont tombés. Il reste les pins jeunes et les souches... Mais on ne les voit plus parce qu'il y a des ronces et que c'est vert... » (enquête n°5, Sainte-Hélène).

Certains envisagent la disparition de la forêt autour de chez eux en termes d'anéantissement : la forêt a fait place au « néant ». « Dans mon coin, c'était complètement anéanti ! [...] Depuis la tempête, on n'a jamais remis les pieds dans les bois derrière la maison. Ça nous faisait un vide, on aurait dit le néant » (enquête n°5, Avensan). « Tout près de chez moi, c'est là que ça a été le plus touché... tout autour... La vue que j'avais a disparu... Ça fait l'impression d'une mise à nu... Avant je voyais le coucher de soleil à travers les fûts... Maintenant, ce n'est plus la même vision... On a l'impression que c'est plus le même endroit... Y'a plus rien... » (enquête n°13, Sainte-Hélène). Cet anéantissement de la forêt correspond en fait à un anéantissement des référents paysagers sur lesquels reposait l'expérience paysagère en ces lieux. « La tempête, ça défigure le paysage. Personnellement, ça m'a attristé. Je préférerais voir les bois qu'il y avait avant plutôt que de voir maintenant la maison du voisin ! », nous dit l'épouse d'un locuteur, entrée dans la pièce au cours de l'entretien. La modification d'une vue paysagère doit être désirée, voulue. Si tel n'est pas le cas, elle devient un événement regrettable et regretté, voire rejeté par l'individu.

En ce qui concerne les trouées laissées dans le paysage forestier après la tempête, nous aurions pu imaginer que l'ouverture du paysage qui en résulte soit envisagée comme l'occasion de l'émergence – ou de la mise en œuvre – d'échappées (au sens proposé par Anne Cauquelin, 2005, p.27) offertes au regard de l'habitant. Mais cette ouverture de perspective dans un paysage initialement fermé se révèle davantage déstructurante que réellement structurante. Ces perspectives nouvelles, nées de la disparition de l'écran forestier, s'avèrent finalement mal vécues. L'ensemble des personnes ainsi concernées signifie leur difficulté à s'adapter à cette émergence soudaine d'horizons devenus libres. « La forêt, j'aurais du mal à m'en passer. Sans arbres, c'est difficile. Je ne suis pas faite pour les horizons libres. Il faut quelque chose qui coupe l'horizon... Après le feu, ça a été dur. Les grands pins qui avaient soixante à soixante dix ans ont tous été coupés. Pendant six ou sept ans, on s'est retrouvés avec de la lande autour et des perspectives très différentes. Après... la tempête... ça a été un deuxième gros traumatisme... et à nouveau des perspectives... c'est trop brutal... » (enquête n°1, Sainte-Hélène). Le discours haché de cette locutrice témoigne sans doute de l'épreuve qu'a constituée – et constitue peut-être encore – la brutalité du changement des perspectives offertes depuis son lieu de résidence, inscrites pour longtemps dans le paysage, et d'une réelle difficulté à se les approprier. Pour un autre habitant, l'idée de l'émergence, après la tempête ou l'incendie, de nouvelles perspectives ou d'échappées visuelles relève d'une telle incongruité qu'il n'a pas même l'idée de l'envisager en ces termes. Il y voit, au contraire, un retour « pénible » à l'ancien paysage de lande. Ce qui compte, pour lui, c'est ce qu'il a perdu, à savoir ses référents paysagers initiaux. « Chez mes parents, [...] c'est trop perdu au milieu du désert des landes... Là-bas, je regardais la forêt avant... Maintenant le désert des landes, y'a que ça partout... » (enquête n°4, Sainte-Hélène). Un Avensannais manifeste le même type de réaction. « La forêt après la tempête, le problème, c'est que ça redevient de la lande. C'est difficile de s'y faire... » (enquête n°21, Avensan).

Cette manière paradoxale de « déconsidérer » finalement l'idée de disposer d'un horizon lointain – le plus souvent inconsciemment – atteint son paroxysme avec le cas de ce Saint-Hélénois. Il considère en effet que son horizon (somme toute assez limité, puisque la forêt cernait son lieu de résidence quasiment de toutes parts) n'a pas été élargi, mais « ravagé ». S'il le considère « ravagé », c'est parce qu'il n'y trouve plus les référents paysagers qui faisaient le sens de l'expérience paysagère en ces lieux. Ayant participé à l'enquête photographique, il commente ainsi un des clichés qu'il a réalisé : « Moi j'ai été plus touché par la tempête.



Photo n°168 (enquête n°8, Sainte-Hélène)

Elle a touché tout près. L'incendie lui a une incidence sur l'horizon à 500 mètres... La tempête, c'était tout près... ». « Cette photo représente tous les changements que l'on a vécus. L'incendie a ravagé notre horizon en 90. Et la tempête était tout près de chez nous. On voit les petits pins d'Hubert derrière le chaume. Les petits pins, ça a été un changement après l'incendie. Il aurait dû y avoir sur cette photo des pins adultes. Du point de vue de la vue, ça fait un changement radical dans la perception de la forêt. Avant je voyais une forêt adulte. Du jour au lendemain, elle a disparu... » (enquête n°8, Sainte-Hélène; cf.

Photo n°168; cf. Photos n°A47 et n°A48). Pour ces quelques locuteurs habitués au paysage forestier, si un horizon dégagé constitue, en définitive, un « non paysage », c'est parce qu'ils n'avaient jamais fait l'expérience quotidienne d'un tel paysage.



Photo n°A47 : La propriété et son cadre paysager : maïs, petits pins et...



Photo n°A48 : ...grands pins clairsemés

Demeure sous-jacente la question de la perte des repères, qu'ils soient de simples repères visuels ou des repères affectifs. Il a ainsi été question de perte de repères visuels qui étaient en fait demeurés de l'ordre de l'inconscient et qui font, par le biais de leur disparition, l'objet d'une prise de conscience de la part de l'habitant. Citons, à ce titre, l'exemple d'une Sainte-Hélénoise qui avoue, du fait de la disparition de certains arbres, ne plus retrouver, de nuit, le petit chemin où elle doit tourner pour rentrer chez elle ! « Avec ces phénomènes, c'est difficile de s'habituer après... aux changements du paysage... c'est brutal... Par exemple, après la tempête, on a eu du mal à se repérer pour revenir à la maison. Il manquait des arbres. On avait perdu nos repères visuels et on avait du mal à voir la petite route après le pont... surtout de nuit... » (enquête n°1, Sainte-Hélène). Avec la tempête, « les repères paysagers qu'on avait ont été complètement bouleversés », explique cet autre Saint-Hélénois (enquête n°27, Sainte-Hélène).

Mais ce peut être également des repères affectifs. Certains arbres font ainsi parfois l'objet d'un profond attachement. Nous avons évoqué, dans le chapitre précédent, ces quelques arbres « victimes » de la tempête avec lesquels certains habitants avaient noué des liens particuliers à ce point puissants qu'ils en étaient eux-mêmes étonnés. L'une explique avoir mal vécu quand ce « cèdre magnifique est tombé », l'autre évoque « un gros chêne » demeuré là tel « une grosse cicatrice pendant longtemps » jusqu'à ce qu'il se décide à s'en débarrasser, un autre encore dit

avoir été « affecté par (son) gros chêne » qui a été « cassé au sixième ». Est-il utile de rappeler une dernière fois le cas de ce sylviculteur particulièrement ému par la perte de son « pin géant », plus que centenaire, qui n'était pas destiné à l'exploitation et donc à être coupé ?

La difficulté à faire face à ces nouvelles vues, ces perspectives élargies, ces horizons dégagés, au vide et au manque (visuel et/ou affectif) laissés par la disparition des arbres, a conduit certains habitants à changer leurs habitudes quotidiennes relativement à l'occupation de l'espace résidentiel. « Depuis la tempête, on vit davantage derrière la maison car il y a plus de nature. Avant, on était plus souvent devant. Il y avait sept pins. Maintenant, il n'y en a plus. Bon, on s'y habitue à ne plus les voir. Mais quand même, je préfère maintenant m'installer derrière pour profiter... » (enquête n°12, Avensan). « Ici, on a perdu une protection, un écran contre le vent et une vue aussi... le soleil se couchant à travers les pins avec les effets de lumière.... Sur le plan de la vision c'est catastrophique. J'ai été frappé par l'intensité. [...] Enfin, ça nous change énormément. Avant la forêt de pins était reposante avec une belle lumière le soir. [...] Après la tempête, c'est un véritable enchevêtrement d'arbres... chaotique... avec des têtes coupées, des troncs sans tête. Ce qui est terrible c'est cette image chaotique par rapport à une image ordinaire. Je me sentais mal. J'avais mal au cœur de voir tous ces arbres étêtés. J'ai l'habitude de m'installer sur ma terrasse et rester là à observer tout ce qui s'y passe. Mais après la tempête, je pouvais pas rester là. C'était trop dur. J'ai mis du temps avant de pouvoir à nouveau regarder... » (enquête n°15, Avensan).

Les destructions causées par la tempête, qu'il s'agisse de modifications des vues sur le paysage extérieur depuis le lieu de résidence ou qu'il s'agisse de destructions telles que des arbres abattus à l'intérieur même de la propriété, conduisent à une remise en cause des référents paysagers résidentiels et, par conséquent, des attendus paysagers. Il en résulte bien un bouleversement de l'expérience paysagère censée être faite des lieux en question.

Dans la basse vallée de l'Isle, le bouleversement de l'expérience paysagère des riverains immédiats de l'autoroute A89, en construction, répond à un processus inverse. L'infrastructure induit une fermeture du paysage, entendue comme l'anéantissement de toute possibilité de perspectives.

1.1.2. Quand une autoroute vient boucher l'horizon...

Rappelons que c'est en remblai que l'autoroute A89 traverse les secteurs habités, dans la basse vallée de l'Isle, que ce soit sur la commune de Saint-Denis-de-Pile ou celle d'Abzac²⁷.

A partir du moment où l'éventualité du projet autoroutier cède sa place à l'inscription effective de l'infrastructure dans l'espace de vie quotidien, il se produit une véritable remise en cause des lieux de vie en tant que paysage. Ce qui était demeuré de l'ordre de la crainte d'une perte d'un cadre paysager familial devient effectif lorsque débutent les travaux de construction. La soudaine visibilité de l'infrastructure et son emprise dans le cadre paysager résidentiel induisent, plus qu'un simple bouleversement, une véritable déstructuration de l'expérience paysagère quotidienne des riverains immédiats. A la lumière de leurs discours, l'implantation de l'autoroute dans leur champ visuel habituel détermine la transformation, la dénaturaison,

²⁷ Pour un rappel des différents impacts paysagers inhérents à la réalisation de l'autoroute A89, nous renvoyons le lecteur à la première partie de ce travail de recherche (Première partie, Chapitre 2, « Les terrains d'étude : des lieux de vie ordinaires »).

voire l'anéantissement de leur paysage familial.

Il est effectivement question de transformations violentes et implacables. « *L'autoroute a complètement transformé la vision et la vue que j'avais [...] En fait, il est difficile de s'habituer à une autoroute surtout quand elle transforme tout le lieu où l'on vit* » (enquête n°17, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Une autoroute est agressive par sa dimension et les travaux gigantesques... Elle est artificielle et bouleverse l'endroit où elle s'inscrit* » (enquête n°21, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Davantage qu'une transformation, elle suggère, pour certains, une dégradation ou une détérioration du paysage. « *Avant le passage de l'autoroute, rien ne me gênait. Depuis le début de la construction, c'est laid ! Je vois une grande muraille de terre épouvantable* ». Cette habitante évoque, à ce titre, un véritable « *gâchis paysager* » (enquête n°3, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

Mais alors, en quoi l'autoroute transforme ou dégrade le paysage résidentiel ? En fait, si la remise en cause de leur paysage quotidien se traduit, en Médoc, par une perte des référents visibles (la disparition brutale de la forêt), dans la basse vallée de l'Isle, en revanche, c'est l'inscription brutale d'une forme nouvelle « immanquable » qui remet en cause l'expérience paysagère quotidienne qui était jadis faite des lieux. Les discours témoignent essentiellement de cet élément qui vient « *boucher l'horizon* ». En fait, la perte d'un horizon paysager (perte au sens propre, puisqu'il n'y a précisément plus d'horizon) est associée à la présence d'une « *barrière visuelle* », d'un « *écran autoroutier* ». « *J'ai une butte de terre de plusieurs mètres*



Photo n°A49 : Le remblai de l'A89 vu depuis la propriété d'un habitant



Photo n°A50 : Le remblai de l'A89 vu depuis la propriété d'un habitant



Photo n°A51 : Le remblai de l'A89 vu depuis la propriété d'un habitant

de haut juste en face de chez moi qui me coupe de tout horizon. C'est un mur de terre devant ma porte » (enquête n°49, basse vallée de l'Isle, Abzac). « *A mon domicile, je ne peux plus regarder le paysage. Un talus de plusieurs mètres de haut m'a coupé de la campagne environnante [...] C'est devant chez moi que les ASF ont construit un immense talus qui me supprime la vue que j'avais* » (enquête n°46, basse vallée de l'Isle, Abzac). « *Depuis chez moi, avant je voyais les palus, les prés, les vaches... Maintenant je vois un remblai autoroutier. C'est une véritable barrière visuelle... [...] un écran autoroutier... Aujourd'hui, j'ai un mur de terre en face de chez moi !* » (enquête n°17, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile; cf. Photos n°A49, n°A50 et n°A51). « *Une autoroute est difficile à accepter. Il y a un remblai à la place de l'horizon. [...] Le problème c'est que l'endroit où je regardais le plus souvent, y'a à présent l'autoroute, qui est construite là où y'avait pas de maisons et où on voyait l'horizon. Je n'ai donc plus de vue vers l'horizon. Avec l'autoroute, je n'ai plus d'horizon, plus de possibilité de vue lointaine. L'autoroute, ça fait un mur* » (enquête n°21, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *L'autoroute, c'est une barrière visuelle. Ici, avant, on voyait très loin, maintenant l'horizon est complètement bouché* » (enquête n°5, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Suivant dans quelle direction on regarde, ça donne une barrière*

visuelle. Dans la direction de l'autoroute, on ne voit plus rien, on a perdu l'horizon » (enquête n°4, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Un Fronsadais évoque ainsi explicitement le problème : « Le problème des habitants, c'est comment continuer à avoir la vue qu'ils avaient au loin sans voir l'autoroute. C'est une pollution visuelle ! » (enquête n°29, basse vallée de l'Isle, Fronsac). Ces derniers propos résument finalement très bien la situation. La difficulté vient de l'intégration de cet élément nouveau « immanquable » là où les habitants considèrent qu'il n'y avait rien (horizon dégagé). Le processus de remise en cause de l'expérience paysagère fonctionne donc bien, ici, à l'inverse de celui des habitants en forêt médocaine.

En fait, l'autoroute envahit le cadre paysager quotidien. Elle l'envahit au point de constituer à elle seule tout le contenu du cadre paysager en question. « L'autoroute est trop près de chez moi. Je la vois depuis mon jardin, je la vois donc tout le temps » (enquête n°17, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « Depuis la fenêtre du premier étage, je regardais au loin vers l'horizon, mais à présent je ne vois plus que l'autoroute ! » (enquête n°3, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « L'autoroute passe à 200 mètres de chez moi. Je ne vois que ça quand je suis dans mon jardin. [...] Mon regard cherche machinalement l'horizon, mais bute en permanence sur ce remblai autoroutier qui est un obstacle à la vue » (enquête n°21, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « Avant, j'aimais regarder la campagne qui m'entourait. Maintenant, on voit l'autoroute. Depuis chez moi, je regarde mon jardin. Avant je regardais vers l'arrière, les prés et les maisons, à présent dans cette direction, y'a l'autoroute. [...] Je ne sais plus où regarder. Je ne vois que l'autoroute... » (enquête n°5 basse vallée de l'Isle Saint-Denis-de-Pile). « L'autoroute passe en remblai et grâce à un pont par dessus la voie de chemin de fer, on ne peut pas la rater ! » (enquête n°5, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Si, trop près de l'autoroute, les riverains immédiats ne voient plus qu'elle et ne peuvent se figurer le paysage en faisant abstraction de sa présence, ceux qui disposent d'un peu plus de recul (position de



Photo n°A52 : Vue sur l'A89 depuis la propriété d'un habitant du coteau fronsadais



Photo n°A53 : Vue sur l'A89 depuis la propriété d'un habitant du coteau fronsadais

coteau) ne voient également qu'elle malgré tout. « L'autoroute passe en bas de chez moi. Elle « envahit » mon panorama » (enquête n°45, basse vallée de l'Isle, Abzac). « Chez moi, je ne vois que cette autoroute. Depuis chez moi, j'ai une vue plongeante sur l'autoroute » (enquête n°29, basse vallée de l'Isle, Fronsac; cf. Photos n°A52 et A53). « Je suis face à l'autoroute, alors qu'avant j'avais une vue magnifique sur le confluent Isle Dordogne », nous dit cette autre locutrice résidant en haut du coteau fronsadais (enquête n°25, basse vallée de l'Isle, Fronsac). Il s'agit d'une véritable focalisation sur l'élément autoroute. « Je pense que l'A89 focalise toute l'attention des gens. Il faut dire qu'elle a suscité d'importants changements dans le paysage. Le chantier autoroutier a beaucoup changé, voire beaucoup détruit le paysage », précise d'ailleurs cette Abzacaïse, riveraine de l'infrastructure (enquête n°48, basse vallée de l'Isle, Abzac).

L'autoroute A89, par l'inscription d'un

élément nouveau dans le champ visuel résidentiel, remet ainsi en cause l'expérience paysagère qui était faite des lieux en question. Finalement, comme en Médoc, c'est l'existence même d'un paysage qui est remis en cause. Rétrogradé, l'espace résidentiel perd sa qualité de paysage. « *Il n'y a plus de paysage !* » estiment les personnes rencontrées. « *Y'avait un paysage avant. A présent y'en a plus !* » (enquête n°21, Saint-Denis-de-Pile). « *Il n'y a plus de paysage depuis que l'autoroute est là !* » (enquête n°3, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile).

Nous laissons le mot de la fin à cet habitant qui résume, somme toute, assez bien la situation. « *Une autoroute est plutôt bien construite maintenant, mais elle n'a pas sa place dans le paysage même si tout sera fait pour qu'elle soit bien insérée. Les ASF sont des gens sérieux, ce qu'ils vont faire, ils vont bien le faire. Cependant l'autoroute A89 ne s'intégrera pas dans MON paysage... jamais...* » (enquête n°29, basse vallée de l'Isle, Fronsac).

C'est un processus encore différent qui caractérise la remise en cause de l'expérience paysagère quotidienne des habitants voisins des nouveaux lotissements.

1.1.3. Des lotissements à la place des prés et des bois : faire face à l'« envahissement » urbain

Les quelques habitants qui voient se construire des lotissements dans leur champ visuel résidentiel témoignent tous de la réelle difficulté à faire face à cette modification brutale, tant d'un point de vue temporel – en quelques mois – que d'un point de vue du changement de nature des composantes du milieu. Il en résulte une véritable déstructuration de la relation paysagère tissée entre l'habitant et ce que nous avons nommé, dans un chapitre précédent²⁸, ces « extériorités englobantes » de l'espace résidentiel.

L'habitant est ainsi confronté à un changement brutal des vues dont il disposait jadis sur le paysage extérieur depuis son domicile. Ainsi, une habitante ayant participé à l'enquête photographique a réalisé le cliché de « *la vue que j'ai depuis chez moi... le nouveau lotissement à la place de la forêt... Ça me gêne terriblement de voir ces maisons à la place de ma forêt... [...] Ces constructions c'est un changement de paysage. Chez mes parents, sur la route de Brach, c'est pareil, avant de chez eux on voyait la forêt, maintenant ils voient les*

lumières du nouveau lotissement... » (enquête n°10, Sainte-Hélène; cf. Photo n°169). Le bouleversement de l'expérience paysagère répond à la fois à la difficulté d'intégrer – dans les représentations – des éléments nouveaux dans un cadre paysager résidentiel qui n'était pas prêt à les accueillir, d'une part, et d'accepter la perte irrémédiable de ce qui était avant, d'autre part.

Comment intégrer ce qui choque ? Ainsi, une Avensannaise s'emballe en évoquant « *ces maisons à côté* [Elle nous montre le nouveau lotissement qui a été construit juste à côté de



Photo n°169 (enquête n°10, Sainte-Hélène)

²⁸ Seconde partie, chapitre 2, 3. - « Le paysage ordinaire dans les limites de l'espace résidentiel ».

chez elle]. *Les maisons hautes sont choquantes. C'est pas très heureux. Il n'y a pas d'unité dans l'habitat. Il y a de tout. Il n'y a pas d'harmonie. C'est très hétéroclite* » (enquête n°10, Avensan). Le caractère très haché de son discours souligne à quel point elle est affectée par ces constructions qu'elle ne parvient pas à assimiler dans le décor. Elle les qualifie d'ailleurs, un peu plus tard dans la conversation, de « *verruës* ».

Comment oublier ce qui n'est plus ? Les riverains qui ont à faire face à cette présence non désirée dans leur champ visuel résidentiel manifestent une réelle amertume quant à la privation de leur environnement « naturel ». Ils discourent en effet à propos de la campagne ou de la forêt qui entouraient jadis leur domicile. Animaux – des vaches, des moutons, des chevaux, des chevreuils – et couvert végétal – champs, prés, bois et forêts – pouvant être observés depuis leur propriété sont ainsi regrettés. « *Avant, à côté, il y avait des prés, on voyait des chevreuils. Maintenant ce sont des maisons* » (enquête n°10, Avensan). « *Il y a trop de maisons qui ont poussé trop vite... Avant, y'avait des chevaux et des vaches devant chez moi et des prés. C'était agricole... C'est vrai qu'il faut des habitations, mais là il y en a eu trop...* » (enquête n°30, Sainte-Hélène). Une Sainte-Hélénoise évoque, quant à elle, « *ces maisons à la place de ma forêt...* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). L'opposition de l'article démonstratif pour le nouvel élément (« *ces* » maisons) et le possessif pour qualifier ce qui était avant, à savoir le référent paysager initial (« *ma* » forêt), souligne d'autant plus l'appropriation dont l'élément paysager antérieur faisait l'objet et la distanciation maintenue par rapport au nouveau. Pour certains, il est explicitement question de « manque ». « *Ça change toute la vue que j'avais avant. Je n'arrive plus à m'imaginer comment c'était avant... pourtant ça me manque... 58 maisons dans un lotissement c'est trop...* » (enquête n°30, Sainte-Hélène). Cette discordance conduit à un véritable bouleversement de l'expérience paysagère résidentielle de ces anciens habitants qui ne parviennent pas à concéder à ces lotissements la qualité paysagère auparavant attribuée au lieu.

La remise en cause de l'expérience paysagère quotidienne des habitants voisins des nouveaux lotissements repose donc, à la fois, sur une disparition des référents paysagers initiaux et sur une impossible intégration (dans l'immédiat) des formes de la nouvelle réalité matérielle.

La situation est d'autant plus difficile à vivre que son paysage résidentiel est visible en permanence pour l'habitant qui ne peut y échapper. Il est donc confronté de manière constante à l'autoroute, la forêt détruite, le lotissement voisin, à cette nouvelle réalité qui constitue désormais son paysage quotidien.

Tout comme les référents et les attendus paysagers propres à l'espace résidentiel succombent, les référents et les attendus paysagers relevant des lieux de promenade ne résistent pas non plus à la nouvelle réalité autoroutière ou aux destructions sur le massif forestier liées la tempête.

1.2. Remise en cause des temps et des lieux de promenade

Ainsi, après la tempête en Médoc et avec le lancement des travaux autoroutiers dans la basse vallée de l'Isle, on assiste à d'importantes modifications des temps et des lieux de promenade. Elles répondent à une « déstructuration » de la relation paysagère tissée entre les habitants et les lieux de leurs pratiques ludiques.

La promenade en forêt ou dans les palus – « *dans la nature* » disent les personnes rencontrées – relève de la logique de l'immersion paysagère²⁹, à savoir « aller vers » et « s'abandonner à ». . . Elle suppose et implique tout à la fois bien-être, « *plénitude* », « *harmonie avec la nature* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). De fait, tout bouleversement des lieux en question remet en cause l'expérience paysagère et les impressions qui en résultent et qui deviennent alors antinomiques à toute démarche d'immersion paysagère.

1.2.1. Le cas des palus bocagères et du marais des Billaux

Lorsque survient la construction effective de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle, les lieux reconnus et pratiqués en tant que lieux de promenade, désormais empreints des marques concrètes de l'infrastructure, sont confrontés à une véritable remise en cause des référents paysagers qu'ils étaient censés véhiculer et qui s'avèrent incompatibles avec l'image du chantier autoroutier. Le cas des palus bocagères et, plus particulièrement, du marais des Billaux en fournit une bonne illustration.

L'image du chantier est celui de la destruction, du non-lieu, du non-paysage. « *Pendant les travaux, il n'y a plus que des amas de terre et de boue* » (enquête n° 1, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *Pour l'instant, le secteur où passe l'autoroute ressemble à un véritable paysage de montagne lunaire avec les travaux et non plus à un paysage palustre... L'impact est très important dans la palus et dans le marais. Il n'y a plus de paysage ! Celui qui a connu les palus avant, ne les reconnaîtrait plus !* » (enquête n°22, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Or, cette



Document n°18 : Le chantier de l'A89 dans les palus de la basse vallée de l'Isle (photo ASF)



Photo n°A54 : La traversée des palus par l'A89

ambiance de chantier (cf. Document n°18 et Photo n° A54) induit une négation des affects et des valeurs qui étaient jusque-là recherchés au sein des palus et du marais et, par conséquent, une perte d'intérêt, de la part des habitants, à leur égard. Palus et marais sont alors abandonnés à l'unique sort autoroutier. En effet, les expériences paysagères qu'induisaient ces lieux et qui résultaient de ce qu'ils offraient à voir, écouter, sentir, palper et, donc, ressentir, sont aujourd'hui bouleversées, voire « corrompues », sous l'effet des travaux autoroutiers.

Plus précisément, c'est l'idée de nature que véhiculaient ces lieux qui est remise en cause. Une Billaudaise avoue ainsi qu'elle aurait aimé « *conserver la palus comme elle était avant... un coin de nature peu touché par l'homme...* » (enquête n° 10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *L'autoroute a créé un grand mur de terre bruyant à travers*

²⁹ Nous rappelons que cette démarche de rencontre paysagère particulière que constitue l'immersion paysagère est analysée dans le premier chapitre de la seconde partie « Quand l'être-habitant part à la rencontre du paysage... : postures et conditions d'observation ».

toute la palus où beaucoup de gens se promenaient. On ne voit plus le même paysage » (enquête n° 10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *Mais avec l'autoroute la palus a changé. Le milieu est perturbé et la nature est démolie* » (enquête n°41, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). En fait, « *les travaux dénaturent le paysage* », précise un autre habitant (enquête n°15, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Les habitants craignent avant tout la perte de cohésion et la privation de ce cadre paysager qu'ils considèrent comme « naturel ». Cette idée est d'autant plus forte qu'elle se développe par opposition à l'artificialité de ce qui relève de toute construction humaine œuvre de modernité et d'urbanité. Or, une autoroute est perçue, dans ce registre, comme ce qu'il y a de plus artificiel. Dès lors, son inscription au sein des palus laisse présupposer la perte de cette « valeur de nature » qui les caractérisait. Ce concept a été développé par Bernard Lassus (1994a, p.94-95 ; 1994b, p.47-48). Quelle que puisse être la valeur de nature d'un lieu – rappelons ici que le paysage des palus bocagères demeure la résultante d'activités agricoles³⁰ –, la seule idée de la construction d'une autoroute en son sein (agrégation d'un élément artificiel) confère au paysage un aspect encore plus naturel. Le milieu, malgré une évolution conduite sous la main de l'homme, s'enrichit d'une « valeur de nature » supplémentaire. C'est donc dans un paysage perçu comme nettement plus naturel que doit s'intégrer l'infrastructure. La matérialisation de l'autoroute se pose alors comme une force concurrente de cette puissance « naturelle » accordée au lieu en question et, par conséquent, une force destructrice de cette « entité de nature ». Il en résulte un véritable sentiment de « *dénaturation* » du paysage. « *Les travaux dénaturent le paysage* » (enquête n°15, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *La palus est devenue inintéressante car l'autoroute est en train d'en devenir le principal élément paysager ! Le paysage, c'était la nature et il n'y en a plus !* », conclut un Fronsadais (enquête n°29, basse vallée de l'Isle, Fronsac).

Les référents paysagers ainsi remis en cause, il en résulte une perturbation de la pratique qui était faite de ces lieux. En effet, certaines pratiques caractéristiques des palus et du marais sont progressivement abandonnées. Les chasseurs interrogés regrettent, par exemple, la remise en cause actuelle – mais en sera-t-il un jour autrement ? – de l'exercice de leur passion. Ainsi, certaines pratiques de chasse, qui faisaient l'identité des lieux, sont désormais totalement impossibles. Pour le président de l'association de chasse billaudaise, « *le marais est normalement un lieu de passage du gibier. Mais avec l'autoroute, il ne passe plus. Ce n'est donc plus la peine d'aller là-bas pour chasser. Quant à la chasse à la tone³¹, elle n'est plus désormais possible que le dimanche, seul jour d'arrêt des travaux et de silence, et ne sera plus du tout possible quand l'autoroute sera mise en service, car la circulation se fera en continu* » (propos recueillis le 27 mars 2000). Un autre Billaudais, garde-chasse de son métier, indique finalement que cette chasse à la tone propre aux palus, semble à présent fort compromise du simple fait de la présence de l'infrastructure. En effet, des « tones à canards » ont été détruites tout le long du tracé autoroutier. Celles qui demeurent sont peu nombreuses et leur utilisation est

³⁰ Rappelons que ces activités agricoles sont en voie de disparition, ce qui remet en cause, à terme, l'entretien même de ce paysage bocager ainsi que du marais des Billaux, caractérisé par un actuel processus d'assèchement par manque d'entretien régulier.

³¹ La tone à canards constitue la marque apparente, dans le paysage, d'une pratique de chasse traditionnelle. Il s'agit d'une cabane en roseaux tressés placée sur une petite embarcation. Les chasseurs s'y postent à l'intérieur pendant la nuit et y attendent l'aurore pour chasser le canard.



Photo n°A55 : Une «tone» au milieu du chantier autoroutier

limitée au dimanche (cf. Photo n°A55). D'une manière générale, les chasseurs ont tendance à abandonner le secteur des palus. Une épouse de chasseur nous explique ainsi qu'« il y a moins de gibier dans la palus depuis le début des travaux. D'ailleurs, mon mari n'a même pas fait l'ouverture de la chasse cette année. Il était trop navré par l'état des palus depuis le début du chantier ! » (enquête n°41, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

Mais la chasse n'est pas la seule pratique aujourd'hui remise en cause du fait de la mise en route des travaux autoroutiers. Les promeneurs, qu'ils fussent à pied, à cheval, en vélo, ont, eux aussi, abandonné les palus et le marais. « *L'abandon du marais est encore plus prononcé avec les travaux car il n'y a même plus de promeneurs...* » (enquête n°22, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *On faisait des promenades en vélo ou à pied dans les palus et dans le marais... Pour l'instant, ce n'est plus possible avec les travaux de l'autoroute* » (enquête n°10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *J'aimais me promener dans la palus pour regarder le paysage, la nature. Aujourd'hui, j'y vais beaucoup moins à cause de l'autoroute* » (enquête n°39, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *Avant, on faisait du vélo dans la palus. A présent, c'est difficile... Avec la construction de l'autoroute, les chemins ont été coupés et la nature, elle est détruite. Y'a beaucoup moins d'arbres, c'est triste* » (enquête n°42, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Les chemins de campagne sur lesquels ils se promenaient ont en effet été coupés par l'ouvrage. Il en est ainsi, par exemple, du « chemin du crime » à Fronsac, évoqué par plusieurs locuteurs. « *Avant, on pouvait faire du vélo à travers la palus. Mais, avec l'autoroute, le chemin de l'Isle, qu'on appelle le « chemin du crime », a été coupé en deux et pas rétabli. Ça pose problème pour les chevaux et le centre équestre aussi d'ailleurs* » (enquête n°27, basse vallée de l'Isle, Fronsac). « *Je faisais de la marche à pied. Ici, y'avait le chemin de l'Isle, mais l'autoroute l'a coupé. Donc, ici ça devient difficile* » (enquête n°25, basse vallée de l'Isle, Fronsac).

Dans le même ordre d'idée, une enseignante, résidente de Saint-Denis-de-Pile, nous explique que jadis (avant le début des travaux autoroutiers) elle amenait « *régulièrement les élèves en promenade aux mois de mai et juin pour observer la faune et la flore, c'était spectaculaire !* » (enquête n°12, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Il était beau ce marais !* » ajoute-t-elle. L'emploi du passé pour qualifier ce paysage confirme à quel point celui-ci ne répond plus désormais à ses attendus paysagers. L'inadéquation entre les attendus paysagers et les formes paysagères que le chantier autoroutier donnent à observer s'accompagne donc d'une remise en cause des pratiques qui caractérisaient jusque-là les lieux : promenades à pied, en vélo, à cheval, en péniche, chasse à la tone, pêche, excursions scolaires, etc. De la perte de fonctionnalité des lieux en question et de la remise en cause des attendus paysagers suscitée par le profond bouleversement des vues et de l'ambiance paysagères du fait des travaux autoroutiers, résulte finalement un arrêt quasi complet de la fréquentation des palus et du marais des Billaux. « *La fréquentation du marais diminue avec les travaux... [...] On ne regarde plus le paysage de la même façon, on n'a même plus l'envie d'y aller, d'autant plus que l'accès y est devenu difficile* » (enquête n°22, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

Si la fréquentation des palus et du marais, pour les pratiques ludiques, est remise en cause du fait des travaux autoroutiers, il en est de même de la pratique de la forêt en Médoc.

1.2.2. Le temps n'est plus aux promenades en forêt médocaine

De la même manière que l'ambiance de chantier inhérente à la construction de l'autoroute A89 induit une remise en cause des attendus paysagers propres aux palus et au marais des Billaux, l'image des destructions sur le massif forestier suscitées par la tempête demeure en inadéquation avec les attendus paysagers spécifiques à ces lieux de promenade forestiers. « *J'aime la forêt pour le calme et pour voir ce qu'il y a dedans... alors quand tout est abîmé, ce n'est plus la peine d'y aller* », explique une habitante habituée des promenades en forêt qui dit n'avoir plus mis les pieds dedans depuis la tempête, même deux ans et demi après (enquête n°5, Avensan). « *Les endroits où je me baladais en forêt : il y avait des coins agréables, ombragés. Maintenant il n'y a plus d'arbres et des marais à nouveau... Sur la route de Surtz, par exemple, il n'y a plus d'arbres... Après la tempête, on n'a plus trop été dans les chemins... Dans des coins comme le « Grand Ludée » ou les « Tronquats », sur la route de Lacanau, il n'y a plus rien... Sur des kilomètres, y'a des pins par terre...* » (enquête n°19, Sainte-Hélène).

Si, pour certains, c'est l'image actuelle de l'état de la forêt – autrement dit sa nouvelle réalité – qui s'avère gênante, pour d'autres en revanche, c'est davantage la perte de leurs repères paysagers. « *J'aime aller dans les bois en bordure de Jalle... Tiquetorte et Sablonat... autour des gravières... Après la tempête, on reconnaissait plus rien* » (enquête n°18, Avensan). « *La tempête (les incendies moins) a changé 90% du paysage surtout pour les promenades à cheval...* » (enquête n°21, Avensan). Cette perte des repères visuels inhérente aux changements paysagers est également mentionnée par les chasseurs. Nous l'évoquons d'ailleurs à l'occasion de notre analyse sur les valeurs du paysage ordinaire et, plus particulièrement, sur sa valeur fonctionnelle. Rappelons, pour exemple, les propos de ces deux chasseurs. « *Maintenant je continue à en « chier » [sic] car tous les plus beaux territoires de chasse que je parcourais sont dévastés... Et il faudra au moins dix ans pour retrouver des espaces nettoyés... Le paysage ça a plus rien à voir...* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). « *La forêt, en tant que chasseur, tu peux plus y aller. La broussaille pousse, c'est impénétrable. Avant je chassais la bécasse à Saint-Raphaël. Maintenant on s'y reconnaît plus* » (enquête n°14, Avensan).

C'est ainsi que l'écart entre les attendus paysagers – l'idéal forestier – et la nouvelle forme forestière – l'image de la forêt détruite après la tempête – a conduit les habitants à ne plus fréquenter (temporairement ?) des lieux qui leur étaient chers.

Les habitants – de la basse vallée de l'Isle comme des deux communes médocaines – ont donc renoncé aux pratiques ludiques, individuelles ou collectives, qui faisaient l'identité des lieux et des habitants et qui participaient donc de la valeur identitaire du paysage : promenades à pied, en vélo, à cheval, chasse, excursions scolaires, etc. En effet, la remise en cause des référents paysagers qui participaient de l'expérience paysagère recherchée conduit les habitants à préférer éviter les lieux en question. Or, de cet abandon qui constitue la réponse de l'individu face à la déstructuration de sa relation paysagère avec ses lieux de rencontre paysagère, résulte une accentuation de la remise en cause des lieux en tant que référents identitaires pour les habitants. Il s'ensuit une perte d'identité, pour les lieux certes, mais aussi pour les individus eux-mêmes, alors désorientés au sein de leur propre espace de vie. Davantage encore que sa valeur esthétique, c'est la valeur identitaire de ces paysages qui est ainsi remise en question.

1.3. Remise en cause des attendus paysagers et itinéraires de déplacement

Pour certains locuteurs, c'est dans le cadre même de leurs déplacements quotidiens ou réguliers que s'effectue la déstructuration de la relation paysagère tissée avec leurs lieux de vie ordinaires. Il est vrai que les destructions au niveau du massif forestier liées à la tempête sont aisément visibles pour quiconque prend son véhicule et parcourt les routes médocaines. Il semble difficile d'y échapper, même si l'on ne vit pas au milieu des bois. « *À la sortie de Castelnau, sur la route du Médoc en allant vers Bordeaux, y'a de véritables trouées* » (enquête n°26, Avensan). « *Les trouées au bord des routes, ça fait du vide... On ne s'y habitue pas... [...]* Sur la route de Carcans, ou du Pian, les espaces boisés après la tempête et les incendies. C'est navrant. Le paysage est très marqué » (enquête n°9, Avensan). « *Le pire ça a été sur la route de Saint-Raphaël... et sur la route d'Arsac, du côté du lieu-dit Garenne* » (enquête n°6, Avensan). « *Mais là où ça a été le pire : c'est sur la route d'Hourtin* » (enquête n°14, Avensan). « *Le plus choquant, c'était aux entrées de la commune, sur la route de Bordeaux en direction de Sainte-Hélène et du côté du chalet* » (enquête n°11, Sainte-Hélène). « *Quand je passe sur la route d'Arsac, ça continue de me choquer. Avant la route était très ombragée. Maintenant, elle est mise à nue. On s'y fait pas encore à ce changement de paysage* » (enquête n°27, Avensan). « *Avant quand j'allais à Hourtin, y'avait sur le parcours : de la forêt, la ville, puis encore de la forêt. A présent, y'a un fouillis, la ville et encore un fouillis* », explique cette Avensannaise, avant d'ajouter : « *C'est tellement dur à voir, si je pouvais, je prendrais une autre route* » (enquête n°1, Avensan).

D'ailleurs, des locuteurs avouent avoir modifié certains de leurs itinéraires de déplacement dans le seul but de ne pas avoir à se confronter à des secteurs ayant connu de profondes modifications. « *Des fois, je prenais la route des châteaux pour aller à Bordeaux. Maintenant c'est plus systématique, je préfère les vignes que voir cette forêt très abîmée sur la route du Médoc* » (enquête n°8, Avensan). « *C'est vrai que ça a beaucoup souffert sur la route de Saumos. Je me suis surpris à préférer faire un détour et passer par la route de Bordeaux exprès pour pas voir ces piles de bois et les étendues rases...* » (enquête n°6, Sainte-Hélène). Il en est de même en ce qui concerne les lotissements. « *Pour pas voir le lotissement, je prenais le chemin de la gare pour aller chez les parents. Mais maintenant, ils ont construit jusque-là... Alors des fois je fais tout le détour par Tiquetorte...* » (enquête n°19, Avensan). « *J'évite autant que je peux de prendre la route de Lacanau, ces lotissements, c'est déprimant. Je préfère aller prendre le rond-point* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). Ces choix d'itinéraire de déplacement relèvent de ce que nous nommons les parcours affectifs. Par parcours affectifs, nous entendons des itinéraires de déplacements privilégiés par l'individu, non pas pour des raisons spatiales (rôle de la distance : le plus court chemin pour aller d'un endroit à un autre), mais pour des raisons affectives. Parmi ces raisons affectives, demeure le désir de prendre tel chemin parce qu'on le trouve plus agréable, plus beau, ou, au contraire, la volonté d'éviter un autre parce qu'il évoque en nous la perte d'un paysage ordinaire.

La construction de l'autoroute A89, les destructions inhérentes à la tempête, l'aménagement des nouveaux lotissements suscitent de profondes modifications de la physionomie des lieux. En induisant de nouvelles formes paysagères en inadéquation avec les attendus paysagers habitants ainsi qu'une perte des référents paysagers initiaux, ces changements remettent en cause l'expérience paysagère quotidienne qui était faite des lieux, qu'ils soient lieux de résidence, de travail (un exploitant forestier par exemple), de pratiques ludiques ou itinéraires

de déplacement. Il s'agit bien ici d'une véritable déstructuration de la relation paysagère tissée par l'être-habitant avec ses lieux de vie ordinaires et, ce, quelle que soit la posture adoptée par le sujet. Cette déstructuration touche, en effet, autant la relation d'intimité – celle fusionnelle ou incorporée – que la relation de rencontre paysagère, qu'elle soit relation d'immersion spécifique à certains lieux de promenade ou celle, plus distanciée, éprouvée au cours des itinéraires de déplacement ordinaires.

Eveillés à la perte de l'expérience paysagère quotidienne que leur donnaient à vivre leurs lieux de vie, certains habitants prennent alors conscience de l'attachement dont ils font preuve à l'égard de leur ordinaire paysager, tout en étant déstabilisés par cette même perte. Ainsi, de la déstructuration de la relation paysagère peuvent naître, à la fois, un « malaise paysager » et un « re-éveil » d'une sensibilité au paysage ordinaire, à cette occasion renouvelée.

2. Retour d'expérience : « malaise » paysager et « (re)-éveil » de la sensibilité au paysage ordinaire

L'événement paysager, par les modifications profondes qu'il induit dans la physionomie des lieux, crée un véritable déséquilibre dans la relation paysagère qu'avait établie, consciemment ou non, l'être-habitant avec ses lieux de vie. En effet, l'un des éléments de la relation – l'objet – en étant modifié ne correspond plus aux attendus paysagers du sujet – second élément de la relation – et l'expérience paysagère qui devait résulter de la rencontre est de fait perturbée, voire rompue (cf. Figure n°14³²). Il en résulte, par retour d'expérience, une véritable déstabilisation du sujet, qui peut être vécue comme un réel traumatisme. C'est alors que s'installe le « malaise paysager ».

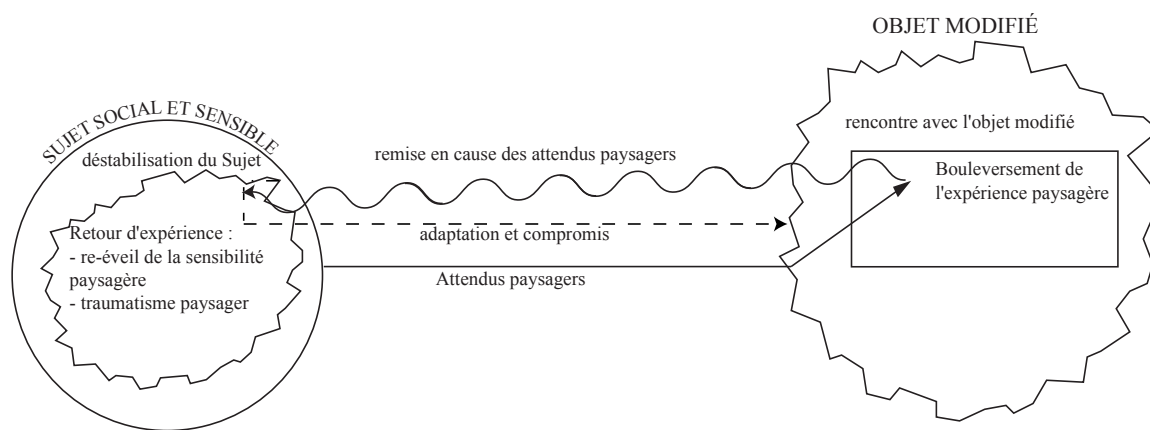


Figure n°14 : Déstructuration de la relation paysagère et retour d'expérience

En effet, quand l'expérience paysagère est établie alors que l'ordre des choses est stable, elle induit un état de bien-être ou de « confort » paysager susceptible d'être vécu de manière non réfléchi par le sujet. *A contrario*, ce dernier ne peut manquer d'éprouver de manière consciente l'état de malaise paysager qui résulte du manquement de la rencontre paysagère, censée avoir lieu, du fait d'un bouleversement de l'ordre des choses. Considérant que, c'est dans la douleur de la perte que l'on mesure son attachement à toute chose, le sujet est alors à même de prendre conscience, conjointement, de son attachement (en tant que lien au sens premier et en tant qu'affect au sens second) à l'ordre paysager perdu et, par conséquent, de sa sensibilité à son ordinaire paysager, révélée en même temps que compromise (d'ailleurs révélée parce que compromise). Ce « (re)-éveil » d'une sensibilité habitante au paysage ordinaire, à cette occasion renouvelée, constitue le second mouvement de retour d'expérience du déséquilibre de la relation paysagère ordinaire.

Or, si le sujet peut subir de manière résignée ce malaise paysager inhérent à la remise en cause de sa manière d'être sensible à son paysage quotidien à cette occasion révélée, il est également susceptible de mettre en œuvre, consciemment ou non, certaines formes d'adaptation que nous nommons « compromis paysagers » (cf. Figure n°14).

³² Ce schéma fait suite aux deux précédents : le premier est proposé dans le chapitre 1 (Figure n°2, p.49) de la première partie et le second (Figure n°13, p.419) est présenté au début de ce chapitre-ci.

Notre propos sera donc structuré en fonction de ces trois éléments d'analyse. Tout d'abord, nous caractériserons les manifestations de ce malaise paysager, allant d'un simple état de mal-être à un véritable traumatisme. Nous signifierons ensuite la manière dont procède le « re-éveil » de la sensibilité de l'être-habitant au paysage quotidien. Enfin, nous illustrerons, à partir de deux exemples, les compromis paysagers susceptibles d'être élaborés, consciemment ou non, par l'individu afin de maintenir la relation paysagère.

2.1. Le malaise paysager

« La tempête a en fait tout détruit, les hommes et les paysages. »

Enquête n°1, Avensan.

Le malaise paysager s'installe dès lors que l'expérience paysagère quotidienne qui est censée être celle de l'être-habitant éprouvant ses lieux de vie ordinaires est bouleversée par des modifications plus ou moins brutales, non désirées et/ou non attendues, des lieux en question. Ce « malaise paysager » se traduit par un mal-être de l'être-habitant confinant parfois au véritable traumatisme, dans son expression la plus puissante. Il s'agit ici de caractériser la manière dont se manifeste et est exprimée par les locuteurs ce « malaise paysager ».

Un Saint-Hélénais explique ainsi qu'après le passage de la tempête, « y'a les dégâts matériels et les dégâts psychologiques, pour ceux qui ont été atteints avec la forêt cassée » (enquête n°8, Sainte-Hélène). Or, ce sont précisément ces impacts psychologiques inhérents aux changements paysagers introduits par des dynamiques jugées événementielles que nous souhaitons aborder à présent. A notre sens, ils mettent effectivement en évidence le malaise paysager suscité par l'événement paysager.

2.1.1. Des sentiments destructifs...

Il s'agit de présenter ici les différentes manières d'éprouver, pour l'être-habitant, ces dynamiques de changements en termes d'émotions et de sentiments. Qu'est-ce qu'un sentiment ? Dans le langage courant, il s'agit d'un état affectif complexe, assez stable et durable, lié à des représentations (*Le Petit Robert*). L'émotion, dans son sens affaibli, en est un synonyme, entendu au sens d'état affectif, plaisir ou douleur, nettement prononcé (toujours *Le Petit Robert*). C'est ainsi que nous entendrons, ici, ces termes. Partant, nous supposons que sentiments et émotions diffèrent en fonction des changements paysagers perçus, mais aussi en fonction des individus.

A partir d'une analyse détaillée de chaque entretien, nous avons répertorié les divers sentiments susceptibles d'être éprouvés par les habitants face aux changements de type événementiel affectant leur paysage quotidien. Il en a résulté la mise en évidence de plusieurs registres de sentiments directement associés à la perception des changements. Notons que les sentiments négatifs ou destructifs sont incontestablement de loin les plus nombreux, allant notamment de la douleur à la tristesse en passant par l'inquiétude ou l'impuissance par exemple.

2.1.1.1. Les différents registres de sentiments

Les émotions exprimées relèvent de registres différents, étant entendu qu'elles se situent davantage dans l'ordre du négatif ou du destructif que dans l'ordre du positif ou du constructif. Voici les différents types de sentiment que nous avons pu relever.

La douleur (morale) relève d'un sentiment ou d'une émotion pénible résultant de l'insatisfaction des tendances d'évolution du paysage. Il s'agit d'une forme de souffrance ressentie par le sujet dans sa relation paysagère à son cadre de vie quotidien. « *C'était dur de voir les arbres par terre. [...] Je peux pas m'y habituer... Chaque fois que je vois ce paysage, c'est toujours très douloureux !* » (enquête n°10, Avensan). « *J'ai eu mal au cœur de voir cette forêt dévastée, détruite. [...] Et ça fait toujours du mal quand on y passe !* » (enquête n°19, Sainte-Hélène). « *Cette défiguration m'a fait très mal...* » (enquête n°29, Avensan). « *La tempête, ça a été très dur... [...] ça fait toujours mal quand on en parle...* » (enquête n°19, Avensan). « *C'est dramatique de voir la forêt après la tempête... Une ou deux fois, j'en ai pleuré [...] Et on s'y habitue pas vraiment à voir ces paysages... même si avec le temps, la douleur est moindre...* » (enquête n°7, Sainte-Hélène).

Nous distinguons la douleur de la tristesse (ou chagrin) que nous autonomisons pour l'occasion, même s'il est arrivé fréquemment que les deux soient liés. Le lendemain de la tempête, « *j'avais de la peine de voir tous ces arbres par terre... devant ce paysage de désolation, on se sent vraiment triste* » (enquête n°12, Avensan). « *On reverra jamais la forêt comme avant. Ça m'attriste quand on voit les dégâts encore visibles dans le paysage* » (enquête n°22, Sainte-Hélène). « *La forêt, je suis triste de la voir dans cet état. [...] J'étais terriblement chagrinée de voir tous ces arbres par terre. Ça fait terriblement mal au cœur... C'est triste, cette tempête a fait beaucoup de mal...* » (enquête n°2, Avensan).

L'inquiétude est également fréquemment exprimée par les habitants face aux changements plus ou moins rapides ou étendus de leur quotidien paysager. Elle est entendue au sens d'état d'appréhension intense inhérent à l'attente d'un futur, ici paysager, empreint d'incertitude. Elle peut prendre la forme d'une peur, d'une crainte, d'une angoisse, d'une anxiété. « *Sur le plan visuel, l'autoroute obstrue le paysage et j'ai peur du non-respect du peu de paysage qu'il va rester après le passage de l'autoroute* », s'inquiète ce Billaudais qui avoue également avoir « *peur que le village devienne une petite ville* ». Il prend en comparaison ce qui s'est passé pour le Futuroscope de Poitiers. « *Au départ, y'avait rien et au fur et à mesure y'a eu de plus en plus d'artificialisation avec les chaînes d'hôtel, la gare TGV, etc.* » (enquête n°1, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *Et puis, y'a le problème du remembrement lié à l'autoroute. J'ai peur que d'autres haies disparaissent* », craint cet autre Billaudais (enquête n°23, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Un Avensannais s'inquiète, quant à lui, de la dynamique d'urbanisation. « *J'ai peur que ça évolue dans le sens d'une augmentation des lotissements... C'est pas terrible comme paysage...* » (enquête n°18, Avensan). Une Sainte-Hélénoise s'en inquiète tout autant. « *Y'a d'autres constructions de prévues... Ça fait peur à pas mal de personnes. Que va devenir le paysage ? La ville gagne...* » (enquête n°28, Sainte-Hélène). Ainsi, cette inquiétude est souvent liée à un sentiment d'incertitude, qui traduit le doute et les interrogations de l'habitant face à un avenir paysager qu'il ne peut ou ne sait imaginer, qu'il ne parvient pas, dans tous les cas, à fixer ou déterminer par avance. « *Avec l'autoroute, on sait pas encore à quoi le paysage va ressembler* », se questionne une Dionysienne (enquête n°24, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Le paysage va changer à proximité des échangeurs [...] Mais, ici, à Saint-Denis, je sais pas comment ça va être...* », s'interroge une autre (enquête n°17, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Pour un Billaudais, « *y'aura peut-être plus rien à voir,*

si tout est détruit », une fois l'autoroute construite (enquête n°1, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

Dans un autre registre, le sentiment d'impuissance place le sujet « désarmé » face à des changements paysagers dont il n'a pas la maîtrise et qu'il ne peut que subir. « *L'urbanisation c'est nécessaire, même si ça nous plaît pas comme paysage. Mais en fait, on fait pas ce qu'on veut !* », explique un Saint-Hélénois (enquête n°21, Sainte-Hélène). « *Je me sens concerné par l'autoroute, même si ça touche pas ma maison. Ça touche un paysage auquel je tiens beaucoup, un milieu unique, riche, divers. Mais je me sens impuissant face à ces forces qui se déchainent et qui nous dépassent* », constate un Billaudais (enquête n°23, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Un Dionysien avoue, quant à lui, son impuissance face à une évolution du paysage qu'il ne souhaite pas (la réalisation de l'autoroute), mais dont il ne tient pas les rênes. « *On peut pas faire ce qu'on veut du paysage... Quand ils veulent passer, ils passent... c'est le pot de terre contre le pot de fer !* » (enquête n°4, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). Un tel sentiment d'impuissance est ainsi fréquemment associé à celui de vulnérabilité. Le sujet désarmé se sent vulnérable, pouvant être facilement atteint et sans moyen de lutter.

La fatalité se définit comme le caractère de ce qui doit arriver inévitablement, immanquablement, contre lequel l'individu « *ne peut rien* ». Témoigner d'un sentiment de fatalité ne signifie pas obligatoirement, pour le sujet, croire en une force surnaturelle par laquelle tout ce qui arrive serait déterminé par avance d'une manière inévitable. Il s'agit plutôt d'un sentiment, proche de l'impuissance et de la vulnérabilité, qui fait éprouver à l'habitant que ce n'est pas lui-même et lui seul qui a la destinée de son paysage quotidien entre les mains. « *Le paysage ne se maîtrise pas, trop de paramètres entrent en ligne de compte : Etat, commune, mondialisation...* » (enquête n°2, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Tout vient de beaucoup trop haut, les décisions politiques et économiques font évoluer le paysage sans qu'y soit vraiment portée une grande attention* » (enquête n°10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *Le paysage va continuer de changer. Y'a une évolution qui s'opère. Bientôt on reconnaîtra plus certains coins. Je ne souhaite pas ça, mais je pense qu'on peut pas y échapper* » (enquête n°16, basse vallée de l'Isle, Fronsac). Étroitement lié à ce sentiment de fatalité, la résignation exprime le fait d'accepter sans protester. Elle correspond à une tendance à se soumettre et, finalement, subir sans réagir. « *Le paysage après la tempête, c'est choquant. Mais on n'y peut rien, c'est la nature* » (enquête n°23, Avensan). « *Avec tous ces lotissements... c'est un paysage de campagne urbanisé... Mais bon c'est un signe des temps. Les gens viennent ici car c'est trop cher en ville. Je n'ai donc pas le choix. On est devant le fait accompli... faut s'y faire, le paysage change* » (enquête n°1, Avensan). « *Ce paysage du tout construit, c'est inévitable !* » (enquête n°16, Avensan).

La consternation constitue un autre type de sentiment susceptible d'être éprouvé. Elle se définit comme une extrême affliction exprimée face à ce qui est éprouvé comme désolant ou navrant. Il s'agit là d'un sentiment associant à la fois tristesse et stupéfaction. « *Après la tempête, le paysage c'était désolant à voir* » (enquête n°17, Avensan). « *Ce paysage de forêt dévastée, c'était désolant* » (enquête n°8, Sainte-Hélène). Il serait possible de multiplier les citations du même genre, le qualificatif « désolant » étant vraisemblablement le plus employé. « *Les espaces boisés après la tempête ou un incendie, c'est navrant ! Le paysage est très marqué* » (enquête n°9, Avensan). La stupéfaction, éprouvée seule, relève, quant à elle, de la stupeur. Il s'agit du fait d'être surpris, doublé par le fait d'être atterré. L'individu se dit le plus souvent « choqué ». Il témoigne d'un état de choc émotionnel, à la différence de la simple surprise, étant entendue comme une émotion provoquée par un fait, ici un changement paysager, inattendu. « *J'ai été choquée par ces grandes trouées dans la forêt que la tempête avait laissées* » (enquête n°26,

Avensan). « *Le lendemain [de la tempête], j'ai vu la désolation. Ça choque. Sur le coup, j'y ai pas cru à ce qu'était devenu le paysage en une nuit !* » (enquête n°8, Avensan). « *Le matin après la tempête, en bougeant, c'était la stupéfaction, quand on a vu la forêt dévastée en si peu de temps. C'était surprenant* » (enquête n°30, Avensan). « *Tout était à bas, c'était ahurissant le paysage !* » (enquête n°10, Sainte-Hélène).

Il est aussi question de dépit, chagrin mêlé de colère (amertume, aigreur). « *J'étais dépitée [après la tempête]... je crois que je savais qu'on allait garder ce paysage-là de nombreuses années* » (enquête n°9, Sainte-Hélène). « *Le sentiment, après coup, c'est plutôt du dépit, de la révolte...* » (enquête n°13, Sainte-Hélène). Est ainsi également exprimé le sentiment de révolte, à savoir une opposition violente et indignée. Synonyme d'indignation, il traduit un sentiment contraire à la résignation. Est alors mis en avant le caractère de ce qui est inacceptable, intolérable, inadmissible, etc. Certains trouvent « *inacceptable* » l'urbanisation massive de la commune (enquête n°8, Avensan) ou « *de voir disparaître le travail de 24 ans* » à la gestion de la forêt après le passage de la tempête (enquête n°28, Avensan).

Au paroxysme du sentiment négatif se trouve le sentiment d'horreur. Les quelques habitants qui l'expriment témoignent d'une émotion violente que la vue ou la pensée d'une chose jugée affreuse leur inspire. Ce sentiment se situe dans l'ordre de l'abomination, de l'exécration. Il concerne, dans les quelques cas rencontrés, essentiellement des riverains de l'autoroute – est évoquée la « *grande muraille de terre épouvantable* » (enquête n°3, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile) – ou des habitants qui se sont trouvés « dans » la tempête, du fait de la situation de leur lieu de résidence au cœur de la forêt, dans les secteurs les plus touchés et qui voyaient à mesure que la tempête se déchaînait le paysage se transformer.

Tous les sentiments exprimés jusque-là témoignent d'une épreuve difficile à subir. L'état de plaisir est en effet rarement exprimé face à une transformation majeure des lieux de vie. Quand il l'est, c'est davantage pour signifier une évolution acceptable, dans le sens où elle est nécessaire. Néanmoins, comme ne le signalions plus haut, les sentiments négatifs demeurent beaucoup plus nombreux et plus fréquents, exprimant ainsi le caractère « éprouvant » des changements paysagers considérés.

2.1.1.2. Hiérarchie des sentiments exprimés

L'établissement d'une hiérarchie des sentiments les plus éprouvés (en fonction du nombre de personnes qui les expriment dans leur discours) montre que le changement est vécu comme une véritable épreuve par l'être-habitant.

En Médoc, les sentiments de loin les plus explicités, par plus du tiers des 60 habitants rencontrés, demeurent la douleur (morale) dont témoignent 29 d'entre eux, la tristesse éprouvée par 23 personnes, suivies de la stupéfaction exprimée par 20 locuteurs. Interviennent ensuite les sentiments de fatalité ou de résignation (13 personnes), la consternation (11), les sentiments de vulnérabilité et d'impuissance (10), l'inquiétude (9). Moins exprimés demeurent des sentiments de dépit ou de révolte (5).

Dans la basse vallée de l'Isle, la hiérarchie des sentiments exprimés diffère. Sentiments de résignation (ou de fatalité) et d'impuissance dominant, respectivement exprimés de manière explicite par 12 et 10 habitants sur les 50 interrogés. Suivent l'inquiétude (voire la peur) et l'incertitude (8 et 7 habitants). Tous les autres sentiments relevés dans les discours des Médocains se retrouvent également – même si c'est selon une hiérarchie différente – dans les discours des habitants de la basse vallée de l'Isle, mais dans des proportions moins importantes. Ces moindres proportions trouvent vraisemblablement leur raison d'être dans la manière dont a été conduite

l'enquête, laquelle joue incontestablement sur la possibilité offerte au locuteur d'exprimer ses sentiments vis-à-vis des changements paysagers. Or, l'enquête par questionnaire menée dans la basse vallée de l'Isle offrait précisément au locuteur une moins grande liberté d'expression de ses sentiments que les entretiens semi-directifs réalisés dans les deux communes médocaines.

Malgré tout, la mise en évidence d'une indéniable différence entre les types de sentiments majoritairement exprimés par les habitants de la basse vallée de l'Isle et ceux majoritairement exprimés par les Médocains nous permet de supposer que les sentiments sont susceptibles d'être différents en fonction du type de changement paysager appréhendé.

2.1.1.3. Des sentiments en fonction des types de changements paysagers

Les sentiments éprouvés semblent effectivement différer en fonction des types de changements auxquels ils sont associés. La tempête et les destructions massives qu'elle a suscitées au niveau du massif forestier induisent douleur, tristesse, stupéfaction, ainsi que consternation et sentiment d'impuissance. La réalisation de l'autoroute A89 conduit davantage à des manifestations de résignation face à son impuissance de la part de l'habitant, mais aussi à une réelle inquiétude quant à l'avenir paysager qu'il ressent notamment comme empreint d'incertitude. Une dynamique d'urbanisation accélérée implique, quant à elle, plutôt colère (dépit/révolte) ou fatalité.

Soulignons enfin qu'une même personne peut éprouver, pour un même changement, des sentiments de registres différents, que ce soit dans le temps ou au même moment. Une Avensannaise énumère ainsi ses différents sentiments face au paysage forestier au lendemain de la tempête : « *J'ai été surprise de voir autant de dégâts [surprise]. J'avais de la peine de voir tous les arbres par terre [tristesse]. J'étais choquée par le volume des bois par terre [stupéfaction]* » (enquête n°12, Avensan). Un autre Avensannais témoigne ainsi de ses réactions relativement à la modification du paysage forestier après la tempête. « *Ça fait un vrai choc [stupéfaction]. Du jour au lendemain, y'a plus rien. [...] J'avais mal au cœur de voir tous ces arbres étêtés [douleur morale]* » (enquête n°15, Avensan). Un Avensannais qui s'exprime quant à la dynamique d'urbanisation qui caractérise son paysage quotidien s'emporte : « *ces constructions qui surgissent de partout, c'est inacceptable [révolte]... et ce sera pire encore... mais faut s'y faire, c'est la société qui veut ça [résignation et fatalité], même si notre paysage en prend un sacré coup* » (enquête n°8, Avensan). En outre, comme nous le précisons, certains discours témoignent de sentiments qui évoluent avec le temps. « *La tempête, sur le moment c'est impressionnant [stupéfaction], on n'y peut rien [impuissance]. Après, ça rend triste [tristesse]... [...] D'ailleurs, je suis triste encore aujourd'hui...* » (enquête n°16, Sainte-Hélène). Une autre Sainte-Hélénoise explicite ainsi ses réactions devant l'évolution du paysage forestier du lendemain à quelques temps d'intervalle. « *D'abord, c'était la surprise [surprise]. Y'avait des arbres partout sur la route. Plus tu circulais et plus tu hallucinais [stupéfaction]. Maintenant que tout est nettoyé et dégagé, c'est là que ça fait le plus mal [douleur morale]* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). Emotions et sentiments diffèrent, en effet, en fonction de la dynamique de changements envisagée et, pour une même dynamique, en fonction des individus.

Lorsqu'ils sont éprouvés et verbalisés, ces sentiments, par leur caractère destructif, soulignent le malaise suscité par ces changements majeurs affectant les lieux de vie.

2.1.2. ...pour signifier le malaise paysager

C'est donc un véritable malaise paysager qui est susceptible de se manifester. Il relève d'un profond mal-être ressenti par un individu devant un changement paysager. « *On s'est sentis mal après la tempête, à voir ce paysage...* », explique cette Avensannaise (enquête n°5, Avensan). « *Ce qui est terrible, c'est cette image chaotique par rapport à une image ordinaire. Je me sentais mal* », analyse un autre Avensannais (enquête n°15, Avensan). Pour une dernière, « *la forêt, elle est encore très mutilée. Je m'y sens mal* » avoue-t-elle (enquête n°10, Avensan). « *J'ai très mal vécu que, pour construire des lotissements, y'ait eu des coupes rases* » (enquête n°5, Sainte-Hélène). « *On a pensé qu'on a touché le fond. [...] En quelques heures, la tempête a détruit toute une partie de notre vie... du travail de toute une vie... de nous-même. [...] Pour l'incendie, on a passé une période infernale. Mais la tempête, c'est vraiment toucher le fond. Ça a été très dur... On se sent très mal* » (enquête n°23, Sainte-Hélène).

La réalisation d'une autoroute peut, elle aussi, être à l'origine d'un profond malaise paysager. « *C'est très éprouvant d'avoir l'autoroute juste là, à côté de chez soi...* » (enquête n°50, basse vallée de l'Isle, Abzac). Si cette habitante signifie, en premier lieu, le malaise éprouvé quant à la présence de l'autoroute à proximité immédiate de son domicile, elle évoque ensuite le malaise suscité face à l'ensemble des destructions causées sur le milieu dit « naturel » par l'aménagement d'une telle infrastructure. « *Je suis aussi très affectée par les destructions, les ravages, de zones reconnues pour leur intérêt écologique, comme la destruction des marais du Brizard où y'a des frayères à brochets et des oiseaux migrateurs. Ces zones ont été massacrées. Le petit marais d'Arveyres aussi. Et puis y'a toutes les haies et les bosquets qui ont été détruits avec le remembrement lié à l'autoroute... tout ça me touche aussi beaucoup...* ». En fait, si c'est en son propre nom qu'elle débute la conversation, c'est ensuite en tant qu'adhérente d'une association environnementale, « les Choucas », qu'elle s'exprime (enquête n°50, basse vallée de l'Isle, Abzac). Ainsi, certains évoquent leur mal-être face à la dégradation des paysages qu'ils aiment du fait de la construction de l'autoroute. « *Mon coin préféré c'est dans la palus. Mais ça me fait mal de voir dans quel état les travaux de l'A89 ont mis ce milieu naturel... Je peux plus y aller, je m'y sens mal...* » (enquête n°40, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *Ça me touche terriblement de voir l'autoroute au milieu de la palus car c'est plus du tout le paysage que j'affectionnais...* » (enquête n°22, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). D'autres témoignent, en revanche, du mal-être ressenti en tant que riverains immédiats. « *Beaucoup de gens qui habitent à côté de l'autoroute sont malheureux et le vivent mal* », explique cette Dionysienne qui se compte certainement dans le lot des riverains souffrant de la trop grande proximité de la voie rapide (enquête n°13, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *J'espère ne pas souffrir trop longtemps de la perte de la vue que j'avais, maintenant que l'autoroute est là* », avoue, quant à lui, cet Abzacais dont le domicile se situe sur un coteau et qui doit accepter l'autoroute dans son champ visuel (enquête n°45, basse vallée de l'Isle, Abzac). Un habitant d'une commune voisine, non concernée par le tracé autoroutier, souligne d'ailleurs à quel point ce sont surtout les riverains de l'infrastructure qui ont à souffrir de ce mal-être. « *Si on avait été riverains, on aurait mal ressenti l'autoroute avec les vues, les nuisances, les odeurs, le bruit... Mais quand on n'est pas riverains, on trouve que l'autoroute c'est nécessaire* » (enquête n°27, basse vallée de l'Isle, Lalande-de-Pomerol).

La réalisation des lotissements est également susceptible d'affecter certains habitants. « *Toutes ces maisons, le nouveau lotissement, ça m'a cassé le moral !* » (enquête n°19, Avensan). En outre, ce sont, là encore, les riverains qui manifestent le plus souvent le malaise que suscite l'aménagement d'un lotissement à côté de chez soi. « *L'idée qu'ils fassent un lotissement juste*

à côté de chez moi m'a beaucoup affecté... mais je dois dire que maintenant qu'il est là, que je le vois tous les jours, c'est pire... » (enquête n°10, Avensan). « J'ai été très touchée par la destruction de la forêt en face pour y faire le lotissement... ça me fait mal à chaque fois que je le vois... Quand je vois ces lotissements, ça me... » suit alors un long silence (enquête n°10, Sainte-Hélène). « Ici, depuis quelques années, ça devient étouffant. Y'a eu beaucoup de constructions, trop... Ça construit de partout autour de chez moi... Quand je regarde autour de moi, j'ai l'impression de plus pouvoir respirer... » (enquête n°14, basse vallée de l'Isle, Les Billaux).

Parfois, il est fait explicitement référence au traumatisme psychologique. « Sur le moment, l'incendie c'est traumatisant. Après, ça pousse plus vite... La tempête, ça c'est vraiment très traumatisant, le paysage il reste comme ça pendant longtemps... » (enquête n°24, Sainte-Hélène). Après avoir évoqué le traumatisme des nouvelles perspectives laissées par l'incendie, cette Sainte-Hélénoise évoque « la tempête... ça a été un deuxième gros traumatisme » (enquête n°1, Sainte-Hélène). Le traumatisme est à ce point puissant que certains locuteurs avouent avoir pleuré pendant ou après la tempête (enquêtes n°10 et 20, Avensan; enquêtes n°6 et 7, Sainte-Hélène), et encore parfois lorsqu'ils passent à certains endroits, tandis que d'autres témoignent de leur chagrin au cours même de l'entretien (enquête n°13, Avensan; enquête n°23, Sainte-Hélène).

Des traumatismes psychologiques peuvent résulter des traumatismes physiologiques comme la maladie, la folie, voire la mort (loin d'être abusive, nous verrons qu'elle est exprimée dans le cas particulier de la tempête). « La tempête a en fait tout détruit, les hommes et les paysages. Ici certaines personnes ont été malades », constate une première Avensannaise (enquête n°1, Avensan). Une autre évoque les raisons pour lesquelles elle est restée, longtemps après la tempête, sans retourner dans la forêt. « Je m'y sens mal. J'y suis pas allée après la tempête. J'ai attendu longtemps avant d'y retourner. Ça me rendait malade ». Elle dit avoir également souffert quant à l'état de son parc. « Au petit matin, y'avait plus de deux cents arbres cassés et arrachés. Une horreur. J'étais traumatisée. J'ai beaucoup pleuré ». Elle l'a d'ailleurs à ce point mal vécu qu'elle explique avoir développé, à cette occasion, une crise d'urticaire dont elle a mis beaucoup de temps à se débarrasser (enquête n°10, Avensan).

D'aucuns considèrent, en outre, que le décès de certaines personnes est étroitement lié à la violence du choc et au considérable traumatisme inhérent à l'événement tempête. « Ça a terriblement traumatisé les gens. Y'en a qui sont devenus fous, dans le vrai sens du terme. Y'en a un qui s'est tué au travail parce qu'il s'en remettait pas... » (enquête n°28, Avensan). « La tempête dévaste tout, détruit tout. Elle nous dévaste avec. [...] C'est traumatisant. [...] On y pensera toujours. Comme, par exemple, M. M. qui s'est laissé mourir trois semaines, un mois, après la tempête. Il pleurait à longueur de temps dans son engin, pendant qu'il nettoyait » (enquête n°23, Avensan). « La tempête, ça a été dur pour beaucoup de gens. Y'a des vieux qui se sont laissés mourir à cause de ça... » (enquête n°19, Avensan).

Au final, deux remarques peuvent être formulées. Tout d'abord, les manifestations les plus puissantes d'un traumatisme sont exprimées par les Médocains. Elles résultent alors de l'événement tempête. Est-ce à dire qu'il s'agit là d'une expérience paysagère plus traumatisante que les autres ? Nous n'en sommes pas sûre. En effet, l'autoroute, lorsqu'elle s'inscrit concrètement dans le paysage, peut également demeurer une expérience traumatisante. Certains de nos locuteurs en témoignent implicitement, même s'ils n'expriment pas nécessairement la manière dont se manifeste le traumatisme. Nous supposons que, si les enquêtes avaient été menées dans la basse vallée de l'Isle sous forme d'entretiens (comme ce fut le cas dans les deux communes médocaines), il est vraisemblable que les manifestations d'un traumatisme paysager

aient été à la fois plus fréquentes et plus explicites. Ajoutons à cela que les changements générés par la tempête sont diffus sur l'ensemble des deux communes médocaines. En effet, la tempête a touché la majeure partie du massif forestier. Or, les forêts occupent près de 73% des territoires avensannais et saint-hélénois. L'éventualité d'y être confronté quotidiennement s'avère donc plus importante. En comparaison, les lotissements relèvent d'emprises plus ponctuelles et moins étendues. L'autoroute A89, quant à elle, ne se rencontre que le long d'un tracé linéaire.

La seconde remarque nous amène à considérer le fait que ce soient, le plus souvent, les riverains immédiats de l'infrastructure de transport, de ces nouveaux lotissements et les habitants dont le lieu de résidence se situe précisément au milieu des bois (ou encore des exploitants forestiers) qui manifestent un profond traumatisme paysager. D'une manière générale, il apparaît donc que ce sont les personnes les plus directement touchées (en termes de pratiques des lieux : résidence, profession, loisirs) qui montrent le plus grand degré d'affliction aux changements paysagers inhérents à ces dynamiques de changements à caractère événementiel. Ce mécanisme renvoie à la notion de proxémique développée par Abraham Moles, à savoir : la distance atténue toute chose. « La proxémique est fondée par une loi de « perspective » selon laquelle l'importance des événements, des choses... décroît avec la distance au point ici. Cette loi découle de la phénoménologie de l'espace centré. Si Moi, Ici et Maintenant, je suis le centre du monde, alors ce qui m'importe le plus, c'est ce qui se passe à côté de moi parce que cela me concerne. [...] L'idée de proxémique repose sur la primauté de l'Ici et le phénomène d'atténuation avec la distance. » (Moles A., Rohmer E., 1998, p.14). La proximité et la quotidienneté participent vraisemblablement de l'émergence du traumatisme.

Or, si la situation de déséquilibre de la relation paysagère de l'être-habitant avec ses lieux de vie sous le coup de leur transformation se traduit par un état de malaise paysager ressenti plus ou moins profondément par le sujet, il peut conduire parallèlement au « (re)-éveil » de sa sensibilité à son paysage quotidien précisément bouleversé. En effet, c'est devant l'imminence de sa disparition, que la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager se « re-éveille », que celui-ci (re)-prend conscience de son attachement à son égard.

2.2. Le « (re)-éveil » de la sensibilité au paysage ordinaire

En fait, nous souhaiterions ici justifier l'idée de « (re)-éveil ». En effet, si pour certains, il s'agit d'une prise de conscience à la fois première, unique et définitive d'un fait qui n'avait jamais été conscientisé (éveil), pour d'autres, en revanche, il s'agit davantage d'un rappel à la mémoire qui peut intervenir en diverses circonstances et en plusieurs occasions (re-éveil).

L'émergence à la conscience de l'attachement à un objet-paysage qui n'avait jamais eu l'occasion d'être conscientisé peut se produire *a posteriori*. En effet, ce paysage-là n'est plus. L'épreuve est d'autant plus pénible que, en même temps qu'il est révélé, ce paysage est perdu pour toujours. « *Ce qui me choque comme changement, c'est la rocade... Pas pour elle-même, mais pour les paysages qu'elle a supprimés... Ce qui est surprenant c'est qu'avant, j'étais indifférent à ces paysages... mais depuis qu'ils n'y sont plus je les regrette... [...] La rocade en elle-même ne me gêne pas... Mais par contre je la regrette dans le sens où elle a fait disparaître des lieux que j'affectionnais...* » (enquête n°4, Sainte-Hélène). Il s'agit d'un éveil, même s'il s'effectue *a posteriori*.

Cependant, la situation la plus fréquente demeure celle du « re-éveil ». Nous l'entendons comme une révélation, qui n'est sans doute pas la première et ne sera vraisemblablement pas la dernière, de l'attachement à une forme paysagère, au gré des événements. Cette sorte de réitération de la reconnaissance de l'existence d'une expérience paysagère quotidienne qui est

plus souvent machinale que réfléchi est parfois reconnue par les locuteurs eux-mêmes. « *Sur notre lieu de vie, on regarde le paysage sans faire attention. C'est plus machinal que volontaire... Mais c'est vrai qu'on se surprend à voir les pins grandis, les paysages changés... On n'y prête pas attention mais si quelque chose change, on le voit, comme l'incendie ou la tempête ou les maïs à côté... Ça a beaucoup changé avec la tempête. Il n'y a plus d'arbres. A part ces événements, le paysage ne change pas vite...* » (enquête n°22, Sainte-Hélène). « *Le paysage, on le vit sans le voir. Par exemple, la forêt on la voit que quand elle brûle ou quand elle est détruite par une tempête* » (Claude Blanc, maire d'Avensan, discours recueilli le 3 mai 2001). Nous n'hésitons pas non plus à rappeler les propos très évocateurs de cette Sainte-Hélénoise que nous proposons en fin de partie précédente : « *Ici on vit au milieu du paysage... A la limite on sait pas trop apprécier ce que l'on a. Quand on va ailleurs, on apprécie plus parce qu'on y va pour ça... On le ressent moins bien chez soi car ça fait partie de nous... Mais quand on s'expatrie, on repense toujours à notre chez nous... Si, parfois je me surprends à regarder... surtout quand y'a des changements...* » (enquête n°23, Sainte-Hélène). Ainsi, la prise de conscience, de la part de l'être-habitant, de sa sensibilité à son paysage quotidien peut être réitérée en fonction des changements qui peuvent, à différents moments, affecter ses lieux de vie ordinaires. C'est à ce titre que nous évoquons l'idée d'une sensibilité renouvelée, laquelle peut l'être en diverses occasions.

L'événement paysager, vécu et réinterprété plus ou moins différemment par chaque individu, est donc susceptible d'intervenir dans le procès de sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager par un renouvellement, accompagné parfois d'une modification de la manière d'être sensible à son paysage quotidien. En effet, si l'individu peut se résigner à la perte de ce qui faisait son paysage et à subir l'éventuel traumatisme qui s'en suit, il est également susceptible de mettre en œuvre, parfois de manière non conscientisée, ce que nous nommons des compromis paysagers, dans le but quasi désespéré de faire subsister l'expérience paysagère remise en cause.

2.3. Mise en œuvre de compromis paysagers

Plusieurs démarches de compromis paysagers sont susceptibles d'être mises en œuvre. Certains, non résignés à accepter la disparition en cours ou annoncée de ce à quoi ils tiennent peuvent élaborer une logique patrimoniale. Il s'agit, dans ce cas, de chercher à conserver ce qu'il reste d'un ordre paysager en état de sursis afin de maintenir autant que possible l'expérience paysagère qui lui correspond.

Par ailleurs, quand certains focalisent sur les changements, se soumettant ainsi au malaise paysager qu'ils suscitent, d'autres cherchent à ne pas ou ne plus voir. Les modifications d'itinéraires de déplacement participent, en quelque sorte, de ces compromis paysagers mis en œuvre consciemment afin de ne pas voir ce qui suscite le malaise. Il en est d'autres, plus ou moins inconscients. Ainsi, si vouloir « ne pas voir » en appelle à une démarche consciente d'« évitement » du visible, cela peut également se traduire par le maintien inconscient d'une représentation idéale du paysage.

2.3.1. Quand les yeux (l'esprit ?) ne veulent pas voir

Il s'agit ici de montrer comment l'individu a cherché, de manière inconsciente, à ne pas « voir » le nouvel ordre paysager – ou, disons plutôt, le « désordre » – instauré par un mouvement de transformation brutale, en demeurant dans le confort sécurisant de sa représentation de l'ordre paysager passé. Est-ce afin d'éviter toute déstructuration de la relation paysagère établie avec ses lieux de vie ? L'enquête photographique est ainsi apparue comme un outil de formalisation de ce décalage entre représentations paysagères et réalité visible.

Ainsi, certains locuteurs avouent la gêne suscitée par la réalisation de clichés censés illustrer le paysage caractéristique, pour eux, de leurs lieux de vie (enquêtes n°5, 10, Sainte-Hélène ; enquêtes n°23, 25, 28, 29, Avensan). Ils font alors mention, au cours de l'entretien, de leurs difficultés à photographier une grande et belle forêt de pins. Ces difficultés ont d'ailleurs en partie été résolues, pour certains, par la réalisation de clichés non pas représentatifs de la forêt, mais simplement « évocateurs » de celle-ci. Dans ces cas-là, ils éprouvent malgré tout la nécessité de préciser à l'enquêteur que le cliché se contente d'« évoquer » le paysage forestier, mais qu'il ne peut tenir lieu de représentation exacte dans la mesure où il ne montre pas ce qu'il devrait montrer. Cela traduit, à notre sens, le décalage entre la manière dont ils se représentent la forêt en tant qu'idéal paysager et la réalité qu'elle leur offre à photographier.



Photo n°170 (enquête n°10, Sainte-Hélène)



Photo n°171 (enquête n°29, Avensan)

Une Sainte-Hélénoise débute ainsi l'entretien par une justification du retard qu'elle a pris pour la réalisation des photographies. « *C'est pour la forêt, c'était pas évident pour trouver un coin pas trop mal... et puis bon j'ai pas trouvé finalement, alors j'ai pris les petits pins...* » (cf. Photo n°170). Elle précise ensuite en commentant le cliché finalement réalisé : « *C'est difficile de prendre une forêt de pins debout... avec des grands pins... Alors j'ai pris des petits pins... Normalement si y'a pas une nouvelle tempête d'ici là ça devrait être une grande forêt de pins... dans quelques années...* » (enquête n°10, Sainte-Hélène). Si cette habitante a finalement choisi de photographier une forêt de petits pins, une autre a préféré, quant à elle, photographier, une forêt de grands pins dans une autre commune, à Lacanau, moins touchée par la tempête (enquête n°29, Avensan, cf. Photo n°171). Le commentaire qu'elle propose du cliché en question est, à ce titre, fort éloquent. « *Ça c'est les pins. Sur la photo, c'est une forêt de pins telle qu'elle devrait l'être. Comme j'en ai pas trouvé sur Avensan et sur Sainte-Hélène, j'ai pris cette photo sur la route de Lacanau* » (enquête n°29, Avensan). Rappelons que le cliché était censé illustrer le paysage représentatif de ses

lieux de vie. Or, elle est allée chercher ailleurs une matérialité paysagère censée représenter son paysage ordinaire. Une autre Avensannaise choisit, quant à elle, de photographier une « forêt mixte », laquelle a été moins touchée par la tempête et, ce, même si elle est, dit-elle, « moins



Photo n°172 (enquête n°23, Avensan)



Photo n°173 (enquête n°28, Avensan)

représentative » du paysage forestier. « C'est une forêt mixte. C'est plus facile à prendre aujourd'hui que la forêt de pins car y'a plus de parcelles qui ressemblent à de la forêt, même si c'est moins représentatif » (enquête n°23, Avensan; cf. Photo n°172). Le cas d'un autre participant à l'enquête photographique est également très intéressant. Tout en évoquant le paysage forestier dans son discours, il dit ne pas souhaiter présenter de clichés illustratifs, n'ayant pas réussi à photographier une « belle forêt ». « J'ai essayé de prendre une photo de forêt jolie et bien entretenue, mais j'en ai pas trouvé de belle... » (enquête n°25, Avensan). Un dernier, sans doute le plus expert en la matière – il est propriétaire forestier et connaît toutes les forêts de la commune pour les avoir gérées en tant que conseiller municipal –, avoue maintes difficultés, finalement surmontées, pour parvenir à trouver un petit coin de forêt « présentable ». « La plus belle photo de pins adultes. Il a fallu que j'aille à de nombreux endroits pour pouvoir avoir une forêt de pins adultes qui soit présentable après la tempête... » (enquête n°28, Avensan; cf. Photo n°173).

Au final, tous ces participants à l'enquête photographique évoquent donc l'embarras occasionné par l'impossibilité de réaliser un cliché de forêt de pins adultes telle qu'elle

demeure dans leurs représentations. Mais malgré la reconnaissance d'une telle situation, aucun d'eux ne prend réellement conscience – ou ne le mentionne pas en tant que tel – du processus intellectuel qui le conduit à produire et véhiculer la représentation d'un idéal paysager qui n'existe pas ou plus et qui demeure en inadéquation avec la réalité matérielle et visible du paysage. Ils évitent, à cette occasion, l'éventuel traumatisme lié au renoncement conscientisé d'une expérience paysagère.

Pourtant, l'enquête photographique a été l'occasion, pour deux autres participants, de faire ce cheminement. Elle est en effet à l'origine de la reconnaissance de l'élaboration d'un processus intellectuel qui les conduit à ne pas voir ce qu'ils ne veulent pas voir, mais que l'enquête photographique les contraint finalement à voir. Ainsi, la nécessité de réaliser des clichés photographiques a permis à ces deux locuteurs (peut-être les plus aptes à comprendre les objectifs de notre recherche) de prendre conscience que la manière dont ils se représentaient le paysage forestier ne correspondait pas ou plus à ce qu'il était aujourd'hui. Pour ces deux participants comme pour tous les autres d'ailleurs, le paysage forestier se caractérise par une

grande forêt bien fournie avec de très « *grands et beaux pins* ». Or, en cherchant à immortaliser cette représentation de la forêt sur la pellicule, ils se sont rendus compte qu'elle ne concordait pas ou plus avec la réalité. C'est de leur incapacité à dénicher les traces matérielles de cet idéal forestier représenté et, par conséquent, de leur incapacité à le photographier qu'émerge la prise de conscience d'une inadéquation entre le paysage tel qu'ils se le représentent et la réalité matérielle.

Dans le premier cas, la prise de conscience de l'inadéquation éventuelle entre la forêt telle qu'elle est dans la réalité et la manière dont il se la représente en tant que paysage est évoquée de manière directe et introductive par l'interviewé dès le début de l'entretien. « *C'est impressionnant. Je n'ai pas réussi à trouver des pins, des vrais pins, des grands pins quoi...* ». Il s'en explique : « *Si j'avais pas tenté de prendre en photo des grands pins, je ne me serais pas rendu compte que la présence des grands pins est plus intellectuelle que réellement physique... Je ne suis pas arrivé à prendre en photo le défaut de grands pins... Il n'y a pas de photos explicites pour représenter l'absence de grands pins... Il faut une légende sur les photos pour dire : « tiens ici il y avait des grands pins »...* » (enquête n°4, Sainte-Hélène). Dans le second cas, la prise de conscience de cette inadéquation est exprimée à travers le commentaire du



Photo n°174 (enquête n°8, Sainte-Hélène)

locuteur, navré devant l'incapacité du cliché qu'il a réalisé à fournir une illustration exacte de la forêt telle qu'il se l'imagine. « *Une photo des pins. C'est pas très évocateur car c'est très difficile de trouver une forêt de pins telle qu'on l'imagine... Elle a été vraiment dévastée par la tempête... Mais ce que je voulais montrer, c'est un paysage de forêt puisque la commune de Sainte-Hélène est une commune avant tout forestière...* » (enquête n°8, Sainte-Hélène; cf. Photo n°174).

Pour ces deux participants à l'enquête photographique, la réflexion autour des thèmes à illustrer, la sélection d'éléments paysagers à photographier puis la nécessité de les localiser pour réaliser le cliché (car il en fallait une trace matérielle pour pouvoir les fixer sur la pellicule) leur ont permis de prendre conscience d'un processus d'intellectualisation du paysage dont résultent des représentations paysagères qui coïncident davantage à un idéal paysager qu'à la réalité visible des matérialités censées faire paysage. Cela traduit, à notre sens, une volonté, non consciente, de ne pas se confronter à la remise en cause de l'expérience paysagère quotidienne qu'est censée donner à vivre les lieux en question.

Pour d'autres, la difficulté de faire face à la perte d'un ordre paysager auquel ils tiennent et de l'expérience paysagère qui leur est propre passe par la volonté de conserver les témoignages encore visibles.

2.3.2. La « mise en patrimoine » : figer l'expérience paysagère ?

Le compromis paysager peut également passer par la mise en œuvre d'une démarche patrimoniale, afin de protéger les éléments paysagers menacés de disparition que l'individu ne veut pas perdre. Nous l'interprétons comme une volonté de pérenniser une expérience paysagère, allant à l'encontre de tout processus d'évolution susceptible de la remettre en cause.

Nous souhaitons rappeler ici brièvement le cas, déjà évoqué³³, de ce Saint-Hélénois qui cherche à faire reconnaître, en tant que patrimoine « historique » et « culturel », airiaux et bergeries (localement nommées « courtiou »), et ce afin de les protéger face à la double dynamique de déprise agricole et d'urbanisation que connaît à l'heure actuelle sa commune. Il



Photo n°175 (enquête n°5, Sainte-Hélène)

s'inquiète, à ce titre, de l'avenir du courtiou aujourd'hui enclavé au cœur d'un nouveau lotissement auquel il a d'ailleurs donné son nom. « Ça c'est le « Courtiou »... un des derniers lotissements... La bergerie là était avant au milieu d'une prairie. Maintenant, elle est au milieu des maisons... Elle appartient au lotisseur, le bâtisseur... Je me pose la question de son avenir quand même... » (enquête n°5, Sainte-Hélène; cf. Photo n°175). S'il évoque le cas de cette bergerie, il n'oublie pas de mentionner l'ancien airial de Planquepeyre, aujourd'hui remplacé par un lotissement et dont le seul témoignage de

son existence passée demeure le nom donné au lotissement en question. « Faudrait pas qu'on construise à tout va et qu'on fasse disparaître tout ce qu'il reste de nos racines » (enquête n°5, Sainte-Hélène). « Ces airiaux ont au moins 300 ans... Ils datent de début 1600-1700... [...] Je travaille avec M. Lalanne qui est le sous-directeur du Parc National des Landes de Gascogne pour une mise en valeur de ce patrimoine... », ajoute-t-il. Dans ce cas, la remise en cause de l'ordre paysager et de l'expérience qui en résulte pour l'habitant se traduit par une volonté patrimoniale dans le but de préserver l'objet paysager menacé dans son intégrité et, par là même, l'expérience paysagère qu'il est censé véhiculer. Paysage identitaire par excellence³⁴ (« nos racines »), l'expérience paysagère sous-tend, en effet, la reconnaissance de l'identité du lieu et, par là même, de l'habitant. Ainsi, en protégeant l'identité du lieu, c'est sa propre identité que cet individu souhaite protéger.

Cet exemple vient en outre corroborer l'idée, plus générale, développée par plusieurs auteurs (Choay F., 1996 ; Corbin A., 2001 ; Donadieu P., 1994a, 2002 entre autres) d'une extension sociale du désir d'intervention et de sauvegarde du paysage. Mais ici, c'est le paysage ordinaire qui est érigé en patrimoine à conserver.

³³ Cet exemple fait également l'objet d'un développement lors de l'évocation de la valeur patrimoniale du paysage ordinaire (Chapitre 3, Seconde partie, « La dimension identitaire du paysage »), auquel nous renvoyons éventuellement le lecteur.

³⁴ Ce point est également développé dans le Chapitre 3 de la Seconde partie (« La dimension identitaire du paysage ordinaire »).

Ainsi, des petits compromis paysagers sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'habitant à l'épreuve de la perte initiée d'un ordre paysager auquel il tenait. Il s'agit pour lui de limiter les impacts psychologiques induits par la déstructuration de la relation paysagère initialement établie avec ses lieux de vie ordinaires et, finalement, la maintenir coûte que coûte. Cependant, ces tentatives d'adaptation sous forme de compromis paysagers et de petits arrangements avec soi-même ne traitent pas, à notre sens, la question de fond, à savoir accepter en fin de compte l'évolution paysagère en cours, quelle qu'elle soit, et « faire » paysage la nouvelle réalité qu'elle propose. Se pose donc la question de l'avenir. Comment et pourquoi maintenir une relation paysagère déstructurée et entretenue par l'artifice ?

Nous venons d'analyser la manière dont une dynamique paysagère événementielle est susceptible de déstructurer une relation paysagère tissée entre l'être-habitant et ses lieux de vie ordinaires, tout en lui révélant sa propre sensibilité à son paysage. Mais la sensibilité au paysage ordinaire est-elle évolutive ? Est-il possible d'imaginer que les changements soient intégrés et le caractère événementiel d'une dynamique oublié avec le temps ? Est-il possible d'imaginer une évolution de la sensibilité au paysage ordinaire caractérisée par une atténuation du malaise paysager, sous l'effet d'une accalmie ou sous l'impulsion de nouveaux changements, et susceptible d'autoriser une requalification ou une réinterprétation paysagère des lieux de vie ordinaires déstructurés ?

3. La sensibilité au paysage ordinaire à l'épreuve du temps

« Quand les arbres tronqués ne seront plus. Quand les arbres repousseront. On retrouvera le charme du paysage du coin qui avait été terriblement abîmé... »

Enquête n°9, Avensan.

Il s'agit de poser ici les bases d'une réflexion sur la manière dont est susceptible d'évoluer, avec le temps, cette déstructuration de la relation paysagère et la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager, ainsi renouvelée.

Nous pouvons imaginer deux scénarii possibles en ce qui concerne l'évolution de la situation de déstructuration de la relation paysagère. Le premier irait dans le sens d'une « (re)-construction » d'une relation paysagère entre l'être-habitant et ses lieux de vie ordinaires. Avec le temps, s'effectuerait une adaptation progressive du sujet aux nouvelles formes de son espace de vie. Ces formes seraient alors intégrées et participeraient de l'établissement d'une nouvelle relation paysagère. Le second scénario, plus pessimiste, serait celui du maintien d'une relation paysagère « dé-construite ». Dans ce cas, le sujet ne parvient pas à s'adapter aux nouvelles formes de l'objet-paysage et ne peut rétablir une relation paysagère équilibrée.

Ce point est essentiellement fondé sur l'établissement d'hypothèses qui resteront à vérifier ultérieurement, dans le cadre de recherches à venir. Il serait en effet intéressant de retourner sur ces deux terrains après quelques années. Peut-être est-ce bientôt le moment en ce qui concerne la basse vallée de l'Isle, où l'autoroute A89 est désormais achevée et en service depuis à présent cinq ans ?

Mais, pour l'instant, que peut-il être dit concernant l'influence du temps sur cet ébranlement de la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager du fait de l'événement ? Tout d'abord, nous considérerons l'interprétation de l'avenir paysager que les habitants font de leurs lieux de vie et la question d'une éventuelle « préparation mentale » aux changements paysagers à venir. Ensuite, nous envisagerons l'idée d'une évolution de la sensibilité au paysage, d'une façon générale, et la manière dont les changements liés à l'événement sont susceptibles d'être intégrés.

3.1. Une tentative d'illustration des changements à venir par les habitants : quel avenir pour « leurs » paysages ?

L'analyse présente s'appuie sur le corpus photographique dont nous disposons. En effet, le dernier thème à illustrer concernait précisément les changements à venir. Il est intéressant de noter qu'aucun des clichés réalisés par les Avensannais, concerne le sort du paysage forestier. Les habitants, qui semblent pourtant s'interroger quant à son avenir, n'imaginent aucune évolution majeure pour la forêt. A Sainte-Hélène, seuls deux habitants s'interrogent. Le premier fait preuve d'un regard plutôt optimiste. Il a ainsi photographié une parcelle replantée en pins (enquête n°8, Sainte-Hélène).



Photo n°176 (enquête n°8, Sainte-Hélène)



Photo n°177 (enquête n°8, Sainte-Hélène)

Voici le commentaire qu'il propose des deux clichés réalisés : « *C'est à côté de chez nous, des pins en herbe. On devine la ligne des pins., quand on sait que ça a été semé. Sur ces deux photos, on voit les changement futur. Ça va devenir une forêt. C'est mon espoir, ce qu'il faut qu'il se passe...* » (enquête n°8, Sainte-Hélène; cf. Photos n°176 et n°177).



Photo n°178 (enquête n°6, Sainte-Hélène)

Le second est beaucoup plus pessimiste en se demandant si les parcelles dessouchées ne sont pas amenées à être loties. « *Le champ dessouché vers Bédillon, c'est évident... Là, ils vont en profiter pour faire d'autres lotissements...* » (enquête n°6 Sainte-Hélène; cf. Photo n°178).

Si de grosses incertitudes demeurent quant à l'avenir de la forêt – laquelle fait peu l'objet de prévisions paysagères –, la poursuite du mouvement d'urbanisation semble ne faire aucun doute. Ainsi, quasiment tous les clichés réalisés en appellent à l'urbanisation et aux aménagements nécessaires qui lui sont associés. Certains participants à l'enquête photographique ont ainsi réalisé des clichés de secteurs à urbaniser (enquêtes n°24, 26 Avensan ; enquêtes n°3, 10 Sainte-Hélène). « *La vue du village depuis L'Estain (cf. Photo n°179). Le lieu-dit Le Pont vers le village (cf. Photo n°180). Je pense que ce sont des zones qui vont s'urbaniser. Le bourg va s'agrandir dans ces deux directions pour rejoindre le lieu-dit L'Estain – c'est en cours – et le lieu-dit Le Pont...* » (enquête n°26, Avensan). « *Là, c'est derrière l'airial de Planquepeyre... Les pins vont être coupés pour faire soit un lotissement, soit une ZAC, car c'est juste à côté de la déviation... (cf. Photo n°181). Ça c'est dans le bourg, sur la route de Bordeaux. En fait je suis de dos à la boulangerie pour prendre cette photo. On voit quelques terrains qui restent en près dans le bourg. Ils vont devenir des terrains à bâtir... peut-être un lotissement ??? (cf. Photo n°182)* » (enquête n°3, Sainte-Hélène).



Photo n°179 (enquête n°26, Avensan)



Photo n°180 (enquête n°26, Avensan)



Photo n°181 (enquête n°3, Sainte-Hélène)



Photo n°182 (enquête n°3, Sainte-Hélène)

D'autres ont repris les clichés présentant les lotissements déjà réalisés en précisant qu'il devrait y en avoir d'autres (enquêtes n°22, 25, Avensan). Une Sainte-Hélénoise a photographié, quant à elle, une maison en construction (enquête n°2, Sainte-Hélène). « Là, j'ai pris la photo d'une maison en construction... en fait, c'est les lotissements. Il va y en avoir de plus en plus... » (enquête n°2, Sainte-Hélène).

Liés à la dynamique d'urbanisation, sont également évoqués les aménagements du centre-bourg à Avensan³⁵ comme à Sainte-Hélène (enquêtes n°21, 22, 23, 27, 30 Avensan ; enquêtes n°1, 9 Sainte-Hélène). Il est également question de tout ce qui est aménagement d'équipements sportifs et de loisirs (enquêtes n°23, 24, 26, 30, Avensan). Les derniers s'intéressent à la nécessité d'un aménagement de la RN215 ou D1 (route du Médoc) de plus en plus empruntée et dangereuse (enquêtes n°23, 29, 30, Avensan) ou au développement de la ZAC (enquêtes n°23 et 30, Avensan).

Proportionnellement, peu d'habitants s'intéressent finalement au sort des anciennes gravières abandonnées (enquête n°25, Avensan), à la poursuite du mouvement de déprise agricole (enquête n°28, Avensan ; enquête n°4 Sainte-Hélène), aux friches industrielles (enquête n°26, Avensan) et à l'augmentation de la superficie plantée en vignes (enquête n°22, Avensan).

Se pose ainsi la question de la préparation mentale (ou psychologique) aux changements

³⁵ La CAB, convention d'aménagement du bourg d'Avensan, venait d'être signée au moment de la réalisation des enquêtes et devait être lancée assez rapidement (agrandissement de l'école, construction d'une halte-garderie, d'une crèche, d'un centre médical, etc.).

et à l'événement paysagers. Nous pouvons supposer qu'à partir du moment où elles évoquent l'éventualité de ces changements paysagers, ces personnes ne devraient pas en être « choquées » le jour où ils s'inscriront effectivement dans la réalité matérielle. « *Il y a déjà le bourg, son centre et sa périphérie, qui va évoluer en tant que lotissements et infrastructures... Pour moi, ça ne va pas trop changer d'un point de vue paysager... Il y aura bien un impact visuel, car le lotissement fait un impact dans le paysage. Mais je me sens préparé à cela. Je me fais une idée mentale et fidèle du changement qui devrait alors avoir lieu...* » (enquête n°4, Sainte-Hélène). « *D'ici quelques temps, il y a deux ou trois expressions de la ruralité de la commune, les fermes, les exploitations agricoles ou la présence de prés avec le bétail, qui auront définitivement disparu... Cela ne changera peut-être pas le paysage de manière flagrante, mais il perdra complètement son côté agricole...* » (enquête n°4, Sainte-Hélène).

Notons cependant que ces prévisions ne tiennent compte que des changements paysagers liés à des dynamiques « normales » d'évolution de ces communes. En effet, si quelques-uns évoquent l'accélération de certaines dynamiques – étonnamment, les locuteurs disent ne pas être surpris que, au cours des prochaines années, l'urbanisation se poursuive et que se construisent d'autres lotissements –, personne ne fait mention, en revanche, de la probabilité que surviennent d'autres événements ponctuels. A titre d'exemple, les risques d'incendie – pourtant réels – ne sont mentionnés par aucun de nos locuteurs. De même, pas un n'envisage l'éventualité que se produise une nouvelle tempête.

Cette forme de préparation mentale aux changements présente donc des limites. Elle n'intègre finalement que des mouvements de transformation qui participent de l'ordre normal des choses, en excluant toute dimension exceptionnelle. Ensuite, il convient de souligner que la préparation n'exclut pas le traumatisme inhérent à la concrétisation des changements. En témoigne l'exemple de la réalisation de l'autoroute A89. Les années où l'infrastructure ne demeure qu'un projet pourraient être l'occasion d'une préparation des habitants à son inscription définitive. Des habitants de la basse vallée de l'Isle s'expriment d'ailleurs dans ce sens. « *Il y a eu une acclimatation progressive depuis la connaissance du projet* » (enquête n°21, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Les gens ont été plus ou moins préparés au passage de l'autoroute !* » (enquête n°5, basse vallée de l'Isle, Saint-Denis-de-Pile). « *Il faudra bien s'y habituer. De toutes façons on y est préparés. Avec le temps* » (enquête n°10, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). « *On y a été préparés même si c'est difficile !* » (enquête n°23, basse vallée de l'Isle, Les Billaux). Pourtant, nous avons œuvré à montrer, tout au long de cette troisième et dernière partie, que l'autoroute A89 constitue, malgré tout, un événement paysager à l'origine d'un profond malaise, de son état de projet à sa réalisation effective. Dans ce cas, peut-on réellement parler de préparation aux changements ?

3.3. A propos d'une évolution de la sensibilité au paysage ordinaire

Il est possible d'imaginer que, de même que la sensibilité au paysage en général a évolué au cours de l'histoire du paysage – l'histoire d'une société paysagère (ont par exemple été évoqués les différents codes esthétiques d'appréciation du paysage : le beau, le sublime, le pittoresque, etc.) –, cette sensibilité est susceptible d'évoluer à l'échelle de l'histoire individuelle. Nous entendons par là que postures et systèmes de valeurs qui fondent la sensibilité d'un individu au paysage ordinaire sont susceptibles d'évoluer au cours de sa vie et que ce qui a constitué un événement paysager, à un moment donné, s'atténue au fil du temps par le biais d'une intégration des changements.

De même, si nous pouvons penser que la sensibilité d'un sujet est amenée à évoluer au cours de sa vie, nous pouvons également imaginer qu'elle est aussi susceptible d'avoir des périodes de plus ou moins grande exacerbation (ou exaltation) et des périodes d'assoupissement. Les périodes d'exacerbation correspondraient à un intérêt accru du sujet pour son paysage ordinaire comme, par exemple, lors d'événements paysagers (nous venons de la démontrer dans cette troisième partie), mais aussi lors d'événements propres aux histoires de vie (décès, dépressions, maladies, mariages, voyages, acquisition d'une propriété, etc.) qui réveilleraient le sujet aux agréments et désagréments paysagers de son environnement immédiat. Les périodes d'assoupissement de la sensibilité à l'ordinaire paysager seraient éventuellement liées à un recentrage du sujet sur d'autres points d'intérêt.

Ainsi, ce qui a fait événement à un moment donné dans l'histoire du paysage d'une société ou, à une échelle temporelle plus réduite, dans la seule histoire de vie d'un individu, est susceptible, avec le temps qui passe, de ne plus faire événement : par définition, l'événement est ponctuel. Il en est vraisemblablement ainsi de toutes les modifications du paysage qui ont été enregistrés au cours du temps. Nicolas Grimaldi s'interroge en termes voisins. « D'ailleurs ce qui nous émeut aujourd'hui ne parut peut-être en son temps qu'une dévastation de plus. Que pensèrent en effet les Romains du IV^e siècle lorsque Claudius Appius fit sabrer le doux paysage des oliviers et de chênes-lièges qui mourait vers Capoue par ce large pavé qui ne jalonnaient pas encore des tombeaux ? Lorsque Polyclète fit éventrer la colline de Cyste sous la grise géométrie du granit, savons-nous ce que pensèrent du nouveau paysage les chevriers d'Epidaure ? Et savons-nous, d'ailleurs, ce qu'éprouvèrent les chevaliers et les serfs du Moyen Âge, voyant pour la première fois, à Amiens comme à Bourges, à Chartres comme à Reims, la ligne parfaite des seigles et de blés soudain rompue par ces naufrages de pierre et l'absurde détresse de leurs gréments sur la plaine ? » (Grimaldi N., 1982, p.129).

Dans le même ordre d'idée, nous souhaiterions développer deux exemples en relation avec nos deux terrains d'étude : le cas du passage d'un paysage de lande ouvert à un paysage de lande fermé en Médoc et le cas de l'intégration de l'autoroute A89 dans le paysage de la commune des Billaux.

3.3.1. Paysage de lande ouvert ou paysage de lande fermé ?

« Les paysages aussi sont mortels. Il y a cent cinquante ans, un désert régnait où s'étend aujourd'hui la forêt de Gascogne. Un désert immense de bruyères et d'ajoncs dont les horizons vides s'élargissaient à l'infini, sans ombres ni reliefs pour arrêter leur glissement sous le ciel. »

Jacques Sargos, Jean-Luc Chapin,
Jean-Frédéric Ittel (1989)

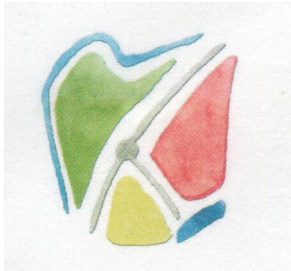
Plus près de nous, proposons l'exemple du passage d'un paysage de lande ouvert à un paysage de lande fermé. La structure du paysage des deux communes médocaines a été profondément modifiée en un siècle et demi, passant d'un paysage de lande ouvert (étendue de terre composée d'un sol acide où ne pousse qu'une formation végétale frutescente souvent épineuse et pauvre en espèces constituée entre autres d'ajoncs, de genêts et de bruyère) à un paysage de lande fermé (forêt des landes, dite aussi forêt landaise, forêt de plantation récente constituée de pins maritimes capables de supporter l'acidité des sols). Notons que ce bouleversement a été plus marqué sur Sainte-Hélène, quasi exclusivement en lande.

Mais peu d'habitants nous font part, lors des enquêtes, de cette caractéristique paysagère, pourtant essentielle. Exceptées l'utilisation du terme de « lande » pour qualifier un type de forêt (la forêt landaise, dite aussi forêt des landes) et l'évocation de lieux-dits dont le nom contient ce terme (lotissement « La Lande » ou lieu-dit « La Lande des moulins »), la notion de « lande » n'a été explicitement évoquée que par 8 médocains sur 60, majoritairement Saint-Hélénais (7 contre 1 Avensannais). Dans seulement 5 cas sur 8, l'évocation du paysage de lande répond à une volonté du locuteur de signifier le changement paysager profond et caractéristique inhérent au passage d'un paysage de lande pastorale à un paysage forestier. Citons, pour exemple, les propos de ce Saint-Hélénais. « *La forêt de pins est récente ici. Avant, c'était de la lande. Elle n'a été plantée que progressivement. La grand-mère de mon épouse avait une cabane à Claoué. Elle nous disait que quand ils y allaient, ils comptaient 11 clochers depuis la route. Donc, ça signifie qu'ils les voyaient et donc ça signifie qu'il n'y avait pas de forêt. Ça c'était dans les années 1920...* [Vous savez quels clochers?] *Ben, que je réfléchisse... Arès, Salaunes, Le Porge, Lège, Lacanau, Carcans, Brach, Sainte-Hélène, Saumos, Castelnau, Le Temple... sur un rayon de 15 kilomètres à peu près. Ça prouve que la forêt a progressé récemment. [...] La forêt amène un plus par rapport à la lande. La lande est maigre. Moi j'aime mieux un paysage de forêt, c'est la diversité... La lande, à part la bruyère, l'ajonc, le genêt, il n'y a pas grand-chose* » (enquête n°5, Sainte-Hélène). En ce qui concerne les 3 autres cas, l'évocation de la lande correspond à un retour pénible et mal vécu d'un paysage forestier à l'ancien paysage de lande, à la suite des deux événements marquants que sont l'incendie de 1990 et la tempête de 1999. Ces trois cas ont été proposés dans un point précédent en illustration de la remise en cause des référents paysagers résidentiels. Nous n'y reviendrons pas. Précisons cependant que ce discours est celui de personnes plus jeunes qui n'ont pas connu le paysage de lande pastorale, même si elles en connaissent l'existence et si elles ont une idée de ce à quoi il ressemblait.

Au final, le paysage de lande, paysage remontant à un peu plus d'un siècle (avant la plantation du massif forestier), n'est donc que peu représenté ou, tout du moins, n'a été que peu verbalisé spontanément sur l'ensemble des enquêtes réalisées. Ce paysage ne semble, par conséquent, plus affaire de présent, mais seulement, au mieux, affaire de souvenirs d'un passé déjà lointain. Or, nous sommes en droit de penser que la plantation de ce massif forestier landais, a, au moment de sa mise en projet puis mise en œuvre, dû constituer un événement paysager pour les habitants de l'époque. Néanmoins, il constitue, aujourd'hui, non seulement un paysage approprié, mais aussi un paysage socialement reconnu.

Les enquêtes réalisées dans le Médoc montrent en effet que le paysage de lande ouvert relève bien d'un passé non regretté et que le paysage forestier qui l'a remplacé s'y est substitué autant physiquement que mentalement. Il l'est d'autant plus que l'éventualité d'un retour au paysage de lande est inconcevable pour une majorité des Saint-Hélénais (13 sur 30, sachant que 13 ne se sont pas prononcés). « *J'aime pas les espaces ouverts...* » (enquête n°12, Sainte-Hélène). « *La lande est maigre... Moi j'aime mieux un paysage de forêt...* » (enquête n°5, Sainte-Hélène). « *Faut surtout pas laisser de grands espaces ouverts... Y'a qu'une belle chose, la forêt de pins...* » (enquête n°3, Sainte-Hélène). « *La lande ? non, c'est pas une bonne idée... C'est pas joli, y'a rien à voir !* » (enquête n°29, Avensan). En fait, le paysage ordinaire est question d'habitude. Or, aujourd'hui, la majorité des habitants n'ont connu cette partie du Médoc qu'en forêt. Il leur paraît donc difficile d'envisager un autre paysage que celui de la forêt.

3.3.2. Vers une intégration de l'autoroute A89 dans le paysage des Billaudais ?



Document n°19 : Nouveau logo de la commune des Billaux

Il semble que le drame paysager qu'a suscité la réalisation de l'autoroute A89 pour les habitants de la commune des Billaux ait progressivement cédé sa place à l'insertion de l'infrastructure dans une redéfinition du paysage billaudais. Le tout dernier logo de la commune des Billaux (2006) véhiculé par la municipalité est, à ce titre, très démonstratif (cf. Document n°19). Une aquarelle présente, de manière très schématisée, ce qui pourrait être considéré comme une carte des différentes entités

paysagères qui composent la commune ainsi que la nouvelle voie autoroutière qui semble jouer un rôle de délimitation. Trois tâches de couleur différente symbolisent les trois principales entités paysagères de la commune : la teinte « verte » qui recouvre la moitié occidentale de la commune symbolise son secteur palustre essentiellement constitué des prairies bocagères, de quelques peupleraies et du marais du Brizard, la teinte « rouge » symbolise logiquement la zone urbanisée et la teinte jaune laisse deviner, dans la partie sud de la commune, la nouvelle zone d'activités développée depuis la construction de l'autoroute A89 et de son échangeur. La voie autoroutière et la bretelle d'échangeur, ici représentées par des traits gris permettent de séparer chacune de ces entités. Il semble donc que, participant de l'identité communale, lui ait été concédé, *a posteriori*³⁶, un rôle important en matière de cohésion paysagère. Le tout est bien sûr cerné par un trait bleu symbolisant l'Isle qui constitue de fait les limites septentrionale et occidentale de la commune. Doit-on en conclure qu'avec le temps tout passe ?

Ce dernier exemple confirme tout l'intérêt de retourner sur nos différents terrains d'étude afin d'évaluer l'évolution éventuelle de la sensibilité paysagère habitante et le rapport aux changements paysagers inhérents aux différents événements ici analysés. Y trouverions-nous un retour au « calme paysager » ou bien de nouveaux bouleversements relatifs à l'intervention d'autres événements ou encore le maintien d'une sorte d'éveil « éprouvé » et « éprouvant » aux changements ? La question est posée. Nous espérons pouvoir un jour y répondre.

³⁶ « *A posteriori* », dans la mesure où au moment où nous réalisons nos enquêtes de terrain (en 1997 et 2000), c'est-à-dire avant même la réalisation de la voie autoroutière et pendant les travaux, cette dernière était davantage rejetée qu'intégrée proprement à la représentation paysagère de la commune. Le logo est récent puisqu'il date de 2006.

Conclusion de chapitre

L'objectif de ce dernier chapitre était de montrer ce en quoi l'événement est facteur de déstructuration et de renouvellement de la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager.

L'événement paysager, parce qu'il introduit (et c'est pour ça qu'il est événement) une modification profonde de la physionomie des lieux et de leur appréhension, est susceptible d'être à l'origine d'une véritable déstructuration de la relation paysagère initialement tissée entre l'être-habitant et ses lieux de vie ordinaires. En effet, l'équilibre relationnel sujet-objet qui conduisait à l'émergence d'une sensibilité au paysage est perturbé, voire rompu, du fait d'une modification d'un des deux éléments de la relation, à savoir ici l'objet-paysage. Le sujet ne trouve plus dans la matérialité des lieux les référents sur lesquels reposaient l'expérience paysagère. En outre, la nouvelle forme de l'objet telle que modifiée par l'événement ne correspond plus à ses attendus paysagers. L'expérience paysagère qui est censée être faite des lieux est alors remise en cause. Nous avons ainsi montré, dans un premier point, comment la réalisation de l'autoroute A89 en remblai et l'éclaircissement de la forêt après le passage de la tempête étaient à l'origine de changements majeurs concernant les vues offertes depuis le lieu de résidence de certains habitants. Ceux-ci éprouvent alors de grandes difficultés à s'approprier ces nouveaux horizons paysagers (ouvertures dans le massif forestier et fermeture par l'écran autoroutier). Dans le même ordre d'idée, nous avons mis en évidence un abandon de certains lieux de promenade (dans les palus bocagères et le marais des Billaux dans la basse vallée de l'Isle ainsi que dans la forêt médocaine), conséquence directe d'une remise en cause de l'expérience paysagère qui y était recherchée.

Il en résulte une déstabilisation du sujet, susceptible d'être vécue comme un véritable traumatisme. Le second point a été l'occasion de caractériser ses manifestations en termes de sentiments éprouvés et d'atteintes à l'intégrité psychologique et physiologique du sujet. Mais si certains subissent de manière passive et plus ou moins résignée ce malaise paysager, d'autres usent de « petits compromis », qu'ils soient conscients ou non, pour faire face à un quotidien paysager qui n'est plus celui qu'ils voudraient qu'il soit. De l'évitement de la rencontre paysagère à la perpétuation de représentations d'un idéal paysager pour ne surtout pas voir, en passant par l'inscription dans une logique patrimoniale, différentes formes d'adaptation ont ainsi pu être mises en évidence.

De tout cela résulte une exacerbation de la sensibilité des habitants à leur ordinaire paysager régulièrement éprouvée par des transformations majeures. Nous avons ainsi montré que la remise en cause de l'expérience paysagère qui pouvait être faite des lieux de vie, du fait de leur modification plus ou moins brutale, était à l'origine d'un rappel à la conscience de l'être-habitant de sa propre sensibilité à son ordinaire paysager. Cette dernière est alors en même temps « re-éveillée » et compromise. C'est ce qui nous conduit à interpréter l'événement comme facteur d'un « re-éveil » de la sensibilité paysagère habitante, à cette occasion renouvelée.

Nous avons enfin axé le troisième point sur la question de l'évolution de la sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager. Ont été considérés l'interprétation que les personnes interrogées font de l'avenir paysager de leurs lieux de vie et le rôle à jouer d'une éventuelle préparation mentale aux changements paysagers à venir. Partant, nous avons formulé des hypothèses, à vérifier ultérieurement, concernant les modalités d'évolution d'une sensibilité au paysage ordinaire susceptible d'être ainsi régulièrement renouvelée ou « re-éveillée » par des événements paysagers.

CONCLUSION DE PARTIE

Tout au long de cette troisième partie, nous avons cherché à mettre en évidence la manière dont une modification plus ou moins brutale, de type événementiel, de ses lieux de vie ordinaires est à même de bousculer le quotidien paysager de l'être-habitant et ainsi le faire émerger en tant que réalité vécue. En effet, la teneur générale de notre propos a insisté sur le fait que certaines dynamiques de changements « marquantes » aux yeux des habitants, qui les constituent alors en tant qu'événement paysager, sont susceptibles de remettre en cause leurs relations, conscientes ou inconscientes, initialement tissées avec leurs lieux de vie. L'événement paysager est alors apparu comme facteur de déstructuration de la relation paysagère établie entre l'être-habitant et ses lieux d'ancrage banals (relation initiale que nous avons analysée au cours de la Seconde partie) et facteur de renouvellement ou d'exacerbation de sa sensibilité à son ordinaire paysager.

Deux chapitres structuraient cette troisième et dernière partie. Le premier était centré sur la caractérisation des dynamiques de changements susceptibles de faire « événement » dans les deux secteurs étudiés. Le second chapitre était, quant à lui, axé sur l'ébranlement de la sensibilité au paysage ordinaire du fait de l'intervention d'un événement paysager.

Ainsi, parmi les mouvements de transformation qui ont affecté ou affectent encore ces espaces, certains sont susceptibles de prendre une dimension événementielle au regard de la manière dont ils sont appréhendés par les habitants. Tranchant de manière brutale avec la dynamique en cours réelle ou représentée (que ce soit en termes de rapidité, d'importance de l'emprise ou de la diffusion spatiale), ces changements sont objet de focalisation de la part de l'être-habitant qui ne voit qu'eux sans parvenir pour autant à les intégrer dans son « schéma » paysager. La « tempête du siècle », dans les deux communes médocaines étudiées, a « choqué » de par son caractère brutal et inattendu, mais aussi de par le caractère spatialement diffus et violent des changements qu'elle a imposés. Dans la basse vallée de l'Isle, la réalisation de l'autoroute A89, construite en remblai dans un espace au relief peu marqué, attire l'attention par sa capacité à occuper massivement l'espace (par ajout d'un élément volumineux, encombrant, voire « envahissant »). Enfin, sont susceptibles de « déranger » certains changements inhérents à la dynamique d'urbanisation que connaissent ces espaces situés dans la grande périphérie de l'agglomération bordelaise et qui tendent à se multiplier et à « banaliser » les paysages. Nous avons souligné à quel point les habitants rencontrés, aussi bien dans les deux communes médocaines que dans la basse vallée de l'Isle, sont « marqués » par la construction de ces lotissements de type périurbain, tous « identiques », qui « *poussent à la vitesse de champignons* ».

Ainsi, si les changements inhérents à ces différents mouvements de transformation se présentent avant tout comme des faits inscrits dans une réalité plus ou moins objective, ils appartiennent également au domaine du vécu. En occasionnant un certain nombre de modifications fortes dans le domaine du visible, ces « événements paysagers » sont à l'origine d'une profonde déstructuration de la relation paysagère initialement établie par les habitants avec leurs lieux de vie ordinaires. Le propos du second chapitre œuvrait précisément à le démontrer. L'événement vient bouleverser l'ordre établi du lieu, de son agencement et de son appréhension paysagère. Qu'il soit lié à un projet d'aménagement programmé (réalisation d'une autoroute ou de lotissements), ou qu'il soit lié à une dynamique « naturelle » exceptionnelle et inattendue (une catastrophe naturelle par exemple), il crée un accident, une rupture au sein des référents paysagers jusque-là associés au lieu. Les attendus paysagers des habitants (systèmes de représentations et de valeurs paysagères, ainsi qu'affects et émotions censés être suscités)

s'en trouvent bouleversés. C'est alors l'expérience paysagère elle-même qui est remise en cause, entraînant une déstabilisation du sujet susceptible d'être vécue de manière traumatisante. Telle est l'origine du « malaise paysager » que nous avons pu mettre en évidence dans certains discours d'habitants.

Mais si l'événement paysager est susceptible de plonger l'individu dans cet état de malaise (résultat de la difficulté à assumer la disparition d'un ordre passé du paysage et d'une incapacité à en envisager un nouveau), peut-on imaginer qu'il soit, *a posteriori*, à l'origine d'une réinterprétation des possibles paysagers ? Ainsi éprouvés par des modifications brutales de leurs lieux de vie et une remise en cause de l'expérience paysagère qu'ils supposaient, nous avons montré que certains habitants ont pu être « re-éveillés » à leur sensibilité au paysage quotidien. Ce « re-éveil » procède comme un rappel à la conscience de l'être-habitant de son attachement à ce qui constitue son ordinaire paysager, mais aussi de sa manière d'y être sensible. L'habitant ayant ainsi pris acte de sa manière d'être sensible à son paysage quotidien, n'est-il pas possible qu'il œuvre dans le sens de son adaptation à la nouvelle réalité de ses lieux de vie ? Deux exemples de tentatives d'adaptation aux changements élaborées, consciemment ou non, par les habitants ont ainsi été analysés. Mais les deux répondaient, finalement, à une volonté de maintenir dans la réalité et/ou dans la représentation l'ordre passé du paysage et de perpétuer la relation paysagère telle qu'elle était établie avant l'intervention de l'événement. N'est-il donc pas possible, au-delà de ces compromis paysagers, de concevoir l'idée d'une requalification paysagère plus générale des lieux de vie déstructurés, corollaire d'une réelle évolution de la manière d'être sensible au paysage ?

Cette troisième partie s'achevait précisément sur un regard tourné vers l'avenir paysager de leurs lieux de vie ordinaires tels que pensé par leurs habitants. Essentiellement formulé en hypothèses, ce dernier point nous a conduit à nous interroger sur l'évolution possible de la sensibilité paysagère habitante dans les espaces étudiés et ce, au regard des circonstances paysagères événementielles qui les caractérisent. Mais nous avons également questionné l'évolution de la sensibilité de l'être-habitant à son paysage ordinaire d'une manière plus générale et l'idée qu'elle soit constituée de périodes de latence et de périodes d'exaltation durant lesquelles elle ferait l'objet d'un renouveau. L'événement paysager, vécu et réinterprété plus ou moins différemment par chacun, étant susceptible d'intervenir dans le procès de sensibilité par un « re-éveil » de l'être-habitant à son ordinaire paysager, peut-il être également considéré comme un facteur possible d'évolution de la sensibilité au paysage en général ?

L'ensemble des questions et hypothèses qui ont été émises mériteraient, dans le cadre d'un projet de recherche ultérieur, d'être (re-)considérées. C'est ainsi que nous achèverons cette conclusion.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'expérience paysagère ne se limite plus aujourd'hui au domaine de l'exceptionnel, que ce soit en termes temporel (rareté de l'expérience) ou spatial (expérience limitée aux sites exceptionnels reconnus par tous). Elle prend désormais également place au cœur des territoires ordinaires. Il s'est en effet produit un glissement du paysage remarquable, relevant notamment du code esthétique – distancié et spectatorial – du pittoresque, au paysage ordinaire, relevant d'un nouveau code, lequel n'est pas encore très bien cerné mais dont on sait qu'il ne correspond plus aux anciens critères d'appréciation paysagère. Ce travail de recherche s'inscrit dans le mouvement général qui vise précisément à comprendre ce dont relève ce paysage ordinaire. Il tente, plus particulièrement, de mettre en évidence les mécanismes qui le régissent et la manière dont il est appréhendé par le prisme de la sensibilité. Si certains chercheurs et praticiens s'attachent à comprendre et analyser « la demande sociale de paysage » (Luginbühl Y., 2001 entre autres), notre apport personnel se situe à l'échelle de l'individu. Notre approche est en effet centrée sur le paysage ordinaire tel qu'éprouvé par l'habitant dans ses lieux d'ancrage banals.

Cette réflexion a ainsi été menée à partir de discours d'habitants, recueillis grâce à une démarche d'enquête, seul réel moyen d'accéder à la sensibilité (sens et sentiments paysagers). Notons qu'il n'a pas été difficile de faire parler les habitants de leur paysage quotidien. D'une manière générale, ils qualifient assez spontanément leur environnement familier et immédiat en tant que paysage. Un tel constat conforte l'idée selon laquelle le paysage ordinaire occupe désormais une place essentielle dans les parcours de vie et, par conséquent, dans la société. En outre, loin de se contenter de descriptions « objectives » et distanciées comme s'ils devaient finalement rapporter leur jugement par rapport à un spectacle, les habitants rencontrés ont davantage cherché à évoquer les sensations, impressions et sentiments, souvent intimes, suscités par l'expérience paysagère. Peut-être les y avons-nous conduits. Dans tous les cas, ils nous ont ainsi permis de mettre en lumière le jeu de la sensibilité au paysage ordinaire.

Principales hypothèses et résultats

Notre point de départ était donc qu'il existe une véritable sensibilité de l'être-habitant à son paysage quotidien, quand bien même ce paysage peut être qualifié d'ordinaire. De là découlent un certain nombre d'hypothèses que nous avons cherchées à vérifier. Cette conclusion propose d'en rappeler les principaux résultats.

Nous avons supposé, à juste titre, que le paysage ordinaire, à l'inverse des paysages remarquables, n'est « remarqué » que par celui qui l'habite. Par conséquent, son existence est davantage le fait d'individus s'inscrivant dans une relation paysagère quotidienne de manière personnelle et/ou, tout au plus, propre à un groupe restreint aux habitants d'un même lieu, dont la communauté aurait fait naître des pratiques paysagères collectives. Nous avons ainsi mis en évidence plusieurs registres d'appréhension du paysage : en tant qu'individu membre d'une communauté habitante qui se donne un paysage à partager (« paysage nous »), voire à être montré (« paysage de l'Autre »), en tant qu'individu à travers ses choix personnels (« paysage je »), voire intimes (« paysage Moi »). Ces différents niveaux d'appréhension répondent d'une part à la place accordée à l'altérité : le « paysage nous » correspond à un « être ensemble », le « paysage de l'autre » émerge d'un rapport à l'autre. Ils répondent, d'autre part, à la place accordée au sujet en tant qu'être-habitant se pensant personnellement dans sa relation à son monde : le « paysage je » se situe dans un rapport à soi, le « paysage intime » dans un rapport au Moi. Ces différents registres se manifestent à travers la distinction très nettement apparue entre les paysages mentionnés comme susceptibles de caractériser les paysages locaux et les préférences paysagères individuelles. En outre, la mise en exergue de ces dernières préférences a précisément été l'occasion d'accéder à l'intimité paysagère de l'être, autour des éléments paysagers « intimement » liés à son existence en tant qu'être-au-monde. Le vécu paysager ordinaire, s'il peut être celui d'une communauté locale (un « paysage vitrine » que l'on donne à voir à l'Autre et derrière lequel on se retranche), demeure surtout celui d'un individu éprouvant de manière parfois très profonde le paysage des lieux dans lequel il évolue au quotidien. Ainsi, ce vécu paysager quotidien est avant tout centré sur les lieux d'attache de l'habitant.

C'est ainsi que nous avons pu montrer une réelle sensibilité des habitants au paysage de leur lieu de résidence. C'est en effet au cœur même de cet espace résidentiel que semble se tisser la relation paysagère la plus intime entre l'être-au-monde et le monde-de-l'être. Ce paysage résidentiel, familier, se constitue de l'« en-dedans » (le jardin) à l'« en-dehors » (ce sur quoi il ouvre sur l'extérieur, à savoir : vues paysagères et « extériorités englobantes »). Mais dans tous les cas, il correspond à un « vivre dedans le paysage ».

Il existe ainsi une très forte interaction entre les choses et les êtres, entre l'objet-paysage (les réalités matérielles susceptibles de « faire » paysage) et le sujet éprouvant ses lieux d'ancrage banals en tant que paysage. Nous avons ainsi cherché à établir les fondements et les modalités d'établissement de la relation paysagère entre l'être-habitant et ses lieux de vie ordinaires. Une telle démarche supposait de se positionner à l'articulation du sujet à la fois social et sensible (éprouvant l'objet d'un point de vue sensoriel et affectif) et de l'objet (à savoir les formes qu'il donne à sentir et ressentir au sujet). Nous avons montré que le paysage ordinaire prend son sens par le biais d'une médiation affective essentiellement fondée sur des valeurs d'identité et de bien-être. Comme nous l'avons supposé, les considérations esthétiques, dans ces paysages banals, n'interviennent que de manière secondaire. Ce n'est donc pas

nécessairement le processus d'artialisation – tel que théorisé par Alain Roger – qui régit ici la sensibilité paysagère habitante.

En outre, l'analyse des discours d'habitants a mis en évidence que les principales valeurs associées au paysage ordinaire sont plus individuelles que collectives, supposant des sentiments paysagers propres à chacun. Nous n'avons donc pas pu faire émerger un système de valeurs partagé par tous les habitants d'un même territoire, mais un ensemble de valeurs déclinées de manière différente selon les individus en fonction des parcours de vie et du Moi. Il en résulte une grande diversité des manières d'appréhender le paysage. Toute catégorisation sociale devient difficile dès lors que la sensibilité du sujet s'autonomise. En fait, les individus ne parlent pas du même paysage. Or, s'ils ne parlent pas du même paysage, c'est bien qu'ils ne le sentent et ne le ressentent pas de la même manière. Se trouve ainsi justifiée une analyse conduite à partir de la notion de sensibilité, une sensibilité propre à chacun qui conduit à des expériences davantage individuelles que collectives (à moins que ces dernières ne soient intentionnellement mises en œuvre). Nous retiendrons donc une montée générale de quelques valeurs centrées surtout sur l'individu : identité individuelle et bien-être principalement.

Par ailleurs, cette relation paysagère quotidienne est davantage « éprouvée » qu'intellectualisée. En effet, si elle participe de notre interprétation de la face visible du monde, elle est avant tout sensibilité, c'est-à-dire sentis et ressentis. Elle produit une expérience à la fois corporelle, sensorielle de par son appel aux sens, peut-être même parfois sensuelle, et surtout affective. De fait, nous supposons que l'individu pouvait ne pas avoir conscience de l'expérience paysagère que lui donnent à vivre ses lieux de vie ordinaires. Cette hypothèse a été vérifiée. Nous avons montré que ce « vécu » paysager est susceptible d'être éprouvé de manière automatique. L'entretien a d'ailleurs été, pour des locuteurs, l'occasion d'une prise de conscience de la dimension paysagère de certaines de leurs pratiques. Ceci s'explique par les différentes postures que le sujet est susceptible d'adopter. Certaines sont mises en œuvre de manière intentionnelle. Elles relèvent d'actes conscientisés et de la conscience verbale. Il s'agit là de ce que nous avons nommé les démarches de rencontre paysagère, qu'elles soient œuvre d'appréciation distanciée de type spectral (souveraineté du regard, recherche de vues, etc.) ou plus encore ici œuvre d'« immersion » paysagère, à savoir proximité par rapport à l'objet, « observation participante » (polysensorialité, contact direct avec la nature). Il est ainsi fréquemment question de « *promenades au cœur de la nature* ». Mais à côté de ces postures intentionnelles, nous avons pu mettre en évidence une manière non intentionnelle d'« être » au paysage, un vécu machinal au quotidien que nous avons nommé « incorporation paysagère ». Cette dernière forme de relation paysagère, le plus souvent non conscientisée, s'observe en des « moments paysagers » essentiellement récurrents, voire routiniers, dans des « lieux paysagers » intimes, parfois exclusivement résidentiels, et à partir des matérialités les plus banales ou les plus ordinaires. Du fait du caractère non réfléchi de cette forme d'expérience paysagère et du vécu qui en résulte, le paysage s'efface. L'être-habitant ne le voit plus... Mais il arrive qu'il se révèle à certaines occasions...

Ainsi, nous supposons – autre hypothèse centrale de notre recherche – que cette capacité à éprouver le paysage au quotidien était susceptible d'être révélée au sujet à la suite d'un événement venant en perturber le cours. Il s'agissait d'une forme d'émergence à la conscience de l'être-habitant de sa propre sensibilité à son paysage ordinaire. Le « regardant » ne se réveillerait alors que lorsque quelque chose a changé. Nous avons supposé que des modifications affectant

L'ordre paysager à partir duquel avait été établie la relation paysagère étaient susceptibles de rappeler à la conscience de l'individu son appréhension sensible de ses lieux de vie en tant que paysage. Ce pouvait être un événement endogène (un événement de l'histoire de vie individuelle : déménagement, maladie, divorce...) ou un événement exogène (situation d'enquête, changement de la physionomie des lieux). En ce qui concerne ce dernier cas, le rôle de l'enquête comme facteur contextuel de formalisation d'une sensibilité à leur ordinaire paysager par certains habitants a été démontré. Reconnaissons cependant que l'occasion de recevoir un enquêteur chez soi pour aborder la question du paysage dans les lieux de vie ordinaires est assez rare. L'éventualité que se produisent des changements est en revanche plus forte. Nous avons donc centré notre analyse (troisième partie) sur le « re-éveil » de la sensibilité paysagère habitante du fait d'un événement paysager, à savoir un bouleversement majeur de la physionomie des lieux considéré comme tel par l'habitant.

Plusieurs types de dynamiques de changement ont ainsi été considérés. Rappelons d'ailleurs que la sélection des deux terrains d'étude était précisément fonction des mouvements de transformation qui les affectaient. Au choix de la basse vallée de l'Isle, à l'épreuve de la réalisation de l'autoroute A89, nous avons ajouté deux communes médocaines où la tempête de 1999 avait sévèrement sévi et dont le massif forestier avait connu d'importantes modifications. Il était, en outre, intéressant de comparer le rôle de ces dynamiques de changements, à la fois ponctuelles et exceptionnelles, à un mouvement de transformation jugé plus ordinaire, car lié à une évolution dite « normale » de notre société occidentale et contemporaine, à savoir : le processus d'urbanisation qui affecte, à l'heure actuelle, les espaces périphériques de l'agglomération bordelaise. Les enquêtes ont révélé que chacune de ces dynamiques était susceptible d'avoir valeur d'événement pour les habitants rencontrés, malgré des échelles temporelle et spatiale différenciées. C'est ainsi que l'autoroute A89 – en projet, puis en construction –, la tempête de 1999 et la dynamique d'urbanisation se sont révélées, par les changements qu'elles induisaient, susceptibles à la fois de déstructurer la relation paysagère initialement tissée entre les habitants et leurs lieux de vie et de « re-éveiller » leur sensibilité à leur paysage ordinaire. L'expérience paysagère, en même temps révélée et compromise, peut alors se traduire par un véritable malaise paysager. L'individu perd ses repères aussi bien matériels, qu'idéels et surtout affectifs.

Un effort d'adaptation de la part du sujet est alors nécessaire en vue d'une (re)-structuration de la relation paysagère. Mais nous n'avons pu mettre en évidence que des tentatives (désespérées ?) de maintien de la relation paysagère initiale avec tout ce que cela comprend en termes de compromis paysagers. Pour certains habitants, cela s'est traduit par la volonté, consciente ou inconsciente, de ne pas voir : occultation mentale du changement, mouvement de conservatisme paysager... Cela a également pu se traduire en termes d'évitement de la relation paysagère : modifications d'itinéraire de déplacement, arrêt de fréquentation de certains lieux de promenade, changement des modes d'occupation de sa propriété (cas de plusieurs personnes qui « vivaient » surtout d'un côté de la maison et qui se sont tournées de l'autre côté)... Mais, pour d'autres, domine la résignation face à la perte de l'expérience paysagère.

Au final, la sensibilité de l'être-habitant à son paysage ordinaire est aussi diverse que complexe. Elle passe par la mise en œuvre de plusieurs formes possibles de relation paysagère du fait des différentes postures susceptibles d'être adoptées par le sujet (démarches de rencontre intentionnelle ou manière non intentionnelle de « vivre » le paysage au quotidien) et de la variété des matérialités retenues. En outre, elle prend corps en des lieux distincts – lieux paysages – en

fonction de pratiques individuelles et/ou collectives et est fondée sur des systèmes de valeurs aussi variés que le sujet est unique en soi.

Retour sur des questions de méthode

Nous souhaiterions rappeler ici la question des deux terrains d'étude, « arpentés » à deux ans d'intervalle. Ceci comporte des avantages, mais présente également quelques limites. Le premier bénéfice relève tout d'abord du retour d'expérience inhérent à la première enquête de terrain. Il a permis d'éviter la répétition de certains écueils au cours de la seconde. Les limites de l'enquête par questionnaire réalisée dans la basse vallée de l'Isle nous ont ainsi conduit, par exemple, à privilégier l'entretien semi-directif dans les deux communes médocaines. En outre, notre réflexion, en deux ans, avait suffisamment mûri pour nous permettre un recentrage sur les points importants et à approfondir lors de la seconde étude de terrain. C'est ainsi que la question du paysage résidentiel a été davantage explorée. Mais cela pose le problème *a posteriori* de l'harmonisation des données recueillies. Il a ainsi été parfois nécessaire de limiter certains points de notre analyse à l'un ou l'autre des deux corpus d'enquêtes. Soulignons néanmoins la richesse des informations recueillies et la capacité des résultats obtenus concernant chacun des deux terrains d'étude à se valider l'un l'autre ou à se compléter.

Par ailleurs, cette réflexion a laissé une large place aux paroles d'habitants. Cela nous semblait indispensable pour une étude sur la sensibilité paysagère qui ne peut se passer des discours. Mais il en résulte un propos qui peut sembler *a priori* subjectif, voire filtrant la réalité des faits, auquel s'ajoute d'ailleurs notre propre interprétation. Certains pourront invoquer un manque d'objectivation (plus que d'objectivité, nous espérons). Mais comment aborder la sensibilité au paysage autrement que par ce biais ?

Il convient ensuite de considérer l'éventualité d'une empathie de certains locuteurs à notre égard lors de l'enquête, qui fut peut-être aussi la nôtre lors de l'analyse et l'interprétation consécutives que nous avons effectuées. Malgré toute la rigueur à laquelle nous avons pu nous tenir, c'est là un aléa de la démarche d'enquête fondée sur le recueil d'un discours et son analyse qualitative qu'il nous faut assumer.

En outre, la situation d'enquête est une situation originale pour la personne interrogée qui peut être amenée à considérer un comportement resté jusque-là sous-jacent. Ainsi, nous reconnaissons avoir peut-être changé le cours de la sensibilité à leur paysage ordinaire de quelques habitants notamment par la formalisation de faits non conscientisés jusque-là, par une sensibilité renouvelée voire peut-être un nouveau regard sur le paysage.

Apports et perspectives

Cette mise à l'épreuve de la sensibilité paysagère habitante du fait de mouvements de transformation plus ou moins rapides de l'espace géographique nous semblait d'autant plus intéressante à analyser que les paysages ordinaires sont dans l'ensemble en proie, à l'heure actuelle, à de profonds changements. Or, cette étude nous a effectivement permis de mesurer à quel point des changements non désirés et/ou brutaux de la physionomie des lieux peuvent bouleverser la relation paysagère de l'être-habitant avec ses lieux de vie. En outre, des opérations d'aménagement dites « ordinaires », comme la réalisation de lotissements, peuvent

s'avérer autant déstructurantes et traumatisantes pour le riverain que de grandes opérations d'aménagement comme la réalisation d'une autoroute.

Mais ce travail de recherche nous donne un état de la situation à un instant T. Aussi reste-t-il à vérifier, nous le soulignons en conclusion de troisième partie, le rôle du temps. Nous évoquons d'ailleurs, à ce titre, tout l'intérêt de retourner, quelques années passées, sur nos différents terrains d'étude afin d'évaluer une évolution éventuelle de la sensibilité paysagère habitante. Comment cette sensibilité, ainsi « re-éveillée » par un événement paysager, est-elle susceptible d'évoluer dans le temps, à force d'habitude ? Peut-il s'en suivre une sorte de retour au « calme paysager » ? Cela pose la question de l'évolution de la sensibilité au paysage ordinaire d'une manière générale. Est-elle constituée d'une succession de périodes de latence ou d'assoupissement, qui correspondraient à un effacement de l'intérêt paysager conscientisé, et de périodes de « re-éveil » ou d'exacerbation, qui résulteraient d'une « re-émergence » d'un intérêt paysager de la part de l'habitant pour ses lieux de vie ? Ces interrogations, pour l'instant sans réponses, ouvrent, nous semble-t-il, des perspectives de recherche pour l'avenir.

Il nous semble, par ailleurs, que cette étude sur la sensibilité de l'être-habitant au paysage de ses lieux de vie ordinaires est susceptible de nourrir des questionnements qui dépassent le seul champ de la recherche sur le paysage. Elle renvoie, par exemple, à la question plus générale de l'habiter. En effet, la relation paysagère, telle que nous l'avons mise en lumière et qui participe des liens tissés entre les habitants et leur cadre de vie, témoigne de leur façon de le vivre, de s'y fondre, mais aussi de lui donner du sens.

Cette recherche apporte, en outre, des éléments de compréhension supplémentaires concernant la place du sujet dans notre société. Nous avons ainsi montré que les parcours de vie et la constitution psychologique du sujet comptaient pour beaucoup dans sa manière d'éprouver le paysage, parfois davantage que les catégorisations sociales. Le sujet, ici, est bien un sujet inscrit dans le temps et l'espace d'une société, un sujet socialisé. Mais tout en s'y inscrivant, il s'individualise, en quelque sorte, en suivant sa propre trajectoire de vie, les fondements de sa psychée. Cette forme d'autonomisation, qui transparaît notamment à travers sa manière d'être sensible à son paysage quotidien, se situe, à notre sens, précisément au cœur de l'évolution actuelle de notre société occidentale et contemporaine. Cette dernière est, en effet, constituée d'individus qui, tout en s'y inscrivant, prennent des libertés ou ont l'illusion d'en prendre par rapport aux grands schémas sociétaux. Finalement et paradoxalement, cette individualisation du sujet par rapport au social caractériserait l'actuel processus de fonctionnement de notre société. Nous rappellerons cependant que notre propos s'appuie sur un échantillon de personnes somme toute assez homogène. Nous n'avons pas rencontré la marginalité, ni la pauvreté.

Ce travail de recherche a également été l'occasion de faire le point sur l'idée de campagne dans les espaces périphériques des grandes agglomérations. Nos enquêtes, réalisées dans des communes situées dans la grande périphérie de Bordeaux, ont confirmé le glissement en cours des manières de concevoir un paysage de campagne (Donadieu P., 1998 ; Luginbühl Y., 2001 etc.). Les motifs susceptibles de « faire » paysage ne sont plus ceux qui faisaient jadis un « beau » paysage campagnard. En effet, dans ces campagnes désormais plus « urbaines » qu'agricoles, ce sont le « besoin de nature » et un goût prononcé pour le patrimoine qui constituent les principaux attraits paysagers. Notons toutefois que ces nouvelles conceptions se superposent

aux anciennes, sans jamais les remplacer définitivement.

Enfin, si ce n'est pas dans une visée aménagiste que nous avons mis en œuvre cette recherche, nous espérons cependant qu'elle témoigne de la nécessité de prendre en compte la sensibilité des habitants à leur paysage pour toute opération d'aménagement. En effet, on ne peut « prétendre aménager les lieux, ou simplement rendre compte de ce qu'ils sont sans prendre en charge cet élément essentiel : le regard des habitants », expliquait Gilles Sautter (1979). Plus que le regard, c'est en fait leur vécu paysager qu'il faut considérer. Parler de vécu plutôt que de regard permet d'élargir, nous l'avons largement démontré, l'expérience paysagère aux autres sens et sentiments que la simple vue et son corollaire esthétique. En effet, si, aujourd'hui, le paysage est de plus en plus pris en compte dans les opérations d'aménagement, il l'est le plus souvent de manière objective, essentiellement par le biais de simples considérations esthétiques. Or, nous avons montré à quel point, dans les espaces habités, prime une sensibilité paysagère davantage attachée à des valeurs d'identité et de bien-être. Sans concertation et prise en compte préalables de ces formes d'attachement au paysage éprouvées par les habitants, une intervention, en suscitant une transformation des lieux, peut engendrer la mise à l'épreuve, voire la déstructuration, de leur ordinaire paysager. Le cas de la réalisation de lotissements de type périurbain dans ces campagnes qui s'urbanisent en témoigne.

Nous achèverons cette conclusion sur un rappel de l'idée que les paysages, dans ces espaces en cours de périurbanisation, sont, à l'heure actuelle – et c'est là une tendance générale –, objets de transformations, tant d'un point de vue de la réalité objective que de leurs représentations. Il en résulte une exacerbation de la sensibilité des habitants à ces paysages ordinaires en mouvement, régulièrement éprouvée par des transformations « trop » brutales. De nouveaux modes d'appréciation paysagère y sont aujourd'hui à l'œuvre, même s'ils ne sont pas encore clairement codifiés. Nous espérons avoir contribué en partie à leur compréhension.

BIBLIOGRAPHIE

Loin de vouloir établir une liste complète et exhaustive des publications auxquelles la question paysagère a donné lieu – au regard du volume considérable que cela représenterait –, nous avons choisi de proposer une liste, déjà conséquente, des sources bibliographiques consultées au cours de notre travail de recherche. Il s'agit là des références qui ont alimenté notre réflexion tant sur le plan conceptuel, méthodologique que pratique.

En outre, nous avons opté pour une liste unique, proposée par ordre alphabétique, considérant le caractère plus aisé de son maniement.

Enfin, cette bibliographie est proposée selon les nouvelles normes de présentation des références bibliographiques (AFNOR 44-050, décembre 2005).

Amphoux Pascal, 1996, *Le sens du lieu*, Bruxelles, Ousia, 455 p.

Aristote, Dufour M. (trad.), 1967, *Rhétorique*, Paris, Belles Lettres, I, p. 101-102.

Aristote, Tricot J. (trad.), 1974, *La métaphysique*, Paris, Vrin, 877 p.

Arnould Paul, 1997, *La forêt. Image de pub ? Objets de mode*, In Corvol Andrée, Arnould Paul, Hotyat Micheline (dir.), 1997, *La forêt : perceptions et représentations*, Paris, L'Harmattan, p. 93-107.

Assunto Rosario, 2002, *Paysage, milieu, territoire : une tentative de mise au point conceptuelle (1976)*, *Carnets du paysage*, n°8, p. 61-63.

Augé Marc, 1992, *Non-lieux. Une introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Ed. du Seuil, 160 p.

Augoyard Jean-François, 1979, *Pas à pas, essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*, Paris, Ed. du Seuil, 190 p. (Coll. Espacements).

Augoyard Jean-François, 1995, *La vue est-elle souveraine dans l'esthétique paysagère ?*, In Roger Alain (dir.), *La théorie du paysage en France*, Seyssel, Champ Vallon, p. 334-345.

Auricoste Isabelle, 2001, *Le paysage et la réappropriation des territoires*, In Patrimoine et paysages culturels, Actes du colloque international de Saint-Emilion 30 mai-1^{er} juin 2001, Bordeaux, Confluences, p. 65-69.

Avocat Charles, 1982, *Approche du paysage*, *Revue géographique de*, n°4, Lyon, p. 333-342.

- Bachelard Gaston, 2004, *La poétique de l'espace*, Paris, PUF, 9^e éd., 215 p. (Coll. Quadrige).
- Bailly Antoine S., Racine Jean-Bernard, 1988, Qualité de la vie, bien-être, indicateurs sociaux territoriaux : l'homo geographicus entre choix et contraintes, *L'espace géographique*, n°3, p. 232-240.
- Bardin Laurence, 2001, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 291 p.
- Baridon Michel, Bedard Mario, Berque Augustin *et al.*, 1996, *Lire l'espace*, Bruxelles, Ousia, 439 p.
- Baudelaire Charles, 1962, *Curiosités esthétiques. L'art romantique et autres œuvres critiques*, Paris, Garnier, 956 p.
- Bauer Gérard et Roux Jean-Michel, 1976, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Ed. du Seuil, 189 p.
- Beaud Stéphane, Weber Florence, 1997, *Guide de l'enquête de terrain, produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, Ed. La Découverte, 329 p.
- Beaujeu-Garnier Jacqueline et Chabot Georges, 1970, *Traité de Géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 3^e éd., 493 p.
- Béguin François, 1995, *Le paysage*, Paris, Flammarion, 127 p. (Coll. Dominos).
- Berdoulay Vincent, 1992, Les valeurs géographiques, In Bailly Antoine S. et Pumain Denise (dir.), *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, 1992, p. 383-400.
- Berger Martine, Fruit Jean-Pierre, Plet Françoise et Robic Marie-Claire, 1980, Rurbanisation et analyse des espaces péri-urbains, *L'espace géographique*, n°4, p. 303-313.
- Berger Peter et Luckmann Thomas, 2006, *La construction sociale de la réalité*, Paris, A. Colin, 358 p. (Coll. Individu et Société).
- Berlan-Darqué Martine et Kalaora Bernard, 1991, Du pittoresque au « tout-paysage », *Etudes rurales*, n°121-124, janvier-décembre, p. 185-195.
- Beroutchachvili Nicolas et Bertrand Georges, 1972, Le géosystème ou système territorial naturel, *RGPSO*, t. 49, fasc. 2, Toulouse, p. 176-180.
- Berque Augustin, 1990, *Médiance, de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus, 163 p.
- Berque Augustin, 1994, Paysage, milieu, histoire, In Berque Augustin, Conan Michel, Donadieu Pierre, Lassus Bernard et Roger Alain (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, p. 11-29. (Coll. Pays/paysages).

Berque Augustin, 1995, Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse, Paris, Hazan, 193 p.

Berque Augustin, 1996, Etre humains sur la terre. Principes d'éthique de l'écoumène, Paris, Gallimard, 215 p.

Berque Augustin, 1997, De peuples en pays ou la trajection paysagère, In Collot Michel (dir.) Les enjeux du paysage, Bruxelles, Ousia, 368 p.

Berque Augustin, Conan Michel, Donadieu Pierre, Lassus Bernard et Roger Alain (dir.), 1994, Cinq propositions pour une théorie du paysage, Seyssel, Champ Vallon, 127 p. (Coll. Pays/paysages).

Berque Augustin, Conan Michel, Donadieu Pierre, Lassus Bernard et Roger Alain (dir.), 1999, La mouvance, Paris, Ed. de la Villette, 99p. (Coll. Pays/paysages).

Berque Augustin et Nys Philippe (dir.), 1997, Logique de lieu et Œuvre humaine, Bruxelles, Ousia, 185 p. (Coll. Recueil).

Bertrand Georges, 1978, Le paysage entre la Nature et la Société, *Revue Géographique des Pyrénées et de Sud-Ouest*, t. 49, fasc. 2, p. 239-258.

Bertrand Georges, 1984, Les géographes français et leurs paysages, *Annales de géographie*, n°515, p. 218-229.

Bidou Catherine, 1984, Les aventuriers du quotidien, Paris, PUF, 200 p.

Bigando Eva, 2006, La synecdoque paysagère : une notion pour comprendre les représentations des paysages viticoles bourguignon et bordelais, *Sud-Ouest Européen*, n°21, p. 83-93.

Blanchet Alain, Ghiglione Rodolphe, Massonnat Jean et Trognon Alain, 1987, Les techniques d'enquête en sciences sociales. Observer, interviewer, questionner, Paris, Dunod, 201 p.

Blanchet Alain et Gotman Anne, 1992, L'enquête et ses méthodes : l'entretien, Paris, Nathan, 127 p.

Bourdieu Pierre, 1980, Le sens pratique, Paris, Ed. de Minuit, 475 p.

Bourdin Dominique, Guislain Gilbert et Jacopin Paul (dir.), 1998, La sensibilité, Paris, Bréal, 352 p.

Briffaud Serge, 1991, Visions et représentations du paysage montagnard (Pyrénées centrales, milieu du XVIII^{ème} siècle – milieu du XIX^e siècle), Thèse de Doctorat sous la direction d'Yves Castan, soutenue en 1991, Université Toulouse Le Mirail.

Brossard Thierry et Wieber Jean-Claude, 1984, Le paysage, trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie, *L'espace Géographique*, t. 13, n°1, p. 5-12.

- Brunet Roger, Ferras Robert et Théry Hervé, 1993, *Les Mots de la Géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier, Paris, Reclus/La Documentation Française, 520 p.
- Buléon Pascal et Di Méo Guy, 2005, *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Paris, A. Colin, 204 p.
- Cabanel Jean, 1995, *Paysage paysages*, Paris, J.P. de Monza, 167 p.
- Camporesi Piero, 1995, *Les Belles Contrées. Naissance du paysage italien*, Paris, Gallimard, 209 p.
- Cauquelin Anne, 2000, *L'invention du paysage*, Paris, PUF, 181 p. (Coll. Quadrige).
- Cauquelin Anne, 2001, *L'amour du paysage*, In *Patrimoine et paysages culturels, Actes du colloque international de Saint-Emilion, 30 mai-1^{er} juin 2001*, Bordeaux, Confluences/Renaissance des Cités d'Europe, p. 43-51.
- Cauquelin Anne, 2002, *Le site et le paysage*, Paris, PUF, 191 p. (Coll. Quadrige).
- Cauquelin Anne, 2005, *Petit traité du jardin ordinaire*, Paris, Payot et Rivages, 208 p.
- Chabasson Lucien, 1991, *Peut-on paysager un pays comme la France ?*, *Le Débat*, n°65, p. 112-119.
- Chapuis Robert et Brossard Thierry, 1986, *les Ruraux français*, Paris, Masson, 226 p.
- Chenet Françoise (pref.), 1996, *Le paysage et ses grilles*, Paris, L'Harmattan, 254 p. (Coll. Esthétiques).
- Choay Françoise, 1996, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Ed. du Seuil, 270 p.
- Clément Gilles, 1995, *Le jardin comme index planétaire*, In Roger Alain (dir.), *Théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, p. 389-399. (Coll. Pays/paysages).
- Clément Gilles, 1997, *Traité succinct de l'art involontaire*, Paris, Sens et Tonka, 93p., (Coll. Calepin).
- Clément Gilles, 1999, *Le jardin planétaire*, Paris, Albin Michel, 127 p.
- Clément Gilles, 2004, *Manifeste du Tiers paysage*, Paris, Ed. Sujet/objet, 72 p.
- Clergue Lucien et Dubost Françoise, 1995, *Mon paysage (le paysage préféré des Français)*, Paris, Marval, 107 p.
- Cloarec Jacques, 1984, *Des paysages*, *Etudes rurales*, n°95-96, p. 267-290.

Cloarec Jacques, 1989, Le paysage « catastrophe ». Symboles et réalités, *Ethnologie Française*, n°3, p. 299-303.

Collot Michel (dir.), 1997, Les enjeux du paysage, Bruxelles, Ousia, 368p. (Coll. Recueil).

Conan Michel, 1994, L'invention des identités perdues, In Berque Augustin, Conan Michel, Donadieu Pierre, Lassus Bernard et Roger Alain (dir.), Cinq propositions pour une théorie du paysage, Seyssel, Champ Vallon, p. 31-49. (Coll. Pays/paysages).

Corajoud Michel, 1982, Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent, In Dagognet François (dir.), Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage, Seyssel, Champ Vallon, p. 37-53. (Coll. Milieux).

Corbin Alain, 1988, Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage, Paris, Aubier, 411 p.

Corbin Alain, 1994, Les cloches de la terre : Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e, Paris, Albin Michel, 359 p. (Coll. L'évolution de l'humanité).

Corbin Alain, 2001, L'homme dans le paysage, Paris, Textuel, 192 p.

Corvol Andrée et Richefort Isabelle (dir.), Nature, Environnement et Paysage, Paris, L'Harmattan, 295p. (Coll. Alternatives rurales).

Corvol Andrée, Arnould Paul et Hotyat Micheline (dir.), 1997, La forêt. Perceptions et représentations, Paris, L'Harmattan, 406 p. (Coll. Alternatives rurales).

Corvol Andrée (dir.), 2005, Tempêtes sur la forêt française XVI^e-XX^e siècle, Paris, L'Harmattan, 216 p.

Cournarie Laurent et Dupond Pascal, 1998, La sensibilité, Paris, Ellipses, 160 p. (Collection Philo).

Cueco Henri, 1995, Approches du concept de paysage, In Roger Alain (dir.), La Théorie du paysage en France (1974-1994), Seyssel, Champ Vallon, p. 168-181. (Coll. Pays/paysages).

Curnier Jean-Paul, 2000, La tentation du paysage. L'avenir d'une origine, l'Eternel Retour, Paris, Sens & Tonka, 120 p.

Dagognet François (dir.), 1982, Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage, Seyssel, Champ Vallon, 239 p. (Coll. Milieux).

Debarbieux Bernard, 1996, Le lieu, fragment et symbole du territoire, In Les échelles de l'espace social, *Espaces et sociétés*, Paris, L'Harmattan, n°82-83, 1995, p. 12-35.

Debarbieux Bernard (introd.), 2001, Actualités du concept de paysage, In Staszak Jean-François et al. (dir.), Géographies anglo-saxonnes, tendances contemporaines, Paris, Belin, p. 205-211.

- Decamps Henri et Odile, 2004, *Au printemps des paysages*, Paris, Buchet-Chastel, 235 p.
- Delbos Geneviève, 1989, *Penser la nature, comment sinon dans l'air du temps ?*, In Mathieu Nicole et Jollivet Marcel (dir.), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, A.R.F./L'Harmattan, p. 90-99.
- Desportes Marc, 2005, *Paysages en mouvement : transports et perception de l'espace XVIII^e-XXI^e siècle*, Paris, Gallimard, 413 p.
- Di Méo Guy, 1991, *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos Economica, 319 p.
- Di Méo Guy, 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, 207 p.
- Di Méo Guy, 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, 320 p.
- Di Méo Guy, 2004, *Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces*, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, p. 193-204.
- Di Méo Guy, Sauvaitre Claire, Soufflet Fabrice, 2004, *Les paysages de l'identité (le cas du piémont béarnais, à l'est de Pau)*, *Géocarrefour*, vol. 79, n°2, p. 131-142.
- Donadieu Pierre, 1994a, *Pour une conservation inventive des paysages*, In Berque Augustin, Conan Michel, Donadieu Pierre, Lassus Bernard et Roger Alain (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, p. 51-80. (Coll. Pays/paysages).
- Donadieu Pierre, 1994b, *Experts et expertise sociale : le cas des autoroutes*, In Leyrit Christian et Lassus Bernard (dir.), *Autoroute et Paysages*, Paris, Ed. du Demi-Cercle, p. 117-133.
- Donadieu Pierre, 1996, *Paysages de marais*, Paris, J.P. de Monza, 199 p.
- Donadieu Pierre, 1998, *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud/ENSP, 223 p.
- Donadieu Pierre, 2002, *La société paysagiste*, Arles, Actes Sud/ENSP, 157 p.
- Donadieu Pierre, Charleroux Ludovic, Dumont-Fillon Nathalie et Lambrey Emmanuelle, 2000, *Marais en mutation : entre agriculture, patrimoine et loisir*, *Carnets du Paysage*, n°5, Arles, Actes Sud/ENSP, p. 132-153.
- Donadieu Pierre et Dumont-Fillon Nathalie, 1999, *Des marais agricoles aux marais de nature et de loisirs. Le cas du marais Vernier (Normandie)*, *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°38, p. 41-52.
- Donadieu Pierre, Périgord Michel, 2005, *Clés pour le paysage*, Paris/Gap, Editions Ophrys, 368p. (Coll. Géophrys).
- Dubost Françoise, 1990, *Le lotissement, implant urbain en milieu rural ?*, *Etudes rurales*, n°118-119, p. 177-196.

Dubost Françoise, 1991, Problématique du paysage. Etat des lieux, *Etudes rurales*, n°121-124, p. 219-234.

Dubost Françoise, 1997, Les jardins ordinaires, Paris, L'Harmattan, 174 p.

Dufour Jeanne, 1997, Le regard des photographes sur les forêts du Maine, In Corvol Andrée, Arnould Paul, Hotyat Micheline (dir.), *La forêt. Perceptions et représentations*, Paris, L'Harmattan, p. 63-78.

Dufour-Kowalska Gabrielle, 1996, L'art et la sensibilité. De Kant à Michel Henry, Paris, Lib. Vrin, 239 p.

Dulau Robert et Pitte Jean-Robert (dir.), 1998, Géographie des Odeurs, Paris, L'Harmattan, 255 p.

Engel Pascal, 1991, Adverbes, événements et structure sémantique, In Petit Jean-Luc (dir.), *L'événement en perspective*, Paris, EHESS, p. 229-249.

Eveno Claude et Clément Gilles (dir.), 1999, Le Jardin Planétaire, Le colloque, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube/TNDI Châteauevallon, 197 p.

Farhat Georges, 2000, Les paradoxes du paysage infrastructurel, In Les paysages contemporains, *Les Cahiers de la Recherche architecturale et urbaine*, avril, p. 35-44.

Fleuret Sébastien (dir.), 2005, Espaces, Qualité de vie et Bien-être. Actes du colloque EQBE d'Angers des 23 et 24 septembre 2004, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 320 p.

Fortier-Kriegel Anne, 1996, Les paysages de France. Une esthétique du modèle français, Paris, PUF, 281p. (Coll. Questions).

Fortier-Kriegel Anne, 1999, Les bottes de sept lieux. Les voies de circulation : une histoire et un projet, In Eveno Claude, Clément Gilles (dir.), *Le Jardin Planétaire, Le colloque, La Tour d'Aigues*, Ed. de l'Aube/TNDI Châteauevallon, p. 91-93.

Fottorino Eric, 1989, La France en friche, Paris, Lieu Commun, 208 p.

Fottorino Eric, 1993, L'homme de terre, Paris, Fayard, 331 p.

Foucault Michel, 1984, Histoire de la sexualité, T. 3, Le souci de soi, Paris, Gallimard, 334 p. (Coll. Tel).

Foucault Michel, 1994, Dits et Ecrits, T. 4, Paris, Gallimard, 902 p.

Frémontier Jacques, 1980, La vie en bleu. Voyage en culture ouvrière, Paris, Fayard, 326 p.

Galliot Elisabeth, 1995, Noms de paysages, proposition pour un cinquième critère, *Géographie et cultures*, n°spécial paysage, n°13, p. 75-93.

Genard Jean-Louis, 2006, Paysage et esthétique : de la représentation à la mise en scène, In Vander Gucht Daniel et Varone Frédéric (dir.), *Le paysage à la croisée des regards*, Bruxelles, la Lettre Volée, p. 35-61.

George Pierre, 1970, *Dictionnaire de la Géographie*, Paris, PUF, 499 p.

Ghiglione Rodolphe, Blanchet Alain, 1991, *Analyse de contenu et contenus d'analyses*, Paris, Dunod, 152 p.

Ghiglione Rodolphe, Matalon Benjamin, 1998, *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*, Paris, A. Colin, 301 p.

Giddens Anthony, Audet Michel (trad.), 1987, *La constitution de la société*, Paris, PUF, 477 p.

Gilpin William, 1982, *Trois essais sur le beau pittoresque*, Paris, La Moniteur.

Girot Christophe, 1999, Les horizons perdus. Le jardin, dernier refuge du paysage, In Eveno Claude, Clément Gilles (dir.), *Le Jardin Planétaire*, Le colloque, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube/TNDI Châteaувallon, p. 81-88.

Goncourt Edmond et Jules de, 1986, *La peinture à l'Exposition universelle de 1855*, In *Œuvres Complètes*, t. XII-XIV, Genève-Paris, Slatkine reprints, 721 p.

Gresillon Lucille, 2005, De l'espace de qualité à celui du bien-être : une question d'appropriation sensorielle ?, In Fleuret Sébastien (dir.), *Espaces, Qualité de vie et Bien-être. Actes du colloque EQBE d'Angers des 23 et 24 septembre 2004*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, p. 37-45.

Grimaldi Nicolas, 1982, L'esthétique de la belle nature. Problèmes d'une esthétique du paysage, In Dagognet François (dir.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, p. 112-133. (Coll. Milieux).

Grosjean Michèle et Thibaud Jean-Paul, 2001, *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, 221 p. (Coll. Eupalinos).

Grout Catherine, 2004, *L'émotion paysagère. Ouverture et dévastation*, Bruxelles, La Lettre volée, 176 p.

Guibert Joël, Jumel Guy, 1997, *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Paris, A. Colin/Masson, 216p.

Harrison Robert, 1992, *Forêts : essai sur l'imaginaire occidental*, Paris, Flammarion, 415 p.

Heidegger Martin, 1958, *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 349 p. (Coll. Tel).

Henry Michel, 1987, *La Barbarie*, Paris, Grasset, 247 p.

Hervieu Bertrand et Viard Jean, 2001a (1996 pour la 1^{ère} édition), *Au bonheur des campagnes*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 158 p.

Hervieu Bertrand et Viard Jean, 2001b, *L'archipel paysan : la fin de la république agricole*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 127 p.

Houlet Jacques, 1993, *Eléments pour une théorie du paysage autoroutier*, Paris, Autoroutes du Sud de la France, 109 p.

Hoyaux André-Frédéric, 2002 *Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter*, *Cybergéo*, n°216, 18 p.

Hoyaux André-Frédéric, 2003, *Les constructions des mondes de l'habitant : éclairage pragmatique et herméneutique*, *Cybergéo*, n°232, 23 p.

Hugo Victor, 1957, *Les Contemplations (Livre Troisième)*, Paris, Garnier, 443 p. (Coll. Classiques).

Hurworth Rosalind, 2003, *Photo-interviewing for research*, *Social Research Update*, n° 40, 4p. (en ligne) Disponible sur <http://www.soc.surrey.ac.uk/sru/SRU40.html>

Jackson John Brinckerhoff, Carrère Xavier (trad.), 2003, *A la découverte du paysage vernaculaire*, Arles, Actes Sud, 287 p.

Kalaora Bernard et Larrère Gérard-Raphaël, 1989, *Les sciences sociales et les sciences de la nature au péril de leur rencontre*, In Mathieu Nicole et Jollivet Marcel (dir.), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, A.R.F./L'Harmattan, p. 81-89.

Kalaora Bernard, 1995, *Les salons verts : parcours de la ville à la forêt*, In *Théorie du paysage en France*, Seyssel, Champ Vallon, p. 109-132. (Coll. Pays/paysages).

Kalaora Bernard, 1997, *Au-delà de la nature : l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 199 p., (Coll. Tel).

Kalaora Bernard, 1998, *Du musée vert au musée écologique : illusion ou réalité*, In Corvol Andrée, Arnould Paul, Hotyat Micheline (dir.), 1997, *La forêt. Perceptions et représentations*, Paris, L'Harmattan, p. 219-227.

Kant Emmanuel, 1963, *Critique de la raison pure*, Paris, PUF, 586 p.

Kaufmann Pierre, 1969, *L'expérience émotionnelle de l'espace*, Paris, Lib. Vrin, 351 p.

Kaval Serge, 1995, *Représentation ou regard, émotion ou indifférence*, *Cahiers Pédagogie et Paysage*, n°3.

- Kayser Bernard, 1986, Le village recomposé, In *L'esprit des lieux, localité et changement social en France*, Paris, CNRS.
- Kayser Bernard, 1990, *La renaissance rurale*, Paris, A. Colin, 316 p.
- Kayser Bernard, 1997, Les campagnes sont bien vivantes, *Poïesis*, n°6, p. 19-25.
- Kleinschmager Richard, 1987, Paysages d'enfance. Annotations subjectives, *Hérodote*, n°44, p. 137-140.
- Koselleck Reinhart, 1990, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Ed. de l'EHESS, 335 p.
- Larrat Michel, 2001, Un exemple choisi en Aquitaine : la protection et l'aménagement de la forêt, In *Patrimoine et paysages culturels, Actes du colloque international de Saint-Emilion, 30 mai-1^{er} juin 2001*, Bordeaux, Confluences/Renaissance des Cités d'Europe, p. 321-326.
- Larrère Catherine et Larrère Raphaël, 1997, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 360 p.
- La Soudière Martin de, 1985, Regards sur un terroir et ailleurs. Le paysage à l'ombre des terroirs, *Paysage et aménagement*, septembre 1985, p. 21-23.
- La Soudière Martin de, 1991, Paysage et altérité. En quête de « cultures paysagères » : réflexion méthodologique, *Etudes Rurales*, n°121-124, p. 141-150.
- Lassus Bernard, 1977, *Jardins imaginaires*, Paris, Presses de la Connaissance, 192 p.
- Lassus Bernard, 1991, Le paysage comme organisation d'un référent sensible, *Le Débat*, n°65, p. 94-111.
- Lassus Bernard, 1994a, L'obligation de l'invention. Du paysage aux ambiances successives, In Berque Augustin, Conan Michel, Donadieu Pierre, Lassus Bernard et Roger Alain (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, p. 81-106. (Coll. Pays/paysages).
- Lassus Bernard, 1994b, Aménager au contact des lieux, In Leyrit Christian et Lassus Bernard (dir.), *Autoroute et Paysages*, Paris, Ed. du Demi-Cercle, p. 135-151.
- Lassus Bernard, 1999, Autour des valeurs paysagères, In Poulhaouec-Gonidec Philippe, Gariépy Michel et Lassus Bernard (dir.), *Le paysage, territoire d'intentions*, Paris L'Harmattan, p. 153-166.
- Lassus Bernard, 2001, Vers un paysage plus global (au-delà du rural et de l'urbain), Rapport pour le Conseil National du Paysage, séance inaugurale du 28 mai 2001, 7 p. (en ligne) Disponible sur http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/20010528_3.pdf

Le Breton David, 2006, *La saveur du monde, une anthropologie des sens*, Paris, Métailié, 452 p.

Le Dantec Jean-Pierre, 1996, *Jardins et paysages : une anthologie*, Paris, Ed. Larousse, 640 p.

Le Floch Sophie, 1996, *Regards sur le peuplier*, Thèse d'Université sous la direction d'Alain Roger, Paris, ENGREF, 1996.

Léger Danièle et Hervieu Bertrand, 1979, *La retour à la nature : « au fond de la forêt... L'Etat »*, Paris, Ed. du Seuil, 238 p.

Lelli Laurent, 2000, *Le paysage ordinaire : l'exemple du Nord-Comminges (Haute-Garonne, France). Essai méthodologique et pratique*, Thèse de Doctorat en géographie et aménagement, sous la direction de Georges Bertrand, soutenue le 14 janvier 2000, Université Toulouse - le Mirail, 325 p.

Lelli Laurent, 2003, *La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire*, In Debarbieux Bernard et Lardon Sylvie (dir.), *Les figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, DATAR, p. 183-191. (Coll. Bibliothèque des territoires).

Lelli Laurent et Paradis-Maindive Sylvie, 2000, *Quand le paysage ordinaire devient un paysage remarqué*, *Sud-Ouest européen*, n°7, Toulouse, p. 27-34.

Levy Jacques et Lussault Michel (dir.), 2003, *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.

Leyrit Christian et Lassus Bernard (dir.), 1994, *Autoroute et Paysages*, Paris, Ed. du Demi-Cercle, 196 p.

Lizet Bernadette, 1979, *Le jardin, lieu de confrontation culturelle. Etude d'une vallée de la Haute-Savoie*, *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, vol. 26, n°1, p. 10-27.

Lizet Bernadette, 1991, *De la campagne à la « nature ordinaire »*, *Etudes rurales*, n°121-124, p. 169-184.

Lotterie Florence, 1998, *Littérature et sensibilité*, Paris, Ellipses, 144 p.

Luginbühl Yves, 1981, *Sens et sensibilité des paysages*, t1 : le paysage et son sens ; t2 : Un paysage de la côté bourguignonne, Thèse de Troisième cycle, Paris, Université de Paris 1, 520 p.

Luginbühl Yves, 1984, *La 'montagne', un espace de liberté pour le vignoble de Bourgogne*, *L'espace géographique*, n°1, p. 13-22.

- Luginbühl Yves, 1989a, Au-delà des clichés. La photographie du paysage au service de l'analyse, *Strates*, n°4, p. 11-16.
- Luginbühl Yves, 1989b, Sauvage-cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages, In Mathieu Nicole et Jollivet Marcel (dir.), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, A.R.F./L'Harmattan, p. 42-49.
- Luginbühl Yves, 1989c, Lumières sur le paysage européen de l'an 2000, In Marcel Odile (dir.), *Composer le paysage, Constructions et crises de l'espace (1789-1992)*, Seyssel, Champ Vallon, p. 324-325.
- Luginbühl Yves, 1989d, Paysage élitaire et paysages ordinaires, *Crise du paysage ?*, *Ethnologie française*, Paris, A. Colin, n°3, p. 227-238.
- Luginbühl Yves, 1989e, Paysages, textes et représentations du siècle des lumières à nos jours, Lyon, La Manufacture, 267 p.
- Luginbühl Yves, 1991a, L'arbre élu, *Paysage et Aménagement*, n°16, p. 18-26.
- Luginbühl Yves, 1991b, Le paysage rural : la couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ?, *Etudes Rurales*, n°121-124, janvier-décembre 1991, p. 27-44.
- Luginbühl Yves, 1999, Mondialisation et paysage, In Eveno Claude et Clément Gilles (dir.), *Le Jardin Planétaire, Le colloque, La Tour d'Aigues*, Ed. de l'Aube/TNDI Châteauvallon, p. 125-139.
- Luginbühl Yves, 2001, La demande sociale de paysage. Rapport pour le Conseil National du Paysage, séance inaugurale du 28 mai 2001, 17p. (en ligne) Disponible sur http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/20010528_2.pdf
- Luginbühl Yves, 2003, Bien-être individuel et social et paysage. Rapport pour les ateliers des 27-28 novembre 2003, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg. (en ligne) Disponible sur http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_scientifique_PPP.pdf
- Luginbühl Yves, 2005, Le paysage pour penser le bien-être ?, In Fleuret Sébastien (dir.), *Espaces, Qualité de vie et Bien-être. Actes du colloque EQBE d'Angers des 23 et 24 septembre 2004*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, p. 55-68.
- Lynch Kevin, 1971, *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 222 p.
- Marcel Odile (dir.), 1989, *Composer le paysage : constructions et crises de l'espace (1789-1992)*, Seyssel, Champ Vallon, 357 p.
- Marcel Odile (dir.), 2006, *Paysage modes d'emploi pour une histoire des cultures de l'aménagement*, Seyssel, Champ Vallon, 294 p. (Coll. Les cahiers de la compagnie du paysage, n°4).

Marié Michel et Viard Jean, 1988 (2^{ème} éd.), La Campagne inventée, Arles, Actes sud, 228 p.

Marin Louis, 1983, Le sublime classique : les « tempêtes » dans quelques paysages de Poussin, In Lire le paysage, lire les paysages. Acte du colloque des 24 et 25 novembre 1983, Saint-Etienne, C.I.E.R.E.C., p. 201-220.

Martres Jean-Louis et Pinaudeau Christian, 2001, La forêt cet obscur objet de désir, In Patrimoine et paysages culturels. Actes du colloque international de Saint-Emilion, 30 mai-1^{er} juin 2001, Bordeaux, Confluences/Renaissance des Cités d'Europe, p. 31-36.

Mathieu Nicole et Jollivet Marcel (dir.), 1989, Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui, Paris, A.R.F./L'Harmattan, 352 p.

Meinig Donald William, 1997, The interpretation of ordinary landscapes, Oxford, Oxford University Press, 225 p.

Mergoïl Guy, Roudié Philippe, 1991, Friches et recensements de l'agriculture, *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 66, n°1, p. 5-10.

Merleau-Ponty Maurice, 1945, Phénoménologie de la perception, Paris, Gallimard, 531 p.

Michelin Yves, 1995, Les Jardins de Vulcain. Paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain dans la chaîne des Puys du Massif Central français, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 155 p.

Michelin Yves, 1998, Des appareils-photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise, *Cybergéo*, n°65, 13 p.

Milani Raffaele, Tiberghien Gilles A. (trad.), 2005, Esthétiques du paysage, Art et contemplation, Arles, Actes Sud, 240 p.

Moles Abraham et Rohmer Elisabeth, 1978 (2^e éd.), Psychologie de l'espace, Paris/Tournai, Casterman, 245 p.

Moles Abraham et Rohmer Elisabeth, Victor Schwach (éd.), 1998, Psychosociologie de l'espace, Paris, L'Harmattan, 150 p.

Mollie-Stefulesco Caroline, 1997, Séquences paysages, *Revue de l'Observatoire photographique du paysage*, Paris, Hazan, 12 p.

Mondada Lorenza, Panese Francesco et Soderstrom Ola, 1992, Paysage et crise de la lisibilité. De la beauté à l'ordre du monde, Lausanne, Université de Lausanne, 379 p.

Morin Serge, 1996, Le Haut et le Bas, Bordeaux, CRET, 156 p.

Mottet Jean (dir.), 1999, Les paysages du cinéma, Seyssel, Champ Vallon, 264p. (Coll. Pays/paysages).

- Mottet Jean (dir.), 2002, *L'arbre dans le paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 288 p.
- Mourier Pierre-François, 2000, *Les cicatrices du paysage. Après la tempête, essai d'écologie scientifique*, Arles, Actes Sud/ENSP/Centre du paysage, 95 p.
- Nakamura Yoshio, Frieling Dirk et Hunt John Dixon, 1993, *Trois regards sur le paysage français*, Seyssel, Champ Vallon, 260 p. (Coll. Pays/paysages).
- Newbury Darren, 2005, The challenge of visual studies, *Visual Studies*, vol. 20, n°1, 3p. (en ligne) Disponible sur http://www.gbhap.com/journals/pdf/rvst_editorial.pdf.
- Nogué Jean, 1936, *La signification du sensible*, Fontainebleau, Montaigne, 159 p. (Coll. Philosophie de l'esprit).
- Nys philippe, 1994, Le paysage et la question du sentir, *Géographie et Cultures*, Paris, L'Harmattan, n°9, p. 107-126.
- Ormaux Serge, 1987, Paysages et géotypes, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, p. 157-161.
- Ormaux Serge, 1999, *Propos sur le paysage*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, soutenue en 1999, Université de Franche-Comté.
- Ozouf-Marignier Marie-Vic et Verdier Nicolas, 2000, L'événement : un objet historique à emprunter, *L'Espace Géographique*, n°3, p. 218-223.
- Paillé Pierre et Mucchielli Alex, 2005, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 211 p. (Coll. U).
- Périgord Michel, 1996, *Le paysage en France*, Paris, PUF, 126 p. (Coll. Que sais-je ?, n°1362).
- Petit Jean-Luc (dir.), 1991, *L'événement en perspective*, Paris, EHESS, 296 p.
- Pitte Jean-Robert, 1983a, *Histoire du paysage français*, t. 1, Paris, Tallandier, 238p.
- Pitte Jean-Robert, 1983b, *Histoire du paysage français*, t. 2, Paris, Tallandier, 233 p.
- Pitte Jean-Robert, 1998, Introduction, In Dulau Robert et Pitte Jean-Robert (dir.), *Géographie des Odeurs*, Paris, L'Harmattan, p. 7-14.
- Platon, 1950, *Œuvres complètes*, 2 vol., Paris, Gallimard, (Coll. La Pleiade).
- Pons Gilbert (dir.), 1999, *Le paysage : Sauvegarde et Création agraires*, Seyssel, Champ Vallon, 172p. (Coll. Pays/paysages).

Poulhaouec-Gonidec Philippe, Gariépy Michel et Lassus Bernard (dir.), 1999, *Le paysage, territoire d'intentions*, Paris, L'Harmattan, 207 p.

Prado Patrick, 1990, *Paysage après la tempête. Les retombées d'une catastrophe naturelle : ordre et désordre dans le culturel*, *Etudes Rurales*, n°118-119, p. 31-43.

Prado Patrick, 2000, *Le rêve de village anglais*, In Rautenberg Michel, Micoud André, Bérard Laurence et Marchenay Philippe, *Campagnes de tous nos désirs*, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'homme, p. 153-170. (Coll. Ethnologie de la France, cahier 16)

Prado Patrick, 2002, *Paysages avec et sans oiseaux*, In Mottet Jean (dir.), *L'arbre dans le paysage*, Seyssel, Champ Vallon, p. 196-217.

Raffestin Claude, 1996, *De la nature aux images de la nature*, In Les échelles de l'espace social, *Espaces et Sociétés*, Paris, L'Harmattan, n°82-83, 1995, p. 37-51.

Rapin Jean-Marie, 1994, *La protection acoustique est-elle une atteinte au paysage ?*, In Leyrit Christian et Lassus Bernard (dir.), 1994, *Autoroute et Paysages*, Paris, Ed. du Demi-Cercle, p. 100-115.

Rautenberg Michel, Micoud André, Bérard Laurence et Marchenay Philippe, 2000, In *Campagnes de tous nos désirs*, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'homme, 191 p. (Coll. Ethnologie de la France, cahier 16).

Raymond H., 1968, *Une méthode de dépouillement et d'analyse de contenus appliquée aux entretiens non directifs*, Paris, Institut de sociologie urbaine.

Ritter Joachim, 1997, *De la fonction esthétique dans la société moderne ; L'Ascension du Mont Ventoux de Pétrarque ; La Promenade de Schiller*, Besançon, L'Imprimeur, 112p. (Coll. Jardins et paysages).

Robic Marie-Claire (dir.), 1992, *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica, 343 p.

Rodaway Paul, 2001, *Sensuous geographies*, Londres, Routledge, 198 p.

Roger Alain (dir.), 1995, *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, 464 p. (Coll. Pays/paysages).

Roger Alain, 1997, *Court traité du paysage en France*, Paris, Gallimard, 205 p. (Coll. Bibliothèque des sciences humaines).

Roger Alain, 2002, *Des essences végétales aux essences idéales*, In Mottet Jean (dir.), *L'arbre dans le paysage*, Seyssel, Champ Vallon, p. 39-54.

Rougerie Gabriel, 1975, *Les cadres de vie*, Paris, PUF, 264 p.

- Rougerie Gabriel et Beroutchachvili Nicolas, 1991, Géosystèmes et Paysages : bilan et Méthodes, Paris, A. Colin, 302 p. (Coll. Géographie).
- Rougerie Gabriel, 2000, L'homme et son milieu, l'évolution du cadre de vie, Paris, Nathan, 288 p.
- Sansot Pierre, 1983, Variations paysagères. Invitation au voyage, Paris, Klincksieck, 165 p.
- Sansot Pierre, 1986, Le paysage, In L'état des sciences sociales en France, Paris, La Découverte, p. 433-434.
- Sansot Pierre, 1989, Pour une esthétique des paysages ordinaires, In Crise du paysage ?, *Ethnologie Française*, n°3, Paris, A. Colin, p. 239-244.
- Sansot Pierre, 1995, La France sensible, Paris, Payot et Rivages, 255 p.
- Sarfati Georges Elia, 2001, Eléments d'analyse du discours, Paris, Nathan, 128 p.
- Sargos Jacques, Chapin Jean-Luc, Ittel Jean-Frédéric, 1989, Les Landes, naissance du paysage, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 126 p.
- Sautter Gilles, 1979, Le paysage comme connivence, *Hérodote*, n°16, p. 40-67.
- Sauvée Stéphanie, 2004, La mobilisation riveraine contre le projet de TGV Ouest, *Strates*, Numéro 11, (en ligne) Disponible sur : <http://strates.revues.org>.
- Schama Simon, Kamoun Josée (trad.), 1999, Le paysage et la mémoire, Tours, Ed. du Seuil, 720 p.
- Schmitz Serge, 1999, Les sensibilités territoriales. Contribution à l'étude des relations homme-environnement, thèse de Doctorat, Université de Liège.
- Serres Michel, 1985, Les cinq sens, Paris, Grasset et Fasquelle, 465 p.
- Sicard Monique, 2002, L'arbre dans l'ouragan ou les images brisées, In Mottet Jean (dir.), 2002, L'arbre dans le paysage, Seyssel, Champ Vallon, p. 218-228.
- Staszac Jean-François, 1998, Pistes pour une géographie des odeurs, In Dulau Robert, Pitte Jean-Robert (dir.), *Géographie des Odeurs*, Paris, L'Harmattan, p. 49-58.
- Straus Erwin, Legrand J.P. et Thines G. (trad.), 1989, Du sens des sens. Contribution à l'étude des fondements de la psychologie, Grenoble, Million, 649 p. (Coll. Krisis).
- Suter Andreas, 1997, Histoire sociale et événements historiques. Pour une nouvelle approche, *Annales HSS*, n°3, p. 543-567.
- Taylor Charles, 1998, Les Sources du Moi, Paris, Ed. du Seuil, 712 p.

Tiberghien Gilles A., 1999, Le principe de l'axolotl, In Eveno Claude et Clément Gilles (dir.), *Le Jardin Planétaire*, Le colloque, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube/TNDI Châteauvallon, p. 75-80.

Thom René, 1983, *Paraboles et catastrophes. Entretiens sur les mathématiques, la science et la philosophie*, Paris, Flammarion, 196 p.

Tuan Yi-Fu, 1978, Sign and metaphor, *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 68, p. 363-372.

Vander Gucht Daniel et Varone Frédéric (dir.), 2006, *Le paysage à la croisée des regards*, Bruxelles, La Lettre Volée, 205 p.

Vernant Jean-Pierre, 1989, *L'individu, la mort, l'amour*, Paris, Gallimard, 236 p.

Vigny Annette, 1998, *Latitude Nord. Nouveaux paysages urbains*, Arles, Actes Sud/Ecole nationale supérieure du paysage, 197 p.

Voisenat Claudie, 1995, *Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 240p. (Coll. Ethnologie de la France, Cahier 9).

Walter François, 2004, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16^e-20^e siècle)*, Paris, EHESS, 524 p.

Wieber Jean-Claude, 1984, Le paysage visible, objet géographique, *Le Courrier du CNRS*, n°57, p. 5-8.

Wieber Jean-Claude, 1987, Le paysage. Questions pour un bilan, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, p. 145-155.

Wieber Jean-Claude, 1995, Le paysage visible, un concept nécessaire, In Roger Alain (dir.), *La théorie du paysage en France*, Seyssel, Champ Vallon, p. 182-193. (Coll. Pays/paysages).

Table des documents

Document n°1 : Claude Monet, série des Meules de foin (1890-91) -----	42
Document n°2 : Estimation des dégâts après les tempêtes de décembre 1999 -----	82
Document n°3 : Guide d'entretien auprès des habitants du Médoc -----	89
Document n°4 : Grille des thèmes fournie pour l'enquête photographique -----	94
Document n°5 : Vincent Van Gogh, «Champ de blé derrière l'hospice»-----	178
Document n°6 : Camille Pissarro, «Potager, arbres en fleur au printemps» -----	178
Document n°7 : Logo de la commune d'Avensan-----	225
Document n°8 : Bandeau du site internet de la commune de Sainte-Hélène -----	227
Document n°9 : Logo de la commune de Saint-Denis-de-Pile -----	234
Document n°10 : Extrait du journal <i>Sud-Ouest</i> du 23/12/2000 -----	359
Document n°11 : La Une du journal <i>Sud-Ouest Dimanche</i> du 26/12/2004-----	359
Document n°12 : Millet « Coup de vent »-----	363
Document n°14 : Poussin « Paysage orageux avec Pyrame et Tishbé » -----	363
Document n°13 : Corot « Le coup de vent »-----	363
Document n°15 : Extrait du journal <i>Sud-Ouest</i> (édition locale de Libourne) du 09/04/1998	379
Document n°16 : Extrait du journal <i>Le Résistant</i> du 20/02/1998-----	379
Document n°17 : Extrait du journal <i>Sud-Ouest</i> du 02/01/1999 -----	384
Document n°18 : Le chantier de l'A89 dans les palus de la basse vallée de l'Isle (photo ASF)	418
Document n°19 : Nouveau logo de la commune des Billaux-----	445

Table des figures

Figure n°1 : Localisation des terrains d'étude -----	9
Figure n°2 : Établissement de la relation paysagère -----	45
Figure n°3 : Localisation des quatre communes de la basse vallée de l'Isle-----	57
Figure n°4 : Les entités paysagères de la basse vallée de l'Isle -----	59
Figure n°5 : Tracé de l'autoroute A89 de Bordeaux à Clermont-Ferrand-----	67
Figure n°6 : Principales modifications liées à l'autoroute A89 en basse vallée de l'Isle---	67
Figure n°7 : Les entités paysagères de la commune d'Avensan -----	73
Figure n°8 : Les entités paysagères de la commune de Sainte-Hélène -----	74
Figure n°9 : Carte des points d'observations et lieu de résidence dans la Basse Vallée de l'Isle	130
Figure n°10 : Degré de coïncidence entre paysage représentatif et paysage aimé -----	222
Figure n°11 : Les lotissements de Sainte-Hélène-----	399
Figure n°12 : Les lotissements d'Avensan -----	400
Figure n°13 : Déstructuration de la relation paysagère -----	409
Figure n°14 : Déstructuration de la relation paysagère et retour d'expérience-----	424

Table des photos de l'auteur

Photo n°A1 : Vue sur le Tertre de Fronsac avant la construction de l'A89 -----	58
Photo n°A2 : Vue sur le Tertre de Fronsac avant la construction de l'A89 -----	60
Photo n°A3 : Vue sur la basse vallée de l'Isle depuis Bonzac -----	60
Photo n°A4 : Prairie bocagère des Billaux -----	60
Photo n°A5 : Prairie bocagère inondée des Billaux -----	61
Photo n°A6 : Bocage peu dense à Saint-Denis-de-Pile -----	61
Photo n°A7 : Bocage peu dense à Saint-Denis-de-Pile -----	61
Photo n°A8 : Marais des Billaux -----	61
Photo n°A9 : Marais des Billaux -----	61
Photo n°A10 : Paysage mixte -----	62
Photo n°A11 : Champ de céréales -----	63
Photo n°A12 : Coteau viticole fronsadais -----	63
Photo n°A13 : Terrasses viticoles -----	63
Photo n°A14 : Paysage de friches -----	65
Photo n°A15 : Paysage de friches -----	65
Photo n°A16 : Peupleuraie -----	65
Photo n°A17 : Le viaduc du Mascaret vu depuis Libourne -----	69
Photo n°A18 : Vue sur l'A89 depuis le coteau de Fronsac -----	69
Photo n°A19 : Vue sur l'A89 depuis le coteau de Fronsac -----	69
Photo n°A20 : Passage de l'A89 dans le marais des Billaux -----	71
Photo n°A21 : La forêt de pins maritimes (Avensan) -----	76
Photo n°A22 : La garenne de Saint-Raphaël -----	77
Photo n°A23 : La garenne de Saint-Raphaël -----	77
Photo n°A24 : La chapelle de Saint-Raphaël -----	77
Photo n°A25 : Paysage de friches (Avensan) -----	78
Photo n°A26 : Elevage ovin (Sainte-Hélène) -----	79
Photo n°A27 : Champs de maïs (Sainte-Hélène) -----	79
Photo n°A28 : Extension récente d'un domaine viticole à Avensan (château Citran) -----	79
Photo n°A29 : Les vignes à l'entrée du bourg d'Avensan -----	79
Photo n°A30 : Le château Meyre -----	80
Photo n°A31 : Chablis (Avensan) -----	83
Photo n°A32 : Arbres à l'oblique (Avensan) -----	83
Photo n°A33 : Enchevêtrement de troncs et de branches (Sainte-Hélène) -----	83
Photo n°A34 : Parcelle entièrement dévastée (Avensan) -----	83
Photo n°A35 : Parcelle de jeunes pins épargnée par la tempête alors que... -----	83
Photo n°A36 : ... de l'autre côté de la route, les grands pins ont beaucoup souffert (Sainte-Hélène) -----	83
Photo n°A37 : Le marais des Billaux inondé -----	217
Photo n°A38 : Le marais des Billaux inondé -----	217
Photo n°A39 : Chemins de randonnée dans la Basse Vallée de l'Isle -----	233
Photo n°A40 : «La Fleur de l'Isle», péniche touristique -----	233
Photo n°A41 : Exemple de jardin où la clôture se fond avec le milieu environnant (Avensan) -----	260
Photo n°A42 : La vigne arrachée, quel avenir pour cette parcelle? -----	394
Photo n°A43 : Lotissement Clos de Barreau -----	400
Photo n°A44 : Lotissement La Clairière -----	400
Photo n°A45 : Lotissement Clos des Lupins -----	400
Photo n°A46 : Lotissement Les Jardins d'Avensan -----	400
Photo n°A47 : La propriété et son cadre paysager : maïs, petits pins et... -----	412

Photo n°A48 : ...grands pins clairsemés -----	412
Photo n°A49 : Le remblai de l'A89 vu depuis la propriété d'un habitant-----	414
Photo n°A50 : Le remblai de l'A89 vu depuis la propriété d'un habitant-----	414
Photo n°A51 : Le remblai de l'A89 vu depuis la propriété d'un habitant-----	414
Photo n°A52 : Vue sur l'A89 depuis la propriété d'un habitant du coteau fronsadais ----	415
Photo n°A53 : Vue sur l'A89 depuis la propriété d'un habitant du coteau fronsadais ----	415
Photo n°A54 : La traversée des palus par l'A89-----	418
Photo n°A55 : Une «tone» au milieu du chantier autoroutier -----	420

Table des photos d'enquêtes

Photo n°1 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	163
Photo n°2 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	163
Photo n°3 (enquête n°28, Avensan) -----	164
Photo n°4 (enquête n°28, Avensan) -----	164
Photo n°5 (enquête n°24, Avensan) -----	164
Photo n°6 (enquête n°4, Sainte-Hélène) -----	192
Photo n°7 (enquête n°4, Sainte-Hélène) -----	193
Photo n°8 (enquête n°4, Sainte-Hélène) -----	193
Photo n°9 (enquête n°21, Avensan) -----	193
Photo n°10 (enquête n°24, Avensan) -----	195
Photo n°11 (enquête n°3, Sainte-Hélène) -----	196
Photo n°12 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	196
Photo n°13 (enquête n°3, Sainte-Hélène) -----	196
Photo n°14 (enquête n°1, Sainte-Hélène) -----	197
Photo n°15 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	197
Photo n°16 (enquête n°21, Avensan) -----	197
Photo n°17 (enquête n°30, Avensan) -----	197
Photo n°18 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	198
Photo n°19 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	198
Photo n°20 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	198
Photo n°21 (enquête n°22, Avensan) -----	199
Photo n°22 (enquête n°22, Avensan) -----	199
Photo n°23 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	200
Photo n°24 (enquête n°23, Avensan) -----	200
Photo n°25 (enquête n°26, Avensan) -----	200
Photo n°26 (enquête n°28, Avensan) -----	200
Photo n°27 (enquête n°30, Avensan) -----	200
Photo n°28 (enquête n°25, Avensan) -----	201
Photo n°29 (enquête n°30, Avensan) -----	201
Photo n°30 (enquête n°24, Avensan) -----	201
Photo n°31 (enquête n°21, Avensan) -----	202
Photo n°32 (enquête n°23, Avensan) -----	202
Photo n°33 (enquête n°22, Avensan) -----	202
Photo n°34 (enquête n°24, Avensan) -----	206
Photo n°35 (enquête n°6, Sainte-Hélène) -----	208
Photo n°36 (enquête n°6, Sainte-Hélène) -----	208
Photo n°37 (enquête n°30, Avensan) -----	209
Photo n°38 (enquête n°23, Avensan) -----	210
Photo n°39 (enquête n°23, Avensan) -----	210
Photo n°40 (enquête n°23, Avensan) -----	210
Photo n°41 (enquête n°22, Avensan) -----	216
Photo n°42 (enquête n°23, Avensan) -----	216
Photo n°43 (enquête n°23, Avensan) -----	216
Photo n°44 (enquête n°30, Avensan) -----	216

Photo n°45 (enquête n°23, Avensan) -----	218
Photo n°46 (enquête n°7, Sainte-Hélène) -----	227
Photo n°47 (enquête n°24, Avensan) -----	234
Photo n°48 (enquête n°4, Sainte-Hélène) -----	241
Photo n°49 (enquête n°9, Sainte-Hélène) -----	248
Photo n°50 (enquête n°9, Sainte-Hélène) -----	248
Photo n°51 (enquête n°21, Avensan) -----	249
Photo n°52 (enquête n°30, Avensan) -----	249
Photo n°53 (enquête n°3, Sainte-Hélène) -----	249
Photo n°54 (enquête n°6, Sainte-Hélène) -----	249
Photo n°55(enquête n°9, Sainte-Hélène) -----	249
Photo n°56 (enquête n°22, Avensan) -----	249
Photo n°57 (enquête n°24, Avensan) -----	249
Photo n°58 (enquête n°24, Avensan) -----	249
Photo n°59 (enquête n°26, Avensan) -----	249
Photo n°60 (enquête n°3, Sainte-Hélène) -----	249
Photo n°61 (enquête n°23, Avensan) -----	250
Photo n°62 (enquête n°21, Avensan) -----	250
Photo n°63 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	250
Photo n°64 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	250
Photo n°65 (enquête n°21, Avensan) -----	250
Photo n°66 (enquête n°24, Avensan) -----	250
Photo n°67 (enquête n°9, Sainte-Hélène) -----	250
Photo n°68 (enquête n°3, Sainte-Hélène) -----	250
Photo n°69 (enquête n°6, Sainte-Hélène) -----	250
Photo n°70 (enquête n°24, Avensan) -----	250
Photo n°71 (enquête n°21, Avensan) -----	250
Photo n°72 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	250
Photo n°73 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	250
Photo n°74 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	250
Photo n°75 (enquête n°28, Avensan) -----	250
Photo n°76 (enquête n°28, Avensan) -----	250
Photo n°77 (enquête n°24, Avensan) -----	250
Photo n°78 (enquête n°7, Sainte-Hélène) -----	261
Photo n°79 (enquête n°7, Sainte-Hélène) -----	261
Photo n°80 (enquête n°7, Sainte-Hélène) -----	261
Photo n°81 (enquête n°8, Sainte-Hélène) -----	262
Photo n°82 (enquête n°10, Sainte-Hélène) -----	262
Photo n°83 (enquête n°23, Avensan) -----	262
Photo n°84 (enquête n°26, Avensan) -----	262
Photo n°85 (enquête n°26, Avensan) -----	262
Photo n°86 (enquête n°26, Avensan) -----	262
Photo n°87 (enquête n°25, Avensan) -----	262
Photo n°88 (enquête n°27, Avensan) -----	263
Photo n°89 (enquête n°27, Avensan) -----	263
Photo n°90 (enquête n°29, Avensan) -----	269
Photo n°91 (enquête n°8, Sainte-Hélène) -----	269
Photo n°92 (enquête n°24, Avensan) -----	271
Photo n°93 (enquête n°24, Avensan) -----	271

Photo n°94 (enquête n°24, Avensan)-----	271
Photo n°95 (enquête n°24, Avensan)-----	271
Photo n°96 (enquête n°24, Avensan)-----	271
Photo n°97 (enquête n°24, Avensan)-----	271
Photo n°98 (enquête n°24, Avensan)-----	271
Photo n°99 (enquête n°24, Avensan)-----	272
Photo n°100 (enquête n°24, Avensan)-----	272
Photo n°101 (enquête n°24, Avensan)-----	272
Photo n°102 (enquête n°24, Avensan)-----	272
Photo n°103 (enquête n°24, Avensan)-----	272
Photo n°104 (enquête n°3, Sainte-Hélène)-----	286
Photo n°105 (enquête n°26, Avensan)-----	286
Photo n°106 (enquête n°25, Avensan)-----	287
Photo n°107 (enquête n°25, Avensan)-----	287
Photo n°108 (enquête n°30, Avensan)-----	287
Photo n°109 (enquête n°30, Avensan)-----	287
Photo n°110 (enquête n°1, Sainte-Hélène)-----	287
Photo n°111 (enquête n°26, Avensan)-----	287
Photo n°112 (enquête n°23, Avensan)-----	287
Photo n°113 (enquête n°23, Avensan)-----	288
Photo n°114 (enquête n°30, Avensan)-----	288
Photo n°115 (enquête n°30, Avensan)-----	288
Photo n°116 (enquête n°22, Avensan)-----	288
Photo n°117 (enquête n°25, Avensan)-----	288
Photo n°118 (enquête n°25, Avensan)-----	288
Photo n°119 (enquête n°25, Avensan)-----	288
Photo n°120 (enquête n°6, Sainte-Hélène)-----	289
Photo n°121 (enquête n°22, Avensan)-----	289
Photo n°122 (enquête n°22, Avensan)-----	289
Photo n°123 (enquête n°22, Avensan)-----	289
Photo n°124 (enquête n°28, Avensan)-----	289
Photo n°125 (enquête n°4, Sainte-Hélène)-----	294
Photo n°126 (enquête n°4, Sainte-Hélène)-----	294
Photo n°127 (enquête n°2, Sainte-Hélène)-----	299
Photo n°128 (enquête n°2, Sainte-Hélène)-----	299
Photo n°129 (enquête n°2, Sainte-Hélène)-----	300
Photo n°130 (enquête n°3, Sainte-Hélène)-----	301
Photo n°131 (enquête n°3, Sainte-Hélène)-----	301
Photo n°132 (enquête n°3, Sainte-Hélène)-----	301
Photo n°133 (enquête n°28, Avensan)-----	303
Photo n°134 (enquête n°28, Avensan)-----	303
Photo n°135 (enquête n°28, Avensan)-----	303
Photo n°136 (enquête n°28, Avensan)-----	309
Photo n°137 (enquête n°22, Avensan)-----	350
Photo n°138 (enquête n°22, Avensan)-----	350
Photo n°139 (enquête n°23, Avensan)-----	350
Photo n°140 (enquête n°23, Avensan)-----	350
Photo n°141 (enquête n°22, Avensan)-----	350

Photo n°142 (enquête n°22, Avensan) -----	350
Photo n°143 (enquête n°28, Avensan) -----	350
Photo n°144 (enquête n°28, Avensan) -----	350
Photo n°145 (enquête n°28, Avensan) -----	350
Photo n°146 (enquête n°28, Avensan) -----	350
Photo n°147 (enquête n°28, Avensan) -----	350
Photo n°148 (enquête n°28, Avensan) -----	350
Photo n°149 (enquête n°28, Avensan) -----	350
Photo n°150 (enquête n°23, Avensan) -----	370
Photo n°151 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	370
Photo n°152 (enquête n°8, Sainte-Hélène) -----	371
Photo n°153 (enquête n°8, Sainte-Hélène) -----	371
Photo n°154 (enquête n°21, Avensan) -----	371
Photo n°155 (enquête n°9, Sainte-Hélène) -----	371
Photo n°156 (enquête n°10, Sainte-Hélène) -----	371
Photo n°157 (enquête n°2, Sainte-Hélène) -----	372
Photo n°158 (enquête n°9, Sainte-Hélène) -----	372
Photo n°159 (enquête n°10, Sainte-Hélène) -----	372
Photo n°160 (enquête n°26, Avensan) -----	395
Photo n°161 : Le lotissement du Courtiou (enquête n°6, Sainte-Hélène) -----	399
Photo n°162 : Le lotissement de Planquepeyre (enquête n°9, Sainte-Hélène) -----	399
Photo n°163 : Lotissement «Les Jardins d'Avensan» (enquête n°25, Avensan) -----	399
Photo n°164 : Le lotissement de l'airial de Planquepeyre (enquête n°10, Sainte-Hélène)-	399
Photo n°165 : Le lotissement du Courtiou (enquête n°3, Sainte-Hélène) -----	399
Photo n°166 : Le lotissement du Courtiou (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	400
Photo n°167 : Lotissement «Les Jardins d'Avensan» (enquête n°27, Avensan) -----	400
Photo n°168 (enquête n°8, Sainte-Hélène) -----	412
Photo n°169 (enquête n°10, Sainte-Hélène) -----	416
Photo n°170 (enquête n°10, Sainte-Hélène) -----	434
Photo n°171 (enquête n°29, Avensan) -----	434
Photo n°172 (enquête n°23, Avensan) -----	435
Photo n°173 (enquête n°28, Avensan) -----	435
Photo n°174 (enquête n°8, Sainte-Hélène) -----	436
Photo n°175 (enquête n°5, Sainte-Hélène) -----	437
Photo n°176 (enquête n°8, Sainte-Hélène) -----	440
Photo n°177 (enquête n°8, Sainte-Hélène) -----	440
Photo n°178 (enquête n°6, Sainte-Hélène) -----	440
Photo n°179 (enquête n°26, Avensan) -----	441
Photo n°180 (enquête n°26, Avensan) -----	441
Photo n°181 (enquête n°3, Sainte-Hélène) -----	441
Photo n°182 (enquête n°3, Sainte-Hélène) -----	441

Table des tableaux

Tableau n°1 : Evolution du cheptel bovin entre 1979 et 2000 dans les quatre communes de la basse vallée de l'Isle -----	64
Tableau n°2 : Evolution de la superficie agricole utilisée entre 1979 et 2000 dans les quatre communes de la basse vallée de l'Isle-----	64
Tableau n°3 : Evolution de la population entre 1968 et 2005 dans les quatre communes de la basse vallée de l'Isle.-----	66
Tableau n°4 : Evolution du taux de variation annuel de population de 1968 à 1999 à Saint-Denis-de-Pile -----	66
Tableau n°5 : Evolution du nombre des logements de 1975 à 1999 dans les quatre communes de la basse vallée de l'Isle.-----	68
Tableau n°6 : Evolution de la population des communes d'Avensan et Sainte-Hélène entre 1975 et 2003 -----	81
Tableau n°7 : Evolution du nombre de permis de construire (logements) autorisés depuis 1994 à Avensan et Sainte-Hélène -----	81
Tableau n°8 : Personnes rencontrées à Sainte-Hélène -----	98
Tableau n°9 : Personnes rencontrées à Avensan -----	99
Tableau n°10 : Personnes rencontrées dans la basse vallée de l'Isle-----	100
Tableau n°11 : Qu'est-ce que le paysage pour les personnes interrogées dans les deux communes médocaines -----	118
Tableau n°12 : Caractérisation ordinaire et/ou exceptionnelle du paysage à travers les discours d'habitants-----	121
Tableau n°13 : De la manière d'aller à la rencontre du paysage (posture distanciée et/ou posture d'immersion)-----	126
Tableau n°14 : Verbalisation explicite de l'importance d'être en hauteur pour apprécier le paysage -----	127
Tableau n°15 : Les endroits privilégiés pour être en hauteur exprimés par les habitants --	128
Tableau n°16 : Evocation de points d'observation paysagère élevés dans la basse vallée de l'Isle et lieu de résidence -----	129
Tableau n°17 : Recherche de la largeur et/ou de la profondeur de champ en vue d'une observation distanciée du paysage-----	133
Tableau n°18 : De la manière d'aller à la rencontre du paysage dans les deux communes médocaines et dans la basse vallée de l'Isle (posture distanciée et/ou posture d'immersion)-----	142
Tableau n°19 : De la manière d'aller à la rencontre du paysage en fonction du lieu de résidence dans la basse vallée de l'Isle (posture distanciée et/ou posture d'immersion) -----	143
Tableau n°20 : Modes de locomotion pratiqués pour les promenades-----	153
Tableau n°21 : Les buts de promenade -----	154
Tableau n°22 : Lieux de promenade mentionnés par les habitants d'Avensan -----	156
Tableau n°23 : Lieux de promenade mentionnés par les habitants de Sainte-Hélène -----	156
Tableau n°24 : Les lieux de promenade mentionnés par les habitants de la basse vallée de l'Isle -----	156
Tableau n°25 : Par qui le paysage est-il vécu de manière incorporée ? -----	166
Tableau n°26 : Degré d'ancrage des locuteurs présentant les signes d'une incorporation paysagère dans les deux communes médocaines -----	167

Tableau n°27 : Age des locuteurs présentant les signes d'une incorporation paysagère dans les deux communes médocaines -----	168
Tableau n°28 : Les préférences paysagères des habitants de la basse vallée de l'Isle et des deux communes médocaines -----	176
Tableau n°29 : Conceptions d'un paysage de campagne exprimées par les locuteurs-----	183
Tableau n°30 : Conceptions d'un paysage de campagne et profils habitants -----	187
Tableau n°31 : Matérialités photographiées et conceptions d'un paysage de campagne dans les deux communes médocaines -----	192
Tableau n°32 : Matérialisation du « paysage patrimoine » à Avensan et Sainte-Hélène ---	199
Tableau n°33 : Matérialisation du « paysage nature » à Avensan et Sainte-Hélène-----	205
Tableau n°34 : Caractérisation des paysages locaux par les Avensannais-----	225
Tableau n°35 : Caractérisation des paysages locaux par les Saint-Hélénois-----	227
Tableau n°36 : Caractérisation du paysage forestier à Sainte-Hélène -----	228
Tableau n°37 : Caractérisation des paysages locaux par les habitants de la basse vallée de l'Isle-----	230
Tableau n°38 : Type de paysage mentionné par les habitants des quatre communes de la basse vallée de l'Isle-----	231
Tableau n°39 : Tableau répertorient les paysages personnellement appréciés par les Avensannais interrogés-----	238
Tableau n°40 : Tableau répertorient les paysages personnellement appréciés par les Saint-Hélénois interrogés -----	239
Tableau n°41 : Tableau répertorient les paysages personnellement appréciés par les habitants interrogés dans la basse vallée de l'Isle -----	241
Tableau n°42 : Clichés ayant un rapport avec le paysage exprimé comme « chez moi » dans les deux communes médocaines -----	247
Tableau n°43 : Points d'observation paysagère depuis « chez soi » -----	265
Tableau n°44 : Les valeurs associées au paysage ordinaire dans les discours médocains -	279
Tableau n°45 : Matérialités exprimées comme gênantes pour l'appréciation paysagère par les habitants des deux communes médocaines-----	286
Tableau n°46 : Niveau référentiel de la valeur identitaire attribuée au paysage ordinaire en Médoc -----	293
Tableau n°47 : Valeurs paysagères et degré d'ancrage -----	315
Tableau n°48 : Degré de correspondance des systèmes de valeurs des habitants aux « systèmes types » -----	320
Tableau n°49 : Degré de conscientisation de l'ordinaire paysager -----	329
Tableau n°50 : Degré de conscientisation de l'ordinaire paysager pour les Médocains qui ont participé au simple entretien -----	330
Tableau n°51 : Les dynamiques à l'origine de changements paysagers mentionnées par les Avensannais-----	344
Tableau n°52 : Les dynamiques à l'origine de changements paysagers mentionnées par les Saint-Hélénois -----	345
Tableau n°53 : Les dynamiques à l'origine de changements paysagers mentionnées par les habitants de la basse vallée de l'Isle-----	347
Tableau n°54 : Types d'arguments évoqués contre l'autoroute-----	383

Table des matières

Résumés-----	2
Sommaire -----	3
Remerciements-----	5
Avant-propos -----	6
Quelques précisions pour la lecture du texte-----	7
Introduction générale-----	8
PREMIÈRE PARTIE	
LA SENSIBILITÉ AU PAYSAGE ORDINAIRE : DE CADRAGE	
THÉORIQUE EN DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE -----	13
Chapitre 1	
Paysage ordinaire, sensibilité et événement - Cadrage conceptuel-----	15
1. Le statut du paysage (ordinaire)-----	16
1.1. Positionnement d'une approche paysagère au sein d'un vaste champ de recherche scientifique -----	16
1.2. Du paysage au paysage ordinaire -----	19
1.2.1. Le paysage ordinaire en réponse à la trop grande exception paysagère -----	19
1.2.1.1. <i>De l'hégémonie de la lecture paysagère classique...</i> ----	19
1.2.1.2. <i>... à la remise en cause de la suprématie des paysages légitimes et de leur appréhension esthétique</i> -----	20
1.2.2. Le paysage ordinaire : un paysage banal, familier, quotidien ?---	21
1.2.3. Le paysage ordinaire de l'être-habitant : de quelques hypothèses	22
1.2.3.1. <i>Habiter les lieux : « paysager » les lieux ?</i> -----	22
1.2.3.2. <i>Les lieux de vie ordinaires entre vécu paysager individuel et vécu paysager collectif</i> -----	23
2.L'être-habitant et son paysage ordinaire : une question de sensibilité ?	26
2.1. Définir la sensibilité au paysage-----	26
2.1.1. De la sensibilité à la sensibilité au paysage -----	27
2.1.2. Sensibilité, perception, cognition : différence et complémentarité	28
2.2. La sensibilité de l'être-habitant à son ordinaire paysager : un rapport au réel entre conditionnements socio-culturels et autonomisation du sujet -----	30
2.2.1. Le poids d'une culture paysagère-----	30
2.2.1.1. <i>Inscription dans une société paysagère</i> -----	30
2.2.1.2. <i>Des références culturelles prégnantes</i> -----	32
2.2.1.3. <i>A propos du positionnement social</i> -----	32
2.2.2. La place de l'individu, du sujet et du Moi-----	34
2.2.2.1. <i>Les trois registres de l'individu et l'expérience paysagère</i>	34
2.2.2.2. <i>Le sensible et l'expression du Moi</i> -----	35
2.2.2.3. <i>Le Moi et les aléas de « l'affection paysagère »...</i> -----	35

2.2.3. Le rapport au réel d'un « sujet socialisé » : l'expérience sensorielle entre objectivation socio-culturelle et subjectivation -----	37
2.2.3.1. <i>La suprématie de la vue dans l'expérience paysagère : une pré-détermination socio-culturelle ?</i> -----	37
2.2.3.2. <i>Le rôle des autres sens : une subjectivation de l'expérience paysagère quotidienne ?</i> -----	38
2.2.3.3. <i>La sensibilité au paysage ordinaire ou la réhabilitation des cinq sens : d'une observation distanciée à une posture d'immersion--</i>	43
2.3. Etablissement d'une relation paysagère entre l'individu social sensible et ses lieux de vie -----	45
2.3.1. Schématisation de l'établissement de la relation paysagère quotidienne -----	45
2.3.2. L'expérience paysagère au quotidien : entre conscience pratique et conscience discursive -----	46
3.Sensibilité au paysage ordinaire et événement paysager -----	48
3.1. Modification de l'« objet-paysage » : du changement à l'événement ----	48
3.2. A propos de l'événement paysager-----	49
3.3. Spatialité et temporalité de l'événement -----	50
3.3.1. Echelles de temps et d'espace-----	50
3.3.2. L'« avant » et l'« après » dans l'idée d'événement paysager ----	51
3.4. L'événement : une crise, une catastrophe ? -----	52
Conclusion de chapitre-----	53
 Chapitre 2	
Démarche méthodologique :	
Des discours d'habitants dans des lieux de vie ordinaires -----	54
 1. Les terrains d'étude : des lieux de vie ordinaires -----	55
1.1. Choix des terrains d'étude -----	55
1.1.1. Choix de l'échelle-----	55
1.1.2. Critères de sélection des terrains d'étude -----	55
1.1.3. Objectifs de présentation des terrains d'étude -----	58
1.2. La basse vallée de l'Isle et la réalisation de l'autoroute A89 -----	58
1.2.1. Un ordinaire paysager de basse vallée ...-----	58
1.2.1.1. <i>Un relief peu marqué mais avec des éléments forts, véritables repères topographiques pour les habitants...</i> -----	58
1.2.1.2. <i>Des palus bocagères au Marais des Billaux : un paysage de basse vallée marqué par une végétation verdoyante, l'omniprésence de l'eau et un bocage de qualité</i> -----	60
1.2.1.3. <i>Les terrasses de la vallée de l'Isle, de Saint-Denis-de-Pile à Abzac</i> -----	62
1.2.2.... caractérisé par une dynamique d'urbanisation accélérée et un mouvement de déprise agricole marqué...-----	63
1.2.2.1. <i>Des friches et des vignes : les caractères d'une déprise agricole avancée face à la puissance d'une activité viticole</i> ----	63
1.2.2.2. <i>Urbanisation accélérée d'une campagne libournaise sous influence bordelaise</i> -----	66

1.2.3. ...où vient s'insérer un projet autoroutier -----	68
1.2.3.1. Le « viaduc du Mascaret » ou le franchissement de la Dordogne au pied du Tertre de Fronsac-----	68
1.2.3.2. La traversée des palus bocagères -----	70
1.2.3.3. L'A89 et la traversée des terrasses, secteur à dominante bâtie, boisée et viticole -----	71
1.3. La frange « périurbaine » médocaine et la tempête du siècle -----	72
1.3.1. L'ordinaire paysager du Médoc forestier -----	75
1.3.1.1. La lande médocaine, d'hier à aujourd'hui... -----	75
1.3.1.2. La pinède, le secteur des landes humides... -----	76
1.3.1.3. Les autres types de boisements : une particularité avensannaise -----	77
1.3.2. Deux histoires d'eau très différentes -----	77
1.3.3. Des friches au Médoc viticole-----	78
1.3.3.1. Quelques enclaves agricoles, mais surtout des friches... -----	79
1.3.3.2. Le Médoc viticole-----	79
1.3.4. La frange périurbaine du Médoc -----	80
1.3.5. La forêt à l'épreuve de la tempête -----	81
2. Faire parler les habitants : une démarche d'enquête-----	85
2.1. Mise en place d'une méthode d'enquête -----	85
2.1.1. Choix d'une méthode d'enquête : du questionnaire à l'entretien semi-directif ou comment une méthode d'enquête a été progressivement affinée -----	86
2.1.2. Etapes constitutives de la préparation du travail d'enquête -----	88
2.1.2.1. Construction d'un guide d'entretien thématique : le guide d'entretien auprès des habitants du Médoc -----	88
2.1.2.2. La conduite de l'entretien -----	91
2.2. L'utilisation du support photographique -----	93
2.2.1. Pourquoi faire appel au support photographique ? -----	93
2.2.2. Elaboration de « l'enquête photographique » -----	94
2.3. La rencontre avec les habitants -----	95
2.3.1. Qui rencontrer et pourquoi ?-----	95
2.3.1.1. Qui interroger ?-----	95
2.3.1.2. Combien d'enquêtes réaliser? -----	95
2.3.1.3. Comment choisir les personnes rencontrées? -----	96
2.3.1.4. Choix d'un mode d'accès aux interviewés ? -----	97
2.3.2. Présentation des personnes rencontrées-----	97
2.3.3. Présentation des clichés photographiques -----	102
2.4. Le traitement de l'information : l'analyse qualitative des enquêtes -----	103
2.4.1. Analyse des discours, analyse de contenu ? -----	103
2.4.2. L'analyse des documents photographiques -----	106
Conclusion de chapitre-----	107
CONCLUSION DE PARTIE -----	109

SECONDE PARTIE**LES MODALITÉS DE LA SENSIBILITÉ AU PAYSAGE ORDINAIRE 110****Chapitre 1****Les formes de la relation paysagère ordinaire et les postures du sujet--- 113****1. Qu'est-ce que le paysage dans ces lieux de vie ordinaires ?****Points de vue d'habitants ----- 114**

1.1. Qu'est-ce que le paysage pour l'être-habitant ?----- 114

1.2. Quelle est la place de l'ordinaire dans la conception du paysage propre à l'être-habitant ? ----- 119

1.3. Temporalité et spatialité de l'expérience paysagère : un paysage quotidien ?
----- 122**2. « Quand l'être-habitant part à la rencontre du paysage... » :****postures et conditions d'observation----- 124**

2.1. Observation distanciée et attitude spectatorielle : la mise en spectacle du paysage ordinaire ----- 126

2.1.1. De l'importance d'être en hauteur ----- 126

2.1.2. Profondeur et largeur de champ----- 131

2.1.3. Élévation altitudinale, vision panoramique : le désir de domination comme symbolique d'appropriation et de maîtrise du territoire quotidien---- 133

2.1.4. Qu'en est-il de l'attitude contemplative dans les lieux de vie ordinaires ? ----- 136

2.1.5. « Mettre en spectacle » l'ordinaire : survivance d'une esthétique du pittoresque ? ----- 138

2.2. Sujet immergé et recherche d'un contact direct avec « la nature » : l'immersion paysagère dans les lieux de vie ordinaires ----- 141

2.2.1. D'une proximité physique à une proximité affective : le « besoin de nature »----- 143

2.2.2. De l'idée d'être acteur... ----- 148

2.2.3. ... à l'écoute de l'éveil des sens----- 149

2.2.4. Au temps des promenades ----- 151

3. « Quand l'individu se (sur-)prend à « habiter » le paysage » :**émergence et caractéristiques d'une incorporation paysagère ----- 160**

3.1. L'incorporation paysagère : une quotidienne et fusionnelle « manière d'être au paysage » ----- 161

3.2. Le degré d'ancrage, principal facteur d'émergence de l'incorporation paysagère ----- 166

3.3. De l'incorporation à la désincorporation paysagère : « quand l'individu se « surprend » à habiter le paysage » ----- 168

Conclusion de chapitre----- 170

Chapitre 2**Les formes de l'« objet paysage »****Matérialités et lieux du paysage ordinaire ----- 172**

1. De l'idée à la matérialisation d'un paysage de campagne : quels repères paysagers ? -----	174
1.1. A propos de l'idée d'un paysage de campagne -----	177
1.1.1. La campagne fait-elle toujours paysage ? -----	177
1.1.2. Evolution des modèles paysagers : de la recherche d'une « campagne cultivée » à celle d'une « campagne-nature » -----	177
1.1.2.1. Du « beau » cultivé au charmant « pittoresque » : la campagne selon les modèles paysagers hérités -----	177
1.1.2.2. La « campagne-nature » : un nouveau modèle paysager ?--	180
1.1.3. Des modèles aux discours : la conception d'un paysage de campagne exprimé par les habitants -----	182
1.1.3.1. Qu'est-ce qu'un paysage de campagne pour nos locuteurs ?	182
1.1.3.2. Des conceptions nuancées-----	185
1.2. Les matérialités qui « font » paysage-----	190
1.2.1. Une campagne pour habiter plus que pour produire : de la campagne agricole à la campagne urbaine -----	192
1.2.1.1. Faible qualification paysagère des matérialités agricoles	192
1.2.1.2. Quand l'agriculteur lui même éprouve des difficultés à illustrer « son » paysage de campagne agricole... -----	194
1.2.1.3. Les nouveaux marqueurs paysagers d'une campagne qui « s'urbanise » -----	195
1.2.2. Les matérialités d'un paysage mis en patrimoine-----	198
1.2.2.1. Le patrimoine bâti comme principal marqueur paysager d'une « campagne patrimoine »-----	199
1.2.2.2. Des châteaux viticoles comme patrimoine... -----	201
1.2.2.3. Le sursaut d'une esthétique du pittoresque -----	203
1.2.3. Les matérialités qui font la « campagne nature »-----	203
1.2.3.1. Le végétal, un élément matériel-clé de la représentation d'un paysage de nature -----	205
1.2.3.2. La forêt comme paysage-----	207
1.2.3.3. Les paysages d'eau-----	215
 2. Identification collective des paysages locaux et préférences paysagères individuelles : du « paysage vitrine » au « paysage intime » -----	 221
2.1. Des « paysages de tous » aux « paysages de chacun » : à propos d'un premier niveau de distinction -----	221
2.2. De l'identification collective des paysages locaux au « paysage vitrine » : pour un paysage digne d'être montré -----	223
2.2.1. De l'identification des paysages locaux... -----	223
2.2.1.1. A Avensan, un paysage représenté en vignes et en forêt--	224
2.2.1.2. A Sainte-Hélène, la pinède comme paysage -----	225
2.2.1.3. La basse vallée de l'Isle, entre paysage de zone humide et paysage viticole-----	228
2.2.2. ... à l'élection de « paysages vitrines » -----	231
2.2.2.1. Le paysage viticole : un paysage à « célébrer » ? -----	231
2.2.2.2. La question des sites à potentialités touristiques-----	233
2.2.2.3. ...et la forêt dans tout ça ? -----	235

2.3. Des préférences paysagères individuelles au « paysage intime » : pour un paysage à vivre-----	236
2.3.1. Des préférences paysagères ... -----	236
2.3.2. ... à l'émergence d'un « paysage intime » -----	241
3. Le paysage ordinaire dans les limites de l'espace résidentiel -----	244
3.1. Qualification paysagère du « chez soi » par l'être-habitant : le rôle du jardin -----	247
3.1.1. Ce que montrent les clichés du paysage « chez soi » -----	248
3.1.2. Au-delà des photographies, les discours sur le jardin... -----	251
3.1.2.1. <i>Le jardin : un paysage ?</i> -----	251
3.1.2.2. <i>Jardin et rencontres paysagères</i> -----	253
3.1.2.3. <i>Le jardin, expression d'un modèle paysager ou paysage sans modèle ?</i> -----	254
3.1.2.4. <i>« Faire son jardin, faire du paysage » ?</i> -----	255
3.1.2.5. <i>Les raisons d'être du jardin ornemental</i> -----	257
3.2. Le paysage autour de « chez soi » : vues et extériorités englobantes -----	259
3.2.1. A propos des « vues paysagères » de l'habitant-----	259
3.2.1.1. <i>Ce que montrent les clichés des vues extérieures</i> -----	261
3.2.1.2. <i>Les points d'observation paysagère</i> -----	263
3.2.1.3. <i>« Vues » sur quel paysage ?</i> -----	266
3.2.2. A propos des extériorités paysagères englobantes -----	268
Conclusion de chapitre-----	273

Chapitre 3

Les valeurs du paysage ordinaire ----- 275

1. Les principales valeurs fondatrices de la sensibilité au paysage ordinaire	277
1.1. L'expérience paysagère ordinaire ou le renversement de la valeur esthétique	281
1.1.1. A propos de l'esthétique du paysage : le paysage ordinaire peut-il être objectivement « beau » ? -----	281
1.1.1.1. <i>Paysage, esthétique, art</i> -----	281
1.1.1.2. <i>Expérience paysagère ordinaire et esthétisation du quotidien : mise en « subjectivation » du paysage</i> -----	283
1.1.2. Le paysage « inesthétique » : défaut d'esthétique ou expression d'autres valeurs ? -----	285
1.2. La dimension identitaire du paysage ordinaire -----	292
1.2.1. Le paysage ordinaire porteur d'une identité collective -----	293
1.2.2. Le paysage porteur d'une identité individuelle -----	297
1.2.2.1. <i>Le paysage et ses repères identitaires</i> -----	297
1.2.2.2. <i>La quête paysagère, comme processus de construction de « soi »</i> -----	298
1.2.2.3. <i>Les paysages du passé : « Paysage racine » et « Paysage nostalgie »</i> -----	301
1.2.2.4. <i>Construction de paysage et expression du « soi » : de l'investissement affectif à l'investissement physique</i> -----	305
1.3. Le paysage ordinaire, c'est aussi le paysage où l'on « se sent bien » -----	306
1.4. La valeur fonctionnelle : à propos d'un paysage « pratiqué »-----	309

2. Systèmes de valeurs et autonomisation de la sensibilité au paysage ordinaire -----	313
2.1. Types de valeur et profils habitants : quels liens possibles ? -----	313
2.2. De la faible pertinence d'établir des « systèmes types » de valeurs paysagères	318
2.3. Une sensibilité au paysage ordinaire élaborée au gré des parcours de vie et soumise à la part irréductible du sujet -----	320
2.3.1. Des systèmes de valeurs qui évoluent au gré des parcours de vie...	320
2.3.2. ...Au sujet pensant et agissant -----	321
3. Le regard du sujet sur sa sensibilité au paysage ordinaire -----	324
3.1. La sensibilité au paysage ordinaire entre vécu non réfléchi et acte conscientisé -----	324
3.1.1. Une sensibilité au paysage ordinaire demeurant de l'ordre du vécu non réfléchi -----	324
3.1.2. La sensibilité au paysage ordinaire en actes conscientisés -----	325
3.1.3. La sensibilité au paysage ordinaire conscientisée au moment de la verbalisation : de la conscience pratique à la conscience discursive ----	326
3.2. Les différents degrés de conscientisation d'une sensibilité au paysage des lieux de vie ordinaires-----	328
3.2.1. Une sensibilité au paysage largement conscientisée par les habitants	328
3.2.2. L'enquête comme facteur « contextuel » de formalisation d'un ordinaire paysager -----	329
3.3. Au-delà de l'enquête, les facteurs susceptibles de révéler à l'être-habitant sa sensibilité à son ordinaire paysager -----	330
3.3.1. Facteur endogène : le Moi face aux événements de l'histoire de vie	331
3.3.2. Facteur exogène : un paysage ordinaire révélé par le changement...	331
Conclusion de chapitre-----	332
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE -----	334

TROISIÈME PARTIE

LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE A L'ÉPREUVE DE L'ÉVÉNEMENT 337

Chapitre 1

De changements paysagers en événements ----- 340

1. Les changements paysagers en représentations ----- 341

1.1. Les changements paysagers en mention----- 341

1.1.1. Les principaux changements paysagers mentionnés en Médoc -- 341

1.1.2. Les principaux changements paysagers mentionnés dans la basse vallée de l'Isle ----- 344

1.2. Les changements paysagers en photographies ----- 346

2. De l'immuable au changement de cap paysager : la perception d'une dynamique « événementielle » par l'habitant ----- 348

2.1. Le paysage « accepté » en tant que dynamique : une exception en images 349

2.2. Quand le paysage semble avoir toujours été : le désir de l'immuable campagne ----- 351

2.3. Ce qui fait événement ou la remise en cause de l'ordre immuable du paysage 353

3. Le point sur trois événements (paysagers) : la tempête de 1999, l'autoroute A89 et la « mise en urbanisation » des campagnes -----	355
3.1. De l'« événement catastrophe » au « paysage catastrophe » : un paysage forestier dans la tempête-----	356
3.1.1. La tempête comme catastrophe et autres qualificatifs hyperboliques : de l'usage qu'en fait l'habitant -----	357
3.1.2. Un paysage forestier dans la tempête : une temporalité à échelle variable-----	358
3.1.2.1. <i>La tempête : un événement bref et inopiné</i> -----	358
3.1.2.2. <i>Quand l'événement s'installe dans le temps long</i> -----	360
3.1.3. Un paysage forestier dans la tempête : un « paysage catastrophe » ?	361
3.1.3.1. <i>Le déchaînement des « forces de la nature » : du « sublime » d'un paysage au cœur de la tempête...</i> -----	361
3.1.3.2. <i>... au « chaos » du lendemain : le « paysage catastrophe » ou l'évaluation de l'ampleur des dégâts</i> -----	364
3.2. Une autoroute dans le paysage : de l'événement à la crise socio-politico-paysagère -----	373
3.2.1. Temps long et caractère programmé : pourquoi parler d'un événement ? -----	374
3.2.2. L'imaginaire autoroutier ou la disparition annoncée de l'ordre du paysage : vers une crise socio-politico-paysagère ? -----	375
3.2.2.1. <i>Un paysage et une autoroute au cœur d'un conflit d'intérêts</i>	375
3.2.2.2. <i>Emergence d'un mouvement d'opposition au projet A89</i>	377
3.2.3. Quand l'autoroute s'inscrit finalement dans le paysage -----	383
3.3. L'événement « normalisé » : la « mise en urbanisation » des campagnes	386
3.3.1. Une situation socio-spatiale à l'évolution « normalisée » : déprise agricole et urbanisation des campagnes -----	386
3.3.1.1. <i>La déprise agricole : une évolution inscrite dans le temps long</i>	387
3.3.1.2. <i>Comment une dynamique paysagère est à l'origine de la prise de conscience d'une autre : quand urbanisation et déprise agricole s'emmêlent...</i> -----	391
3.3.2. Dynamique accélérée et événement « normalisé » : le cas des lotissements pavillonnaires-----	395
3.3.2.1. <i>« Trop de lotissements, trop rapidement » : les « lotissements champignons »</i> -----	397
3.3.2.2. <i>Modification de la physionomie des lieux et manque d'intégration paysagère</i> -----	398
3.3.2.3. <i>Des transformations en inadéquation avec les représentations paysagères autochtones</i> -----	402
Conclusion de chapitre-----	406

Chapitre 2	
L'événement paysager, facteur de déstructuration et de renouvellement de la sensibilité au paysage ordinaire -----	407
1. Événement paysager et déstructuration de la relation paysagère quotidienne-----	409
1.1. Remise en cause des attendus paysagers résidentiels-----	410
1.1.1. Un paysage sans arbre : de la difficulté de faire face au vide après la tempête-----	410
1.1.2. Quand une autoroute vient boucher l'horizon...-----	413
1.1.3. Des lotissements à la place des prés et des bois : faire face à l'« envahissement » urbain-----	416
1.2. Remise en cause des temps et des lieux de promenade -----	417
1.2.1. Le cas des palus bocagères et du marais des Billaux-----	418
1.2.2. Le temps n'est plus aux promenades en forêt médocaine -----	421
1.3. Remise en cause des attendus paysagers et itinéraires de déplacement---	422
2. Retour d'expérience : « malaise » paysager et « (re)-éveil » de la sensibilité au paysage ordinaire-----	424
2.1. Le malaise paysager-----	425
2.1.1. Des sentiments destructifs... -----	425
2.1.1.1. <i>Les différents registres de sentiments</i> -----	426
2.1.1.2. <i>Hiérarchie des sentiments exprimés</i> -----	428
2.1.1.3. <i>Des sentiments en fonction des types de changements paysagers</i> -----	429
2.1.2. ...pour signifier le malaise paysager -----	430
2.2. Le « (re)-éveil » de la sensibilité au paysage ordinaire -----	432
2.3. Mise en œuvre de compromis paysagers-----	433
2.3.1. Quand les yeux (l'esprit ?) ne veulent pas voir -----	434
2.3.2. La « mise en patrimoine » : figer l'expérience paysagère ? -----	437
3. La sensibilité au paysage ordinaire à l'épreuve du temps -----	439
3.1. Une tentative d'illustration des changements à venir par les habitants : quel avenir pour « leurs » paysages ?-----	439
3.3. A propos d'une évolution de la sensibilité au paysage ordinaire-----	442
3.3.1. Paysage de lande ouvert ou paysage de lande fermé ?-----	443
3.3.2. Vers une intégration de l'autoroute A89 dans le paysage des Billaudais ? -----	445
Conclusion de chapitre-----	446
Conclusion générale-----	449
Bibliographie -----	456
Table des documents -----	473
Table des figures -----	473
Table des photos de l'auteur -----	474
Table des photos d'enquêtes -----	476
Table des tableaux -----	480
Table des matières -----	482